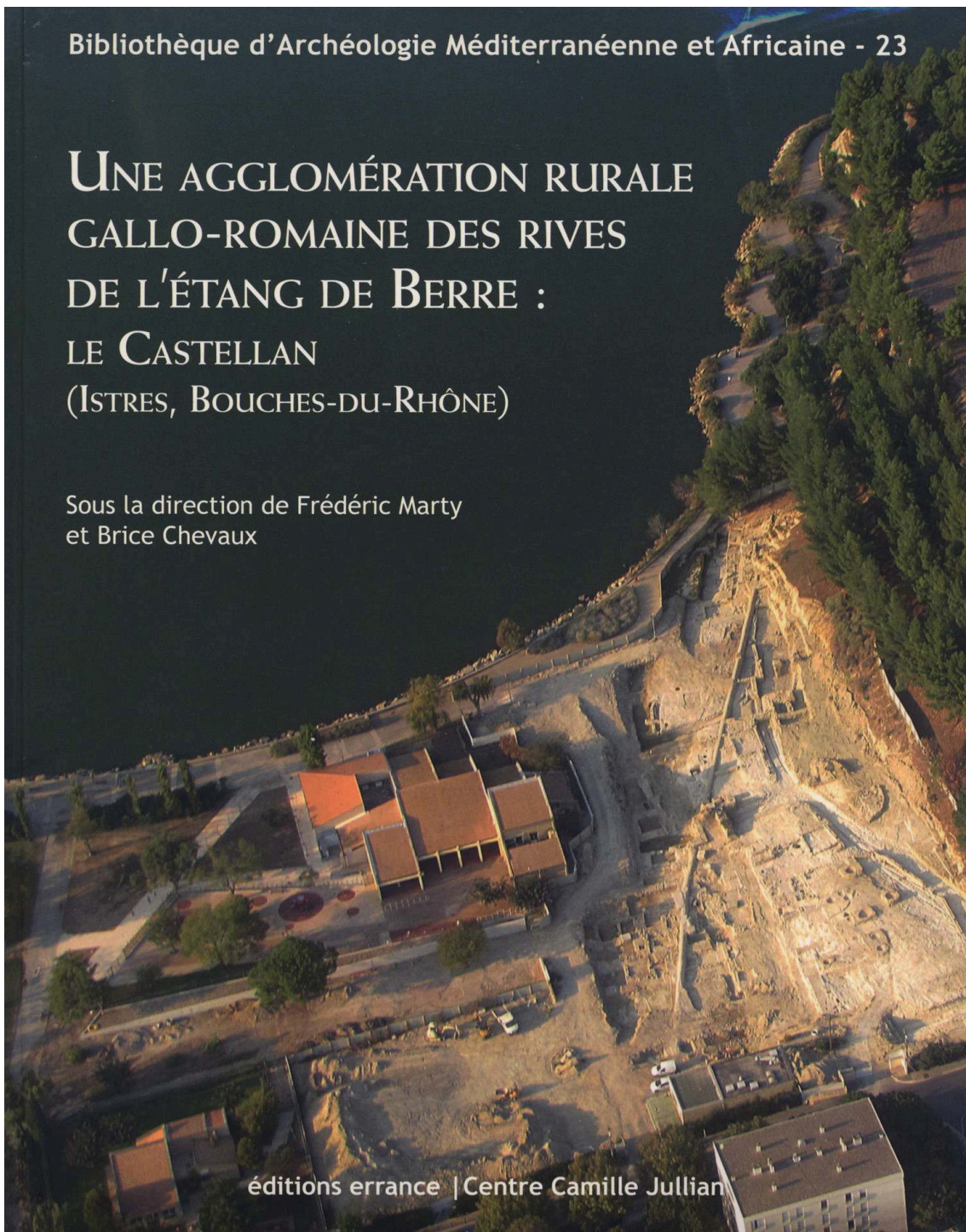


Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine - 23

UNE AGGLOMÉRATION RURALE
GALLO-ROMAINE DES RIVES
DE L'ÉTANG DE BERRE :
LE CASTELLAN
(ISTRES, BOUCHES-DU-RHÔNE)

Sous la direction de Frédéric Marty
et Brice Chevaux

éditions errance | Centre Camille Jullian



Une agglomération rurale gallo-romaine des rives de l'Étang de Berre

Le Castellan (Istres, Bouches-du-Rhône)

Frédéric Marty et Brice Chevaux (dir.)

DOI : 10.4000/books.pccj.14577

Éditeur : Publications du Centre Camille Jullian, Éditions Errance

Lieu d'édition : Aix-en-Provence

Année d'édition : 2017

Date de mise en ligne : 11 février 2021

Collection : Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine

ISBN électronique : 9782491788124



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

ISBN : 9782877726252

Nombre de pages : 299

Référence électronique

MARTY, Frédéric (dir.) ; CHEVAUX, Brice (dir.). *Une agglomération rurale gallo-romaine des rives de l'Étang de Berre : Le Castellan (Istres, Bouches-du-Rhône)*. Nouvelle édition [en ligne]. Aix-en-Provence :

Publications du Centre Camille Jullian, 2017 (généré le 14 février 2021). Disponible sur Internet :

<<http://books.openedition.org/pccj/14577>>. ISBN : 9782491788124. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pccj.14577>.

© Publications du Centre Camille Jullian, 2017

Conditions d'utilisation :

<http://www.openedition.org/6540>

Bibliothèque
d'Archéologie
Méditerranéenne
et Africaine

23

Dans la lignée des anciens *Travaux du Centre Camille Jullian*, la *Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine* (BiAMA) regroupe des travaux (Monographies, actes de colloques, ouvrages collectifs) relatifs à l'histoire et à l'archéologie de la Méditerranée antique et médiévale, en particulier de Marseille et la Provence. La BiAMA peut comprendre des sous-séries, comme la collection *Études massaliètes* (EtMassa).

Responsable légal :

Jean-Christophe Sourisseau, Directeur du CCJ

Directeur de la publication :

Sophie Bouffier

Comité de pilotage :

S. Bouffier, J.-Chr. Sourisseau, E. Botte, C. Courrier, X. Delestre

Conception graphique et mise en page :

Véronique Gémonet

Comité de lecture :

E. Botte (CCJ), S. Bouffier (CCJ), J.-P. Brun (Collège de France), M.-Br. Carre (CCJ), C. Courrier (CCJ), X. Delestre (MCC), N. Faucherre (LA3M), D. Garcia (CCJ/AMU, Inrap), S. Keay (Univ. de Southampton), J. C. Magalhães de Oliveira (Univ. São Paulo), Al. Mazarakis-Ainian (Univ. Thessalie), J.-M. Mignon (Service archéologique départemental du Vaucluse), D. Palombi (Univ. Rome La Sapienza), R. Plana (Univ. Montpellier 3), L. Rivet (CCJ), J. Sanmarti Grego (Univ. Barcelone), C. Smith, (British School at Rome), J.-Chr. Sourisseau (CCJ), H. Tréziny (CCJ), St.Vassallo (Surintendance de Palerme), C. Virlouvét (École française de Rome), C. Vismara (Univ. Cassino, *Antiquités Africaines*).

© 2017 pour tous pays,
Édition Errance, éditeur du groupe Actes Sud, BP 90038
13633 Arles Cedex
Tel. : 04-88-65-92-05 / 06-99-30-70-87
Fax : 01 43 29 34 88
Courriel : contact@editions-errance.fr
<http://www.librairie-epona.fr>
Centre Camille Jullian
Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme
5 rue du Château de l'Horloge. BP 647,
13094 Aix-en-Provence Cedex 2

ISBN : 978-2-87772-625-2
ISSN BiAMA : 2101-2849

Illustration de couverture :

Vue aérienne du site du chemin du Castellan en fin de fouille (cliché Fr. Marty).

Illustration 4^e de couverture :

Proposition de restitution du site (Aquarelle J.-M. Gassend).

Publications du Centre Camille Jullian



Ouvrage financé par :

**Aix-Marseille Université, le CNRS,
le Ministère de la Culture et de la Communication,
le Centre Camille Jullian,
la Métropole Aix-Marseille-Provence / Conseil de Territoire
Istres Ouest-Provence**



Envoyer les manuscrits à :

sophie.bouffier@univ-amu.fr ; botte@mmsch.univ-aix.fr ;
cyril.courrier@univ-amu.fr

Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine
Centre Camille Jullian
Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme
5 rue du Château de l'Horloge. BP 647,
13094 Aix-en-Provence Cedex 2

Une agglomération rurale gallo-romaine des rives de l'Étang de Berre : le Castellan (Istres, Bouches-du-Rhône)

Sous la direction de Frédéric Marty et Brice Chevaux
avec les contributions de Carine Cenzon-Salvayre, Aline Doniga, Aline Durand,
Jean-Marc Féménias, Souen Fontaine, Joël Françoise, Nicolas Garnier, Gaëlle Granier,
Sabine Groetembril, Hélène Guiraud, Alexia Lattard, Sophie Ledrole, Lucie Lemoigne



Liste des auteurs

Carine Cenzon-Salvayre :

Aix Marseille Univ, CNRS, Minist Culture & Com, CCJ, Aix-en-Provence, France.

Brice Chevaux :

Métropole Nice Côte d'Azur / Service de l'Archéologie de Nice Côte d'Azur.

Aline Doniga :

Aix Marseille Univ, CNRS, Minist Culture & Com, CCJ, Aix-en-Provence, France.

Aline Durand :

CRéAAH Le Mans UMR 6566 CNRS Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire.

Jean-Marc Féménias :

Association Archéopuits.

Souen Fontaine :

Ministère de la Culture / Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines.

Joël François :

Arc Numismatique.

Nicolas Garnier :

Laboratoire Nicolas Garnier / chercheur associé AOROC CNRS UMR 8546 École Normale Supérieure de Paris.

Gaëlle Granier :

Aix Marseille Univ, EFS, CNRS, UMR 7268 ADES, Anthropologie Bioculturelle Droit Ethique et Santé, Marseille, France.

Sabine Groetembril :

Centre d'Étude des Peintures Murales Romaines - Soissons.

Hélène Guiraud :

Université de Toulouse - Le Mirail.

Alexia Lattard :

Aix Marseille Univ, CNRS, Minist Culture & Com, CCJ, Aix-en-Provence, France et Aix Marseille Univ, CNRS, EFS, ADES, Marseille, France.

Sophie Ledrole :

Musée d'Histoire de Marseille.

Lucie Lemoigne :

Centre d'Étude des Peintures Murales Romaines - Soissons.

Frédéric Marty :

Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Istres Ouest-Provence / Pôle Intercommunal du Patrimoine Culturel.

Sommaire

| | |
|---|----|
| Avant-propos | 9 |
| Contexte géographique et géomorphologique | 10 |
| Contexte archéologique et historique des recherches | 14 |

PREMIÈRE PARTIE : L'HABITAT PROTOHISTORIQUE

| | |
|---|----|
| Chapitre 1. L'occupation du V^e s. et du début IV^e s. av. J.-C. | 23 |
| I- Nature et organisation de l'implantation | 23 |
| II- Architecture | 23 |
| III- Foyers | 27 |
| IV- Fosses | 31 |
| V- Mobilier | 34 |
| VI- Interprétation | 38 |
| Chapitre 2. L'occupation des II^e - I^{er} s. av. J.-C. | 39 |

DEUXIÈME PARTIE : L'AGGLOMÉRATION SECONDAIRE RURALE ANTIQUE

| | |
|--|-----|
| Chapitre 1. Une implantation gauloise d'époque romaine (25/220) | 43 |
| I- Choix de l'implantation | 43 |
| II- Chronologie de l'occupation | 45 |
| Chapitre 2. Urbanisme et architecture | 53 |
| I- Urbanisme | 53 |
| II- Les bâtiments | 63 |
| III- Synthèse architecturale | 106 |
| Chapitre 3. Les activités | 133 |
| I- Gestion de l'eau | 133 |
| II- Vie domestique | 142 |

| | |
|---|------------|
| III- Agriculture | 148 |
| IV- Élevage et pêche | 151 |
| V- Transformation alimentaire | 155 |
| VI- Artisanat | 159 |
| VII- Échanges | 163 |
| VIII- Pratiques funéraires | 165 |
| IX- Croyances | 171 |
| Chapitre 4. Statut et évolution de l'agglomération | 175 |
| I- Un nom pour l'agglomération ? | 175 |
| II- Statut et hiérarchisation de l'habitat | 176 |
| III- Causes de l'abandon | 178 |
| IV- Les récupérateurs de l'Antiquité tardive (fin IV ^e s. - début V ^e s.) | 179 |

**TROISIÈME PARTIE :
ÉTUDES SPÉCIALISÉES**

| | |
|---|------------|
| Chapitre 1. Les enduits peints du bâtiment 7 | 183 |
| I- Introduction | 183 |
| II- Description | 183 |
| III- Observations techniques | 187 |
| IV- Commentaires | 190 |
| Chapitre 2. Les céramiques du Haut-Empire | 195 |
| I- Phasage du mobilier | 195 |
| II- La céramique | 197 |
| III- Conclusion | 227 |
| Chapitre 3. Catalogue du petit mobilier | 229 |
| I- Domaine domestique | 229 |
| II- Domaine économique | 231 |
| III- Domaine personnel | 237 |
| IV- Domaine socio-culturel | 238 |
| V- Domaines divers et indéterminés | 239 |
| Chapitre 4. Le mobilier en verre : les éléments significatifs | 245 |
| Chapitre 5. Étude des monnaies | 249 |
| I- Répartition des émissions par période | 249 |
| II- Les monnaies et leurs contextes | 251 |
| III- Conclusion | 254 |
| IV- Catalogue des monnaies | 254 |
| Chapitre 6. Étude biologique et archéo-anthropologique des structures funéraires | 263 |
| I- Sépulture 2160 | 263 |
| II- Sépulture 2189 | 264 |
| II- Fosse-bûcher 2057 | 264 |

| | |
|---|-----|
| Chapitre 7. Analyse anthracologique de la fosse-bûcher | 267 |
| I- Problématique et prélèvements | 267 |
| II- Méthode | 267 |
| III- Identification taxinomique des charbons de bois et remarques anatomiques | 268 |
| IV- Interprétation des données | 269 |
| | |
| Conclusion générale | 271 |
| | |
| Bibliographie | 275 |
| | |
| Annexes | 285 |
| Annexe 1 : Inventaire des scories en calotte. | 286 |
| Annexe 2 : Phase AB. Inventaire de la céramique fine. | 286 |
| Annexe 3 : Phase C. Inventaire de la céramique fine. | 286 |
| Annexe 4 : Phase DE. Inventaire de la céramique fine. | 288 |
| Annexe 5 : Phase AB. Inventaire de la céramique commune. | 290 |
| Annexe 6 : Phase C. Inventaire de la céramique commune. | 291 |
| Annexe 7 : Phase DE. Inventaire de la céramique commune. | 293 |
| Annexe 8 : Phase AB. Inventaire des amphores. | 296 |
| Annexe 9 : Phase C. Inventaire des amphores. | 297 |
| Annexe 10 : Phase DE. Inventaire des amphores. | 297 |
| Annexe 11 : Phase AB. Inventaire des autres céramiques. | 299 |
| Annexe 12 : Phase C. Inventaire des autres céramiques. | 299 |
| Annexe 13 : Phase DE. Inventaire des autres céramiques. | 299 |

Avant-propos

La colline du Castellan, magnifique espace naturel préservé au cœur de la commune d'Istres, offre une vue remarquable sur la ville, sur l'étang de l'Olivier et sur les petits reliefs tabulaires qui bordent la rive occidentale de l'Étang de Berre. Elle est connue depuis longtemps des Istréens, qui viennent s'y promener, et de la communauté scientifique, pour avoir été le siège d'une agglomération fortifiée gauloise de l'âge du Fer. En effet, entre 1948 et 1950 au moins, E. Aquaron, membre de l'association des Amis du Vieil Istres, y a effectué avec son équipe des sondages et des fouilles archéologiques qui ont révélé l'importance de cet habitat perché et fourni les premiers indices chronologiques relatifs à son occupation. À mon arrivée au musée archéologique d'Istres, en 1999, le conservateur d'alors, Martine Sciallano, m'avait fixé parmi les premiers objectifs de reprendre l'étude du site à partir des collections anciennes et d'initier de nouvelles recherches de terrain. Une fouille en 2000 suivie de plusieurs campagnes de prospections géophysiques ont mis en lumière une trame urbaine et ont permis de tracer un schéma évolutif de l'habitat durant l'âge du Fer. E. Aquaron avait aussi repéré, sur le piémont ouest de la colline, en pratiquant une tranchée, des vestiges alors attribués à une *villa* gallo-romaine. Comme ces découvertes, limitées dans l'espace, n'avaient fait l'objet que de compte-rendus succincts – dont ne nous sont parvenus ni photographie ni plan – il demeurerait difficile de se faire une idée précise des vestiges mis au jour. Le terrain était, d'autre part, rendu inaccessible à l'archéologie, ces dernières années, par la construction de terrains de sport, d'un gymnase et d'un théâtre de verdure. Par chance, le projet de construction d'une nouvelle cité administrative pour la ville d'Istres, à leur emplacement, a été l'occasion de reprendre cette problématique et de fouiller les vestiges sur une superficie suffisamment étendue pour comprendre qu'en fait de *villa*, nous avions affaire à une véritable agglomération secondaire rurale, renouvelant ainsi la vision qui prévalait du peuplement ancien de la rive occidentale de l'Étang de Berre. En outre, l'identification de cette agglomération intervenait dans un contexte scientifique marqué par la mise en évidence d'une autre agglomération secondaire gallo-romaine sur le site de Tholon, à moins de 12 km au sud, à Martigues. Nous avons donc, pour la première fois dans la région, la possibilité d'appréhender un type d'habitat probablement fort répandu, mais encore largement méconnu car rarement fouillé à cette échelle¹.

Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence était à la fois aménageur et opérateur d'archéologie préventive. L'opération a ainsi pu se dérouler de manière réactive et coordonnée avec les différents services mobilisés par le projet. Bien en amont, en 2010, une demande anticipée de diagnostic archéologique, suggérée par le Pôle Intercommunal du Patrimoine Culturel qui en a entrepris la réalisation, a permis de disposer très rapidement des éléments permettant de programmer la phase de fouille dans le calendrier du chantier. Par la suite, la fouille proprement dite a été menée dans les meilleurs délais tout en répondant scrupuleusement au cahier des charges fixé par le Service Régional de l'Archéologie, le terrain étant rendu bien avant la date

1. La fouille a aussi permis de mettre au jour une aire d'ensilage médiévale dont la publication est prévue dans un autre cadre.

de démarrage des travaux postérieurs, liés au chantier de construction. Ainsi, la phase de fouille a été réalisée du 20 avril au 18 octobre 2011. Une autorisation supplémentaire a permis de prélever des enduits peints jusqu'au 17 novembre. Au final, la recherche archéologique s'est déroulée dans des conditions optimales, bien éloignées de l'image du « poil à gratter » qu'on prête parfois, de manière amicale, au responsable de l'opération. Bien entendu, ce résultat doit beaucoup tant à la collaboration des acteurs du projet – intervenants administratifs et techniques de l'État², de l'intercommunalité³ et de la ville d'Istres⁴ – qu'au professionnalisme des équipes de terrassement de TP Provence⁵ et à l'engagement sans faille de l'équipe de fouille que je tiens à remercier. Cette dernière était constituée de deux responsables de secteur – Brice Chevaux et Sophie Ledrole –, une topographe – Nathalie Gonzalez –, une dessinatrice – Jordane Tysseire – et treize techniciens de fouille – Stéphane Abellon, Zouina Bouabdallah, Thibault Canillos, Bruno Coelho, Aloïs Corona, Nicole Ferrer, Céline Huguet, Emmanuel L'Hénaff, Elodie Martin-Kobierzyki, Cécile Pons, Vanessa Prades, Laure Sornin-Petit et Camille Vosgien – auxquels se sont joints les bénévoles de l'Association des Musées d'Istres – Danielle Bernard, Michel Chérou, Jean-Claude Huard, Michel Sidolle, Laïza Thévenon et Jean-Noël Yniesta – et une stagiaire de l'Université d'Aix-Marseille – Sophie Heudhuin. Monique Bros, Clotilde Cherubini, Chantal Husson et Laudine Robin sont venues renforcer l'équipe pour des tâches de post-fouille. Pour des raisons de compétence et de sécurité, la fouille des puits a été confiée à Jean-Marc Féménias, président de l'association Archéopuits. Nous avons aussi bénéficié, pour la fouille et l'étude des structures funéraires, du concours de Gaëlle Granier, Alexia Lattard et Claire Terrat. Après les pluies continues des mois d'octobre et novembre, le prélèvement des enduits peints, initié par Denis Delpalillo, a pu être mené à son terme par Sabine Groetembril. Je remercie également tous les collègues et spécialistes qui m'ont fait l'amitié de venir échanger directement sur le terrain ou qui se sont penchés sur des problématiques liées au mobilier et aux prélèvements : Alain Badie, Jean-Claude Bardzakian, Michel Bats, Michel Bonifay, Henri Broise, Carine Cençon-Salvayre, Jean Chaussierie-Laprée, Aline Doniga, Aline Durand, Souen Fontaine, Joël Françoise, Jean-Marie Gassend, Hélène Guiraud, Lucie Lemoigne, Samuel Longepierre, Hélène Marino, Thierry Martin, Marion Rapilliard, Michel Rétif, Jean-Frédéric Terral, Mireille Vacca-Goutouli... Enfin, merci à Serge Ectassy pour le magnifique tour en avion programmé pour réaliser les photographies aériennes de fin de fouille.

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET GÉOMORPHOLOGIQUE

Le terrain concerné par l'aménagement, fouillé sur une emprise de 6566 m², est situé à 190 m au nord-est du centre ancien d'Istres et en rive sud de l'étang de l'Olivier, sur le piémont occidental de la colline du Castellon (**fig. 1-8**). Cette dernière forme un promontoire rocheux s'avancant actuellement dans l'étang de l'Olivier. Son sommet culmine à 40,85 m NGF, le niveau de l'étang étant stabilisé à la cote 0 depuis 1660. Le plateau, d'une longueur d'environ 300 m sur 130 m de large (environ 2 ha) est légèrement incliné vers le nord où il est délimité par un escarpement atteignant 15 m d'altitude.

2. Xavier Delestre et Françoise Trial (Service Régional de l'Archéologie).

3. Bernard Granié (Président du SAN Ouest Provence), Marie-Hélène Sibille (Directrice du Pôle Intercommunal du Patrimoine Culturel), Jean-Pierre Di Caro, Dominique Rossi, Marc Voizot.

4. François Bernardini (Maire d'Istres), Christophe Ismar, Eric Sixdenier, Miguel Barreros, Nacer Belouassi.

5. Vincent Chavarria, Rémy Clément, José Dos Santos Silva, Eric Drozd, Cédric Gandon, Didier Gouraud, Jean-Luc Mairet, Alexis Palmier, Sylvain Poirot, Claude Vaxelaire.

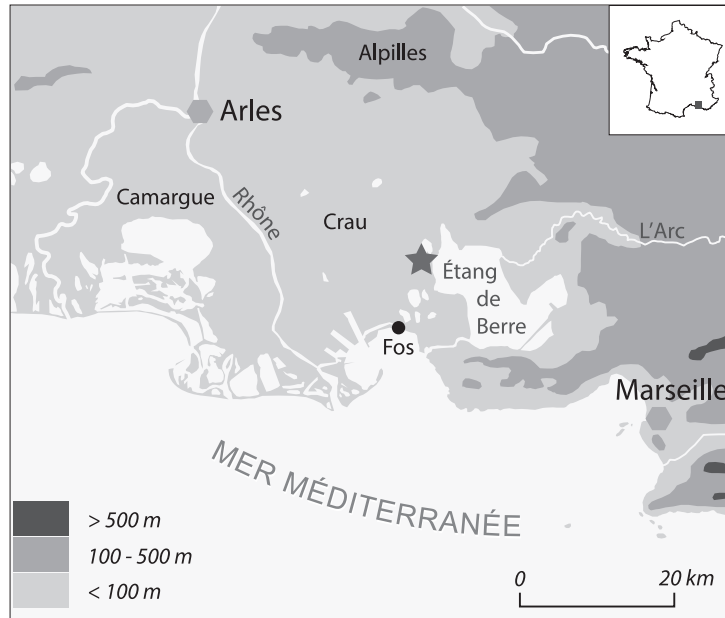


Fig. 1. Localisation géographique du site (DAO Fr. Marty).

Avant la fouille, l'espace prescrit, largement artificialisé, était occupé par des bâtiments et aménagements sportifs : un gymnase (construit en 1965), des tennis couverts (construits en 1985), un plateau de tennis de plein air et un théâtre de verdure. La topographie originelle des lieux a fortement été modifiée par l'urbanisation qui a gagné ce secteur dès les années 1920. En effet, à cette époque, un marais aux odeurs pestilentielles occupait le fond du golfe de Sainte-Catherine immédiatement à l'ouest de l'emprise du chantier. Pour l'assainir, la municipalité de Félix Gouin, entre 1922 et 1935, y a déversé les gadoues de la ville et les matériaux de démolition des entrepreneurs locaux, créant ainsi une esplanade artificielle⁶. Plus tard, dans les années 1930, s'est installé le bâtiment des Ponts-et-Chaussées, approximativement au niveau de l'école maternelle actuelle. Les terrains situés plus à l'est étaient alors plantés en vigne.

Du golfe de Sainte-Catherine jusqu'au sommet de la colline du Castellan, à l'est, la géologie montre une succession de dépôts sédimentaires marins néogènes⁷. À la base, une calcarénite blanche est attribuée au Burdigalien. Elle est surmontée par trois formations du Vindobonien inférieur : un niveau d'argile calcaire, des sables et grès, puis un entablement de biocalcirudite rousse. L'étang saumâtre de l'Olivier occupe l'une des nombreuses dépressions naturelles creusées dans ces terrains par les actions périglaciaires, particulièrement éoliennes, qui se sont développées jusqu'à la fin du Würm⁸. Bien que le niveau de son plan d'eau ait varié au fil du temps – avec une superficie plus restreinte à l'âge du Fer et surtout dans l'Antiquité⁹ – celui-ci s'est considérablement élevé à partir des années 1565-1580, après l'achèvement par l'ingénieur Adam de Craponne d'un canal amenant les eaux de la Durance à Istres afin d'irriguer le terroir et de faire fonctionner un moulin à farine. En effet, ce canal, s'il se jetait dans l'Étang de Berre, déversait aussi de l'eau dans l'étang de l'Olivier, peut-être du fait d'un mauvais entretien des fossés. La submersion de jardins, de chemins et bientôt du quartier Sainte-Catherine va conduire

6. Gouin 1935, 66-67.

7. *Carte géologique de la France à 1/50000e. Feuille d'Istres (XXX-44-45)*. BRGM. Formations m1b, m2aA, m2aS et m2a1.

8. Clauzon, Ambert, Vaudour 1990, 81.

9. Trément 1999, 234-251.



Fig. 2. Localisation du projet, carte IGN Scan 25, 1/25000e.

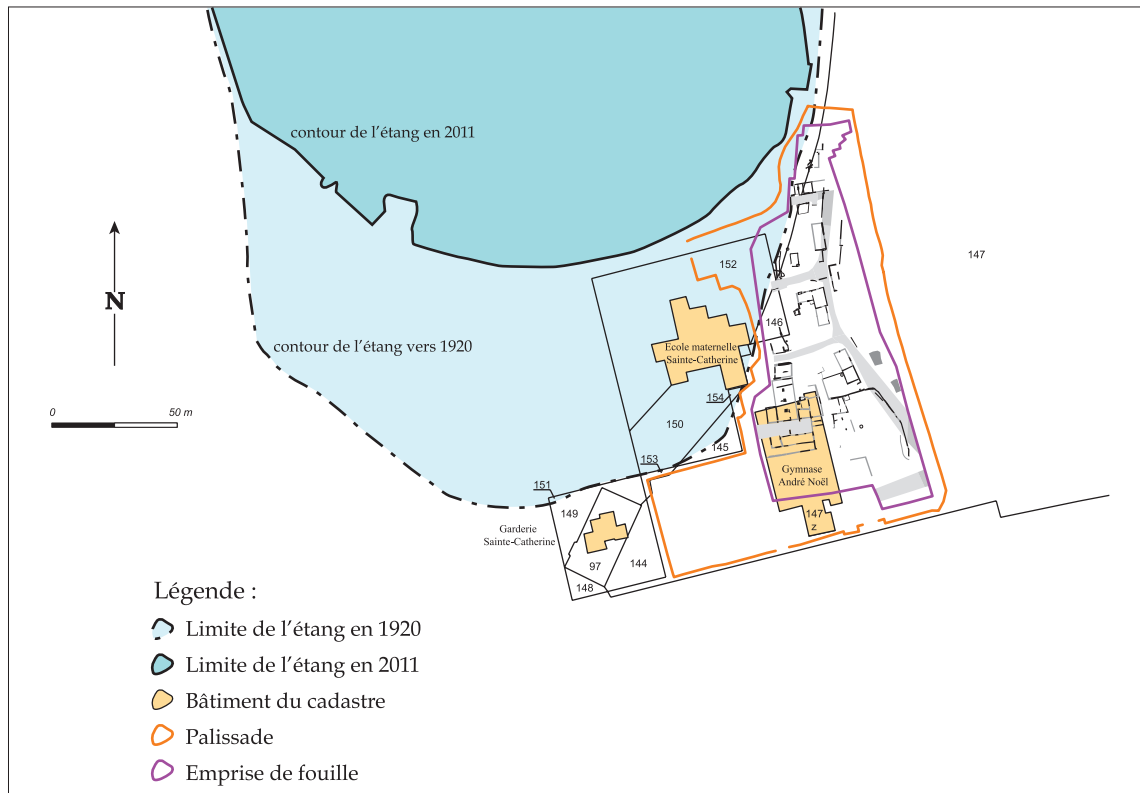


Fig. 3. Plan du site sur fond cadastral (DAO N. Gonzalez).

les Istréens à creuser, vers 1660, un canal entre les étangs de Berre et de l'Olivier afin de stabiliser le niveau de ce dernier. Cette montée des eaux aura pour conséquence la disparition d'un salin exploité entre les années 1539 et 1580 environ. Les installations saunières devaient se situer dans le quartier Sainte-Catherine puisqu'elles sont signalées au bord de l'étang « *proche dudict lieu d'Istre d'ung traict de harquebouse* »¹⁰.

10. Giroussens 1996.



Fig. 4. Vue aérienne d'Istres et de la colline du Castellon vers 1935 (coll. Fr. Marty).



Fig. 5. Vue aérienne du site du chemin du Castellon en fin de fouille (cliché Fr. Marty).

CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DES RECHERCHES

Les premiers travaux archéologiques menés sur le secteur du Castellan n'ont débuté, à notre connaissance, qu'en 1937. Cette année-là, le célèbre aviateur Joseph Thoret fouille un abri situé sur le flanc est de la colline¹¹. Nous ignorons quels furent les résultats de ces travaux de terrain. À partir de 1948 et jusqu'en 1950 au moins, une nouvelle impulsion est donnée aux recherches. En effet, une équipe de fouilles constituée de membres des Amis du Vieil Istres, conduite par E. Aquaron, entreprend, en divers points du site, de nombreux sondages dont la localisation précise demeure parfois problématique¹². Les structures mises au jour se rapportent à un habitat gaulois de hauteur, une occupation gallo-romaine et une sépulture médiévale. L'étude des collections issues de ces recherches anciennes et la réalisation d'une fouille peu étendue, en 2000, ont permis de préciser l'évolution chronologique du site pour les premier et second âges du Fer et de repérer des traces médiévales d'exploitation de la pierre¹³. Des prospections géophysiques menées avec l'Université de Bradford en 2007 et 2008, ont enfin apporté une première vision de la trame urbaine de l'agglomération gauloise perchée¹⁴.

Aujourd'hui, la problématique relative à l'occupation d'époque romaine s'inscrit dans le contexte de l'étude de la dynamique de peuplement de la région de l'ouest de l'Étang de Berre, initiée à cette échelle par Frédéric Trément, dès 1987, dans le cadre d'une thèse de doctorat¹⁵. Elle doit, par ailleurs, être mise en relation avec l'occupation protohistorique de la colline afin d'aborder le thème de la romanisation des campagnes et de l'évolution de l'habitat. Cette micro-région est marquée, dès le VI^e s. av. J.-C., par la fondation d'une agglomération protohistorique majeure, Saint-Blaise, dont l'habitat du Castellan semble dépendre économiquement et peut-être aussi politiquement. Cette situation perdure, probablement, jusqu'au milieu du II^e s. av. J.-C., Saint-Blaise étant détruit militairement vers 130/120 av. J.-C. Au cours du I^{er} s., de nombreux habitats s'implantent dans les campagnes environnantes. Le mouvement se met en place dès la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C., probable conséquence de la déduction de la colonie romaine d'Arles en 46 av. J.-C. Au début du I^{er} s. de notre ère, le réseau se densifie rapidement, le maximum de peuplement étant atteint dans le deuxième tiers du siècle. La plupart des habitats seront occupés pendant plusieurs siècles. L'occupation antique du Castellan paraît s'insérer dans ce schéma dynamique nourri en grande partie par les prospections. La proximité du port antique de Fos, l'un des avant-ports d'Arles, n'est certainement pas étrangère à cet essor.

L'habitat gaulois

Sur la face est de la colline, E. Aquaron fouille en 1948 ce qu'il appelle « deux fonds de cabane(s) juxtaposées » ayant livré « de nombreux fragments de poterie romaine et un vase déformé en terre cuite et rempli de cendres ». L'emplacement de ces vestiges correspond à celui d'une construction à abside (V^e s. av. J.-C. ?) de direction nord-sud mesurant 6,50 m sur 4,50 m et comportant un trou de poteau central de 0,20 m de diamètre. Ce bâtiment, signalé par F. Benoit¹⁶, contenait de la céramique grise monochrome, claire massaliète, des fragments d'amphores massaliètes micacées, mais aussi de la céramique campanienne (*graffiti* δ, μαρι et ου) et arétine (plat estampillé A. TITI / FIGV) entretenant la confusion sur la chronologie réelle de l'édifice,

11. Aquaron 1949, 5.

12. Aquaron 1949 ; 1949b ; 1949c ; 1950 ; Amar 1977 ; Benoit 1950 ; Benoit 1954.

13. Marty 2002b et 2002c, 33-34.

14. Armit *et al.* 2014.

15. Trément 1999.

16. Benoit 1954.

en l'absence de relevé stratigraphique. Une autre case, dont nous ne savons rien, fut également dégagée au dessus des abris de défense passive de la seconde guerre mondiale creusés au pied de la colline, sur sa bordure sud-est. Pendant plusieurs années, les sondages se poursuivent livrant des céramiques et autres petits objets sans qu'aucune stratigraphie ne soit relevée, aucun plan dressé et aucun mobilier classé.

Lorsqu'on parcourt le site, quelques vestiges mal datés apparaissent. Ainsi, une voie à ornières, que l'on peut suivre sur une centaine de mètres, traverse le nord du plateau. Elle est tronquée en maints endroits par les travaux des carriers qui ont exploité la molasse, notamment à l'époque médiévale. Près de son extrémité ouest, on aperçoit un seuil taillé dans le substrat rocheux, large de 0,90 m et long de 2,10 m minimum. La roche a également été taillée en deux points distincts, sur le côté est, afin d'obtenir des escaliers permettant de relier deux terrasses naturelles. Non loin de là, se trouve une inscription gallo-grecque profondément gravée (35 à 40 mm) sur une paroi rocheuse à 2,40 m au dessus du sol : MATPON. Les premières lettres mesurent 0,20 à 0,22 m de haut, les deux dernières 0,17 m. Le texte se développe sur 1,35 m. Le M est ligaturé au A à barrette brisée. On obtient ainsi le génitif pluriel du nom gaulois des « Mères » : $\mu\alpha\tau\rho\nu$. Pour M. Lejeune, cette inscription indique que l'oppidum a été placé, à un moment donné, sous la protection des Mères¹⁷. La gravure date très probablement du I^{er} s. av. J.-C. ou, au plus tôt du II^e s. av. J.-C. Une fouille menée au pied de l'inscription « poussée jusqu'au sol de galets [...] n'a donné aucun débris de poterie »¹⁸. F. Benoit s'attendait-il à trouver là du matériel culturel ? En revanche, un fragment de sculpture préromaine représentant l'épaulière d'un guerrier indique peut-être l'existence d'un lieu de culte sur le site durant l'âge du Fer¹⁹.

L'étude des collections anciennes et la fouille stratigraphique de l'année 2000 permettent de dégager les grands traits de l'évolution du site à l'âge du Fer²⁰. Les habitants s'installent dans le courant du premier quart du VI^e s. av. J.-C. ou au plus tard dans le second quart du siècle. Cette datation s'appuie notamment sur la présence d'un fond de *kylix* grecque de type B1 (-620 à -570/-560) et sur plusieurs tessons de céramiques tournées datables de la première moitié du VI^e s. av. J.-C. Après une occupation dense du VI^e au début du IV^e s. av. J.-C., le site semble connaître une période de récession marquée par la rareté du mobilier attribuable aux IV^e - III^e s. av. J.-C. La reprise est nette à partir du II^e s. av. J.-C. Sur le sol d'une maison détruite rapidement à la fin de ce siècle, plusieurs aménagements liés aux pratiques culinaires ont été retrouvés : une sole de foyer décorée en argile, un four à pain en terre et un foyer en U formé de deux adobes disposés de chant contre une paroi. Au même moment, sont attestées l'oléiculture et probablement la viticulture. Quelques temps plus tard, un atelier de forge occasionnel est installé en plein air sur les ruines de la maison. Dans la première moitié du I^{er} s. av. J.-C., l'habitat est restructuré avec l'édification d'un rempart-terrasse contre lequel viennent prendre place des niveaux de la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C.

Des prospections géophysiques ont permis de restituer l'organisation générale du site (**fig. 9**). Les investigations ont principalement concerné le plateau situé en partie centrale de la colline ainsi qu'un petit replat légèrement en amont, au sud. Trois méthodes complémentaires ont été employées : prospections électrique, magnétique et géo-radar. Les résultats obtenus sont éloquentes. En effet, on discerne clairement deux trames urbaines superposées comportant des espaces bâtis desservis par des espaces viaires, selon un schéma pré-établi.

17. Lejeune 1988, 100-101.

18. Benoit 1954.

19. Marty 2002b, 146.

20. Marty 2002b.



Fig. 6. Vue aérienne du chantier en fin de fouille (cliché Fr. Marty).



Fig. 7. Vue générale du chantier depuis le sud (cliché Fr. Marty).



Fig. 8. Vue générale du chantier depuis le nord (cliché Fr. Marty).

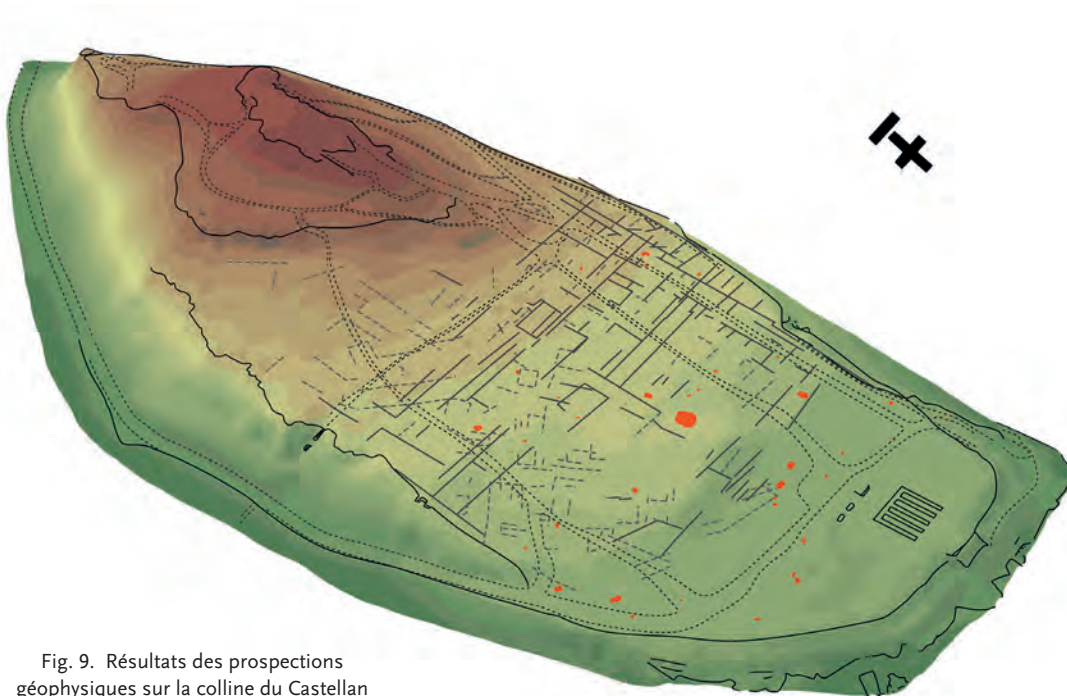


Fig. 9. Résultats des prospections géophysiques sur la colline du Castellán (I. Armit et T. Horsley).

La première trame, la moins lisible car la plus enfouie, révèle des structures en pierre linéaires de direction nord-est / sud-ouest et nord-ouest / sud-est. De petites unités bâties semblent se dessiner et forment probablement des îlots le long d'axes de circulation orthogonaux. La trame la plus récente montre de grands axes traversant toute la zone prospectée qui correspondent vraisemblablement à des rues se recoupant à angle droit, structurant ainsi l'agglomération. La direction des axes diverge de celle de la trame sous-jacente avec des murs est/ouest et sud/nord. On notera, au sud de la zone, ce qui semble être un grand bâtiment dont la fonction reste à déterminer. En surface de celui-ci, on peut observer un grand fragment de seuil en pierre probablement déplacé par des travaux agricoles ou une fouille ancienne. La prospection géo-radar a aussi mis en évidence un léger étagement des constructions. Il semblerait que le substrat ait été taillé en paliers de façon à créer des sols plans aptes à recevoir les bâtiments. Par ailleurs, plusieurs zones ayant subi une forte action de feu ont été repérées (en orange sur le plan). Il s'agit probablement, dans la plupart des cas, de foyers. L'anomalie la plus étendue pourrait correspondre à une zone artisanale ou à un bâtiment incendié. Seule une fouille permettrait de s'en assurer. Concernant la chronologie, en l'absence de sondages, il est impossible de dater les deux trames urbaines repérées. Néanmoins, connaissant la chronologie générale de l'occupation de la colline, il est permis de proposer l'hypothèse d'une agglomération du premier âge du Fer à laquelle succède une agglomération du second âge du Fer.

L'occupation antique

L'équipe d'E. Aquaron dégaga entre 1948 et 1950, au pied de la colline du Castellán, des vestiges de constructions qui furent attribués à une *villa* gallo-romaine²¹. Celle-ci fut différenciée de l'habitat gaulois et dénommée *villa* de Sainte-Catherine par Frédéric Trément, dans sa thèse de doctorat en 1994²². Selon les fouilleurs, la *villa* est localisée près de « l'entrée du tunnel de l'égoût », creusé à partir de 1923 sous le Castellán, sur 173 m de longueur, pour amener les rejets ménagers dans l'étang de l'Olivier à l'est du Castellán, près du canal de jonction avec l'Étang de Berre²³. L'entrée du « tunnel » est aujourd'hui le seul repère existant sur le terrain. Aucun plan ni aucune carte ne nous sont parvenus qui auraient permis de préciser l'emplacement des vestiges découverts.

La description des structures mises au jour à cette époque repose donc exclusivement sur les comptes rendus écrits de fouilles. Ainsi, à une quarantaine de mètres au sud de l'entrée de la canalisation d'évacuation des eaux usées, l'équipe d'E. Aquaron dégaga un seuil de porte en pierre taillée interprété alors comme un portail de clôture de la *villa* gallo-romaine. À trois mètres plus au nord, un bassin dont les caractéristiques et les dimensions ne sont pas précisées, pouvait servir, au dire des fouilleurs, d'abreuvoir ou de lavoir. La fonction du bassin (bétonné ?) mériterait, bien évidemment, d'être révisée. Entre ce point de découverte et la canalisation, une tranchée de 22 m de long sur 1,50 m de large a permis de dégager quatre pièces d'un bâtiment adossé au piémont de la colline du Castellán. En outre, celui-ci se situe à un niveau proche de celui de l'étang de l'Olivier puisque l'on signale que les vestiges étaient en partie immergés au moment de la fouille. La découverte de fragments d'enduits peints à décor de bandes rouges, noires et blanches indique que certaines pièces possédaient des enduits muraux peints polychromes. À quelques mètres au sud de la canalisation, se trouve un « escalier monumental », caractérisé par deux montants espacés de 7,50 m, bâtis en pierres superposées, apparents en

21. Aquaron 1949 ; 1949b ; 1949c ; 1950.

22. Dans cette étude, la *villa* est localisée à l'est de la colline du Castellán (et non à l'ouest), c'est-à-dire près de la sortie du tunnel de l'égoût (et non de l'entrée) : Trément 1994, IS-033 ; Trément 1999, IS-022.

23. Gouin 1935, 38-41.

1948 sur une hauteur de 0,90 m et 1,50 m. Les blocs de pierre composant cet ensemble ont une longueur de 0,40 m et une hauteur moyenne de 0,30 à 0,50 m. L'un des montants, sur la face latérale, porte une entaille de 0,50 m de long, 0,10 m de large et 0,20 m de profondeur. Dans les comptes-rendus, il n'est nulle part fait mention de marches. Faut-il donc voir dans cette description une large entrée munie d'une porte ? Enfin, au nord de la canalisation, une tranchée de 25 m de long sur 1,25 m de large a révélé, à proximité immédiate de l'ouvrage, un bloc de pierre de 0,30 m de hauteur sur 0,50 m de largeur reposant directement sur le substrat (« safre gris bleu »).

Le mobilier recueilli par les « Amis du Vieil Istres » à l'emplacement de la supposée *villa* est aujourd'hui complètement mélangé à celui provenant de l'oppidum du Castellan. D'autre part, il est parfois difficile, à la lecture des rapports de fouilles, de différencier ce qui a été trouvé au sommet et au pied de la colline. La bibliographie permet de lister sûrement les éléments suivants : sigillée sud-gauloise (une assiette Drag. 36 et une coupe Drag. 37 des années 80-90 dont le décor est constitué par la répétition à quatre reprises de deux cerfs couchés se faisant face, séparés par un *flabellum* surmonté de deux oiseaux²⁴) ; gobelets à parois fines à décor d'écaillés de pommes de pin, à décor sablé et à décor clouté ; bol « de Roanne » en céramique celtique²⁵ ; céramique commune gallo-romaine ; pot Mellinand 1a en céramique grise rhodanienne ; céramique non tournée ; amphores ; jarres ; lampes (plusieurs exemplaires dont une à médaillon décoré d'un bouquetin sautant à gauche, une à médaillon à décor érotique et une troisième dont le médaillon figure un personnage tourné à droite et penché vers l'avant, plongeant les mains dans un panier. À l'arrière-plan, apparaît la tête d'une chèvre) ; figurine en terre cuite représentant un dieu barbu ; objets en verre ; objets en bronze et en fer ; monnaies massaliètes et bronze de Vespasien ; fragments d'enduit peint à bandes rouges, noires et blanches.

Ces éléments ont naturellement conduit E. Aquaron à dater la *villa* de la fin du I^{er} s. apr. J.-C. La fouille préventive réalisée en 2011 permet d'avoir une vision plus précise du site, invalide l'hypothèse d'une *villa* que suggéraient les données anciennes et permet de réviser la chronologie de l'occupation.

Le Moyen Age

En 1948, E. Aquaron entreprend également au sommet de la colline des recherches qui l'amènent à dégager une sépulture d'adulte masculin de stature élevée (1,75 m minimum) décédé vers 45 ans. Le défunt était allongé la tête à l'ouest et les pieds à l'est dans une position très particulière : « les mains étaient réunies derrière le dos, comme liées et les membres inférieurs allongés, le pied gauche passé sous le pied droit ». Le corps reposait sur un lit de galets de Crau. Sur sa gauche, à 0,50 m, ont été retrouvés les membres et le crâne d'un petit bélier peut-être retenus au moment de l'offrande par la peau de l'animal. Selon le fouilleur, quatre vases étaient disposés au dessus de la tête. L'un d'eux, seul retrouvé pour l'étude, en partie reconstitué, est datable de l'époque augustéenne et plus largement entre 20 av. J.-C. et 50 apr. J.-C. Il s'agit d'un pot en céramique non tournée de type Mellinand 1b. Le tout était recouvert de terre argileuse rouge. Si, dans un premier temps, le vase a été considéré comme une offrande susceptible d'orienter l'attribution chronologique de la sépulture, des doutes concernant le lien entre l'objet et la structure nous ont persuadé, en 2012, de faire réaliser une datation radiocarbone sur un fragment du fémur droit. Le résultat²⁶ donne une date comprise entre 1027 et 1203 apr. J.-C.,

24. Giroussens 1987, 45-46.

25. Arcelin 1981, fig. 7, n°45, 51 et 58.

26. Ly-8907[GrA] : 920 + ou - 30 BP.

avec un indice de confiance de 95 %. La sépulture est donc celle d'un homme du XI^e ou du XII^e s. Sans entrer dans les détails, l'analyse du contexte a conduit à privilégier l'hypothèse d'une sépulture isolée atypique ayant reçu le corps d'un homme définitivement banni de la communauté, inhumé près de son lieu d'exécution et / ou d'exposition²⁷.

Sur le pourtour du plateau, des vestiges d'exploitation de la roche sont visibles en différents points. La fouille réalisée en 2000²⁸ a permis d'observer une couche de déchets de taille de la pierre (éclats de molasse et gravillons) et des traces d'extraction. Celles-ci sont matérialisées au sol par trois négatifs d'enlèvement de blocs alignés opportunément contre une fissure naturelle du rocher et un bloc parallélépipédique en cours d'extraction (0,90 x 0,60 x 0,30 m). Les blocs sont découpés à l'aide d'une escoude à pointe unique. Ils sont ensuite détachés du plancher en introduisant des coins métalliques dans des encoignures creusées à la base des blocs. Le bloc non extrait comporte deux encoignures à la base de chacun des deux grands côtés. Une autre trace d'extraction à peu près sûrement datée, visible du côté est de la colline, concerne un cylindre dont les tranchées adoptent des parois quadrangulaires à l'extérieur et circulaires à l'intérieur. J.-C. Bessac date ce type d'extraction de la fin du XIV^e s. et du début du XV^e s. au Bois des Lens, à Nîmes²⁹.

Enfin, la fouille de 2011 a révélé l'existence de quinze silos, d'un mur de terrasse et d'un drain qui indiquent probablement l'existence d'une petite ferme familiale, sur le piémont de la colline, exploitant les potentialités agricoles du secteur péri-urbain entre la fin du XIII^e s. - début XIV^e s. et le XV^e s.

Frédéric MARTY

27. Marty 2013b.

28. Marty 2002c, 33-34.

29. Bessac 1996, 243-245.

PREMIÈRE PARTIE

L'habitat protohistorique

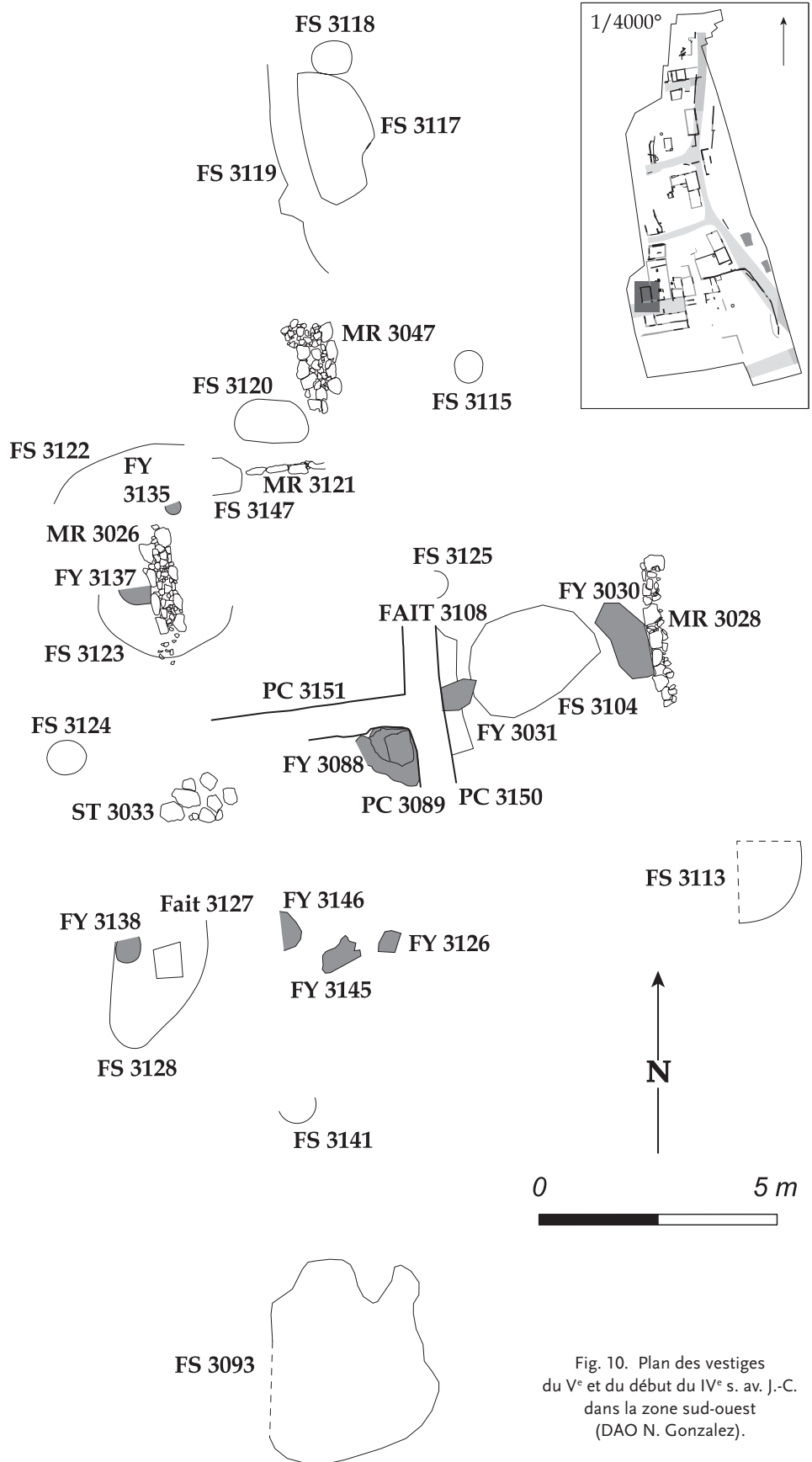


Fig. 10. Plan des vestiges du V^e et du début du IV^e s. av. J.-C. dans la zone sud-ouest (DAO N. Gonzalez).

Chapitre 1

L'occupation du V^e s. et du début du IV^e s. av. J.-C.

Les travaux de terrassement réalisés lors de la fondation de l'agglomération d'époque romaine semblent avoir détruit la majeure partie des niveaux protohistoriques. Toutefois, quelques traces fugaces témoignent d'occupations de bas de pente, liées à l'habitat de hauteur, au V^e s. et au début du IV^e s. av. J.-C., puis aux II^e - I^{er} s. av. J.-C. Ces vestiges correspondent très certainement à des périodes d'expansion de l'agglomération gauloise. Par ailleurs, certains indices autorisent à poser la question d'une éventuelle destruction militaire à la fin du II^e s. av. J.-C.

I- NATURE ET ORGANISATION DE L'IMPLANTATION (Frédéric Marty)

Des niveaux du milieu de l'âge du Fer ont été mis en évidence au sud-ouest de l'aire de fouille (fig. 10). Les vestiges sont très mal conservés et il est difficile de les corréler entre eux au sein d'un plan cohérent dans la mesure où ils ont été profondément bouleversés par les travaux de terrassement de l'époque romaine et, en dernier lieu, par les travaux de construction d'un gymnase, vers 1965. Néanmoins, divers indices (architecture, foyers, mobilier) suggèrent que nous sommes en présence d'unités domestiques serrées les unes contre les autres et implantées en contrebas de l'agglomération perchée, occupée au même moment. La concentration principale s'étend sur environ 480 m², mais elle ne représente pas l'intégralité du secteur occupé à cette époque, comme en témoignent une fosse isolée éloignée de 24 m, au nord, et quelques lambeaux de sols épars. Rien n'interdit de penser qu'à l'origine, cette occupation basse concernait plusieurs milliers de mètres carrés. L'organisation de l'espace n'est pas clairement caractérisée. En tout cas, aucune unité domestique complète n'est conservée. Les restes de murs et de parois

creusées dans le substrat meuble montrent que le bâti obéit à une direction strictement définie par des alignements nord-nord-ouest / sud-sud-est et ouest-sud-ouest / est-nord-est, répondant à une logique topographique qui sera conservée au Haut-Empire. Trois espaces – dont les limites sont matérialisées par des parois creusées dans le substrat sur environ 0,30 m de profondeur (3089, 3150 et 3151) et formant les soubassements d'éventuels murs en pierre de près de 0,70 m de large – sont accolés les uns aux autres et séparés par des murs communs (fig. 11). Les ouvertures, communications et aires de circulation n'ont pas été mises en évidence.

II- ARCHITECTURE (Frédéric Marty, Sophie Ledrole)

Quatre murs en pierre sont attribués au milieu de l'âge du Fer et révèlent différentes techniques architecturales. Le mur 3026, conservé sur une assise (hauteur 0,20 m) et sur 2,50 m de long, est formé de deux parements de blocs de molasse non équarris, simplement alignés mais non jointifs, retenant un blocage de pierre (fig. 12). La structure, relativement fruste, mesure 0,64 m de large.

Le mur 3028 (longueur : 3,21 m, hauteur 0,19 m) est constitué d'un alignement de moellons grossièrement équarris formant un parement conservé sur deux assises (fig. 13). Il s'agissait peut-être, à l'origine, d'un mur à double parement, mais la construction d'un égout presque parallèle, au XX^e s., a irrémédiablement détruit tout ce qui se trouvait à l'est.

Le mur 3047, observé sur 2,40 m de long, est plus original dans la mesure où sont mises en œuvre des dalles orthostates (fig. 14-16). Trois ont été observées, une quatrième étant recouverte par le mur d'époque romaine 3023. Préalablement à la construction



Fig. 11. Parois 3089 creusées dans le substrat limoneux beige, délimitant trois espaces domestiques, vues de l'ouest (cliché Fr. Marty).



Fig. 12. Mur 3026 vu de l'ouest (cliché Fr. Marty).



Fig. 13. Mur 3028 vu du nord (cliché Fr. Marty).



Fig. 14. Mur 3047 vu du nord-ouest (cliché Fr. Marty).

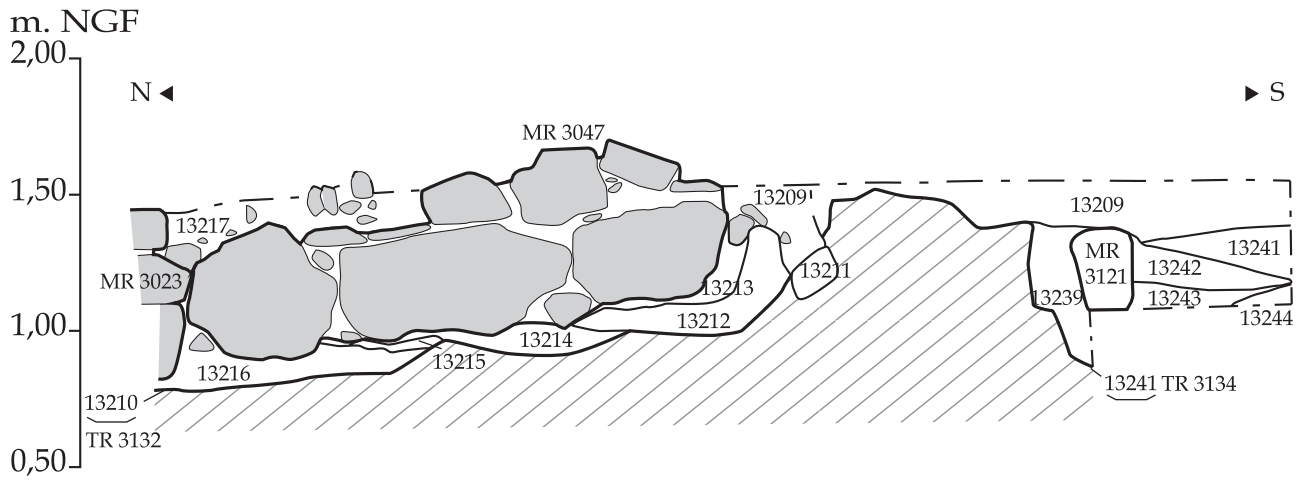


Fig. 15. Parement ouest du mur 3047 en coupe stratigraphique (Relevé J. Tisseyre et C. Vosgien ; DAO N. Gonzalez).

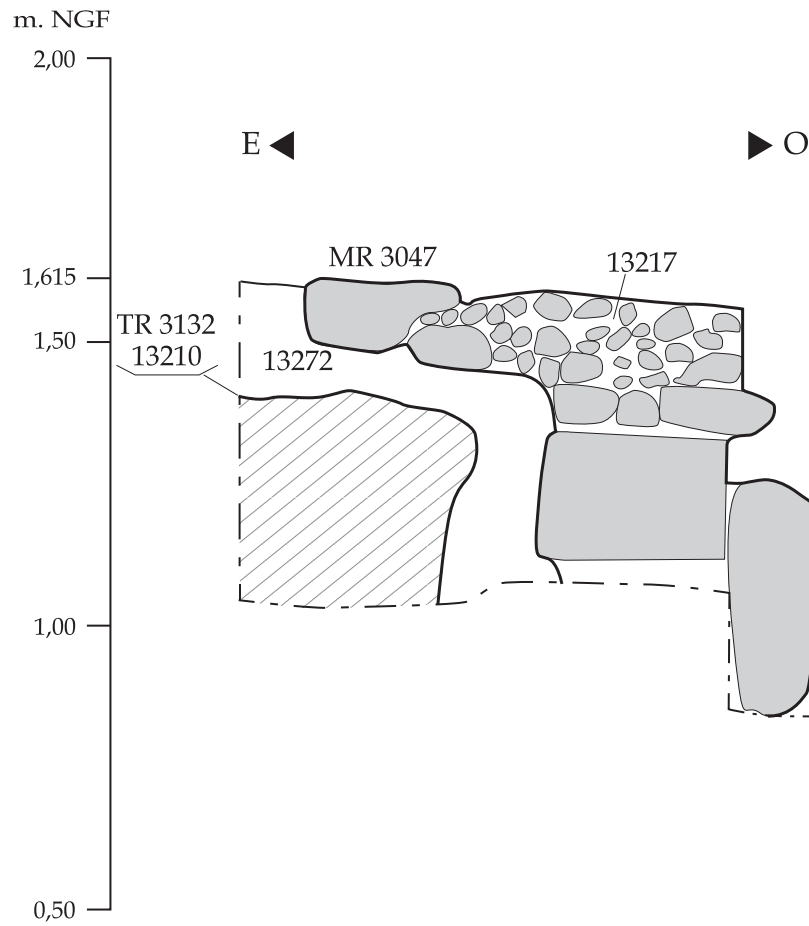


Fig. 16. Vue en coupe du mur 3047(Relevé A. Corona ; DAO N. Gonzalez).



Fig. 17. Mur 3121 vu du nord (cliché S. Ledrole).

proprement dite, le substrat meuble a été taillé de manière à former un palier délimité par une paroi verticale d'environ 0,56 m de hauteur. Les dalles en molasse (0,56 x 0,48 m ; 0,82 x 0,37 m ; 0,60 x 0,38 m), d'environ 0,15 m d'épaisseur, ont été placées de chant, devant la paroi, de sorte à l'habiller. L'espace compris entre ces dalles et la paroi est comblé de terre brun sombre et de quelques pierres. Un double parement de moellons de molasse, de 0,26 à 0,40 m de côté, prend assise au-dessus des dalles et sur la banquette de substrat. L'intérieur est comblé de cailloux, d'un module de 0,10 à 0,15 m, et de terre.

Perpendiculairement au mur 3047 et à 1 m au sud, le mur 3121 utilise lui aussi des dalles orthostates (fig. 17). Cependant, il ne s'agit pas d'un retour du mur 3047 si l'on en croit l'examen des coupes stratigraphiques. En effet, la surface dallée lui tourne le dos, faisant face au sud alors que les dalles du mur 3047 regardent l'ouest. Comme précédemment, le terrain naturel a été creusé, formant une paroi le long de laquelle sont alignées quatre dalles, de module plus petit (longueur : 0,36 à 0,46 m ; hauteur : 0,31 à 0,41 m ; épaisseur : 0,12 à 0,16 m). Une terre brun sombre et quelques pierres comblent l'espace compris entre les dalles et la paroi. Contrairement au mur 3047, aucune trace de superstructure n'est apparue.

L'unique aménagement de sol reconnu est associé à l'espace délimité, au nord, par la paroi 3089 creusée dans le substrat limoneux. Il s'agit d'un élément de dallage identifié sur une petite surface (1,62 x 0,87 m) et constitué de neuf pierres de module variable, posées à plat.

III- FOYERS

(Frédéric Marty)

Les foyers, lorsqu'ils sont localisés dans un espace, prennent place contre un mur (foyer 3030 contre le mur 3028 ; foyer 3031 contre la paroi 3150) ou dans un angle (foyer 3088 et paroi 3089 ; fig. 18). On note aussi une concentration de trois foyers (3126, 3145 et 3146 ; fig. 19) bâtis sur le même sol, distants au maximum de 1,6 m, qui témoignent peut-être de fonctions spécialisées ou d'un déplacement rapide de la structure de combustion au sein d'un espace domestique.

Alors que certains foyers ne sont identifiés que par une trace de rubéfaction visible à la surface d'un sol (3031, 3137 et 3138), d'autres possèdent une sole d'argile lissée, façonnée ou non sur un radier de tessons de céramique recouvert d'un lit de coquilles de moules participant à la cohésion et à la solidité de la structure tout autant qu'à la réfraction de la chaleur. Ainsi, le foyer 3135, partiellement conservé, est formé d'une sole d'argile de 0,06 m d'épaisseur et d'au moins 0,42 m de longueur, sans niveau de préparation (fig. 20). Le foyer 3088 (longueur maximale 1,32 m), dont la sole est aussi façonnée à même le sol limono-sableux, a subi deux réfections totales, chaque chape d'argile recouvrant la sole précédente (épaisseurs : 0,01, 0,03 et 0,01 m) séparée par une mince couche limoneuse non rubéfiée (fig. 21).

Le foyer 3030 mesure dans sa plus grande extension 1,67 x 0,72 m (fig. 22-23). Le radier de la sole est constitué de fragments de deux pots CNT-PROC 4811 en céramique non tournée et d'une cruche de forme 8/9 en céramique grise monochrome.



Fig. 18. Sole de foyer 3088 à l'angle de la paroi 3089 creusée dans le substrat (cliché Fr. Marty).

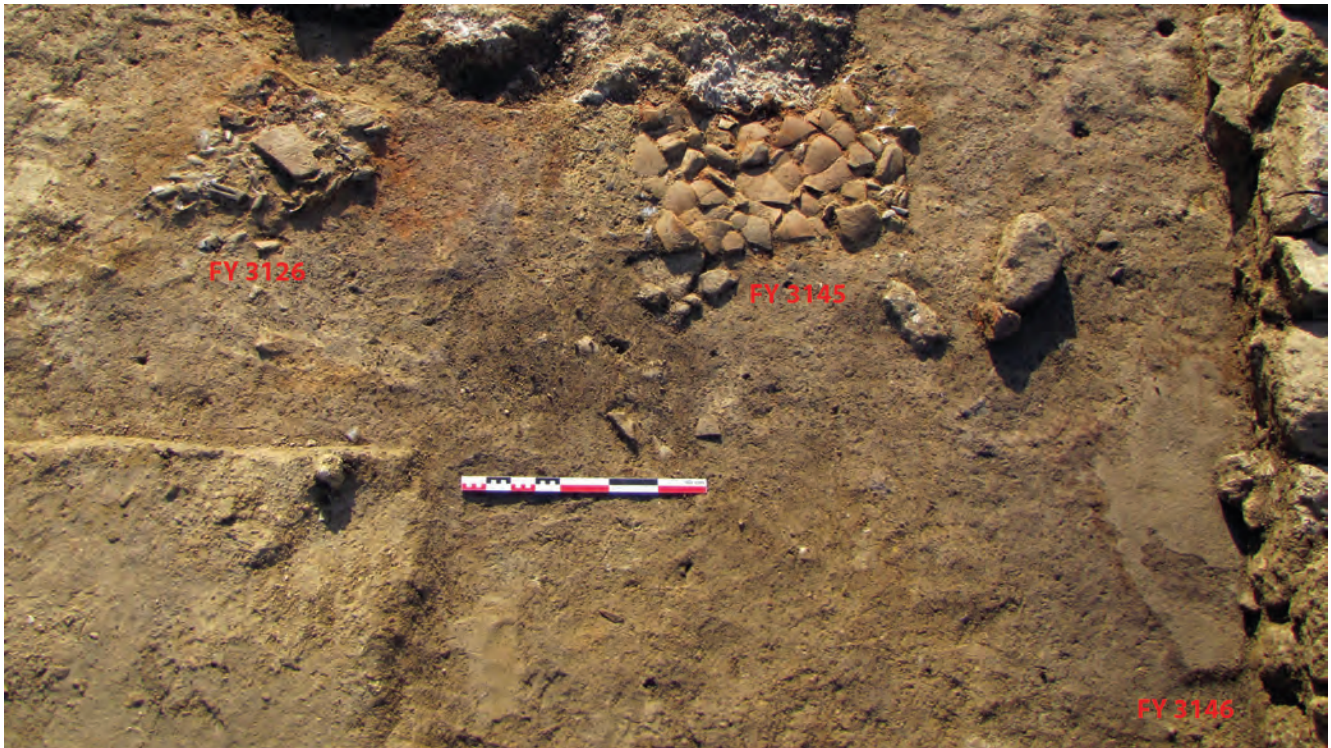


Fig. 19. Foyers 3126, 3145 et 3146 (cliché Fr. Marty).



Fig. 20. Sole de foyer 3135 (cliché S. Ledrole).

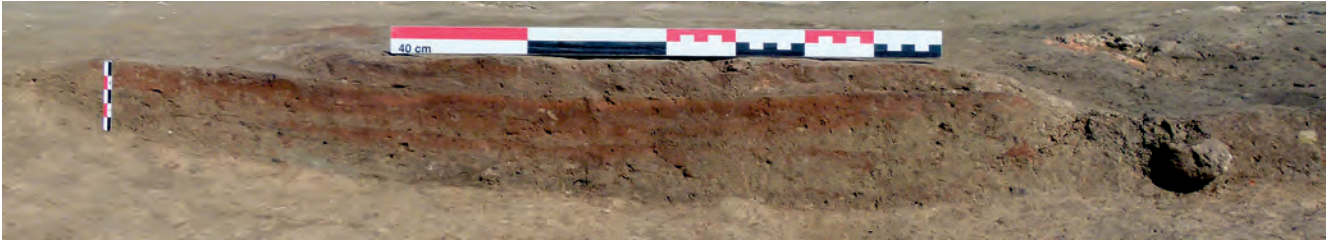


Fig. 21. Foyer 3088 vu en coupe (cliché C. Huguet).



Fig. 22. Vue en coupe du foyer 3030 (cliché C. Huguet).



Fig. 23. Radier de tessons de céramique du foyer 3030 (cliché C. Huguet).



Fig. 24. Radier du foyer 3126 (cliché Fr. Marty).

Les tessons ne sont pas uniformément répartis sur le sol. On observe un groupement serré circulaire partiellement cerné par une courbe. Doit-on y voir une représentation graphique à l'image des décors de sol en tellines mis au jour à *Lattara*³⁰ ? Ce niveau de préparation est ensuite recouvert d'une couche de débris de coquilles de moules puis d'une chape d'argile de 0,06 m d'épaisseur.

Le foyer 3126, très détérioré (0,42 x 0,40 m), est maçonné selon le même principe (fig. 24). Le radier a livré un tesson de céramique à pâte claire massaliète, deux de céramique non tournée, quatre d'amphore massaliète et deux de dolium. Un lit de coquilles de moules le recouvre. La sole d'argile n'est pas conservée.

À proximité immédiate, le foyer 3145 (0,63 x 0,32 m), en partie détruit au sud par un pilier en béton, ne possède plus sa sole d'argile mais montre un radier de tessons posés à plat, jointifs et formant un rectangle (fig. 25). On compte 41 fragments de céramique à pâte claire massaliète, 1 de mortier massaliète, 19 de céramique non tournée, 7 d'amphore massaliète et 4

de dolium. L'élément le plus significatif est un bord de mortier CL-MAS 624a. Des coquilles de moules visibles en surface attestent la technique de recouvrement déjà mise en évidence sur les deux foyers précédents.

Le foyer 3146 (0,74 x 0,40 m) est coupé à l'ouest par le mur d'époque romaine 3034. Le radier (0,60 x 0,26 m) est constitué de petits galets de Crau de 0,03 à 0,04 m de diamètre, disposés de manière serrée et recouverts d'une chape d'argile de 0,015 m d'épaisseur (fig. 26-27).

Cet inventaire montre une spécificité propre au site du Castellon : l'utilisation de débris de coquilles de moules répandues sous forme de couche compacte au-dessus du radier de tessons de céramiques avant le façonnage de la sole d'argile. Une technique proche est utilisée à la fin du II^e s. av. J.-C., au sommet de la colline, pour constituer le radier d'une sole décorée. À la base, un empierrement de galets de Crau jointifs est complété par trois fragments de dolium et un fragment de table de meule en basalte. Au-dessus, se place une couche de coquilles de moules mélangées à du charbon de bois et contenant une coquille

30. Belarte, Py 2004.

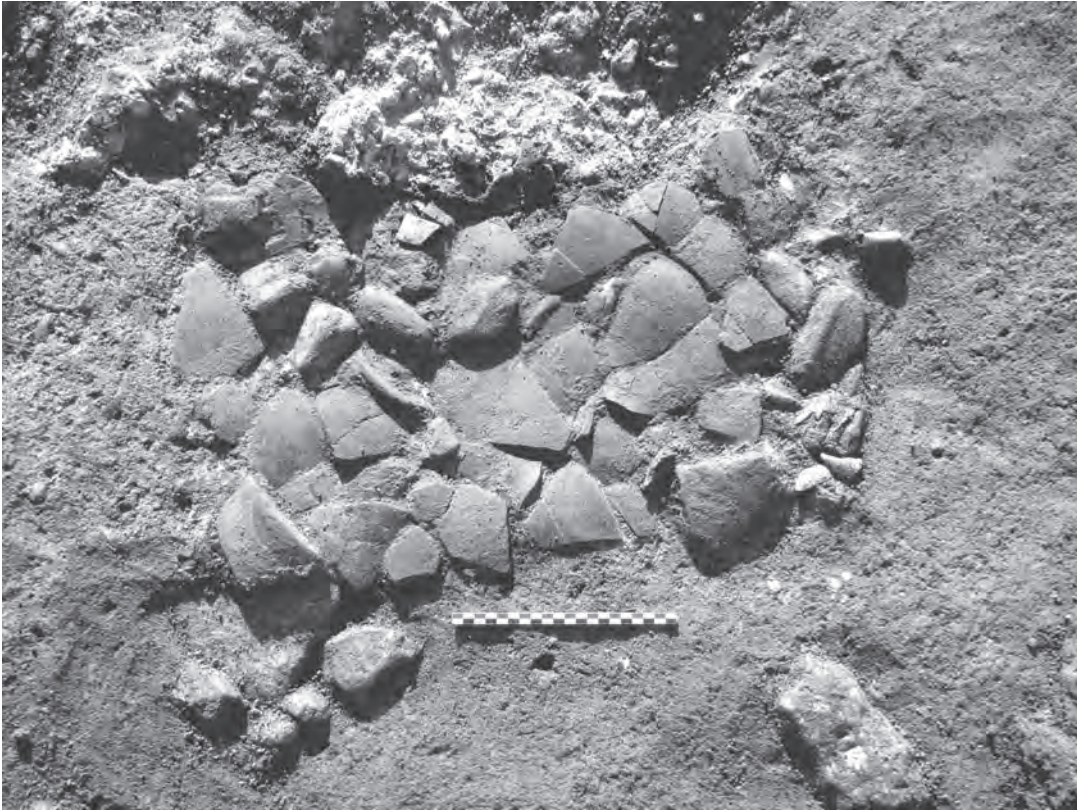


Fig. 25. Radier du foyer 3145 (cliché Fr. Marty).

d'escargot et de rares esquilles d'os. Le tout est recouvert par des valves d'huîtres posées à plat³¹. Cette tradition se perpétue encore au I^{er} s. apr. J.-C. avec le foyer 286 dont le radier de galets de Crau, installé dans une fosse peu profonde, est surmonté d'une couche de coquilles de moules. En Provence, l'emploi de coquillages pour la construction des foyers ne se rencontre qu'à Martigues, dans les villages gaulois de Saint-Pierre et de l'Île dont les habitants privilégient les huîtres³², puis au début de l'époque romaine à Tholon où les pétoncles abondent³³.

IV- FOSSES

(Frédéric Marty, Sophie Ledrole, Brice Chevaux)

14 fosses arrondies ou ovales, antérieures ou contemporaines aux structures précédemment décrites, sont irrégulièrement réparties sur le terrain. Les

recouvrements postérieurs n'ont pas toujours permis d'en connaître le contour exact. Leurs dimensions sont très variables, avec un diamètre allant de 0,13 m à 2,26 m et une profondeur de 0,36 à 0,72 m. Le remplissage limoneux contient parfois quelques rares tessons de céramique, mais ne renseigne pas sur la fonction des fosses. Les plus grandes sont peut-être le résultat de prélèvements de limon, utile dans l'architecture de terre.

Une grande fosse peu profonde (3093 ; 4,17 x 3,11 m ; profondeur : 0,10 à 0,20 m) se distingue des autres (fig. 28). De forme irrégulière, son fond plat est creusé dans le substrat limoneux. Il semble qu'elle soit bordée de trous de piquets d'environ 0,05 m de diamètre. Si tel est le cas, il faudrait alors y voir un enclos ou un aménagement de sol pour une construction légère.

L'aménagement le plus significatif est cependant une fosse de cuisson rectangulaire (151 : 2,09 x 0,80 x 0,44 m), à parois verticales rubéfiées et fond plat, dont le comblement, notamment au fond, est densément charbonneux (fig. 29-30). Le niveau supérieur de remplissage contient 15 fragments de céramique (claire massaliète, grise monochrome, non tournée,

31. Marty 2004b.

32. Nin 1999, 232.

33. Fouille de Jean Chausserie-Laprée et Michel Rétif en 2015. Voir également le pavement de pétoncles de Tholon dans : Chausserie-Laprée 2016.



Fig. 26. Radier du foyer 3146 (cliché Fr. Marty).



Fig. 27. Sole du foyer 3146 (cliché Fr. Marty).



Fig. 28. Fosse 3093 vue du sud-ouest (cliché C. Huguet).



Fig. 29. Fosse de cuisson 151 (cliché Fr. Marty).

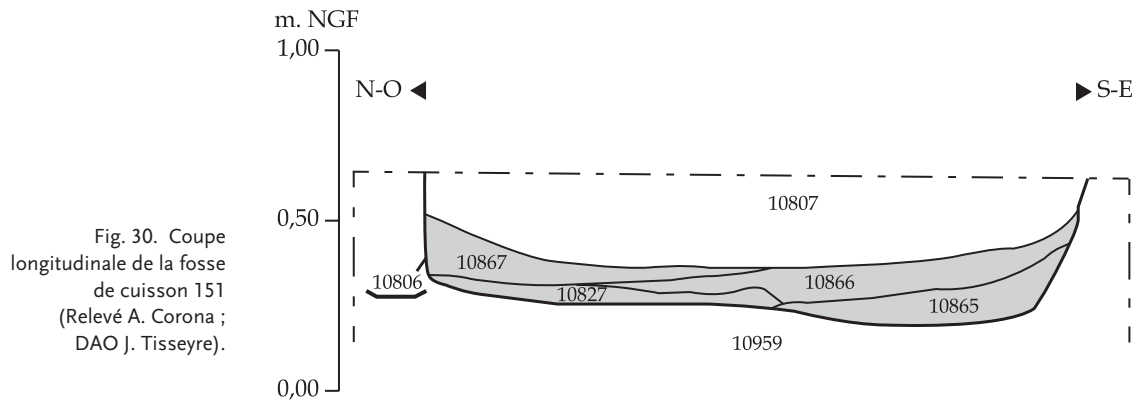


Fig. 30. Coupe longitudinale de la fosse de cuisson 151 (Relevé A. Corona ; DAO J. Tisseyre).

| Catégorie | Nbre | % tot | % cat | NMI | Forme | Type | Elts | Figure |
|--------------------|------------|--------------|--------------|-----------|------------|---------------|------------|--------------|
| bucchero nero | 2 | 0,3 | 0,4 | 1 | canthare | ind | 1a | |
| grecque orientale | 1 | 0,2 | 0,2 | 1 | coupe | type A2 | 1b | |
| grise monochrome | 60 | 9,8 | 12,9 | 7 | coupe | forme 3 | 1b | Fig. 32, 6-8 |
| | | | | | coupe | forme 3c | 3b | |
| | | | | | coupe | forme 5 | 2a | |
| | | | | | coupe | forme 5c | 1b, 1a | Fig. 32, 9 |
| | | | | | coupe | ind | 2f | |
| | | | | | cruche/pot | Forme 8/9 | 1a | Fig. 33, 1 |
| | | | | | ind | | 1f | |
| claire massaliète | 116 | 19,0 | 24,9 | 6 | coupe | CL MAS 425 | 1b | Fig. 33, 2 |
| | | | | | coupe | ind | 1b | |
| | | | | | Cratère ? | | 1b | Fig. 33, 3 |
| | | | | | cruche | CL MAS 540 | 1b | |
| | | | | | cruche | ind | 1b, 1f | |
| | | | | | pot | ind | 1b | |
| | | | | | ind | | 1f | |
| com étrusque | 1 | 0,2 | 0,2 | 1 | | | | |
| mortier massaliète | 10 | 1,6 | 2,1 | 7 | mortier | CL MAS 621c | 2b | Fig. 33, 4-5 |
| | | | | | mortier | CL MAS 621e | 2b | Fig. 33, 6-7 |
| | | | | | mortier | CL MAS 624a | 2b | Fig. 33, 8-9 |
| | | | | | mortier | CL MAS 643 | 1b | Fig. 33, 10 |
| | | | | | mortier | ind | 2f | |
| CNT | 276 | 45,2 | 59,2 | | coupe | CNT PROC 1200 | 1b | |
| | | | | | coupe | CNT PROC 1410 | 1b, 1f | Fig. 32, 1 |
| | | | | | coupe | ind | 1f | |
| | | | | | faisselle | CNT PROC 8112 | 1f | |
| | | | | | gobelet | CNT PROC 5600 | 1b | |
| | | | | | jatte | CNT PROC 3012 | 2b | Fig. 32, 2 |
| | | | | | oenochoe | ind | 2a | |
| | | | | | pot | CNT PROC 4500 | 1b | |
| | | | | | pot | CNT PROC 4800 | 1b | |
| | | | | | pot | CNT PROC 4811 | 3b, 2d | Fig. 32, 3-5 |
| | | | | | pot | CNT PROC 4820 | 1b, 1d | |
| | | | | | pot | ind | 5b, 5f, 2d | |
| | | | | | ind | | 1b | |
| vaisselle | 466 | 76,3 | 100,0 | | | | | |
| amph étrusque | 14 | 2,3 | 10,1 | 1 | amph | Py 3 | 1b | Fig. 34, 1 |
| | | | | | amph | ind | 1a | |
| amph massaliète | 122 | 20,0 | 87,8 | 2 | amph | bd1 | 1b | Fig. 34, 2 |
| | | | | | amph | bd6 | 1b | Fig. 34, 5 |
| | | | | | amph | ind | 3a | |
| amph ind | 3 | 0,5 | 2,2 | 1 | | | | |
| amphores | 139 | 22,7 | 100,0 | | | | | |
| dolium | 6 | 1,0 | | 1 | dolium | bd8c | 1b | |
| TOTAL | 611 | 100,0 | | 28 | | | | |

Fig. 31. Inventaire des céramiques du V^e et du début du IV^e s. av. J.-C.

amphore étrusque, amphore massaliète) et 4 fragments de torchis. Ses dimensions sont très importantes comparées à celles d'autres fosses-foyers de Provence et de Lattes qui n'excèdent pas 1,40 m de long et 0,60 m de large. Déconnectée de tout contexte, cette fosse, par sa forme et ses dimensions, doit cependant correspondre à une structure destinée à la cuisson des aliments : rôtissage à la broche, grillade, cuisson lente dans les braises³⁴.

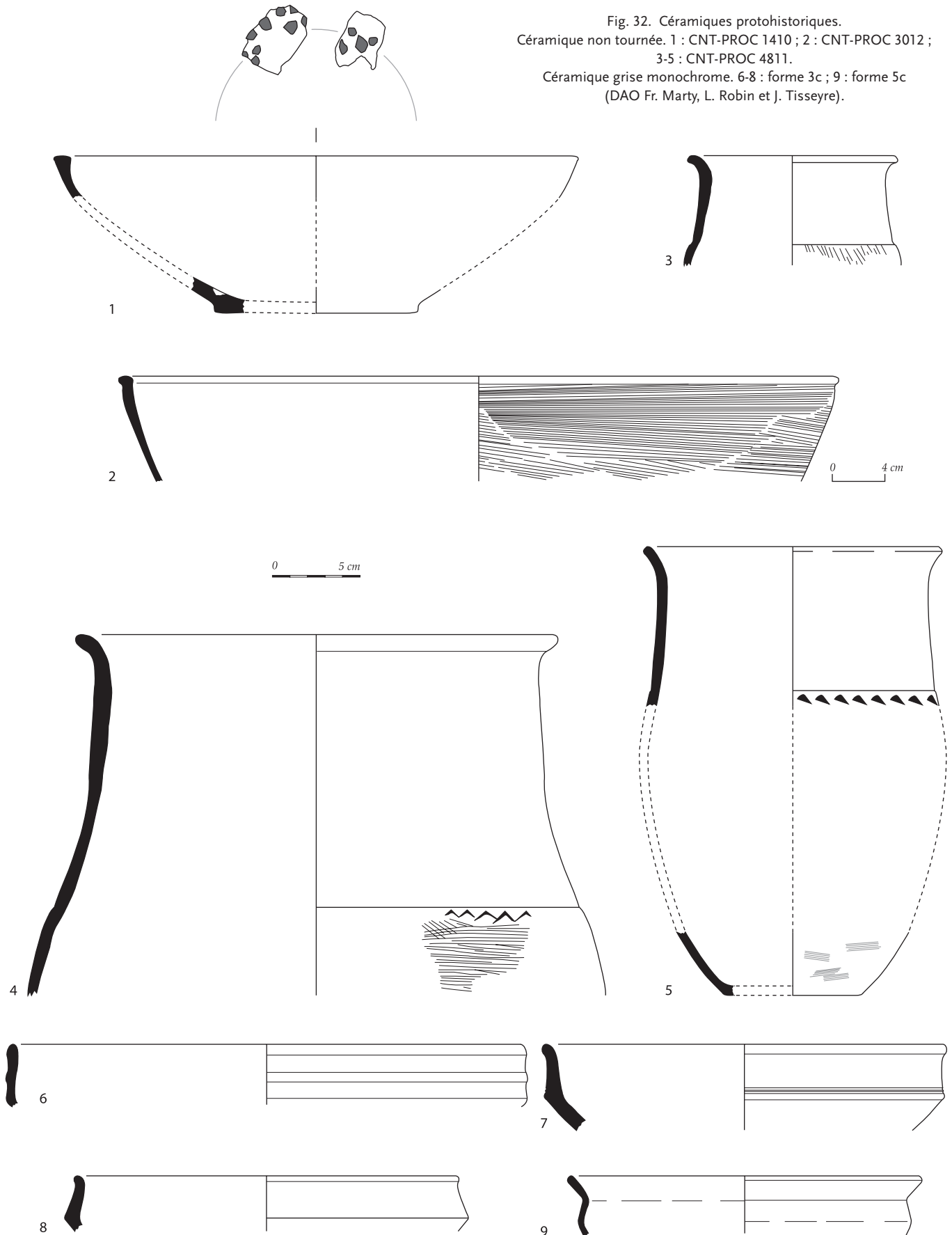
34. Nin 1999, 233 ; Roux, Raux 1996, 423-427.

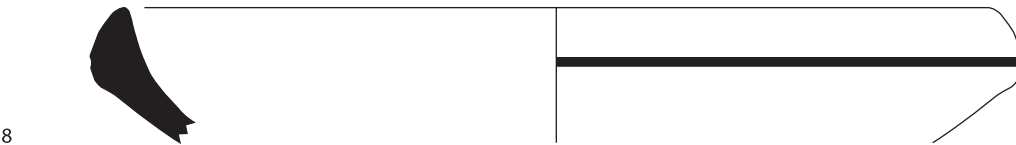
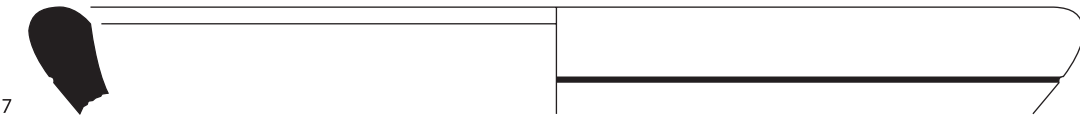
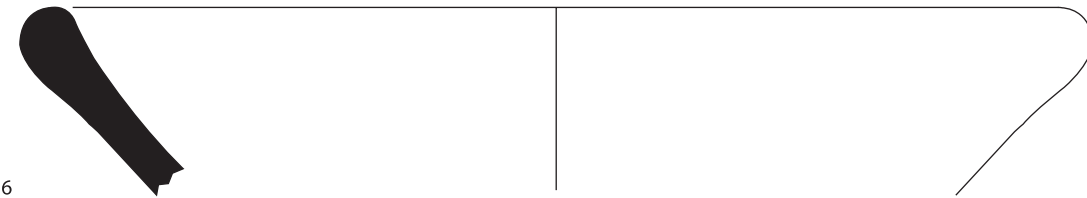
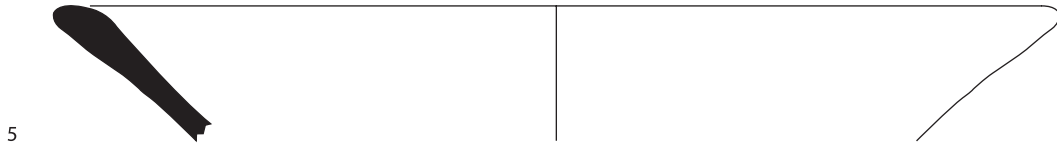
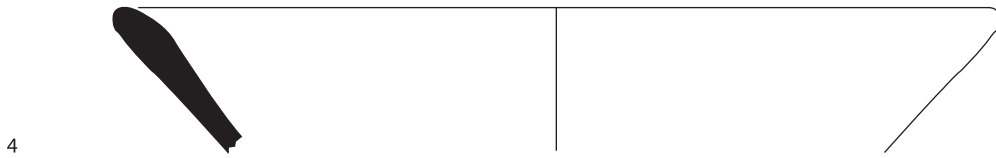
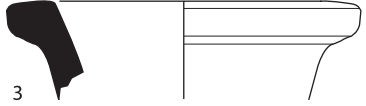
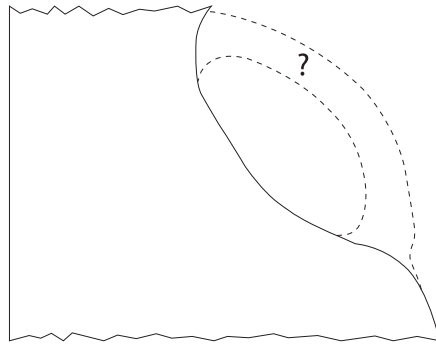
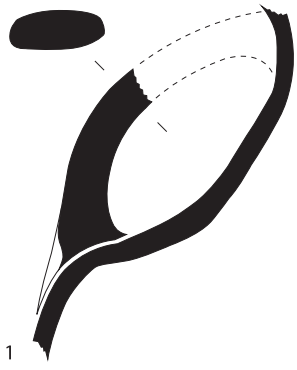
V- MOBILIER

(Frédéric Marty)

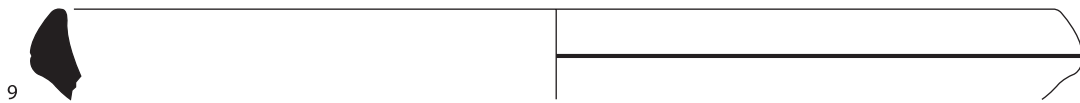
Le mobilier recueilli dans les niveaux de cette phase se compose presque exclusivement de céramiques, à l'exception de deux tiges en alliage cuivreux et d'un éclat de silex (fig. 31). La céramique (611 frag.) se répartit entre vaisselle (466 frag. ; 76 %), amphores (139 frag. ; 22 %) et dolium (6 frag.). Le nombre total d'individus n'atteignant que 28, les pourcentages sont exprimés sur le nombre de restes.

Fig. 32. Céramiques protohistoriques.
Céramique non tournée. 1 : CNT-PROC 1410 ; 2 : CNT-PROC 3012 ;
3-5 : CNT-PROC 4811.
Céramique grise monochrome. 6-8 : forme 3c ; 9 : forme 5c
(DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

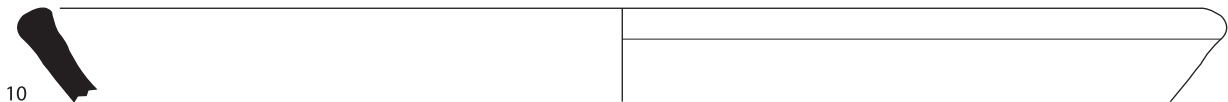




0 5 cm



0 4 cm



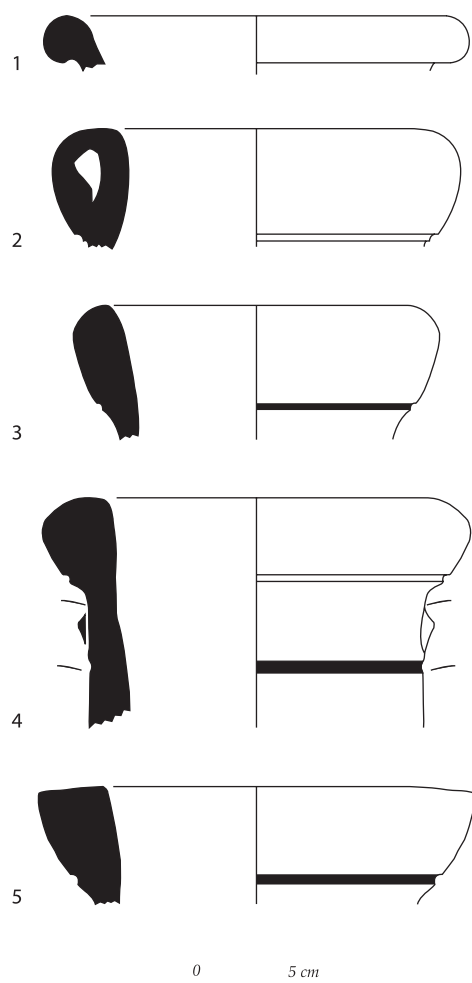


Fig. 34. Céramiques protohistoriques.
Amphore étrusque. 1 : Py 3.
Amphore massaliète. 2 : bd 1 ; 3 : bd 3 ; 4 : bd 4 ; 5 : bd 6
(DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

Fig. 33. Céramiques protohistoriques.
Céramique grise monochrome. 1 : forme 8/9.
Céramique à pâte claire massaliète. 2 : CL-MAS 425 ;
3 : indéterminé.
Mortier massaliète. 4-5 : CL-MAS 621c ; 6-7 : CL-MAS
621e ; 8-9 : CL-MAS 624a ; 10 : CL-MAS 643
(DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

La vaisselle est majoritairement non tournée (59 %), comme on l'observe sur l'ensemble des habitats indigènes. Les formes sont aussi bien destinées au service de table (coupes à bord divergent CNT-PROC 1200, gobelet CNT-PROC 5600, œnochoé copiant des exemplaires tournés ou métalliques), qu'à la préparation des aliments (faisselle à large ouverture basse CNT-PROC 8112) ou à leur cuisson et conservation (jatte CNT-PROC 3012 [fig. 32, n°2], pots CNT-PROC 4500, 4811 [fig. 32, n°3-5] et 4820). Le faciès de cette vaisselle, notamment à travers la forme et la finition des pots, est bien représenté au V^e s. et dans la première moitié du IV^e s. av. J.-C. sur les sites du pourtour de l'Étang de Berre, par exemple sur l'île de Martigues, à Saint-Pierre-les-Martigues et à Coudounèu³⁵. Une coupe CNT-PROC 1410 incomplète (fig. 32, n°1), à bord redressé épaissi, est originale dans la mesure où le fond interne est parsemé de petites cavités angulaires qui correspondent au négatif d'éléments incrustés. On pense en premier lieu à un mortier à fond tapissé de gravier, mais la finesse des parois, le soin apporté au lissage et la forme du bord, différente de celle des mortiers tournés, invitent plutôt à considérer qu'il s'agit d'une coupe. Les incrustations (de pierres ?) sont-elles donc utilitaires, comme dans le cas des mortiers sablés, ou simplement décoratives ?

La vaisselle tournée (40 %) provient de Grèce orientale, d'Étrurie et de la région marseillaise. La céramique grecque orientale est représentée par une coupe de type A2, visiblement résiduelle mais pas incompatible avec la chronologie du site, le sommet de la colline du Castellon étant occupé depuis le premier ou au plus tard le deuxième quart du VI^e s. av. J.-C.³⁶. Les niveaux d'époque romaine ont aussi livré une anse résiduelle de coupe attique à vernis noir que l'on doit probablement rattacher à cette phase. D'Étrurie, est parvenu un canthare en *bucchero nero* du VI^e s. av. J.-C. et probablement un pot attesté par un tesson de panse. La céramique commune étrusque, sans être abondante, accompagne parfois les importations d'amphores de même origine. On retrouve des pots étrusques (souvent confondus avec la CNT) au V^e s. av. J.-C., notamment à Lattes, La Cougourlude, Saint-Pierre-les-Martigues, Saint-Blaise, Marseille et sur quelques rares habitats languedociens et provençaux³⁷.

35. Marty 2005.

36. Marty 2002b.

37. Curé 2014, 228-229.

La céramique grise monochrome est abondamment représentée (12 % de la vaisselle) comme nous l'avions déjà constaté au sommet de la colline³⁸. Tous les tessons semblent appartenir au groupe 3 défini par Ch. Arcelin-Pradelle³⁹ dont les ateliers, non localisés à ce jour, sont hypothétiquement implantés à l'ouest de l'Étang de Berre et dans le Vaucluse. L'oppidum de Saint-Blaise, proche du Castellon, serait un bon candidat pour l'accueil des ateliers. Les vases utilisés sont principalement des coupes, qui se répartissent à peu près également entre formes 3 et 5 (dont variantes 3c [fig. 32, n°6-8] et 5c [fig. 32, n°9]), c'est-à-dire entre coupes carénées et coupes dérivées des *kylikes* orientales de type B2, courantes dans la seconde moitié du VI^e s. et au V^e s. av. J.-C. Une cruche ou un pot de forme 8/9 (fig. 33, n°1), à une ou deux anses de section ovale, est moins fréquemment attesté. La céramique à pâte claire massaliète, bien évidemment, occupe une place de choix dans le service de table (24 % de la vaisselle) avec des coupes à boire – dont un bord de type CL-MAS 425 (fig. 33, n°2) dérivé des *kylikes* orientales de type B2 – des cruches – dont une à anse non surélevée de type CL-MAS 540 – un pot et un bord indéterminé très épais (fig. 33, n°3). Les mortiers massaliètes (2 % de la vaisselle), se répartissent à peu près également en quatre formes différentes : CL-MAS 621c (fig. 33, n°4-5), 621e (fig. 33, n°6-7), 624a (fig. 33, n°8-9) et 643 (fig. 33, n°10). Les deux premières apparaissent au début du V^e s. av. J.-C., les mortiers CL-REC 643 à la fin du V^e s. av. J.-C. et CL-REC 624a au début du IV^e s. av. J.-C.

Le vin est principalement importé dans des amphores massaliètes micacées (87 %), mais les amphores étrusques sont tout de même bien représentées (10 %), tandis que trois tessons restent indéterminés. Les amphores massaliètes sont pourvues de lèvres de type bd 1 (fig. 34, n°2), produites du dernier tiers du VI^e s. au début du V^e s. av. J.-C., et bd 6 (fig. 34, n°5) du milieu du V^e s. au début du III^e s. av. J.-C. Les niveaux d'époque romaine ont aussi livré des bords résiduels de type bd 3 (fig. 34, n°3), de la fin du VI^e s. et des trois premiers quarts du V^e s. av. J.-C., bd 4 (fig. 34, n°4), du V^e s. av. J.-C., et bd 8, du début du IV^e s. au milieu du II^e s. av. J.-C. L'amphore étrusque est dotée d'une lèvre de type Py 3 (fig. 34, n°1).

Enfin, quelques fragments de dolium – dont une lèvre bd 8c bien attestée à partir du milieu du V^e s. av. J.-C. – témoignent du stockage de denrées dans des grands conteneurs en céramique.

VI- INTERPRÉTATION

(Frédéric Marty)

Les vestiges appartenant à cette phase, malgré un état de conservation médiocre, indiquent incontestablement l'existence d'une occupation de bas de pente en relation avec l'agglomération perchée durant le V^e s. et jusqu'au début du IV^e s. av. J.-C. Si du mobilier résiduel du VI^e s. av. J.-C. a bien été mis en évidence, en revanche, aucun aménagement ne peut être rattaché à cette période. L'occupation primitive, à partir du premier ou du deuxième quart du VI^e s. av. J.-C., a dû se concentrer au sommet de la colline. Le V^e s. av. J.-C. correspond probablement à une période d'expansion de l'habitat comme le suggèrent également les fouilles menées à l'extrémité septentrionale du plateau⁴⁰. La présence de constructions excavées mitoyennes de direction similaire, l'utilisation de la pierre pour certaines maçonneries – techniques apparues précocement à Saint-Blaise au deuxième quart du VI^e s. av. J.-C.⁴¹ – et l'existence de foyers à sole d'argile, parfois rénovés, évoquent des espaces domestiques construits pour durer. La céramique, strictement utilitaire et répondant aux besoins quotidiens liés à l'alimentation, n'apporte pas d'éclairage supplémentaire quant à la fonction de ce secteur. On constate, toutefois, une densité de mobilier relativement faible que l'érosion ne peut expliquer à elle seule. Est-ce lié à un usage saisonnier de bâtiments annexes construits plus près des aires d'activité de la population ou à un entretien très régulier des sols ? Quoiqu'il en soit, ces vestiges témoignent de la vitalité de l'occupation au V^e s. av. J.-C., certainement stimulée par la proximité de l'oppidum de Saint-Blaise, largement ouvert aux échanges et aux innovations techniques architecturales, mais peut-être aussi potières avec l'adoption du tour pour la production de céramique grise monochrome et claire onduée⁴².

38. Marty 2002b, 135.

39. Arcelin-Pradelle 1984, 128-129.

40. Marty 2002b, 151.

41. Arcelin 1992, 315.

42. Marty 2002b, 138-139.

Chapitre 2

L'occupation des II^e - I^{er} s. av. J.-C.

(Frédéric Marty)



Fig. 35. Mur 3044 vu du sud (cliché S. Ledrole).

L'unique construction du second âge du Fer identifiée sur le site est un lambeau de mur (3044 : 0,51 x 0,41 x 0,45 m) présentant une direction nord-ouest / sud-est totalement différente de celle de la trame urbaine des phases antérieure et postérieure (fig. 35). Ce mur est constitué, dans son état actuel, d'un alignement de trois moellons (0,36 x 0,20 x 0,06 m ; 0,40 x 0,32 x 0,06 m ; 0,37 x 0,30 x 0,13 m) formant un parement et de quelques cailloux appartenant au blocage d'origine. Parmi eux, plaqué contre

un moellon, a été découvert un fond d'assiette Lamb 5/7 en céramique campanienne A qui oriente l'attribution chronologique vers les II^e - I^{er} s. av. J.-C. Ce fragile vestige témoigne probablement d'une installation de bas de pente en relation avec l'agglomération perchée fortifiée du second âge du Fer⁴³. L'implantation d'une agglomération secondaire au Haut-Empire a nécessité des travaux de terrassement importants,

43. Marty 2002b.



Fig. 36. Boulet en basalte des II^e-I^{er} s. av. J.-C. (cliché Fr. Marty).

ayant quasi systématiquement atteint le substrat, qui ont très certainement éradiqué l'ensemble des aménagements protohistoriques. Les monnaies et les céramiques résiduelles des II^e - I^{er} s. av. J.-C. retrouvées dans les niveaux d'époque romaine sont relativement nombreuses : campanienne A, B et C, dérivée de campanienne C, claire massaliète, commune ibérique, ibérique peinte, CNT protohistorique, CNT des ateliers de la région de Marseille, amphores gréco-italique, italique et punique.

Un boulet en basalte de 0,19 m de diamètre (7,36 kg) doit aussi être rattaché à cette phase (fig. 36). De tels projectiles de baliste ont été découverts sur les habitats régionaux⁴⁴ détruits militairement à la fin du III^e s. av. J.-C., à la fin du II^e s. av. J.-C. et au milieu du I^{er} s. av. J.-C. (Glanum, Saint-Blaise, Roquepertuse, Pierredon, Entremont, La Cloche, Marseille, La Courtine). Plus de soixante proviennent du siège de

Saint-Blaise, vers 130-120 av. J.-C.⁴⁵. On rappellera que les fouilles anciennes ont aussi permis de recueillir une balle de fronde en plomb accompagnant habituellement les déplacements de l'armée romaine aux II^e et I^{er} s. av. J.-C. dans la région⁴⁶. Le niveau de destruction de l'oppidum de Saint-Blaise en contient aussi. Si l'on ajoute à cela que les fouilles pratiquées en 2000 à l'extrémité septentrionale du plateau du Castellon ont révélé les vestiges d'une maison détruite brutalement à la fin du II^e s. av. J.-C. sur laquelle est fondé un rempart-terrace attestant d'une restructuration de l'habitat dans la première moitié du I^{er} s. av. J.-C.⁴⁷, on peut s'interroger sur l'éventualité d'une destruction militaire de l'agglomération protohistorique à la fin du II^e s. av. J.-C. Bien entendu, cette question ne pourra être résolue qu'à la lumière de fouilles archéologiques plus étendues au sommet de la colline.

44. Un boulet en basalte similaire (diamètre : 0,205 m ; poids : 8,61 kg) a été découvert au pied du rocher de l'Hauture, à Fos-sur-Mer, en 2011, par Mme Yvette Roche au 4, impasse Pasteur. Il est conservé par le Pôle Intercommunal du Patrimoine Culturel.

45. Bouloumié 1990, 41.

46. Marty 2002b, 146.

47. Marty 2002b, 151-159.

DEUXIÈME PARTIE

L'agglomération secondaire
rurale antique

Chapitre 1

Une implantation gauloise d'époque romaine (25/220)

La phase d'occupation majeure révélée par la fouille correspond au développement d'une agglomération secondaire rurale créée dans le deuxième quart du I^{er} s. de notre ère et occupée de façon continue jusqu'à son abandon au début du III^e s. (fig. 37). Les vestiges les plus anciens consistent en une voie à ornières d'axe nord-sud et en traces agraires : sillons, plantations de vignes, d'arbres et canal d'irrigation. Quatre voies, de direction est-ouest, se raccordent à la voie nord-sud et desservent des bâtiments à usage domestique et artisanal étagés en fonction de la topographie du terrain, en pente vers le nord-ouest. Au cours du temps, certaines voies sont condamnées au profit de la construction de nouveaux bâtiments, sans toutefois remettre en cause le schéma urbanistique initial. L'approvisionnement en eau des habitants est assuré par cinq puits privés. En dehors des axes de circulation, aucun aménagement ni bâtiment public n'a été reconnu dans l'emprise de la fouille. Outre les pratiques votives domestiques, les activités mises en évidence se rapportent à l'exploitation des ressources naturelles des étangs, à l'oléiculture, à la transformation des aliments et à la métallurgie. Le domaine funéraire, quant à lui, est représenté par une fosse-bûcher et une tombe à inhumation localisées en bordure des jardins et par une autre inhumation située dans une cour.

I- CHOIX DE L'IMPLANTATION

(Frédéric Marty)

L'agglomération secondaire du Haut-Empire s'implante après une période d'abandon de l'agglomération perchée protohistorique dont la durée est encore mal évaluée, peut-être de l'ordre d'un demi siècle (-25/25 ?). Il semble qu'il n'y ait pas de continuité entre l'habitat de l'âge du Fer et celui d'époque romaine. En effet, aucune construction ancienne n'est réemployée ou modifiée. Bien au contraire, toute trace antérieure

au I^{er} s. est effacée au profit des constructions nouvelles. Toutefois, on peut supposer que l'implantation d'une agglomération en un lieu déjà occupé quelques décennies plus tôt par un habitat fortifié, dont les ruines devaient être toujours visibles, n'est pas le fruit du hasard. Les populations de l'âge du Fer avaient bien évidemment mis en place des réseaux de communication permettant de relier les principaux habitats entre eux et d'accéder aux ressources du terroir. C'est donc probablement l'existence de routes et chemins convergeant vers ce secteur, mais aussi sa position privilégiée non loin des rives de l'étang de l'Olivier et de l'Étang de Berre procurant ressources halieutiques et voie navigable vers la mer, ainsi que sa proximité avec la plaine de la Crau dont la vocation pastorale est bien établie depuis la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C., qui sont à l'origine d'une nouvelle implantation humaine. À cela, s'ajoute la présence sur place d'abondants matériaux, notamment de moellons, prêts à être réemployés dans le chantier de construction comme nous avons pu le constater, notamment, avec des fragments de meules en basalte. Par ailleurs, il n'est pas exclu que certains habitants aient été les descendants des derniers habitants de l'oppidum, encore bien présent dans la mémoire collective. Certains indices suggèrent, en effet, que la population est d'origine indigène plutôt que coloniale. Cela transparaît, par exemple, dans les techniques architecturales, proches de celles de l'âge du Fer, ou dans le mode de construction de certains foyers dont la sole d'argile est façonnée sur un radier de galets recouvert de coquilles de moules. Cette spécificité culturelle a été reconnue sur le site au V^e s. av. J.-C. et à la fin du II^e s. av. J.-C.⁴⁸ En revanche, il n'est pas possible de savoir si le nombre d'habitants de l'époque romaine est sensiblement le même que celui de la fin de l'âge du Fer. Cela tient à la méconnaissance de l'occupation du sommet de la colline du Castellan aux

48. Marty 2004b.

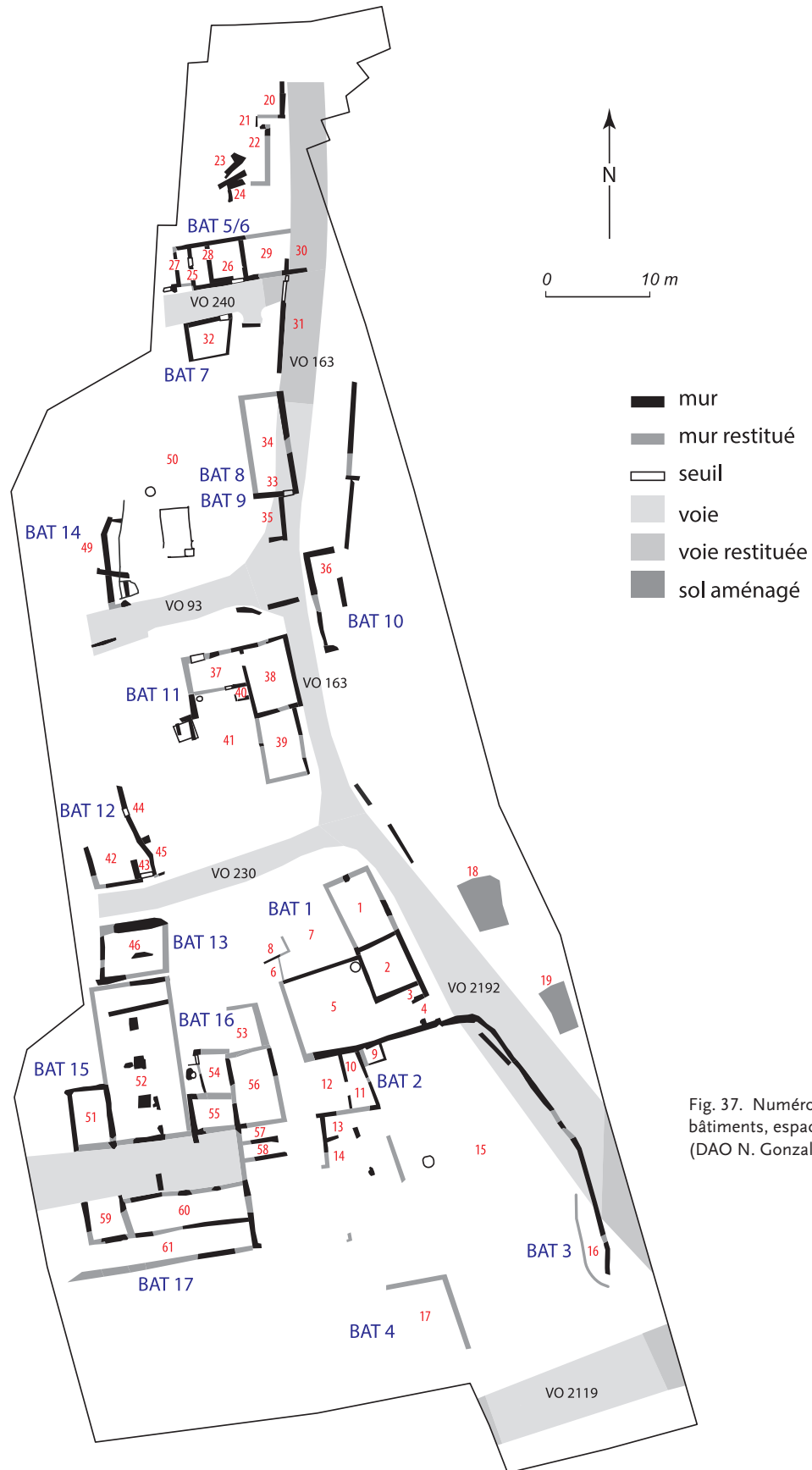


Fig. 37. Numérotation des bâtiments, espaces et voies (DAO N. Gonzalez).

I^{er} - II^e s. apr. J.-C. et, parallèlement, à la méconnaissance de l'occupation de bas de pente aux II^e - I^{er} s. av. J.-C. Tout au plus peut-on envisager la présence de quelques dizaines d'individus dans l'espace mis en lumière par la fouille préventive.

II- CHRONOLOGIE DE L'OCCUPATION

(Frédéric Marty)

La période de création de l'agglomération peut être approchée grâce aux données stratigraphiques et céramologiques. Une datation autour du changement d'ère pourrait être compatible avec les sigillées italiennes les plus anciennes retrouvées sur l'ensemble du site (*Consp.* 2, 2.1, 5.2 et 5.2/5.3), apparues un peu avant -20. Toutefois, aucun niveau archéologique ne peut être attribué à la période augustéenne. Soit ces niveaux ont été balayés et ne se sont pas conservés, soit le mobilier en question a été utilisé plus longtemps que sa durée d'usage normale. En effet, quelques céramiques légèrement plus anciennes parmi plusieurs milliers de tessons ne constituent pas une aberration⁴⁹. Si l'on s'en tient donc aux contextes stratifiés, les céramiques fines fournissent un *terminus post quem* dans le deuxième quart du I^{er} s. (sigillées italiennes *Consp.* 18, 22, 24.4).

L'agglomération semble évoluer jusqu'à son abandon définitif sans véritable rupture tout au long de l'occupation, certains bâtiments étant transformés et utilisés sur la longue durée. Certes, on assiste à des remaniements affectant l'organisation générale de la circulation, tels que la construction de bâtiments à l'emplacement des voies, mais la stratigraphie relevée à l'intérieur des bâtiments est peu puissante, témoignant d'un entretien régulier des sols, ce qui ne favorise pas une lecture fine des changements intervenus pendant près de deux siècles.

La période d'abandon du site, en revanche, repose sur des éléments plus lisibles. Le contexte significatif assurément le plus récent est le dernier niveau d'utilisation du puits 47, volontairement bouché avec des matériaux de construction au moment du départ de la population. Il contient un mobilier pouvant se rapporter en grande partie au deuxième quart du II^e s. et, tout au sommet, une amphore Kapitän 2 dont seul le

49. Marty 1999, 201.

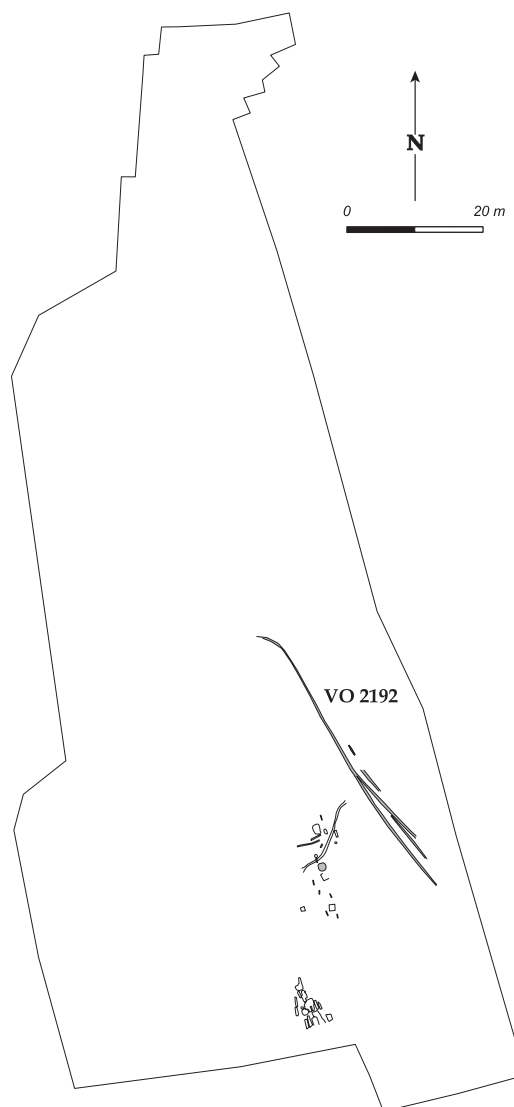


Fig. 38. Plan général de la phase A (DAO N. Gonzalez).

fond est absent. Or, en l'état actuel des recherches, il semble que la diffusion de ce type d'amphore prenne réellement de l'ampleur à partir du début du III^e s.⁵⁰ On le retrouve, en effet, dans l'épave d'Ognina dont

50. L'apparition du type doit, cependant, être légèrement plus ancienne dans la mesure où de rares fragments d'amphore Kapitän 2 ont été mis en évidence dans les niveaux de la fin du II^e s. des Thermes des Nageurs, à Ostie (Rizzo 2014, 328-329). De manière indirecte, des lampes africaines décorées d'un personnage débouchant une amphore sont bien datées de la seconde moitié du II^e s. Or, la représentation de l'amphore, notamment sur un exemplaire de la nécropole de Puppit (deux lampes similaires proviennent aussi des structures funéraires du Castellon), avec un profil de panse caractéristique et des cannelures bien marquées sur le col, suggère incontestablement le type Kapitän 2. La courbure des anses, en revanche, rappelle davantage le type Kapitän 1 (Bonifay 2004, fig. 178, 11). On a donc peut-être affaire à la représentation d'un modèle précoce.

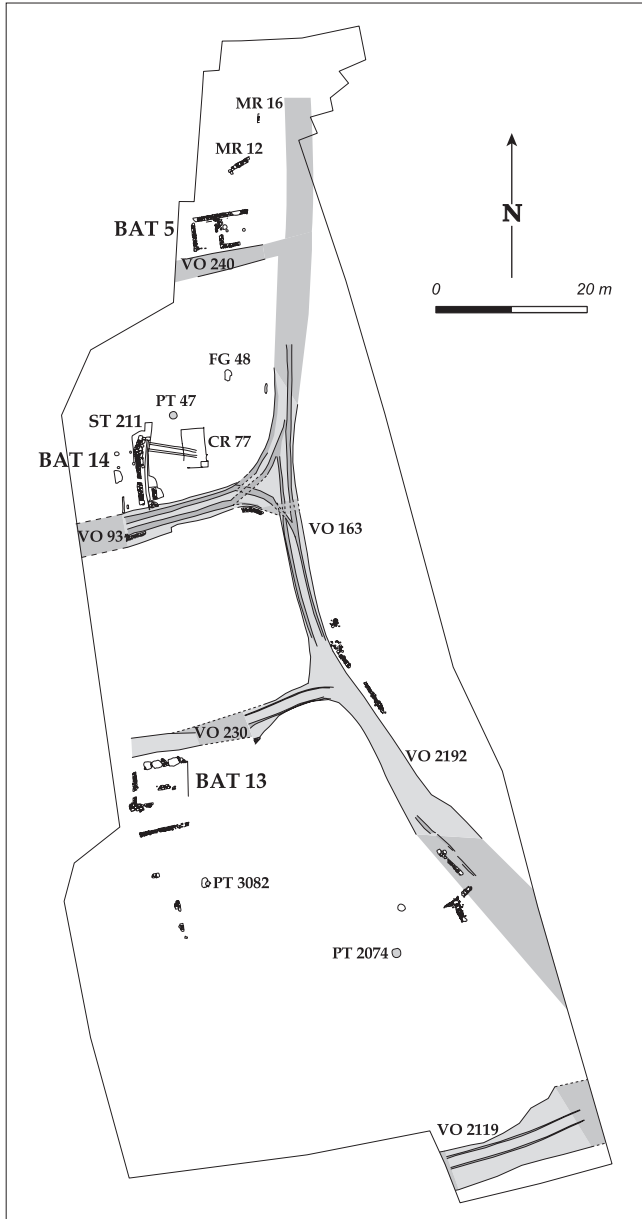


Fig. 39. Plan général de la phase B (DAO N. Gonzalez).

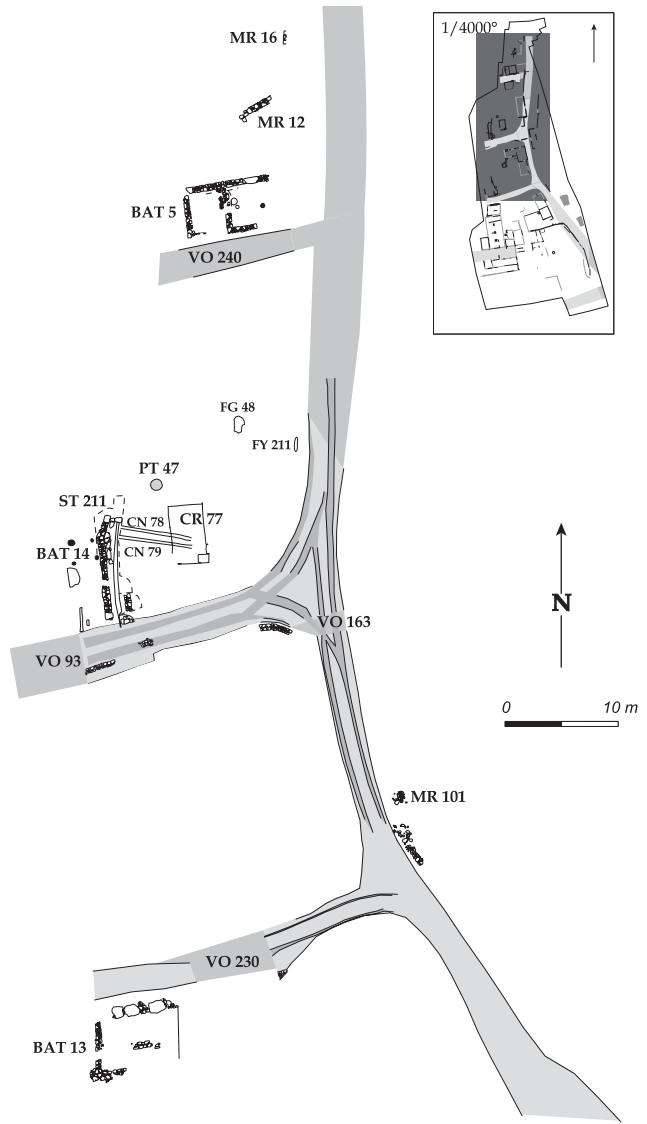


Fig. 40. Vestiges de la phase B dans la zone nord (DAO N. Gonzalez).

les monnaies fournissent un *terminus post quem* pour le naufrage vers 209-212⁵¹. Au Castellán, quelques rares céramiques disséminées dans les niveaux les plus récents doivent aussi être attribuées au III^e s. (cruce Desbat 84 en sigillée claire B, pot à bord en amande Marty 2004 n°25 en céramique commune brune rhodanienne, amphorette levantine). Cette rareté, alliée à l'absence totale de sigillée africaine claire C sur près de 30000 tessons de céramique, invite à placer la date d'abandon de l'agglomération dans les

51. Auriemma 1997, 147-148.

années 210-220. Les monnaies, peu nombreuses, ne contredisent pas cette chronologie, les plus récentes étant un as de Marc Aurèle, peut-être frappé vers 180, et un as coulé au début du III^e s. contrefaisant une monnaie d'Hadrien.

Un phasage, établi en fonction des indices stratigraphiques, permet de saisir de manière globale les principales modifications urbanistiques :

- **Phase A (fig. 38)** : deux concentrations de traces de mise en culture sont repérées dans la partie sud du

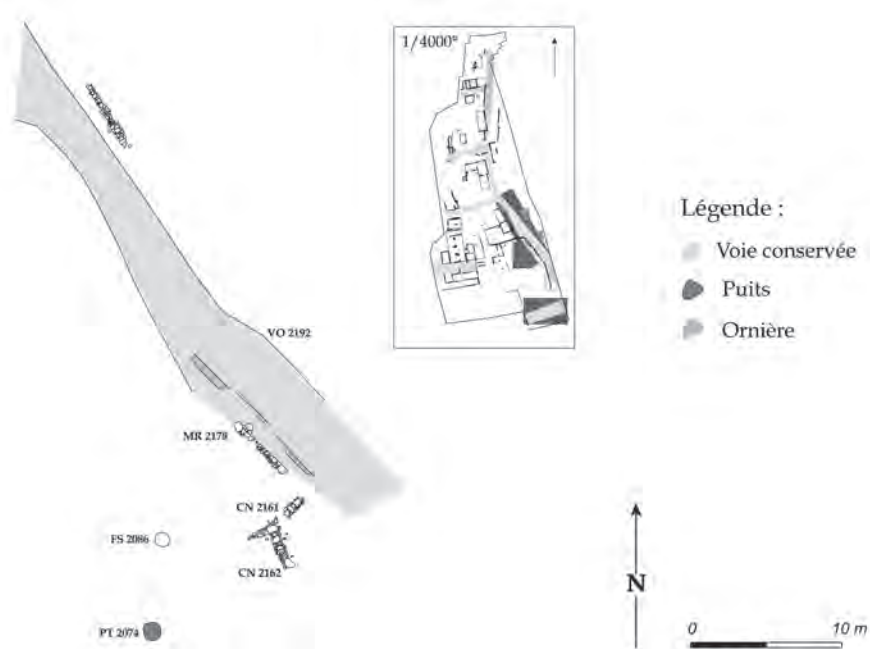


Fig. 41. Vestiges de la phase B dans la zone sud-est (DAO N. Gonzalez).

terrain (canal d'irrigation, sillons, fosses de plantation de vignes et d'arbres). La voie 2192, dont le creusement recoupe le canal d'irrigation 2013, est rattachée à la même phase dans son tracé le plus ancien.

- **Phase B (fig. 39-42)** : le réseau viaire est entièrement mis en place et fonctionnel. Quelques bâtiments (5, 13, 14) ainsi que les restes d'autres mal conservés et non restituables (structure hydraulique 211, murs 12, 16 et 2178, lambeaux de murs sous le bâtiment 15) sont considérés comme les constructions les plus anciennes de l'agglomération.

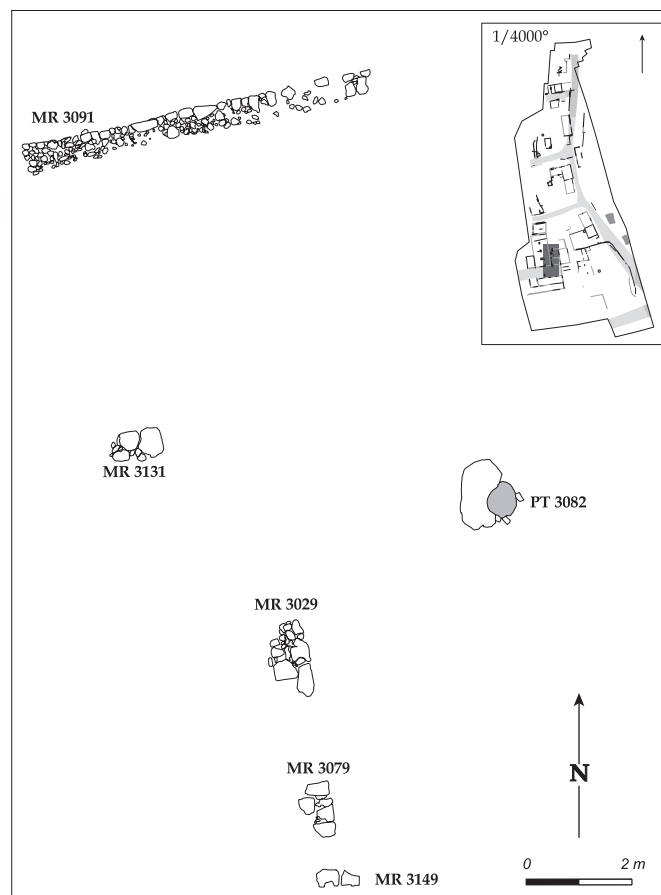


Fig. 42. Vestiges de la phase B dans la zone sud-ouest (DAO N. Gonzalez).

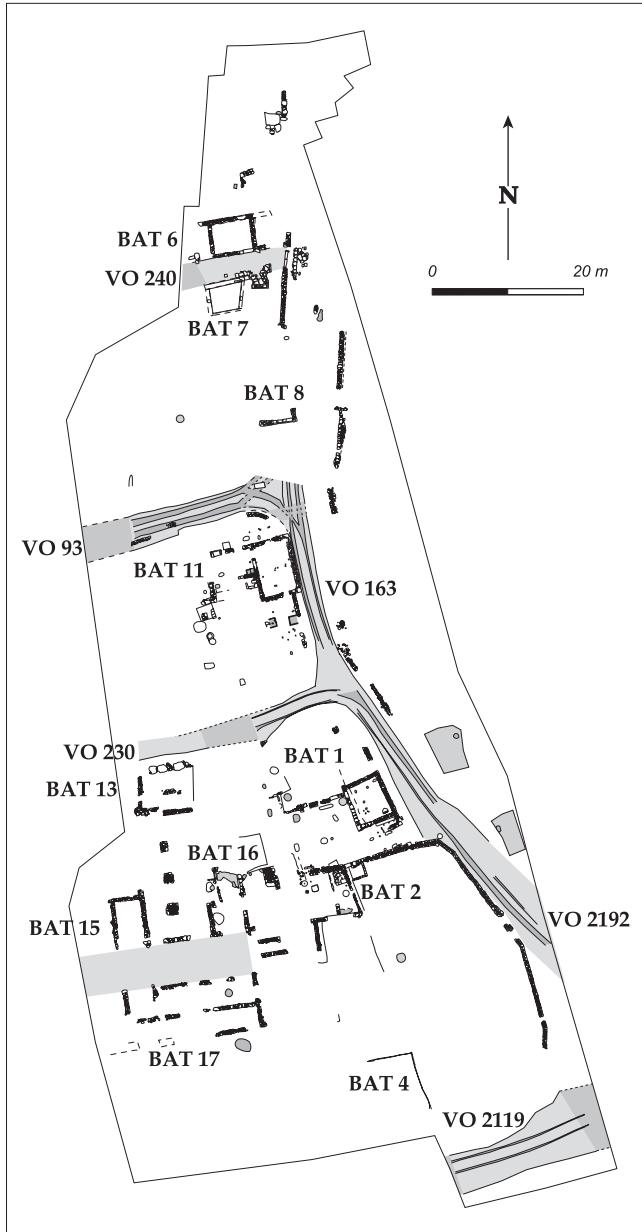


Fig. 43. Plan général de la phase C (DAO N. Gonzalez).

- Phase C (fig. 43-46) : à cette phase sont attribuées les principales constructions mises en évidence, dont la plupart dureront jusqu'à l'abandon définitif du site (bâtiments 1, 2, 4, 6, 7, 8, 11, 15, 16, 17). Les fondations du bâtiment 6 reprennent le plan du bâtiment 5 désormais recouvert.

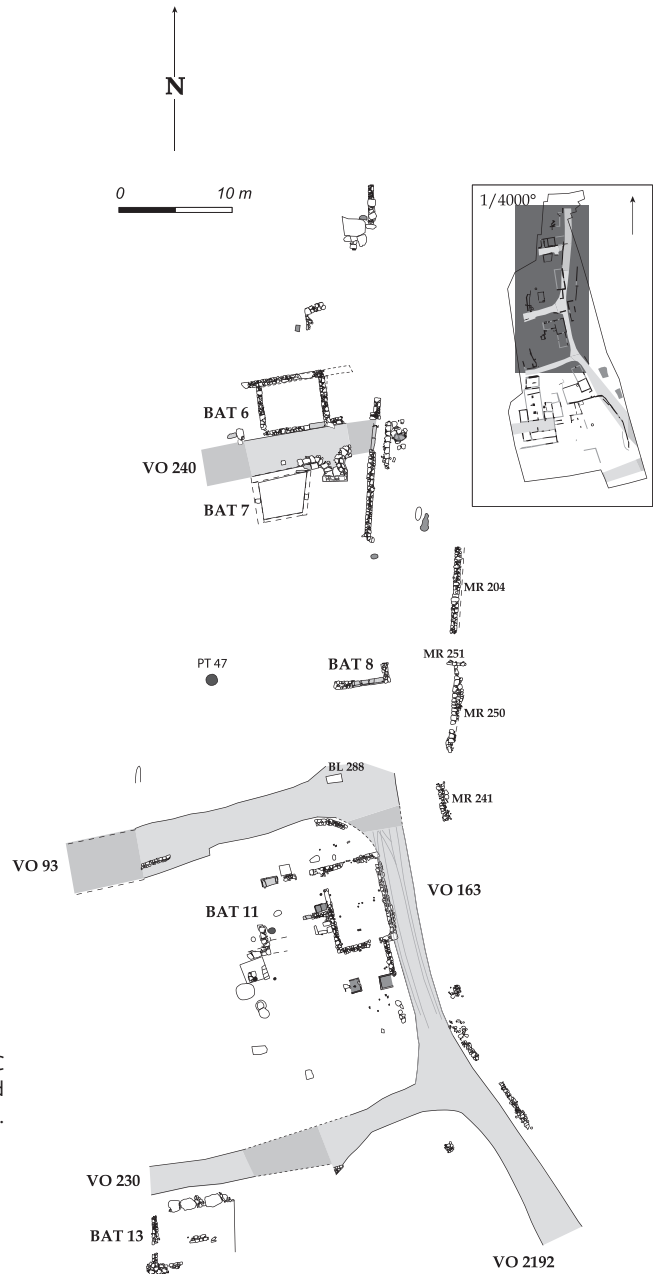
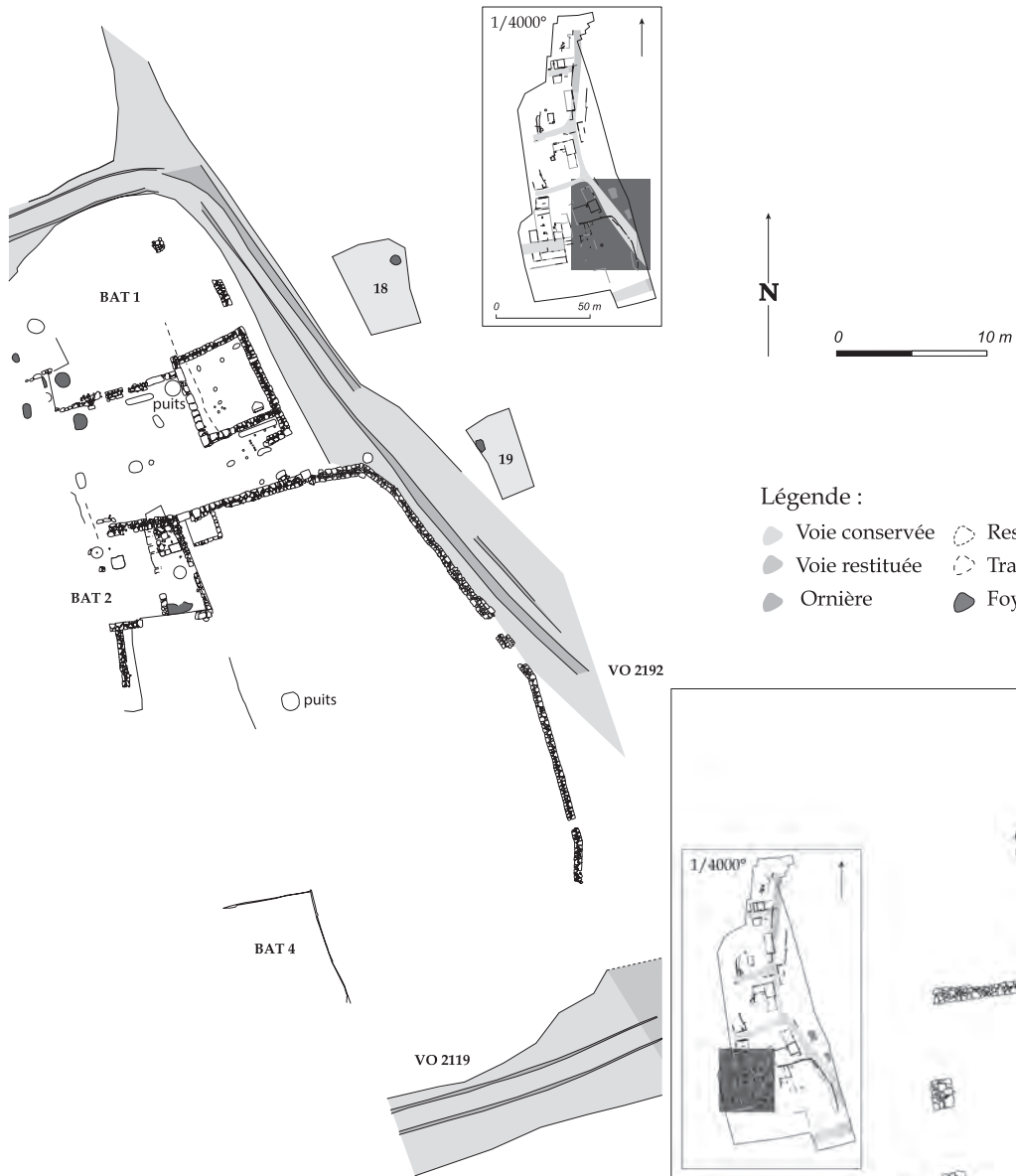


Fig. 44. Vestiges de la phase C dans la zone nord (DAO N. Gonzalez).



Légende :

- Voie conservée
- Voie restituée
- Ornière
- Restitution
- Tranchée de fondation
- Foyer

Fig. 45. Vestiges de la phase C dans la zone sud-est (DAO N. Gonzalez).

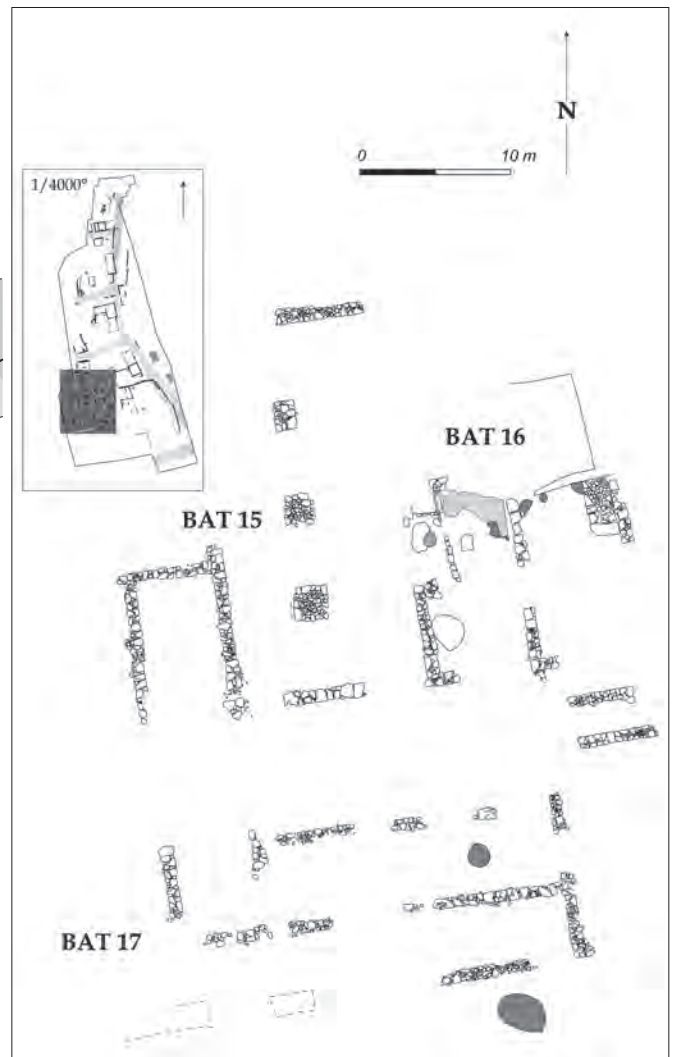


Fig. 46. Vestiges de la phase C dans la zone sud-ouest (DAO N. Gonzalez).

- Phase D (fig. 47-50) : certains bâtiments sont légèrement transformés par l'ajout de maçonneries (bâtiments 2, 6, 11, 16, 17) tandis que d'autres apparaissent (bâtiments 9, 10, 12, autre bâtiment dont un angle est formé par les murs 11 et 43). Le bâtiment 9 prend la place du bâtiment 8 sur lequel il s'appuie en partie. Le mur de clôture du jardin 15 est rebâti. Une construction légère s'appuie sur lui (bâtiment 3).

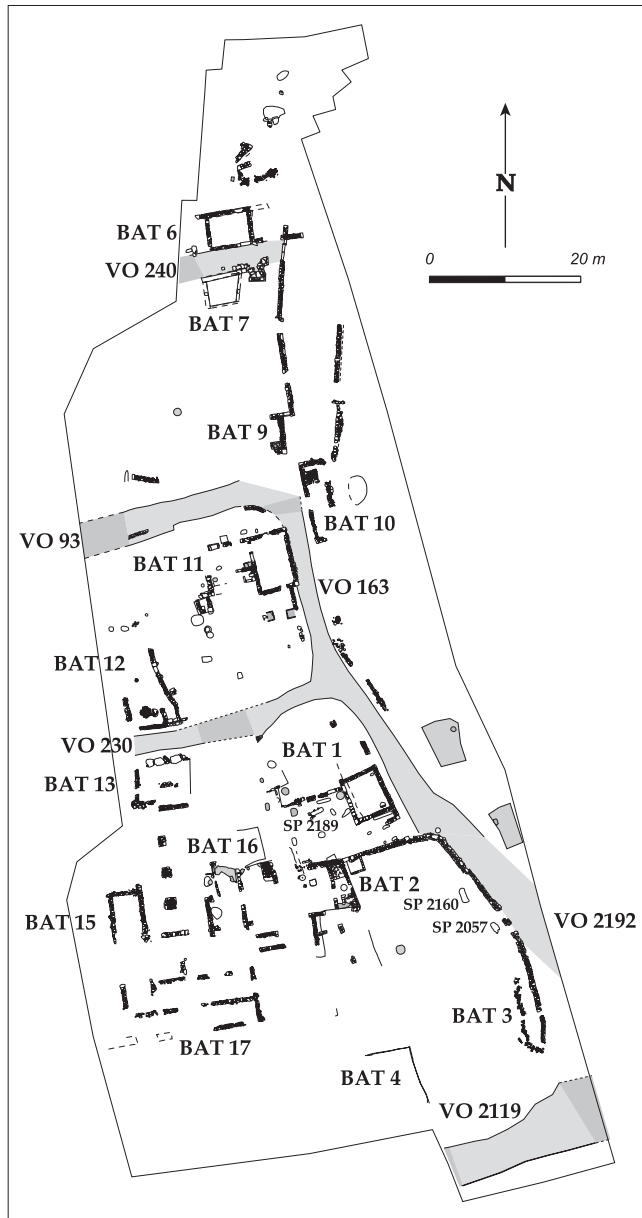


Fig. 47. Plan général de la phase D (DAO N. Gonzalez).

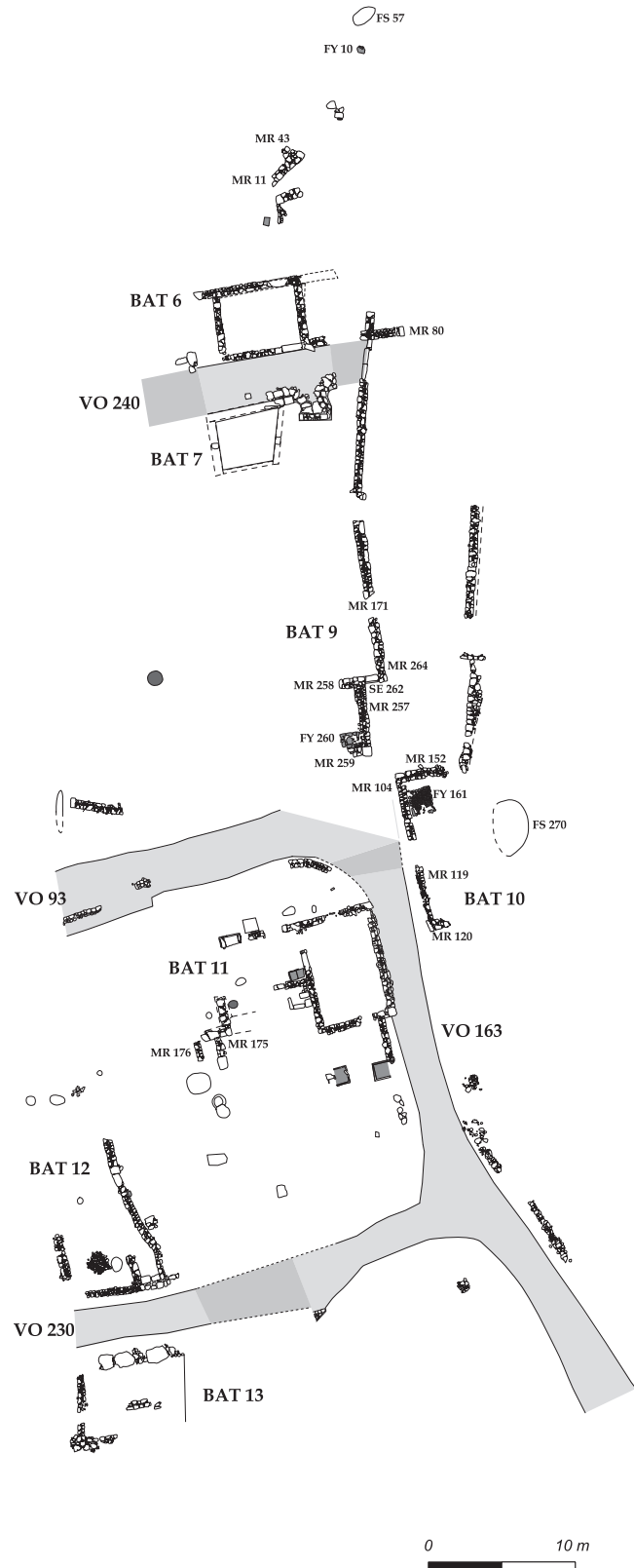


Fig. 48. Vestiges de la phase D dans la zone nord (DAO N. Gonzalez).

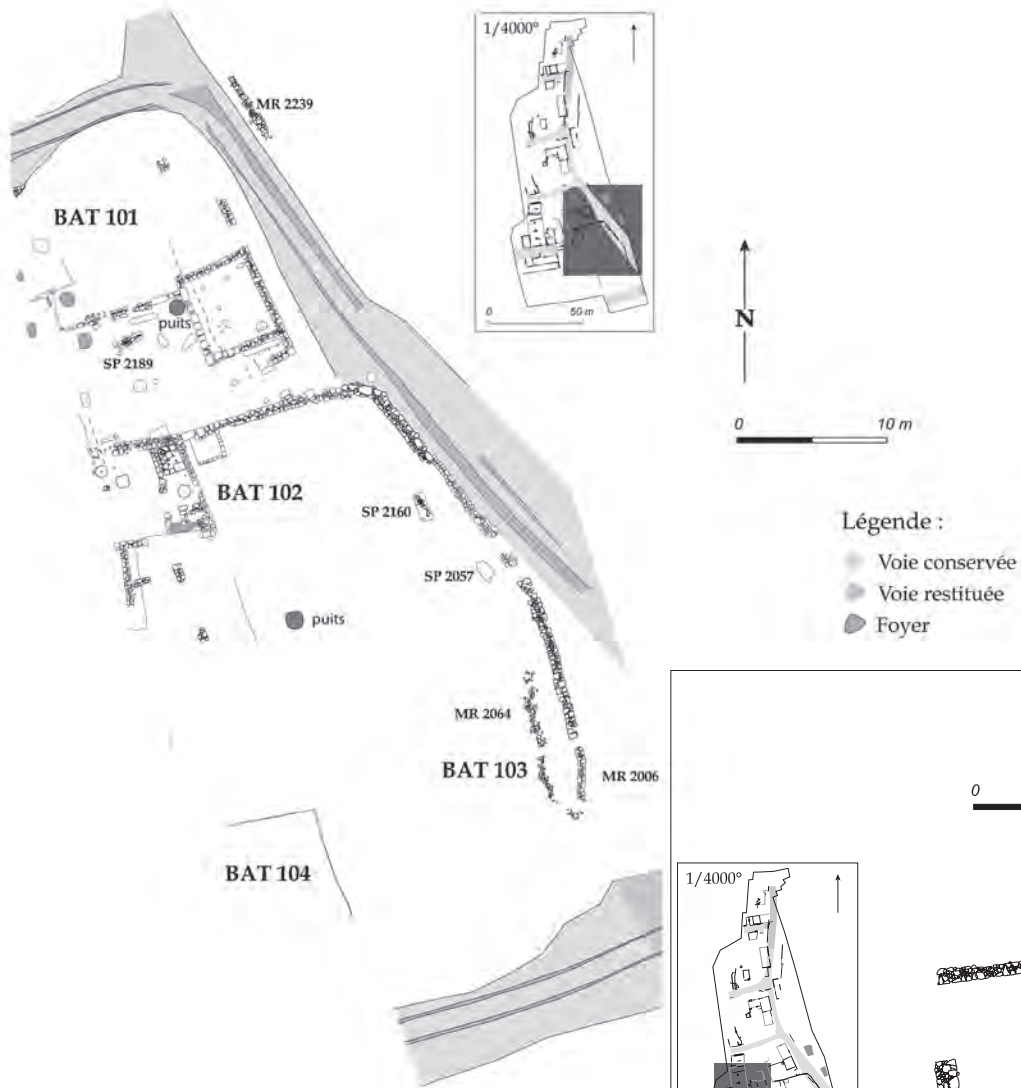


Fig. 49. Vestiges de la phase D dans la zone sud-est (DAO N. Gonzalez).

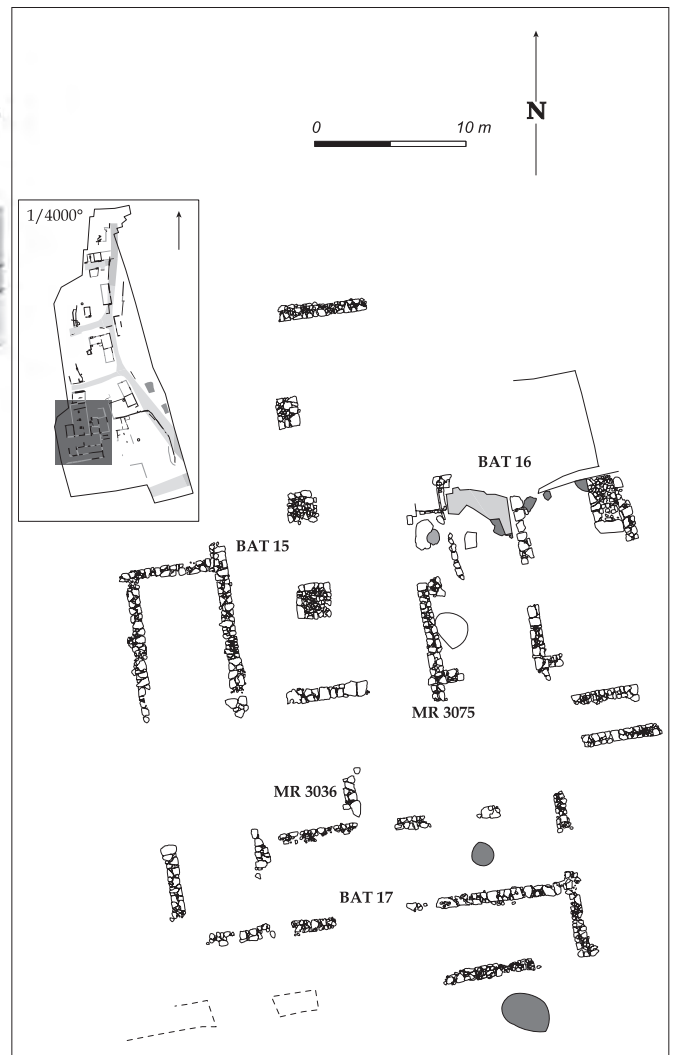


Fig. 50. Vestiges de la phase D dans la zone sud-ouest (DAO N. Gonzalez).

- Phase E (fig. 51-52) : le site est abandonné et les puits volontairement bouchés avec des matériaux pris sur place. Le mur 103, qui barre le passage de la voie 163, paraît être la construction la plus tardive et a donc été rattaché à cette phase.



Fig. 51. Plan général de la phase E (DAO N. Gonzalez).

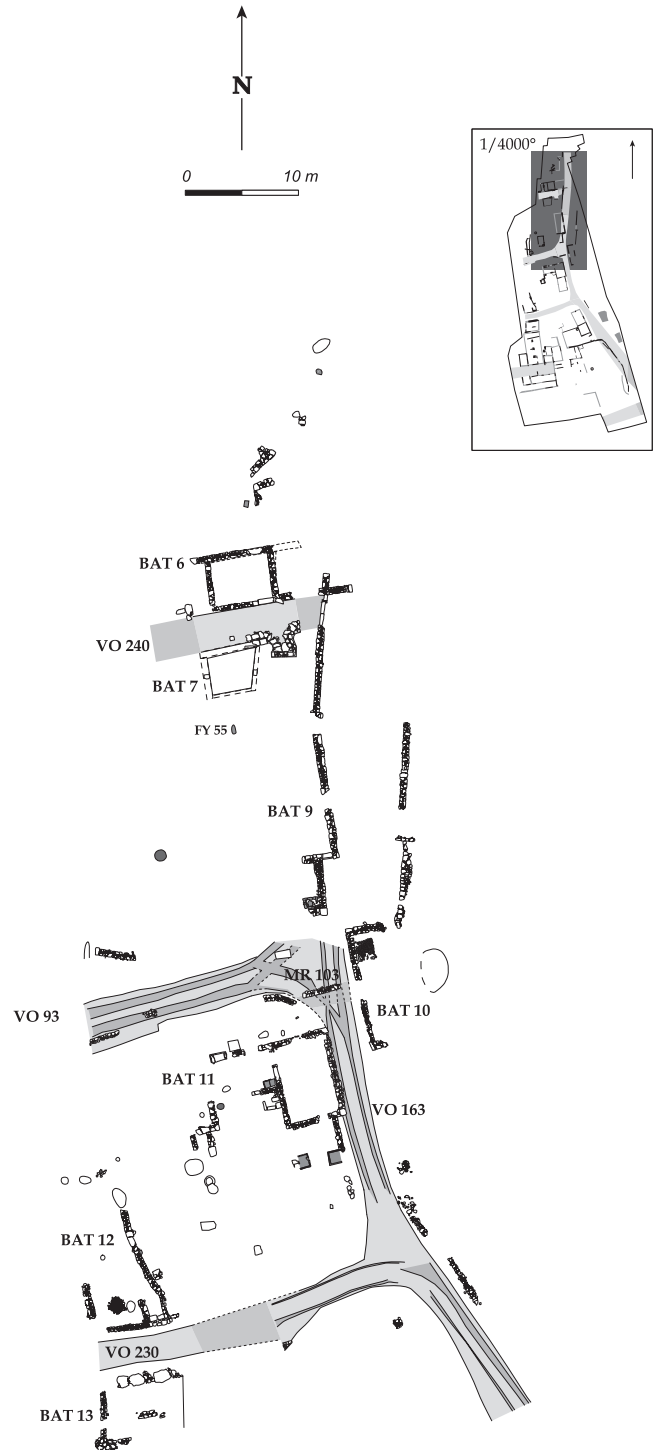


Fig. 52. Vestiges de la phase E dans la zone nord (DAO N. Gonzalez).

Chapitre 2

Urbanisme et architecture

I- URBANISME (Frédéric Marty)

La superficie fouillée, qui atteint près de 6600 m², englobe l'essentiel de la partie jusque-là conservée de l'agglomération antique. À l'est, elle est limitée par la colline du Castellan. Au nord, la rive actuelle de l'étang de l'Olivier interdit toute conservation. À l'ouest, les sondages de diagnostic réalisés sur l'ancien cours de tennis ont démontré l'absence de niveaux d'époque romaine. Il en est de même au sud, d'après les observations effectuées lors de la surveillance de travaux. Nous raisonnons donc sur une partie d'agglomération dont il est aujourd'hui difficile d'évaluer la superficie d'origine. Néanmoins, nous disposons de la majeure partie du plan conservé. Si l'on s'en tient donc aux données actuelles, nous avons affaire à un habitat groupé de faible ampleur, sans doute inférieur à un hectare, c'est-à-dire comparable aux agglomérations secondaires rurales de Berthoire, à Pignans, dans le Var⁵² et de Peyre-Plantade, à Clermont l'Hérault⁵³, qui ont fait l'objet de fouilles extensives.

Un réseau de voies structure la mise en place de la trame urbaine. La voie 2192/163, approximativement de direction nord-sud, est légèrement courbée pour épouser le contour de la colline du Castellan (fig. 53). Elle paraît desservir la zone la plus élevée de l'agglomération puisque les quatre voies qui y aboutissent sont toutes situées à l'ouest (fig. 54). Dans leur premier état, ces voies sont creusées dans le substrat rocheux, parfois profondément (jusqu'à 1,50 m pour la voie 2119), afin de limiter la déclivité (4,3 à 10,6 % sur les voies 93, 230, 240 et 2119 ; fig. 55) et rendre le parcours plus régulier sur toute sa longueur. Les parois latérales se sont progressivement érodées au

fil du temps et de l'écoulement de l'eau de pluie, formant des concavités juste au-dessus de la surface de circulation. Les déplacements piétons y sont attestés, comme sur tous les anciens chemins, par quatre clous de chaussure mis en évidence sur la surface rocheuse de la voie 2119 (fig. 56).



Fig. 53. Voie 2192 vue du sud
(cliché Fr. Marty).

52. Borréani, Brun 1997.

53. Pomarèdes 2008.



Fig. 54. Carrefour des voies 2192, 230 et 163 vu du sud (cliché Fr. Marty).

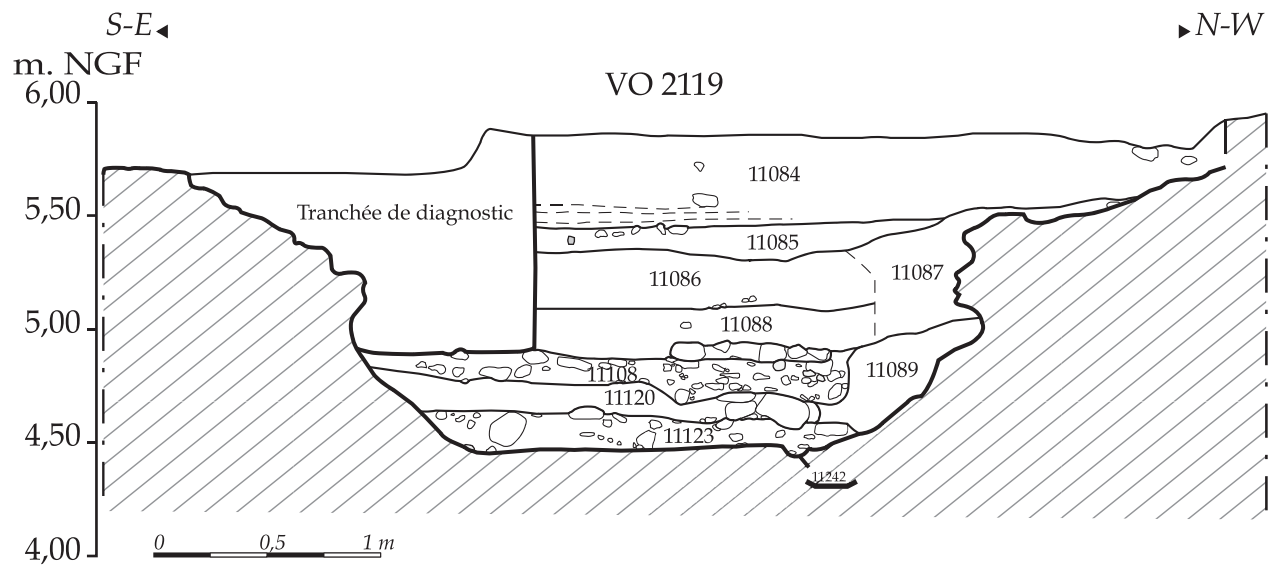


Fig. 55. Profil de la voie 2119 (DAO J. Tisseyre).



Fig. 56. Voie 2119 vue de l'ouest (cliché L. Sornin-Petit).



Fig. 57. Mur bordier 113 à droite de la voie 93, vu de l'ouest (cliché Br. Chevaux).



Fig. 58. Mur 2239 en bordure de la voie 2192 (à droite), vu du nord-ouest (cliché Fr. Marty).



Fig. 59. Chasse-roue protégeant l'angle des murs 2020 et 2181, le long de la voie 2192 (cliché Fr. Marty).



Fig. 60. Chasse-roue à l'angle des murs 2020 et 2181 (cliché S. Ledrole).



Fig. 62. Voie 240 entre les bâtiments 6 et 7, vue de l'ouest (cliché Fr. Marty).



Fig. 61. Dallages 265 et 266, devant le mur 267, formant un dégagement au bord de la voie 240, vus du nord-est (cliché Br. Chevaux).



Fig. 63. Voie 240 vue de l'ouest (cliché Fr. Marty).

Les abords des voies sont protégés, par endroits, par des murs bordiers s'apparentant à de petits murs de terrasse composés d'un parement et d'un blocage de pierre à l'arrière (fig. 57-58). De la même manière, un chasse-roue (2187 ; fig. 59-60) préserve l'angle formé par la jonction des murs 2181 et 2020, le long de la voie 2192. Il se présente sous la forme d'un bloc de molasse presque sphérique, de 0,65 à 0,66 m de diamètre pour 0,50 m de hauteur. Un autre aménagement spécifique a été identifié à l'extrémité de la voie 240, sur son côté sud. Il s'agit d'une probable aire de retournement des chariots, soigneusement

matérialisée au sol par deux dallages en arc de cercle (265 et 266) délimitant un sol de mortier de chaux (fig. 61). Le mur 267 clôture cet espace au sud.

À l'exception de la voie 240, qui n'a pas été fouillée jusqu'au rocher mais qui présente toutefois un relief marqué par le passage des chariots (fig. 62-63), toutes sont pourvues d'ornières plus ou moins profondes, provoquées par l'usure. Dans le cas de la voie 163 (fig. 64-69), les ornières devenues trop profondes ont été comblées avec des galets de Crau. Pour permettre de nouveau le passage des véhicules, le bouchage des



Fig. 64. Voie 163 vue du nord.
À droite, le bâtiment 11
(cliché Fr. Marty).

Fig. 66. Voie 163 passant devant
le bâtiment 11, vue du nord
(cliché Br. Chevaux).



Fig. 65. Voie 163 vue du sud. Bâtiment 11 à gauche (cliché Br. Chevaux).





Fig. 67. Carrefour des voies 93 [à droite] et 163 vu du nord (cliché Fr. Marty).



Fig. 68. Voie 163 sur laquelle est implanté le bâtiment 9, vue du sud (cliché Br. Chevaux).

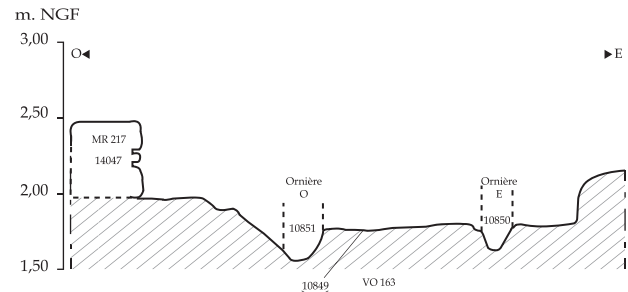


Fig. 69. Profil de la voie 163 (DAO J. Tisseyre).

ornières a aussi été réalisé avec des pierres posées à plat (166) dans la voie 93. Par la suite, la sédimentation naturelle, limono-sableuse, alterne avec des recharges de pierres et de matériaux. La surface de roulement de la voie 240, qui dessert notamment le bâtiment 7, fait l'objet d'une réfection différente. En effet, le sol de ce bâtiment est constitué d'une préparation de fragments de tuiles concassées mélangés au substrat molassique local broyé. Ce matériau est ensuite durci par damage et prend l'aspect d'un béton de tuileau. Au moment de la construction du sol, le mélange inutilisé, très reconnaissable, a été employé pour rénover la voie.



Fig. 70. Voie 2192 devant la pièce 2 du bâtiment 1 (cliché Fr. Marty).



Fig. 71. Voie 2192 vue du nord (cliché Fr. Marty).

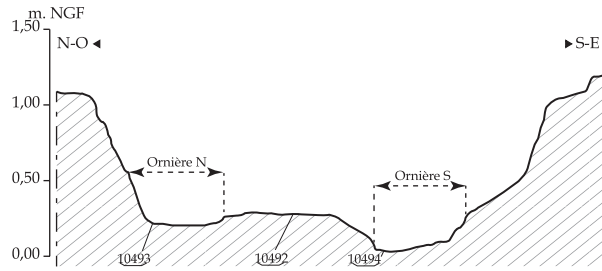


Fig. 72. Profil de la voie 93 (DAO J. Tisseyre).

Concernant l'écartement des ornières d'axe en axe, on est surpris de constater des écarts significatifs entre certaines voies. Les mesures ont été effectuées au niveau des ornières assurément associées les mieux tracées au sol, pour limiter les erreurs. Trois groupes de grandeurs apparaissent. Les ornières les plus anciennes de la voie 2192 (fig. 70-71) sont écartées de 1,34 m. Celles de la voie 163 (1,23 à 1,27 m)



Fig. 73. Voie 230 entre les bâtiments 12 et 13, vue de l'ouest (cliché Fr. Marty).



Fig. 74. Extrémité est de la voie 230 vue de l'ouest (cliché Br. Chevaux).

pourraient s'apparenter à celles de la voie 93 (1,28 à 1,31 m ; fig. 72). Le troisième groupe est constitué des voies 230 (1,42 m ; fig. 73-74) et 2119 (1,43 m) dont l'écartement des ornières est comparable à celui mesuré à l'extrémité ouest de la voie située au sommet et au nord de la colline du Castellán. Faut-il comprendre que, dans leur premier état (avant comblement des ornières), les voies n'ont pas toutes fonctionné en même temps ? Ou alors que certaines ont été rafraîchies par un nouveau creusement dans le substrat ? Dans le cas de la voie 2192, il est en tout cas évident que l'axe s'est déplacé vers l'est à plusieurs reprises, au gré des aménagements du terrain, obligeant à élargir la voie d'origine par creusement. Si cette voie, dont les tracés les plus anciens sont recouverts d'aménagements (bâtiment dont ne subsiste que le mur 2178 ; canalisation 2161/2162/2164/2166 ; murs de clôture 2020 et 2181 ; fosse-bûcher 2057 et sépulture 2160) continue d'être utilisée, en revanche, l'extrémité nord de la voie 163 est purement et simplement condamnée par un gros bloc de pierre parallélépipédique (bloc 288 : 1,35 x 0,75 x 0,45 m) posé sur la surface



Fig. 75. Bloc 288 barrant la voie 93 (cliché Fr. Marty).

de circulation, interdisant son accès depuis la voie 93 (fig. 75). L'espace est ensuite utilisé pour la construction de l'espace 31 du bâtiment 7, puis pour les bâtiments 8 et 9.

Le terrain étant en pente vers le nord-ouest, il a été nécessaire de le niveler de manière à créer des replats étagés en fonction de la topographie afin d'établir les bâtiments (fig. 76). Pour cela, le sol a été creusé jusque dans le substrat limoneux ou rocheux, effaçant par la même occasion les traces d'occupation antérieures. La molasse burdigalienne a notamment été profondément entaillée pour l'installation du bâtiment 8, les parois de l'excavation, qui présentent des traces nettes de travail à l'escoude, constituant la base des murs. Les mêmes types de parois ont été creusés

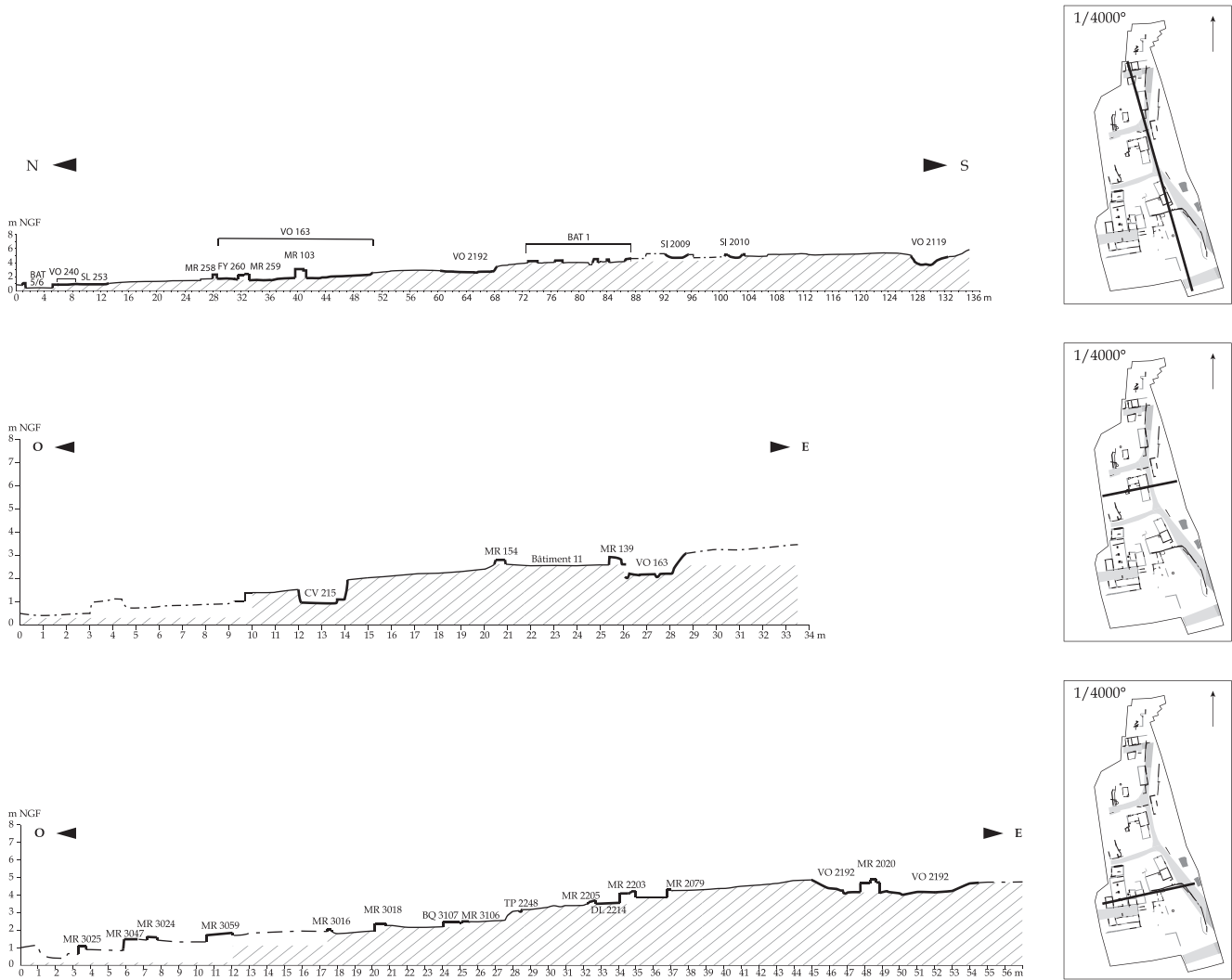


Fig. 76. Transects réalisés en fin de fouille (DAO N. Gonzalez).



Fig. 77. Parement ouest du mur de terrasse 204 (cliché Br. Chevaux).



Fig. 78. Parement sud du mur de terrasse 251 (cliché Br. Chevaux).

dans le substrat limoneux, par exemple sur le côté est du bâtiment 2, implanté par conséquent 0,90 m en contrebas de la zone de jardin (espace 15). Des creusements moins profonds, délimitant et nivelant des espaces, sont repérables ailleurs sur l'ensemble de la surface du site (bâtiments 5, 11, 13, 16, espace 21). Dans la zone nord, de grands murs de terrasse (204 avec retour 251 et 250), parallèles à la voie 163, retiennent jusqu'à 1,80 m de hauteur les terres du flanc de la colline et marquent probablement la limite orientale de l'habitat de piémont (fig. 77-78).

Les bâtiments ont ainsi été fondés à proximité des axes de circulation qui en régissent dans un premier temps la direction, à la régularité approximative mais préférentiellement nord-nord-ouest / sud-sud-est et

ouest-sud-ouest / est-sud-est. De ce fait, les bâtiments présentent tous une façade faisant face au vent dominant, le mistral. Aucun bâtiment public n'a été identifié. Tous ont une vocation domestique ou artisanale (dont un vaste hangar pourvu de piliers). Ils se composent de plusieurs pièces disposées différemment d'un bâtiment à l'autre. Leur mauvais état de conservation général ne facilite pas la lecture du plan. Néanmoins, on remarque dans quatre cas une organisation des pièces en L donnant sur un espace ouvert. Ainsi, le bâtiment 6, dans la phase C, semble être constitué de quatre pièces en enfilade (27, 28, 10) et d'un retour (30, 31) construit à l'emplacement de l'ancienne voie 163. Toutes les ouvertures donnent directement sur la voie 240 qui aboutit d'ailleurs à l'entrée du hangar 31. Les trois pièces principales du bâtiment 11 (37, 38, 39), qui communiquent entre elles au moins dans un premier état, encadrent, au nord et à l'est, une cour (41). Une disposition similaire est observée pour le bâtiment 1 avec les espaces 7 (entièrement arasé), 1 et 2 auxquels est rattachée la cour 5. Le bâtiment 16 répondait probablement au même principe d'agencement lorsque les pièces 53, 56 et 55 encadraient une cour, réduite par la suite à une étroite bande lors de la construction de la pièce 54. Les bâtiments apparaissant en phase D (bâtiments 9 et 10), mal conservés et construits dans l'axe de la voie 163 désormais nettement surélevée en raison d'une sédimentation importante, ne sont visiblement constitués que d'une pièce allongée, complétée pour le bâtiment 9 par une nouvelle pièce (35) placée devant l'entrée.

II- LES BÂTIMENTS

16 bâtiments, conservés de manière inégale, ont été identifiés sur l'ensemble de la zone fouillée. Ils sont présentés par ordre de numérotation, puis suivis

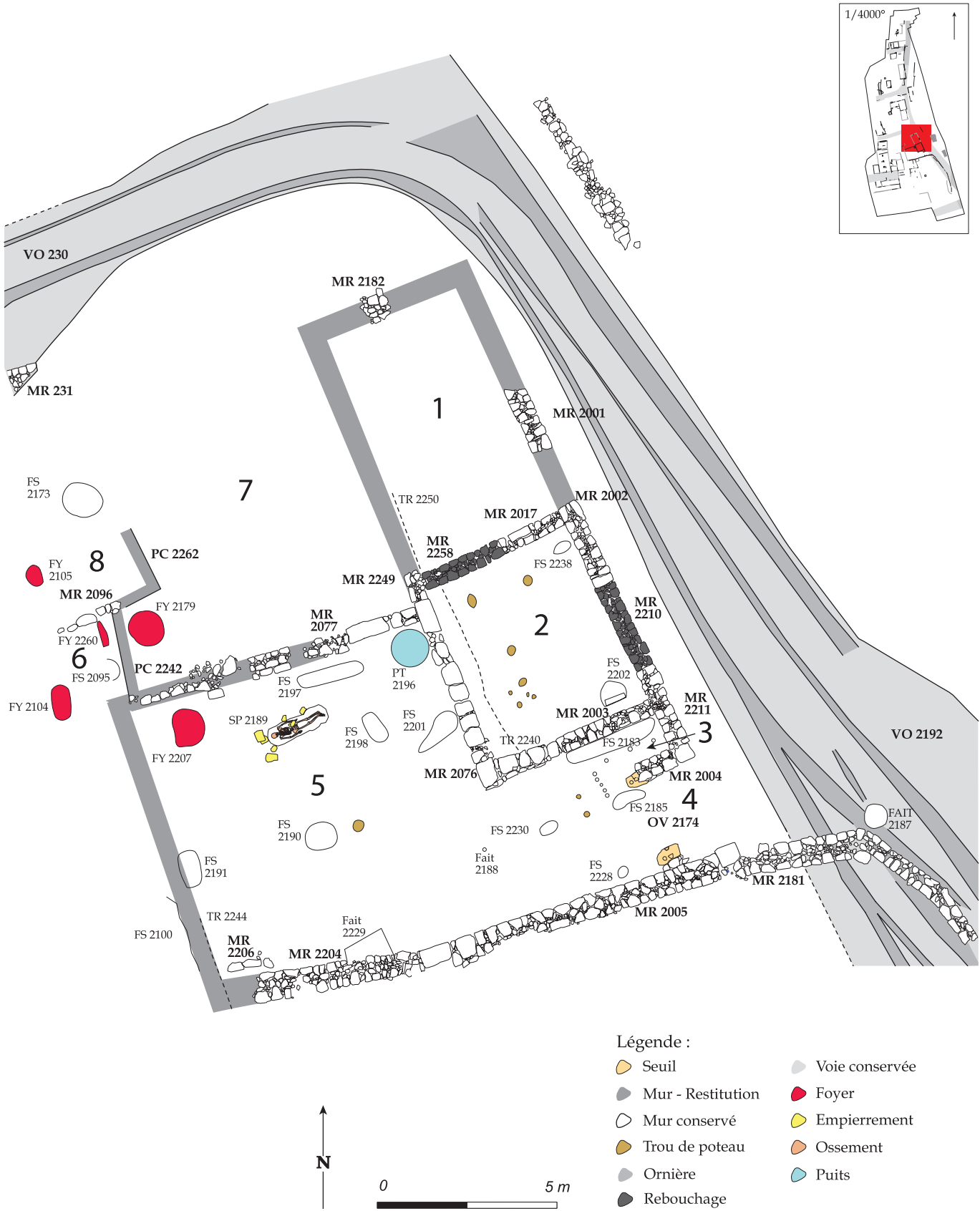


Fig. 79. Bâtiment 1 (DAO N. Gonzalez).



Fig. 80. Bâtiment 1 vu du sud (cliché Fr. Marty).

par les murs et espaces isolés. Au-delà des éléments architecturaux, les principales structures sont signalées. Généralement, leur description est développée dans les sections suivantes, consacrées notamment aux seuils, aux foyers, aux puits etc... Les mesures entre parenthèses, toujours exprimées en mètres, correspondent à : longueur x largeur x hauteur ou profondeur.

I - Bâtiment I

(Brice Chevaux, Sophie Ledrole)

Le bâtiment 1 (fig. 79-80) est situé dans la moitié sud de la zone de fouille, à l'intersection des voies 230 et 2192. Son plan rectangulaire (18,50 x 14,30 m) est constitué d'une partie construite en L (espaces 1, 2, 3, 6, 7 et 8) s'articulant autour d'une cour (5) desservie

depuis la voie 2192 par un porche (4). L'hétérogénéité des maçonneries laisse supposer l'existence de plusieurs phases de transformations.

1.1- La pièce 1

La pièce 1 (7,38 x 4,74 m : 35,15 m²) occupe l'angle nord-est du bâtiment. Bien qu'elle soit très arasée, son plan a pu être restitué grâce à l'existence des portions de murs 2182, 2001 et 2249 ainsi que du mur 2017, commun avec la pièce 2.

Le mur 2001 (1,90 x 0,58 x 0,62 m) marque la limite orientale de la pièce. Il est constitué d'un double parement de moellons de molasse, de module variable, liés par un limon brun. Les parements interne et externe présentent tous deux des joints de mortier de chaux tirés au fer. C'est également le cas du mur de

séparation 2017 (1,85 x 0,47 x 0,38 m), de direction nord-est / sud-ouest, qui sépare les pièces 1 et 2. Son extrémité est s'appuie sur le mur 2002. Le mur 2182 (0,82 x 0,69 x 0,13 m), qui ferme la pièce au nord, n'est représenté que par une petite portion de maçonnerie conservée sur une seule assise. Enfin, côté ouest, le mur 2249 (0,83 x 0,45 x 0,46 m) est fondé dans une tranchée aux parois verticales creusée dans le substrat (2250). Seul un petit segment de maçonnerie permet de restituer son tracé.

1.2- La pièce 2

La pièce 2 est mitoyenne de la pièce 1, située au nord. De plan rectangulaire et d'une superficie de 25,21 m² (5,72 x 4,40 m), elle est délimitée par les murs 2002, 2003, 2017, 2076 et 2211. Une ouverture communique avec la pièce 1, au nord, et une autre avec la voie 2192, à l'est. Elles seront murées au cours de la phase D. Un niveau de sol limoneux est recouvert d'un épais niveau de démolition marquant l'abandon de cet espace.

Le mur 2002 (2,15 x 0,56 x 0,51 m), de direction nord-ouest / sud-est, constitue la limite est de la pièce. Ses deux parements de moellons de molasse associés à un fourrage central d'éclats de pierre sont installés sur une surface aplaniée du substrat. Comme pour le mur 2001 de la pièce 1, des joints de mortier de chaux ont été tirés au fer à l'intérieur et à l'extérieur. Le mur 2211 (2,82 x 0,57 x 0,58 m) poursuit le mur 2002, au sud, avec le même type de maçonnerie. Il en est séparé par une ouverture de 2,50 m de largeur donnant sur la voie 2192. Un gros bloc cubique de pierre lie l'extrémité sud du mur 2011 au mur perpendiculaire 2004 qui délimite un côté de la petite pièce 3. Le mur 2003 (5,15 x 0,59 x 0,64 m) s'appuie perpendiculairement sur le mur 2211. Il est constitué d'un double parement de moellons, de module variable, assis sur une semelle de fondation constituée de blocs de pierre équarris de grande taille, complétés en partie sud, côté ouest, par des petites dalles orthostatiques rétablissant la largeur souhaitée. La finition est assurée par des joints au mortier de chaux tirés au fer. Le mur 2076 (5,56 x 0,50 x 0,35 m) est lié au précédent par un gros bloc et clôturée la pièce à l'ouest. Il est composé, en fondation, d'un alignement unique de blocs de molasse de module régulier associés sporadiquement à des petits éclats. À son extrémité nord, un bloc disposé en carreau (0,55 x 0,24 x 0,10 m) marque la séparation avec le mur 2249. L'ensemble, conservé

sur trois assises au maximum – dont certaines, côté interne, présentent des traces de joints de mortier de chaux tirés au fer – est lié par un limon brun. Les murs 2210 et 2258, qui obstruent en phase D les ouvertures est et nord, sont composés d'un double parement de moellons de molasse de module variable, associé à un blocage central de petits cailloux, le tout lié par un sédiment de texture limoneuse. À ce moment-là, aucune autre ouverture n'a été décelée.

1.3- La pièce 3

La pièce 3 (**fig. 81**), d'une superficie interne de 1,24 m² (1,17 x 1,06 m), est située immédiatement au sud de la pièce 2. Il s'agit d'un petit réduit délimité par les murs 2003, 2004 et 2011, donnant, côté ouest, sur la cour 5. Deux niveaux de sol limoneux rythment son occupation.

Le mur 2004 (1,62 x 0,54 x 1,05 m), de direction nord-est / sud-ouest, est chaîné au mur 2211 et présente les mêmes caractéristiques architecturales bien qu'aucun joint au mortier de chaux n'ait été observé. Il définit la limite sud de la pièce. À son extrémité ouest, la maçonnerie intègre un bloc architectural lié au seuil en bois du porche adjacent (2174).

1.4- Le porche 4

Dans l'angle sud-est du bâtiment, un espace dégagé de 5,35 m² (2,58 x 2,06 m ; **fig. 82**) permet d'accéder à la cour depuis la voie 2192. Ce probable porche (vu la largeur du mur 2005 et le soin apporté à sa construction), sous lequel ont été reconnus deux niveaux de sol limoneux compacts successifs, est pourvu d'un seuil en bois dont ne subsistent que les ancrages en pierre également destinés à recevoir les montants et deux vantaux mobiles. Les deux blocs monolithiques, disposés en vis-à-vis, créent une baie de 1,86 m de long (2174 ; **fig. 83**).

Au nord, le premier piédroit (0,60 x 0,30 x 0,35 m) est intégré dans le mur 2004. Une crapaudine circulaire (diam. : 0,10 m ; prof. : 0,09 m) et une encoche en queue d'aronde (0,12 x 0,09 x 0,04 m) entaillent sa surface. Un creusement vertical évide sa face sud (0,08 x 0,07 x 0,18 m). Au sud, le second piédroit (0,62 x 0,37 x 0,35 m) s'appuie sur le parement nord du mur 2005. De manière symétrique, il est également doté d'une crapaudine (diam. : 0,10 m ;



Fig. 81. Bâtiment 1, pièce 3 vue du sud-ouest (cliché B. Coelho).



Fig. 83. Bâtiment 1, porche 4. Seuil 2174 vu du nord (cliché Fr. Marty).

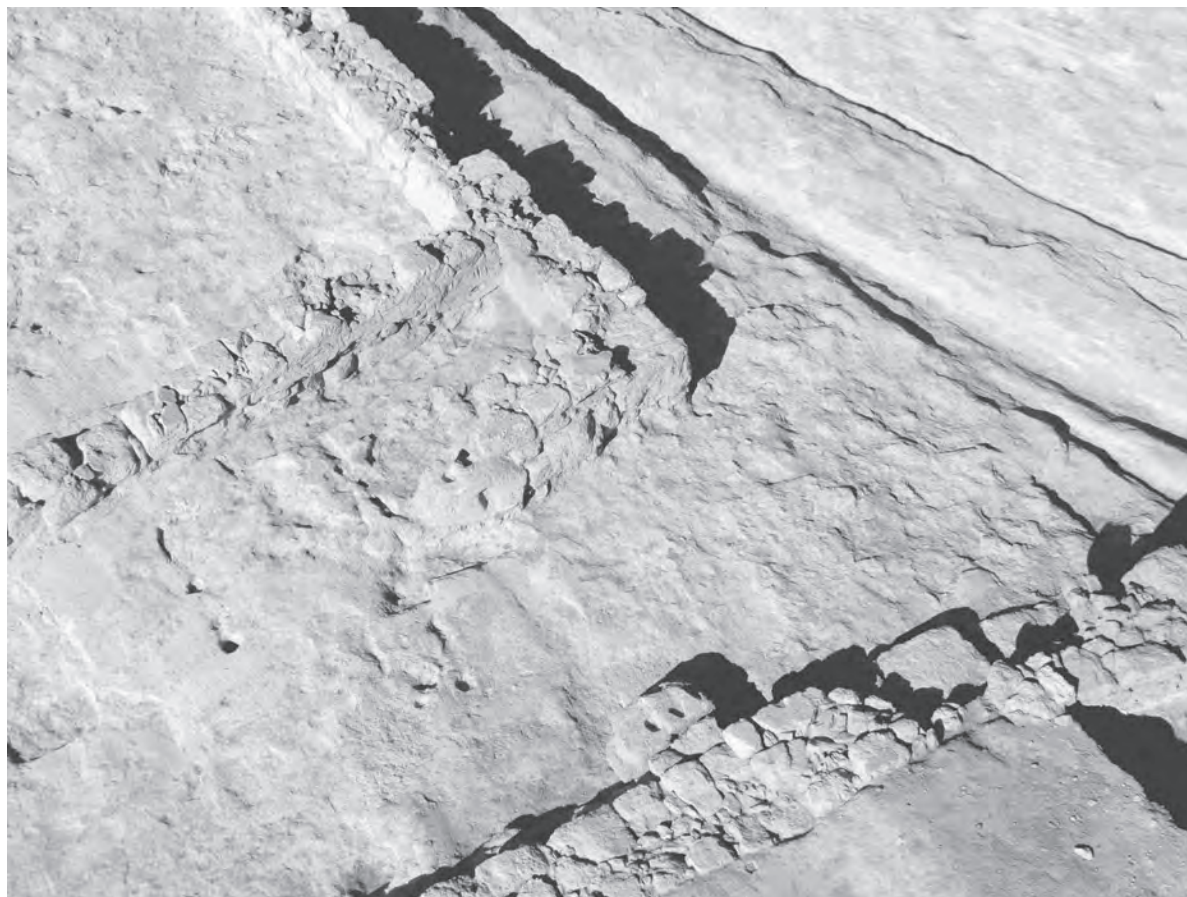


Fig. 82. Bâtiment 1. Porche 4 donnant sur la voie 2192, vu du sud-ouest (cliché Fr. Marty).

prof. : 0,08 m), d'une encoche en queue d'aronde (0,14 x 0,10 x 0,03 m) et d'un évidement latéral (0,12 x 0,07 x 0,18 m).

1.5- La cour 5

Une cour se développe au sud-ouest du bâtiment. Sa partie principale, de 78 m² environ (8,94 x 8,71 m), est délimitée, au nord, par le mur 2077 et, au sud, par les murs 2005 et 2204. La tranchée de récupération d'un mur (2244) marque sa limite occidentale. Enfin, côté est, elle se prolonge sous forme d'un large couloir vers le porche 4. Sa surface était recouverte d'un épais niveau d'abandon.

Le mur 2077 (8,05 x 0,60 x 0,20 m), de direction nord-est / sud-ouest, s'appuie sur le parement externe du mur 2076. Ses matériaux ont été en grande partie récupérés. Seuls quelques segments subsistent. Ces derniers sont constitués d'un double parement de moellons de molasse, de module variable, liés par un limon brun. Le mur 2005 (9,30 x 0,66 x 0,20 m) se développe parallèlement au mur 2077. Il marque la limite sud de la cour et du porche tout en séparant cette unité architecturale de la zone de jardin (cf. infra, espace 15). Ses deux parements sont composés de moellons de molasse équarris, de module variable, associés à un blocage central de petits cailloux. L'ensemble, lié par un sédiment limoneux, présente un appareillage régulier, encadré par deux blocs quadrangulaires placés à chaque extrémité. Le mur 2204 (4,70 x 0,72 x 0,32 m) s'inscrit dans le prolongement ouest du mur 2005, avec des caractéristiques très similaires, mais est bâti en cohérence avec le bâtiment 2. La tranchée de récupération 2244, à parois verticales et fond plat, permet de restituer la limite ouest de la cour. Cette dernière est dotée de plusieurs aménagements. Une aire de combustion lenticulaire d'environ 0,89 m de diamètre est installée dans son angle nord-ouest (2207). À l'opposé, dans l'angle formé par la pièce 2 et le mur 2077, un puits circulaire (2196 ; diam. : 0,98 m) a été creusé dans la roche. Au moment de l'abandon du site, la margelle a été récupérée, laissant un négatif bien visible, et le puits comblé avec des matériaux de construction, essentiellement des moellons, formant un amas de 0,70 m d'épaisseur au-dessus du niveau d'ouverture. Entre le foyer et le puits, une sépulture à inhumation, partiellement recouverte d'une dalle en molasse, a été placée dans la seconde moitié du II^e s. (2189).

1.6- La pièce 6

La pièce 6 est située sur le côté ouest du bâtiment. Son plan très incomplet, d'une superficie de 3,75 m² environ (2,5 x 1,5 m), est défini par l'angle du mur 2077, au sud, et par le mur 2096, au nord, dont ne subsistent que quelques moellons alignés. À l'est, la pièce est délimitée par un front de taille linéaire (2242 ; L : 1,64 m) permettant d'égaliser le substrat pour en former le sol. Celui-ci est pourvu de deux aires rubéfiées signalant la présence de foyers (2260 : 0,71 x 0,20 m et 2104 : 0,97 x 0,52 m).

1.7- L'espace 7

L'espace 7 est localisé immédiatement à l'ouest de la pièce 1. Sa proximité avec la voie 230, au nord, explique en grande partie l'absence presque totale de structures conservées qui interdit tout calcul de superficie. Il est délimité au sud et à l'est par des lambeaux de murs (2077 et 2249) et à l'ouest par des paliers taillés dans le substrat (2242 et 2262). Un foyer lenticulaire (2179 ; diam. : 0,97 m), présent dans l'angle sud-ouest, n'apporte pas d'élément d'interprétation suffisant pour définir la fonction de cet espace.

1.8- La pièce 8

La pièce 8 (**fig. 84**) est reconnue immédiatement au nord de la pièce 6. Son plan, tout aussi incomplet, d'une superficie conservée d'environ 8,5 m² (4,57 x 1,86 m), est matérialisé au sud par le mur 2096 et à l'est par un front de taille linéaire nivelant le substrat (2262). Le seul aménagement conservé est un foyer lenticulaire (2105 ; diam. : 0,60 m).

2- Bâtiment 2

(Brice Chevaux, Sophie Ledrole)

Le bâtiment 2 (**fig. 85-86**) jouxte au sud le bâtiment 1. Conservé sur environ 105 m² (15 x 7 m), il est composé de cinq pièces (10, 11, 12, 13, 14) et d'un petit réduit extérieur (9).

2.1- La pièce 9

La pièce 9 (**fig. 87**) correspond à un petit réduit de plan quadrangulaire d'une superficie de 2,70 m² (1,79 x 1,50 m). Elle est située à l'extérieur du bâtiment 2,

Fig. 84. Bâtiment 1.
Pièce 8 vue du nord-ouest
(cliché Fr. Marty).



- Légende :
- Foyer
 - Mur - Restitution
 - Mur conservé
 - Dallage
 - Trou de poteau

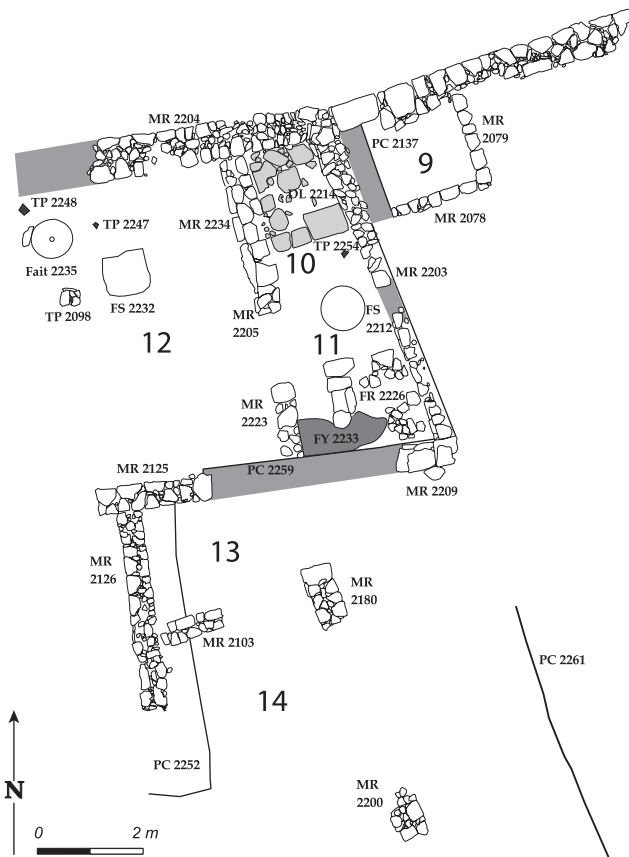


Fig. 85. Bâtiment 2 (DAO N. Gonzalez).



Fig. 86. Bâtiment 2 vu de l'est (cliché Fr. Marty).



Fig. 87. Bâtiment 2. Pièce 9 vue du sud (cliché S. Ledrole).

côté jardin, dans l'angle formé par les murs 2005 et 2203. Sa base est légèrement excavée. Deux murets y prennent place au sud et à l'est (2078 et 2079). À l'intérieur, un niveau de colluvions limoneux scelle l'espace.

Le mur 2078 (1,68 x 0,20 x 0,27 m), de direction nord-est / sud-ouest, marque la limite sud de la pièce. Il est constitué d'un unique alignement de moellons de molasse de module régulier conservé sur une assise et disposé contre une paroi creusée dans le substrat meuble. Le mur 2079 (1,97 x 0,27 x 0,14 m), perpendiculaire au mur 2078, s'appuie sur le parement sud du mur 2005. Il présente les mêmes caractéristiques architecturales que le mur précédent. On s'attendrait à trouver un muret identique à l'ouest, mais seule la paroi de l'excavation quadrangulaire est visible (2137). Dans ces conditions, il paraît difficile de définir la fonction de cet espace.

2.2- La pièce 10

La pièce 10 (**fig. 88**) est positionnée dans l'angle nord-est du bâtiment. Son plan rectangulaire, de 5 m² environ (3 x 1,70 m), est défini par les murs périmétraux 2203 et 2204 ainsi que par un mur de refend (2205 surmontant 2234). La reprise de ce mur et la mise en place d'un dallage interne interviennent dans un second temps.

Le mur 2234 (2,52 x 0,23 x 0,15 m), de direction nord-ouest / sud-est, s'appuie sur le parement sud du mur 2204, séparant ainsi les pièces 10 et 12. Il est constitué, pour ce qui est visible, de trois grandes dalles et de quelques moellons. Il est surmonté du mur 2205 composé d'un double parement de moellons de molasse, de module variable, liés par un limon brun. Trois pierres équarries (0,70 x 0,55 x 0,30 m pour la plus grande), en molasse, à surface supérieure plane, signalent l'entrée de la pièce dont le sol est isolé par un dallage (2214). Ce détail pourrait suggérer une éventuelle fonction de réserve.

2.3- La pièce 11

La pièce 11 (**fig. 89**) est située immédiatement au sud de la pièce 10, dont elle est séparée seulement par une marche, dans l'angle formé par les murs 2203 et 2209. Un mur de refend (2223) complète son plan rectangulaire de 10 m² environ (4,18 x 2,38 m).

Le mur 2223 (1,44 x 0,37 x 0,13 m), de direction nord-ouest / sud-est, sépare la pièce 11 de la pièce 12. Il s'inscrit dans l'alignement du mur 2205 et présente les mêmes principes de construction. Un gros bloc équarri (0,40 x 0,32 x 0,16 m) termine son extrémité nord. Ainsi, se dessine une ouverture de 1,35 m de largeur autorisant la communication entre les pièces 11 et 12.

Deux foyers superposés à sole d'argile (2233 et 2222), séparés par des niveaux d'utilisation cendreuse, occupent l'angle sud-ouest de la pièce. Ils sont en partie surmontés par les restes d'un four à pain placé dans l'angle sud-est, dont ne subsistent que des éléments du radier et l'emplacement de l'ouverture (2226). À peu près au centre de l'espace 10-11, une fosse cylindrique (2212), de 0,81 m de diamètre et de 0,25 m de profondeur, a été taillée dans la roche. Elle contient un premier comblement limoneux, recouvert d'un niveau cendreuse puis d'une couche limoneuse. Les fragments d'une grande jatte en céramique non tournée des ateliers des Alpilles étaient dispersés à l'intérieur. Ces différents indices suggèrent que nous sommes très probablement dans un espace dévolu à la cuisine.

2.4- La pièce 12

La pièce 12 (**fig. 90**) constitue le plus vaste espace du bâtiment. Avant son cloisonnement pour la création des pièces 10-11 à l'est, elle était délimitée par quatre murs (2204, 2203, 2209 et 2125). Sa limite occidentale n'est pas conservée, mais devait très certainement se situer dans le prolongement de celle de la cour 5 du bâtiment 1. Après cloisonnement, on estime sa superficie à près de 22 m² (5,75 x 3,85 m).

Le mur 2204 (4,80 x 0,80 x 0,50 m) matérialise la limite nord de la pièce et sépare cette dernière de la cour du bâtiment 1. Il est constitué d'un double parement de moellons de molasse, de module variable, associé à un blocage central. L'ensemble, lié par un limon brun, présente un appareillage irrégulier. Le mur 2203 (6,29 x 0,44 x 0,72 m) se développe perpendiculairement au mur 2204. Il est chaîné avec ce dernier et présente les mêmes principes de conception architecturale. Conservé sur quatre assises, il est implanté contre une paroi verticale taillée dans le substrat dans le but de créer un sol plan pour la pièce. Le mur 2209 (1,20 x 0,48 x 0,47 m) clôture la pièce



Fig. 88. Bâtiment 2. Pièce 10 vue du sud (cliché S. Ledrole).



Fig. 89. Bâtiment 2. Pièce 11 vue du sud (cliché S. Ledrole).



Fig. 90. Bâtiment 2. Pièce 12 vue de l'est (cliché Fr. Marty).

au sud. Contrairement au précédent, il est implanté à l'aplomb de la paroi verticale creusée dans le substrat (2259). Autrement dit, pour une même pièce, deux techniques de construction sont utilisées. Toutefois, il convient de remarquer que le mur 2209 est commun à une autre pièce située au sud de celui-ci, mais mal conservée. Quant au mur 2125 (2,17 x 0,48 x 0,15 m), il s'inscrit dans son prolongement occidental et marque également la limite sud de la pièce. Conservées sur deux assises, ces deux maçonneries sont de même facture que les autres murs de la pièce.

Un espace artisanal n'est pas à exclure bien que les indices susceptibles d'en éclairer l'activité soient très ténus. En effet, une meule circulaire de moulin à huile (diam. : 0,74 m ; h : 0,24 m), hors d'usage car fissurée, a été placée couchée dans l'angle nord-ouest, calée dans une fosse par un moellon posé de chant (0,37 x 0,14 x 0,23 m). Trois trous de poteaux sont disposés à proximité (2098, 2247, 2248) sans que l'on sache s'il existe un éventuel lien. Enfin, tout près de là, la fosse 2232 (L : 2,53 m ; prof. : 0,17 m) a livré un burin en fer.



Fig. 91. Bâtiment 2. Pièce 13 vue du nord
(cliché S. Ledrole).

2.5- La pièce 13

La pièce 13 (fig. 91) est située dans la moitié sud du bâtiment 2. Son plan étant lacunaire, le calcul de sa superficie reste hasardeux. Globalement, ses limites sont définies par les murs 2125, 2126 et 2209 ainsi que par une paroi taillée dans le substrat (2261).

Le mur 2126 (3,78 x 0,48 x 0,51 m) matérialise la limite occidentale de la pièce. De direction nord-ouest / sud-est, il s'inscrit perpendiculairement au mur 2125, prolongé par le mur 2209 duquel il est séparé par une lacune de conservation. Il est constitué de deux parements de moellons de molasse, de module variable, associés à un fourrage central de petits cailloux. Conservée sur quatre assises, la maçonnerie est fondée parallèlement à une paroi taillée dans le substrat (2252) qui forme une nouvelle plate-forme étagée pour l'espace situé à l'ouest, détruit par les travaux des années 1960. Le pallier supérieur, qui constitue le sol de la pièce 13, est délimité à l'est par la paroi verticale 2261 qui réduit l'espace de jardin de la phase AB (15). Trois niveaux d'occupation superposés ont pu être observés.

2.6- La pièce 14

Trois fragments de murs (2103, 2180 et 2200) dessinant, après prolongation, un angle droit, définissent la pièce 14. Celle-ci prend place, dans la phase D, au-dessus de l'espace 13 qui est alors soit délaissé, soit cloisonné.

Le mur 2103 (1,18 x 0,41 x 0,66 m) s'avance jusqu'à l'aplomb du mur 2126, mais n'est pas en contact. Il en est séparé par deux niveaux de sol et un remblai. Tout comme les deux autres, ce mur est constitué d'un double parement de moellons de molasse de module variable comme en témoignent les deux assises conservées. Perpendiculairement à ce dernier, le mur 2180 (1,17 x 0,58 x 0,62 m), prolongé par le mur 2200 (0,98 x 0,61 x 0,57 m), délimite le côté est de la pièce. Par ailleurs, l'extrémité nord du premier segment est matérialisée par un gros bloc de pierre. L'état d'arasement des structures ne permet pas de définir plus précisément la forme et la fonction de cet espace.

3- Bâtiment 4

(Brice Chevaux, Sophie Ledrole)

Le bâtiment 4 (fig. 92-93) se situe au sud de la zone de fouille. Il est délimité par deux fronts de taille (2140) dégagés à l'escoude sur une hauteur maximale de 0,44 m, pour niveler le substrat rocheux et recevoir des assises maçonnées non conservées, à l'image de celles de la pièce 11 du bâtiment 2. La longueur des deux fronts perpendiculaires (7,87 x 5,88 m) permet d'envisager une superficie d'au moins 46,36 m². Au-dessus du premier sol d'occupation limoneux, près de la paroi est, on a recueilli 172 fragments d'enduit peint en blanc qui témoignent du soin apporté à la construction. Une nouvelle couche d'occupation scelle cet ensemble.

4- Bâtiment 5

(Brice Chevaux)

Le bâtiment 5 (fig. 94-95) est situé dans la partie nord de la zone de fouille. De plan rectangulaire, de direction sud-ouest / nord-est (7,70 x 4,60 m), il est composé de deux pièces mitoyennes (25 et 26), probablement desservies par la voie 240. Aucun passage

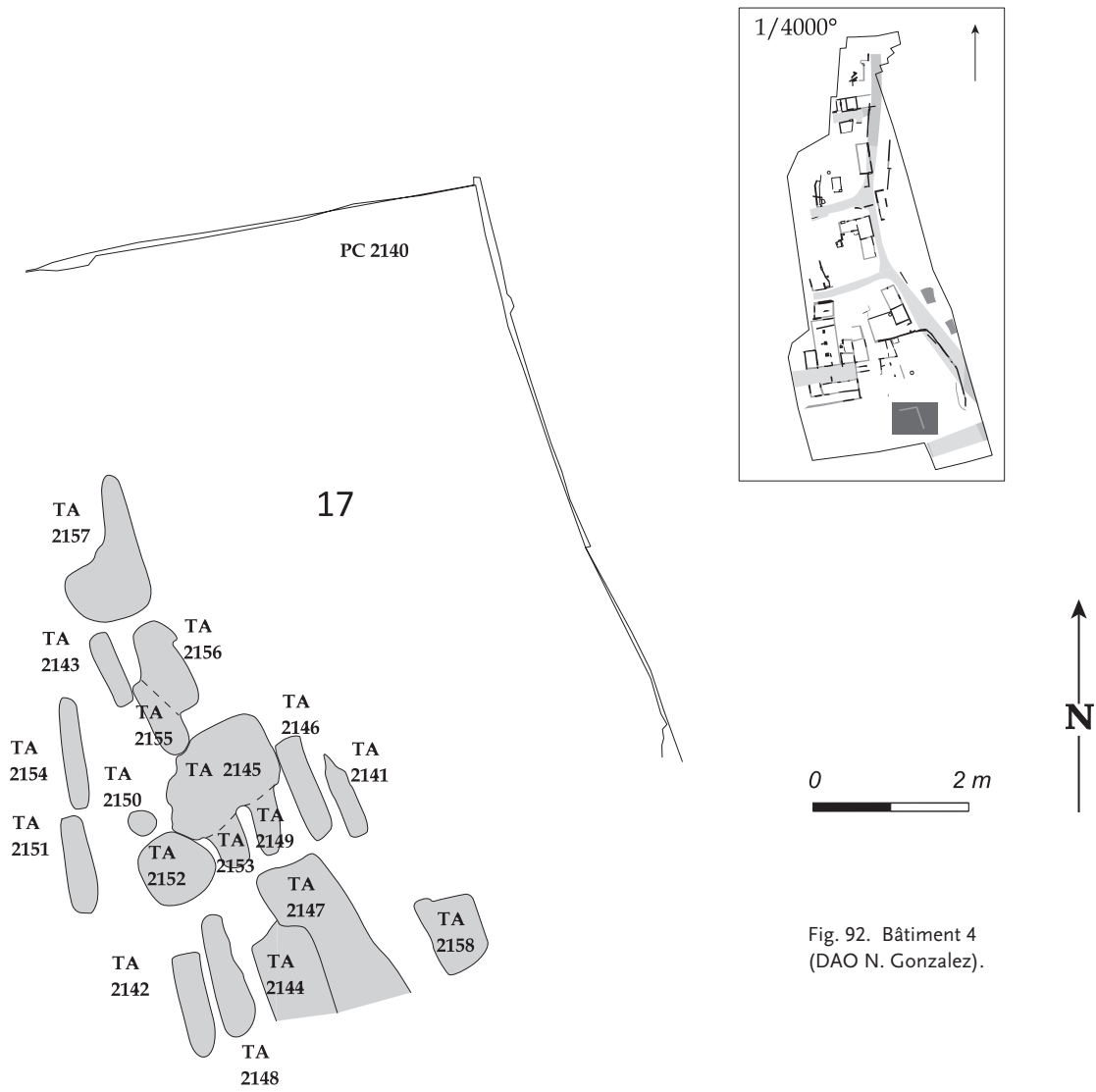


Fig. 92. Bâtiment 4
(DAO N. Gonzalez).

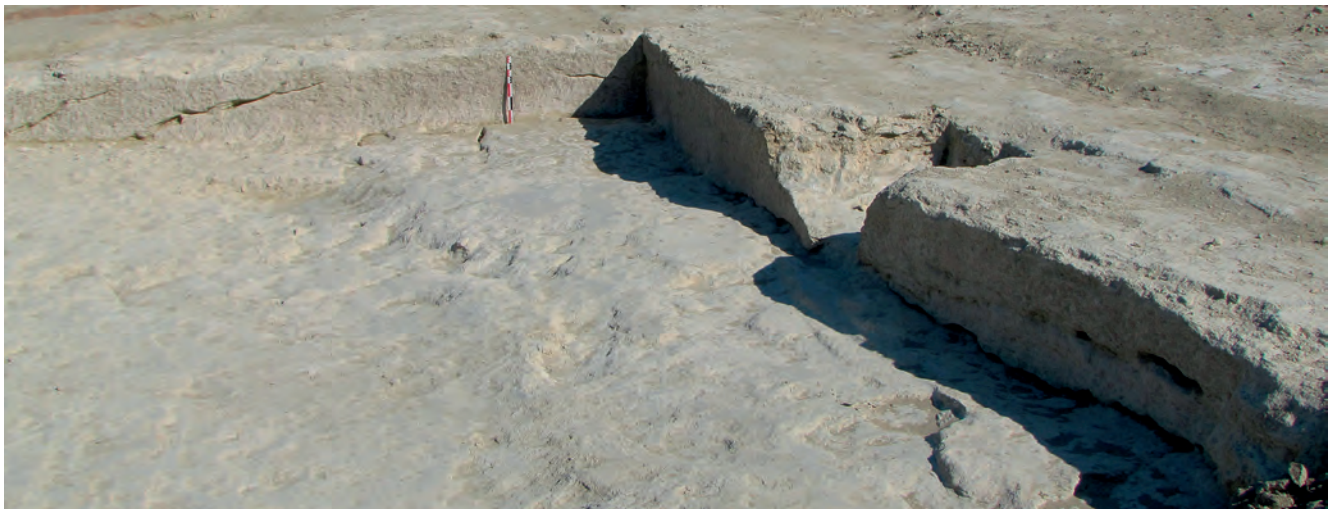


Fig. 93. Bâtiment 4 vu du sud (cliché Fr. Marty).

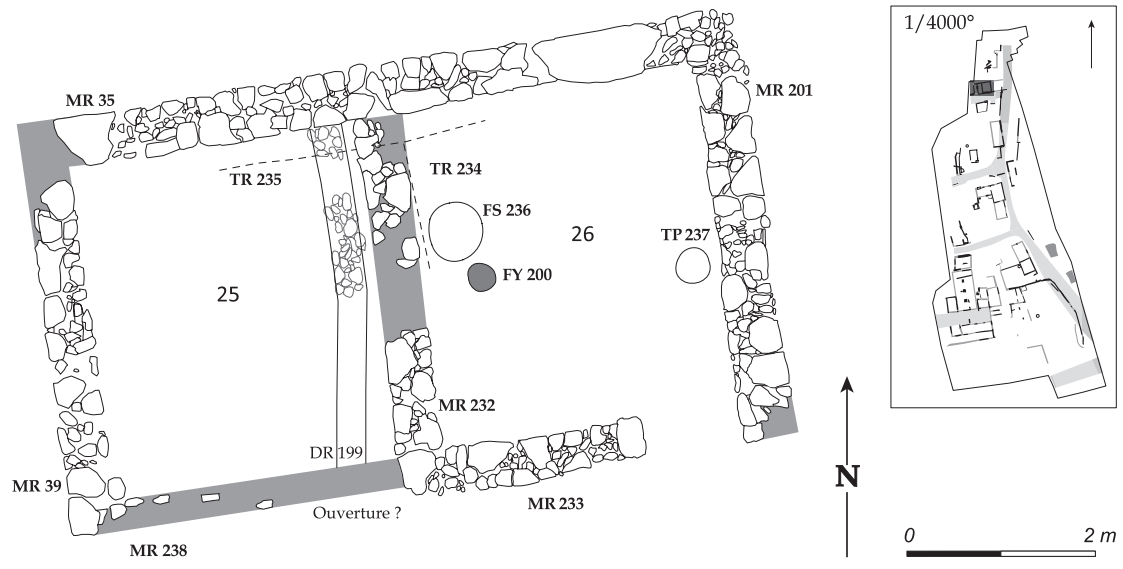


Fig. 94. Bâtiment 5 (DAO N. Gonzalez).



Fig. 95. Bâtiment 5-6
vu de l'ouest (cliché Br. Chevaux).

entre les deux espaces n'a été observé. Il s'agit vraisemblablement de deux lieux de vie distincts. Deux épais remblais marquent l'abandon de ce bâtiment. Ils scellent les dernières phases d'occupation des deux espaces et nivellent la surface pour l'aménagement du bâtiment 6.

4.1- La pièce 25

La pièce 25, d'une superficie de 10,60 m² (3,55 x 3 m), est placée du côté sud-ouest du bâtiment. Elle est délimitée par les murs 35, 39, 232, et 238.

Le mur 35 (7,2 x 0,47 x 1,02 m), au nord, est constitué de deux parements de moellons de molasse de module variable, grossièrement équarris, et d'un blocage interne d'éclats calcaires. Un grand bloc monolithique (1,50 x 0,50 x 0,80 m) est aussi utilisé opportunément dans sa construction. L'ensemble est lié par un limon brun et présente un appareillage irrégulier. Des lambeaux d'enduit à la chaux sont conservés sur le parement interne. Ce mur est implanté dans le substrat par une tranchée de fondation aux parois concaves et à fond plat (2 x 0,55 x 0,08 m).

Le mur 39 délimite le côté sud-ouest du bâtiment. Conservé sur une assise, il se développe perpendiculairement au mur 35 et présente les mêmes principes de construction (3,75 m x 0,51 m x 0,20 m). Le mur 238 (1,15 x 0,10 m) clôture, au sud-ouest, la pièce 25. Seuls quelques moellons de molasse et des fragments d'enduit de chaux sont conservés. D'après la configuration du bâtiment, il est possible d'envisager dans ce mur une ouverture vers l'extérieur, selon le même agencement que dans la pièce voisine 26.

Le mur de refend 232 (3,60 m x 0,50 m x 0,20 m) repose contre le parement interne du mur 35 et divise le bâtiment en deux espaces quasi symétriques. Deux parements de moellons de molasse de module variable, associés à un blocage central, composent la maçonnerie. L'ensemble est lié par un limon brun et présente un appareillage irrégulier. Cette construction, relativement fruste, est installée dans le substrat par une tranchée de fondation (234 ; 1,41 x 0,55 x 0,08 m), aux parois concaves et à fond plat. Elle fait l'objet d'une récupération localisée dans sa partie centrale. L'épierrement (198 ; prof. : 0,32 m) intervient entre la phase d'abandon du bâtiment et la phase de construction du bâtiment 6 sur ses bases.

Deux états caractérisent l'occupation de l'espace 25. Le premier est marqué par l'aménagement du drain 199 (3,98 x 0,35 x 0,12 m). Creusé dans le substrat, il présente un tracé parallèle au mur 232, puis effectuée une légère courbe vers le sud pour emprunter la supposée ouverture vers l'extérieur. Son creusement présente un profil en cuvette. Il est colmaté par des galets disposés verticalement et pris dans une fine matrice sablo-limoneuse brune. Dans le cadre d'un lieu de vie domestique, ce drain pourrait permettre l'évacuation des eaux usées. Cette première phase est scellée par une succession de couches de remblai limono-sableuses hétérogènes au profit d'une nouvelle occupation de la pièce. La seconde phase d'occupation de la pièce 25 est matérialisée par trois niveaux de sols noirs superposés comportant de fréquentes inclusions de particules charbonneuses. Ces niveaux sont perturbés par la tranchée de fondation du mur 33 du bâtiment 6.

4.2- La pièce 26

La pièce 26, d'une superficie de 11 m² (3,5 x 3,2 m), jouxte la pièce 25 du côté nord-est du bâtiment 5. Elle est délimitée par les murs 35, 201, 232 et 233.

Le mur 201 (3,91 x 0,56 x 0,30 m) s'appuie perpendiculairement sur le parement interne du mur 35. De direction nord-ouest / sud-est, il repose sur un fin niveau d'aménagement limoneux brun. Comme en témoignent les deux assises conservées, la maçonnerie est dotée de deux parements de moellons de molasse de module variable et d'un blocage central. L'ensemble, lié par une matrice limoneuse brune, présente un appareillage irrégulier. Le mur 233 (2,22 x 0,44 x 0,30 m) se développe perpendiculairement au mur 232. Il présente les mêmes principes de construction que les autres éléments maçonnés qui structurent le bâtiment. Une ouverture de 1 m de long, aménagée dans sa partie est, offre un accès vers l'extérieur.

Cette pièce se distingue par quatre phases de fréquentation. Deux aménagements à fonction indéterminée, creusés dans le substrat illustrent l'occupation primaire de la pièce. Il s'agit de la fosse 236 (diam. : 0,53 ; prof. : 0,7 m), à parois concaves et à fond plat, ainsi que d'un trou de poteau (237 ; diam. : 0,32 ; prof. : 0,08 m), tous deux comblés de limon-sableux issu du substrat. Un niveau de sol sableux compact scelle

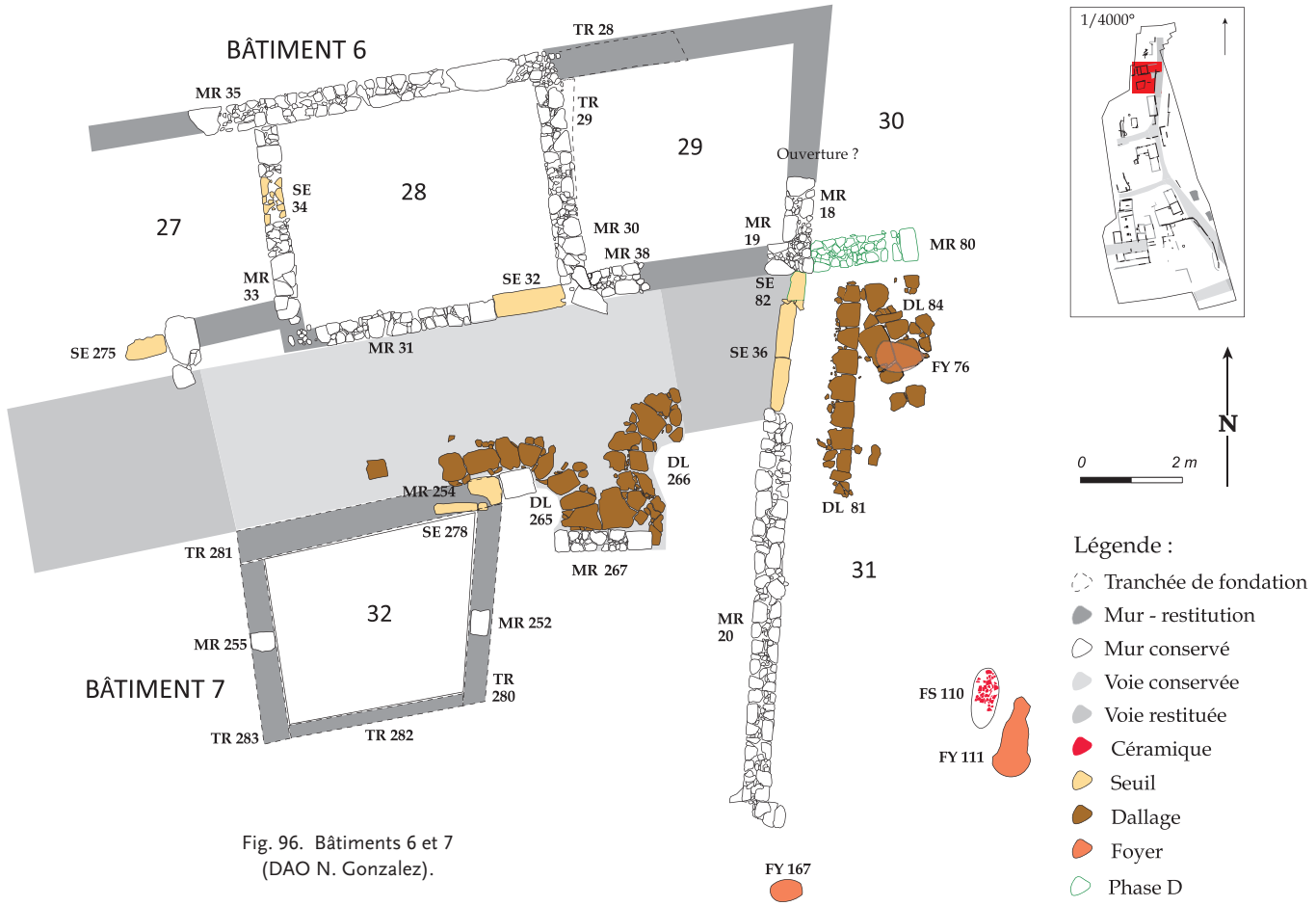


Fig. 96. Bâtiments 6 et 7 (DAO N. Gonzalez).



Fig. 97. Bâtiment 6. Pièce 28 vue du sud-est (cliché Br. Chevaux).

ce premier état. Une fosse à parois et fond concaves, creusée dedans, permet d'y installer un foyer circulaire (200 ; diam. : 0,28 ; prof. : 0,10 m) composé de deux niveaux d'utilisation charbonneux séparés par une interface sableuse beige. Enfin, deux séquences de niveaux de sols superposés, séparées par un apport de remblai, témoignent des dernières phases d'occupation de la pièce.

5- Bâtiment 6

(Brice Chevaux)

Le bâtiment 6 (**fig. 96**) est localisé au nord de l'emprise étudiée. Deux ensembles d'habitation mitoyens et indépendants composent l'aile nord du bâtiment (espaces 27-28 et 39-30). Un grand hangar (31) se développe quasi perpendiculairement selon un axe nord / sud. Deux phases d'occupation sont reconnues avec la réduction de la surface du hangar au profit de l'agrandissement de la partie habitable. Une succession de couches de colluvions et de démolition marquent l'abandon du bâtiment.

5.1- La pièce 27

La pièce 27 est positionnée au sud-ouest du bâtiment 6. Son plan quadrangulaire de 12,2 m² (3,93 x 3,11 m) se développe au-delà de l'emprise de fouille.

Au nord, le mur 35 du bâtiment 5 est réemployé. Le mur de refend 33 repose contre le parement interne de ce dernier. Il sépare les pièces 27 et 28. De direction nord-est / sud-ouest, il est constitué de deux parements de moellons de molasse, de module variable, associés à un blocage interne de petits cailloux. L'ensemble est lié par un limon brun et conservé sur 2 assises. Il est implanté dans les niveaux d'occupation du bâtiment antérieur par une tranchée de fondation aux parois concaves (197 ; l : 0,75 m ; prof. : 0,50 m). Un seuil en fragments de *tegulae* disposés à plat (34) est aménagé dans cette cloison. Il offre un accès vers la pièce mitoyenne. Seul un piédroit, encadrant l'extrémité nord-est du seuil 275, permet de restituer la limite sud de la pièce. Il est doté d'une crapaudine destinée à recevoir un vantail mobile (diam. : 0,06 m). Le seuil 275 autorise l'entrée depuis la voie 240. Il est constitué d'un bloc de molasse taillé (0,98 x 0,60 x 0,20 m), sans feuillure et usé en surface.

5.2- La pièce 28

Il s'agit de la pièce centrale de la partie habitable du bâtiment (**fig. 97**). Les murs 30, 31, 33 et 35 dessinent un plan rectangulaire de 21 m² (5,09 x 4,14 m). À l'intérieur, trois niveaux de sols superposés, de texture limono-sableuse, ont été reconnus.

Le mur 30 (3,91 x 0,56 x 0,27 m) se développe perpendiculairement au mur 35 et fait office de cloison avec la pièce 29. Il repose sur l'arase du mur 201 du bâtiment antérieur. La maçonnerie est constituée de deux parements de moellons de molasse équarris, de module variable, et d'un blocage central de petits cailloux. L'ensemble est lié par un limon brun et présente un appareillage irrégulier. Des lambeaux d'enduits à la chaux ont été observés sur ses deux parements. Parallèle à la voie 240, le mur 31 (3,52 x 0,45 x 0,30 m) définit la limite sud-est de la pièce. Il présente les mêmes caractéristiques, dans sa construction, que les autres éléments maçonnés. Un seuil prend place à son extrémité est (32). Celui-ci est constitué d'un unique bloc taillé (1,35 x 0,45 x 0,36 m), usé en surface, marquant l'entrée de la pièce 28 depuis la voie 240. Dans le niveau immédiatement sous-jacent au seuil, un tiers de dupondius, frappé à Nîmes sous Auguste, a été découvert. Il s'agit sans doute d'un dépôt de fondation.

5.3- La pièce 29

La pièce 29, d'une superficie d'environ 15 m² (3,97 x 3,82 m), jouxte la pièce 28 à l'est. Les murs 18, 19, 30, 35 et 38 définissent un plan quadrangulaire. Seul un niveau de préparation de sol compact, constitué de fragments de coquilles d'huîtres fossilisées, a été observé à l'intérieur.

Au nord, le mur 35 a été intégralement épierré. Côté sud, le mur 38 (1,11 x 0,55 x 0,30 m) s'appuie perpendiculairement sur le parement sud-est du mur 30. Conservé sur une assise, il est constitué de deux parements de moellons de molasse équarris, de dimensions variables, et d'un blocage central. Le mur 19 correspond à l'autre extrémité de la maçonnerie (0,95 x 0,53 x 0,40 m). Ses parements sont enduits à la chaux. Le mur 18 clôt la pièce à l'est (1,27 x 0,56 m). Il présente les mêmes principes de construction que précédemment. Des lambeaux d'enduit à la chaux ont aussi été observés sur ses parements. De direction



Fig. 98. Bâtiment 6. Espaces 31 [à gauche] et 30 [à droite] vus de l'est (cliché Br. Chevaux).



Fig. 99. Bâtiment 6. Hangar 31 vu de l'est (cliché Fr. Marty).

légèrement oblique par rapport aux murs précédents, il suit en réalité le bord de la voie 163 qui n'a pas été atteinte par la fouille à cet endroit, ce qui explique le plan non orthogonal du bâtiment. Un accès à la pièce depuis la voie 240 est envisageable si l'on tient compte de la disposition des autres ouvertures donnant sur cet espace de circulation.

5.4- La pièce 30

Cette pièce ne figure pas dans l'état primitif du bâtiment. Dans la phase D, la surface du hangar 31 est réduite d'un tiers, environ, avec l'aménagement du mur 80. Une nouvelle pièce est ainsi créée.

Le mur 80 (2,20 x 0,50 m) s'inscrit dans le prolongement des murs 38 et 19. Il est composé de deux parements de moellons de molasse, grossièrement équarris, de module variable, et d'un blocage interne de petits cailloux. L'ensemble, conservé sur une assise, est lié par un limon brun.

5.5- Le hangar 31

Le hangar 31 (15,06 x 7,48 m ; **fig. 98-99**), d'une superficie de 112 m², s'insère perpendiculairement à l'îlot d'habitation 27-29, à l'emplacement de la voie 163 définitivement condamnée. Une succession de niveaux de sols y a été observée au-dessus d'un premier dallage. Ceux-ci sont séparés par des niveaux de préparation compacts, composés essentiellement de coquilles d'huîtres fossiles concassées.

Le mur 20 (8,23 x 0,52 x 0,60 m) constitue la limite occidentale du hangar. De direction nord-est / sud-ouest et conservé sur cinq assises, il est bâti selon la technique du double parement de moellons de molasse grossièrement équarris, de module variable. Une ouverture verticale quadrangulaire (0,20 x 0,15 m) est ménagée dans les parements du mur, par deux moellons disposés de chant. Il s'agit vraisemblablement d'une chantepleure destiné à évacuer un écoulement d'eau. Le grand mur de terrasse 204 semble marquer sa limite orientale tandis que les limites nord et sud n'ont pas été reconnues.

L'accès au hangar se fait depuis la voie 240. Dans son premier état, il est signalé par le seuil 36 auquel aboutit la voie charretière. Constitué de deux blocs de molasse juxtaposés (0,85 x 0,30 x 0,16 m et 1,15

x 0,30 x 0,16 m), c'est un seuil lisse et étroit à surface supérieure usée, légèrement convexe. Un alignement d'une dizaine de dalles de molasse taillées, de moyen module et présentant un poli d'usure (81 ; 0,50 x 0,50 x 0,07 m), renforce l'entrée du côté interne. Les vestiges d'un second dallage jouxtent cet aménagement (84 ; 2,52 x 1,50 x 0,07 m). On ne sait si ce sol couvrirait, à l'origine, la surface totale de l'espace. Dans un second temps, après un épisode de sédimentation, l'entrée est rehaussée avec la mise en place d'un seuil à pas étroit et vantail mobile positionné au-dessus du seuil initial, sur un lit de fragments de *tegulae*. Il est constitué d'un bloc de molasse rectangulaire (82 ; 0,47 x 0,26 x 0,17 m), grossièrement équarris, usé en surface, et pourvu d'une crapaudine (diam. : 0,07 m ; prof. : 0,02 m) destinée à recevoir le vantail.

6- Bâtiment 7

(Brice Chevaux)

Le bâtiment 7 (**fig. 100**) borde le côté sud de la voie 240. Les seuls vestiges conservés sont ceux d'une unique pièce (32) de plan quadrangulaire. D'une superficie de 13,50 m² (3,95 x 3,42 m), elle est délimitée par les murs 252, 254, 255 et par la tranchée de récupération 282.

Le mur 252 est identifié par deux moellons de molasse équarris. Bien qu'entièrement épierré, comme l'atteste une tranchée de récupération (283 ; L : 3,26 m), il conservait encore en place une plinthe d'enduit peint polychrome (cf. troisième partie, chapitre 1). Le mur 255 marque la limite ouest du bâtiment. Un seul moellon de molasse taillé subsiste au cœur de la tranchée de récupération (283). Le mur 254 s'inscrit perpendiculairement à cette dernière. Dans sa majeure partie, la maçonnerie est épierrée par une tranchée de récupération (281). Le seuil (278) de l'entrée de la pièce, desservie par la voie 240, se situe à son extrémité est. Il ne comporte pas de feuillure et montre une usure de surface liée à la circulation (1,05 x 0,50 m). Parallèle à ce mur, la tranchée de récupération 282 permet de restituer le dernier mur du bâtiment (L : 3,42 m). Aucun élément maçonné n'est conservé. On note l'existence, à l'extérieur, contre l'angle sud-est de la pièce, d'un gros bloc de pierre quadrangulaire soigneusement taillé, dont les arêtes ont été régularisées sur trois côtés afin de préparer une surface parfaitement plane. On ignore la fonction de cet élément.



Fig. 100. Bâtiment 7 vu du nord-ouest (cliché Fr. Marty).

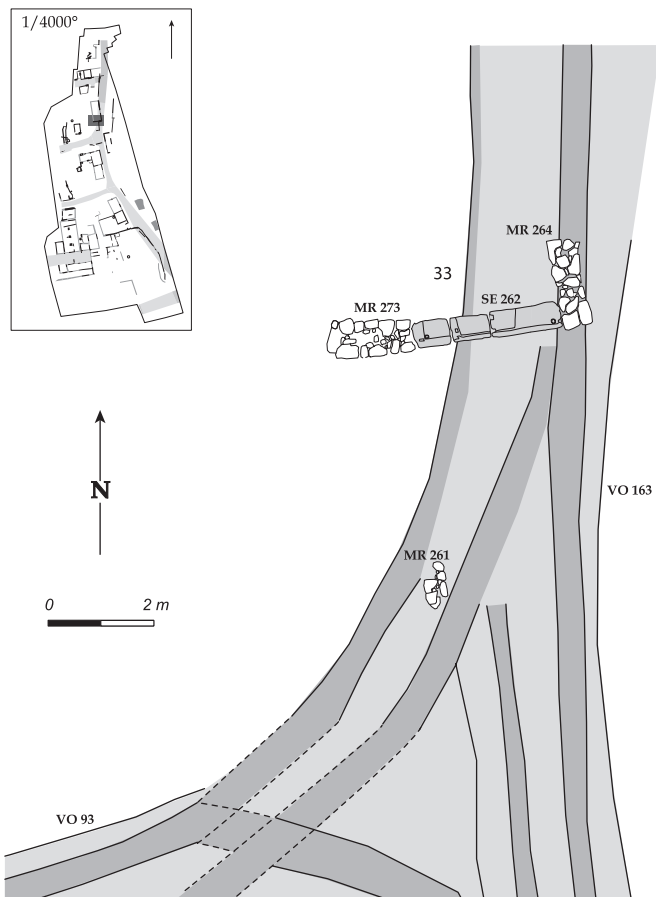


Fig. 101. Bâtiment 8 (DAO N. Gonzalez).



Fig. 102. Bâtiments 8 et 9 vus du nord (cliché Fr. Marty).

Peut-être s'agit-il d'une base apte à supporter un élément architectural ou ornemental.

Tout comme les murs, décorés de peintures murales retrouvées effondrées, le sol de la pièce est particulièrement soigné. Il est composé d'un épais niveau de molasse friable broyée, mélangée à des fragments de tuiles concassées, le tout damé de manière à donner à cette surface plane et dure un aspect de béton de tuileau.

7- Bâtiment 8

(Brice Chevaux)

Le bâtiment 8 (fig. 101-102) est localisé au sud-est du bâtiment 7. Le seuil 262 ainsi que les murs 264 et 273 qui l'encadrent sont les seuls vestiges conservés de ce bâtiment qui ne comporte ainsi qu'une pièce (33). La construction, placée au-dessus de la voie 163, est assise sur un épais remblai de nivellement. Sept niveaux de sols limono-sableux superposés illustrent l'occupation de l'espace. Au sud du bâtiment, on notera aussi la présence d'une petite portion maçonnée (261), conservée sur deux assises (0,70 x 0,15 x 0,35 m), unique témoin d'une construction à proximité ou mitoyenne de la pièce 33.

Un grand seuil (262 ; 2,68 x 0,48 x 0,30 m), de direction sud-ouest / nord-est, marque l'entrée du bâtiment. Il est composé de trois blocs de molasse juxtaposés (1,32 x 0,47 x 0,30 m ; 0,62 x 0,44 x 0,31 m ; 0,67 x 0,50 x 0,35 m), pourvus d'une rainure longitudinale, destinés à recevoir un panneau central encadré de vantaux latéraux. L'utilisation d'une telle ouverture à double porte laisse envisager la présence de deux niveaux, l'une des portes desservant un espace au rez-de-chaussée, l'autre offrant un accès à un étage indépendant, accessible directement depuis l'extérieur.

Le mur 264 (2,05 x 0,55 x 0,46 m), de direction nord-ouest / sud-est, est perpendiculaire au seuil. Il est composé de deux parements de moellons de molasse grossièrement équarris, de module variable, et d'un blocage central de petits cailloux. L'ensemble, conservé sur trois assises, est lié par un limon brun et présente un appareillage régulier. Son tracé s'interrompt vers le nord-ouest au profit d'une construction plus récente. Le mur 273 (1,40 x 0,63 x 0,25 m), de direction sud-ouest/nord-est, s'inscrit dans le prolongement

du seuil 262. Conservé sur deux assises, il présente les mêmes principes de construction que le mur 264 et s'appuie, avec le seuil, sur un mur antérieur (274 ; 2,50 x 0,55 m x 0,25 m), lui aussi composé de deux parements de moellons de molasse, de module variable, liés par un limon brun et conservé sur deux assises, unique témoin d'une construction antérieure au bâtiment 8.

8- Bâtiment 9

(Brice Chevaux)

Le bâtiment 9 repose sur les maçonneries du bâtiment 8. Son plan bipartite (espaces 34 et 35) est de direction nord-ouest / sud-est.

8.1- La pièce 34

La pièce 34 (fig. 103) est située au nord du bâtiment 9. De plan vraisemblablement rectangulaire, elle est délimitée par les murs 171 et 258. Un épais niveau de *tegulae* et d'*imbrices* fragmentés en marque l'abandon.

Le mur 171 (11 x 0,56 x 0,40 m), de direction nord-ouest / sud-est, est doté de deux parements de moellons de molasse équarris, de module variable. Conservé sur trois assises, cet ensemble est lié par un limon brun. Le mur 264 du bâtiment 8 est réemployé dans sa construction. Le mur 258 (1 x 0,70 x 0,20 m) se développe perpendiculairement à ce dernier et présente les mêmes principes de construction. Il repose en partie sur le seuil 262 dont l'extrémité est réemployée pour permettre l'accès à la pièce depuis l'extérieur. Cette portion de seuil est entaillée d'une crapaudine dans laquelle tournait un vantail mobile. En l'absence de gâche, on restituera un système de fermeture avec un verrou.

8.2- La pièce 35

L'espace 35 (fig. 104) est circonscrit par trois murs (257, 258 et 259). Ainsi, seule sa portion orientale subsiste.

Le mur 257 (5,04 x 0,55 x 0,50 m), de direction nord-ouest/sud-est, s'appuie sur le parement externe du mur 258. Il est composé de deux parements de moellons de molasse équarris de module variable. L'ensemble, lié par un limon brun, est conservé sur

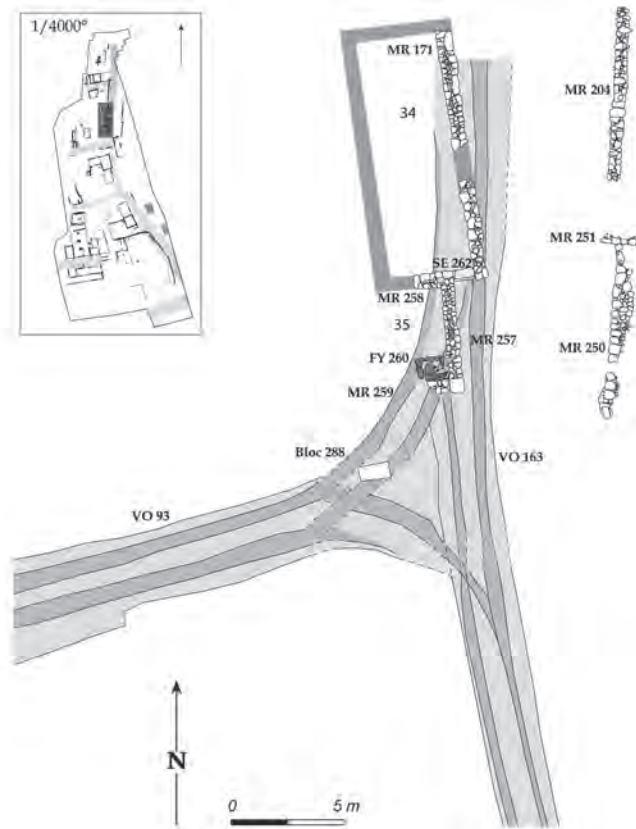


Fig. 103. Bâtiment 9 construit sur la voie 163 (DAO N. Gonzalez).



Fig. 104. Bâtiment 9. Pièce 35 vue du sud-ouest (cliché Br. Chevaux).

trois assises et présente un appareillage régulier. Une pierre d'angle taillée (0,56 x 0,40 x 0,50 m) marque l'extrémité sud de la maçonnerie. Elle reçoit l'appui du mur 259. Ce dernier (1 x 0,59 x 0,22 m) s'inscrit perpendiculairement au mur 257, dont il partage la facture, et termine la pièce au sud. Seule une assise est conservée.

Dans l'angle sud-est, un foyer bâti (260) confère à la pièce une fonction domestique. Il est constitué d'une base maçonnée rectangulaire (1,24 x 1 x 0,11 m) de moellons de molasse, surmontée d'une sole de carreaux de terre cuite disposés à plat. Deux phases d'occupation ont été identifiées. Ainsi, sept fins niveaux de sols superposés illustrent une première fréquentation soutenue de la pièce tandis que, dans un second temps, le foyer 260, auquel est associé un niveau de sol charbonneux, est aménagé.

9- Bâtiment 10 (Brice Chevaux)

Le bâtiment 10 (**fig. 105**) est localisé près de la limite d'emprise orientale du chantier. L'unique pièce reconnue (36) présente un plan rectangulaire de direction nord-ouest / sud-est, de 40 m² environ (9,5 x 4 m). Son occupation est caractérisée par un niveau de sol limono-argileux brun sombre, présent sur l'ensemble de la surface étudiée. De puissants niveaux de démolition le scellent.

Le mur 104 (4,73 x 0,55 x 0,40 m) définit la limite ouest du bâtiment. Il est doté de deux parements de moellons de molasse équarris liés par un limon brun. Cet ensemble maçonné est conservé sur trois assises et présente un appareillage régulier. Il repose sur un hérisson de fondation formé de moellons de molasse disposés en oblique. Le mur 119 (3,86 x 0,40 x 0,40 m) s'inscrit dans le prolongement sud-est du mur 104 et présente les mêmes caractéristiques architecturales. On ne sait si l'espace détruit entre ces deux maçonneries pouvait recevoir une entrée donnant sur la voie 163. Les murs 120 (1,20 x 0,70 m) et 152 (3,37 x 0,70 m), conservés sur une assise, marquent respectivement les limites sud et nord du bâtiment. Ils sont chacun constitués de deux parements de moellons de molasse de dimensions variables et d'un fourrage central de petits éclats de pierre, le tout lié par un limon brun.

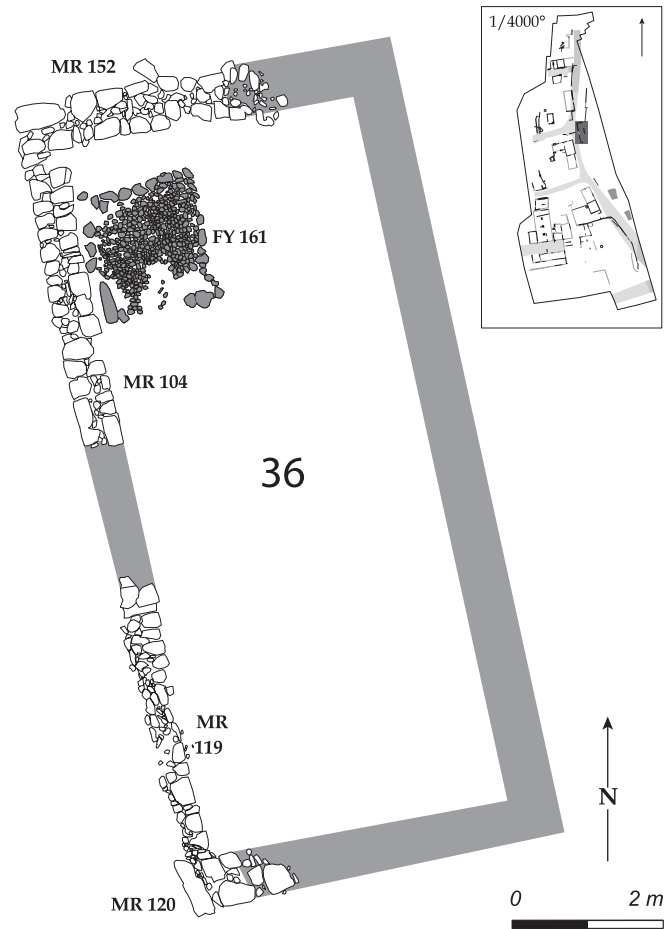


Fig. 105. Bâtiment 10 (DAO N. Gonzalez).

Dans son angle nord-ouest, la pièce est dotée d'un foyer à sole d'argile (161) façonnée sur un soubassement quadrangulaire (1,80 x 1,60 m) de moellons de molasse, surmonté d'un radier de petits galets. Une fine couche charbonneuse, issue de son fonctionnement, recouvre l'aire de chauffe. Par ailleurs, on notera la présence d'une réserve de fragments de *tegulae*, rangés de chant contre le parement interne du mur 152.

10- Bâtiment 11 (Brice Chevaux)

Le bâtiment 11 (**fig. 106-108**) est situé au centre de la zone de fouille, à l'intersection des voies 93 et 163. Il présente un plan tripartite (espaces 37, 38 et 39) en L (16 x 12 m) desservant une cour (41) et une cave (215). Plusieurs niveaux de démolition, comportant des matériaux de construction abondants, recouvrent l'ensemble du bâtiment.



Fig. 106. Bâtiment 11 (DAO N. Gonzalez).



Fig. 107. Bâtiment 11 vu de l'ouest (cliché Fr. Marty).



Fig. 108. Bâtiment 11 vu du nord (cliché Fr. Marty).



Fig. 109. Bâtiment 11, pièce 38. Négatif d'un tasseau dans le parement est du mur 154 (cliché Br. Chevaux).

10.1- La pièce 37

La pièce 37, d'une superficie de 20,5 m² (5,90 x 3,50 m), est située du côté ouest du bâtiment. Son plan rectangulaire est délimité par les murs 154, 155 et 158, tandis que le sol est constitué d'un niveau de fragments de coquilles d'huîtres fossilisées et d'éclats de molasse, homogène et compact.

Un seuil à pas large et double vantaux mobiles (168 ; 1,46 x 0,66 x 0,30 m) permet son accès depuis la voie 93. De direction sud-ouest / nord-est, il est constitué d'une dalle en molasse monolithe, usée en surface, reposant sur un niveau d'aménagement limono-sableux dans lequel un trésor de onze deniers a été mis au jour. Le mur 155 (9,22 x 0,50 x 0,36 m) est installé dans le prolongement est du seuil, sur une banquette taillée dans le substrat. Il est constitué de deux parements de moellons de molasse grossièrement équarris et enduits à la chaux. L'ensemble est conservé sur quatre assises et marque la limite nord du bâtiment. Cinq adobes ont été identifiés en coupe, contre le parement externe du mur, laissant supposer la mise en œuvre probable de terre crue pour les élévations. Le mur 158 (1,53 x 0,38 x 0,24 m) se développe parallèlement au précédent avec lequel il partage une conception similaire. Il s'appuie sur le parement ouest du mur 154 et clôture la pièce au sud. Un seuil à pas large et vantaux mobiles (159 ; 0,77 x 0,36 x 0,17 m) s'inscrit dans son tracé, permettant l'accès à la cour 41. Il est formé d'une dalle de molasse grossièrement

taillée, dotée d'une crapaudine assurant la rotation du battant. Le prolongement du mur 188 (2,07 x 0,50 x 0,10 m) clôture la pièce, à l'ouest. De direction nord-ouest / sud-est, il s'appuie sur le mur 194. L'unique assise conservée est composée de dalles de molasse taillées, de module régulier. Il est implanté dans une tranchée de fondation étroite à parois verticales et fond plat (195 ; 2,07 x 0,70 x 0,10 m), creusée dans le substrat. Enfin, dans l'angle sud-est, la pièce est dotée d'un foyer bâti à sole de *tegulae* (160). Un épais niveau charbonneux témoigne de son utilisation.

10.2- La pièce 38

La pièce 38 tient une place centrale au sein du bâtiment. De plan rectangulaire (6,90 x 4,50 m, soit 31 m²), de direction sud-est / nord-ouest, elle est délimitée par les murs 139, 153, 154 et 155. Son occupation a laissé deux niveaux de sols limono-sableux superposés.

Le mur 139 est de direction nord-ouest / sud-est (7,93 x 0,72 x 0,70 m) et marque la limite orientale de la pièce. Il est aménagé sur le dernier niveau de recharge de la voie 163 et déborde ainsi sur son tracé. Il est constitué d'un double parement de moellons de molasse et d'un fourrage central de petits éclats de pierre. Le parement interne présente un appareillage régulier avec des traces d'enduit à la chaux, tandis que le parement externe est plus fruste. L'ensemble est lié par un limon brun et conservé sur quatre assises. Deux grosses pierres d'angle (0,76 x 0,55 x 0,55 m et 0,90 x 0,52 x 0,55 m) encadrent la maçonnerie. Elles reçoivent l'appui des murs 153 et 155. Le mur 153 (3,43 x 0,48 x 0,40 m), de même facture, se développe perpendiculairement au sud-est du mur 139. La maçonnerie est conservée sur deux assises et présente un appareillage régulier tandis que les parements sont partiellement recouverts d'un enduit de mortier de chaux. L'accès à la pièce 39 se fait par une ouverture ménagée à l'extrémité ouest du mur. Celle-ci est ensuite murée avec des moellons de module moyen conservés sur deux assises (290 ; 0,94 x 0,48 x 0,30 m). Le mur 154 (5,74 x 0,49 x 0,19 m) clôture la pièce à l'ouest. De direction sud-est / nord-ouest, il est constitué de deux parements de moellons de molasse équarris, de module variable, enduits à la chaux, et d'un blocage central de petits cailloux. Un négatif de tasseau apparaît dans l'enduit (0,20 x 0,04 m ; **fig. 109**) du parement interne. L'ensemble, lié par un limon



Fig. 110. Bâtiment 11. Pièce 39 vue du nord-ouest (cliché Fr. Marty).



Fig. 111. Bâtiment 11. Espace 40 vu du nord-ouest (cliché Fr. Marty).

brun, est préservé sur trois assises. La maçonnerie repose par endroit sur une banquette en relief, aménagée dans le substrat après nivellement par creusement des sols. À l'extrémité nord du mur, un accès a été créé (189 ; L : 1,25 m), offrant un passage entre les pièces 37 et 38. Au niveau de l'ouverture, une petite marche résulte de la différence d'altimétrie entre les sols des deux pièces.

10.3- La pièce 39

La pièce 39 (fig. 110) est située immédiatement au sud de la pièce 38. Son état de conservation est très médiocre en raison de la récupération des matériaux. Elle est délimitée par le mur 153 et par des portions des murs 165 et 217. La circulation entre les pièces et vers l'extérieur sera modifiée dans un second état. Un niveau de colluvions épais et compact marque l'abandon de cet espace.

Le mur 165 est uniquement représenté par un moellon de molasse grossièrement équarri (0,40 x 0,30 x 0,14 m). Il repose sur une banquette taillée dans le substrat et s'inscrit dans la continuité du mur 154. Le mur 217 (2 x 0,54 x 0,45 m) marque la limite est de la pièce. Il est composé de deux parements de moellons de molasse équarris, de module régulier, associés à un blocage central de petits cailloux et de fragments de tuiles. L'ensemble est conservé sur trois assises (0,45 m de haut) et présente un appareillage régulier. Un accès vers la voie 163 (L : 1 m) est aménagé à son extrémité nord. Cette entrée se signale par un seuil en bois (219), dont ne reste que le négatif, posé sur un niveau de petites dalles de pierre grossièrement taillées, disposées à plat. Comme l'ouverture donnant sur la pièce 38, celle-ci est murée par des moellons de module régulier (218 ; 1 x 0,43 x 0,38 m), liés par un limon brun. Ce bouchage, conservé sur trois assises, est enduit de chaux à l'image du mur 217.

Deux foyers en vis-à-vis (148 et 216), à sole de *tegulae*, ont été mis au jour, respectivement contre les murs 165 et 217, donnant à cet espace une fonction probable de cuisine. L'ensemble de la pièce est ensuite recouvert d'un niveau de préparation de sol, composé principalement de fragments de coquilles d'huîtres et d'éclats de pierre. Cette surface indurée, damée et plane, qui scelle les foyers 148 et 216, est mise en place probablement au moment où l'on condamne les accès. Cette intervention marque véritablement une

volonté de modifier l'agencement et la fonction de cet espace.

10.4- La pièce 40

Une petite pièce carrée exiguë, d'environ 1,7 m² (1,30 x 1,30 m ; fig. 111) est située dans l'angle nord-est de la cour 41. Elle succède à un petit dallage, composé de quatre pierres de molasse posées à plat (190). Les murs 154, 156, 157 et 158 délimitent l'espace. Un épais et unique niveau d'abandon limoneux le comble.

Le mur 156 (1,24 x 0,50 x 0,35 m) s'appuie sur le parement occidental du mur 154. Il est composé d'un bloc de molasse rectangulaire (0,74 x 0,27 x 0,35 m), soigneusement taillé et disposé en carreau, associé à un bloc carré grossièrement équarri (0,50 x 0,50 x 0,15 m). Le mur 157 s'inscrit comme un retour perpendiculaire au mur 156. Un unique bloc disposé en carreau est mis en œuvre pour cette maçonnerie. Une ouverture de 0,60 m de largeur est visible à son extrémité nord. Cet aménagement, relativement sommaire, pose la question de sa fonction d'autant que l'on ne peut guère envisager de lui donner une hauteur nettement supérieure à ce qui est conservé. S'agit-il donc d'un espace de rangement ou d'un abri pour animal domestique ?

10.5- La cour 41

Les trois pièces du bâtiment 11 encadrent une cour de 63 m² environ (11 x 5,75 m). Son plan rectangulaire est défini par les murs 154, 165, 158 et 188. Cet espace ouvert est accessible depuis la pièce 37 et permet d'accéder au réduit 40. Son occupation est caractérisée par une superposition de niveaux de sols sablo-limoneux contenant de nombreux fragments de coquilles d'huîtres fossilisées.

Un puits circulaire creusé dans le rocher prend place dans son angle nord-ouest (185 ; diam. : 0,75 m). Fouillé sur 1 m de profondeur, il est colmaté par de nombreux rejets de démolition pris dans une matrice limono-sableuse brune.

10.6- La cave 215

Une cave quadrangulaire d'environ 4 m² (215 ; 2,10 x 1,80 x 1 m ; fig. 112-114), creusée dans la roche, est implantée à l'ouest de la cour. La structure, aux parois



Fig. 112. Bâtiment 11. Cave 215 vue du nord-ouest (cliché Fr. Marty).

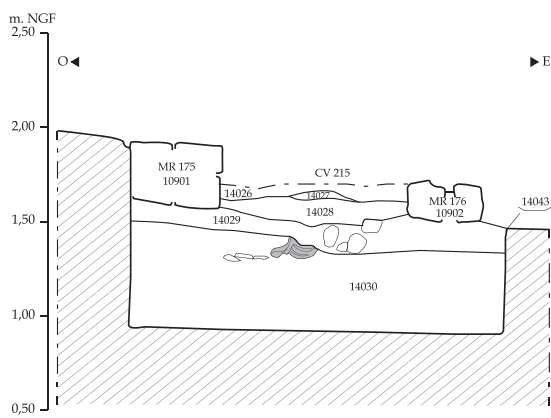


Fig. 113. Bâtiment 11. Coupe est/ouest de la cave 215 (DAO J. Tisseyre).

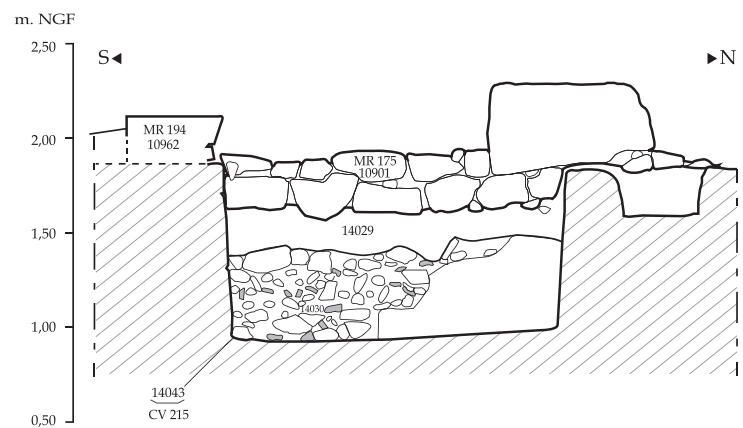


Fig. 114. Bâtiment 11. Coupe nord/sud de la cave 215 (DAO J. Tisseyre).



Fig. 115. Bâtiment 11. Escalier de la cave 215 vu du nord (cliché Fr. Marty).



Fig. 116. Bâtiment 11. Mur 238 au fond de la cave 215, vu du sud, avec remploi d'une meule [*meta* visible] (cliché Br. Chevaux).

verticales, est desservie par un petit escalier rupestre (fig. 115), doté de quatre marches irrégulières⁵⁴.

Dans une seconde phase d'utilisation, un massif bâti de plan quadrangulaire est aménagé contre la paroi sud-est de la cave (246 ; 0,85 x 0,70 x 0,67 m ; fig. 116). Il est composé de moellons de molasse grossièrement équarris liés par un limon brun. La *meta* et le *catillus* d'une meule en basalte (diam. : 0,36 m) sont utilisés en remploi dans la construction. De facture fruste, cette maçonnerie condamne un quart du volume de la cave. Son utilité reste inconnue. S'agit-il d'une base de pilier ?

Deux épais niveaux de démolition colmatent la cave. Ils contiennent de nombreux éléments de construction ainsi que du mobilier céramique. Lors d'une nouvelle phase d'occupation, deux murs parallèles (175 et 176 ; fig. 117-118) sont aménagés directement dessus, délimitant un nouvel espace étroit (largeur : 1 m). Le mur 175 (2,20 x 0,60 x 0,65 m), de direction nord-ouest / sud-est, conservé sur trois assises, est composé d'un double parement de moellons de molasse et d'un blocage interne de petits cailloux, liés par un limon brun. L'extrémité sud-est de ce mur est signalée par une pierre d'angle monolithe (0,80 x 0,60 x 0,32 m). Le mur 176 (1,26 x 0,42 x 0,20 m) adopte la même technique architecturale. Entre ces deux murs, l'occupation de l'espace a laissé un lambeau de sol limono-sableux.

À 1,75 m au sud, deux fosses (fig. 119) taillées dans la roche méritent d'être signalées même si leur fonction reste énigmatique. La première (272 ; diam. : 0,72 m ; prof. : 0,55 m), de forme cylindrique, à fond plat, est creusée par dégagement au pic d'une couronne circulaire de 0,10 m de largeur dont la trace subsiste au fond. Cette fosse est recoupée par une seconde (214 ; diam. : 0,93 m ; prof. : 0,70 m), elle aussi cylindrique et à fond plat. Elle est comblée par quatre niveaux de remplissage superposés dont un essentiellement constitué de fragments de coquilles d'huîtres fossilisées. Les trois autres sont caractérisés par une texture limono-sableuse brune, avec des inclusions occasionnelles de petits fragments de molasse, de tuiles, et de charbons de bois. Par leur forme et leur diamètre, ces fosses, uniques sur le site, s'apparentent aux puits. S'agit-il donc d'un essai de creusement avorté ?

54. Dimensions des marches de la plus haute vers la plus basse : 0,46 x 0,20 x 0,12 m ; 0,46 x 0,25 x 0,24 m ; 0,42 x 0,32 x 0,19 m ; 0,37 x 0,24 x 0,10 m.

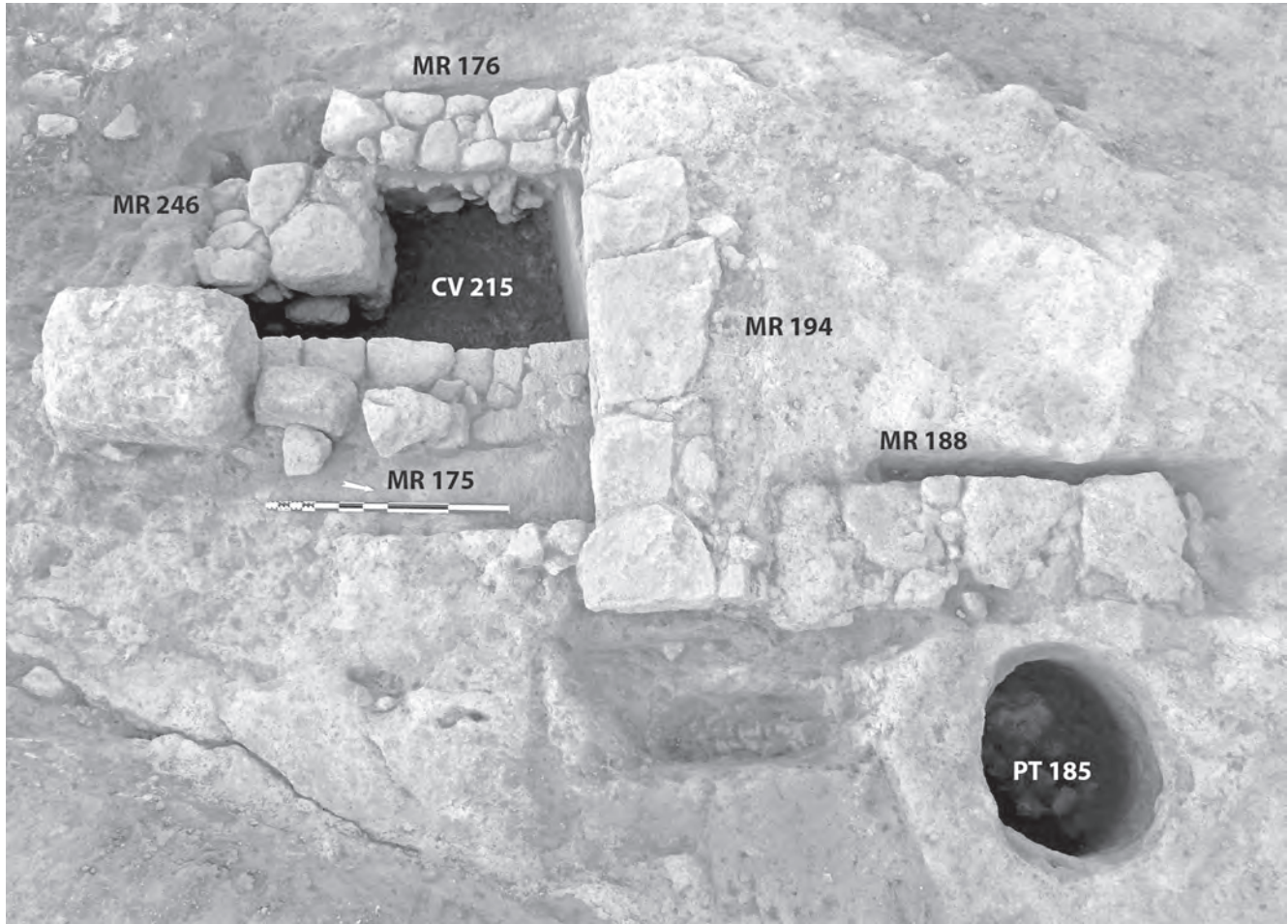


Fig. 117. Bâtiment 11. Cave 215 et puits 185 vus de l'est (cliché Br. Chevaux).



Fig. 118. Bâtiment 11.
Cave 215 recouverte par les murs 175
et 176, vue de l'ouest
(cliché Fr. Marty).

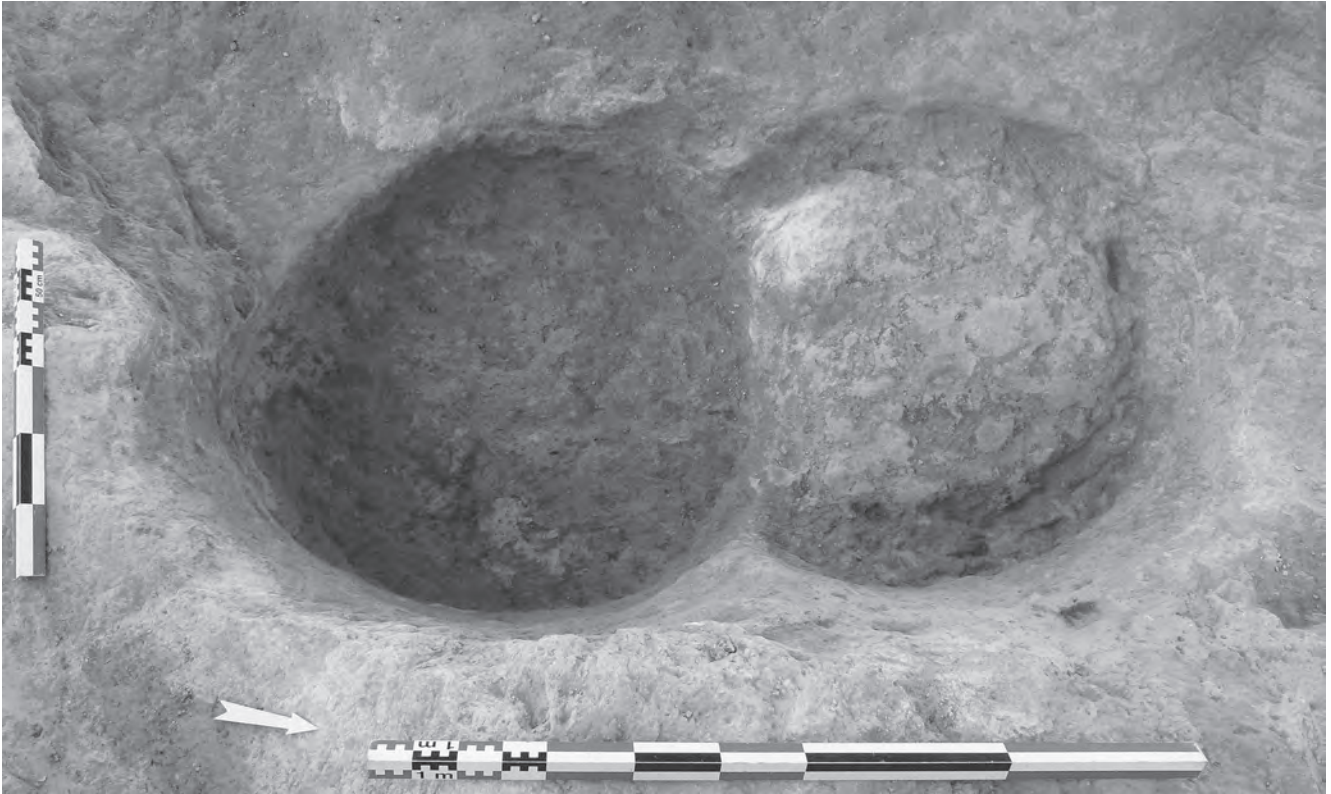


Fig. 119. Bâtiment 11. Fosses 214 et 272 vues de l'est (cliché Br. Chevaux).

11- Bâtiment 12 (Brice Chevaux)

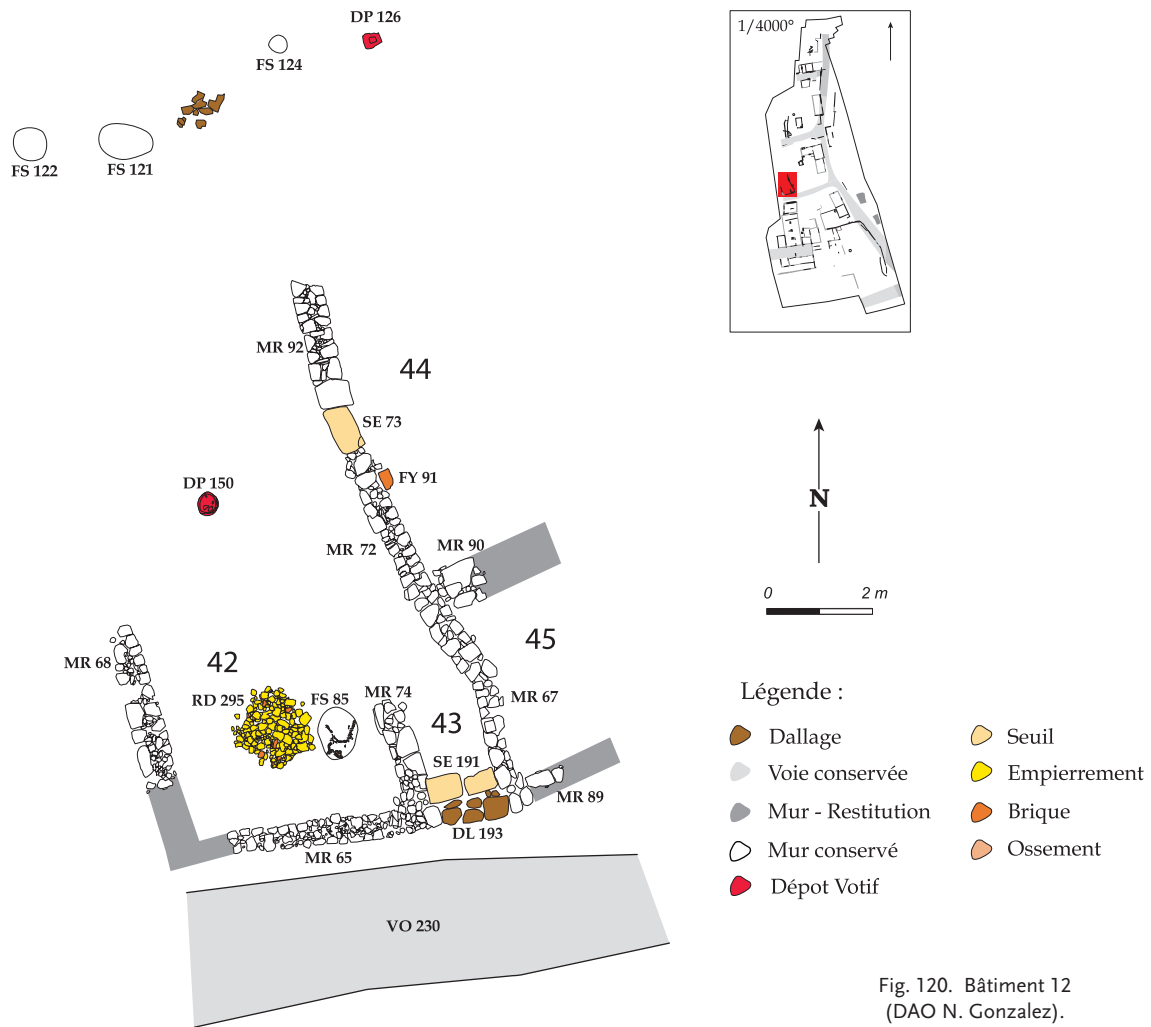
Le bâtiment 12 (fig. 120-121) se situe en limite ouest de l'emprise de fouille, au nord de la voie 230. Son plan quadripartite (10,7 x 8,2 m) est largement endommagé. Deux phases rythment son évolution. Une première occupation est caractérisée par un unique espace de vie (42) qui fait l'objet dans un second temps d'un agrandissement avec l'ajout de trois nouveaux espaces. Le bâtiment est alors constitué d'un petit vestibule (43) desservant deux pièces (42 et 44) ainsi que d'une pièce attenante (45). Plusieurs niveaux de démolition marquent leur abandon et la récupération de matériaux.

11.1- La pièce 42

La pièce 42 est localisée sur le côté ouest du bâtiment. De plan quadrangulaire et d'une superficie avoisinant 35 m² (7 x 5 m), elle est délimitée par les murs 65, 68, 72 et 74. Sa limite nord-ouest, en revanche, n'est pas conservée.

Le mur 65 (5,04 x 0,50 x 0,09 m), de direction sud-ouest / nord-est, constitue le mur de façade du bâtiment, du côté de la voie 230. Il est composé d'un double parement de moellons de molasse de module variable, équarris, associé à un fourrage central de petits cailloux. L'ensemble, conservé sur une assise, est lié par un limon brun. Le mur 68 (3,18 x 0,63 x 0,09 m) se développe perpendiculairement à l'ouest et présente les mêmes principes de construction.

Un dépôt votif (150) a été enfoui sous le sol, au nord de la pièce. Il est constitué d'un fond d'amphore gauloise disposé dans une fosse circulaire (diam. : 0,42 m). À l'intérieur, un fond de cruche à pâte claire, calé par trois petits cailloux de molasse, a été déposé. Au-dessus, ont été placés un maillet façonné dans une ramure de cerf sciée ainsi qu'une amphorisque décollée. Le tout est comblé par une matrice limono-argileuse brun sombre. Ce dépôt est ensuite scellé par deux niveaux de sols limono-sableux superposés, liés à l'occupation de la pièce. Un radier aux contours irréguliers (295 ; 1,40 x 1,20 x 0,13 m), composé principalement de moellons, est installé sur ces niveaux,



peut-être pour y accueillir une *mola asinaria*. Vers la fin de l'occupation, cette stratigraphie est recoupée par une fosse circulaire (85 ; diam. : 1,06 ; prof. : 0,25 m) contenant les restes osseux en connexion d'un canidé. La structure est comblée par un sédiment brun limono-sableux.

11.2- Le vestibule 43

Le vestibule 43, d'une superficie de 2,5 m² (2 x 1,27 m ; fig. 122), constitue l'entrée du bâtiment 12. Il est délimité par les murs 74 et 67 qui le séparent respectivement des pièces 42 et 45. Trois niveaux de sols superposés limono-sableux, comportant de nombreuses inclusions de charbons de bois et de coquilles d'huîtres fossilisées, illustrent la fréquentation de cet espace.

Le mur 74 (2,18 x 0,55 x 0,25 m) forme un retour à angle droit s'appuyant contre le mur 65. Les deux assises conservées sont composées de deux parements de moellons de molasse, de module variable, et d'un blocage central. L'ensemble, lié par un limon brun, présente un appareillage irrégulier. La maçonnerie est implantée dans les niveaux de sols antérieurs de la pièce 42 au moyen d'une tranchée de fondation à profil irrégulier (0,40 x 0,30 m). Le mur 67 se développe parallèlement au mur 74 (2 x 0,41 x 0,20 m). Construit selon la même technique, il présente un appareillage régulier conservé sur deux assises.

Un dallage usé en surface (193 ; 1,74 x 0,56 x 0,10 m) est aménagé devant la voie et permet d'accéder au vestibule après une marche formant un seuil à vantail mobile (191). Celui-ci est composé de deux fragments de seuils (0,62 x 0,47 x 0,20 m et 0,60 x 0,35 x 0,18 m) réemployés pour en former un nouveau.

11.3- La pièce 44

La pièce 44 est située au nord-est du bâtiment. Son plan incomplet est délimité par les murs 72, 90 et 92. Le mur 72 (5 x 0,50 x 0,36 m), qui sépare les pièces 42 et 44, s'inscrit dans le prolongement nord du mur 67. Son tracé diffère sensiblement de ce dernier dans le sens où l'on observe un net fléchissement vers l'ouest. Il est composé d'un double parement de moellons de molasse équarris, de module variable, associé à un blocage central de cailloux. L'ensemble est conservé sur deux assises irrégulières. Un seuil sans feuillure



Fig. 122. Bâtiment 12. Entrée 43 vue du sud (cliché Br. Chevaux).

à vantail mobile (73 ; 0,85 x 0,54 x 0,18 m) est installé directement au nord de ce mur, autorisant le passage entre les pièces 42 et 44. Le mur 92 se développe au nord du seuil (2,38 x 0,52 x 0,50 m). Conservé sur deux assises, il présente les mêmes principes de construction que les autres maçonneries du bâtiment et se termine, au sud, par un bloc formant un piédroit (0,50 x 0,40 x 0,50 m). Le mur de refend 90 (0,84 x 0,77 x 0,10 m) s'appuie sur le parement oriental du mur 72. Il limite la pièce au sud. Seuls quelques moellons de molasse sont conservés. La présence d'un foyer à sole de *tegula* encadrée de moellons disposés de chant (91 ; 0,40 x 0,30 x 0,05 m), aménagé contre le mur 72, suggère que la pièce a pu avoir une fonction domestique.

11.4- La pièce 45

Les murs 67, 72, 89 et 90 permettent d'identifier les limites de la pièce 45, presque entièrement arasée. Ainsi, le mur 89 (0,70 x 0,30 x 0,10 m) n'est plus représenté que par quelques moellons.

12- Bâtiment 13 (Brice Chevaux)

Le bâtiment 13 (fig. 123-124) est situé au sud de la voie 230. À l'origine doté d'une seule pièce (46), il est par la suite recoupé en deux, donnant naissance

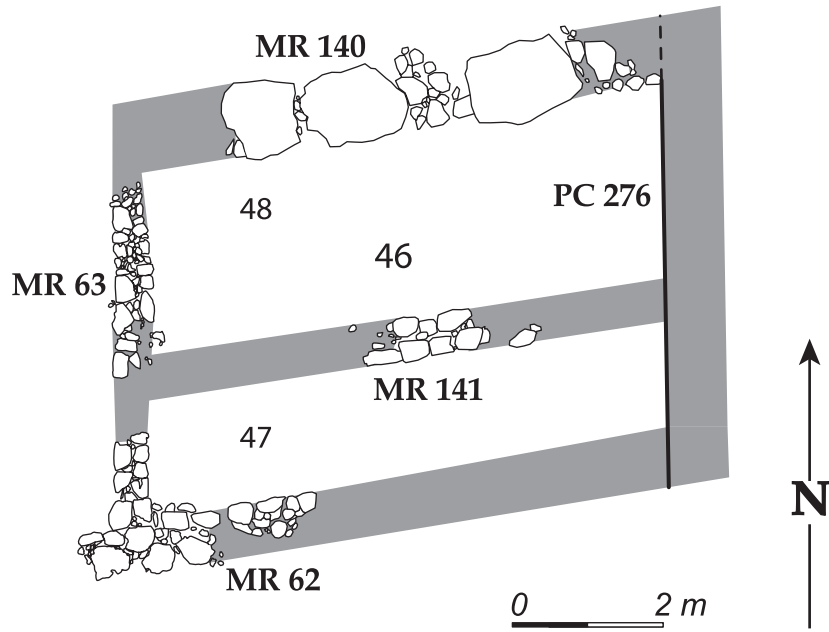


Fig. 123. Bâtiment 13
(DAO N. Gonzalez).



Fig. 124. Bâtiment 13.
Pièce 46 vue de l'ouest
(cliché Br. Chevaux).

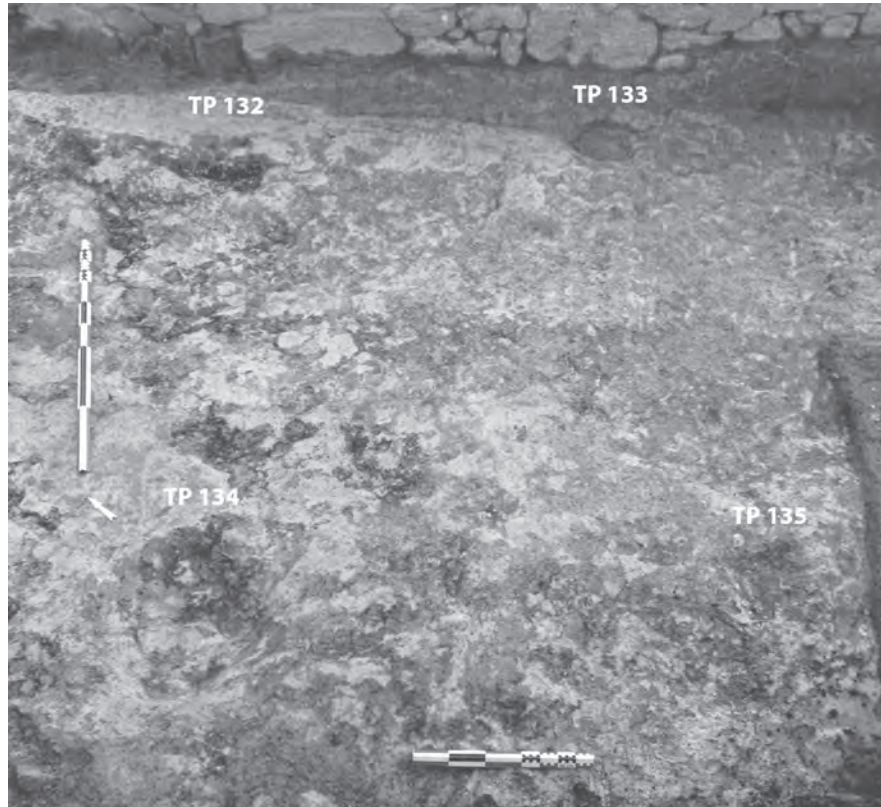


Fig. 125. Bâtiment 14 vu du sud-ouest (cliché Br. Chevaux).

à deux pièces allongées mitoyennes de dimensions inégales (47 et 48). Deux épais niveaux de démolition marquent leur abandon.

12.1- La pièce 46

La pièce 46 appartient à l'occupation primitive du bâtiment. De plan quadrangulaire (7 x 4,5 m, soit 31,5 m²), elle est délimitée par les murs 62, 63, 140 ainsi que par un front de taille (276) ménagé dans le substrat meuble. Un niveau de sol induré, constitué d'une fine couche de substrat remanié et surmonté par sept fines couches argileuses, illustre sa première phase d'occupation.

Le mur 62 (3 x 0,43 x 0,10 m), de direction sud-ouest / nord-est, marque la limite sud du bâtiment. Il s'agit d'une construction fruste de moellons de molasse grossièrement équarris, conservée sur une assise. Le mur 63 (3,20 x 0,53 m x 0,11 m), conservé sur deux assises, se développe perpendiculairement à l'ouest. Il s'appuie sur le parement interne du mur 62 et adopte une facture similaire. Le mur 140 (5,50 x 1 x 0,45 m) ferme la pièce au nord, le long de la voie 230. Il se distingue nettement par la mise en œuvre de trois

blocs de molasse bruts, de gros module, associés à un blocage de petits moellons grossièrement taillés. L'ensemble est lié par un limon brun. Une paroi linéaire verticale (276 ; 5,30 x 0,40 m), creusée dans le substrat incliné pour créer un sol plan, indique l'emplacement d'un dernier mur non conservé, à l'est.

12.2- Les pièces 47 et 48

Dans un second temps, la mise en place d'une cloison (141 ; 2,30 x 0,59 m), de direction nord-est / sud-ouest, conservée sur une assise, partage le bâtiment en deux pièces adjacentes allongées de superficies inégales (espace 47 : 6,90 x 1,50 m, soit 10,35 m² ; espace 48 : 6,85 x 2,40 m, soit 16,44 m²). Cette maçonnerie est dotée de deux parements de moellons de molasse équarris, de module régulier, liés par un limon brun.

13- Bâtiment 14 (Brice Chevaux)

Situé dans la partie nord-ouest du chantier de fouille, le bâtiment 14 (fig. 125) est un aménagement difficile à interpréter, mais nettement caractérisé par quatre



Fig. 126. Bâtiment 15
(DAO N. Gonzalez).

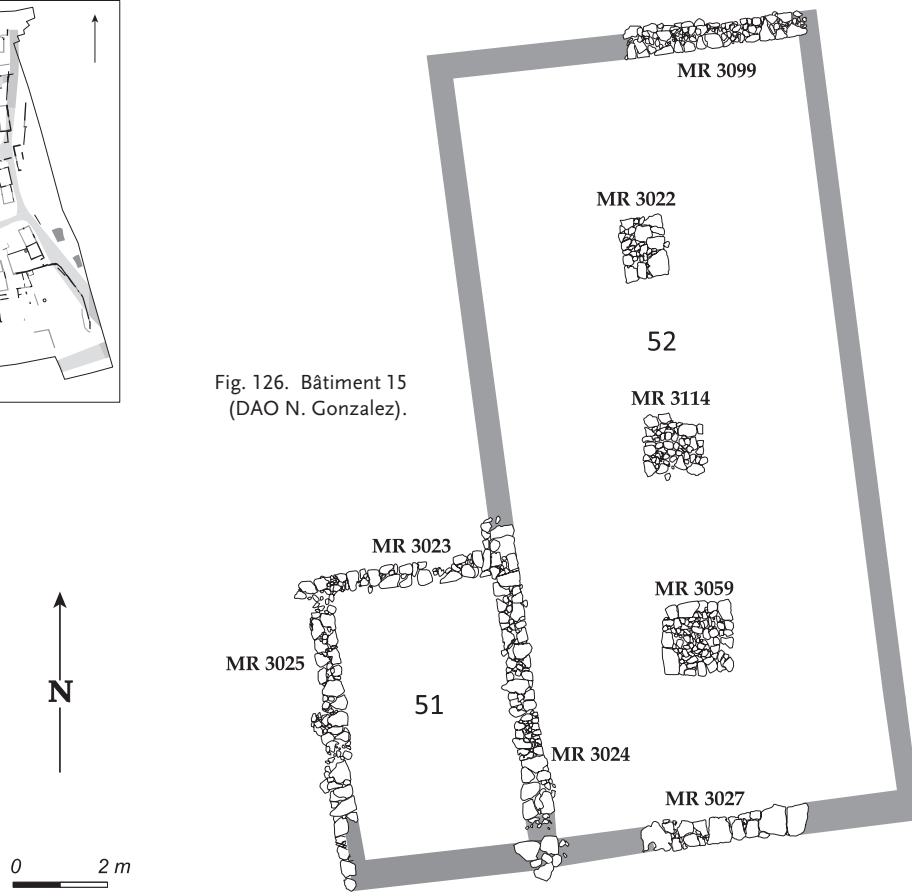


Fig. 127. Bâtiment 15 vu de l'ouest (cliché Fr. Marty).



Fig. 128. Bâtiment 15. Pièce 51 vue de l'ouest (cliché Fr. Marty).

trous de poteaux circulaires, à parois concaves et fond plat, creusés dans le substrat rocheux (132, 133, 134 et 135). Ces excavations, peu profondes (0,06 m), forment un plan carré de 4 m² (2 x 2 m). Leur diamètre varie de 0,26 m, pour trois d'entre elles, à 0,55 m pour le trou de poteau 134. Placé à proximité de la structure hydraulique 211, il n'est pas certain que cet aménagement soit en lien avec elle.

14- Bâtiment 15

(Brice Chevaux, Sophie Ledrole)

Le bâtiment 15 (17 x 12 m ; **fig. 126-127**) est situé dans le quart sud-ouest de la zone de fouille. Il est constitué de deux espaces attenants, une pièce donnant sur un espace de circulation (51) et un hangar (52).

14.1- La pièce 51

La pièce 51 (**fig. 128**), d'une superficie de 20 m² environ (5,66 x 3,59 m), est placée du côté ouest du bâtiment. Elle est délimitée par les murs 3023, 3024 et 3025. Aucun n'est conservé au sud, du côté de l'espace de circulation.

Le mur 3023 (3,70 x 0,50 x 0,60 m), de direction nord-est / sud-ouest, s'appuie sur le parement interne du mur 3024. Conservé sur trois assises, il est composé d'un double parement de moellons de molasse liés par un limon brun. Le mur 3025 (4,76 x 0,47 x 0,84 m), à l'ouest, est lié au mur 3023 avec lequel il partage la même architecture.

14.2- Le hangar 52

Le hangar 52 constitue, par son architecture, un type d'espace unique sur le site. De plan rectangulaire, de direction nord-ouest / sud-est, il occupe une superficie de 117 m² (16,1 x 7,2 m). Les murs 3024, 3027 et 3099 définissent son périmètre tandis que son côté oriental est restitué. À l'intérieur, trois bases de piliers devaient supporter la charpente. L'ensemble est recouvert par un épais niveau de sédimentation dans lequel aucun sol n'a pu être clairement identifié.

Le mur 3024 (3,87 x 0,55 x 0,87 m), contre lequel s'appuie la pièce 51, est bâti du côté ouest du hangar. Il est constitué d'un double parement de moellons de molasse, de module variable, associé à un fourrage central de petits cailloux. Le mur 3099 (4,7 x 0,52 x 0,78 m)

marque la limite nord. Seule une portion de la maçonnerie est préservée. Elle présente les mêmes caractéristiques architecturales que le mur précédent. Le mur 3027 (3,50 x 0,50 x 0,50 m), conservé sur deux assises, est placé au sud. Il se distingue par un alignement de moellons en molasse de grande taille, liés par un limon brun.

Trois dés de pierre de dimensions inégales (3022 : 1,29 x 0,93 x 0,74 m ; 3059 : 1,53 x 1,48 x 0,40 m ; 3114 : 1,37 x 1,26 x 0,31 m) sont alignés dans l'axe du hangar. Ces piles sont constituées d'une ceinture de moellons, de module variable, associée à un comblement central de petits éclats de molasse. L'ensemble, implanté dans des tranchées de fondation perforant des niveaux d'occupation antérieurs, est lié par un limon brun et offre une assise stable destinée à recevoir des piliers en bois pour le soutien de la charpente.

15- Bâtiment 16

(Brice Chevaux, Sophie Ledrole)

Le bâtiment 16 (**fig. 129-130**) jouxte à l'est le bâtiment 15. Bien que le plan en soit incomplet, on devine un agencement de six pièces (53 à 58), réparties le long d'un axe nord-ouest / sud-est, occupant une surface d'environ 17 x 10,5 m. La circulation entre les espaces reste incertaine. Tout au plus peut-on observer un seuil donnant sur une courette pourvue d'un puits depuis la pièce 54. Plusieurs niveaux de démolition superposés marquent l'abandon du bâtiment.

15.1- La pièce 53

La pièce 53 (**fig. 131**), d'une superficie minimale de 12,8 m² (4,46 x 2,86 m), est située au nord-est du bâtiment. Aucun élément maçonné ne subsiste. Seules les parois (3021 et 3153 ; prof. : 0,10 m) de l'excavation pratiquée dans le substrat meuble pour aplanir le sol, visibles sur trois côtés, permettent de restituer un plan quadrangulaire. Un unique niveau d'occupation, stérile en mobilier, recouvert d'un niveau de démolition, a été repéré.

15.2- La pièce 54

La pièce 54 est localisée du côté ouest de l'axe du bâtiment. De plan rectangulaire (4,03 x 2,72 m, soit

11 m²), elle est délimitée par les murs 3016, 3018 et 3060 ainsi que par le prolongement du mur 3148.

Le mur 3016 (2,13 x 0,47 x 0,10 m), de direction nord-ouest / sud-est, est placé à l'ouest. Il est très endommagé et n'est plus représenté que par un alignement de quelques moellons de module moyen. À son extrémité nord, se trouve un seuil à pas étroit et vantail mobile (3017 ; 1 x 0,26 x 0,21 m) qui permet d'accéder à une courette. Le mur 3060 (0,72 x 0,57 x 0,17 m) est largement perturbé. Il ferme la pièce au nord. Conservé sur deux assises, il est composé d'un double parement de moellons de molasse liés par un limon brun.

Un foyer lenticulaire (3073 ; 0,75 x 0,50 m) prend place sur le côté est de la pièce. Il est surmonté d'une succession de fins niveaux de sols, dont le plus récent est constitué d'un mortier de chaux très dégradé. Un puits circulaire (3082 ; diam. : 0,53 m), creusé dans le substrat, est installé à l'extérieur de la pièce, dans une courette. Il est coiffé d'une margelle monolithe en molasse (1,32 x 0,74 x 0,22 m) à moitié détruite par les travaux de construction des années 1960. L'intérieur est comblé par des matériaux provenant des constructions alentour.

15.3- La pièce 55

La pièce 55, d'une surface de 13 m² (4,06 x 3,22 m), est située au sud de la précédente. Elle est délimitée par les murs 3014, 3076, 3094 et 3148.

Visible sur trois assises, le mur 3094 (3,06 x 0,52 x 0,33 m), de direction nord-ouest / sud-est, est le seul conservé sur toute sa longueur, fixant clairement le côté ouest de la pièce. Il est composé d'un double parement de moellons de molasse, de module variable, associé à un fourrage central de petits cailloux, liés par un limon brun. Au nord, le mur 3148 (0,70 x 0,80 m), dont ne restent que quelques moellons, s'appuie sur le parement interne du mur 3094. Au sud, le mur 3076 (1,54 x 0,57 x 0,15 m) repose aussi contre le parement interne du mur 3094. Il présente les mêmes principes architecturaux que ce dernier.

15.4- La pièce 56

La pièce 56 constitue le plus vaste espace du bâtiment. En effet, son plan restitué atteint 28,8 m² (7 x 4,12 m). Les murs 3014, 3018, 3106 et 3142, ainsi qu'une

banquette en relief taillée dans le substrat meuble (3153) séparant les pièces 53 et 56 et sur laquelle devait prendre place un autre mur, en délimitent les contours. Une probable base d'escalier permet de restituer une ouverture sur le côté est.

Le mur 3014 (3,37 x 0,51 x 0,20 m) sépare les pièces 56 et 55. Il est constitué d'un double parement de moellons de molasse, de module variable, associé à un blocage central de petits éclats de pierre comme en témoignent les deux assises conservées. Au nord, le mur 3018 (3 x 0,46 x 0,20 m) s'inscrit dans son prolongement. Il est constitué principalement d'un alignement de moellons de molasse équarris, de gros module, liés par un limon. Des traces d'enduit de chaux ont été observées sur le parement ouest, en relation avec la pièce 54. Le mur 3106 (2,85 x 0,52 x 0,26 m), clôture la pièce à l'est. Il est composé de deux parements de moellons de molasse, de module variable, associés à un blocage central de petits éclats de pierre, le tout lié par un sédiment de texture limoneuse. Le mur 3142 (0,62 x 0,48 x 0,10 m), qui reçoit l'appui du mur 3014, est de même facture que ce dernier.

Une banquette empierrée de forme rectangulaire (3107 ; 2,48 x 1,17 x 0,26 m) est aménagée dans l'angle nord-est de la pièce. Elle comporte notamment une grande dalle de pierre (1,10 x 0,51 x 0,18 m) sur son côté sud. Il s'agit, semble-t-il, d'une base d'escalier permettant d'accéder à l'extérieur où le niveau du sol est plus élevé (cf. deuxième partie, chapitre 2, III, 4).

Trois foyers lenticulaires (3019 : 0,60 x 0,46 m ; 3143 : 0,52 x 0,50 m ; 3144 : 0,40 x 0,29 m) sont alignés le long du côté nord de la pièce. Un niveau de fonctionnement cendreux leur est associé, recouvert par plusieurs niveaux d'occupation superposés.

15.5- La pièce 57

La pièce 57, de direction nord-est / sud-ouest, est située au sud du bâtiment. Bien que son côté est soit détruit, on peut lui restituer une dimension minimale de 3,80 x 1,53 m (5,80 m²) donnée par les murs 3105 et 3142. Le mur 3105 (2,92 x 0,42 x 0,29 m), qui sépare les pièces 57 et 58, s'inscrit parallèlement au mur 3142. Il est composé d'un double parement de moellons de molasse associé à un blocage central de petits cailloux. L'ensemble, conservé sur deux assises, est lié par un limon brun.

15.6- La pièce 58

La pièce 58, délimitée par les murs 3010 et 3105, est mitoyenne au sud de la pièce 57. Ces deux pièces, bien qu'incomplètes, présentent des dimensions et des directions comparables. Le mur 3010 (3,48 x 0,44 x 0,09 m), conservé sur trois assises, est parallèle au mur 3105, construit selon la même technique.

16- Bâtiment 17

(Brice Chevaux, Sophie Ledrole)

Le bâtiment 17 (**fig. 132-133**) est situé dans l'angle sud-ouest de l'emprise de fouille. De plan rectangulaire, de direction nord-est / sud-ouest (17,70 x 8,05 m), il est composé de trois pièces (59, 60, 61) réparties de part et d'autre d'un axe longitudinal, assez mal conservées au point que la circulation entre ces dernières demeure inconnue. Toutefois, immédiatement au nord, un espace ouvert devait en permettre l'accès. Le bâtiment a donc été globalement observé en fondation, les sols de fonctionnement étant généralement absents.

16.1- La pièce 59

La pièce 59, d'une superficie de 14 m² (3,45 x 4,15 m), s'inscrit dans l'angle nord-ouest du bâtiment. Elle est délimitée par les murs 3034, 3038 et 3084. Le mur nord a disparu, à moins que la pièce n'ait été directement ouverte sur l'extérieur.

Le mur 3034 (3,18 x 0,52 x 0,20 m), de direction nord-ouest / sud-est, marque la limite ouest du bâtiment. Conservé sur deux assises, il est constitué d'un double parement de moellons de molasse, de module variable, associé à un fourrage central de petits éclats de pierre. Son extrémité nord est terminée par une grande dalle posée à plat (0,66 x 0,38 x 0,20 m). Le mur 3084 (1 x 0,40 x 0,20 m), parallèle à ce dernier, est construit selon le même principe, de même que le mur 3038 (3 x 0,46 x 0,04), perpendiculaire.

16.2- La pièce 60

La pièce 60 est mitoyenne, à l'est, de la pièce 59. Très allongée (12,70 x 3,15 m, soit 40 m²) si l'on en croit les relevés actuels, elle était peut-être cloisonnée à l'origine. Mais les fondations d'un gymnase et le passage



Fig. 129. Bâtiment 16 (DAO N. Gonzalez).



Fig. 130. Bâtiment 16 vu de l'est (cliché Fr. Marty).



Fig. 131. Bâtiment 16. Pièce 53 taillée dans le substrat limoneux, vue du sud [au centre, coupe stratigraphique] (cliché Fr. Marty).



Fig. 133. Bâtiment 17 vu de l'ouest (cliché S. Ledrole).

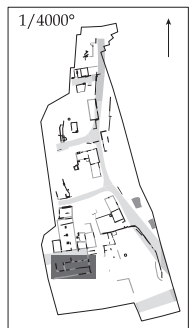
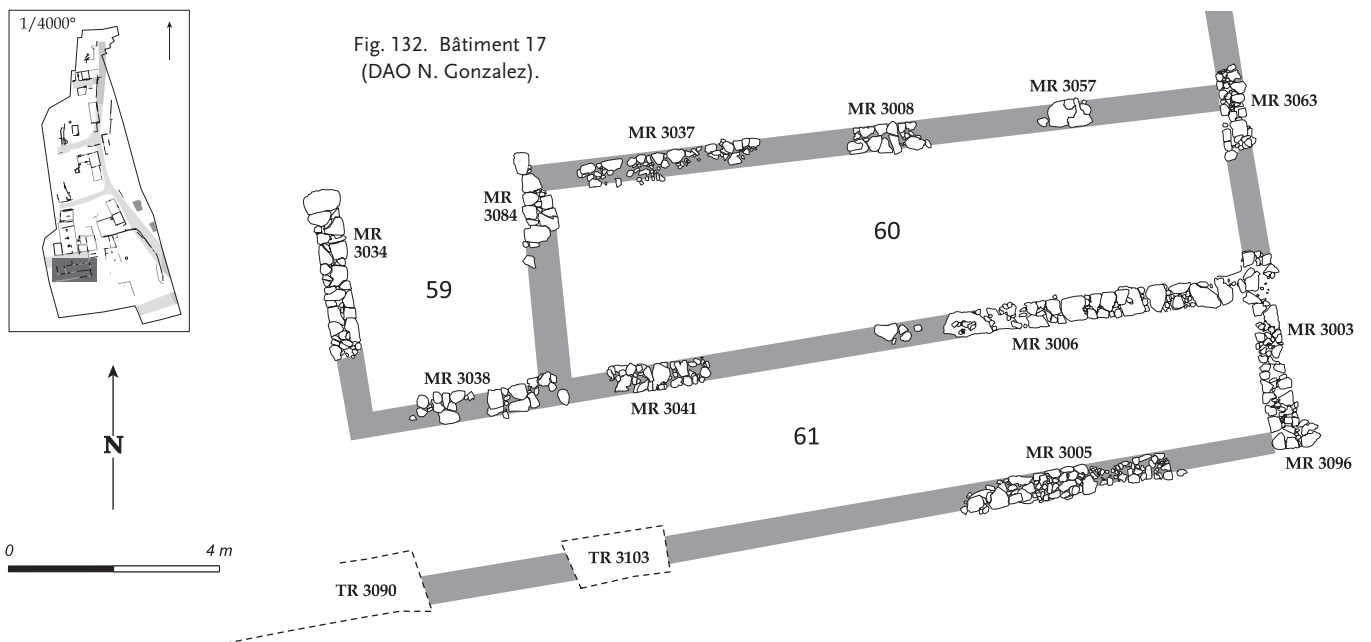


Fig. 132. Bâtiment 17 (DAO N. Gonzalez).



d'un égout, dans les années 1960, ont largement perturbé ce secteur. L'espace pris en compte est donc délimité par les murs 3006-3041, 3037-3008-3057, 3063 et 3084.

Le mur nord est composé de trois portions (3008 : 1,57 x 0,62 x 0,27 m ; 3037 : 3,50 x 0,36 x 0,02 m ; 3057 : 1,04 x 0,52 x 0,05 m). Conservé sur trois assises au maximum, il présente un double parement de moellons de molasse de module variable. Le mur sud, parallèle au premier, comprend deux portions (3006 : 7,06 x 0,45 x 0,30 m ; 3041 : 1,9 x 0,50 x 0,09 m). La première, à l'est, comporte plusieurs moellons de gros module alignés, implantés dans une tranchée de fondation. Le mur 3063 (6,05 x 0,44 x 0,20 m), à double parement de moellons de molasse, clôture la pièce à l'est.

16.3- La pièce 61

La pièce 61 jouxte, au sud, la pièce 60. Elle s'étend sur toute la longueur du bâtiment. Si l'on exclut la présence éventuelle de cloisons non conservées, elle constitue la pièce la plus grande avec une superficie de près de 57 m² (20,30 x 2,80 m) délimitée par les murs 3003, 3005 et 3006-3041-3038 ainsi que par les tranchées de récupération 3090 et 3103 dont l'étendue vers l'ouest n'est pas connue.

Le mur 3005 (4,04 x 0,5 x 0,20 m), que l'on peut prolonger à l'ouest par les tranchées de récupération, limite la pièce au sud. Ses deux parements de moellons sont largement endommagés par des perturbations récentes. Le mur 3003 (3,81 x 0,56 x 0,08 m), conservé sur quatre assises, s'inscrit dans le prolongement sud du mur 3063, du côté est. Il est constitué d'un double parement de moellons de molasse, de module variable, associé à un blocage central de petits cailloux, le tout lié par un limon brun. À son extrémité sud, on peut observer l'amorce d'un retour à angle droit vers l'est (3096).

17- Autres espaces bâtis

(Brice Chevaux, Sophie Ledrole)

Certains murs et espaces sont insuffisamment conservés ou déconnectés des bâtiments les mieux caractérisés. Ils devaient, à l'origine, faire partie d'ensembles architecturaux plus vastes que ne le laissent entrevoir les vestiges qui nous sont parvenus. Néanmoins,

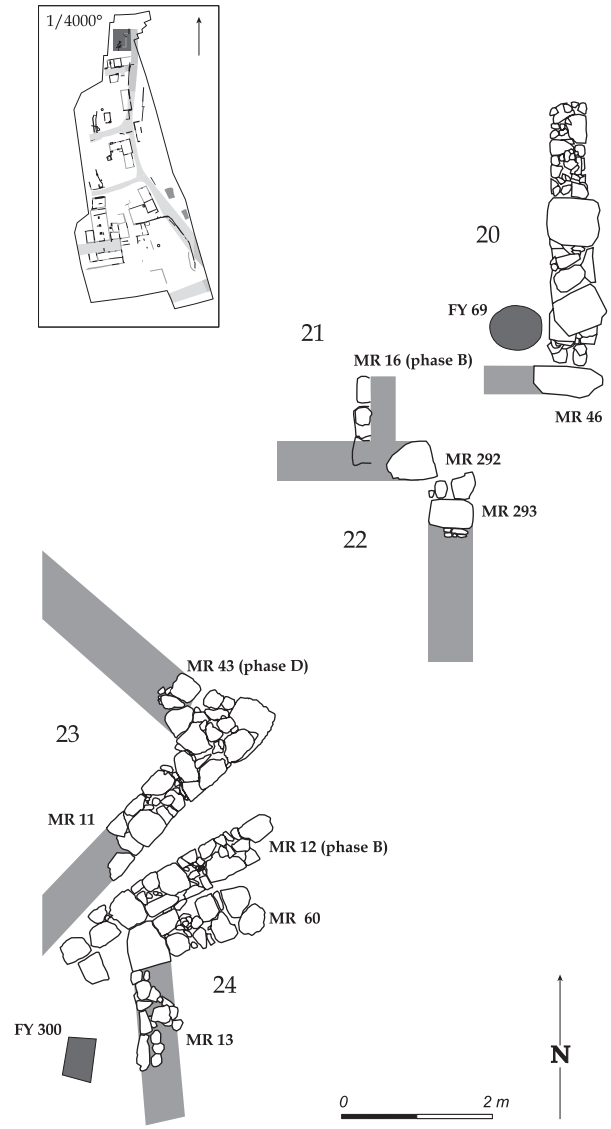


Fig. 134. Espaces 20, 21, 22, 23 et 24 dans la zone nord (DAO N. Gonzalez).

nous les présentons dans la mesure où ils témoignent de l'extension du bâti, bien plus dense à l'époque qu'il n'apparaît sur le plan général de la fouille.

17.1- Extrémité nord de la fouille

(Brice Chevaux)

À l'extrémité nord de la fouille (fig. 134), plusieurs lambeaux de constructions, souvent difficiles à articuler entre eux du point de vue spatial et chronologique, rendent compte d'une succession de transformations apparues au cours du Haut-Empire. Ils sont présentés, autant que possible, dans leur ordre chronologique.



Fig. 135. Espaces 23-24 vu de l'est (cliché Fr. Marty).

Stratigraphiquement, le vestige le plus ancien, rattaché à la phase B, est un espace probablement domestique (21) dont on ne connaît qu'un fragment de mur de direction nord / sud, composé d'un parement de quatre moellons de molasse de module régulier (16 ; 1,17 x 0,20 m). Un foyer à sole d'argile (286) repéré en coupe, installé dans une fosse creusée dans le substrat limoneux et destinée à recevoir un radier de galets surmontés d'un lit de coquilles de moules, lui est associé. Six niveaux de sol superposés, associés à des foyers lenticulaires, se développent au dessus de la structure.

Au sud-ouest de l'espace 21, le mur 12 (3,30 x 0,51 x 0,30 m ; **fig. 135**) représente l'unique témoin d'une construction aménagée sur une terrasse légèrement en contrebas. De direction sud-ouest / nord-est, il est constitué de deux parements de moellons de molasse, de module variable, associés à un blocage central de petits cailloux. L'ensemble, lié par un limon brun, est conservé sur trois assises. La maçonnerie est installée dans une tranchée de fondation à parois évasées et fond plat, creusée dans le substrat limoneux (L : 2,24 m).

Trois espaces sont ensuite attribués à la phase C (20, 22 et 24). Tout au nord, une pièce (**fig. 136**), placée au-dessus des vestiges de l'espace 21, est caractérisée par un mur (46) dont on devine le retour, associé à un foyer d'angle (69). Le mur 46 (3,20 x 0,65 x 0,85 m), de

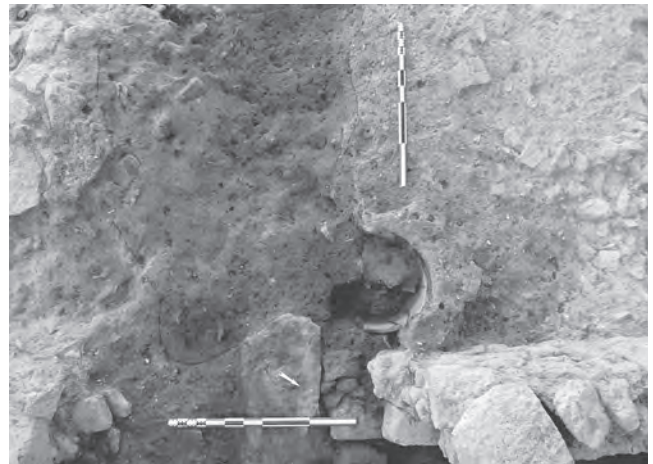


Fig. 136. Angle sud-est de la pièce 20. Foyer 69 près du mur 46 (cliché Br. Chevaux).

direction nord/sud, est composé de deux parements de moellons de molasse de module variable, liés par un limon brun. Un bloc rectangulaire parfaitement taillé (0,45 x 0,45 x 0,85 m) fait certainement office de piédroit pour une ouverture murée dont le seuil n'a pas été atteint, donnant très vraisemblablement sur le prolongement de la voie 163. Au sud du mur, un retour à angle droit vers l'ouest est matérialisé par une tranchée d'épierrement. C'est dans cet angle que prend place un foyer (69 ; diam. : 0,63 ; prof. : 0,34 m), constitué d'un fond d'amphore Dressel 20 disposé dans une fosse.



Fig. 137. Espace 23. Murs 43 et 11 vus du nord-est
(cliché Br. Chevaux).

Au sud et au contact du mur 12, les murs 13 et 60 forment un angle matérialisant l'espace 24. De direction nord-est / sud-ouest, le mur 60 (1,79 x 0,63 x 0,12 m), conservé sur une assise, est composé de deux parements de moellons de molasse, de module variable, et d'un blocage interne de petits cailloux. Il est aménagé dans une tranchée de fondation à parois verticales (prof. : 0,25 m) recoupant un niveau de sol associé au mur 12. Le mur 13 (1,33 x 0,34 x 0,28 m), lié au mur 60, est beaucoup plus érodé. Un lambeau de niveau de sol le long du parement interne du mur 60 et une sole de foyer en argile très dégradée (300 ; 0,60 x 0,60 x 0,03 m) illustrent l'occupation de cet espace. Un enchevêtrement de niveaux de démolition les recouvre.

Au sud de l'espace 20, un autre espace (22), de même direction, est matérialisé par deux extrémités de murs comportant de gros moellons et formant un angle

(292 et 293), associés à un remblai de préparation de sol constitué de fragments de coquilles d'huîtres fossilisées. Ce remblai est surmonté d'un niveau de sol limoneux.

Enfin, un dernier espace (23 ; **fig. 137**), stratigraphiquement postérieur à l'espace 24 et par conséquent rattaché à la phase D, est visible immédiatement au nord du mur 12. Là encore, nous avons affaire à un angle de construction (murs 11 et 43). Le mur 11 (3 x 0,58 x 0,30 m), de direction nord-est / sud-ouest, est composé de deux parements de moellons, de module régulier, et d'un blocage central de petits cailloux liés par un limon brun. Conservé sur trois assises, ce mur est installé dans une tranchée de fondation, creusée dans le substrat limoneux (1,19 x 0,95 x 0,25 m). Le mur 43 (0,78 x 0,55 x 0,14 m), chaîné au précédent, présente les mêmes principes de construction.

17.2- Partie centrale de la fouille

(Brice Chevaux)

Six murs isolés, parfois associés à des niveaux de sol, sont reconnus dans la partie centrale du chantier de fouille.

Le mur 101 (0,96 x 0,60 m), situé à l'est de la voie 163, face au bâtiment 11, est une petite portion de maçonnerie, de direction nord / sud, dont ne subsiste qu'une première assise de fondation formée de moellons de molasse de module régulier. Plutôt qu'un mur de bordure de voie, il pourrait s'agir, dans ce secteur très arasé, des vestiges d'un bâtiment de la phase B.

Un peu plus au nord, sous le bâtiment 10, trois murs, dont on ne sait s'ils font partie du même ensemble, appartiennent à la phase C. De direction nord-ouest / sud-est tout comme le bâtiment postérieur, le mur 241 (3,20 x 0,60 x 0,40 m), conservé sur deux assises, présente un appareillage irrégulier de moellons de molasse, de module variable, associés à un blocage interne de petits cailloux et liés par un limon brun. Quatre niveaux de sols superposés ont été identifiés en relation avec ce mur. Au nord, deux murs perpendiculaires entre eux (256 et 268) ont été reconnus en coupe. Leur tracé reste incertain. Installés dans des tranchées de fondations à parois verticales et fond plat, creusées dans des remblais condamnant une portion de la voie 163, ils sont constitués de trois assises (H : 0,40 m) de moellons de molasse, de module variable, liés par un limon brun.

En phase D, au-dessus de la structure hydraulique 211, sur un niveau de remblai qui la scelle, vient s'implanter un mur (51 ; 3,55 x 0,56 x 0,37 m) de direction est / ouest. Son extrémité est prise dans un creusement semi-circulaire (1,83 x 0,94 x 0,25 m) entaillant le substrat rocheux afin d'asseoir la première assise. Ce mur présente un appareillage régulier composé de deux parements de moellons de molasse, de module variable, et d'un blocage central de petits cailloux comme en témoignent les deux assises conservées. Son extrémité ouest est dotée d'un gros bloc de pierre équarris (0,62 x 0,32 x 0,30 m). Un niveau de sol limono-sableux est en contact avec son parement nord.

Enfin, le mur antique le plus récent du site (103 ; 3,42 x 0,48 x 0,40 m), aménagé à l'ouest du bâtiment 10 sur

ses niveaux de démolition, barre perpendiculairement le tracé de la voie 163, désormais condamnée. Ce mur est composé de deux parements de moellons de molasse grossièrement taillés et équarris, de dimensions variables, et d'un blocage interne de petits cailloux. Cette maçonnerie, conservée sur deux assises, liée par un limon brun, présente un appareillage irrégulier qui ne la distingue pas des autres constructions.

17.3- Partie sud-ouest de la fouille

(Brice Chevaux, Sophie Ledrole)

Dans la partie sud-ouest du chantier de fouille, plusieurs portions de murs antérieurs à la mise en place du hangar 52 doivent être rattachées à la phase B, la moins bien documentée du point de vue architectural. En partant du nord, le mur 3091 (6,60 x 0,50 x 0,21 m), de direction est / ouest, s'apparente à un mur de terrasse. Son parement, côté nord, est constitué d'un alignement de blocs de molasse. À l'arrière, le blocage est composé de petits éclats de pierre mêlés à une matrice limoneuse. Les quatre autres murs repérés sous le hangar appartiennent peut-être, pour certains, au même ensemble, mais les liaisons stratigraphiques sont inexistantes. Ainsi, le mur 3029 (1,40 x 0,72 x 0,20 m), de direction nord-ouest / sud-est, conservé sur une assise, est constitué d'un double parement de moellons de molasse liés par un limon brun. Dans son prolongement sud, le mur 3079 (1,04 x 0,58 x 0,13 m) n'a conservé que quelques moellons. Le mur 3149 (0,80 x 0,32 m), séparé du précédent par un mur plus récent, semble offrir un retour à angle droit vers l'est, suggéré par deux moellons. Parallèlement, à quelques mètres au nord de cet ensemble, quelques moellons attestent la présence du mur 3131 (0,97 x 0,58 x 0,35 m), de direction est / ouest.

Enfin, une portion de mur mise en place lors de la phase D (3036 ; 1,80 x 0,78 x 0,20 m), se situe perpendiculairement au nord du mur 3037 du bâtiment 17. De direction nord / sud, ce mur, conservé sur une assise, présente un double parement de moellons de molasse. Il ne peut être mis en relation avec aucune autre structure.

17.4- Partie sud-est de la fouille

(Brice Chevaux, Sophie Ledrole)

Lors de la phase B, une construction est bâtie sur une portion délaissée de la voie 2192, à peine recouverte de

sédiment limoneux. Il n'en reste qu'un mur de direction nord-ouest / sud-est (2178 ; 4,61 x 0,44 x 0,24 m), a priori complet puisque borné par deux gros blocs à chaque extrémité (0,50 x 0,44 x 0,23 m et 0,61 x 0,47 x 0,20 m). Conservé sur une assise, il est constitué d'un double parement de moellons de molasse liés par un sédiment limoneux. La pièce se développait à l'est, mais la construction du mur de clôture du jardin 15 (2020) et le passage de la voie 2192, déportée vers l'est, en ont effacé les traces dès l'Antiquité. Contre le parement est, ont pu être observés des niveaux charbonneux contenant des scories de fer qui trahissent une activité artisanale.

De l'autre côté de la voie, un peu plus au nord-est, deux pièces (18 et 19), établies lors de la phase C, ont pu être identifiées grâce à l'observation de niveaux de sols superposés et à la répartition des moellons issus de l'effondrement des élévations, mais aucune structure bâtie n'a été retrouvée en place. L'espace le plus au nord (18), mesure environ 21 m². Dans l'amoncellement de moellons provenant de sa démolition, ont été retrouvés de nombreux fragments de *mola asinaria* en basalte d'Orvieto tandis que sur le dernier sol d'utilisation de la pièce, se trouvait un foyer lenticulaire (2063 ; 0,68 x 0,64 m). La pièce 19 paraît plus petite (12 m²). Trois niveaux de sols y ont été identifiés. Le plus récent contenait les restes d'un foyer démantelé à sole de briques (2176) et une concentration de noyaux d'olives carbonisés. L'ensemble est recouvert d'un niveau de démolition.

III- SYNTHÈSE ARCHITECTURALE

I - Dimension des bâtiments

(Frédéric Marty)

La dimension des pièces principales est comparative- ment assez inégale et dépend probablement en partie de leur destination. La plupart sont d'ailleurs incomplètes, ce qui oblige à des extrapolations. Néanmoins, six pièces suffisamment bien conservées permettent d'obtenir un ordre de grandeur. Les plus petites varient de 10,6 à 12,8 m² (bât. 5 espace 25 : 10,6 m² ; bât. 5 espace 26 : 11 m² ; bât. 7 espace 32 : 12,8 m²) tandis que les plus spacieuses dépassent 21 m² jusqu'à atteindre 31 m² (bât. 6 espace 28 : 21 m² ; bât. 1 espace 2 : 25,2 m² ; bât. 11 espace 38 : 31 m²). Ces pièces sont approximativement rectangulaires



Fig. 138. Bâtiment 16, pièces 53 et 56. Base du mur 3020 taillée dans le substrat limoneux, vue de l'est (cliché Fr. Marty).

sauf celle du bâtiment 7 dont le mur est (252) forme un angle à 73° avec le mur nord (254) pour s'aligner parallèlement à la voie 163. Parmi tous les bâtiments, le n°15 se distingue particulièrement des autres en ce qu'il comporte un hangar de 117 m² (52) dont la charpente est soutenue par des poteaux que laissent deviner trois dés maçonnés, régulièrement espacés le long de l'axe longitudinal de l'espace. Si la forme rectangulaire allongée et la présence de piliers centraux ne laissent aucun doute quant à la fonction d'entrepôt de ce bâtiment, il ressort des comparaisons avec des constructions de plan similaire (Olbia, Lattes, Loupian, Béziers, Donzère, Perpignan, Toulon, Aix-en-Provence, Rezé, Lyon) que nous avons affaire à un



Fig. 139. Bâtiment 10, pièce 36. Parement ouest du mur 104 (cliché Fr. Marty).

hangar de taille modeste, tous dépassant 153 m², le plus vaste pouvant atteindre 1005 m². Seul un petit entrepôt de la rue des Farges, à Lyon, de seulement 90 m², entre dans la même catégorie⁵⁵. On ignore ce qui a pu être stocké dans ce hangar, les sols s'étant révélés pauvres en mobilier. Soit il s'agit de produits périssables (laine, foin, bois...), soit le bâtiment a été vidé juste avant son abandon. La pièce attenante (51) servait-elle de boutique ? Le bâtiment 16, situé à l'est, abritait peut-être le logement du propriétaire, le découpage de l'habitat laissant supposer la nature privée de cet entrepôt. D'autres pièces ont pu avoir une fonction de hangar sur le site. C'est le cas de l'espace 31 (bâtiment 7) ouvert par un large seuil (36 : 2,15 m), lieu d'aboutissement de la voie 240. Une fonction de stockage peut aussi être évoquée pour le bâtiment 8 doté, sur son petit côté, d'un grand seuil (262 : 2,68 m) situé dans l'axe de la voie 163.

2- Les murs

(Frédéric Marty)

Les techniques architecturales sont relativement simples. La pierre employée provient systématiquement des affleurements locaux de molasse vindobonienne et burdigalienne. Les murs sont bâtis dans des tranchées de fondation peu profondes, ou directement sur le substrat préalablement aplani, ou sur des banquettes en relief résultant de la taille du substrat limoneux (fig. 138) ou encore à l'aplomb d'une paroi verticale, taillée à l'escoude dans le rocher. Dans quelques cas, la première assise de fondation est en grande partie constituée de dalles grossièrement équarries, alignées sur un rang. Ceci est nettement visible dans les

bâtiments 1 (2003 et 2076) et 17 (3006). Une seule fois, lors de la phase D, on observe la mise en place d'un hérisson de fondation (bât. 10, mur 104 ; fig. 139), sans doute destiné à isoler la maçonnerie le long de la voie 163. La partie basse des murs est constituée de moellons, grossièrement équarris, de module variable, agencés selon la technique du double parement lié à la terre, à blocage interne. Leur appareillage est plus ou moins régulier. Le mortier de chaux, pourtant apparu dans la première moitié du I^{er} s. av. J.-C. en Narbonnaise et d'un emploi courant dans la seconde moitié du siècle, n'est jamais employé comme liant au Castellan. Dans de nombreux exemples, les angles des constructions sont pourvus de grandes pierres soigneusement équarries qui fournissent un indice quant à la longueur d'un mur lorsque le retour n'est pas conservé. Un grand bloc parallélépipédique, disposé en carreau dressé dans le mur 46 de l'espace 20, constitue peut-être un raidisseur, atypique sur le site (fig. 140). Pour autant, la fouille n'ayant pas atteint la base de ce mur⁵⁶, il est aussi possible d'y voir l'encadrement d'une ouverture bouchée par la suite avec des moellons, dont le seuil reste enfoui sous les sédiments. Une porte de ce côté-ci du bâtiment s'accorderait d'ailleurs avec l'existence supposée d'un axe de circulation, non atteint pas la fouille, dans le prolongement de la voie 163. Deux murs sont pourvus chacun d'une chantepleure (bât. 7 mur 20 : 0,20 x 0,15 m ; bât. 1 mur 2210 : 0,17 x 0,12 m), constituée de deux dalles verticales surmontées d'une dalle horizontale, dont on suppose qu'ils devaient servir à évacuer de l'eau (fig. 141-142). Dans celui du bâtiment 1, donnant sur la voie 2192, a été découverte une coupelle complète Hayes 3C en sigillée africaine claire A qui

55. Bats 2006, 150-152.

56. Ce secteur, hors emprise de la future construction, n'a pas été fouillé jusqu'au substrat.



Fig. 140. Pièce 20. Parement est du mur 46. Le bloc vertical délimite peut-être le piédroit gauche d'une ouverture murée (cliché Fr. Marty).



Fig. 141. Bâtiment 6, hangar 31. Chantepleure dans le parement est du mur 20 (cliché Br. Chevaux).



Fig. 142. Bâtiment 1, pièce 2. Parement ouest du mur 2002 avec ouverture murée et chantepleure (cliché Fr. Marty).



Fig. 143. Bâtiment 11.
Adobes effondrés à l'extérieur
de la pièce 38
(cliché Br. Chevaux).

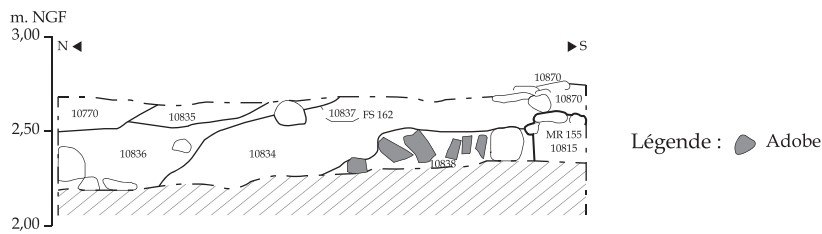


Fig. 144. Bâtiment 11.
Coupe stratigraphique au
nord de la pièce 38
(DAO J. Tisseyre).



Fig. 145. Bâtiment 3, le long du mur de clôture 2020 [à gauche],
vu du nord (cliché Fr. Marty).

n'éclaire pas davantage sur la fonction d'un tel vide dans la maçonnerie. L'emploi de la terre crue n'a pas été clairement mis en évidence. Il convient toutefois de souligner l'observation, en coupe, de cinq adobes visiblement tombés vers l'extérieur du mur 155 du bâtiment 11 (fig. 143-144). Ce maigre indice pourrait témoigner de l'existence d'élévations en terre crue sur solin de pierre, technique largement employée durant la Protohistoire, dans la région, depuis la fondation de Marseille, et laissant des traces le plus souvent très ténues en fouille. Dans une maison du II^e s. apr. J.-C. de l'agglomération de Tholon, à Martigues, un fragment de cloison en adobes liés au mortier de chaux, recouverte d'un enduit, donne un exemple significatif de cette technique architecturale à l'époque romaine dans la région proche⁵⁷. Enfin, on mentionnera un effet de paroi très net, matérialisé par un alignement de pierres de 9,98 m de long (2064), dessinant un arc de cercle contre la partie sud du mur de clôture 2020 de la zone de jardin (fig. 145). La recherche de trous de poteaux s'est révélée infructueuse, mais il est vraisemblable que cette trace fugace signale l'existence d'une petite construction en matériaux périssables (bâtiment 3) ou d'un petit enclos d'environ 15 m² appuyé contre le mur 2020, après sa reconstruction dans la phase D.

57. Chausserie-Laprée 2005, 149.

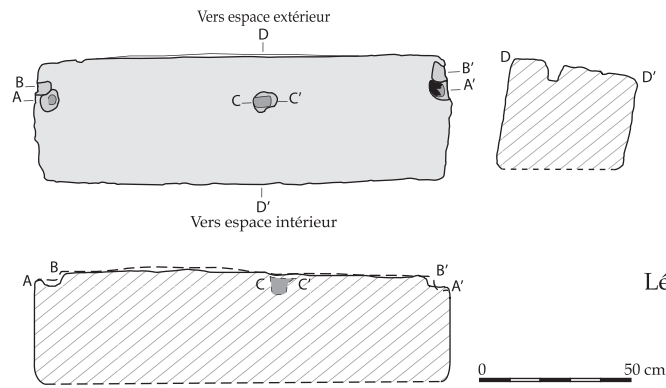


Fig. 146. Seuil 32
(DAO J. Tisseyre).



Fig. 147. Bâtiment 12, pièce 44.
Seuil 73 près du foyer 91, vu de l'est
(cliché Br. Chevaux).

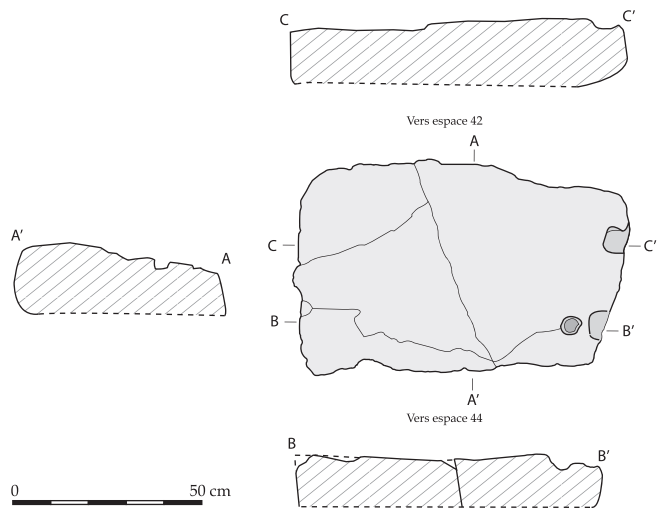


Fig. 148. Seuil 73
(DAO J. Tisseyre).



Fig. 149. Bâtiment 7, pièce 32. Seuil 278 vu du nord (cliché Fr. Marty).

3- Les seuils

(Frédéric Marty, Brice Chevaux)

Les seuils se répartissent en cinq catégories (seuil en pierre sans feuillure ; seuil en pierre à pas large ; seuil en pierre à pas étroit et vantaux mobiles ; seuil en pierre à rainure longitudinale ; seuil en bois) auxquelles il convient d'ajouter les seuils en fragments de tuiles et dalles de pierre qui ne sont peut-être que des niveaux de préparation de seuil en pierre ou en bois.

3.1- Seuils en pierre sans feuillure

Seuil 32 (bât. 6, espace 28 ; **fig. 146**) :

Seuil sans feuillure, constitué d'un seul bloc monolithique taillé et équilibré (1,35 x 0,45 x 0,36 m), doté sur ses deux extrémités de crapaudines circulaires de 0,06 m de diamètre pour 0,04 m de profondeur, destinées à recevoir les vantaux. Deux encoches quadrangulaires (0,05 x 0,05 x 0,04 m), jouxtant ces cavités, sont aménagées dans le bloc afin de placer les montants de la porte. Enfin, le seuil est entaillé d'une gâche quasi centrale (0,06 x 0,04 x 0,06 m) qui permettait de fixer les battants à l'aide d'un verrou vertical. Concernant le système d'ouverture, deux configurations sont possibles. Dans la première, les deux vantaux utilisés sont mobiles et ferment par un verrou vertical. Dans une seconde, le vantail le plus étroit, dont la largeur est estimée à 0,53 m de large, est dormant et

maintenu par un verrou vertical tandis que le battant le plus large, d'une largeur restituable de 0,63 m, est mobile et fermé à l'aide d'une serrure.

Seuil 36 (bât. 6, espace 31) :

Seuil constitué de deux blocs de molasse taillés (1 x 0,30 x 0,16 m et 1,15 x 0,30 x 0,16 m) ne présentant ni feuillure, ni crapaudine ou gâche.

Seuil 73 (bât. 12, espace 42-44 ; **fig. 147-148**) :

Seuil sans feuillure, à vantail mobile, constitué d'une dalle de molasse grossièrement équarrie (0,85 x 0,54 x 0,18 m). Le battant tournait dans une crapaudine de 0,06 m de diamètre pour 0,04 m de profondeur, creusée sur la face supérieure du bloc. Aucune gâche n'étant visible, la fermeture devait donc se faire à l'aide d'une serrure. Sur le même côté, le seuil est également entaillé par deux encoches quadrangulaires (0,06 x 0,06 x 0,03 m) destinées à recevoir le montant de la porte.

Seuil 275 (bât. 6, espace 27) :

Bloc de molasse taillé (0,98 x 0,60 x 0,20 m), sans feuillure, doté d'une crapaudine de 0,06 m de diamètre destinée à recevoir un vantail mobile.

Seuil 278 (bât. 7, espace 32 ; **fig. 149**) :

Seuil en molasse (1,05 x 0,50 m) ne présentant ni feuillure, ni crapaudine ou gâche.



Fig. 150. Bâtiment 11, pièce 37.
Seuil 168 vu du sud
(cliché Br. Chevaux).

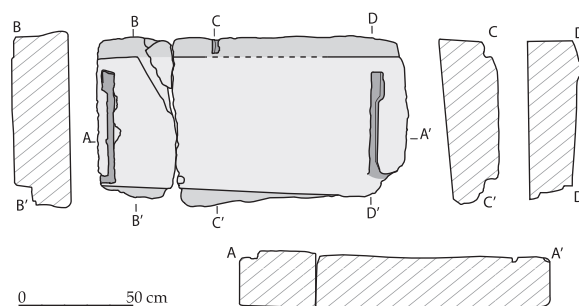


Fig. 151. Seuil 168
(DAO J. Tisseyre).

3.2- Seuils en pierre à pas large

Seuil 168 (bât. 11, espace 37 ; **fig. 150-151**) :

Seuil à pas large et vantaux mobiles, constitué d'une dalle en molasse monolithe, équarrie (1,46 x 0,66 x 0,30 m). Il est doté de deux zones démaigrées larges de 0,08 m qui déterminent un pas central de 0,58 m de large, surélevé de 0,02 à 0,08 m. Le pas est entaillé de deux mortaises en pi (0,46 x 0,03 x 0,04 m), avec élargissements rectangulaires sur une des extrémités (0,06 m de large), qui permettaient l'encastrement de chambranles en bois. Sur une feuillure, une gâche rectangulaire (0,05 x 0,03 x 0,04 m) permet d'identifier un système à deux battants fermant à l'aide d'une serrure. La gâche étant positionnée sur le côté nord du seuil, on envisage une ouverture des vantaux vers l'extérieur. Aucune crapaudine n'étant visible, il est possible de restituer un système de charnière pour la mobilité des portes, dont on estime les largeurs à 0,40 m pour celle de droite et 0,65 m pour l'autre.

Seuil 159 (bât. 11, espace 37-40 ; **fig. 152-153**) :

Seuil à pas large et vantail mobile, formé d'une dalle de molasse grossièrement taillée et équarrie (0,77 x 0,36 x 0,17 m). Il présente un pas large de 0,13 m, conservé sur 0,04 m de hauteur, qui dégage une feuillure de 0,23 m de large. Une crapaudine, de 0,06 m de diamètre et 0,06 m de profondeur, placée en arrière du pas et présentant un profil à fond plat, assure la rotation du battant. Une cavité quadrangulaire de 0,06 m de côté pour 0,04 m de profondeur, destinée à recevoir le montant de la porte, entaille le pas.

3.3- Seuils en pierre à pas étroit et vantaux mobiles

Seuil 82 (bât. 6, espace 31 ; **fig. 154-155**) :

Seuil à pas étroit et vantail mobile, constitué d'un bloc de calcaire rectangulaire (0,47 x 0,26 x 0,17 m), grossièrement taillé et équarris. Il présente une butée large de 0,06 m dont la face supérieure est plane et en surélévation de 0,02 m par rapport à la feuillure.



Fig. 152. Bâtiment 11, pièce 37.
Seuil 159 vu du nord
(cliché Br. Chevaux).

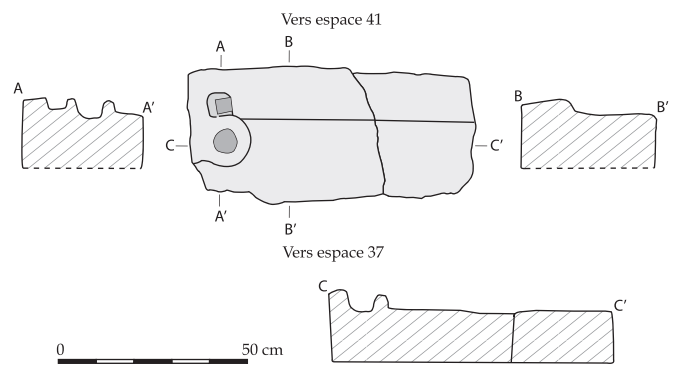


Fig. 153. Seuil 159
(DAO J. Tisseyre).



Fig. 154. Bâtiment 6, hangar 31. Seuil 82 vu du nord-est
(cliché Br. Chevaux).

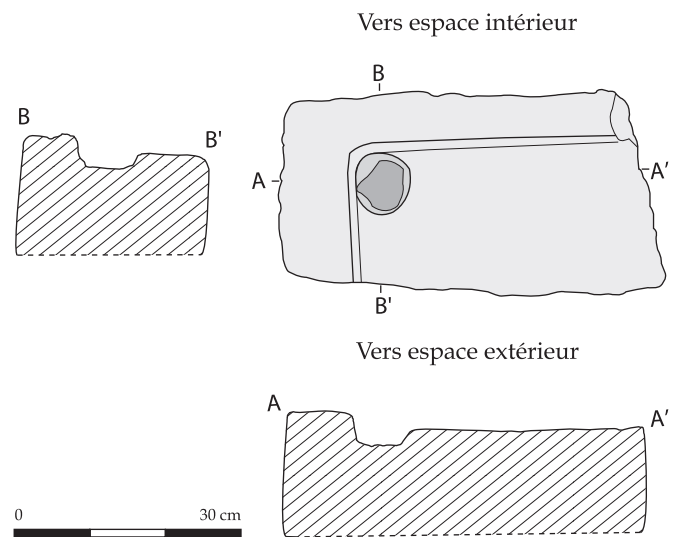


Fig. 155. Seuil 82 (DAO J. Tisseyre).

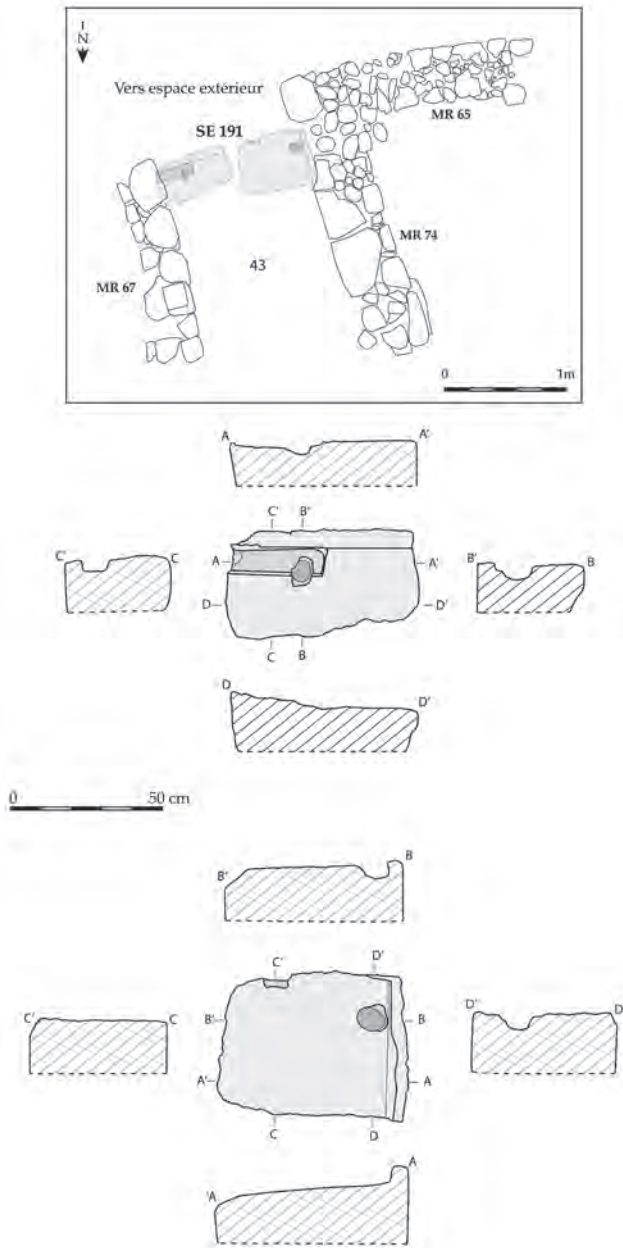


Fig. 156. Seuil 191 (DAO J. Tisseyre).

Le pas est doté d'un retour perpendiculaire, le long du bord nord du bloc, servant de base au chambranle de la porte, large de 0,08 m et haut de 0,02 m. La zone démaigrée, de 0,37 x 0,18 m, dégagée par le pas, est entaillée par une crapaudine à fond plat de 0,07 m de diamètre pour 0,02 m de profondeur, destinée à recevoir un vantaïl mobile. Ce bloc ne représente qu'une portion du seuil conservée. Il repose sur un aménagement de fragments de *tegulae* disposés à plat sur deux niveaux.

Seuil 191 (bât. 12, espace 43 ; fig. 156) :

Seuil composé de deux dalles de molasse, taillées et équarries, réemployées pour former un seuil à pas étroit et vantaïl mobile. Le bloc sud-ouest (0,62 x 0,47 x 0,20 m) provient d'un seuil à pas étroit et vantaux mobiles. Le pas détermine une feuillure de 0,45 m de large. Perpendiculaire au pas, un retour, de 0,04 m de large et 0,05 m de haut, sert de base au chambranle. Une crapaudine ovale (0,09 x 0,06 x 0,04 m), aménagée pour le maintien et la mobilité du battant, est toujours utilisée lors du remploi de ce bloc. La dalle nord-est (0,60 x 0,35 x 0,18 m) appartient avant réemploi à un seuil à pas étroit (0,06 m de large) et rainure longitudinale. Cette saignée, creusée dans la face supérieure du bloc (0,30 x 0,09 x 0,04 m conservé), est vouée à recevoir un panneau vertical fixe et dégage un plan démaigri de 0,26 m de large permettant la mobilité du battant. Lors de l'utilisation secondaire de cette dalle, une gâche (0,09 x 0,07 x 0,05 m), destinée à accueillir le verrou vertical de la porte, recoupe la rainure.

Seuil 3017 (bât. 16, espace 54 ; fig. 157-158) :

Seuil à pas étroit coupé en deux (2,76 x 0,26 x 0,21 m) puis réemployé à nouveau comme seuil. Il présente une butée large de 0,07 m, en surélévation de 0,035 m par rapport à la feuillure. Une crapaudine (diam. : 0,05 m ; prof. : 0,02 m), creusée au sud, et deux mortaises rectangulaires (0,13 x 0,04 x 0,03 m et 0,12 x 0,04 x 0,02 m), situées à l'autre extrémité, appartiennent à un premier état que l'on peut probablement restituer avec une double porte. Une fois le seuil coupé en deux, une mortaise (diam. : 0,05 m ; prof. : 0,04 m) et une autre crapaudine (0,13 x 0,06 x 0,03 m) sont aménagées au sud tandis que l'une des mortaises, au nord, a pu être réutilisée pour fixer les montants du chambranle.

3.4- Seuil en pierre à rainure longitudinale

Seuil 262 (bât. 8, espace 33 ; fig. 159-160) :

Grand seuil (2,68 x 0,48 x 0,30 m) composé de trois blocs de molasse juxtaposés, taillés et équarris. Réemployés, ils forment ainsi un seuil à rainure longitudinale et doubles vantaux latéraux. Le bloc le plus grand (1,32 x 0,47 x 0,30 m), à l'extrémité nord-est, est doté sur chacun de ses bords de deux encoches quadrangulaires (0,06 x 0,04 m et 0,08 x 0,06 m) et d'une crapaudine circulaire à fond concave (0,10 m de diamètre) témoignant de son usage primaire. Avant



Fig. 157. Bâtiment 16, pièce 54. Seuil 3017 vu de l'est (cliché Fr. Marty).

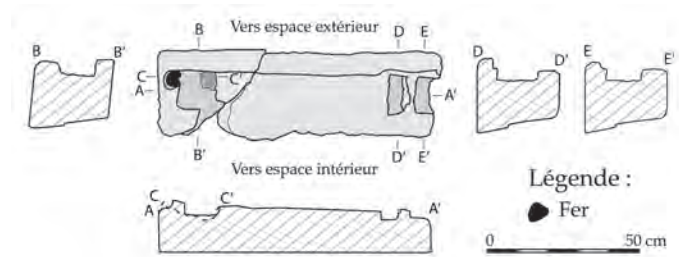


Fig. 158. Seuil 3017 (DAO J. Tisseyre).

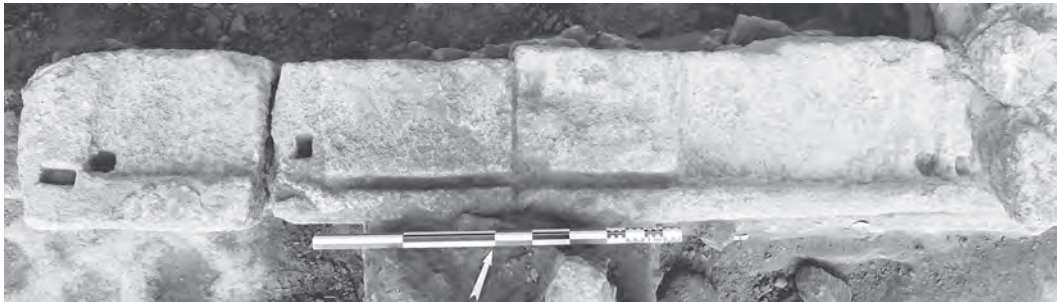


Fig. 159. Bâtiment 8, hangar 33. Seuil 262 vu du sud (cliché Br. Chevaux).

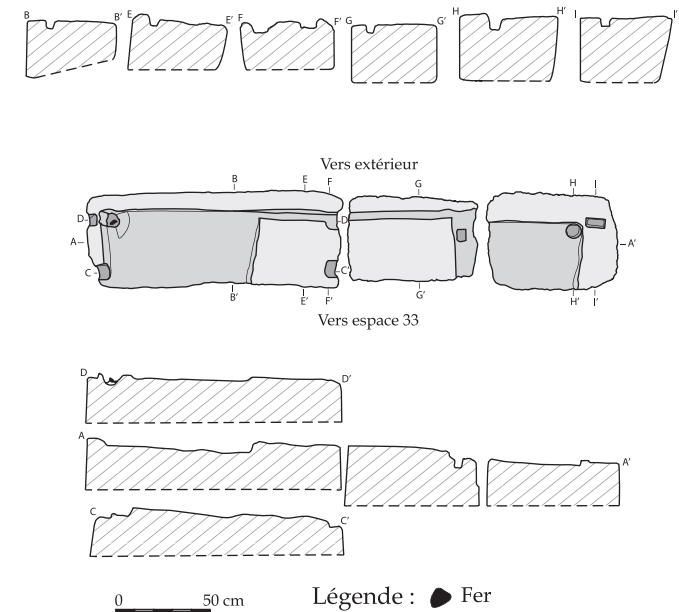


Fig. 160. Seuil 262 (DAO J. Tisseyre).

d'être réemployé, ce bloc était utilisé en tant que seuil sans feuillure avec montants latéraux et vantail mobile. Dans sa position secondaire, le bloc est entaillé d'une rainure longitudinale (0,40 x 0,05 x 0,04 m), qui se poursuit vers le sud-ouest sur le second bloc et qui était destinée à recevoir un panneau central. Cette saignée dégage un pas de 0,10 m de large et aboutit au nord-est à un plan démaigri (0,80 x 0,47 m) marquant l'emplacement du vantail. Cette feuillure est limitée à droite par un retour (0,35 x 0,08 x 0,04 m) perpendiculaire au pas, servant de base au chambranle. La crapaudine déjà présente est toujours utilisée pour permettre au battant d'effectuer sa rotation. Aucune gâche n'étant observée, il est plausible d'envisager une fermeture à l'aide d'une serrure. Le bloc central (0,62 x 0,44 x 0,31 m) a été façonné de manière à obtenir un prolongement cohérent du bloc évoqué précédemment et situé à sa droite. Rien n'indique que cette dalle était employée dans un premier état en tant qu'élément de seuil. Elle est entaillée sur toute sa longueur d'une rainure longitudinale (0,62 x 0,05 x 0,04 m) qui s'inscrit dans la continuité de celle du bloc de droite. Cette saignée dégage un pas de 0,08 m de large et aboutit au sud-ouest à un plan démaigri servant de feuillure qui se poursuit vers le sud-ouest, sur le bloc adjacent. Elle est creusée d'une gâche quadrangulaire (0,06 x 0,05 x 0,05 m) destinée à recevoir un verrou vertical. Le dernier bloc (0,67 x 0,50 x 0,35 m) présente un pas large de 0,15 m, conservé sur 0,03 m de haut, qui dégage une zone démaigrie (0,47 x 0,35 m). Répartie sur deux blocs, cette feuillure présente une largeur totale de 0,58 m. Elle est entaillée d'une crapaudine à fond plat (0,08 m de diamètre) dans laquelle tournait le second vantail. Ce dernier était maintenu fermé par un verrou vertical qui se logeait dans la gâche creusée dans le bloc mitoyen. Enfin, le pas présente un retour perpendiculaire (0,15 m de large et 0,03 m de haut) le long du bord sud-ouest du bloc, servant de base au chambranle. Une cavité rectangulaire (0,10 x 0,05 x 0,05 m), entaillée dans ce retour, en assurait le maintien. Ce bloc est un élément réemployé. Sa feuillure a probablement été retouchée pour s'accorder avec celle du bloc adjacent lors de son utilisation secondaire. Il est impossible de savoir si les excavations présentes sur la face du bloc sont antérieures à cette seconde phase. Ainsi, le seuil 262 est composé de trois dalles réemployées. Elles ont subi certaines modifications afin de former un seul et même ensemble destiné à recevoir un panneau central et deux portes latérales, l'une fermant par un système de serrure, l'autre à

l'aide d'un verrou vertical. La largeur estimée du battant de gauche est de 0,45 m, tandis que celle du battant de droite est d'environ 0,70 m.

3.5- Seuils en bois

Ouverture 2174 (bât. 1, espace 4 ; **fig. 161**) :

Deux blocs de molasse taillés, distants de 1,86 m, matérialisent l'entrée, par un porche (4), à la cour 5. Destinés au maintien de l'hubrisserie de la porte, ils sont quadrangulaires vers l'extérieur et semi-circulaires vers l'intérieur. Le support situé au nord (0,60 x 0,30 x 0,35 m) possède un sommet plat creusé de deux cavités. À l'ouest, le creusement est circulaire (diamètre : 0,10 m ; profondeur : 0,09 m) et correspond à une crapaudine. Au nord se trouve une encoche en queue d'aronde (0,09 à 0,12 x 0,09 x 0,04 m). Un sillon vertical (0,08 x 0,07 x 0,18 m) évide la paroi sud. Le support situé au sud (0,62 x 0,37 x 0,35 m) comporte lui aussi un sommet plat pourvu d'une crapaudine (diamètre : 0,05 à 0,10 m ; profondeur : 0,08 m) et d'un creusement en queue d'aronde (0,06 à 0,14 x 0,10 x 0,03 m) ainsi qu'un sillon latéral (0,12 x 0,07 x 0,18 m). Les queues d'aronde permettaient d'encastrement les montants du cadre. Les deux crapaudines suggèrent l'existence d'une porte à double battant, tandis que les creusements latéraux devaient maintenir une poutre de seuil.

Seuil 219 (bât. 11, espace 39 ; **fig. 162**) :

Seuil dont le niveau de préparation est constitué de petites dalles de calcaire juxtaposées, grossièrement taillées, de module variable, et disposées à plat. Cet aménagement devait recevoir une planche horizontale d'environ 0,04 m d'épaisseur, matérialisée par un vide comblé de sédiment entre le dallage et le bouchage postérieur de l'ouverture. Les montants en bois, également visibles en négatif, devaient avoir une épaisseur de 0,08 à 0,12 m encadrant un seuil d'environ 0,84 m de long.

3.6- Seuil en fragments de tuiles

Seuil 34 (bât. 6, espace 27-28 ; **fig. 163**) :

Seuil constitué de fragments de *tegulae* jointifs, posés à plat. S'agit-il du seuil proprement dit ou d'un lit préparatoire à la mise en place d'un seuil en pierre ou en bois ? Cette seconde hypothèse est plus vraisemblable dans la mesure où le seuil en pierre 82 repose sur un double niveau de *tegulae*.

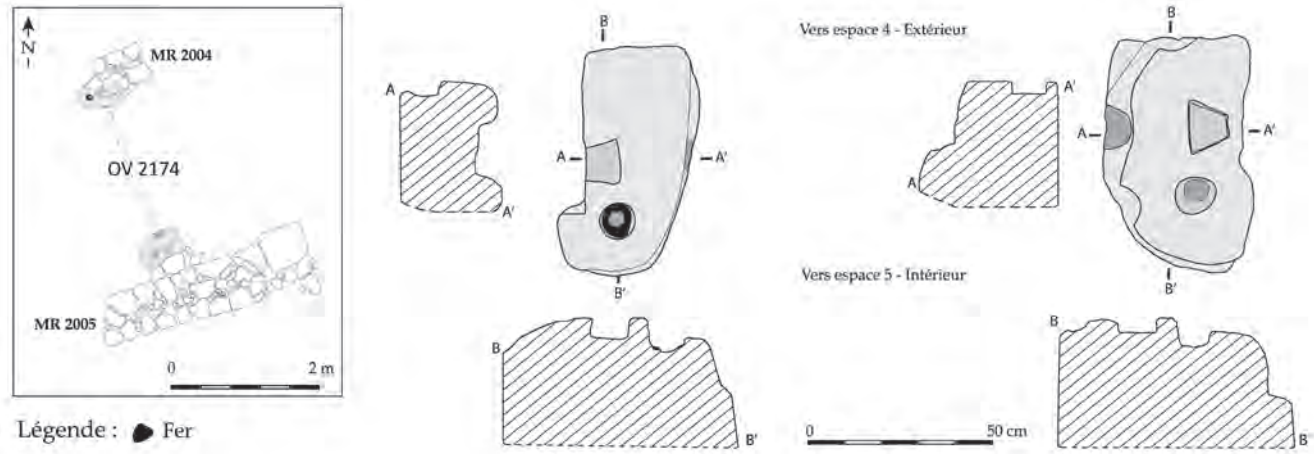


Fig. 161. Éléments en pierre de l'ouverture 2174 (DAO J. Tisseyre).



Fig. 162. Bâtiment 11, pièce 39. Parement est du mur 217 et bouchage 218 (cliché Br. Chevaux).



Fig. 163. Bâtiment 6, pièce 28. Seuil 34 vu de l'ouest (cliché Fr. Marty).



Fig. 164. Bâtiment 16, pièce 56. Probable base d'escalier 3107, vue du sud (cliché Fr. Marty).

4- Une base d'escalier ?

(Frédéric Marty)

Dans l'angle nord-est de la pièce 56 du bâtiment 16, se trouve une banquette (3107 ; **fig. 164**) de 2,48 x 1,17 m, peu élevée (0,26 m). Elle est délimitée, sur son côté ouest, par des blocs de pierre équarris disposés sur une à deux assises, et au sud par une grande dalle de molasse (1,10 x 0,51 x 0,18 m). L'intérieur est comblé avec un blocage de pierres liées à la terre. Aucun

indice ne permet de comprendre l'utilité précise d'un tel aménagement, unique sur le site. On remarque simplement que le foyer lenticulaire 3143 est placé dans l'angle formé par la banquette et le mur 3020. Cette pièce étant pourvue de trois foyers (3019, 3143 et 3144) répartis le long du mur 3020, sur le même sol d'occupation, pourrait avoir une fonction domestique, la banquette faisant alors office de base de placard ou de couchette. Une autre hypothèse consiste à y voir une base d'escalier dont la première marche serait la

dalle du côté sud. Les niveaux de sol à l'intérieur et à l'extérieur de la pièce 56 sont constitués par le substrat. À l'extérieur, c'est-à-dire à l'est du mur 3106, le niveau est 0,30 m au-dessus du sol interne. Toutefois, ce secteur a été entièrement arasé lors des travaux de construction d'un gymnase vers 1965. On ne connaît donc pas avec certitude le niveau d'origine du substrat à cet endroit. À 3 m à l'est du mur 3106, l'altimétrie du substrat est 0,88 m au-dessus de celle du sol de la pièce. Pour passer d'un côté à l'autre du mur, il faut donc franchir une berme de 0,30 à 0,88 m de haut. Si l'on conçoit l'existence de marches de 0,20 m de hauteur et 0,50 m de large et la présence d'une ouverture de 1 m de large (moyenne observée ailleurs sur le site pour des seuils étroits) à l'extrémité nord du mur 3106, on peut donc restituer trois à quatre marches, le sol externe se situant donc 0,60 à 0,80 m au-dessus du sol interne de la pièce. Ces mesures sont tout à fait compatibles avec les données altimétriques recueillies lors de la fouille.

5- Les couvertures

(Frédéric Marty)

Des trous de piquets sont relevés dans le substrat, notamment à l'intérieur des bâtiments 1 et 11, mais leur disposition ne permet pas de les dater, de comprendre leur fonction ni leurs possibles connexions. Le bâtiment 14 est identifié grâce à la présence de quatre trous de poteau, formant un carré de 2 m de côté, qui suggèrent l'existence d'une construction sur poteaux porteurs dont on ignore la nature exacte. Les seules bases de poteaux assurément liées au soutien d'une charpente sont les trois dés du hangar 52 (bâtiment 15), aux dimensions imposantes puisqu'ils mesurent entre 0,93 et 1,53 m de côté (3059 : 1,53 x 1,48 x 0,40 m ; 3114 : 1,37 x 1,26 x 0,31 m ; 3022 : 1,29 x 0,93 x 0,74 m ; **fig. 165-168**). Tous les bâtiments devaient être couverts de tuiles (*tegulae* et *imbrices*) si l'on en juge par les quantités retrouvées sur l'ensemble du site (plus de 1,1 tonne). Une grande partie d'entre elles a toutefois dû être récupérée après l'abandon de l'agglomération car, même brisées, elles pouvaient être employées à divers usages en architecture (tuileau concassé à mélanger au substrat rocheux broyé pour la réfection des sols, radier pour l'installation des seuils...). Cette pratique de récupération est illustrée par la mise au jour d'une réserve de fragments de tuiles (4,5 kg d'*imbrices* et 67 kg de *tegulae*) posées de

chant contre le mur 152, à l'intérieur du bâtiment 10 (**fig. 169**).

6- Les sols

(Frédéric Marty)

Les sols d'origine sont généralement constitués par le niveau de substrat rocheux ou limoneux atteint après nivellement du terrain. Aucun matériau spécifique n'est apporté dans cette première phase. Par la suite, lorsqu'il est nécessaire de rénover un sol, la même technique est utilisée sur l'ensemble du site. Un remblai de 0,10 à 0,20 m d'épaisseur en moyenne, constitué de molasse burdigalienne blanchâtre, friable, broyée, riche en coquilles d'huîtres fossiles (*Ostrea squarrosa*), recouvre les anciens niveaux et permet d'obtenir un nouveau sol à surface horizontale (**fig. 170**). Le matériau est immédiatement disponible sur place puisque la fouille a permis de localiser les niveaux géologiques propres à cet usage dans l'angle sud-ouest du chantier. Une variante à cette technique est illustrée par le sol du bâtiment 7 pour lequel des fragments de tuiles concassées sont inclus dans la molasse friable broyée, lui donnant l'aspect d'un béton de tuileau (**fig. 171**). Ce bâtiment est particulièrement soigné puisqu'il est le seul à avoir livré des restes de peintures murales encore en place à la base des murs. Un mortier de chaux de mauvaise qualité est aussi utilisé pour le sol de la petite pièce 54 du bâtiment 16 dont on ignore la destination, les niveaux d'utilisation ayant été complètement arasés (**fig. 172**). Dans quatre cas, un dallage en pierre est associé à un espace bâti. Ainsi, le sol d'une petite pièce (bât. 2, espace 10), peut-être dédiée au stockage de denrées, est entièrement pavé de dalles irrégulières de 0,25 à 0,50 m de côté, probablement dans un souci d'isolation. Dans le probable hangar 31 du bâtiment 6, un alignement de dalles de 0,50 m de côté en moyenne (81 ; longueur : 4,23 m), placées devant le seuil, complète l'aménagement de l'entrée. Un second dallage (84), composé de 12 dalles de module variable, occupe une surface de 2,52 x 1,50 m. Il signale une réfection du sol, à moins qu'il ne s'agisse du lambeau d'un dallage qui occupait à l'origine toute la pièce. Un autre alignement de 9 dalles (75) de module variable (0,20 à 0,84 m de côté) borde le canal de la structure hydraulique 211. Enfin, quatre petites dalles régulières (0,20 x 0,10 m) correspondent aux restes d'un dallage conservé contre le mur 154, sous l'espace 40 aménagé dans l'angle de la cour du bâtiment 11.



Fig. 165. Bâtiment 15, hangar 52. Pilier 3059
(cliché Fr. Marty).



Fig. 166. Bâtiment 15, hangar 52. Pilier 3114
(cliché Fr. Marty).



Fig. 167. Bâtiment 15, hangar 52.
Pilier 3022 vu de l'est
(cliché Fr. Marty).



Fig. 168. Bâtiment 15, hangar 52. Parement sud du pilier 3022
(cliché Fr. Marty).



Fig. 169. Bâtiment 10, pièce 36. Réserve de fragments de tuiles stockés contre le mur 152 (cliché Fr. Marty).



Fig. 170. Bâtiment 11. Vue en coupe d'un remblai de préparation de sol composé de molasse broyée riche en coquilles d'huîtres fossiles (cliché Fr. Marty).

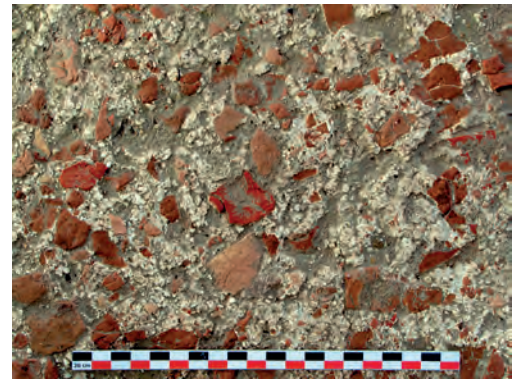


Fig. 171. Bâtiment 7, pièce 32. Sol composé de molasse broyée et de fragments de tuiles concassées (cliché Fr. Marty).



Fig. 172. Bâtiment 16, pièce 54. Sol 3062 en mortier de chaux (cliché S. Ledrole).

7- Les revêtements

(Frédéric Marty)

Plusieurs bâtiments comportent des pièces dont les murs ont été recouverts d'un enduit de chaux lissé très mal conservé, ne présentant pas de décor apparent. D'après la forme des constructions, la répartition du mobilier et des aménagements, ces espaces pourraient avoir eu une fonction domestique. Du nord vers le sud, ce sont les pièces 25 (murs 35 et 238) du bâtiment 5, 28 (murs 30 et 31) et 29 (murs 18 et 19) du bâtiment 6, 37 (mur 158), 38 (murs 139, 154 et 155) et 39 (murs 217 et 218) du bâtiment 11 ainsi que 54 (mur 3018) du bâtiment 16.

Contre la paroi est du bâtiment 4 (espace 17), ont été prélevés, sur près de 3 m de long, 172 fragments d'enduit peint en blanc probablement détachés de l'élévation. Mais le bâtiment 7 (espace 32) comporte les enduits peints les plus remarquables, effondrés en niveaux superposés sur l'ensemble de la surface du sol et en partie conservés en place au niveau de la plinthe est (mur 252 ; **fig. 173-174**). Organisé en panneaux, ce décor polychrome, qui a fait l'objet d'un prélèvement minutieux, est décrit de manière détaillée dans la troisième partie, chapitre 1 de l'ouvrage. Unique sur le site et associé à un sol en dur parsemé de fragments de tuiles concassées, il est un indicateur de prospérité dans un habitat modeste ou correspond à un espace voué au commerce (boutique...).

Le bâtiment 1 se distingue des autres par la finition des pièces accolées 1 et 2. Leurs murs, montés avec des pierres équarries de module variable, présentent des joints de mortier de chaux tirés au fer avec le tranchant de la truelle pour en renforcer l'adhérence, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur (**fig. 175-176**). L'existence d'un éventuel enduit de terre extérieur, aussi bien sur ce bâtiment que sur les autres, n'a pas pu être démontrée à la fouille pour des raisons évidentes de conservation mais reste très probable dans la mesure où il est nécessaire pour assurer la pérennité des maçonneries.

8- Structures de combustion

(Frédéric Marty, Brice Chevaux, Sophie Ledrole)

Plusieurs types de foyers se répartissent sur le site, toujours à l'intérieur d'espaces couverts quand l'état

de conservation des structures permet d'en juger. Nous pouvons les classer en six types (foyer lenticulaire, en fosse, à sole d'argile, à sole de *tegulae*, carreaux ou briques, à sole de pierre, en amphore).

8.1- Foyers lenticulaires

Un tiers des foyers sont de type lenticulaire. Ils se signalent au sol par une zone rubéfiée, généralement arrondie, sur laquelle repose encore, parfois, un niveau charbonneux. Ces traces, très fugaces, indiquent incontestablement l'emplacement choisi pour la combustion. En revanche, elles ne permettent pas toujours de savoir si le foyer était bâti avant d'être démantelé et de disparaître ou si le feu était allumé à même le sol, sans préparation préalable ni protection des abords par quelques pierres, par exemple. Ces foyers sont localisés dans le bâtiment 1 (espace 5 : 2207 ; espace 7 : 2179), à proximité (espace 6 : 2104 et 2260 [**fig. 177-178**] ; espace 17 : 2105), dans l'espace 18 (2063) reconnu à l'est de la voie 2192 ainsi que dans les bâtiments 16 (espace 54 : 3073, 3143 et 3144) et 17 (espace 60 : 3007).

8.2- Foyers en fosse

Des fosses de forme arrondie ou allongée et de dimensions très différentes sont utilisées comme foyer. Si certaines n'appellent pas de commentaire particulier (bât. 5 espace 26 : 200 ; espace 50 : 55), on remarque que presque toutes sont situées dans le hangar 31 du bâtiment 6 ou à proximité immédiate (76 [**fig. 179**], 111, 167 [**fig. 180**] et **170**) ainsi que dans le hangar 34 du bâtiment 8 (211 ; **fig. 181**). On ajoutera que le foyer 76 contenait deux scories de fer tandis que le foyer 211, de forme allongée (1,50 x 0,30 x 0,12 m) a livré deux scories et un culot de fer laissant supposer une utilisation en rapport avec la sidérurgie. On doit donc conclure que la plupart des foyers en fosse sont à relier à une activité artisanale.

8.3- Foyers à sole d'argile

Comme à l'âge du Fer au sommet (II^e s. av. J.-C.) ou au pied de la colline du Castellon (V^e s. av. J.-C.), la tradition du foyer à sole d'argile lissée, façonnée sur un radier ou à même le sol rocheux, persiste. L'un des foyers de ce type les plus anciens a été repéré en coupe, dans l'espace 21 (286 ; **fig. 182**).

La stratigraphie permet d'en comprendre la mise en place. Dans le substrat limoneux, qui constitue la surface du sol, une fosse à fond plat et parois obliques peu profonde (0,20 m) est creusée. À l'intérieur, le radier est constitué d'un niveau de galets de Crau, d'un module inférieur à 0,05 m, surmonté d'une couche de coquilles de moules participant à la solidité et à la cohérence de la structure tout autant qu'à la réfraction de la chaleur. Une chape d'argile lissée, indurée par la cuisson, recouvre l'ensemble. À l'ouest de l'espace 24, le foyer 300 est lui aussi constitué d'une sole d'argile (épaisseur 0,02 m). En revanche, celle-ci ne repose sur aucun radier de préparation puisque façonnée directement sur le sol limoneux. Cette différence s'explique-t-elle par une utilisation plus ponctuelle de la structure ? Le foyer 161 du bâtiment 10 (espace 36), placé contre un mur, fournit un exemple de grand foyer quadrangulaire (1,80 x 1,60 m) à sole d'argile (mal conservée) du II^e s. reposant sur un radier de galets soigneusement agencés (fig. 183-184). Le radier est délimité par une ceinture de moellons de molasse de taille moyenne (0,20 x 0,15 m) à l'intérieur de laquelle sont disposés des galets de Crau jointifs, d'un module inférieur à 0,06 m, reposant sur un premier niveau de cailloux anguleux en molasse. Une quatrième sole d'argile (2233), très dégradée, a été mise en évidence dans l'espace 11 du bâtiment 2. Posée directement sur le sol rocheux, sa fabrication n'a nécessité aucune préparation de surface préalable.

8.4- Foyers à sole de *tegulae*, carreaux ou briques

Dans l'angle sud-est de la pièce 37 du bâtiment 11, a été découvert un exemple complet de foyer à sole en *tegulae* (160) s'appuyant contre les murs 154 et 158 (fig. 185). Il est délimité par deux saignées perpendiculaires creusées dans le substrat rocheux, permettant de ficher une ceinture de moellons de molasse taillés, de module régulier, placés de chant (épaisseur : 0,04 m). L'intérieur de cet espace quadrangulaire (1,20 x 0,48 m) est rempli d'une couche de sable homogène sur laquelle sont calées deux *tegulae* retournées (0,60 x 0,48 x 0,05 m), une seule étant pourvue d'encoches. Deux foyers similaires, mal conservés, sont placés presque en vis-à-vis contre les parois de la pièce 39 du même bâtiment (fig. 186). Contre le mur 217, le foyer 216 est repérable à un sillon (largeur : 0,11 m ; profondeur 0,14 m) creusé dans le substrat rocheux sur trois côtés, dans lequel étaient encore bloqués des

fragments d'une ceinture en moellons de molasse délimitant une aire de combustion quadrangulaire de 0,86 x 0,98 m (fig. 187). Son foyer jumeau 148 (1 x 0,80 m), appuyé contre le mur 165, possédait encore deux moellons plantés dans un sillon (largeur 0,08 m ; profondeur 0,10 m) creusé sur trois côtés (fig. 188-189). Des fragments d'une sole de *tegulae* reposaient sur un niveau limono-argileux. Contre l'angle sud-est du bâtiment 9 (espace 35), le foyer 260 constitue une variante (fig. 190). Il est établi sur une base rectangulaire peu élevée (1,24 x 1 x 0,11 m) maçonnée à l'aide de moellons de molasse équarris de module variable. Deux grands carreaux de terre cuite brisés, de la dimension de *tegulae*, sont disposés à plat sur une couche de limon argileux pour former la surface de combustion. Des fragments de briques ou de carreaux brûlés, mêlés à des charbons de bois dans l'espace 19, situé à l'est de la voie 2192, sont probablement les restes d'un foyer (2176) de ce type, démantelé. De conception plus simple mais selon le même principe, le foyer 91 (bât. 12 espace 44) est placé contre le mur 72 (fig. 191). La sole est une simple *tegula* posée à plat (conservée sur 0,40 x 0,30 m), encadrée latéralement par deux moellons dressés de chant (celui de gauche n'a laissé qu'une trace en négatif ; moellon de droite : 0,30 x 0,20 x 0,06 m). La partie avant du foyer n'est pas conservée. Elle était peut-être aussi limitée par un moellon orthostatique, comme ceux du bâtiment 11, à moins qu'il ne s'agisse d'un foyer comparable à celui trouvé au sommet de la colline, dans une maison du II^e s. av. J.-C.⁵⁸. On constate que tous les foyers à sole de *tegulae*, carreaux ou briques sont localisés dans des espaces a priori domestiques, d'après la forme de l'architecture et le mobilier recueilli. La présence de deux grands foyers dans la pièce 39 pourrait même indiquer une fonction de cuisine pour cet espace.

8.5- Foyer à sole de pierre

Une dalle en grès trapézoïdale (0,60 x 0,46 m), placée dans l'angle nord-ouest de la pièce 56 du bâtiment 16, porte des traces prononcées de rubéfaction et une zone noircie au centre qui prouvent une utilisation comme sole de foyer (3019 ; fig. 192). Il s'agit là, semble-t-il, d'un aménagement très simple, intermédiaire entre le foyer lenticulaire et le foyer à sole maçonnée.

58. Foyer en U constitué de deux adobes posés parallèlement, de chant, contre une paroi (Marty 2002b, 155-157).

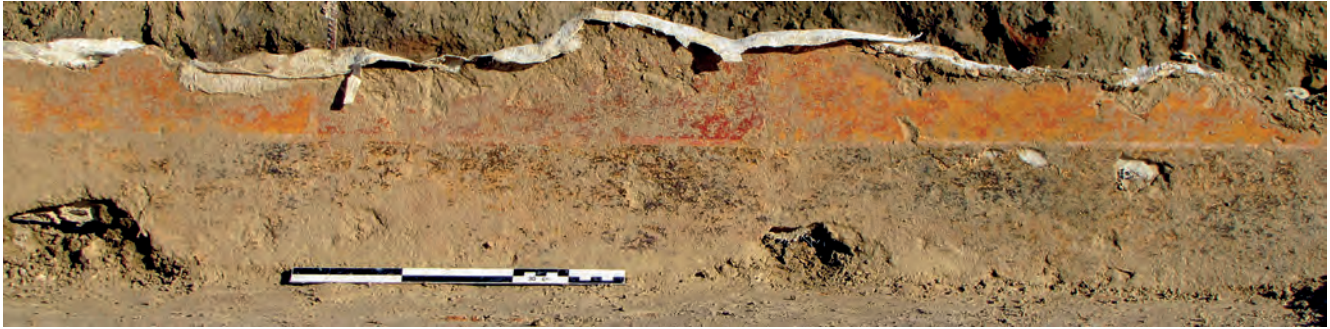


Fig. 173. Bâtiment 7, pièce 32. Enduits peints du mur 252 vus de l'ouest (cliché Fr. Marty).

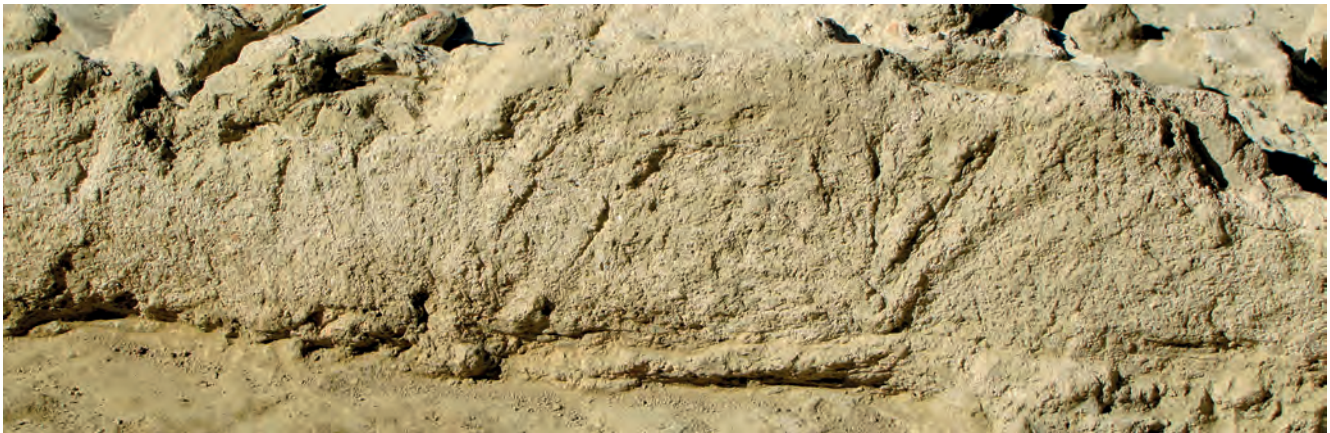


Fig. 174. Bâtiment 7, pièce 32. Traces d'accrochage au dos des enduits peints du mur 252 (cliché Fr. Marty).



Fig. 175. Bâtiment 1, pièce 2. Parement sud du mur 2017 (cliché Fr. Marty).



Fig. 176. Bâtiment 1, pièce 2. Parement est du mur 2002. Détail des joints tirés au fer (cliché Fr. Marty).



Fig. 177. Foyer 2104 (cliché S. Ledrole).



Fig. 178. Foyer 2260 (cliché S. Ledrole).



Fig. 179. Foyer 76 (cliché Br. Chevaux).



Fig. 181. Foyer en fosse 211 (cliché Br. Chevaux).



Fig. 180. Foyer 167 (cliché Br. Chevaux).

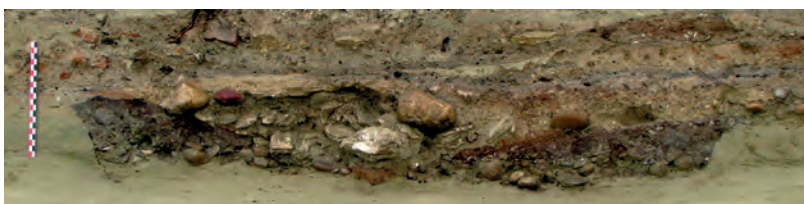


Fig. 182. Vue en coupe du foyer 286 (cliché Fr. Marty).

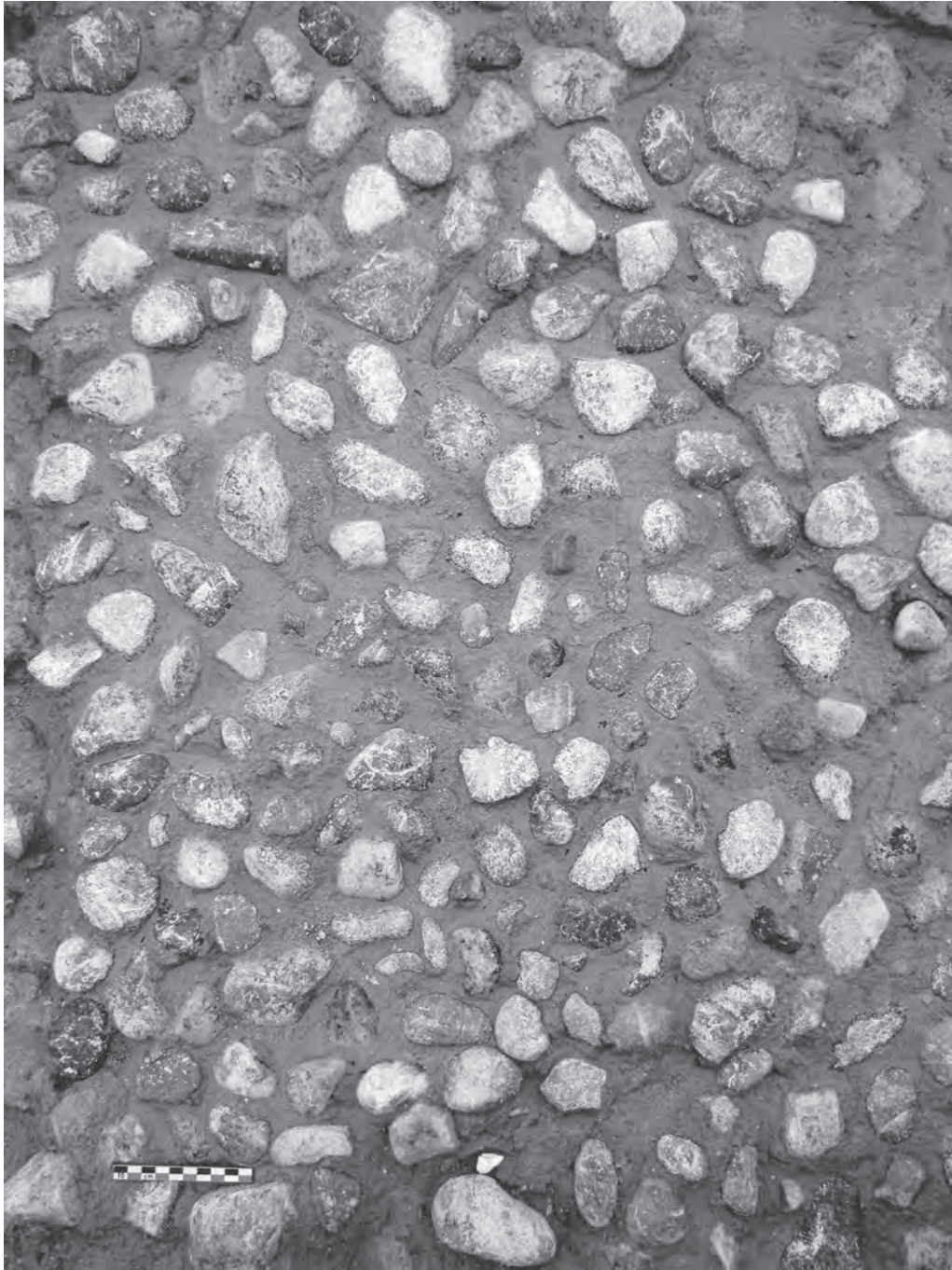


Fig. 183. Détail du radier de galets du foyer 161 (cliché Fr. Marty).



Fig. 184. Foyer 161 : radier composé d'une couche de fragments de molasse surmontée d'un lit de galets (cliché Br. Chevaux).



Fig. 185. Foyer 160 vu du nord (cliché Fr. Marty).



Fig. 186. Foyers 148 et 216 vus du sud-est (cliché Br. Chevaux).



Fig. 187. Foyer 216 vu du sud-ouest (cliché Br. Chevaux).



Fig. 188. Foyer 148, appuyé contre le mur 165 [à gauche], vu du sud (cliché Br. Chevaux).



Fig. 189. Foyer 148 vu en coupe depuis le sud (cliché Br. Chevaux).



Fig. 190. Foyer 260 construit dans l'angle sud-est de la pièce 35 du bâtiment 9 (cliché Fr. Marty).



Fig. 191. Foyer 91 contre le mur 72 de la pièce 44 du bâtiment 12 (cliché Br. Chevaux).

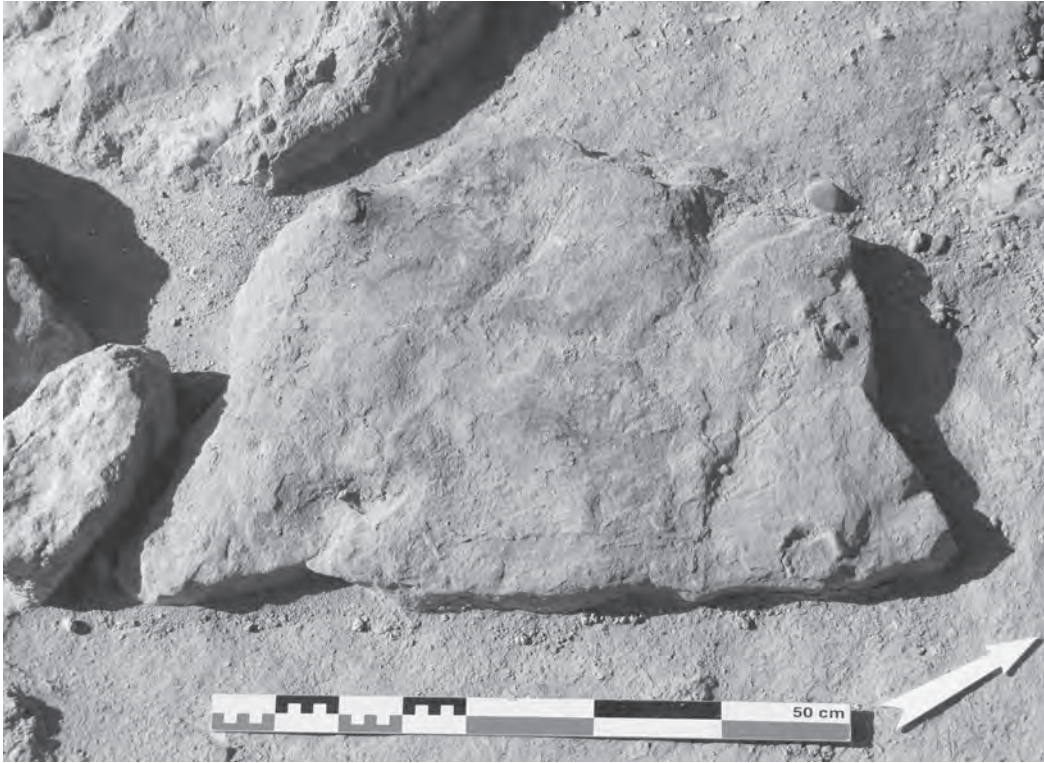


Fig. 192. Bâtiment 16, pièce 56. Base en pierre du foyer 3019 (cliché Fr. Marty).

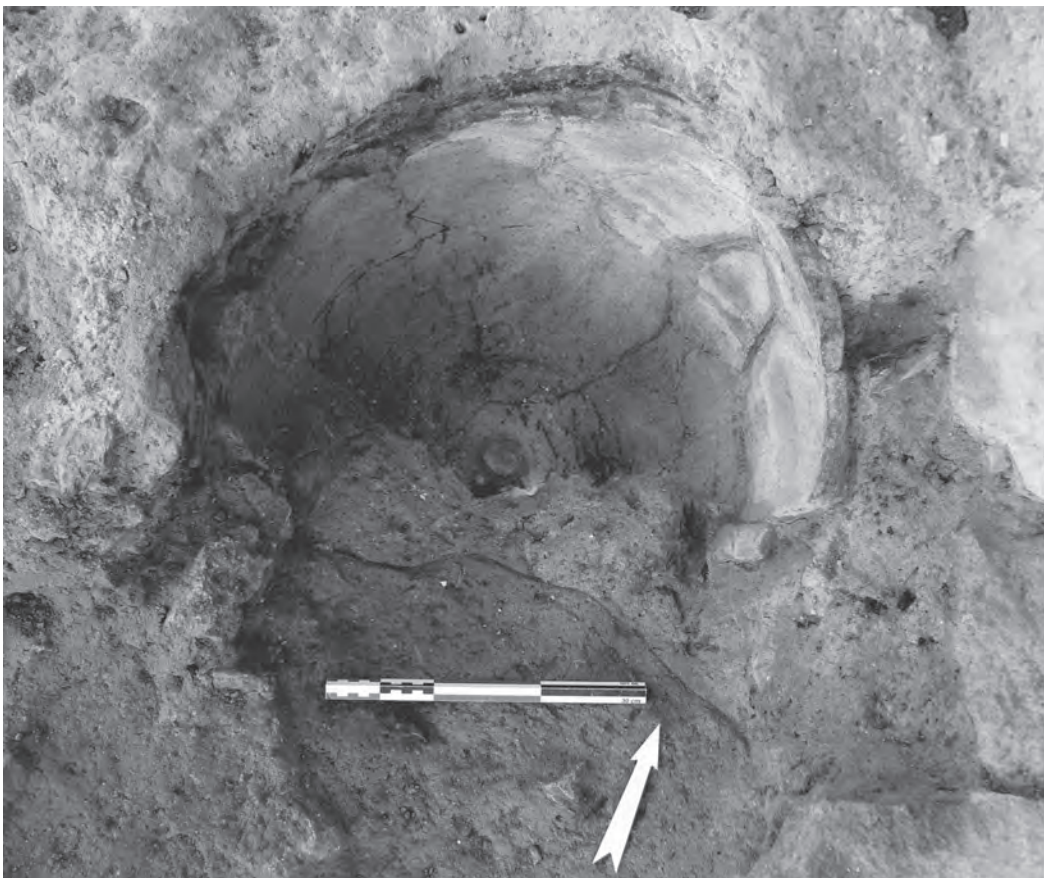


Fig. 193. Foyer 69 dans un fond d'amphore Dressel 20 fiché dans le sol (cliché Br. Chevaux).

8.6- Foyer en amphore

À l'extrémité nord de la zone de fouille, dans l'angle sud-est de la pièce 20, un fond d'amphore Dressel 20 découpé a été calé dans une fosse (fig. 193-194). Les traces de rubéfaction internes et les rejets carbonneux ne laissent aucun doute quant à sa fonction de foyer (69). Un tel aménagement paraît difficilement compatible avec les pratiques domestiques quotidiennes. Il est plus probable qu'il faille le mettre en relation avec une activité artisanale n'ayant laissé aucun autre vestige significatif.

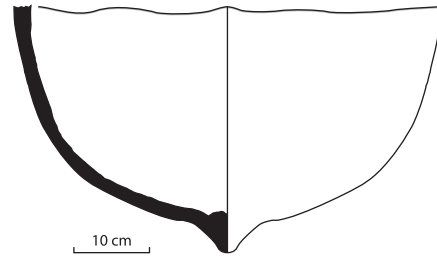


Fig. 194. Fond découpé d'une amphore Dressel 20 utilisée pour le foyer 69 (DAO L. Robin).

Chapitre 3

Les activités

I- GESTION DE L'EAU

(Frédéric Marty, Brice Chevaux,
Sophie Ledrole, Jean-Marc Féménias)

L'approvisionnement en eau est assuré par cinq puits. Leur localisation et leur faible diamètre permettent de leur attribuer un statut privé. Deux sont clairement localisés dans l'angle d'une cour (bât. 1 : 2196 ; bât. 11 : 185). Le puits 3082 se trouve coincé entre le hangar 52 et la pièce 54, dans un espace ouvert étroit correspondant à la cour du bâtiment 16, considérablement réduite après la construction de l'espace 54. Le contexte du puits 47 est plus difficile à cerner. Il paraît creusé dans un espace ouvert attenant à un bâtiment presque entièrement arasé, peut-être protégé au nord par un éventuel retour, vers l'ouest, du bâtiment 8. Enfin, le puits 2074 est implanté dans un jardin (15), à l'est du bâtiment 2.

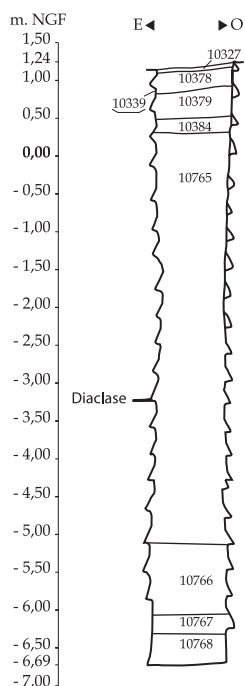


Fig. 195. Coupe du puits 47
(Relevé J.-M. Féménias
et T. Canillos ;
DAO J. Tisseyre).



Fig. 196. Encoches et traces de taille du puits 47
(cliché J.-M. Féménias).



Fig. 197. Dernier niveau d'utilisation du puits 47
(cliché J.-M. Féménias).



Fig. 198. Fond du puits 47 (cliché J.-M. Féménias).

Il apparaît donc qu'à chaque bâtiment à peu près complètement reconnu, doit être associé un puits. Tous ont été volontairement bouchés avec des matériaux de démolition, principalement des moellons, au moment de l'abandon du site.

Le puits 47, complètement fouillé, mesure 0,90 m de diamètre (**fig. 195-198**). Il est entièrement taillé dans la roche. Dépourvu en l'état actuel de margelle, il apparaît à la cote 1,24 m NGF tandis que le fond atteint -6,69 m NGF, soit une profondeur de 7,93 m. Deux séries d'encoches de descente opposées permettaient d'accéder au fond pour en assurer l'entretien et le curage. Une diaclase, située à -3,20 m NGF, facilite encore aujourd'hui l'alimentation en eau tandis qu'un dépôt de manganèse sur les parois, à partir de la cote -5,85 m NGF, matérialise le niveau d'eau moyen. L'observation attentive des traces d'outils et de la morphologie de la structure indiquent que le creusement a été réalisé en deux étapes, peut-être par deux ouvriers. Ainsi, le diamètre d'ouverture, de 0,90 m, rétrécit progressivement jusqu'à 0,70 m à la cote -1,75 m NGF pour ensuite reprendre graduellement son diamètre d'origine. Jusqu'à cette même profondeur, les encoches, mal superposées, présentent un profil irrégulier, avec un plan de pose en pente vers l'intérieur et une largeur oscillant entre 0,11 et 0,15 m. Plus bas, l'alignement vertical se régularise, le plan de pose devient horizontal et la largeur des encoches varie de 0,17 à 0,20 m. Dans la première partie, les traces de taille de dégagement des parois montrent que les coups de pic sont portés verticalement alors que dans la seconde, l'outil est lancé en oblique, dégageant une couronne de 0,40 m de hauteur environ. Le mouvement est inversé par niveaux successifs, la liaison entre ces couronnes étant assurée par des coups verticaux. Deux outils ont été utilisés en fonction de la densité de la roche. Un pic à pointe unique pour la roche dure et un pic à deux dents, espacées de 0,02 à 0,03 m, pour la roche tendre. Quant au fond, il présente des traces de coups de barre à mine pour le défouage et des marques de pic pour la finition de l'angle formé avec la paroi.

Le puits 3082, lui aussi intégralement fouillé, est doté d'une margelle monolithique circulaire (à moitié détruite par les travaux de construction d'un gymnase en 1965) de 0,22 m d'épaisseur et d'un diamètre externe d'environ 1,32 m, dotée d'une ouverture de 0,53 m de diamètre environ et calée partiellement sur une couronne de moellons (**fig. 199-205**). Bien qu'incomplète,

on notera l'absence de traces de frottements sur cette margelle, indiquant éventuellement l'existence d'une structure de levage. Toutefois, cet indice est loin d'être décisif. Les parois du puits sont creusées directement dans la roche à partir de la cote 1,68 m NGF jusqu'à atteindre la cote -5,43 m NGF, soit une profondeur de 7,11 m. D'un diamètre de 0,80 m d'ouverture, le conduit s'élargit ensuite entre 0,90 m et 1 m. La roche, tendre dans la partie supérieure, porte des traces de taille verticales, puis dans un sens oblique constant à partir de 1,70 m de profondeur. En fonction de la densité de la roche, le pic à deux dents, espacées de 0,025 à 0,03 m, est remplacé par le pic à pointe unique. Deux séries d'encoches de descente opposées, dont le plan de pose est taillé au pic par des coups portés horizontalement de droite à gauche, présentent des profils différents et une largeur de 0,18 à 0,22 m pouvant parfois atteindre jusqu'à 0,28 m pour une hauteur de 0,10 à 0,22 m. Les encoches opposées sont normalement décalées pour le début de la descente, puis se font face à partir de 3,50 m et jusqu'au fond. Le profil concave du fond du puits traduit un travail interrompu prématurément que pourrait expliquer la découverte d'une pointe de pic ou de barre à mine fichée dans la roche, la rupture de l'outil ayant pu causer un accident à l'exécutant. Un cas similaire de puits, dont le creusement est stoppé, a été constaté, en 2007, à Saintes (Charente maritime) sur le site de la clinique Richelieu⁵⁹. Enfin, une diaclase est située à la cote -0,127 m NGF, mais l'alimentation en eau du puits est surtout signalée par un dépôt d'oxyde de fer sur la paroi, à la cote -0,502 m NGF.

Les données des trois puits suivants sont incomplètes car ils n'ont été fouillés que superficiellement pour des raisons de temps, de coût et de sécurité. Néanmoins, leurs caractéristiques générales semblent peu différer des deux puits précédents.

Le puits 2196 mesure 0,98 m de diamètre au niveau de l'ouverture, le conduit se rétrécissant ensuite à 0,92 m (**fig. 206**). Il a été fouillé jusqu'à 1,92 m de profondeur. Il était couvert d'une margelle circulaire, récupérée avant son bouchage définitif, qui a laissé une empreinte de 1,76 m de diamètre. Les traces de taille sur la paroi sont obliques. Deux séries d'encoches de descente opposées (2 encoches au sud-ouest, 3 au nord-est) ont été aménagées (largeur : 0,20 à 0,23 m ; profondeur : 0,06 à 0,09 m ; hauteur 0,07 à 0,12 m).

59. Poirier 2011, 41-42.

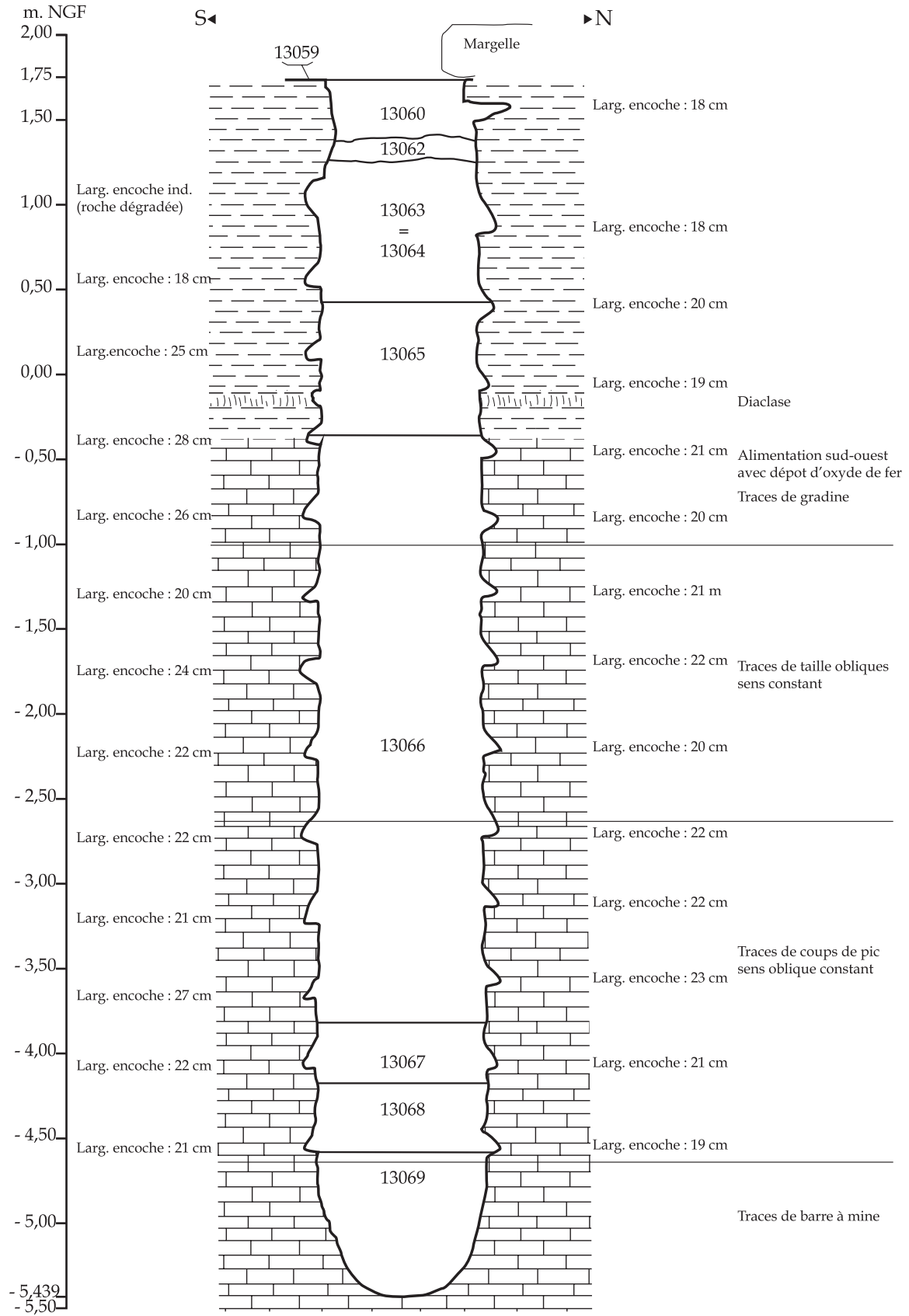


Fig. 199. Vue en coupe du puits 3082 (Relevé B. Coelho et J.-M. Féménias ; DAO N. Gonzalez).



Fig. 200. Puits 3082 [le sillon sur la margelle est dû aux travaux de construction d'un gymnase qui ont aussi coupé celle-ci en deux] (cliché Fr. Marty).



Fig. 201. Margelle monolithique du puits 3082 calée par des moellons (cliché Fr. Marty).



Fig. 202. Détail de traces de taille et d'une marche dans le puits 3082 (cliché J.-M. Féménias).



Fig. 204. Niveau d'utilisation au fond du puits 3082 (cliché J.-M. Féménias).



Fig. 205. Pointe de barre à mine fichée dans la roche au fond du puits 3082 (cliché J.-M. Féménias).



Fig. 203. Dernier niveau d'utilisation du puits 3082 (cliché J.-M. Féménias).



Fig. 206. Puits 2196 vu du nord (cliché B. Coelho).

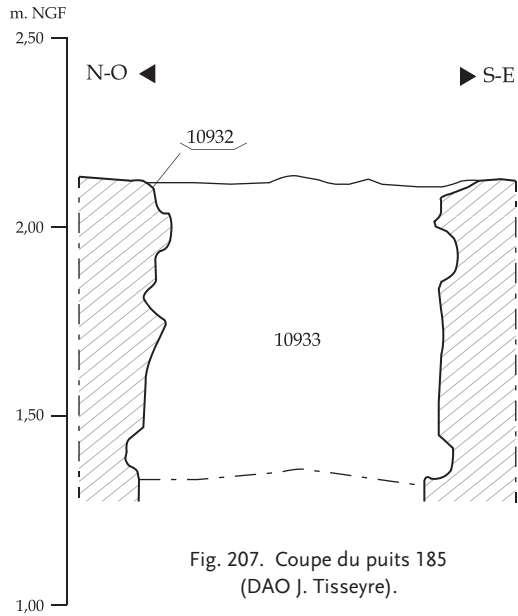


Fig. 207. Coupe du puits 185 (DAO J. Tisseyre).

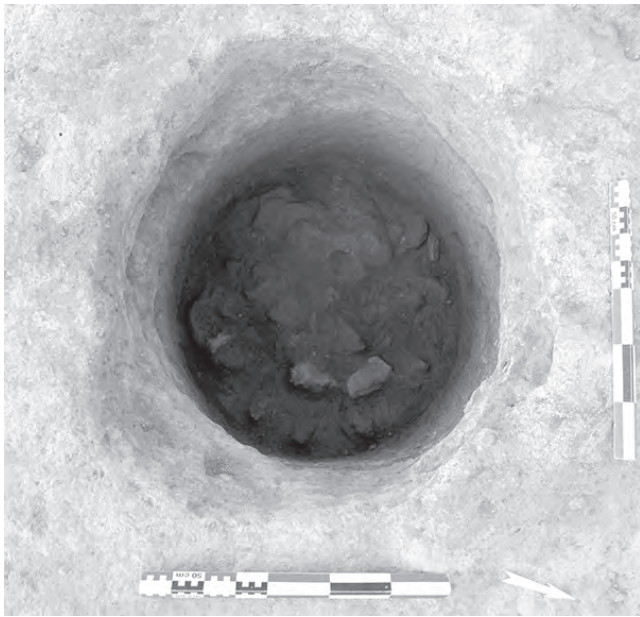


Fig. 208. Puits 185 (cliché Br. Chevaux).

Le puits 185, fouillé sur 1 m de profondeur, est le plus étroit (diamètre : 0,75 m ; **fig. 207-209**). Les parois sont creusées avec un pic dont les coups ont été portés en oblique. Les encoches de descente, dont la superposition est imparfaite, présentent un profil irrégulier, un plan de pose en pente vers l'intérieur et une largeur comprise entre 0,10 et 0,15 m.

Le puits 2074, fouillé sur 0,68 m de profondeur, mesure 1,16 m de diamètre (**fig. 210-211**). Quatre moellons devaient caler une margelle disparue, probablement récupérée au moment de l'abandon du

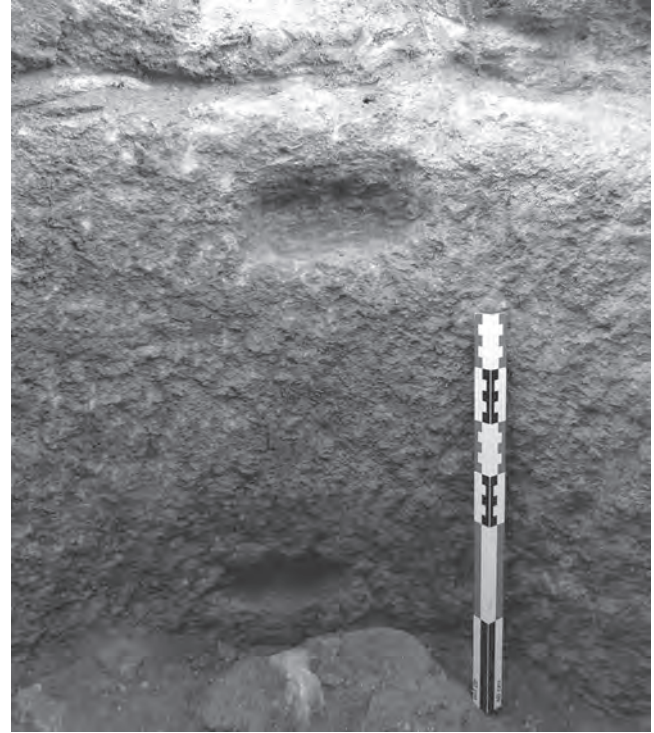


Fig. 209. Emmarchement sud du puits 185 (cliché Br. Chevaux).

site, comme celle du puits 2196. Les parois portent des marques de pic obliques et sont pourvues de deux encoches de descente opposées (0,26 x 0,07 x 0,14 m et 0,23 x 0,07 x 0,12 m).

Tous ces puits ont dû être creusés au moment de la mise en place de l'habitat. Le mobilier contenu dans le niveau d'utilisation des deux puits fouillés prouve qu'ils ont été en service jusqu'à l'abandon définitif de l'agglomération, au début du III^e s. À ce moment-là, ils sont volontairement bouchés avec des matériaux, surtout des moellons, immédiatement disponibles dans le bâti alentour.

On remarque que le fond du puits 47 est situé à 6,69 m en dessous de l'étang de l'Olivier⁶⁰ et celui du puits 3082 à 5,43 m. L'eau qui les remplit aujourd'hui presque jusqu'au sommet provient, outre des sources naturelles, en grande partie de l'étang.

60. La cote de la surface de l'étang est identique à celle de la mer.



Fig. 210. Puits 2074 (cliché Fr. Marty).



Fig. 211. Marche dans le puits 2074 (cliché Fr. Marty).

Elle est saumâtre⁶¹ et donc impropre à la consommation. Par conséquent, on en conclut que dans l'Antiquité, le niveau de l'étang de l'Olivier était au moins 6,70 m en dessous de l'actuel. On sait que celui-ci

61. Les mesures effectuées sur la salinité de l'eau de l'étang et des puits le confirment. Eau douce du robinet : 1,79 millièmes ; eau de l'étang : 17,44 millièmes ; eau du puits 47 : 5,04 millièmes ; eau du puits 3082 avant remontée du niveau : 2,58 millièmes ; eau du puits 3082 après remontée du niveau : 2,32 millièmes. L'étang a toujours été saumâtre dans la mesure où des sauniers en récoltaient le sel au XVI^e s. (Giroussens 1996).

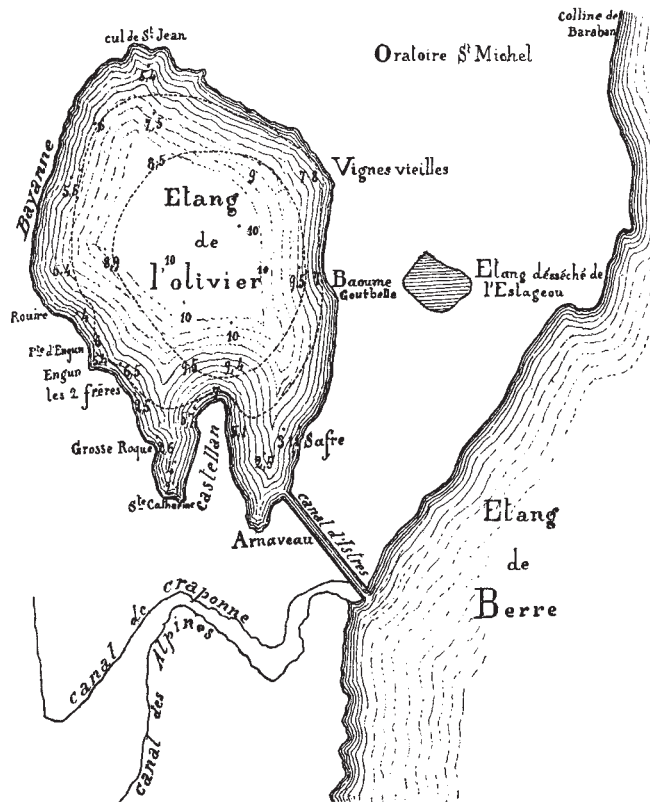


Fig. 212. Carte de l'étang de l'Olivier (Gourret 1897, fig. 76).

est artificiel puisque l'étang de l'Olivier a été relié à l'Étang de Berre par un canal, vers 1660, suite à une montée inattendue du plan d'eau résultant d'un mauvais entretien des canaux. Mais pour l'Antiquité, les données sont encore ténues. Fr. Trément⁶², à partir de l'analyse d'une carotte sédimentaire prélevée dans l'étang du Pourra et de la généralisation des résultats à l'ensemble de la zone des étangs de l'ouest de l'Étang de Berre, suppose l'existence d'une étendue d'eau de superficie restreinte à l'âge du Fer, encore réduite dans l'Antiquité. De nouvelles études géomorphologiques permettraient d'affiner ce schéma. Quoiqu'il en soit, le rivage, qui a érodé à l'époque moderne l'agglomération antique, était beaucoup plus éloigné au Haut-Empire. La courbe du niveau -6 m NGF passe à 270 m au nord de l'extrémité de l'emprise de fouille (fig. 212) ; celle des -9 m NGF à 400 m. Si l'on va jusqu'à envisager une zone en eau très basse à -10 m NGF, d'une superficie d'environ 17 ha, il faut parcourir 630 m pour s'y rendre.

62. Trément 1999, 234-251.



Fig. 213. Canal 2013 vu de l'ouest (cliché S. Ledrole).



Fig. 214. Canalisations 2161-2162 avec leur couverture, perturbées par la sépulture 2160, vues du nord-ouest (cliché Fr. Marty).



Fig. 215. Canalisations 2161-2162, au-dessus de la voie 2192, vues du nord-ouest (cliché Fr. Marty).

Pour en revenir à la gestion de l'eau, du côté de la zone de jardin (15), un canal d'irrigation (2013) conservé sur 12,37 m de long, à profil en U (largeur : 0,30 m ; profondeur : 0,07 m), serpente entre les traces agraires (fig. 213). Il est abandonné dans le courant du I^{er} s. (un fragment de coupe Drag 29 en sigillée sud-gauloise dans le comblement), avant l'installation du bâtiment 2 qui le tronque à l'ouest (2261) et alors que le terrain est toujours cultivé, comme l'atteste une fosse de plantation de vigne (2092) recoupant son tracé. Plus à l'est, lors d'une phase postérieure, une canalisation en T s'installe sur une portion délaissée de la voie 2192 (fig. 214-215). Un tronçon de direction nord-ouest / sud-est (2162), conservé sur 2,65 m de long, aboutit dans une canalisation perpendiculaire (2161) visible sur 4,58 m de long. Les parois, creusées dans le sédiment, sont parementées avec des moellons délimitant un conduit de 0,14 m de large pour 0,15 m de profondeur, recouvert de dalles de molasse. L'inclinaison du fond indique que l'eau devait s'écouler vers le nord-est, passant à proximité d'un bâtiment dont ne subsiste que le mur occidental (2178), soit pour l'alimenter, soit pour aller se déverser plus loin, dans la voie 2192. En effet, comme le prouve la structure 211, l'eau de pluie était canalisée vers les ornières des voies afin d'être amenée en contrebas de l'agglomération, la voirie en creux ayant donc aussi une fonction d'évacuation des eaux (fig. 216-218). Cette structure de 11 m de long, délimitée par une paroi taillée dans le rocher (49) et trois murs (58, 59 et 118), abrite une canalisation (117 ; largeur 0,50 m ; profondeur 0,30 m) creusée sur 9,24 m de long. Elle est bordée à l'ouest, dans sa moitié nord, par un alignement de dalles à l'origine posées à plat (75), mais s'affaissant vers le fond de la canalisation, peut-être après que des parois en bois se soient désagrégées. Elle communique perpendiculairement avec la voie 93 par une saignée dans le rocher de 0,08 m de large. Deux petites rigoles rectilignes parallèles (78 et 79) de 6,27 et 6,44 m de long, peu larges (0,23 à 0,25 m) et peu profondes (0,10 à 0,11 m), rejoignent la structure 211 dont la fonction semble être liée à la récupération de l'eau de ruissellement et à son acheminement vers la voie 93 pour protéger les éventuels bâtiments situés en aval. En revanche, on ignore si cette eau est d'abord utilisée pour des activités domestiques et artisanales ou bien immédiatement évacuée. Quoiqu'il en soit, la localisation de l'agglomération en bas de pente nécessitait la mise en place d'un système de gestion des écoulements efficace. Les problèmes engendrés par

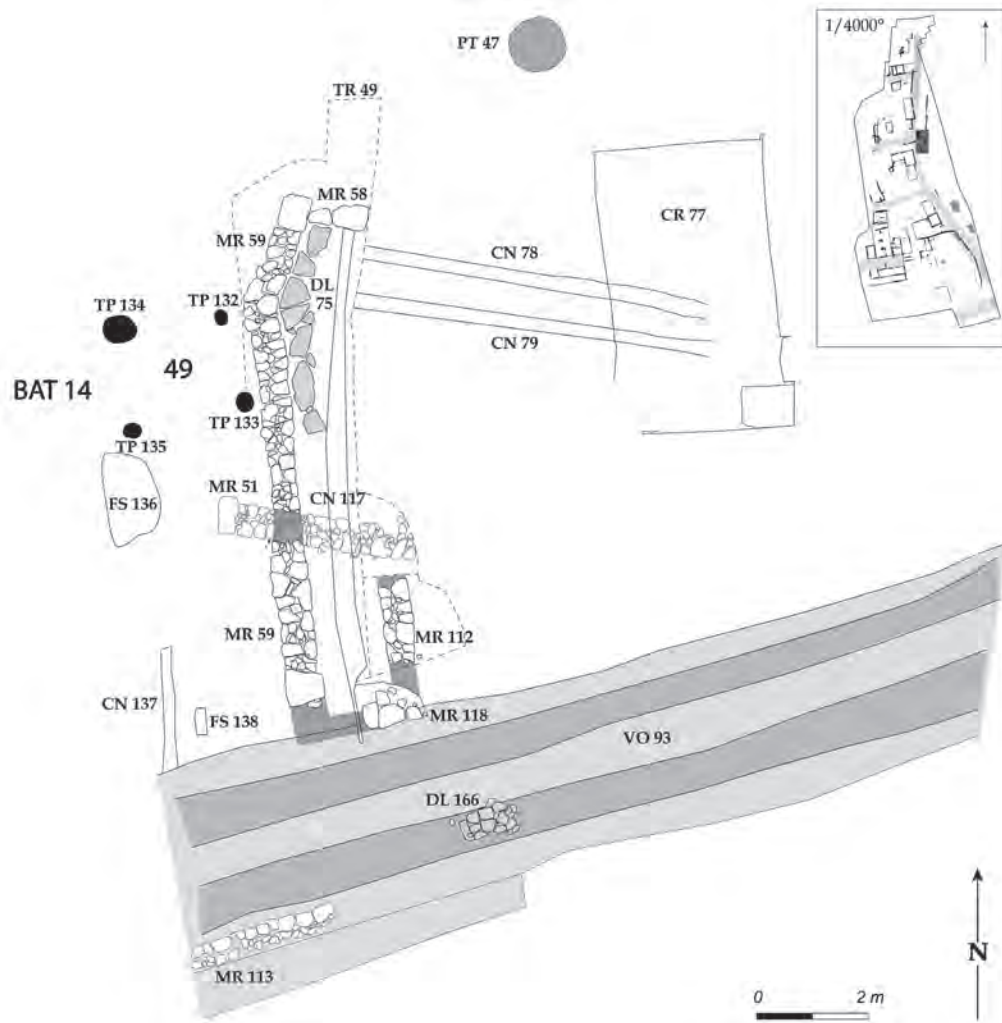


Fig. 216. : Bâtiment 14 et structure hydraulique 211 (DAO N. Gonzalez).



Fig. 217. Structure hydraulique 211 vue du sud (cliché Br. Chevaux).



Fig. 218. Structure hydraulique 211 vue du nord-est (cliché Br. Chevaux).



Fig. 219. Canalisation 245 sous le bâtiment 10
(cliché Br. Chevaux).

les pluies sont, par exemple, illustrés par des couches de limon recouvrant la voie 163 sur 0,40 m d'épaisseur ou par une ravine qui vient inciser l'espace 24 après son abandon. D'autres structures plus difficiles à interpréter devaient participer à l'assainissement du terrain, tels le drain 199 (3,98 x 0,35 x 0,12 m), comblé de galets, localisé sous le bâtiment 5 et débouchant probablement sur la voie 240, ou encore la canalisation 137 (2 x 0,22 x 0,06 m) qui semble se déverser dans la voie 93. Enfin, sous le bâtiment 10, on signalera l'existence d'une canalisation en terre cuite de 0,15 m de diamètre externe, seulement reconnue sur 0,70 m de long et dont on ne connaît ni le point de départ ni celui d'aboutissement (fig. 219). Elle a été mise en place lors de la phase B mais reste déconnectée de tout autre aménagement visible.

II- VIE DOMESTIQUE

(Frédéric Marty, Aline Doniga, Nicolas Garnier)

Le riche mobilier découvert donne des indications relatives à la vie quotidienne au sein de l'agglomération⁶³ (fig. 220 et 332-336). Ces objets ressortissent à différents domaines : personnel, socio-culturel ou domestique. Ils documentent de nombreuses fonctions telles que le traitement du corps, la parure, l'habillement, l'ameublement, les repas ou encore le jeu.

Le domaine personnel est renseigné par des objets qui relèvent uniquement de l'individu. On y trouve principalement un matériel lié au traitement du corps et à la toilette réparti dans tout l'habitat, de préférence dans des espaces à vocation domestique supposée quand il n'est pas jeté ou perdu à l'extérieur. Ainsi, avec dix points de découverte, les pots de chambre – bien reconnaissables à leur panse ovalisée, leur large rebord à marli et leur dépôt de tartre interne – montrent une répartition inégale au sein de l'habitat. Il est vrai, toutefois, qu'il s'agit de fragments et non de vases en place, ce qui invite à la prudence quant aux interprétations possibles. Néanmoins, on remarque que quatre d'entre eux proviennent d'un espace restreint du bâtiment 1 comprenant la cour 5, le porche 4 et le réduit 3, laissant supposer une utilisation à l'extérieur des pièces principales. Deux autres ont cependant été retrouvés à l'intérieur de pièces d'habitation (bât. 11 espace 38 ; espace 19) et un troisième dans le hangar 31 du bâtiment 6. Les trois derniers se trouvent à l'extérieur, dans des niveaux de démolition, et dans le puits 47.

Le soin du corps prend une place importante dans la société romaine. En effet, l'édit de Dioclétien comprend une liste de produits de beauté, huiles, essences et parfums, qui indique que ces produits étaient d'usage courant à l'époque romaine⁶⁴. Deux palettes à fards en schiste noir ont été mises au jour (fig. 335, 1). Elles sont utilisées pour la préparation des fards et des onguents. Les produits étaient placés à l'intérieur de la cupule et écrasés, généralement avec un corps gras à l'aide de la partie massive d'une sonde-spatule⁶⁵,

63. En ce qui concerne la description et l'illustration des petits objets en métal, os, pierre et verre, nous renvoyons à la troisième partie, chapitres 3 et 4.

64. Grillet 1975, 51.

65. Bertrand 2001-2002, 327.

comme celle en bronze également découverte sur le site (fig. 335, 2). L'autre extrémité de l'objet permettait ensuite de récupérer le mélange. Nous pouvons associer à ces trois objets les huit pot et flacons en verre (fig. 337, 4-7) ainsi qu'un balsamaire en céramique, employés pour conserver les parfums et les onguents.

Un autre balsamaire, à deux anses, est façonné dans une pâte rouge à surface brune, dure et sonnante, correspondant à celle habituellement attribuée aux productions bérytains (fig. 221). Un vase strictement identique provient des fouilles du Parc des Phocéens, à Marseille⁶⁶. Sa partie inférieure n'est pas sans rappeler celle de nombreux petits pots mono-ansés cannelés « de Beyrouth » identifiés sur le littoral provençal⁶⁷. De tels récipients sont abondants aux II^e et III^e s. dans les thermes impériaux de Beyrouth, laissant supposer qu'ils devaient contenir des produits parfumés⁶⁸. Toutefois, leur pâte grossière et poreuse est-elle compatible avec une telle substance ? L'analyse du contenu organique⁶⁹ du balsamaire d'Istres, réalisée par le laboratoire Nicolas Garnier, permet de conclure qu'il

66. Gantès, Moliner 1990, 91.

67. Pellegrino 2009, fig. 16, n°1 et 17, n°1-5.

68. Paul Reynolds com. pers. et 1998, 49.

69. Résultats de l'analyse :

La méthodologie d'analyse prévoit une double extraction et analyse de chaque extrait par chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse (GC-MS), approche adaptée et optimisée pour identifier les marqueurs du raisin et du vin (Garnier et Valamoti, 2016).

L'analyse GC-MS de l'extrait lipidique des imprégnations organiques des parois internes a donné un chromatogramme. De nombreuses familles chimiques sont présentes, parmi lesquelles :

- majoritairement des pollutions par des matières plastiques : on identifie toute une série d'esters dérivés des acides palmittiques, phtallates, amides et nitriles dérivés des acides 16:0, 18:0 et 18:1...

- deux distributions d'acides gras superposées : la première (14:0 – 18:0) comprenant des acides pairs et impairs, linéaires et ramifiés, est caractéristique d'une graisse de ruminant, que vient confirmer l'acide phytanique. Le cholestérol, particulièrement intense, confirme l'origine animale. La seconde distribution, beaucoup moins intense, est constituée d'acides pairs à longue chaîne (20:0 – 32:0) provenant de cires épicuticulaires (cires végétales recouvrant les fleurs et feuilles des végétaux).

- le squalène est le marqueur majoritaire. Il peut provenir de plusieurs sources. La pollution par manipulation peut être écartée, d'une part car il est très concentré, d'autre part les parois internes du vase n'ont jamais été touchées par des mains. Le foie de requin/squalé en est aussi très riche ; cette source peut être écartée. L'olive est la seule huile végétale en contenant. En revanche, les autres marqueurs de l'olive, outre le sitostérol, ne sont pas détectés. Seule reste une source valide, les peaux à sebum. L'association du squalène et des marqueurs de graisse animale oriente vers une graisse de type couenne.

a contenu une recette complexe à base de vin rouge, de graisse de ruminant (contenant la peau/couenne), ayant servi à fabriquer une décoction ou une infusion de plantes feuillues (hypothèse du chêne, mais il existe de nombreux autres candidats compatibles avec les résultats d'analyse). Les sucres identifiés pourraient provenir d'un matériau cellulosique, en accord avec les fragments végétaux envisagés. Ces résultats sont en résonance avec une recette de graisse parfumée transmise par Dioscoride au I^{er} s.⁷⁰. Ils démontrent donc que le balsamaire a très probablement contenu un médicament à base de substances aromatiques curatives dissoutes dans l'alcool de vin et mélangées à des graisses animales pour des applications externes. Tous les petits conteneurs similaires, attestés en très faibles quantités sur le littoral sud-gaulois, servaient donc probablement à commercialiser des remèdes. Sidon, située à 38 km au sud de Beyrouth,

- des marqueurs végétaux : sitostérol, stigmastérol et la friedeline, marqueur plus spécifique des feuillus. La friedeline est présente en très grande concentration dans les chênes (*Quercus* sp.), mais elle est répandue en moindre quantité et en association avec d'autres triterpènes dans de très nombreuses autres espèces végétales.

Le second protocole révèle :

- les acides gras libres correspondant à la matière grasse de ruminant, et des acides gras transestérifiés de distribution plus large provenant des cires végétales.

- de très nombreux sucres. À l'heure actuelle, les recherches sur les sucres et les polysaccharides en général, sont très peu nombreuses. Le manque de données sur cette famille chimique ne permet pas de livrer d'interprétation encore fiable. Leur présence dans le second extrait (donc sous forme polymérisée) et non dans le premier indique qu'ils proviennent plutôt d'un sucre polymérisé (i.e. un polysaccharide) plutôt que d'une pollution actuelle comme il est souvent cas pour les céramiques archéologiques. Dans ce cas, il pourrait s'agir de matériaux celluloses, en accord avec l'hypothèse de matériaux végétaux à partir des ires épicuticulaires et des triterpènes ;

- des acides aldariques en faible quantité : l'acide tartrique indique du raisin, l'acide syringique (traces) du raisin noir ou teinturier. L'acide malique est quasiment indétectable, alors que l'acide succinique est présent. Ce marqueur est produit lors de la fermentation alcoolique et indique une fermentation du raisin, donc du vin.

70. Selon Dioscoride (*De materia medica*, II, 91), pour parfumer la graisse de veau, de taureau et de cerf, il convient d'enlever la peau de la graisse à parfumer, de la laver et de la faire bouillir dans du vin parfumé avant de la laisser refroidir toute une nuit. Puis, on la dissout dans la même quantité de vin et on écume. On verse ensuite des plantes aromatiques pilées et on fait bouillir le tout trois fois dans un récipient fermé. On laisse refroidir une nuit. Le lendemain, on ajoute la quantité équivalente de vin, on fait de nouveau bouillir trois fois et on laisse refroidir une nuit. Le jour suivant, on enlève le vin, on fait fondre et on filtre la graisse avant de la conditionner.

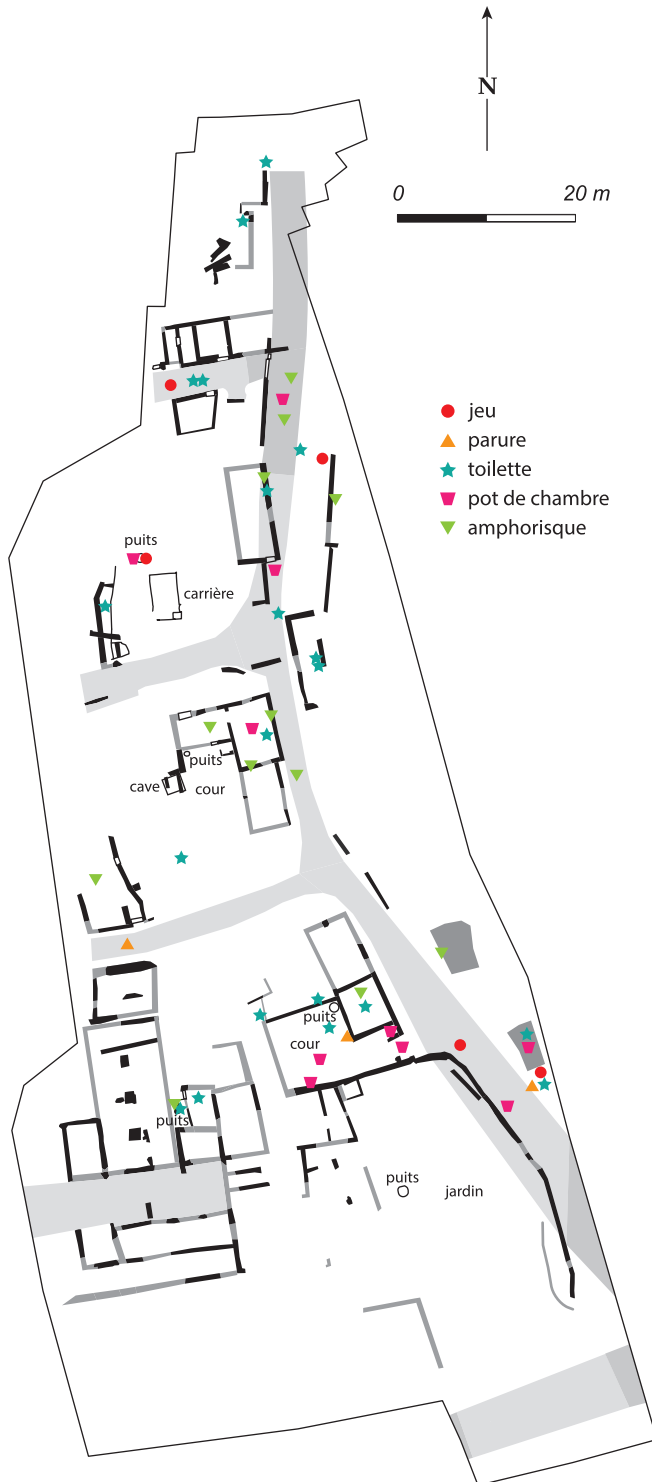


Fig. 220. Répartition des éléments de jeu, parure, toilette et hygiène (DAO N. Gonzalez et Fr. Marty).



Fig. 221. Balsamaire levantin ayant contenu une préparation médicinale (cliché Fr. Marty).

alors considérée comme la capitale du commerce du parfum⁷¹, a pu aussi jouer un rôle dans celui de la pharmacie.

12 amphoriques ou fragments d'amphoriques en céramique à pâte claire, recueillis dans les couches archéologiques du Haut-Empire, ont pu avoir une fonction similaire. Une seule forme est reconnue, CL-REC 16f, à fond en bouton, corps piriforme cannelé, col étroit et embouchure élargie à bord en gouttière (fig. 316, 1 ; cf. troisième partie, chapitre 2, II, 2). La fonction de ce type de vase a longtemps été discutée et anime encore aujourd'hui la communauté des céramologues. L'hypothèse d'un flacon ayant contenu des préparations médicinales doit être aujourd'hui privilégiée dans la mesure où les fouilles subaquatiques du Rhône, à Arles, ont livré une amphorique portant une inscription peinte mentionnant deux noms d'esclaves et le mot *ASYNTROPHO* qui signifie

71. Hayes 2000, 294.

mûrier-ronce⁷². Or, selon Dioscoride⁷³, cette plante est pourvue de nombreuses propriétés médicinales qu'il décrit associées à des préparations. Si cet objet est fréquemment découvert en contexte cultuel, qu'en est-il dans l'habitat ? La répartition de ces petits contenants au Castellon peut nous apporter quelques éléments de réflexion. En effet, on constate tout d'abord qu'aucun secteur n'est privilégié par rapport à un autre même si le bâtiment 11 en compte 4 exemplaires dispersés à l'intérieur ou à proximité immédiate. Parmi les contextes spécifiques, on note tout de même l'existence d'un exemplaire cassé au niveau du col, le bord étant absent, dans le dépôt votif 150 du bâtiment 12, ce qui irait dans le sens d'un usage lié à des pratiques superstitieuses. Pour autant, tous les autres exemplaires sont dispersés aussi bien dans des bâtiments à usage supposé domestique (bât. 1, 9 ?, 11, 16, espace 18) qu'artisanal (bât. 6 espace 31). Par conséquent, cet objet, sans être abondant, est d'un emploi courant un peu partout dans l'habitat et ne paraît pas être affecté à un lieu bien précis. L'hypothèse d'un flacon à médicaments reste donc plausible, ce qui n'empêche en rien son utilisation, au même titre que de nombreux autres objets du quotidien, à des fins culturelles.

Les artefacts liés à la parure sont moins nombreux au sein de l'agglomération. Seuls huit ont pu être identifiés. Les épingles en os (trois exemplaires) et en bronze (un exemplaire) sont les mieux représentées. Leur utilisation est bien attestée dans le domaine de la coiffure par les sources écrites et diverses représentations durant toute l'époque romaine⁷⁴. À partir du III^e s., la coiffure féminine nécessite une plus grande quantité d'épingles qu'auparavant, afin de séparer les cheveux ou de les maintenir⁷⁵. Au même moment, la longueur des épingles diminue afin de s'adapter à la coiffure⁷⁶. Une épingle en os de 20,3 cm de long suggère donc une fabrication antérieure au III^e s. Appartenant au type A XXI, 1 défini par J.-Cl. Béal⁷⁷, cette épingle présente une tête en forme de pomme de pin dont le motif est associé à l'immortalité (fig. 334, 8). La typochronologie établie confirme une production autour du II^e s. Les deux autres épingles en os (fig. 334, 5-6),

incomplètes, appartiennent au type A XX, 278. Ces épingles sont reconnaissables par leur sommet plat. Ce type est très fréquent dans tout l'empire romain du I^{er} s. jusqu'au début du IV^e s. Nous noterons qu'un des exemplaires semble avoir été retaillé dans un second temps afin d'en faire un stylet. Une épingle en bronze adopte une tête simplement épaissie en forme de massette, telle une petite sonde (fig. 334, 7). Un exemplaire similaire a été mis au jour à Zeugma dans un contexte daté entre le I^{er} et le III^e s.⁷⁹. À ces quatre exemplaires, il convient d'ajouter six fûts appartenant vraisemblablement à des épingles ou à des aiguilles en os et une tige en bronze de section circulaire pouvant également être apparentée à une épingle.

La parure compte aussi deux perles en verre bleuté (fig. 338, 3-4), l'une circulaire et l'autre allongée, et une bague (fig. 334, 4) constituée d'un simple anneau en bronze dont le type, ubiquiste, couvre toutes les époques et toutes les régions⁸⁰. Une intaille en verre noir (fig. 334, 10) équipait très certainement une autre bague, aujourd'hui disparue. Le décor de cette intaille représente un personnage debout, nu, casqué, un pan de tissu sur son bras gauche reposant sur une colonne. Une lance est disposée en oblique derrière lui et un glaive paraît sous son bras gauche. Le bras droit est tendu vers l'avant, mais un éclat interdit de voir ce qu'il tient. Hélène Guiraud y voit une Vénus Victrix, motif très connu, notamment sur les intailles. La stratigraphie et le style la datent du II^e s.

L'habillement est représenté par deux fibules en bronze et 42 clous de chaussure en fer. Une seule des deux fibules, utilisées pour fixer les vêtements, a pu être identifiée. Elle appartient au type à charnière Feugère 22b2⁸¹ (fig. 334, 9), bien connu en Gaule entre le I^{er} s. av. J.-C. et le I^{er} s. apr. J.-C. L'ardillon est manquant. Avec l'arc, ils forment au niveau de la tête un angle droit. Ce dernier décrit un demi-cercle tandis que le porte-ardillon triangulaire est plein et le pied de notre exemplaire est manquant.

L'ameublement est caractérisé essentiellement par des charnières en os (11 ex. ; fig. 332, 1-5) équipant vraisemblablement des meubles à portes verticales

72. Djaoui 2011, 46-48.

73. *De materia medica*, IV, 37.

74. Rodet-Belardi, Van Ossel 2003, 344-345.

75. Stutzinger 1995, 143-145.

76. Allason-Jones 1989, 137.

77. Béal 1983, 222.

78. Béal 1983, 184.

79. Dieudonné-Glad *et al.* 2013, n°14.

80. Guiraud 1989, 196.

81. Feugère 1985, 312.

tels qu'une armoire découverte à Boscoreale et un grand buffet à deux corps à Herculaneum⁸². Dans ces deux cas, une série de charnières femelles et mâles étaient emboîtées les unes sur les autres, des chevilles de bois au préalable insérées à l'intérieur afin de venir se fixer à la fois aux battants et aux parois du meuble⁸³. À ces 11 exemplaires, il convient d'ajouter trois fragments de diaphyse sciés aux deux extrémités. Ces types de rebuts sont produits par le recoupage des éléments de charnières après leur tournage⁸⁴.

La présence de six anneaux en bronze (**fig. 336, 6-10**) en contexte d'habitat permet de s'interroger sur leur fonction. Effectivement, celle-ci est à l'heure actuelle mal définie. Leur usage a pu être divers : moyen de suspension, peut-être relatif aux clés, aux vêtements ou au contexte domestique. Il peut également parfois s'agir de poignées de coffret, le crampon permettant alors de fixer l'anneau à l'objet ayant disparu. Deux petits coffrets présentant ce type de poignée ont pu ainsi être identifiés à partir d'éléments caractéristiques dans les collections particulières d'Aix-en-Provence⁸⁵. Les 24 clous en bronze (**fig. 336, 11-13**) recueillis sont généralement employés pour des constructions en lien avec un milieu humide (bateaux, thermes, etc...), mais peuvent tout simplement être utilisés comme éléments décoratifs. Un fragment de plaque en bronze décorée provenant certainement d'un coffret ou d'un petit meuble complète cet inventaire de l'ameublement (**fig. 332, 11**). Enfin, un petit socle circulaire en marbre (**fig. 336, 5** ; diamètre : 0,15 m), à perforation centrale, soutenait une statuette non retrouvée participant sans doute, comme il est de coutume dans le monde romain, aussi bien au décor qu'aux cultes domestiques.

Parmi les objets inhabituels, on notera la découverte d'un fragment de coquille d'œuf d'autruche (**fig. 333, 2**) dans un niveau de la seconde moitié du II^e s. ou du début du III^e s. de la voie 2119. Ce fragment provient sans conteste d'un objet luxueux façonné dans la coquille et importé d'Afrique du Nord ou du Proche Orient⁸⁶ utilisé comme élément de décor. La fabrica-

tion d'objets en coquille d'œuf d'autruche, décorés ou non, ainsi que leur diffusion, est abondamment documentée pour la Préhistoire et l'époque phénico-punique en Afrique du Nord. Les sites phénico-puniques non africains du sud de la Méditerranée (Espagne, Italie) en fournissent de nombreux exemplaires⁸⁷. Quelques-uns, également d'origine africaine, ont aussi été déposés en offrande dans de riches tombes grecques et étrusques⁸⁸. Pour l'époque romaine, on note de rares attestations entre les II^e et III^e s. Tout près d'Istres, l'agglomération secondaire de Tholon, à Martigues, a livré un fragment de coquille⁸⁹. Toujours sur le littoral, le site du Castélou, à Narbonne, a fourni un lot de 11 fragments à surface externe polie qui prouvent qu'il s'agit bien d'un objet à fonction esthétique plutôt qu'alimentaire⁹⁰. En remontant la vallée du Rhône, un fragment de coquille est reconnu dans le dépotoir fluvial d'Arles et un œuf est signalé au musée de Saint-Romain-en-Gal⁹¹, sans plus de précision. Mais l'œuf le plus complet a été découvert dans un tumulus du III^e s. à Overhespen (Belgique). Ce grand tertre est caractéristique des monuments funéraires propres aux élites de la région à l'époque romaine⁹². L'œuf présente à la base 35 perforations circulaires disposées en cercle, au centre duquel se trouvent deux impacts de pointe de tour de tabletier⁹³. À l'autre extrémité, une large ouverture circulaire est cerclée de 22 perforations. L'utilisation comme vase est donc ici clairement démontrée. Elle recoupe les indications de Pline l'Ancien⁹⁴ qui, parlant des autruches, précise : "on estime leurs œufs en raison de la grosseur, on s'en sert de vases".

Au-delà de cette découverte insolite et à côté de la vaisselle céramique, comme toujours presque exclusive, plusieurs éléments de vaisselle en bronze ont été mis

82. Feugère 2009, 142.

83. Pelletier 1971, 202-207 ; Béal 1983, 101.

84. Béal 1983, 101.

85. Nin 2014, 260.

86. Dans l'Antiquité, les autruches du Proche Orient (*Struthio camelus syriacus*) et d'Afrique du Nord (*Struthio camelus camelus*) pondent des œufs à coquille lisse, contrairement aux autruches

d'élevage actuelles originaires d'Afrique sub-saharienne. Les premiers sont plus petits que les seconds, la longueur de 14,5 cm paraissant constituer une limite approximative (Poplin 2000, 128-129).

87. Caubet 2007.

88. Poplin 2000.

89. Renseignement de Michel Rétif (Service archéologique de Martigues).

90. Sanchez 2010.

91. <http://histoirevuache.canalblog.com/archives/2010/08/10/18785748.html>

92. Mariën 1994, 80.

93. Une double perforation similaire peut être observée à la base d'un œuf étrusque de Pitino (Poplin 2000, fig. 8).

94. *Histoire Naturelle*, X, 1.

au jour. Un support de vase en forme de pelte⁹⁵ atteste la présence d'une patère (fig. 333, 1). En effet, cette catégorie de casseroles a été reconnue par S. Tassinari (type H2100) à Pompéi⁹⁶. Un second support de vase a été recueilli (fig. 332, 12). En forme de goutte, creux, cet objet était à l'origine fixé par brasure sur un récipient métallique. Des artefacts similaires ont été découverts lors des fouilles du parking J. Jaurès à Nîmes⁹⁷ et sur le site de l'Escala, à Ampurias, en Espagne⁹⁸. Ce type de support est connu sous des bassins de type Tassinari M1210⁹⁹ et sous une boîte de rangement en argent constituée d'un bassin profond, posé sur trois supports en forme de goutte, et creusé de cannelures évoquant la forme d'un coquillage¹⁰⁰. Une anse de cruche (fig. 332, 8) sans décor et un fragment d'un récipient (assiette ou couvercle ?) complète ce maigre inventaire. Toutefois, la consommation alimentaire est également avérée par la présence de trois couteaux dont les dimensions indiquent un usage quotidien. Le premier, en fer, est entièrement conservé, excepté le plaquage du manche (fig. 332, 7). Le deuxième, en revanche, est attesté uniquement par un plaquage en os sans décor comportant une dépression sur l'extrémité proximale, du côté de la lame (fig. 332, 6). Six perforations permettaient de fixer les rivets à la soie. Le dernier couteau, quant à lui, se compose d'un fragment de lame en fer. En dernier lieu, une cuillère en os (fig. 332, 9), dont seul le départ du cuilleron est conservé, témoigne de la consommation de coquillages. Répondant au type A XXV, 1, elle est caractérisée par un manche pointu destiné à percer la coquille des escargots, des coquillages ou encore des œufs¹⁰¹.

Les éléments de jeu, peu nombreux, ont tous été découverts à l'extérieur des bâtiments, mais cette localisation est probablement fortuite s'agissant généralement d'objets de petite taille, faciles à perdre, retrouvés isolés. Un quadrillage malhabilement gravé sous une *tegula* constitue certainement une table de jeu rapidement improvisée (fig. 336, 3). Son état fragmentaire ne permet pas de connaître le nombre total

de cases (au minimum : 4 x 5). Trois pions circulaires à dos en calotte de sphère, en verre, pouvaient être déplacés et tenir une position (fig. 338, 1-2). Un dernier jeton, en os cette fois-ci, appartient au type A XXXIII, 8 (fig. 336, 2). De forme circulaire, il est pointé au centre et orné de deux sillons concentriques. Ces pions ou jetons ont pu être utilisés pour le comptage en employant le même système que celui du boulier ou pour l'amusement. Leur déplacement stratégique pouvait être éventuellement réglé par un dé cubique en os à chiffrage classiquement disposé, également utilisé pour les jeux de hasard (fig. 336, 1). Bien qu'épars, ces divers objets appartiennent sans doute à des jeux d'adultes bien connus au Haut-Empire : les *latrunculi* (jeu des brigands) et peut-être aussi le *ludus duodecim scriptorum*, proche du tric trac¹⁰².

Au jeu, se joint la plaisanterie que l'on devine à travers un graffito¹⁰³ gravé à l'envers, au-dessus de l'épaulement d'une cruche en céramique à pâte claire engobée (fig. 222-223). Il se développe visiblement sur deux lignes, la première (en haut à droite) n'étant pas restituable (deux bases de lettres non identifiées) et la seconde étant tronquée au début et à la fin. On lit toutefois le texte suivant : JIO IIT PDICO BVCC]. La lettre précédent le I initial, presque entièrement coupée, pourrait être un S. Le E du deuxième mot est normalement transcrit pas II. Le P, qui au départ posait un problème de lecture, est composé d'une grande haste verticale et d'une petite haste oblique. Il devrait être suivi d'un E, ce qui n'est pas le cas. Mais cela n'empêche en rien la lecture puisque la lettre P se prononce « pe » et donc le lecteur lisant à voix haute prononce bien « *pedico* ». Le dernier mot, dont la terminaison manque, doit être « *bucca* » ou « *buccam* ». Connaissant le sens de ces mots, on peut tenter de restituer le premier verbe : « *basio* ». On proposera donc la lecture suivante : (*bas*)io et p(e)dico bucc(am tuam) que l'on peut traduire par « je te baise et te sodomise par la bouche ». La position du graffito, gravé à l'envers, devient alors plus explicite. Il semble que la cruche s'adresse à un buveur qui n'aurait pas versé le contenu dans un gobelet, mais boirait directement au goulot, le texte devant les yeux comme un avertissement humoristique. Par ailleurs, l'utilisation du verbe *pedico*, ici et dans d'autres inscriptions sur objets du

95. Petit bouclier léger en forme de croissant fait de bois ou d'osier, recouvert de cuir.

96. Tassinari 1993, 130.

97. Étude en cours Y. Manniez.

98. Empúries, Museu d'Arqueologia de Catalunya, inv. 7883.

99. Tassinari 1993, 166.

100. Découvert à Petescia, en Italie. Platz-Horster 2005, fig. 11-12.

101. Béal 1983, 249.

102. Schädler 2013.

103. Je remercie Michel Bats (UMR 5140) de m'avoir aidé à lire et à déchiffrer cette inscription.



Fig. 222. Graffito vulgaire sur une cruche en céramique à pâte claire engobée (cliché Fr. Marty).

quotidien, renvoie au langage courant empreint de vulgarité et de plaisanterie¹⁰⁴. On le retrouve à de nombreuses reprises sous forme de graffiti muraux moqueurs, à Pompéi, ainsi que dans les pièces de théâtre et la poésie¹⁰⁵.

Au final, l'ensemble des éléments recueillis confirme bien le caractère domestique d'une grande partie de l'habitat. Le corpus du mobilier comprend essentiellement des objets communs, habituellement rencontrés à cette époque, mais aussi quelques pièces remarquables (balsamaire levantine, œuf d'autruche) dont la diffusion est favorisée par la proximité géographique du port antique de Fos.

III- AGRICULTURE (Frédéric Marty)

Deux ensembles de traces agraires ont été reconnus dans la zone sud-est ; le premier (87 m²) dans l'espace 15 considéré comme un jardin, qui sera clos quelques décennies plus tard ; le second (31 m²) sous le bâtiment 4 (fig. 224). Dans les deux cas, la stratigraphie renvoie au début de l'occupation du Haut-Empire.

Le premier groupement réunit trois sillons agraires (3082, 2083 et 2084) dont deux parallèles, de direction approximativement nord-est / sud-ouest, espacés de

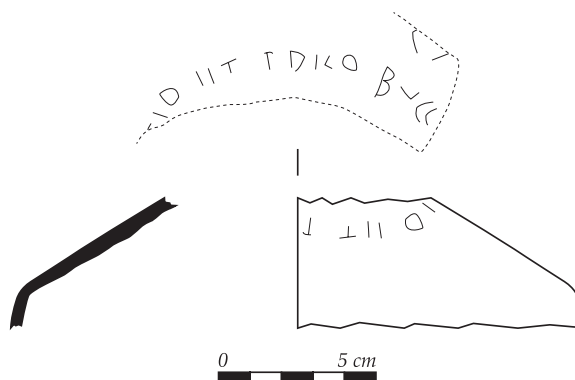


Fig. 223. Relevé du graffito (DAO Fr. Marty).

0,62 m d'axe en axe. Leur largeur varie de 0,16 à 0,24 m pour une longueur maximale de 3,38 m. Ils sont préservés sur une faible profondeur (0,01 à 0,08 m) mais le remplissage, sombre, se distingue bien de l'encaissant, clair. En l'absence d'autre indice, on y verra de simples tranchées de labour. Sept fosses allongées (2089, 2092, 2108, 2109, 2110, 2114 et 2115), approximativement de direction nord-ouest / sud-est, mais pas alignées, possèdent des dimensions comparables (L : 0,57 à 0,74 m ; l : 0,10 à 0,12 m). Leur étroitesse correspond peut-être à la largeur approximative de l'outil utilisé pour le creusement. Malgré leur forme, leur petite taille et l'absence d'organisation apparente sont difficilement compatibles avec une plantation de vignes. Il s'agit plus probablement de traces fugaces de cultures maraîchères. Les grandes fosses quadrangulaires ou presque (2073, 2090, 2116 et 2199), de 58 à 1,44 m de côté, espacées de 3,60 à 5,80 m, correspondent sans doute à des plantations d'arbres dans un espace où les cultures sont complantées ou bien se succèdent dans le temps. D'autres fosses circulaires (2093 et 2107), ovale (2091) ou rectangulaire (2087),

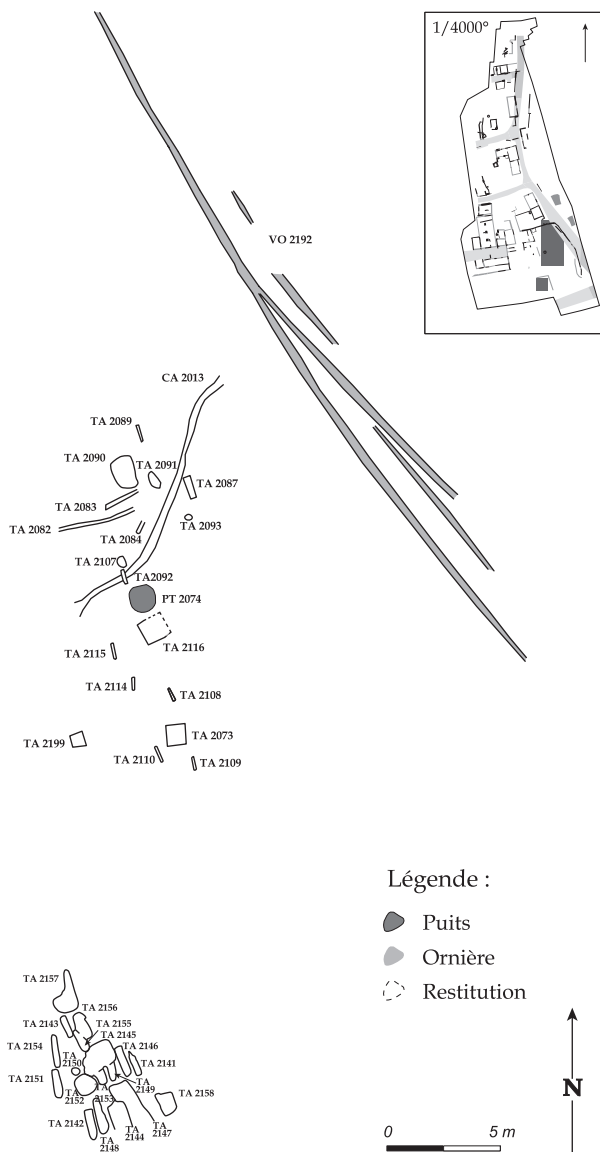
104. Dumas 2012.

105. Adams 1982, 123-125.



Fig. 224. Vestiges de la phase A dans la zone sud-est (DAO N. Gonzalez).

Fig. 225. Traces agraires vues du sud (cliché Fr. Marty).



de dimensions différentes des précédentes, sont attribuées aux traces agraires bien que leur fonction exacte nous échappe.

Le second groupement compte des fosses allongées recoupant ou recoupées par d'autres plus larges, aux contours irréguliers (fig. 225). La nature du comblement, identique dans chacune des fosses, complique la lecture des successions de creusements et la différenciation des fosses. On distingue, toutefois, quatre rangées parallèles de fosses allongées habituellement interprétées comme des dispositifs liés à la culture de la vigne, chaque *alveus* étant doté d'un plant à chaque extrémité, selon une technique décrite par Pline l'Ancien¹⁰⁶. La rangée 1, au sud, comprend les fosses 2142 et 2144. La continuité de la rangée, vers l'est, est masquée par les fosses 2144, 2147 et 2158. De la rangée 2, sont nettement discernables les fosses 2151, 2153, 2149, 2146 et 2141. La rangée 3 est composée des fosses 2154 et 2145, tandis que la dernière rangée ne compte qu'une seule fosse nettement visible (2143). Les longueurs sont comprises entre 0,98 et 1,57 m pour des largeurs allant de 0,25 à 0,40 m. Ces mesures s'accordent avec celles relevées sur plusieurs vignobles antiques languedociens¹⁰⁷. En revanche, l'espacement entre les fosses (0,10 à 0,25 m), entre les rangs (0,07 à 0,86 m) et entre l'axe des rangées (rangées 1 et 2 : 2,02 m) est largement insuffisant pour la culture de la vigne qui réclame 0,80 à 2,2 m

106. Boissinot 2001, 50-51.

107. Pomarès 2005, fig. 44.

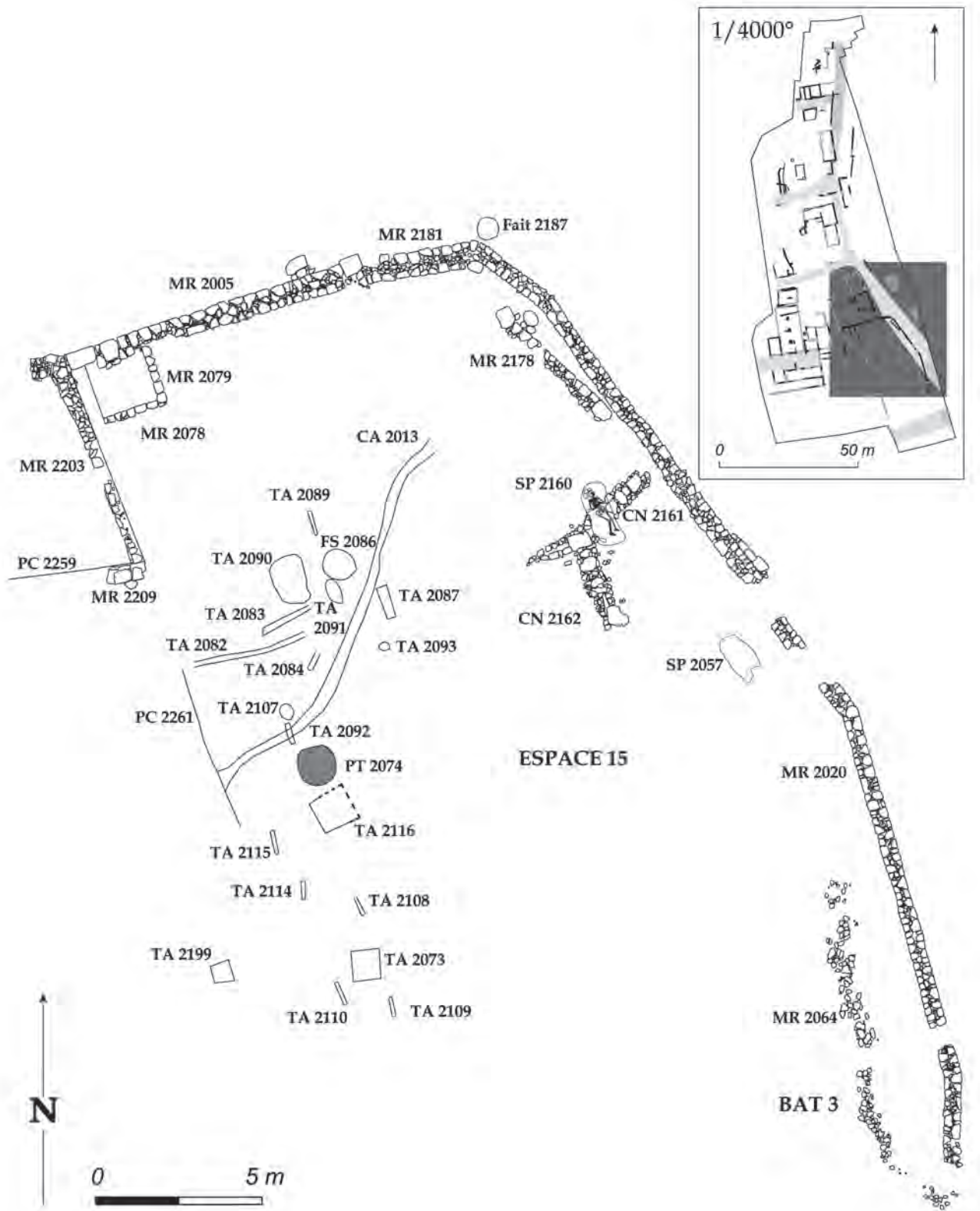


Fig. 226. La zone de jardin 15 (DAO N. Gonzalez).

entre les rangs, 0,50 à 2,2 m entre les fosses et 1,8 à 4,5 m d'axe en axe. On arrive à une valeur correcte entre les rangées 1 et 3 (3,46 m d'axe en axe) et en supprimant une fosse sur deux dans les rangs. Faut-il donc en conclure que la parcelle a été cultivée à plusieurs reprises avec plantation de vignes respectant les alignements précédents ou bien que l'on a affaire à une toute autre culture. Le fait que l'on observe des recoupements avec des fosses plus grandes, relativement serrées, probablement destinées à la plantation d'arbres (2157, 2145, 2144-2147, 2158) irait plutôt dans le sens de cultures successives remplaçant les plus anciennes. La viticulture pourrait aussi être suggérée par de rares pépins de raisin carbonisés repérés sur des sols d'occupation ou dans les résidus de combustion du four 2226.

La faible étendue de ces lambeaux de parcelle cultivée interdit d'en définir la superficie originelle et de proposer un schéma clair de son organisation et de son évolution. Néanmoins, la stratigraphie démontre que le terrain cultivé est en partie bâti par la suite. La parcelle 15, délimitée à l'ouest par les bâtiments 2 et 4, au nord par le bâtiment 1, à l'est par la voie 2192 puis par le mur de clôture 2020 et au sud par la voie 2119, conserve son statut d'espace ouvert considéré comme un jardin de 620 m² faisant partie intégrante de l'agglomération jusqu'à la fin de son occupation (fig. 226-230).

IV- ÉLEVAGE ET PÊCHE

(Frédéric Marty, Aline Doniga)

Les restes osseux, peu abondants et mal conservés, se prêtent difficilement à une étude archéozoologique. Aussi, les indices relatifs à l'exploitation des ressources animales sont-ils très minces. Néanmoins, les recherches de terrain conduites dans la Crau depuis le début des années 1990¹⁰⁸ ont démontré, grâce à la découverte de plusieurs dizaines de bergeries antiques et à la fouille de quelques-unes d'entre elles, que cette zone géographique était systématiquement vouée à l'élevage des ovins depuis le milieu du I^{er} s. av. J.-C., soit au moment de la déduction de la colonie romaine d'Arles (46 av. J.-C.). La densité d'occupation et, par conséquent, de production de laine paraît maximale au II^e s. Au Castellon, en dehors de

quelques ossements, on peut évoquer la découverte de trois clochettes (fig. 335, 3-5) pouvant équiper des animaux domestiques tels que chiens ou ovicapridés. En effet, des objets similaires ont été retrouvés dans six bergeries antiques de Crau¹⁰⁹. Le contexte le plus éclairant est une clochette attachée au collier d'un squelette de chèvre de la *villa del fondo* d'Acunzo, près de Pompéi¹¹⁰. L'usage de petites clochettes peut également se doubler d'une fonction prophylactique si l'on interprète ainsi les découvertes de clochettes fixées à des bracelets d'enfants ou les accompagnant dans la tombe, par exemple à Mâlain, Avenches, Kempten ou Arras¹¹¹. En ce qui concerne l'équipement des animaux domestiques, on notera aussi la présence d'une applique de harnais en bronze qui pouvait être utilisée par les chevaux dans la vie civile. L'objet se présente sous la forme d'un rivet décoratif qui devait peut-être, à l'origine, posséder un décor émaillé, ici disparu.

Les vestiges liés aux ressources halieutiques, en nombre de débris, paraissent plus importants au point que la consommation de coquillages pourrait avoir sérieusement concurrencé, voire dépassé, celle de viande. En effet, tous les sols sont systématiquement jonchés, plus ou moins densément, de fragments de coquilles de moules. La fosse dépotoir 129 (1,40 x 0,42 x 0,12 m) est d'ailleurs presque exclusivement remplie de coquilles de moules concassées de taille variable (fig. 231). Des concentrations importantes ont aussi été repérées, par exemple, sur un sol de l'espace 18 ou dans le comblement de la fosse 270 (fig. 232). Les autres types de coquillages (huîtres, peignes) paraissent anecdotiques. Les recherches menées au sommet de la colline, dans les niveaux de l'âge du Fer, ont montré que la consommation des moules est déjà nettement supérieure à celle des autres coquillages, dès le V^e s. av. J.-C.¹¹² Le mode de préparation a dû peu varier avec le temps car à cette époque, comme au Haut-Empire, on n'observe que de très rares traces de cuisson sur les coquilles, ce qui prouve que les moules ont dû être consommées crues ou à peine cuites. Un cas de cuisson à la braise de moules et d'huîtres a, par ailleurs, été mis en évidence, toujours au sommet du site, dans un four à

108. Badan, Brun, Congès 1995.

109. Badan, Brun, Congès 1995, 268, 272, 279, 284, 286, 287.

110. Della Corte 1921, 439.

111. Roussel 1988, 91, pl. 28, 231a ; Dasen 2003, 287.

112. Marty 2002b, 159.



Fig. 227. Jardin 15 vu du nord-ouest [les silos sont médiévaux] (cliché Fr. Marty).



Fig. 228. Jardin 15. Mur de clôture 2020 vu du nord-ouest (cliché Fr. Marty).



Fig. 229. Jardin 15. Mur de clôture 2020 vu du sud-ouest (cliché Fr. Marty).



Fig. 230. Reconstruction du mur de clôture 2020 vue du nord (cliché S. Ledrole).

pain du dernier tiers du II^e s. av. J.-C.¹¹³ L'étude menée par Fr. Brien-Poitevin¹¹⁴ sur les restes conchyliologiques des habitats du pourtour de l'Étang de Berre montre que la consommation de moules prédomine largement à Saint-Blaise et sur l'île de Martigues dès le V^e s. av. J.-C. A partir du II^e s. av. J.-C., un changement de goût s'opère, les restes d'huîtres étant plus nombreux. Toutefois, au I^{er} s. av. J.-C., sur les habitats de la Cloche et du Castellans de Rognac, les moules restent toujours largement majoritaires. L'auteur voit une généralisation de la consommation d'huîtres à partir de la période gallo-romaine. Toutefois, pour le Haut-Empire, l'étude repose uniquement sur un échantillonnage portant sur l'île de Martigues et sur le site du parking Pasteur, à Aix-en-Provence, éloigné des rives de l'Étang de Berre. Autrement dit, la réflexion est loin d'être achevée et la consommation massive de moules dans l'agglomération du Castellans ne doit pas surprendre. Elle prouve que la tradition protohistorique se poursuit sur les rives de l'Étang de Berre et que les bancs n'ont pas été épuisés après des siècles d'exploitation. Pour autant, il ne faut probablement pas imaginer

113. Marty 2002b, 156.

114. Brien-Poitevin 1993 ; 1996.



Fig. 231. Fosse 129 remplie de coquilles de moules (cliché Br. Chevaux).



Fig. 232. Concentration de coquilles de moules sur un sol du bâtiment 10 (cliché Fr. Marty).

la mise en place d'une véritable mytiliculture. Les études archéozoologiques récentes n'ont enregistré aucun indice probant de mytiliculture antique. Elles démontrent que les réserves naturelles devaient être suffisantes pour des populations humaines à la technique rudimentaire et que, par conséquent, l'élevage des moules n'avait pas d'intérêt à être pratiqué¹¹⁵. Par sa position géographique, l'agglomération a bien évidemment exploité les ressources de l'Étang de Berre. Les potentialités de l'étang de l'Olivier, en revanche, sont plus difficiles à cerner en raison de l'absence d'études paléoenvironnementales spécifiques. À une époque récente (XVIII^e s.) où la morphologie de l'étang était bien différente de celle prévalant au Haut-Empire – le niveau du plan d'eau étant nettement plus élevé et la relation avec l'Étang de Berre par le biais d'un canal établie depuis quelques décennies (1660) – M. Darluc¹¹⁶ vante la profusion et la renommée des moules qui en sont issues. Peut-être en était-il de même dans l'Antiquité avec l'introduction de moules ramassées dans l'étang voisin, à l'image des moules consommées à Saint-Blaise, probablement en partie collectées dans l'étang fermé de Lavalduc comme le suggère l'épaisseur des coquilles indiquant un biotope à la salinité élevée¹¹⁷.

La question de l'exploitation du sel des étangs, n'ayant pas laissé de traces archéologiques tangibles, reste encore ouverte, mais le seul fait que l'assèchement estival des étangs provoque la formation naturelle de sel le long du rivage implique au moins une récolte opportuniste répondant aux besoins quotidiens. Pour l'étang de l'Olivier, les archives font état de l'existence de sauniers au XVI^e s. dont l'activité a périclité suite au déversement des eaux de la Durance, acheminées par le canal de Craponne, qui a conduit à l'élévation du plan d'eau¹¹⁸. Malgré de fortes présomptions, en l'état actuel des recherches, aucun aménagement antique lié à la récolte de sel n'a encore été mis en évidence dans la région de l'Étang de Berre.

La pêche, quant à elle, est illustrée par des restes de poissons recueillis par tamisage au fond des puits 47 et 3082. Elle se pratiquait notamment à la ligne (canne ou palangre), comme le prouve la découverte

d'un hameçon en alliage cuivreux (fig. 333, 6), mais aussi au filet comme en témoigne un poids de pêche formé d'une feuille de plomb roulée sur elle-même (fig. 334, 1). Ces quelques indices, en matières non périssables, ne suffisent probablement pas à rendre compte de la diversité des techniques employées. Les géographes et historiens grecs et latins, par exemple, décrivent une technique propre aux populations riveraines des étangs du littoral marseillais et languedocien. Elle consiste, en période de très basses eaux, à harponner avec un trident les muges prisonniers de la vase ou aveuglés par la salinité élevée de l'eau¹¹⁹. L'utilisation d'embarcations, pour la pêche comme pour les déplacements sur les étangs ou en direction de la mer, est suggérée par la découverte de deux crochets à douille en fer (fig. 333, 8), dont un complet, interprétés comme des gaffes car en tous points comparables à une gaffe de baleinier basque du XVI^e s. exposée au Musée Canadien des Civilisations de Gatineau (Québec). Pour l'époque romaine, nous connaissons une autre gaffe, strictement identique, découverte près des rives de la Tamise et présentée au *Museum of London*.

Les mollusques terrestres représentent une autre source de protéines qui n'a pas été négligée par la population locale. En effet, on retrouve sur certains sols d'occupation, parmi d'autres déchets, des coquilles d'escargots, bien moins nombreuses que celles de moules, mais formant parfois des amas plus ou moins denses signalant clairement des rejets alimentaires (fig. 233). Une espèce en particulier a été sélectionnée. C'est l'escargot mourguéta qui vit habituellement dans les zones ouvertes plutôt ensoleillées.

Enfin, on évoquera la production possible de miel et de cire à travers un objet en céramique interprété comme une ruche (fig. 234). Il s'agit d'un cylindre tourné à panse renflée dont une extrémité conservée est munie d'un bord épaissi à gorge interne. L'autre extrémité manque¹²⁰. Les comparaisons

115. Bardot-Cambot, Forest 2013.

116. Darluc 1782, 374.

117. Brien-Poitevin 1993, 286.

118. Giroussens 1996.

119. Polybe, XXXIV, 10, 1-4 ; Pomponius Mela, II, 5, 83 ; Pseudo-Aristote, *Des singularités mystérieuses*, 89 ; Strabon, IV, 1, 6.

120. Si, à première vue, on pouvait penser à un élément de canalisation, on constate toutefois que les parois ne sont pas rectilignes, comme c'est souvent le cas, et que le diamètre est relativement large. L'hypothèse d'une ruche telles que nous en donnent à voir l'ethnologie, mais aussi l'archéologie, est donc une solution envisageable.

ethnographiques et archéologiques donnent une idée de son mode d'utilisation. Le cylindre est placé horizontalement, associé ou non à d'autres. Il est fermé à l'aide de bouchons en liège, bois ou céramique scellés hermétiquement avec de la boue ou du torchis, en laissant un petit trou pour le passage des abeilles et pour éviter, par la même occasion, l'intrusion d'autres animaux. Le débouchage facilite ensuite la récolte du miel et de la cire¹²¹. Le même dispositif, tout à fait réalisable à partir d'amphores récupérées plutôt que l'utilisation d'un objet spécifique peu répandu, a pu passer inaperçu ailleurs. Fl. Verdin¹²² a ainsi suggéré que les concentrations de tessons d'amphores italiques repérées sur les versants du massif Sainte-Victoire pouvaient traduire, outre la présence de ruserres ou de greniers isolés, l'existence de ruchers. Au sud de la commune d'Istres et au nord de l'étang de Lavalduc, sur le site de Vigne Gaste, une prospection réalisée par Fr. Trément¹²³ a livré, sur une superficie de 4 ha (12 ha selon Fr. Trément), un épandage composé exclusivement d'amphores italiques (1278 tessons) de types gréco-italique et/ou Dressel 1A (34 ex.), Dressel 1B (1 ex.), Dressel 1C (16 ex.) et Dressel 2/4 (1 ex.). L'abondance et l'exclusivité des amphores italiques signalent incontestablement l'existence d'une activité spécialisée à cet endroit, entre le dernier tiers du II^e s. et le I^{er} s. av. J.-C. Nous avons tenté de mettre en relation ces vestiges avec une technique de raffinage du sel rapportée par Caton l'Ancien¹²⁴, mais aucune autre découverte n'est venue corroborer cette hypothèse. Aussi ne doit-on pas écarter la possibilité que ces amphores aient été réemployées et disposées sur une vaste étendue consacrée à l'apiculture.

V- TRANSFORMATION ALIMENTAIRE (Frédéric Marty)

Le matériel de mouture est relativement bien représenté au sein de l'habitat. Toutefois, aucune meule n'a été retrouvée dans son contexte d'utilisation. Il s'agit systématiquement d'éléments réemployés dans le bâti ou rejetés avec des déchets divers. On notera, cependant, la découverte d'une *meta* Long. 232b

var. XXII brisée en deux, associée à un *catillus* Long. 206b var. VIII (fig. 235, n°5) presque complet dans la maçonnerie du mur 246, construit dans la cave 215 (bâtiment 11). Le matériau employé est systématiquement du basalte à l'exception d'un *catillus* Long. 201A (fig. 235, n°6) en molasse locale, extrait du comblement du puits 3082, c'est-à-dire d'un contexte du début du III^e s. Quatre fragments de tables ovales (fig. 235, n°1) et rectangulaires (fig. 235, n°2) sont visiblement des éléments résiduels de l'âge du Fer, ce qui est peut-être aussi le cas de quelques meules rotatives bien qu'il soit plus difficile de le mettre en évidence (par exemple deux *metae* Long. 222b var. XXI [fig. 235, n°3]). Les autres éléments de meules manuelles sont typologiquement homogènes puisque l'on compte deux types de *metae* pour quatre individus (Long. 221b var. XXI et Long. 232b var. XXI [fig. 235, n°4] et XXII) et seulement un type de *catillus* (Long. 206b var. VIII [fig. 235, n°5]) en huit exemplaires. De manière éparse sur le site et avec une forte concentration dans le niveau de démolition de l'espace 18, on note la présence de fragments de basalte d'Orvieto (Étrurie), très friable et facilement reconnaissable à ses nombreux cristaux blancs de leucite. En Narbonnaise, seules des meules de grand format (*molae asinariae*) de type pompéien sont façonnées dans cette roche¹²⁵. La concentration de fragments près de l'espace 18 pourrait signaler l'existence d'une boulangerie dans ce secteur de l'agglomération, complétant l'activité de mouture des céréales réalisée dans le cadre familial avec les meules rotatives individuelles.

Dans l'espace 11 du bâtiment 2, les restes d'un aménagement pourraient appartenir au soubassement d'un four à pain (2226 ; fig. 236-237). Quelques blocs de pierre équarris délimitent un espace quadrangulaire (1,75 x 1,60 m) rempli de moellons formant un radier et s'appuyant contre l'angle sud-est de la pièce. L'ouverture est centrée sur le côté ouest. Elle est signalée par un décrochement rectangulaire de 0,41 m de largeur en façade et 0,29 m de profondeur, matérialisé par trois blocs de pierre noircis. L'espace délimité par ces derniers était comblé d'une couche charbonneuse issue de la vidange du foyer. Ni la sole ni la superstructure n'ont été conservées, interdisant toute restitution architecturale.

121. Morais 2011, 81-83.

122. Verdin 1995, 346.

123. Trément 1999, 146-147 et 275, IS 41.

124. Marty 2002b, 161.

125. Longepierre 2012, 110-115.



Fig. 233. Coquilles d'escargots consommés au milieu de rejets de cuisine dans la pièce 22 (cliché E. Martin-Kobierzyki).

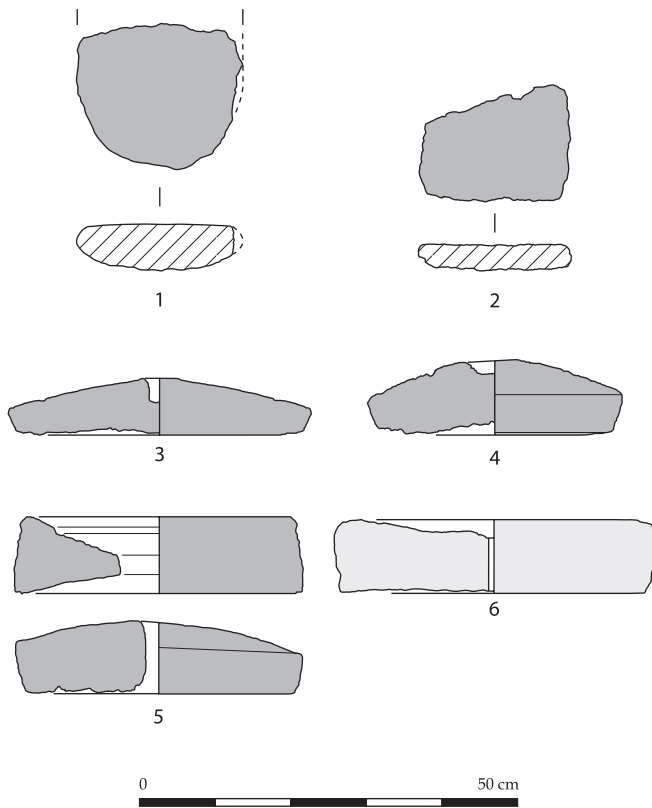


Fig. 235. Mobilier des niveaux du Haut-Empire. Meules en basalte. 1 : Py A1 ; 2 : Py A2 ; 3 : Long. 222b var. XXI ; 4 : Long. 232b var. XXI ; 5 : *catillus* Long. 206b var. VIII et *meta* Long. 232b var. XXII. Meule en molasse. 6 : Long. 201a (DAO Fr. Marty et J. Tisseyre).

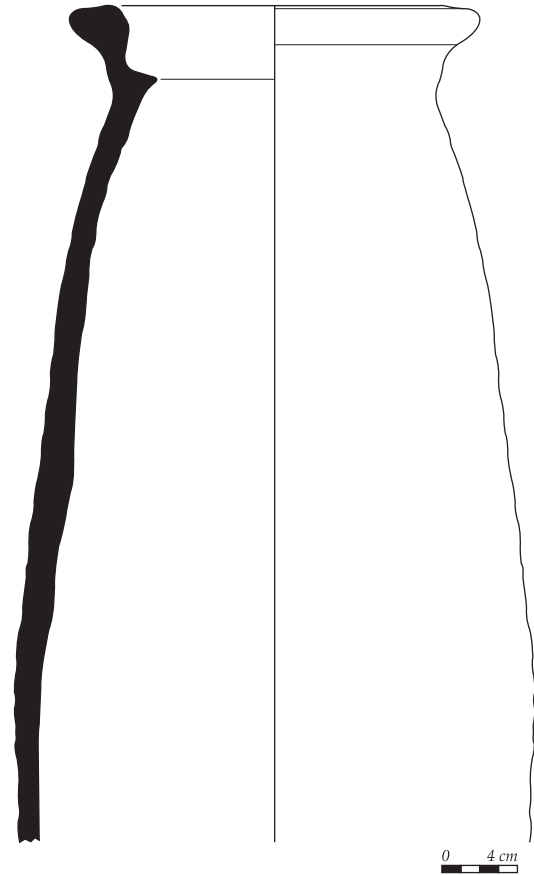


Fig. 234. Probable ruche en céramique à pâte claire (DAO L. Robin).

Alors que sur le *vicus* de Berthoire, à Pignans, chaque maison comporte une petite installation vinicole¹²⁶, au Castellan, quelques indices suggèrent l'existence d'installations oléicoles. Lors de l'abandon de l'agglomération, tout ce qui était en état ou récupérable a été prélevé. Autrement dit, aucune installation en place n'est clairement repérée. Nous ne disposons que de deux *molae oleariae* et de noyaux d'olives carbonisés. Les deux meules sont taillées dans la molasse locale. La première, incomplète, était prise dans un niveau de démolition recouvrant la cour 41 du bâtiment 11 (fig. 238, n°2). Son diamètre restitué avoisine les 0,67 m, pour une largeur de 0,23 m. Dans ce bâtiment, certes très arasé, rien d'autre ne vient conforter l'hypothèse d'une production d'huile. Dans l'angle nord-ouest de la pièce 12 du bâtiment 2, une meule complète (diamètre : 0,74 m ; largeur : 0,24 m),

126. Brun 2005, 15-18 ; Borreani, Brun 1997.



Fig. 236. Base du four 2226 vue de l'ouest (cliché Fr. Marty).



Fig. 237. Ouverture du four 2226 vue de l'ouest (cliché Fr. Marty).

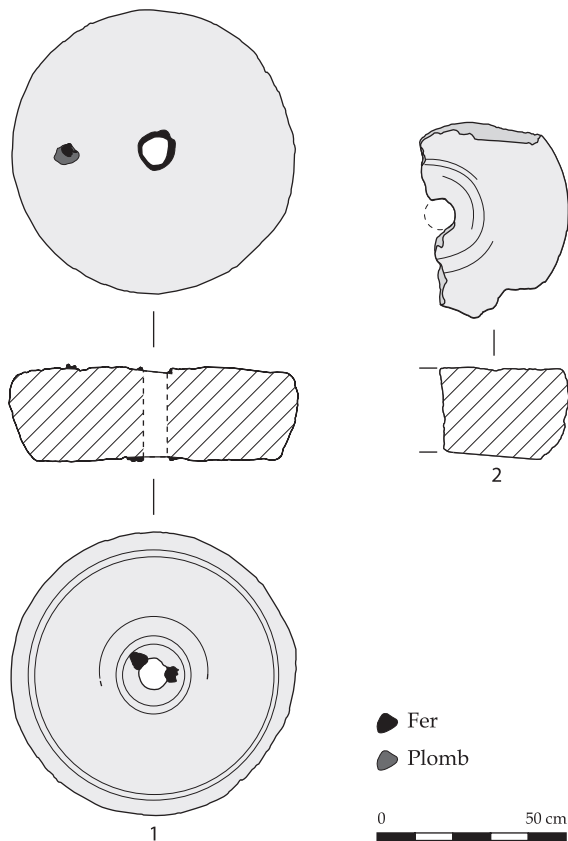


Fig. 238. Mobilier du Haut-Empire. *Molae oleariae* en molasse (DAO Fr. Marty et J. Tisseyre).



Fig. 239. *Mola olearia* hors d'usage dans la pièce 12 du bâtiment 2 (cliché Fr. Marty).

couchée, a été calée dans une fosse par un moellon (fig. 238, n°1 et fig. 239). L'oeillard, d'environ 0,10 m de diamètre, contenait encore les restes ferreux de coins de calage de l'axe en bois. Sur la face supérieure de la meule ainsi positionnée, un élément en fer (tige surmontée d'un disque très dégradé) a été scellé au plomb dans une petite cavité creusée à cet effet. On ignore la fonction de ce dispositif postérieur à l'utilisation de la meule en tant que telle. Celle-ci a dû être mise au rebut en raison d'une fissure que l'on peut observer. Outre ce témoin, de nombreux noyaux d'olives carbonisés étaient dispersés sur le sol de la pièce 12, mais aussi dans les pièces communicantes 10 et 11. Pour cette dernière, les noyaux étaient localisés dans la zone de rejets charbonneux à l'entrée du four 2226. Il ne fait aucun doute que ces noyaux d'olives sont des résidus de pressage utilisés comme combustible. Plinius l'Ancien recommande d'ailleurs de les employer à la place du bois pour chauffer les



Fig. 240. Radier 295 (cliché Br. Chevaux).

chaudières des huileries¹²⁷. Le bâtiment 2 est-il pour autant une huilerie ? L'absence d'élément significatif en place (maie, contrepoids, bassin, cuve...) interdit de l'affirmer. Toutefois, une relation entre ce bâtiment et une installation oléicole est indiscutable. Des résidus de pressage ont également été utilisés comme combustible dans l'espace 19 comme le prouve, ici aussi, une concentration de noyaux d'olives carbonisés sur le sol de la pièce. Enfin, un noyau carbonisé isolé a été retrouvé dans le comblement du puits 3082 (US 13068). Même si ces vestiges sont très ténus, il apparaît que l'économie locale était en partie tournée vers la production d'huile, sous forme de petites exploitations familiales impliquant une gestion différente de celle des grands domaines ruraux, mieux connus par l'archéologie.

127. « le meilleur feu est donc le feu des noyaux mêmes de l'olive » (Pline, *Histoire Naturelle*, XV, 6, 3).

Un radier aux contours irréguliers (295 : 1,40 x 1,20 m), composé principalement de moellons (mais aussi de quelques fragments de *tegulae* et d'un bord de *dolium*), est placé à égale distance (1 à 1,20 m) des murs 68, 65 et 74 de la pièce 42 du bâtiment 12 (fig. 240). On ignore la fonction exacte de cet aménagement, mais il ne fait aucun doute qu'il devait stabiliser une structure liée à l'artisanat ou à la transformation alimentaire. Bien qu'aucune meule n'ait été retrouvée dans cet espace, la position du radier pourrait s'accorder avec celle d'une meule à grain ou à olives mue par la traction animale.

De manière moins explicite, la pièce 11 du bâtiment 2 offre un aménagement éventuellement relié à la transformation alimentaire. Il s'agit d'une fosse circulaire (diamètre : 0,81 m ; profondeur : 0,25 m) creusée dans le sol rocheux, près du mur 2203 et non loin du foyer 2233. À l'intérieur de la fosse se trouvaient

de nombreux fragments d'une jatte graphiquement complète en céramique non tournée des Alpilles. Ses dimensions (diamètre : 0,591 m ; hauteur restituée : 0,252 m) lui permettraient de prendre place dans la cavité. Ces quelques éléments relevant de la première occupation du bâtiment, au milieu du I^{er} s., indiquent peut-être l'emplacement d'une cuisine dont le fonctionnement reste à préciser.

VI- ARTISANAT

(Frédéric Marty, Brice Chevaux, Aline Doniga)

L'extraction de la pierre, préalable à la mise en place du bâti, peut être observée en divers points du site. Nul doute que le creusement des voies dans la roche ou la mise en forme des paliers, destinés à asseoir les bâtiments sur une surface plane, a produit des moellons qui ont été ensuite utilisés dans la construction. La paroi creusée du bâtiment 4, par exemple, montre nettement des traces d'escoude à deux dents typiques du travail de carrier. Dans le cas des voies, les traces de taille ont été effacées par l'érosion, notamment par les écoulements d'eau le long des parois, la roche étant relativement tendre. Le bloc de molasse parallélépipédique 288 (1,35 x 0,76 x 0,45 m), disposé volontairement en travers de la voie 93 au niveau de sa jonction avec la voie 163, correspond vraisemblablement à un module extrait d'une carrière de pierre à bâtir. Un moellon en a été prélevé dans un angle. Sur le sol de la cour 5 du bâtiment 1, en partie masqué par le mur 2204, un sillon de 0,06 m de profondeur, creusé à l'escoude ou au pic, délimite un quadrilatère de 1,07 m de long sur au moins 0,70 m de large. On observe, sur le grand côté, ce qui devrait être une encoignure. Visiblement, le travail n'a pas été achevé. Il s'agit peut-être de l'ébauche du creusement d'une fosse. Toutefois, le vestige le plus significatif d'une activité d'extraction de pierres est une petite carrière de dalles (77) située dans l'espace 50, mesurant 5,20 x 3 m, soit 15,6 m² pour une profondeur de 0,25 m (fig. 241-248). Les tranchées d'extraction, creusées à l'escoude à deux dents, dessinent un carroyage régulier délimitant des dalles de module plus ou moins constant. Si dans chacune des sept rangées, quatre dalles ont été détournées, alors, en éliminant trois dalles inachevées et une non extraite, on obtient une production modeste de 24 dalles pouvant couvrir une surface d'environ 13 m². La dalle située dans l'angle sud-est, qui n'a pas été détachée du plancher, mesure

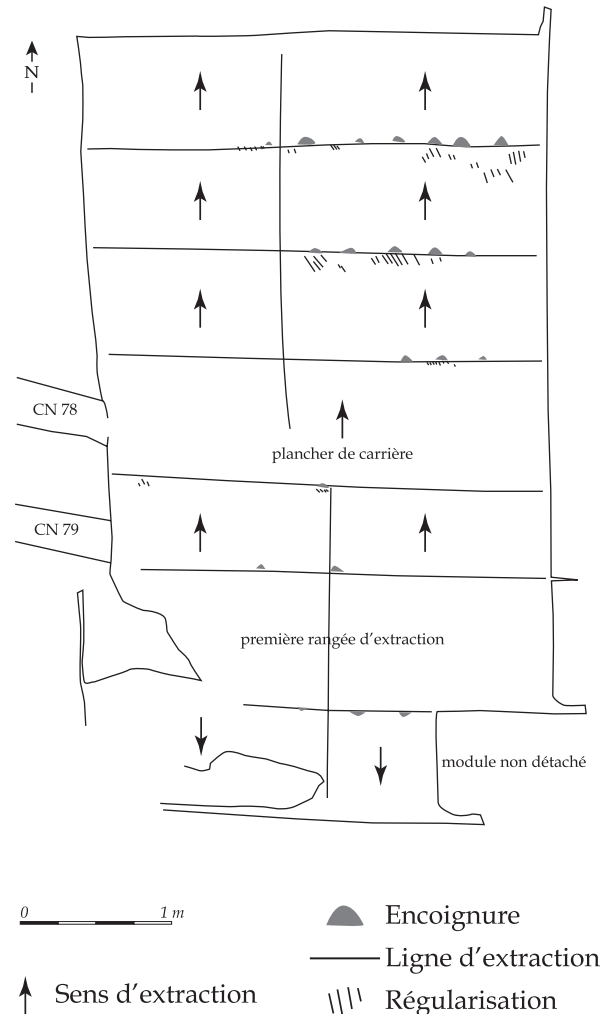


Fig. 241. Carrière de dalles 77 (DAO Fr. Marty).

0,775 x 0,685 m pour 0,12 m d'épaisseur. Celles qui l'ont été ont laissé au sol des traces d'encoignures, creusées avec un mortaisoir, et de légers sillons rectilignes de régularisation du fond de carrière avant détachement des dalles suivantes. L'ensemble des stigmates visibles sur la roche et notamment la position des encoignures permettent d'observer un sens d'extraction vers le sud pour la première rangée, puis vers le nord pour les suivantes. L'angle sud-ouest de la carrière, incomplètement exploité, témoigne d'un abandon rapide peut-être dû à des défauts de la roche de ce côté-ci. Ce petit chantier répond logiquement à une demande ponctuelle liée à la construction d'un édifice proche. Tout près de là, le dallage 75 de la structure hydraulique 211 emploie des dalles dont la nature et le module pourraient correspondre à celles extraites de la carrière. Le brasier qui recouvrait la carrière et les alentours immédiats n'ont livré aucun outil.



Fig. 242. Carrière 77 et canalisations 78 et 79 se dirigeant vers la structure hydraulique 211, vues du nord (cliché Br. Chevaux).

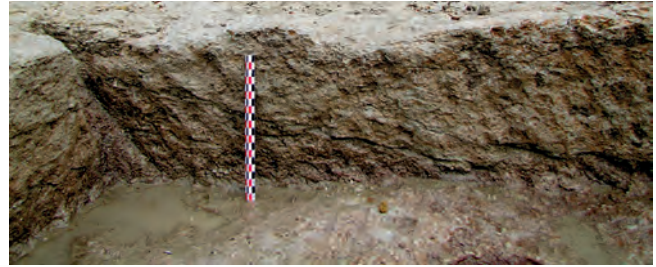


Fig. 244. Carrière 77. Traces d'escoude le long de la paroi de la carrière (cliché Fr. Marty).

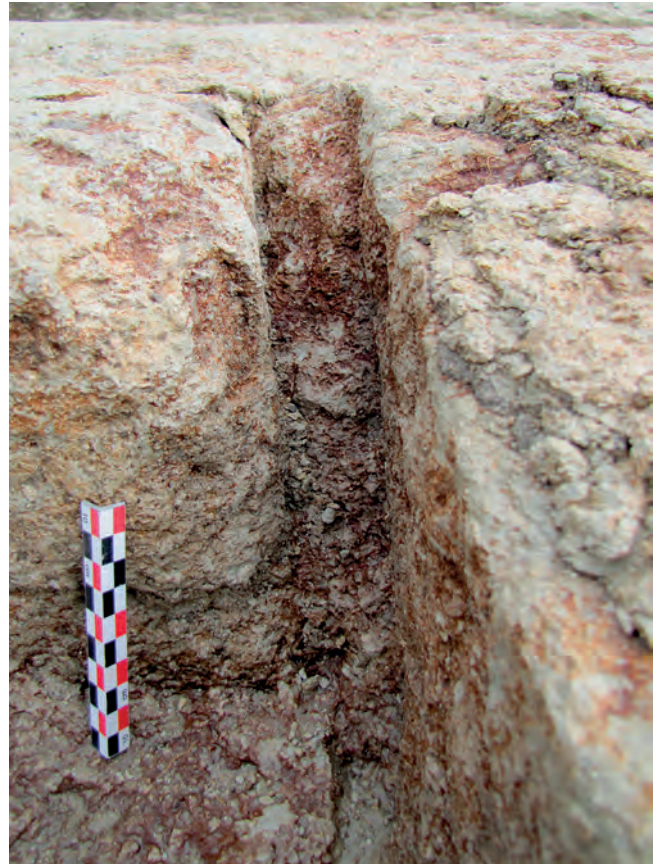


Fig. 245. Carrière 77. Trace d'escoude (cliché Fr. Marty).



Fig. 243. Carrière 77 vue du nord (cliché Fr. Marty).



Fig. 246. Carrière 77. Encoignures à la base d'une dalle en cours d'extraction (cliché Fr. Marty).



Fig. 247. Carrière 77. Traces de régularisation du fond de carrière (cliché Fr. Marty).



Fig. 248. Carrière 77. Dalle en cours d'extraction (cliché Fr. Marty).

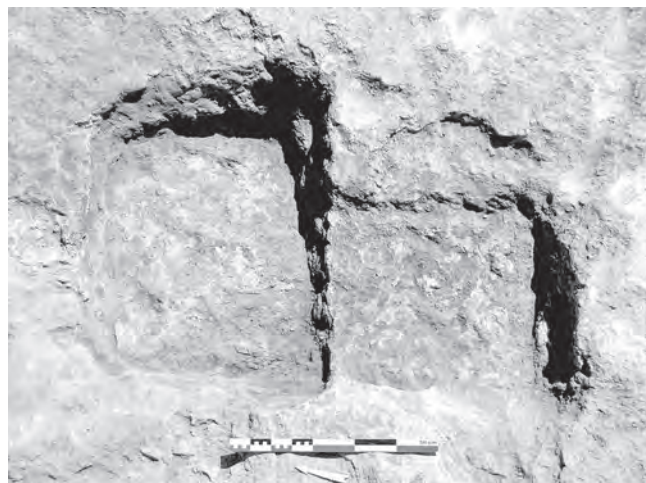


Fig. 249. Bassin de trempe 48
(cliché Fr. Marty).

En revanche, on signalera la découverte, sur le sol de la pièce 12 du bâtiment 2, d'un ciseau en fer (fig. 333, 5) composé d'une tige fine pleine longue de 0,20 m, de largeur constante, et dotée d'une tête large de 0,027 m qui pourrait évoquer la taille de la pierre, bien que le travail du bois ou du fer ne soit pas non plus exclu¹²⁸.

L'identification d'un petit atelier de forge (48) à seulement 7 m au nord-est de la carrière indique peut-être l'existence d'une relation entre les deux structures (fig. 249-250). En effet, le travail de la pierre nécessite un entretien régulier des outils en fer en les rénovant pour leur conserver une efficacité suffisante. L'unique structure reconnue de l'atelier est une fosse creusée dans la roche composée de deux parties rectangulaires étagées (0,85 x 0,70 x 0,18 m et 0,65 x 0,50 x 0,10 m) communiquant par un côté. Le fond est comblé d'une couche charbonneuse contenant des scories de fer en culot de dimensions peu régulières (7 pour 1,4 kg ; diamètres : 0,061 à 0,118 m), des scories informes (20 pour 1,14 kg) et des déchets ferreux sous forme de lamelles (12 pour 750 g). Des prélèvements ont permis de mettre en évidence une forte densité de battitures lamellaires et sphériques. Les premières se rapportent au forgeage par martelage des objets en fer ; les secondes à la trempe. Ces indices concordants laissent entrevoir une activité de sidérurgie qui permet de proposer la fonction de

128. Boucard 2014, 154.

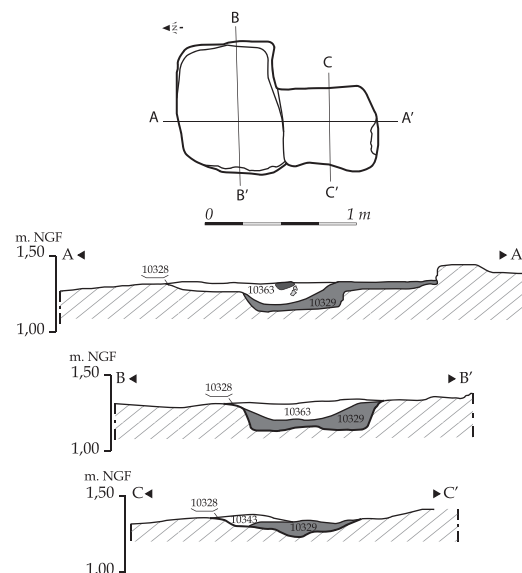


Fig. 250. Vues en plan et en coupe du bassin de trempe 48
(DAO J. Tisseyre).

bassin de trempe à la fosse 48. La répartition dans l'agglomération des culots – qui se forment dans le foyer, sous l'objet chauffé, au débouché du soufflet – et des scories de fer indique que ces déchets sont omniprésents, la réparation d'outils en fer ne nécessitant pas forcément d'aménagement permanent pour être pratiquée (fig. 251 et annexe 1). Deux foyers en fosse ont livré ce type de résidus : le foyer 76 (bâtiment 6 espace 31) contenait deux scories et le foyer allongé 211 (bâtiment 8 espace 34) deux scories et un culot. Deux autres points de découverte sont en lien direct avec une activité de forge. À l'intérieur du bâtiment détruit par la voie 2192, dont seul subsiste le mur occidental 2178, un sol charbonneux reconnu sur à peine plus de 1 m² était jonché de scories (66 ex). On y a également retrouvé deux culots ainsi que deux clous en fer. À 8 m au sud-ouest, la fosse dépotoir 2086 (diamètre : 0,95 à 0,98 m ; profondeur : 0,14 m) ne contenait, à l'exception d'un fragment de céramique et d'un fragment de *tegula*, que des déchets provenant d'un atelier de forge : 3 culots, 69 scories, 24 ferrures et 5 clous en fer. Malgré leur proximité géographique et chronologique, il est impossible d'affirmer que ces deux points de découverte se rattachent au même atelier. Néanmoins, ils ne laissent aucun doute quant à l'existence d'une activité artisanale dans ce secteur.

Le plomb, facile à travailler et à recycler grâce à un degré de fusion très faible (327°C), est bien

évidemment représenté par quelques déchets épars prouvant un travail sur place : coulures, fragments informes, fragments de tôles et de lamelles. Il était notamment employé pour fabriquer des lests de filet de pêche, pour réparer les céramiques fêlées à l'aide d'agrafes ou pour sceller des éléments en fer dans la pierre. Un fragment de moule en céramique (**fig. 252, n°1**), orné d'un graffito en forme de branche gravé après cuisson, témoigne de la fabrication de petits lingots, sans doute destinés à constituer une réserve de matière première pour remédier aux nécessités du quotidien. Deux alvéoles incomplètes sont conservées. Elles donnent aux lingots une forme ovale, à base rétrécie. Deux lingots de forme et de dimensions comparables ont été retrouvés dans le port antique de Fos (**fig. 252, n°2-3**). Leur poids atteint 306,4 g et 335,5 g.

Enfin, deux aiguilles en os dont la conservation ne permet aucune identification typologique et 14 pesons de forme circulaire (**fig. 334, 2-3**), à perforation centrale, témoignent d'une activité textile. Les aiguilles en os ont très certainement été employées pour l'assemblage de pièces de tissu peu épais. En effet, ces exemplaires sont fragiles comparés à leurs homologues en bronze, bien plus robustes. Les pesons, généralement associés à un métier à tisser, ont pu également servir de lests de filet de pêche¹²⁹. Leur perforation n'est pas toujours centrée. Ils sont tournés dans une argile à pâte calcaire régionale par des ateliers complétant leur fournée de tuiles ou d'amphores tel que celui de Sivier, situé de l'autre côté de l'étang de l'Olivier (Marty 2003).

VII- ÉCHANGES

(Frédéric Marty)

Comme on l'a vu, l'exploitation des ressources vivrières locales a pu engendrer des surplus susceptibles de faire l'objet d'échanges. Bien que les indices sur place soient faibles, ce sont par exemple la laine des moutons de Crau ou le sel récolté dans les étangs dont la mise en évidence par l'archéologie est souvent impossible en l'absence d'installation de traitement de la matière première (bassin de lavage pour la laine, système de concentration du sel...). De manière plus fiable, le ramassage des moules et la pêche ont pu constituer une source de revenus appréciable.

Les produits ont pu être distribués dans la région proche en suivant les réseaux routiers existants, l'axe principal constitué par la *via Aurelia* n'étant distant que de 12,7 km à vol d'oiseau. Il peut être rejoint en passant par Entressen après un parcours plat de 17 km. Le taux relativement élevé de céramique non tournée des ateliers A des Alpilles – que l'on situe à Orgon – jusqu'au milieu du I^{er} s. implique effectivement des échanges dans cette direction. Les rives de l'Étang de Berre sont également des lieux de commerce et de troc facilement accessibles avec des embarcations légères. Depuis le rivage oriental, ont pu arriver les relativement nombreux pots et jattes en céramique brune provençale. Toutefois, l'étude céramologique révèle qu'une grande partie du mobilier et des denrées conditionnées en amphores a transité par le port de Fos. En effet, le faciès de consommation des habitants de l'agglomération du Castellan est très proche de celui connu pour Fos, avec une large diversité de catégories céramiques et la présence significative d'objets rares en Gaule méridionale ou le taux élevé de vaisselle en provenance de la moyenne vallée du Rhône qui contrastent avec le faciès des habitats plus éloignés de l'axe rhodanien. Le port de Fos, seulement distant de 10,5 km à vol d'oiseau, pouvait être facilement relié par bateau à partir d'un mouillage qui reste à découvrir sur les rives de l'Étang de Berre (près du débouché du canal reliant l'étang de l'Olivier à celui de Berre ?), à environ 1 km de là, afin d'y acquérir les produits du commerce méditerranéen.

Ces échanges n'ont, semble-t-il, pas favorisé une économie monétaire très développée. Les monnaies retrouvées sont, en effet, assez rares et de faible dénomination. Le seul ensemble monétaire de valeur est un petit trésor de onze deniers caché sous le seuil 168 de la pièce 37 du bâtiment 11. Les monnaies (**fig. 253**), soudées comme si elles avaient été empilées au moment de la découverte, étaient peut-être, à l'origine, contenues dans un rouleau en matière périssable (tissu...). On compte un dernier *serratus* de L. LIC, CN. DOM et associés, frappé à Narbonne en 118 av. J.-C., un denier de L. SATURN frappé à Rome en 104 av. J.-C., un denier *serratus* de Q. ANTO BALB PR frappé à Rome en 83-82 av. J.-C., un denier de Paulus Lepidus frappé à Rome en 62 av. J.-C., deux deniers de ALBINUS BRUTI F frappés à Rome en 48 av. J.-C. et cinq deniers d'Auguste frappés à Lyon entre 2 av. J.-C. et 4 (?) apr. J.-C.

129. Étude en cours Al. Doniga.



- 1 culot
- 2 culots
- 3-7 culots
- 1-9 scories
- 10-32 scories
- >45 scories

0 20 m

Fig. 251. Répartition des culots et scories de fer (DAO N. Gonzalez et Fr. Marty).

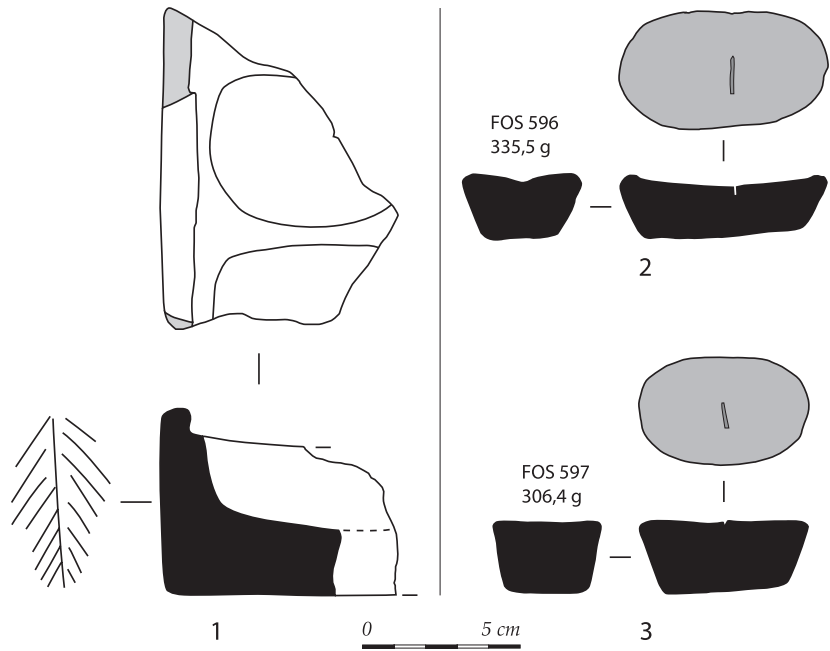


Fig. 252. Indice d'artisanat du plomb. 1 : moule à lingots en céramique ; 2-3 : lingots de plomb de comparaison provenant du port antique de Fos-sur-Mer (DAO Fr. Marty).



Fig. 253. Bâtiment 11, pièce 37. Dépôt monétaire de fondation sous le seuil 168 (cliché Fr. Marty).

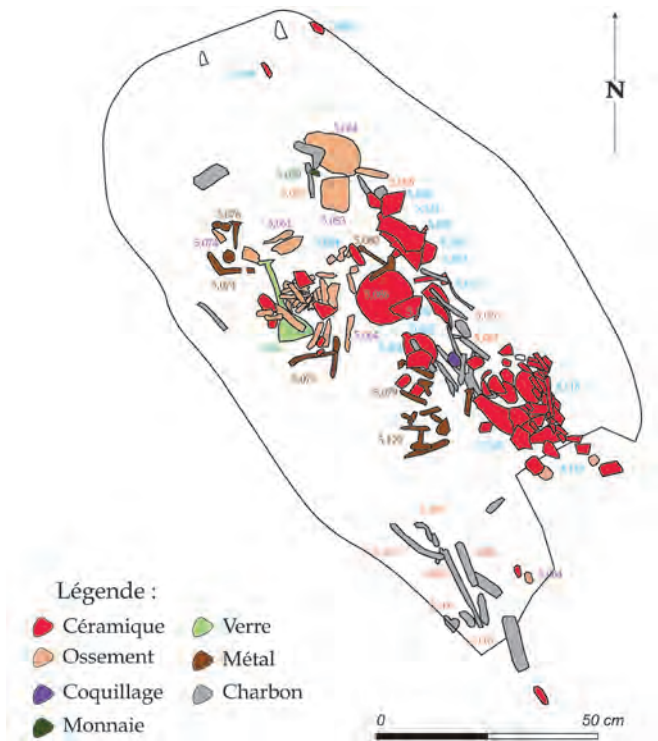


Fig. 254. Fosse-bûcher 2057 (DAO N. Gonzalez).

VIII- PRATIQUES FUNÉRAIRES

(Frédéric Marty, Gaëlle Granier,
Alexia Lattard, Carine Cenzon-Salvayre)

Trois aménagements funéraires ont été reconnus sur le site. Une tombe à inhumation dans la cour 5 du bâtiment 1 (2189) ainsi qu'une tombe à inhumation (2160) et une fosse-bûcher (2057), contemporaine de celle-ci, près du mur de clôture oriental du jardin 15.

I - Fosse-bûcher 2057

Les vestiges d'un bûcher se présentent sous la forme d'une fosse quadrangulaire de 1,48 m de long, 0,50 à 0,65 m de large et 0,19 m de profondeur maximum, de direction nord-ouest / sud-est, c'est-à-dire parallèle au mur de clôture 2020 (fig. 254-259). Elle contient les résidus d'une crémation réalisée sur place. Le bûcher, installé au-dessus de la fosse, était principalement composé de bois de pin d'Alep (67 %), largement disponible dans l'environnement proche, complété par du genévrier (20 %). Ces deux espèces ont dû être sélectionnées pour leur taille et pour leur forte

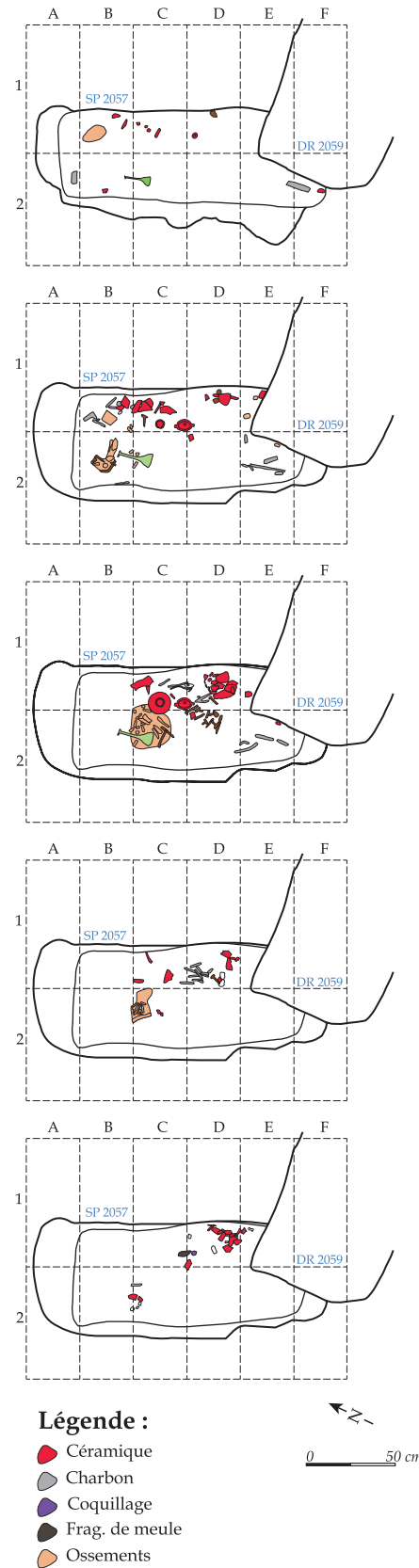


Fig. 255. Fosse-bûcher 2057 fouillée en 5 passes, de haut en bas (Relevé E. L'Hennaff et A. Corona ; DAO J. Tisseyre).

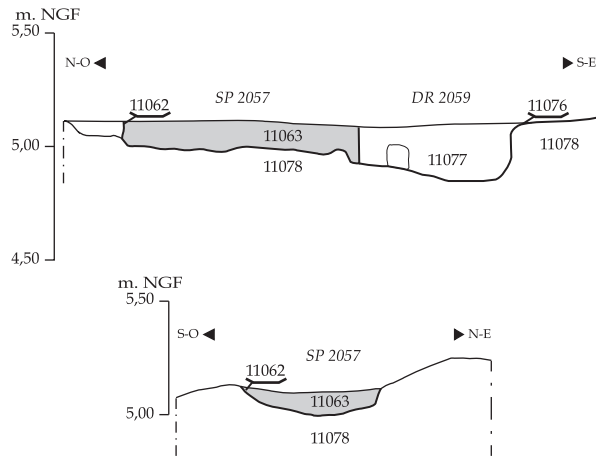


Fig. 256. Coupes longitudinale et transversale de la fosse-bûcher 2057 (DAO J. Tisseyre).



Fig. 257. Fosse-bûcher 2057 vue du nord-est (cliché Fr. Marty).



Fig. 258. Détail des offrandes et des résidus de crémation de la fosse-bûcher 2057 (cliché Fr. Marty).

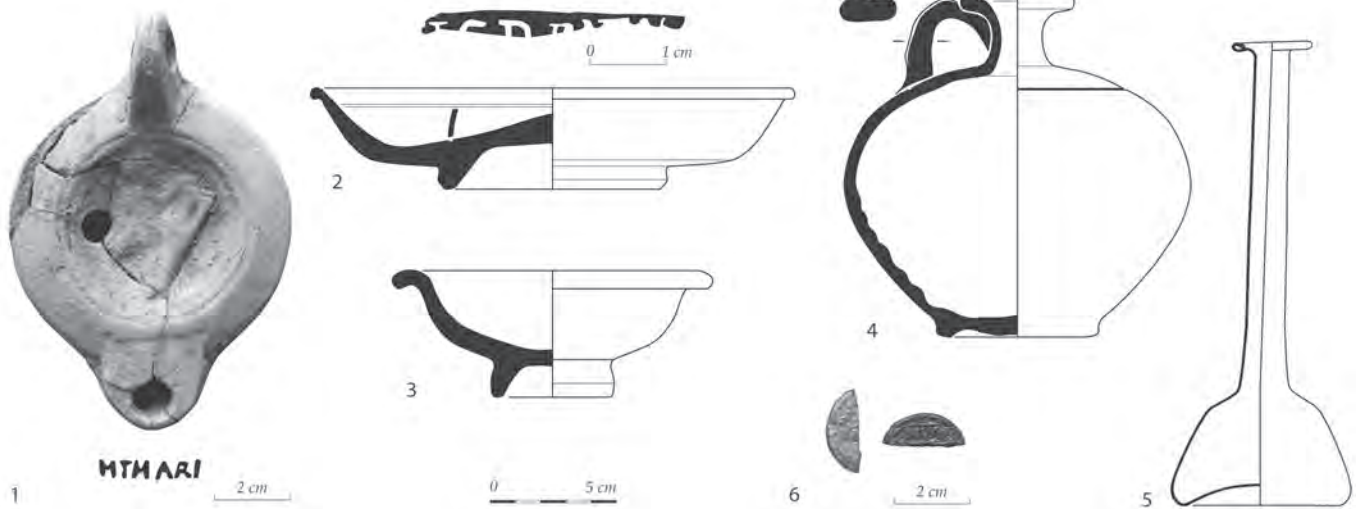


Fig. 259. Fosse-bûcher 2057. 1 : lampe à huile ; 2-3 : sigillée sud-gauloise ; 4 : céramique à pâte claire ; 5 : verre ; 6 : tiers d'as (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre ; clichés Fr. Marty).

inflammabilité. Une pomme de pin devait également faire partie du combustible. Le chêne kermès/vert est anecdotique et le bois d'olivier (4 %) était concentré au nord-ouest, du côté de la tête au moment de la crémation comme le démontre l'étude anthropologique. On ne sait si ces deux espèces ont été opportunément ramassées pour être intégrées au bûcher ou si l'une d'elles, au moins, appartient à un lit funéraire comme on le suppose pour deux planches en bois d'olivier mises au jour dans une fosse-bûcher augustéenne de la nécropole de Sivier, située de l'autre côté de l'étang de l'Olivier¹³⁰. 14 clous robustes en fer participaient à l'assemblage de la structure.

Le corps est représenté par 518 g d'ossements. Une partie d'entre eux, notamment les os du bassin et des membres inférieurs, plus gros, a été prélevée pour être conservée ailleurs. Mis à part un amas d'ossements regroupés, leur répartition correspond globalement à celle d'un sujet adulte en position allongée, probablement chaussé comme nous l'apprennent 9 clous de chaussure. Un tiers d'as non identifiable et non brûlé, donc déposé après la crémation, symbolise peut-être le paiement de l'obole à Charon pour le passage du Styx. Cette pratique, bien attestée à l'époque romaine, utilise une monnaie découpée au burin. La fragmentation des monnaies correspond normalement à un besoin de petit numéraire ou à des retraits de monnayage avant refonte. Le caractère quasi systématique de la découpe des monnaies de la nécropole de Vernègues et son observation dans d'autres nécropoles, notamment varoises, laissent entrevoir ici un geste funéraire¹³¹. Le rituel s'accompagnait aussi, probablement, du versement sur le bûcher d'huiles parfumées, contenues dans un balsamaire complet Isings 82A1.

Les objets relatifs aux cérémonies funèbres, hormis la monnaie précédemment citée, portent tous les stigmates d'un passage au feu. Un dépôt de viande est envisageable, mais les quelques esquilles d'os fauniques sont indéterminables. Les éventuels aliments partagés avec le défunt lors des funérailles pouvaient être contenus dans une assiette en sigillée sud-gauloise Drag 18, une coupelle Drag 35 et une petite cruche en céramique à pâte claire. Un dernier élément cérémoniel très courant en contexte funéraire,

donnant une flamme symbolique, est une lampe à huile Deneauve VIIA sous-type 1 dont le modèle est originaire de Byzacène. Le médaillon est décoré d'un personnage debout, tourné à droite, débouchant une amphore posée au sol. Le fond porte la marque en creux M T MARI. L'ensemble des objets fournit une datation dans la seconde moitié du II^e s.

2- Sépulture 2160

Localisée à 4 m au nord-ouest de la fosse-bûcher 2057, la sépulture 2160 est celle d'un individu féminin mature (30-59 ans). La fosse (1,98 x 0,81 m), sub-rectangulaire, à peu près parallèle au mur de clôture 2020, est de direction nord-ouest / sud-est (**fig. 260-262**). Elle contient une inhumation en décubitus dorsal, la tête au nord-ouest. Le sujet présente un état dentaire altéré (perte de dents, abcès et carie) et une arthrose modérée des étages thoracique et lombaire du rachis. Le corps devait être contenu dans un coffrage en bois comme le prouvent l'étude anthropologique et quelques pierres de calage. Un couvercle en bois est matérialisé par des clous découverts tête en haut et alignés régulièrement dans le sens transversal : deux rangées de quatre clous chacune au niveau de la tête, deux autres au niveau du bassin et les deux dernières au-dessus des pieds. Cette répartition permet de restituer un couvercle composé de deux longues planches assemblées à l'aide de trois petites planches clouées transversalement. Deux balsamaires en verre (Isings 82A1 et 82A2) ont été déposés de part et d'autre de la tête du défunt et à ses pieds une lampe à huile Deneauve VIIA sous-type 1 strictement identique à celle de la fosse-bûcher 2057. Les deux éléments composant ce noyau funéraire sont donc strictement contemporains (seconde moitié du II^e s.).

3- Sépulture 2189

La sépulture 2189 est installée en position centrale dans le tiers nord de la cour 5 du bâtiment 1 (**fig. 263-265**). La fosse (1,90 x 0,56 m), sub-rectangulaire, est de direction sud-ouest / nord-est. Elle est donc parallèle au mur 2077. À l'intérieur, un jeune adulte masculin (20-29 ans) était placé en décubitus dorsal, la tête au sud-ouest. L'étude anthropologique indique une décomposition en espace colmaté excluant un éventuel contenant. Les abords de la fosse sont délimités par

130. Marty, Perez 2015.

131. Chapon *et al.* 2004, 129.

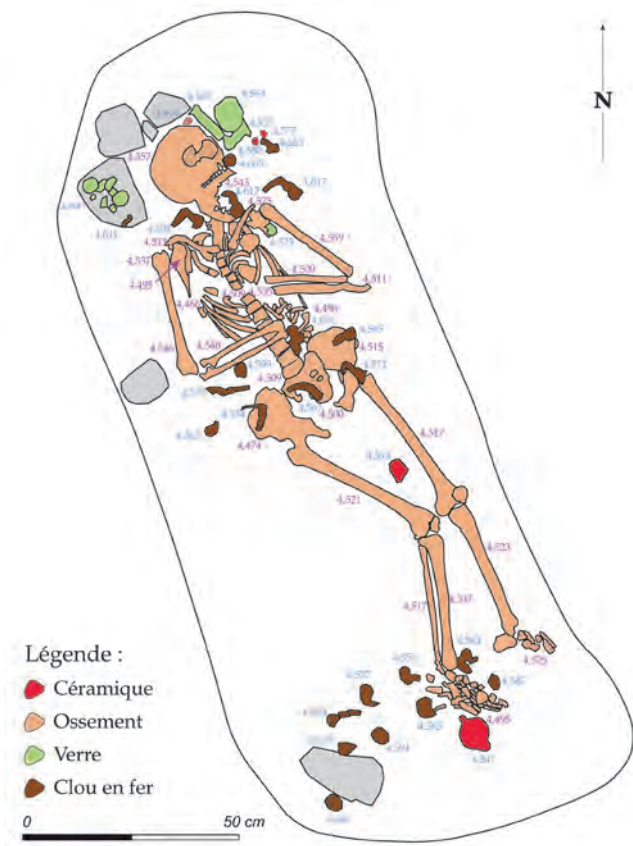


Fig. 260. Sépulture à inhumation 2160 (DAO N. Gonzalez).



1 MTHARI 2 cm

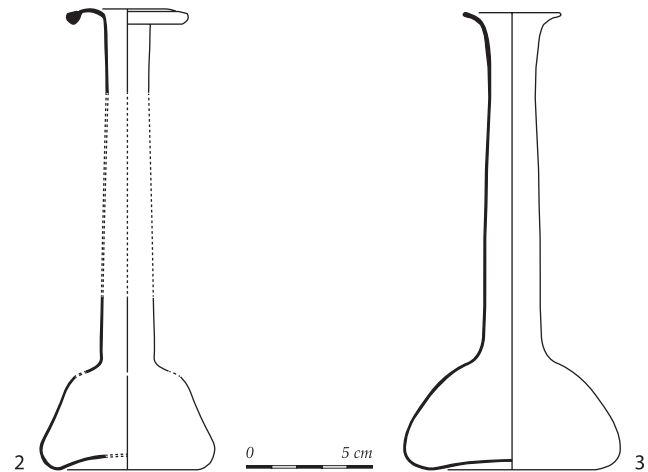


Fig. 262. Sépulture à inhumation 2160. 1 : lampe à huile ; 2-3 : verre (DAO Fr. Marty et J. Tisseyre ; cliché Fr. Marty).

Fig. 261. Sépulture 2160 vue de l'est (cliché Fr. Marty).



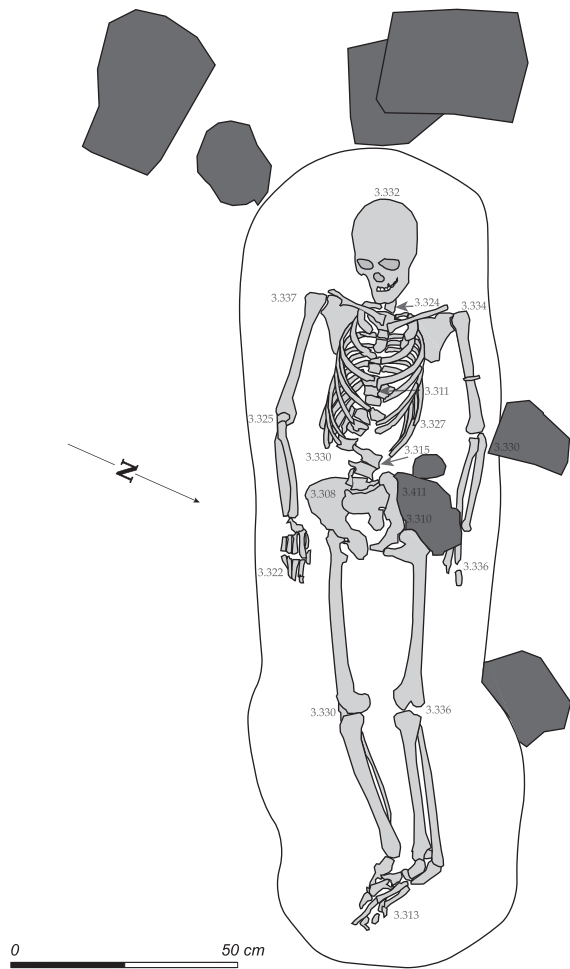


Fig. 263. Sépulture à inhumation 2189 (DAO N. Gonzalez).



Fig. 264. Sépulture 2189 vue de l'est (cliché Fr. Marty).

Fig. 265. Sépulture 2189 recouverte d'une dalle en molasse, vue du sud (cliché B. Coelho).





Fig. 266. Autel votif anépigraphé en molasse découvert dans le comblement du puits 47 (clichés Fr. Marty).

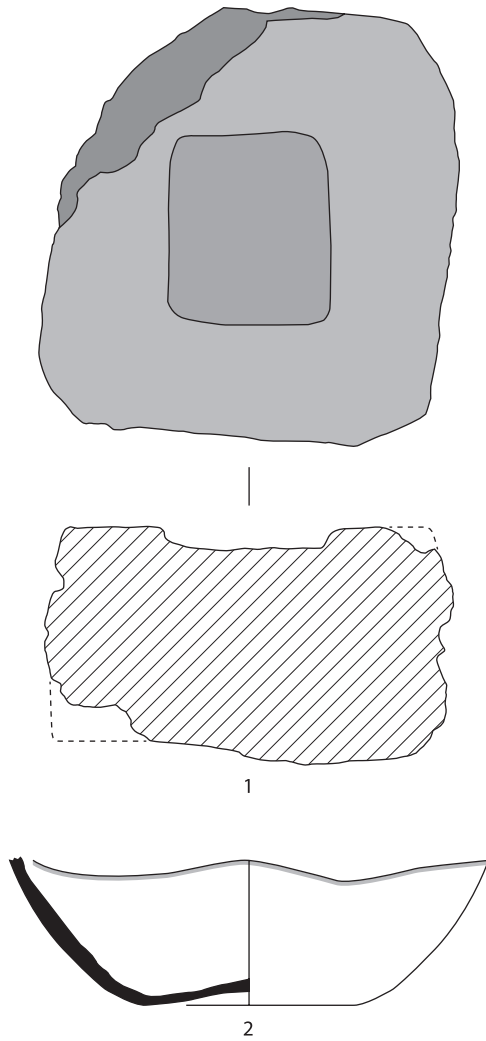


Fig. 267. Dépôt votif 126.
1 : socle en molasse d'autel ou de statuette, à face supérieure rubéfiée ;
2 : fond découpé de pot en céramique à pâte claire
(DAO Fr. Marty et L. Robin).

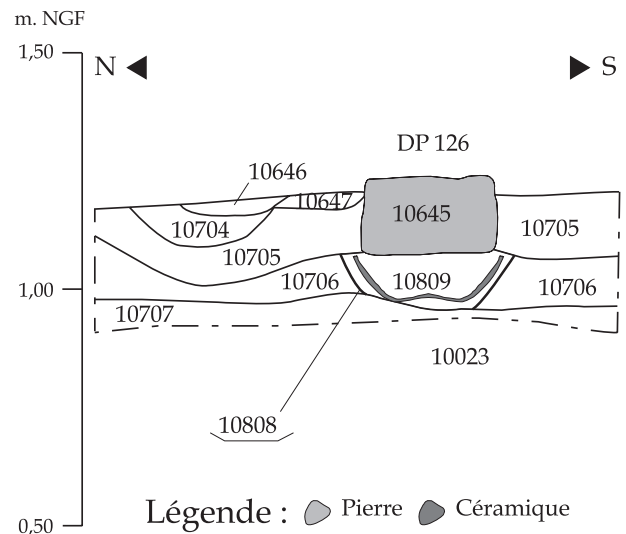


Fig. 268. Coupe du dépôt votif 126 (Relevé A. Corona ; DAO J. Tisseyre).

quelques pierres. Une dalle en molasse (1,24 x 0,83 x 0,19 m) recouvrait la moitié de la fosse côté sud-ouest, participant ainsi à sa signalisation en surface. Bien que dépourvue d'objets personnels ou liés aux cérémonies funèbres, la sépulture peut être datée par la stratigraphie de la seconde moitié du II^e s. ou du début du III^e s.

4- Interprétation

La présence d'aménagements funéraires au sein de l'agglomération ne doit pas surprendre. En effet, en contexte rural notamment, ils sont disséminés en petits groupes utilisés pendant des durées variables, généralement courtes. Puis l'espace funéraire se déplace provisoirement ou définitivement. Ainsi, les secteurs ayant fait l'objet de fouilles extensives sur de vastes superficies, notamment à Saint-Priest, dans le Rhône, livrent de petits ensembles funéraires, d'une à plus d'une vingtaine de tombes, dispersés à quelques dizaines ou centaines de mètres de l'établissement dont ils dépendent, dans des zones cultivées¹³². Le noyau funéraire établi en bordure de la zone de jardin 15 correspond à ce cadre organisationnel. La sépulture 2189, implantée dans une cour dépendant d'un bâtiment toujours en usage au moment de l'ensevelissement du défunt, constitue un exemple flagrant de cohabitation entre espace des vivants et espace des morts, sans que la fonction du premier ne soit remise en cause. Il semble que nous ayons là une association directe entre un individu – dont la mémoire peut facilement se perpétuer dans le cadre familial – et sa propriété.

IX- CROYANCES

(Frédéric Marty, Brice Chevaux)

La sphère des croyances peut être abordée à travers la découverte d'autels votifs ainsi que de dépôts d'objets ou d'ossements enfouis volontairement dans le sol ou sous le seuil d'un bâtiment. Ces vestiges restent souvent difficiles à interpréter, mais témoignent d'actes réfléchis, liés à des pratiques superstitieuses.

Ainsi, un petit autel votif (fig. 266 ; h. totale : 0,25 m ; couronnement : h. : 0,056 m, l. : 0,138 m ;

132. Blaizot 2009, 254-260.

dé : h. : 0,117 m, l. au centre : 0,119 m, épaisseur au centre : 0,09 m ; base : h. : 0,069 m, l. : 0,167 m) en molasse locale a été jeté avec des matériaux de construction dans le puits 47 lors de son bouchage. De facture médiocre, il a la forme d'un dé presque parallélépipédique, à base élargie et couronnement simple surmonté d'un *foculus* de 0,05 m de diamètre. Après un séjour en milieu humide, la roche est relativement friable en surface. Il semble toutefois que le monument ait été anépigraphé. Vu son état de conservation, il serait vain de rechercher d'éventuelles traces de peinture.

Au nord du bâtiment 12, une autre découverte semble se rapporter aux cultes domestiques. Bien qu'en place, les vestiges (dépôt 126) se trouvaient dans une zone entièrement arasée, c'est-à-dire complètement déconnectée de tout contexte architectural (fig. 268-269). Le lieu de culte supposé est matérialisé par un moellon en molasse locale de plan carré (0,30 x 0,30 x 0,15 m), grossièrement taillé et équarri, dont la face supérieure est pourvue d'une cavité carrée (0,10 x 0,10 x 0,03 m) pouvant faire office de socle pour un autel ou une statuette, ou plus probablement de *foculus* lors des cérémonies (fig. 267, n°1). En effet, la face supérieure de ce que l'on peut considérer être un autel est fortement rubéfiée de même que le sol alentour, recouvert de rejets cendreaux. L'autel est placé exactement au-dessus d'une fosse contenant un dépôt votif sous la forme d'un fond découpé de pot en céramique à pâte claire posé à plat (fig. 267, n°2). Le contenu éventuel du pot ne s'est pas conservé.

Sous un niveau de sol de l'espace 42 du bâtiment 12, une fosse (diamètre : 0,42 m ; profondeur : 0,33 m) contenait un dépôt lui aussi probablement votif (150). La cavité est entièrement occupée par un fond découpé d'amphore gauloise posé à plat (fig. 270-273). À l'intérieur, étaient placés, de bas en haut, un fond de cruche en céramique à pâte claire calé par trois petits cailloux de molasse, une base de ramure de cerf sciée, dont la fonction de maillet est supposée¹³³, et une amphorisque sans lèvre en céramique à pâte claire. On sait aujourd'hui que ce type de récipient devait

133. Un outil similaire du Haut Moyen Age, en parfait état, a été découvert dans la lagune de Venise (D'Agostino, Fozzati 1997, fig. 7). Au Castellon, la partie constituant le manche de l'outil s'est désagrégée lors du prélèvement.



Fig. 269. Base d'autel ou de statuette à surface rubéfiée posée au-dessus du dépôt votif 126 (cliché Br. Chevaux).

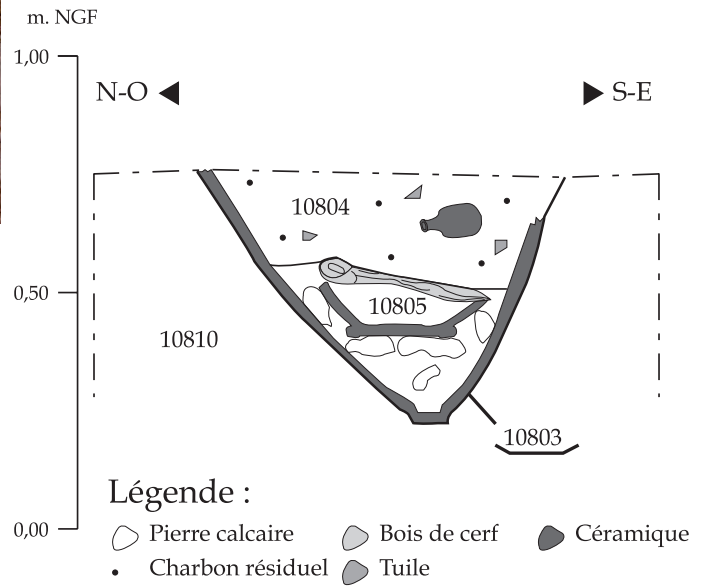


Fig. 270. Coupe du dépôt votif 150 (Relevé A. Corona ; DAO J. Tisseyre).



Fig. 271. Dépôt votif 150 : amphorique au sommet du comblement du fond de l'amphore gauloise, près du maillet en bois de cerf (cliché Br. Chevaux).



Fig. 272. Dépôt votif 150 : fond de cruche en pâte claire et maillet en bois de cerf déposés dans un fond d'amphore gauloise (cliché Br. Chevaux).

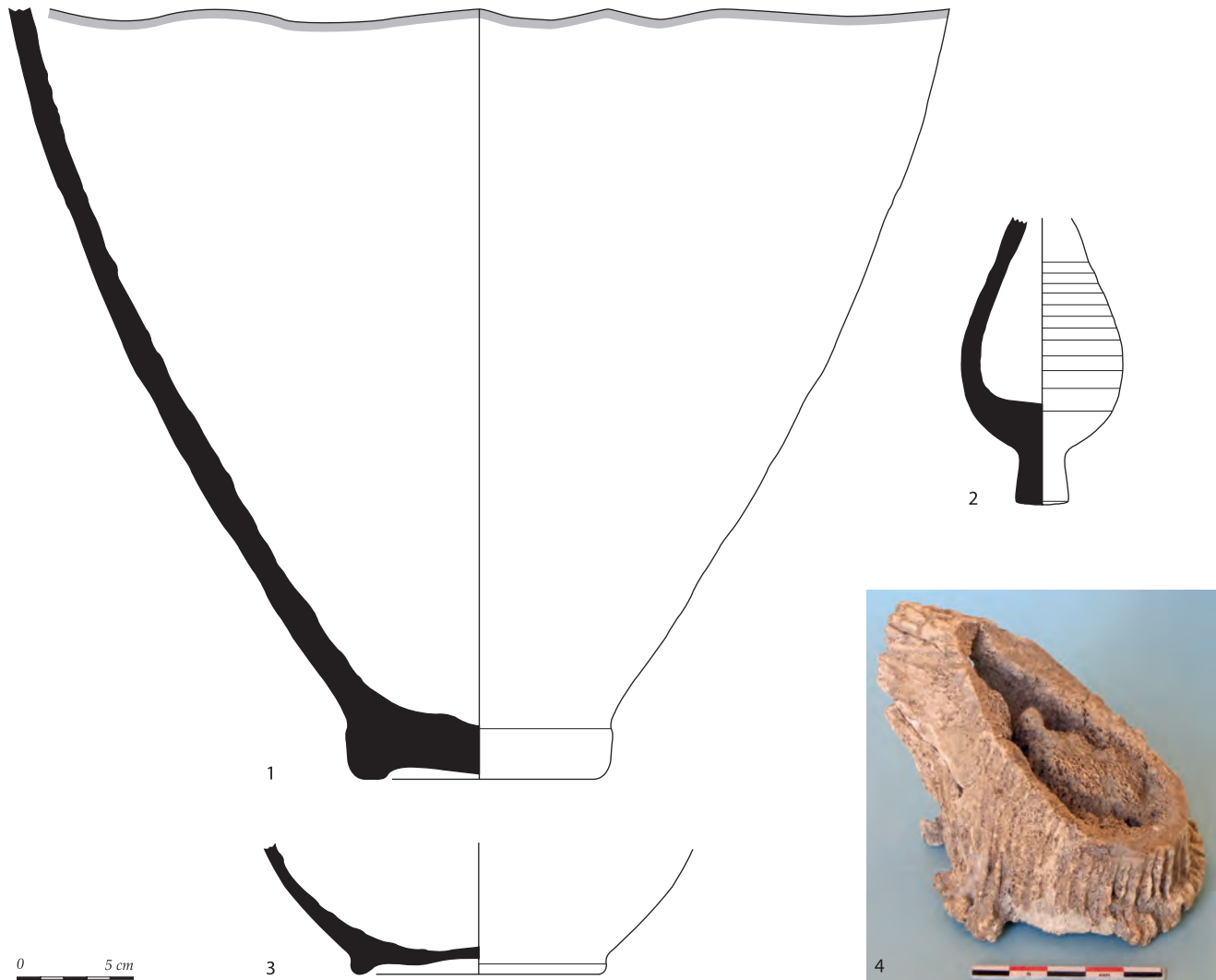


Fig. 273. Dépôt votif 150. 1 : fond découpé d'amphore gauloise ; 2 : amphorisque à pâte claire ; 3 : fond de cruche à pâte claire ; 4 : maillet en bois de cerf [le manche s'est délité] (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre ; cliché Fr. Marty).

contenir des préparations médicinales¹³⁴. Ce dépôt n'est pas sans rappeler les pratiques rituelles de l'âge du Fer qui consistent à enfouir sous le sol des maisons des objets, des animaux ou des aliments dans le but de s'attirer les faveurs des *genii loci*, de protéger la maison, la famille...¹³⁵. Ces pratiques ancestrales sont toujours bien ancrées dans la population à l'époque

134. Les fouilles du Rhône ont livré une amphorisque portant une inscription peinte mentionnant deux noms d'esclaves et le mot ASYNTROPHO qui signifie mûrier-ronce (Djaoui 2011, p. 46-48). La préparation et les nombreuses propriétés médicinales de cette plante sont décrites par Dioscoride (IV, 37).

135. Belarte, De Chazelles 2011 ; Chausserie-Laprée 2011.

romaine comme l'atteste ce dépôt de la seconde moitié du II^e s.

De la même manière, un dépôt de fondation a accompagné la construction du bâtiment 6. Ainsi, sous le seuil 32 de la pièce 28, a été placé un tiers de dupondius de l'atelier de Nîmes, frappé sous Auguste (10-14 apr. J.-C.), qui était certainement censé protéger la maison.

On ne sait si la fosse 85 (bât. 12 espace 42), contenant les restes d'un squelette de chien, relève aussi de la sphère des croyances domestiques (fig. 274). Il s'agit d'un creusement circulaire (diamètre : 1,06 m ;

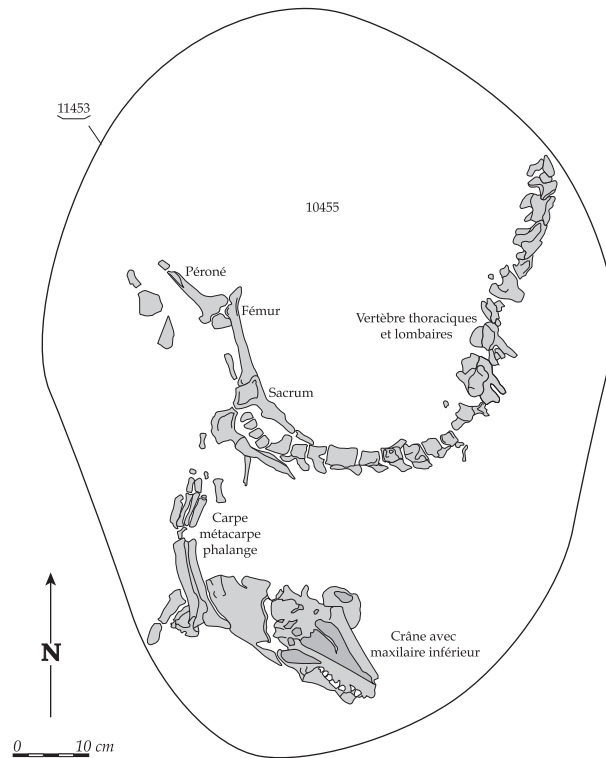


Fig. 274. Fosse 85 contenant les restes d'un canidé (DAO J. Tisseyre).

profondeur : 0,25 m) au fond duquel ont été observés trois groupes d'ossements ne comportant aucune trace de découpe. Le sacrum est en connexion d'une part avec les vertèbres thoraciques et lombaires, d'autre part avec le fémur droit. À proximité, le péroné n'est pas en connexion et présente une cassure nette. L'autre partie de cet os est absente. Le carpe et le métacarpe, eux aussi brisés, sont en connexion avec les phalanges, tandis que le crâne est en connexion avec les maxillaires inférieurs. Ce sont donc probablement les restes d'un chien en décomposition qui ont été jetés dans la fosse. Les inhumations de chiens sont relativement bien représentées à l'époque romaine dans les contextes funéraires, domestiques et artisanaux¹³⁶. Toutefois, les éléments du corps étant dispersés, on est en droit de se demander s'il ne s'agit pas simplement d'un enfouissement rapide d'une charogne malodorante. Mais la pratique du dépôt propitiatoire de restes fauniques sous le sol des maisons à l'âge du Fer étant relativement courante dans la

région¹³⁷, on ne peut exclure la répétition d'un tel rite dans la seconde moitié du II^e s. ou au début du III^e s.

Alors que l'on ne connaît aucun lieu de culte public au sein de l'agglomération, ces quelques exemples montrent des manifestations personnelles et intimes de croyances populaires et de piété qui prennent place dans les maisons ou participent à leur fondation. Ces pratiques domestiques, moins documentées que les religions officielles célébrées collectivement, n'en représentent pas moins une facette essentielle de la spiritualité des habitants.

136. Blaizot 2009, 84-87.

137. Belarte, De Chazelles 2011 ; Chausserie-Laprée 2011.

qui aurait reçu le titre de *colonia* selon Ptolémée¹⁴⁸. Cette dernière affirmation est probablement une erreur du géographe ou des copistes du manuscrit car Pline ne signale pas *Maritima* au nombre des colonies romaines et latines¹⁴⁹. Alors que *Maritima* est traditionnellement placée à Martigues en raison de sa proximité avec Saint-Blaise, ancien centre politique, de sa position dans les descriptions géographiques et les itinéraires routiers antiques ou de l'origine du nom de Martigues supposé dériver de *Maritima*, dernièrement, J. Chausserie-Laprée¹⁵⁰ propose plus précisément l'agglomération secondaire de Tholon, sur le territoire de cette même ville. En effet, les fouilles récentes ont révélé que le site de Tholon est bien une agglomération fondée dans la première moitié du I^{er} s. av. J.-C., et non une *villa* comme on aurait pu le croire il y a quelques années. Le schéma d'organisation des îlots d'habitation est comparable à celui du second village gaulois de l'île de Martigues, déserté à la fin du II^e s. av. J.-C. L'importance de cette agglomération pourrait être suggérée par la mention d'un tonlieu¹⁵¹ signalé à cet endroit en 1096, gardant peut-être le « souvenir d'une fonction commerciale ou douanière de la cité antique » concordant avec le port antique de Fos, avant-port d'Arles au Haut-Empire, lui aussi qualifié de tonlieu au VII^e s.¹⁵²

Si l'on suit la théorie de G. Barrauol, *Maritima Avaticorum* aurait été le centre politique des *Avatici* avant la Conquête. L'agglomération serait toujours active au Haut-Empire, d'après les auteurs anciens, mais sa mention disparaît dans les Itinéraires antonins et sur la Table de Peutinger. Cette chronologie convient au site du Castellon, doté d'une agglomération perchée fortifiée au second âge du Fer à laquelle succède, probablement quelques décennies plus tard, une agglomération secondaire couvrant une grande partie du Haut-Empire. Toutefois, la proximité du vaste oppidum de Saint-Blaise, implanté à 6 km au sud, interdit de voir dans le Castellon la capitale des *Avatici*. Il paraît plus raisonnable de confier ce rôle à Saint-Blaise, détruit militairement à la fin du II^e s. av. J.-C., et d'envisager un déplacement de sa population

(et de celle de l'île de Martigues ?) dans la première moitié du I^{er} s. av. J.-C. vers Tholon qui aurait conservé le nom de l'ancienne capitale, *Maritima*. Un témoignage anecdotique d'un lien direct entre les deux agglomérations est d'ailleurs donné par deux graffiti gallo-grecs gravés sur céramique campanienne, l'un à la fin du II^e s. av. J.-C. à Saint-Blaise et l'autre au milieu du I^{er} s. av. J.-C. ou un peu avant à Tholon, mentionnant la même marque nominative gauloise, « ουεβρο[...] »¹⁵³. Par conséquent, en l'état actuel des recherches et en l'absence d'indication épigraphique, il convient de considérer le Castellon comme une agglomération secondaire anonyme.

II- STATUT ET HIÉRARCHISATION DE L'HABITAT

(Frédéric Marty)

Selon certains historiens, le terme latin *vicus* doit être réservé aux agglomérations nommément désignées ainsi par l'épigraphie ou possédant des édifices remarquables. On lui attribue généralement une valeur juridique qui rend donc son emploi délicat. Pourtant, d'après Ph. Leveau, reprenant les définitions données par Sextus Pompeius Festus et par Isidore de Séville, *vicus* peut désigner des agglomérations rurales de statuts très différents possédant ou non une personnalité juridique reconnue. Les données épigraphiques disponibles, quant à elles, se rapportent en général à de petites villes¹⁵⁴. L'agglomération secondaire rurale du Castellon correspond davantage à un hameau agricole ou à un village de rang inférieur, l'incertitude entre ces deux termes venant du fait que son étendue totale reste inconnue. En effet, bien que des ramassages de tessons et des fouilles anciennes aient livré des céramiques du Haut-Empire au sommet de la colline, en l'absence de la reprise de fouilles scientifiques, on ne connaît rien d'une éventuelle occupation de hauteur à cette époque, tandis que la partie basse non explorée paraît irrémédiablement détruite par l'érosion et l'urbanisation récente. Quel que soit le rang que l'on attribue à cette agglomération, celle-ci devait posséder un terroir vivrier propre faisant partie intégrante du territoire arlésien.

La carte de répartition des agglomérations secondaires connues (fig. 276) place le Castellon à équidistance

148. Barrauol 1969, 194-197 ; Tréziny 2004, 102-103.

149. Gascou 2002, 196-197.

150. Chausserie-Laprée, Rétif 2002, 170-180.

151. Bureau de perception de droits de péage s'appliquant sur les marchandises transportées.

152. Ganshof 1960, 130.

153. Chausserie-Laprée 2005, 107-108.

154. Favory 2012 ; Garmy 2002 ; Leveau 2002 ; Tarpin 2002.



Fig. 276. Agglomérations antiques de l'étang de Berre et de la Crau (DAO Fr. Marty).

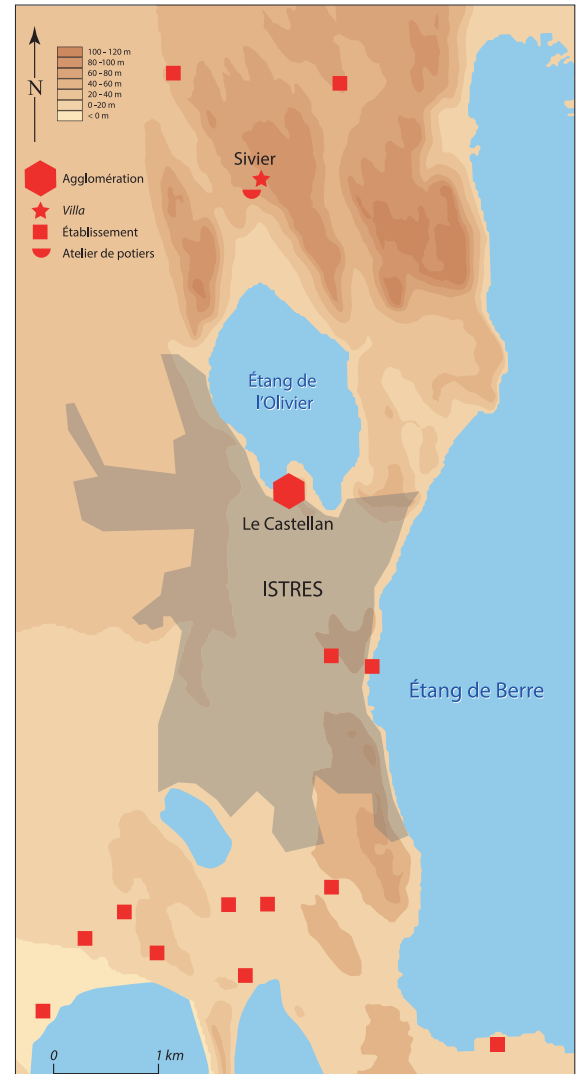


Fig. 277. Répartition de l'habitat du Haut-Empire autour de l'agglomération du Castellon (DAO Fr. Marty).

d'Entressen¹⁵⁵, de Merveille, de Tholon (*Maritima Avaticorum*) et du port des *Fossae Mariana*. Cette « nouvelle » agglomération antique, que l'on croyait être jusqu'en 2011 une simple *villa*, trouve donc une place cohérente dans le paysage archéologique. À l'échelle d'Istres (fig. 277), la carte archéologique, issue de prospections pédestres systématiques, montre plusieurs modes d'occupation du sol différents. Les terres du vallon de Saint-Jean, au nord de l'étang de l'Olivier, sont exploitées par la *villa* de Sivier qui produisait notamment du vin comme l'atteste la fouille d'un four à amphores vinaires gauloises¹⁵⁶. Au sud de l'étang de l'Olivier, devait s'étendre le terroir agricole de l'agglomération du Castellon. L'urbanisation actuelle a produit un vide archéologique artificiel dans ce secteur. Un diagnostic d'archéologie préventive

récent sur le site du chemin des Arnavaux, à 265 m au sud, a révélé des vestiges de mise en culture des terres, durant le Haut-Empire, matérialisés par un parcellaire délimité par des fossés et un canal d'irrigation¹⁵⁷. Ces quelques traces correspondent sans doute à des champs exploités par les habitants de l'agglomération toute proche. Des indices de fréquentation et un mur antique du Haut-Empire ont aussi été repérés lors d'un diagnostic au Forum des Carmes, à 480 m au sud-ouest¹⁵⁸. Vers le sud de la commune et au nord de l'étang de Lavalduc, l'éclatement des points de découverte autour d'une zone centrale plus dense en mobilier est qualifié d'« habitat polynucléaire » par Fr. Trément¹⁵⁹, sorte de hameau composé d'un noyau d'habitation principal et de dépendances. Il

155. *Ad Vicesimum ?* : Leveau 1996, 83-84.

156. Marty 2003.

157. Marty 2013.

158. Lagrue, Prades 2011.

159. Trément 1999, 172-175.

s'agit d'établissements agricoles de taille variable, peut-être complémentaires pour certains d'entre eux. Enfin, toute la plaine de la Crau, située à l'ouest, est vouée aux pâturages des troupeaux d'ovicapridés comme l'attestent les nombreuses bergeries antiques détectées dans les *cousous* préservés de l'agriculture moderne et contemporaine. L'archéologie met donc en lumière des modes de gestion complémentaires du terroir, reflétant probablement des interactions. Pour autant, aucune hiérarchisation n'est perceptible entre les communautés. On doit plutôt déceler dans ces disparités différentes formes de l'appropriation des terres. Tout au plus peut-on voir dans l'agglomération du Castellan un probable lieu d'échange en relation avec sa position géographique à la croisée des axes de communication entre l'Étang de Berre et la Crau.

III- CAUSES DE L'ABANDON (Frédéric Marty)

L'abandon de l'agglomération est bien daté du début du III^e s., probablement vers 210/220, par le mobilier céramique. Cette période correspond à une période de mutation ou de crise perceptible dans les campagnes de Gaule narbonnaise¹⁶⁰. À l'ouest de l'Étang de Berre, Fr. Trément avait noté une nette diminution du nombre de sites archéologiques et de tessons de céramiques à partir du milieu du II^e s., le déclin atteignant son point le plus bas à la fin du III^e s. (54 % des sites du Haut-Empire sont apparemment abandonnés aux III^e - IV^e s.). Les désertions touchant essentiellement de petits établissements implantés à la périphérie de domaines plus importants, l'auteur interprète ce phénomène comme étant le résultat d'une concentration foncière. Mais là où les *villae* sont absentes, les établissements existants qui auraient pu bénéficier de cette concentration foncière ne paraissent pas plus prospères. D'où l'hypothèse d'un éventuel recul démographique, peut-être en partie favorisé par la « peste antonine » de 165/189¹⁶¹. La désertion de l'agglomération du Castellan s'accorde difficilement avec le schéma d'une réorganisation foncière profitant aux grands domaines. La *villa* de Sivier, la plus proche, montre un profil

chronologique en creux aux III^e-IV^e s.¹⁶² D'autres causes doivent donc être recherchées. Après une période d'activité de près de deux siècles, est-il envisageable que les principales ressources vivrières soient épuisées, marquant la fin d'un cycle ? Pour l'âge du Fer, l'habitat groupé du Castellan est densément occupé aux VI^e et V^e s. av. J.-C. Les IV^e et III^e s. av. J.-C. marquent une période de relative latence avant une reprise et une restructuration de l'habitat aux II^e et I^{er} s. av. J.-C., peut-être marquée par la mise en place d'une nouvelle trame urbaine¹⁶³. Bien que les données sur l'âge du Fer méritent encore d'être précisées par des fouilles archéologiques, il semble que l'occupation soit rythmée par des cycles de fonctionnement de l'ordre de deux siècles. Plusieurs facteurs ont dû entrer en jeu pour provoquer ces périodes de crise, mais la dimension environnementale a pu aggraver une situation fragile sur le plan politique, économique ou sanitaire.

Toutefois, on constate un fait marquant ayant pu avoir des conséquences sur l'occupation du territoire à l'ouest de l'Étang de Berre : la disparition, vers 220/230, du port de Fos en tant qu'avant-port d'Arles et plaque tournante du commerce méditerranéen et rhodanien¹⁶⁴. Les deux événements sont donc peut-être liés, même si la désertion du Castellan paraît légèrement plus précoce, le port de Fos ayant pu connaître quelques signes de déclin dès le tout début du III^e s. L'étude céramologique prouve, en effet, que le port de Fos constitue un lieu d'échange privilégié pour la population locale qui venait notamment y acquérir les denrées du commerce méditerranéen et la vaisselle fabriquée dans la moyenne vallée du Rhône contre des marchandises locales telles que les produits de la pêche, les moules ou la laine. Privée de cette facilité commerciale, la population a pu se déplacer vers un autre pôle de peuplement plus attractif. Cette constatation trouve un écho dans l'agglomération de Tholon, située sur les rives de l'Étang de Berre, à Martigues. En effet, le site semble connaître un destin comparable puisqu'il est visiblement abandonné à la fin du II^e s. ou au début du III^e s., avant d'être de nouveau fréquenté par des récupérateurs

160. Mauné 1998, 106-119.

161. Trément 1996.

162. Trément 1996, fig. 7.

163. Armit *et al.* 2014 ; Marty 2002b.

164. Cette datation s'appuie notamment sur l'existence de rares formes Hayes 42 et 50A en sigillée africaine claire C pour les tessons les plus tardifs (Marty, Zaaraoui 2009, 416 et 422-423).

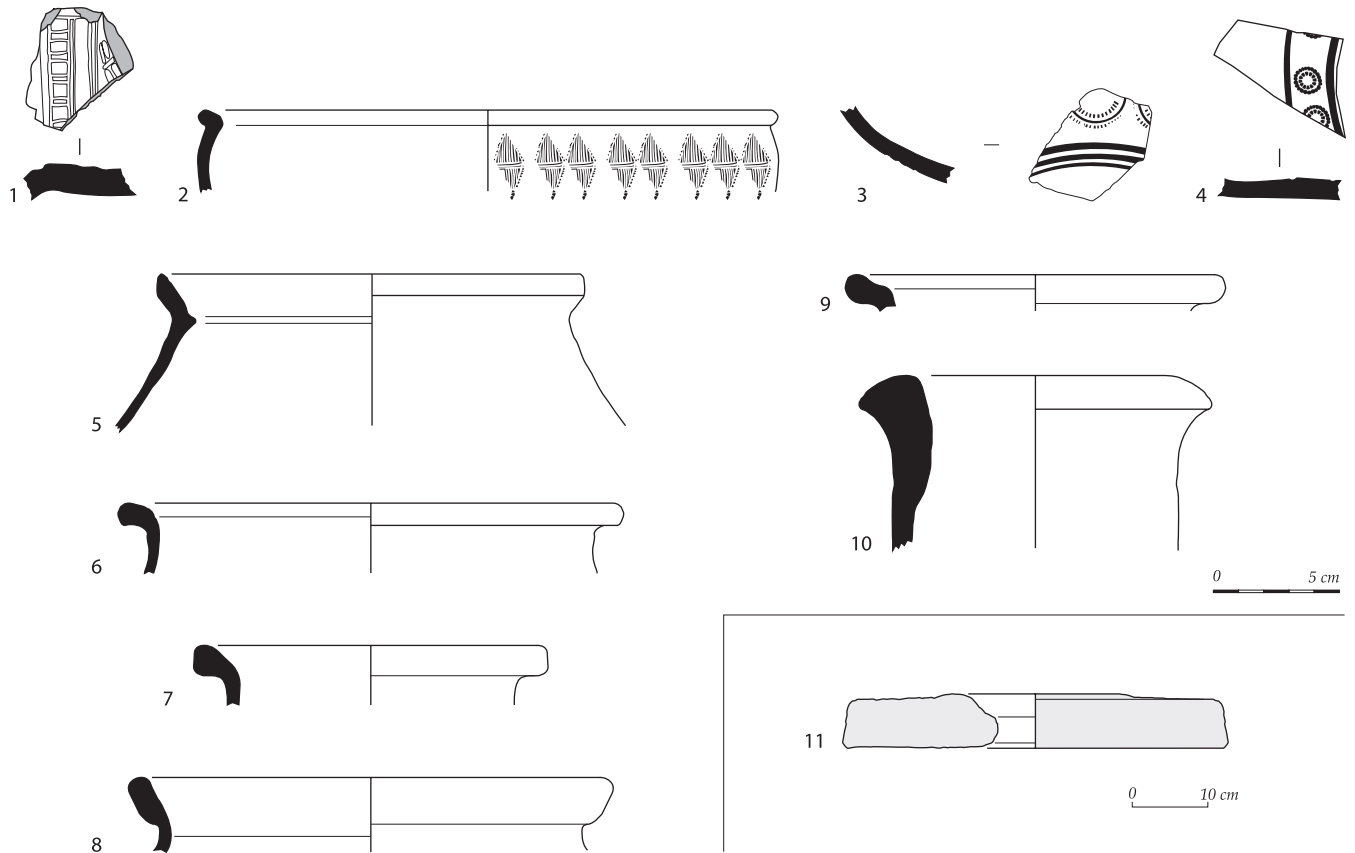


Fig. 278. Mobilier de l'Antiquité tardive. Sigillée claire C. 1 : plat rectangulaire. DS.P. 2 : Rigoir 6b ; 3 : bol/coupe ; 4 : plat. Commune égéenne. 5 : CATHMA 5. Grise kaolinique. 6 : KAOL A19. Commune pisolithique. 7 : PISO A3 ; 8 : PISO A13 ; 9 : PISO B8. Amphore africaine. 10 : Africaine IIIB. Meule en molasse. 11 : Long. 202b (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

de matériaux aux III^e et IV^e s.¹⁶⁵ Il existe donc indéniablement un phénomène et des interactions qui s'opèrent à l'échelle régionale.

IV- LES RÉCUPÉRATEURS DE L'ANTIQUITÉ TARDIVE (FIN IV^e S. - DÉBUT V^e S.) (Frédéric Marty, Brice Chevaux)

L'opération archéologique a, pour la première fois, permis de mettre en évidence au Castellan une phase chronologique relative à l'Antiquité tardive. Il s'agit de traces de fréquentation attribuées à la récupération de matériaux de construction dans les ruines de l'agglomération désertée au début du III^e s., après un hiatus de plus de 150 ans. En effet, aucune construction

tardive n'a été identifiée. Les seules structures reconnaissables sont trois fosses et un radier, dans la partie nord du chantier, tandis que le mobilier, relativement rare, a été généralement retrouvé éparé, posé sur les niveaux d'abandon.

La fosse 243 (largeur : 3,20 m ; profondeur : 1,20 m) est creusée dans des niveaux de démolition, à l'ouest du mur de terrasse 204. Elle présente des parois évassées et un fond irrégulier. Son remplissage, limoneux, contenait un fragment d'amphore africaine IIIB. Cette fosse est recoupée par la fosse 244 (largeur : 2,22 m ; profondeur : 0,70 m) présentant les mêmes caractéristiques morphologiques.

Au-dessus de l'espace 20, la fosse 42 (2,75 x 1,43 x 0,45 m) prend place dans les niveaux de démolition du mur 46. Comblée par un limon sableux dans lequel se trouvait piégé un fragment de bol en DS.P. Rigoir

165. Chausserie-Laprée 2017 ; Chausserie-Laprée, Rétif 2002 ; 2015.

6b, elle est recouverte par un radier (294) constitué de moellons de molasse, formant un quadrilatère de 1,64 x 1,57 m.

L'ensemble du mobilier recueilli sur le site et attribué à l'Antiquité tardive est peu abondant (31 tessons de céramique, 1 meule et 1 monnaie), mais paraît homogène et peut être placé dans une séquence chronologique de la fin du IV^e - début V^e s. Les céramiques fines sont représentées par les DS.P. et la sigillée africaine claire C. À la première catégorie, appartiennent des bols Rigoir 6b (**fig. 278, n°2**), un fragment de bol ou de coupe décoré (**fig. 278, n°3**) et un fond de plat décoré (**fig. 278, n°4**). On notera que les trois bols Rigoir 6b, trouvés espacés sur 70 m de long dans la fosse 42, sur le niveau de démolition du bâtiment 10 et sur la voie 230, paraissent avoir été produits par le même potier (même tour de main et poinçon identique visible sur deux exemplaires). Un fragment de coupe Hayes 53B en sigillée africaine claire C reposait sur le niveau d'abandon de la voie 2119 et un fragment de plat rectangulaire (**fig. 278, n°1**) sur celui de la pièce 39 du bâtiment 11. Ce dernier vase est relativement rare en Gaule Narbonnaise comme le prouve une enquête réalisée dans la région, il y a quelques années¹⁶⁶. Le marli est décoré de lignes en relief tracées au pinceau à la barbotine et délimitant des petits caissons quadrangulaires. La vaisselle commune se compose de deux fragments informes de céramique grise, d'un pot en céramique grise kaolinitique KAOL A19 (**fig. 278, n°6**), de quatre vases en céramique à pisolithes du Languedoc oriental (bouilloire PISO G3, marmite PISO B8 [**fig. 278, n°9**], pots PISO A3 [**fig. 278, n°7**] et A13 [**fig. 278, n°8**]) et d'une marmite égéenne CATHMA 5 (**fig. 278, n°5**), désormais bien attestée sur le littoral sud-gaulois, notamment à Fos¹⁶⁷. À cela, s'ajoutent trois lèvres d'amphore vinicole africaine IIIB (**fig. 278, n°10**). Le mobilier lithique, quant à lui, est représenté par un *catillus* (**fig. 278, n°11**) en molasse locale de type Long. 202b. Enfin, l'unique monnaie découverte est un *nummus* (cf. troisième partie, chapitre 5) difficile à identifier.

La présence de céramiques tardives sur les voies 2119, 2192 et 230 laisse supposer qu'elles étaient encore à peu près praticables dans l'Antiquité tardive, du moins pour se déplacer au milieu des ruines. On

remarque, en tout cas, qu'aux abords du sommet des voies 93, 230, 240 et 2119, les constructions sont très arasées. Bordant la voie 240, le bâtiment 7 présente un plan probablement incomplet puisque nous ne lui connaissons qu'une seule pièce (32). Celle-ci a d'ailleurs été identifiée essentiellement grâce à son sol maçonné couvert d'enduits peints effondrés au sol, alors que ses murs ont été presque intégralement épierrés. Au nord de la voie 93, l'espace 50 est vide de toute construction ; au sud, la pièce 37 du bâtiment 11 est très dégradée. Au nord de la voie 230, la pièce 39 du bâtiment 11 n'est matérialisée que par quelques pierres. Il en est de même avec les espaces 1 et 7 du bâtiment 1. Même constatation pour le bâtiment 4, au nord de la voie 2119, dont il ne reste absolument plus aucune pierre de construction. Il est donc évident que les voies ont été utilisées pour l'évacuation des matériaux, pris de préférence au plus près des axes de circulation.

À cette époque, les habitats les plus proches sont localisés à 1,2 km au sud-est, sur la colline de Toti, au bord de l'Étang de Berre et un peu plus au sud, à Saint-Martin. Mais la concentration la plus significative se situe au nord de l'étang de l'Olivier, près de l'agglomération perchée de Saint-Michel, occupée de la fin du IV^e s. au début du VII^e s. Ce vaste habitat¹⁶⁸, implanté sur une ancienne agglomération gauloise, n'a été reconnu qu'en prospection pédestre. Il paraît occuper une position dominante au sein d'un espace regroupant plusieurs petits établissements et nécropoles¹⁶⁹. La création de cette nouvelle agglomération, à 2,1 km au nord-est du Castellan, a pu être à l'origine d'une recherche de matériaux d'accès facile dans les ruines du Haut-Empire à la fin du IV^e ou au début du V^e s.

166. Guéry 1990.

167. Marty 2007, 295 ; Tréglià 2005.

168. *Vulturno* ? : Giroussens 2001, 20.

169. Trément 1999, 214-219.

TROISIÈME PARTIE

Études spécialisées

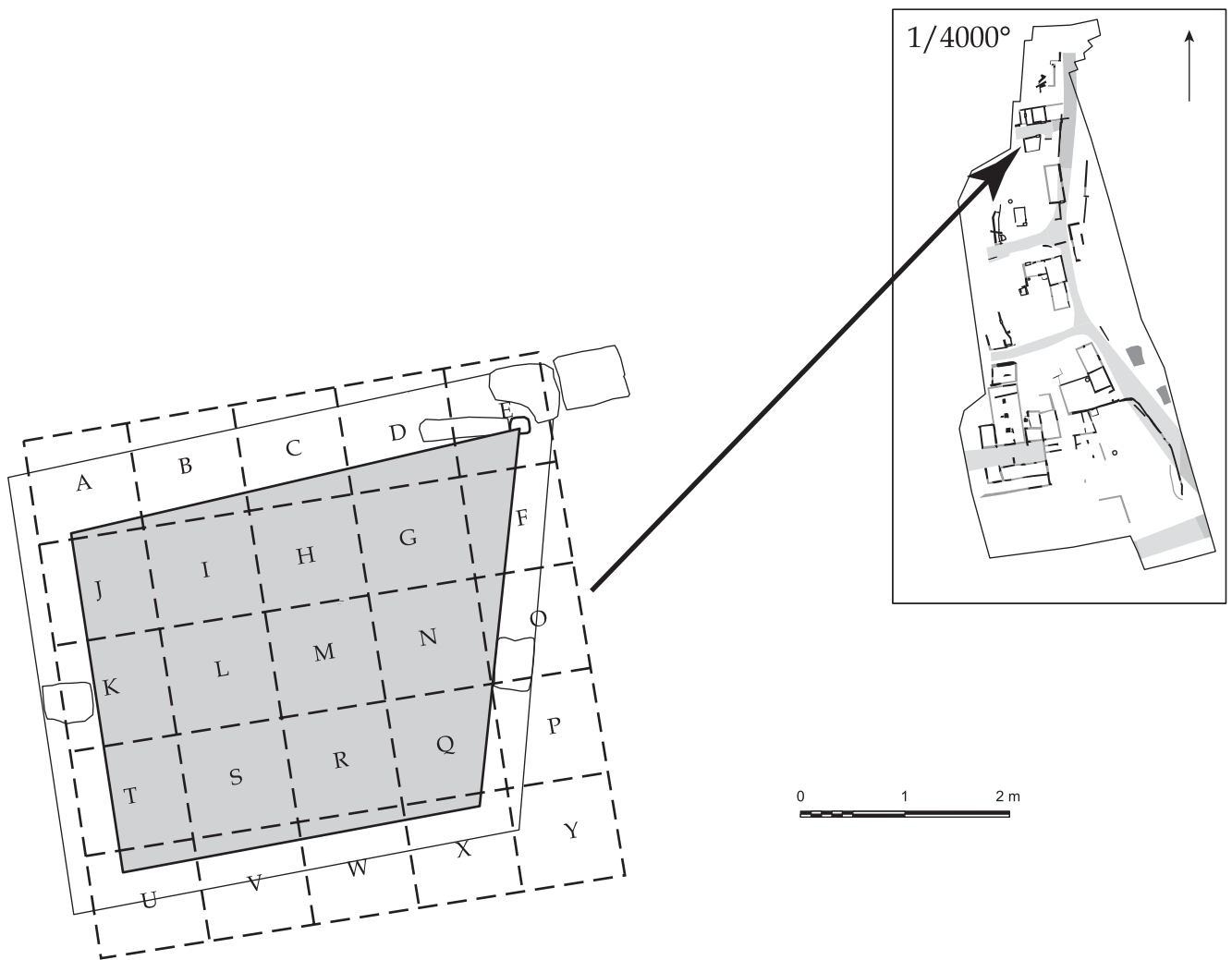


Fig. 279. Carroyage du bâtiment 7 (DAO N. Gonzalez et J. Tisseyre).

Chapitre 1

Les enduits peints du bâtiment 7

(Sabine Groetembril, Lucie Lemoigne)

I- INTRODUCTION

L'espace 32 du bâtiment 7 a fourni des enduits peints : la partie basse de la zone inférieure conservée *in situ*, à la base du mur 252, côté est de la pièce, ainsi que des plaques effondrées au sol. Le prélèvement a été réalisé selon un carroyage établi sur l'ensemble de la pièce (fig. 279). Celle-ci mesure 3,95 m de long sur 3,42 m de large et constitue un espace de 13,50 m². Cette pièce a la forme d'un quadrilatère irrégulier dont les angles sont, à l'ouest, presque droits et, à l'est, aigu et obtus.

La plinthe située au niveau du mur épierré 252, conservée sur 3,40 m de long et 0,14 m de haut, a été déposée en trois parties. Les plaques effondrées en place ont subi d'importantes inondations, dues à de violentes intempéries, avant leur prélèvement. En outre, le contexte particulièrement humide, au contact de la nappe phréatique, a provoqué l'induration de certains supports et l'adhérence des couches picturales avec le sol de la pièce. Nous n'attendions donc pas de remontage conséquent des plaques lors de la phase d'étude, mais une meilleure compréhension des éléments conservés. Pour la zone inférieure, nos observations durant la stabilisation ont abouti à une lecture plus précise du décor. En revanche, quelques points restent énigmatiques quant à l'adéquation du décor à l'architecture en zone médiane.

II- DESCRIPTION

I- Ensemble prélevé « *in situ* »

L'enduit conservé en place, au niveau du mur est, témoigne de la zone inférieure du décor et du raccord avec le sol (fig. 280). Sa composition a été décrite lors de son prélèvement : une plinthe noire (0,14 m de

hauteur), couronnée par un filet blanc, est surmontée d'une partie basse composée de compartiments larges et étroits séparés par de simples filets blancs. Les compartiments larges (0,92 m de longueur) sont ocre jaune, parsemés de veinures rouge ocre éparées, imitant le marbre. Les compartiments étroits (0,41 m) sont rouges à motifs verts. En effet, lors de la stabilisation en atelier, le nettoyage a permis de repérer les traces de rehauts verts laissant entrevoir de larges touches caractéristiques des motifs de touffes végétales (fig. 281-282).

Si la partie droite de la dépose indique la longueur de deux compartiments, l'un jaune, l'autre rouge, la lecture de la moitié gauche demeure difficile. En effet, seules quelques traces de pigments montrent la répétition du décor, mais ne permettent pas de définir les limites des compartiments (cf. observations techniques). La restitution infographique illustre le cas le plus simple : une alternance régulière (fig. 283). Cette proposition est cohérente avec la dimension du mur 252, soit 3,61 m.

2- Ensemble fragmentaire (fond blanc)

L'observation des effondrements lors de la fouille permet de supposer que les plaques d'enduit prélevées au sol proviennent en grande partie du mur est. Elles correspondent au décor de zone médiane et viennent donc compléter le décor de zone inférieure que nous venons de décrire. Cependant, aucun fragment ne témoigne de la transition entre la zone inférieure et médiane. Le remontage des plaques montre un décor simple : un champ blanc rythmé par des filets noirs et des bandes rouges agrémentées de filets jaunes. L'absence de jonction entre les éléments pose, bien entendu, des problèmes de compréhension. Attachons-nous donc tout d'abord aux données connues.



Fig. 280. Plaque prélevée en place sur le mur est : plinthe et partie basse (cliché L. Lemoigne).

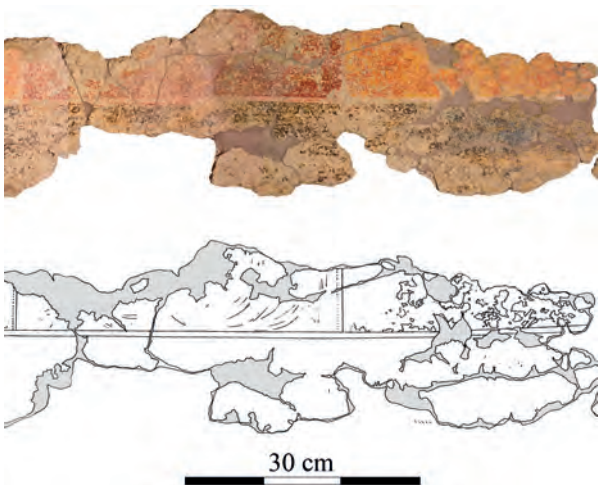


Fig. 281. Détail de la plinthe et des compartiments (cliché et DAO L. Lemoigne).



Fig. 282. Proposition de restitution de la touffe végétale (cliché et DAO L. Lemoigne).

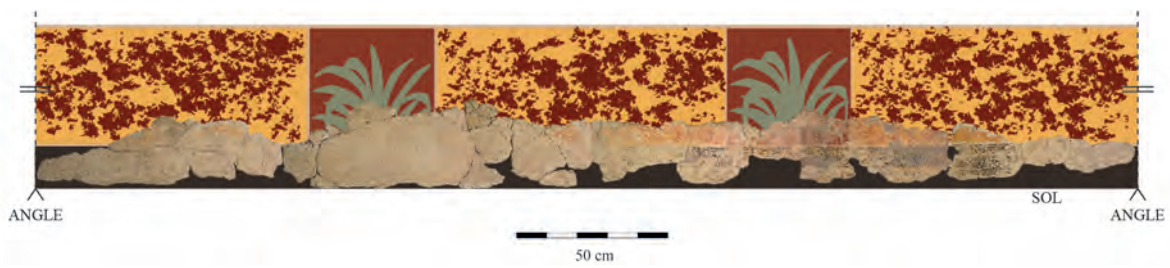


Fig. 283. Proposition de restitution de la zone inférieure (cliché et DAO L. Lemoigne).



Fig. 284. Bande rouge et filet d'encadrement intérieur [plaque 5] (cliché L. Lemoigne).

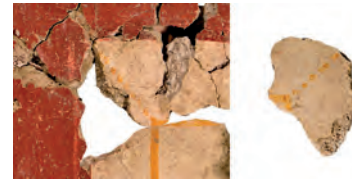


Fig. 285. Détail des plaques 3 et 5 (cliché L. Lemoigne).



Fig. 286. Plaques 7 et 8 (cliché et DAO L. Lemoigne).



Fig. 287. Restitution d'un inter-panneau [zone médiane] (cliché et DAO L. Lemoigne).

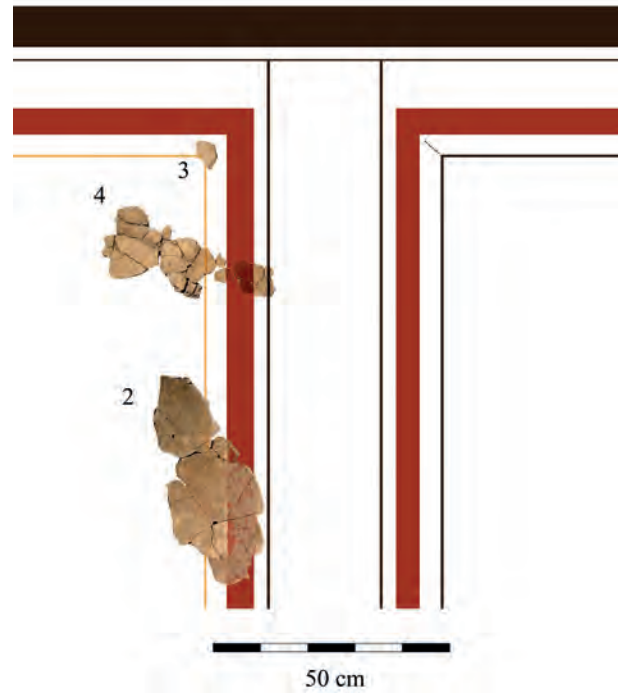


Fig. 288. Restitution de l'angle droit d'un panneau [zone médiane] (cliché et DAO L. Lemoigne).

2.1- Bandes rouges

Il existe deux types de bandes rouges qui indiquent que la composition est basée sur une alternance de panneaux et d'inter-panneaux, un schéma habituel reprenant la partition de la zone inférieure. Le premier type présente une bande rouge formant un angle droit que l'on peut observer sur la plaque 5. L'orientation de cette plaque est ici donnée par le sens de lissage qui définit l'horizontale¹⁷⁰, ainsi que par les marques laissées dans l'enduit frais. La bande est agrémentée, à 0,035 m, d'un filet d'encadrement intérieur jaune, orné dans les angles d'une série de points en diagonale (fig. 284-285 et plaques 2 à 6). Une alternance de couleur des filets d'encadrement est probable, selon les panneaux, car la bande rouge de la plaque 1 est agrémentée d'un filet noir, cette fois.

Le second type montre une bande bordée d'un filet jaune et agrémentée d'un filet d'encadrement intérieur noir à trois ou quatre centimètres de distance. Il a la particularité d'être systématiquement en bordure d'un angle (fig. 286 et plaques 7 à 11). En effet, la bande rouge porte la trace d'une rupture nette du mortier ou d'un ressaut de mortier, caractéristique des angles dressés pour les aménagements de paroi tels que les angles de mur, les niches, ou encore les ouvertures. Notons que sur ces plaques, le lissage du fond est parallèle à la bande.

2.2- Bande noire

La plaque 6, prélevée à proximité de la plaque 5, indique la présence d'une bande noire agrémentée d'un filet de même tonalité. Si l'on oriente les plaques en fonction du sens de lissage, la bande noire se positionne horizontalement, au-dessus du panneau, et constitue la limite haute de la zone médiane, surmontée d'un champ blanc conservé sur 0,16 m, dont on ignore l'ampleur (fig. 287-288). En revanche, sur la plaque 22, le lissage est perpendiculaire à la bande, ce qui suggère que cette dernière est verticale. Aussi, le profil du support est caractéristique d'un angle. On peut ainsi supposer que le décor possédait une zone

supérieure, encadrée par une bande noire agrémentée d'un filet.

2.3- Inter-panneau (?)

Un filet noir jouxte la bande rouge à des distances variables (de 0,03 à 0,10 m ; plaques 4 et 5). Dans un premier cas, le filet marque probablement le centre de l'inter-panneau à la façon d'un pseudo-candélabre. Ce filet devait vraisemblablement rejoindre le filet horizontal qui souligne la bande sommitale (fig. 287). Dans le second cas, le filet borde l'inter-panneau de chaque côté (fig. 288). Les deux restitutions sont des propositions construites à partir de la répartition de la zone inférieure et axées dans le prolongement des compartiments. On observe ainsi des configurations diverses qui montrent l'influence des aménagements architecturaux sur l'organisation de la paroi.

2.4- Les ouvertures

Quelques éléments nous permettent d'envisager la présence d'ouvertures dans la paroi : des vestiges d'angles apparaissent essentiellement sur les plaques prélevées dans les carrés situés le long du mur est (F, O, Q). La plupart des plaques ne montrent plus que des arrachements réguliers de mortier (plaques 7, 9, 10, 13, 17). Rappelons que les enduits révèlent les aménagements architecturaux d'une pièce et que chaque angle présente des caractéristiques correspondant à ces aménagements : angles de pièce, piliers, encadrements de porte, de fenêtre, niches ou édicules.

Nous l'avons dit, chaque angle saillant ou rentrant (arêtes) est souligné d'une bande rouge bordée de jaune. La plaque 7 présente un angle qui semble marquer un plan oblique de 100°, caractéristique d'un appui de fenêtre haute (fig. 286). Les éléments décrits pourraient appartenir aux tableaux d'une telle ouverture (fig. 289-290). Un filet d'encadrement intérieur noir, bouleté dans les angles supérieurs, retombe sur la bande rouge. Nous avons observé sur les plaques 16 et 17 le départ d'un couverture : incliné de 100 à 105°, il semble dessiner un léger arrondi (fig. 291 et plaque 17). La plaque 15 donne une hauteur minimale de 0,80 m. L'embrasure de la fenêtre et la largeur du mur permettent d'envisager une embrasure de 0,56 m de largeur, si l'on considère l'épaisseur de mur d'une cinquantaine de centimètres comme en

170. Les traces de lissage sont caractérisées par de fines stries que l'on observe au compte-fil sur la surface de l'enduit et qui résultent de la mise en œuvre de la couche de finition (le dressage).

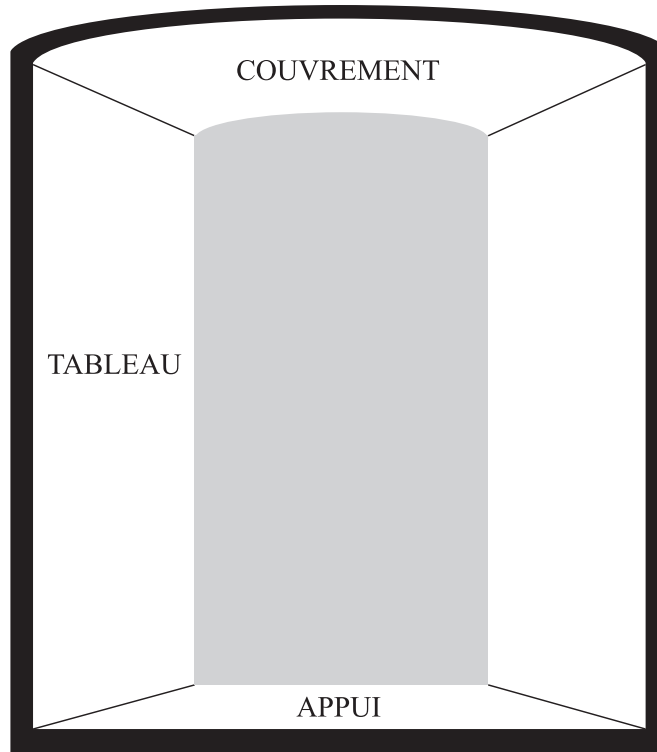


Fig. 289. Schéma illustrant les éléments principaux d'une fenêtre (DAO L. Lemoigne).

témoignent les premières assises de pierres conservées sur le site.

2.5- Embrasure en angle de pièce ?

Les plaques 18 et 19 présentent un profil particulier composé de trois plans et de deux angles : l'un de 105°, l'autre de 110° (fig. 293). Le premier correspond à l'angle sud-est de la pièce. Le second forme vraisemblablement le départ de l'embrasure, à proximité du retour du mur sud (fig. 292-294).

2.6- Champ jaune

Les plaques 24 (carré L) et 25 (carré F) montrent un champ ocre jaune très altéré, posé sur une sous-couche rose et bordé par une bande rouge ocre¹⁷¹. Sur la plaque 24, la bande n'est pas conservée dans toute sa largeur. Sur la plaque 25, elle souligne un angle en biseau (fig. 295). Cette association de couleurs rappelle

171. Une petite plaque portant le même profil que celui de la plaque 17 a été prélevée le long du mur ouest de la pièce (carré K).

la partie basse de la paroi, mais la sous-couche rose n'a pas été observée sur les plaques *in situ*. Notons qu'il est fréquent d'observer des différences de mise en œuvre d'un mur à l'autre dans une même pièce. Ces plaques appartiennent simplement à un autre mur. Si l'on oriente les plaques selon un lissage horizontal, la bande rouge de la plaque 24 borde le champ jaune horizontalement et pourrait correspondre à la bande de séparation qui assure la transition entre la zone inférieure et médiane. En revanche, sur la plaque 25, elle marque verticalement un angle au profil biseauté. Sa position en fouille, à proximité du seuil 278 de la porte, permet de penser qu'il s'agit de l'angle avec le chambranle.

III- OBSERVATIONS TECHNIQUES

I- Support

Les peintures conservées montrent, nous l'avons évoqué, des altérations dues au contexte humide. Celles-ci sont aussi visibles au revers des fragments, érodés et concrétionnés. Cependant, certaines plaques ont

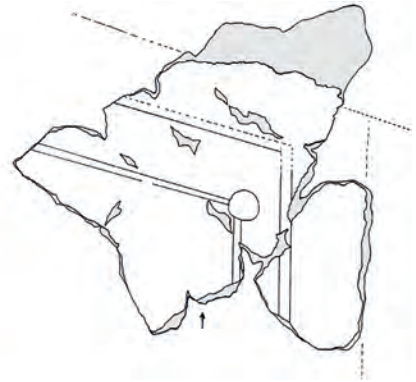
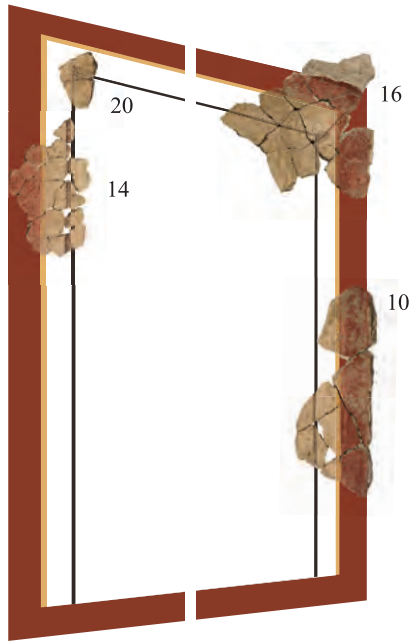


Fig. 291. Plaque 16 : couverture arquée (cliché et DAO L. Lemoigne).

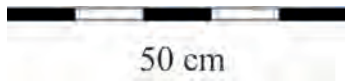


Fig. 290. Tableau gauche vu de face (cliché et DAO L. Lemoigne).

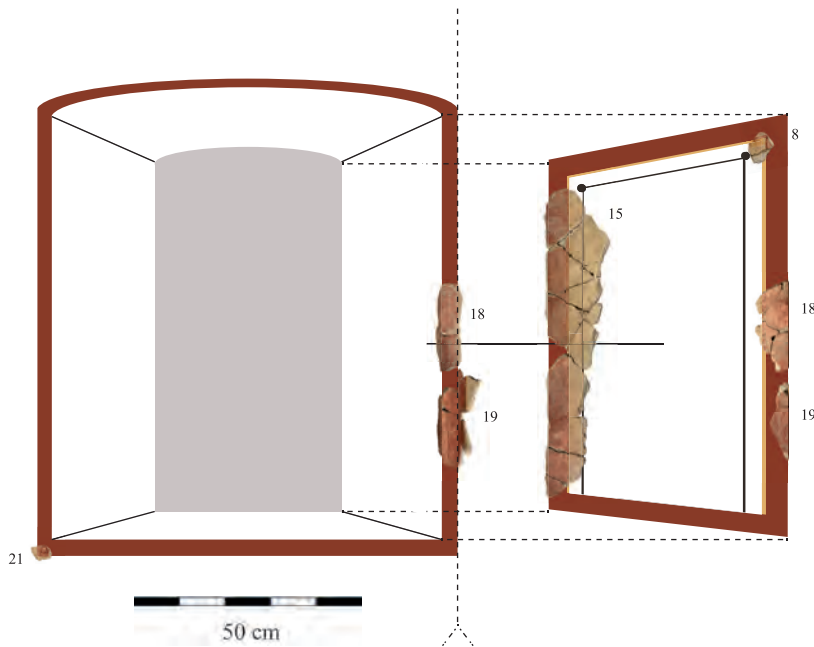


Fig. 292. Hypothèse de restitution d'une fenêtre haute (cliché et DAO L. Lemoigne).



Fig. 293. Plaque 19 (cliché et DAO L. Lemoigne).

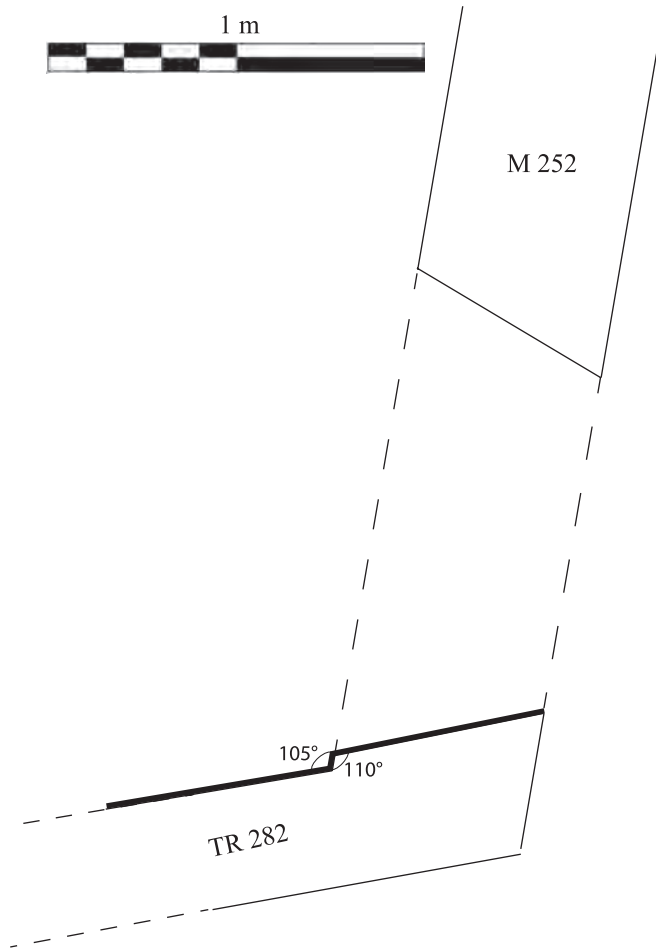


Fig. 294. Angle sud-est (cliché et DAO L. Lemoigne).

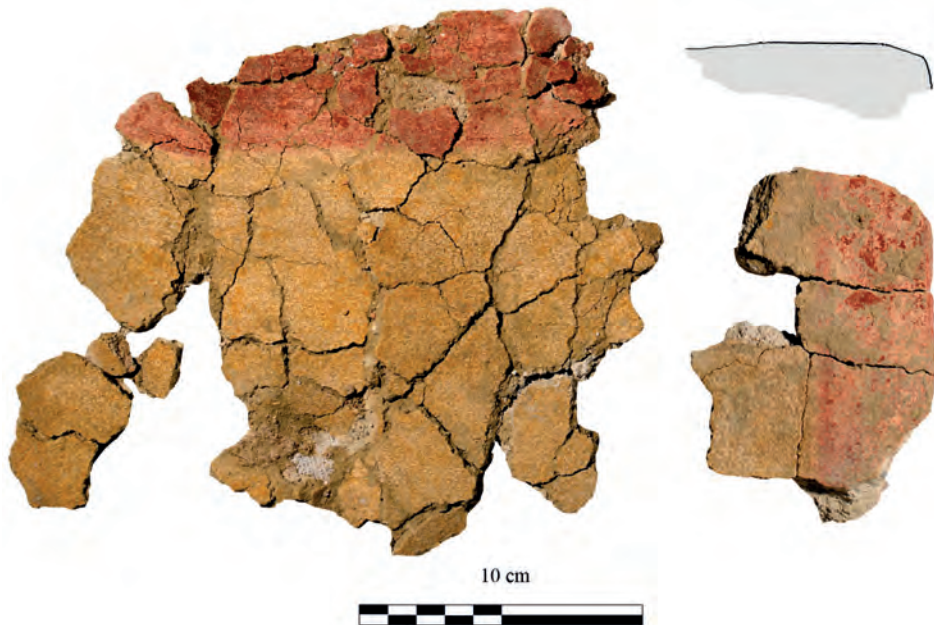


Fig. 295. Plaque 24 et 25 à lissage horizontal (cliché et DAO L. Lemoigne).

gardé l’empreinte négative caractéristique des incisions en chevrons, réalisées afin d’améliorer l’adhérence de l’enduit sur le mur. Ces empreintes avaient déjà été observées, sur le terrain, au revers de la plinthe en place (fig. 296).

En coupe, cette fois, l’étude macroscopique des mortiers a permis de réaliser des observations simples sur les caractéristiques techniques liées à la mise en œuvre, en particulier sur le nombre et la nature des couches du support¹⁷² (fig. 297) :

a : Couche d’une épaisseur d’1 mm, à matrice blanche. Son granulat est composé d’un sable siliceux et de cristaux de calcite.

b : D’une épaisseur irrégulière de 10 mm en moyenne, sa matrice est beige clair. Son granulat, de texture sableuse, est composé d’un sable siliceux dont les grains les plus gros ne dépassent que rarement 2 mm de diamètre.

c : D’une épaisseur irrégulière, jusqu’à 12 mm, sa matrice est beige clair. Elle comporte le même granulat que la couche « b », mais présente de nombreuses empreintes de fibres végétales et des porosités.

L’application des supports est cohérente dans l’ensemble, en ce qui concerne la nature des couches de mortier. Le granulat se compose d’un sable siliceux pour les diverses couches de préparation. La couche de finition est enrichie de cristaux de calcite, vraisemblablement du marbre broyé. La mise en œuvre, quant à elle, est complexe : les plaques conservées témoignent pour beaucoup d’aménagements tels que les ouvertures ou les angles de parois. On y observe donc de grandes différences d’épaisseur de mortier, particulièrement au niveau des préparations des

172. Coutelas 2009 : « un enduit est une succession de couches de préparation (dont la première est celle présente contre la paroi), terminée par une couche de finition. Une nomenclature à base de lettres est employée pour faciliter la description et, surtout, permettre une meilleure présentation, discussion et compilation des données entre différents chercheurs. La description des couches de mortier s’effectue alors de la couche picturale vers le mur, soit donc de l’avant vers le revers, dans l’ordre inverse de leur constitution. Un enduit peint se décompose comme suit :

Couche picturale, notée Cp ;
Couche d’épiderme ou de finition notée (a) ;
Couches de préparation, notées (b), (c), (d), etc. »

arêtes et des angles impliquant des contraintes techniques spécifiques.

2- Couches picturales et état de surface

2.1- Zone inférieure

Quatre couleurs sont employées : noir, jaune, rouge et vert. Le pigment noir de la plinthe est appliqué sur une sous-couche ocre jaune (fig. 298). Cette dernière est dans la continuité du fond des compartiments. Elle a vraisemblablement été appliquée à la fois comme fond, pour les compartiments marbrés, et comme sous-couche de la plinthe et des compartiments rouges. Les imitations de marbre montrent un jeu de taches rouge ocre sur un aplat ocre jaune (fig. 299). Les aspects techniques de la représentation des roches décoratives ont déjà été abordés¹⁷³. Il s’agirait, ici, d’un marbre jaune antique, probablement du Chemtou, suggéré par les nodules rouges réalisés à l’éponge.

En ce qui concerne les éléments végétaux des compartiments étroits, l’état de conservation ne permet pas de déterminer si les feuillages étaient en nuances de vert, pour figurer le relief, ou juste évoqués par une seule tonalité. La couche picturale verte est visible sur le premier compartiment rouge, à droite de la paroi (fig. 300), et quelques indices subsistent au niveau du compartiment de gauche (fig. 301), confirmant la répétition du motif.

2.2- Zone médiane

La gamme des pigments est réduite : seuls le noir, le rouge et le jaune sont utilisés sur un fond blanc. Des repères, sur l’enduit frais, ont permis de placer la composition générale sous la forme de petites marques incisées (fig. 302). La plaque 20 montre l’une d’elles au niveau de l’angle des filets bouletés. Elle porte la trace de pigments jaunes.

IV- COMMENTAIRES

Les indices permettant d’appréhender le rythme du décor et la jonction entre la zone inférieure et la zone médiane n’ont pas été conservés. Les détails

173. Allag, Monier 2004.

de la composition nous échappent donc un peu. En effet, lorsque l'on envisage l'alternance de panneaux et inter-panneaux suivant l'axe des compartiments de zone inférieure, les différences d'écartements des bandes et filets suggèrent un schéma décalé, difficile à préciser.

Dans l'ensemble, le décor se caractérise par une composition linéaire simple, sans fioriture, et réalisée à partir de pigments de base à la gamme peu étendue. Ce type de décor provient souvent de pièces d'habitation issues de quartiers artisanaux prospères, de boutiques ou d'espaces utilitaires dans les habitations cossues. On le rencontre avec des choix chromatiques similaires, par exemple, au milieu du II^e s. dans la salle 30 du quartier Vaulabelle, à Auxerre¹⁷⁴, ou dans la seconde moitié du I^{er} s. dans la salle au-dessus de la pièce U de la *domus* de la place Formigé, à Fréjus¹⁷⁵, où des imitations analogues de Chemtou sont également représentées en bas de paroi. Citons également l'ensemble I du quartier de Tholon, à Martigues, dans la première moitié du II^e s.¹⁷⁶ Mais là, le décor est un rien plus raffiné, agrémenté de motifs élégants (rinceaux, guirlandes, oiseaux).

À Istres, seule la zone inférieure paraît plus colorée et plus « élaborée », associant des imitations de marbre et des touffes végétales. Ces motifs sobres, mais soignés, figurent parmi les plus récurrents pour les décors pariétaux de bas de paroi durant l'Antiquité. Ce qui est moins fréquent, c'est leur association. On la retrouve, toutefois, dans la salle VII du « Château d'Albâtre », à Soissons, au milieu du I^{er} s.¹⁷⁷ La zone basse y est constituée de larges compartiments à fond noir, ornés d'une touffe végétale centrée sur l'axe du candélabre et de compartiments plus courts à imitations de marbre. À Avenches, le salon rouge de l'*insula* 18 adopte également ce schéma au milieu du I^{er} s.¹⁷⁸ À Istres, l'état de conservation de la touffe végétale ne permet pas de faire de rapprochement avec d'autres décors. Quant aux marbres, il s'agit de simples placages sans effets de moulures en trompe l'œil. Notons, cependant, que le marbre représenté ici est du jaune antique ou marbre de Chemtou, provenant

de Numidie (actuelle Tunisie). Il apporte un peu de raffinement à ce décor commun, proche du décor de Fréjus mentionné ci-dessus.

De nombreux indices ont été observés au sujet des aménagements architecturaux mais, une fois encore, les arguments sont maigres pour pouvoir les repositionner sur la paroi. Une réflexion a été menée à partir de vestiges campaniens encore en élévation, notamment sur « le lien entre la position de l'ouverture, sa forme, sa fonction et le type de décor »¹⁷⁹. Parmi tous ces éléments extrêmement lacunaires, plusieurs informations sont à retenir :

- Les éléments à profils complexes suggèrent l'existence de plusieurs ouvertures (fenêtre, porte).
- Les tableaux reposent sur un plan positionné en oblique. On peut alors penser à des fenêtres hautes, où l'inclinaison des embrasures ainsi que de l'appui favorisent l'entrée de la lumière.
- Les divers plans des embrasures montrent des différences ténues avec la composition du décor de la paroi.

L'ensemble des observations sur le décor, associées à l'existence d'un béton de sol, permettent de se poser des questions sur la fonction de cette structure. Ce type de décor évoque d'ordinaire un espace utilitaire ou lié aux servitudes de la maison. Dans le cas présent, au regard de la position de cette pièce dans le quartier, isolée de toute autre pièce d'habitation et dont la forme irrégulière est conditionnée par les voies qui la bordent, on pourrait pencher pour un espace artisanal. Cependant, le choix des imitations de marbre et des touffes de feuillage montrent une volonté d'embellissement qui évoquerait plutôt un espace commercial de type boutique, taverne, etc...

Quant à la chronologie, ce décor s'inscrit dans les tendances picturales que l'on rencontre entre le milieu du I^{er} et le milieu du II^e s. Les données stratigraphiques permettent de placer l'aménagement du bâtiment dans la troisième phase observée pour le Haut-Empire, correspondant à la mise en place des principales constructions de l'agglomération secondaire. Le décor a pu être réalisé durant la première moitié du II^e s. et perdurer durant tout ce siècle.

174. Groetembril 1993.

175. Becq, Monier 1990.

176. Groetembril 2006.

177. Defente 1987.

178. Fuchs 1989, 27-29.

179. Allag 2008, 567.

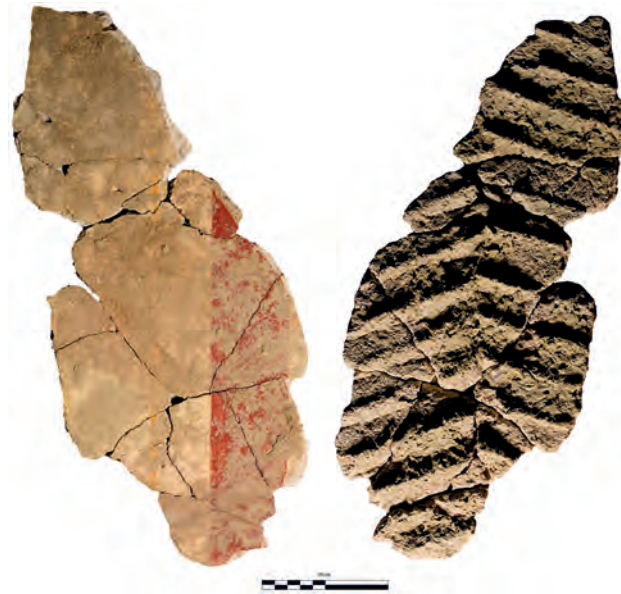


Fig. 296. Plaque 2 et son revers vus en lumière rasante (cliché L. Lemoigne).



Fig. 297. Support représentatif du décor de l'espace 32, vu en coupe [échelle centimétrique] (cliché L. Lemoigne).



Fig. 298. Détail de la couche picturale noire appliquée sur une sous-couche jaune au niveau de la plinthe (cliché L. Lemoigne).



Fig. 299. Détail des marbrures rouges sur fond jaune dans le compartiment long (cliché L. Lemoigne).

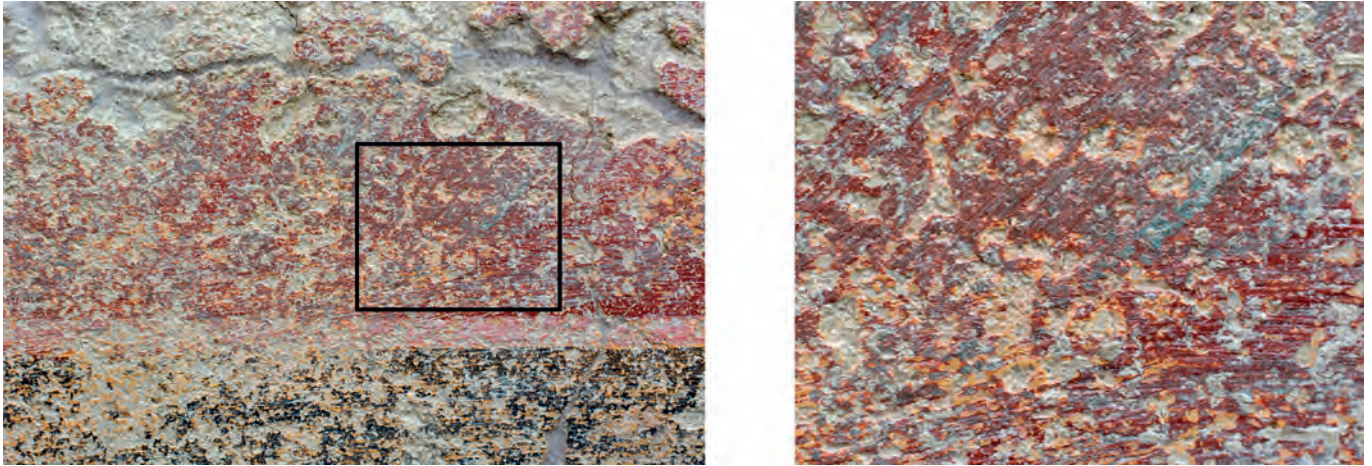


Fig. 300. Détail de la couche picturale verte sur fond rouge et sous-couche jaune dans le compartiment court (cliché L. Lemoigne).

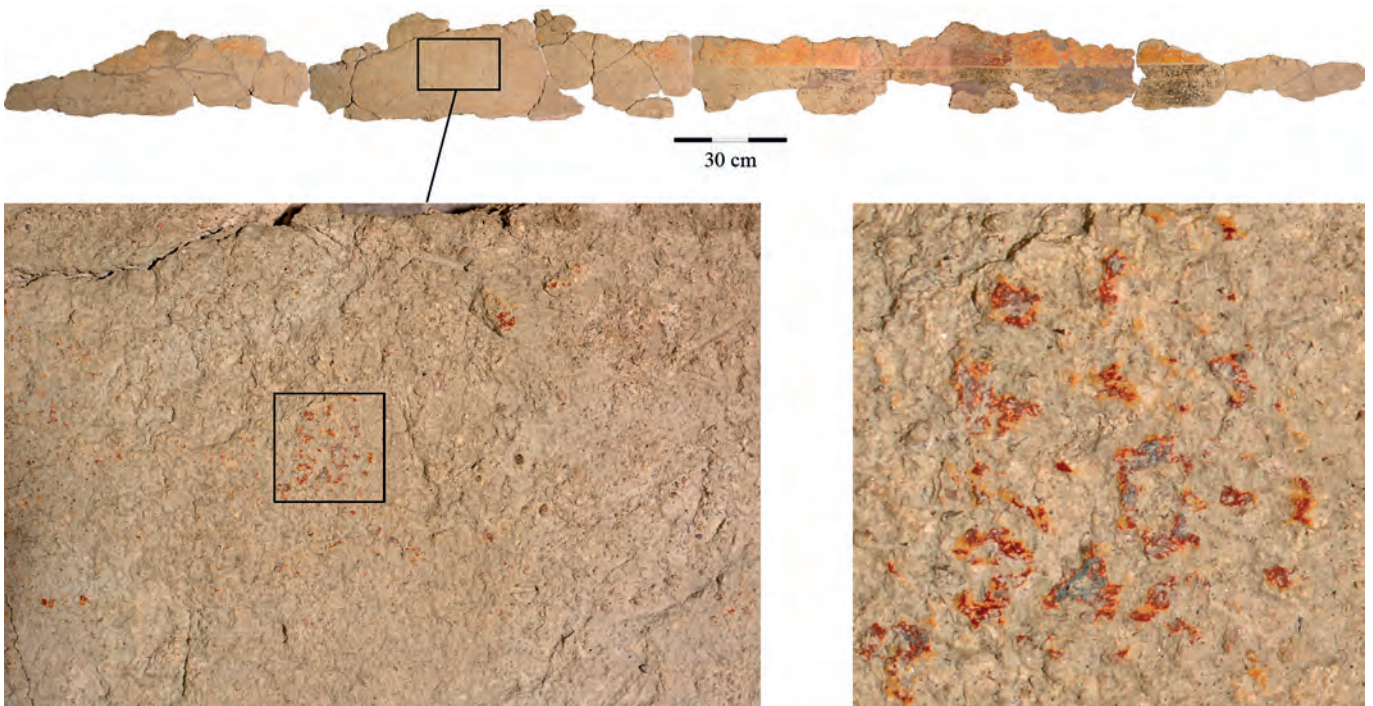


Fig. 301. Traces de couche picturale verte dans le compartiment court (cliché L. Lemoigne).



Fig. 302. Plaques 11 et 20, vues en lumière rasante, montrant des repères tracés dans l'enduit frais (cliché L. Lemoigne).

Chapitre 2

Les céramiques du Haut-Empire

(Frédéric Marty)

Les céramiques du Haut-Empire ont fait l'objet d'une étude détaillée, parue dans les actes du congrès de la SFECAG en 2014, à laquelle on se reportera pour plus d'informations et pour des renvois bibliographiques plus nombreux¹⁸⁰. Aussi, dans le présent volume, se contentera-t-on d'exposer une synthèse illustrée, accompagnée de tableaux de comptage inédits (annexes 2-13), afin que le lecteur non spécialiste puisse avoir accès aux principaux résultats. Ce sera aussi l'occasion de revenir sur quelques pièces pour lesquelles l'information disponible s'est, entre temps, étoffée.

I- PHASAGE DU MOBILIER

Le phasage décrit supra (deuxième partie, chapitre 1, II) est utilisé pour suivre l'évolution des assemblages de vaisselle, d'amphores et autres objets en céramique. Toutefois, les phases A et B ont été regroupées car elles ont livré un mobilier peu abondant et comparable qui ne permet pas de proposer de séquences chronologiques très différentes. De la même manière, le mobilier de la phase E, assez pauvre, a été réuni avec celui de la phase D, très similaire bien que davantage étendu dans le temps, offrant une base statistique plus élargie.

La datation des différentes phases s'appuie sur les indices stratigraphiques ainsi que sur la typologie du mobilier. Des sigillées italiques éparses légèrement antérieures à -20 sont compatibles avec une datation aux alentours du changement d'ère. Toutefois, aucun niveau archéologique en place ne peut être attribué à la période augustéenne. Par conséquent, il n'est pas interdit de dater le début de la phase AB d'une époque sensiblement plus récente. En effet, les céramiques fines de cette phase s'accordent avec un *terminus post*

quem dans le deuxième quart du I^{er} s. (sigillées italiques *Consp.* 18, 22, 24.4). Les vases les plus récents placent la fin de la phase au tournant des I^{er} et II^e s. (notamment sigillée sud-gauloise Drag 37 à marque infra-décorative appartenant peut-être à Senilis).

La phase C, qui n'est pas séparée de la précédente, sur le terrain, par un niveau stratigraphique net en raison de la continuité de l'occupation sur l'ensemble du site, admet un chevauchement chronologique. Parmi les céramiques fines, les formes Drag 15/17, 18, 24/25, 27, 33 et 37 en sigillée sud-gauloise prédominent. Elles appartiennent à un faciès datable du milieu du I^{er} s. au début du II^e s. La présence de quelques formes précoces en sigillée claire B (Desbat 1, 12, 16 et 19) et de deux marmites Hayes 197 en céramique culinaire africaine indiquent que la phase se poursuit jusqu'au milieu du II^e s.

Pour les mêmes raisons que précédemment, la phase DE chevauche la phase C. Parmi la vaisselle, l'écrasante majorité des formes Drag 18, 24/25, 27, 33 et 37 en sigillée sud-gauloise fait débiter la phase dans la première moitié du II^e s. Les céramiques de la seconde moitié du siècle sont bien présentes (sigillées claires A et B, culinaire africaine). L'absence totale de sigillée claire C interdit de prolonger cette phase au-delà des années 220-230, mais de rares témoins du III^e s. sont bien identifiés (cruche Desbat 84 en sigillée claire B, pot à bord en amande Marty 2004 n°25 en céramique commune brune rhodanienne, amphorette levantine, amphore Kapitän 2) indiquant une continuité de l'occupation jusqu'aux premières années du III^e s.

Pour résumer, le phasage du mobilier se décompose comme suit :

- phase AB : 25/100 ;
- phase C : 50/150 ;
- phase DE : 100/220.

180. Marty 2014.

TROISIÈME PARTIE - ÉTUDES SPÉCIALISÉES

| Catégorie | Phase AB | | | | | | Phase C | | | | | | Phase DE | | | | | |
|----------------------------------|------------|-------------|--------------|-----------|-------------|--------------|-------------|-------------|--------------|------------|-------------|--------------|-------------|-------------|--------------|------------|-------------|--------------|
| | Nbre | % tot | % cat | NMI | % tot | % cat | Nbre | % tot | % cat | NMI | % tot | % cat | Nbre | % tot | % cat | NMI | % tot | % cat |
| bucchero nero | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,5 | 2 | 0,0 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,2 |
| attique vernis noir | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,5 | 2 | 0,0 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,2 |
| campanienne A | 8 | 0,5 | 5,1 | 1 | 0,6 | 2,2 | 24 | 0,3 | 2,8 | 9 | 1,3 | 4,2 | 50 | 0,3 | 2,4 | 9 | 0,5 | 1,6 |
| campanienne B | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,5 | 2 | 0,0 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,2 |
| campanienne C | | | | | | | | | | | | | 2 | 0,0 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,2 |
| dérivée de campanienne C | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,5 | | | | | | |
| claire A | | | | | | | 84 | 1,1 | 9,7 | 9 | 1,3 | 4,2 | 179 | 0,9 | 8,7 | 62 | 3,4 | 11,0 |
| claire B | | | | | | | 23 | 0,3 | 2,6 | 6 | 0,9 | 2,8 | 169 | 0,9 | 8,2 | 53 | 2,9 | 9,4 |
| glazurée romaine | | | | | | | 2 | 0,0 | 0,2 | 1 | 0,1 | 0,5 | 9 | 0,0 | 0,4 | 2 | 0,1 | 0,4 |
| parois fines | 38 | 2,5 | 24,1 | 8 | 4,8 | 17,8 | 179 | 2,2 | 20,6 | 21 | 3,1 | 9,8 | 461 | 2,4 | 22,3 | 52 | 2,9 | 9,2 |
| sigillée Centre-Gaule | | | | | | | | | | | | | 3 | 0,0 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,2 |
| sigillée italique | 12 | 0,8 | 7,6 | 6 | 3,6 | 13,3 | 38 | 0,5 | 4,4 | 13 | 1,9 | 6,1 | 31 | 0,2 | 1,5 | 8 | 0,4 | 1,4 |
| sigillée orientale B | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,5 | 2 | 0,0 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,2 |
| sigillée Sud-Gaule | 99 | 6,6 | 62,7 | 29 | 17,5 | 64,4 | 516 | 6,5 | 59,3 | 151 | 22,2 | 70,6 | 1155 | 6,1 | 55,9 | 373 | 20,5 | 65,9 |
| sigillée Sud-Gaule marbrée | 1 | 0,1 | 0,6 | 1 | 0,6 | 2,2 | | | | | | | 3 | 0,0 | 0,1 | 2 | 0,1 | 0,4 |
| total céramiques fines | 158 | 10,6 | 100,0 | 45 | 27,1 | 100,0 | 870 | 10,9 | 100,0 | 214 | 31,5 | 100,0 | 2068 | 10,8 | 100,0 | 566 | 31,1 | 100,0 |
| africaine cuisine | 5 | 0,3 | 0,7 | 1 | 0,6 | 1,1 | 105 | 1,3 | 2,7 | 24 | 3,5 | 6,7 | 796 | 4,2 | 8,8 | 185 | 10,2 | 19,4 |
| brune provençale | 6 | 0,4 | 0,9 | 1 | 0,6 | 1,1 | 69 | 0,9 | 1,8 | 16 | 2,4 | 4,5 | 429 | 2,2 | 4,8 | 89 | 4,9 | 9,3 |
| brune rhodanienne | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,3 | 3 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| celtique | | | | | | | 4 | 0,1 | 0,1 | 2 | 0,3 | 0,6 | 4 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| claire engobée | 32 | 2,1 | 4,5 | 7 | 4,2 | 8,0 | 144 | 1,8 | 3,7 | 27 | 4,0 | 7,5 | 310 | 1,6 | 3,4 | 46 | 2,5 | 4,8 |
| claire massaliète | 4 | 0,3 | 0,6 | 1 | 0,6 | 1,1 | 15 | 0,2 | 0,4 | 1 | 0,1 | 0,3 | 5 | 0,0 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| claire savonneuse | | | | | | | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| com africaine | | | | | | | 4 | 0,1 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,3 | 51 | 0,3 | 0,6 | 3 | 0,2 | 0,3 |
| com brune | 3 | 0,2 | 0,4 | 1 | 0,6 | 1,1 | 9 | 0,1 | 0,2 | 2 | 0,3 | 0,6 | 19 | 0,1 | 0,2 | 2 | 0,1 | 0,2 |
| com égéenne | 1 | 0,1 | 0,1 | 1 | 0,6 | 1,1 | 16 | 0,2 | 0,4 | 1 | 0,1 | 0,3 | 20 | 0,1 | 0,2 | 3 | 0,2 | 0,3 |
| com engobe micacé | | | | | | | | | | | | | 2 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| com hispanique | 1 | 0,1 | 0,1 | 1 | 0,6 | 1,1 | 7 | 0,1 | 0,2 | 1 | 0,1 | 0,3 | 10 | 0,1 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| com ibérique | | | | | | | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| com ind | | | | | | | 2 | 0,0 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,3 | 5 | 0,0 | 0,1 | 2 | 0,1 | 0,2 |
| com italique | 17 | 1,1 | 2,4 | 6 | 3,6 | 6,9 | 30 | 0,4 | 0,8 | 12 | 1,8 | 3,3 | 90 | 0,5 | 1,0 | 24 | 1,3 | 2,5 |
| com levantine | | | | | | | | | | | | | 44 | 0,2 | 0,5 | 5 | 0,3 | 0,5 |
| com massaliète | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,3 | 1 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| com oxydante micacée | | | | | | | 22 | 0,3 | 0,6 | 2 | 0,3 | 0,6 | 70 | 0,4 | 0,8 | 27 | 1,5 | 2,8 |
| engobe blanc Centre-Gaule | | | | | | | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| grise ind | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,3 | | | | | | |
| grise monochrome | 2 | 0,1 | 0,3 | 1 | 0,6 | 1,1 | 4 | 0,1 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,3 | 3 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| grise rhodanienne | 29 | 1,9 | 4,1 | 11 | 6,6 | 12,6 | 137 | 1,7 | 3,5 | 21 | 3,1 | 5,8 | 451 | 2,4 | 5,0 | 69 | 3,8 | 7,2 |
| grise savonneuse | 3 | 0,2 | 0,4 | 1 | 0,6 | 1,1 | 18 | 0,2 | 0,5 | 5 | 0,7 | 1,4 | 122 | 0,6 | 1,4 | 10 | 0,5 | 1,0 |
| ibérique peinte | | | | | | | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| kaolinique | 47 | 3,1 | 6,7 | 5 | 3,0 | 5,7 | 300 | 3,8 | 7,7 | 14 | 2,1 | 3,9 | 535 | 2,8 | 5,9 | 35 | 1,9 | 3,7 |
| kaolinique micacée | | | | | | | | | | | | | 6 | 0,0 | 0,1 | 2 | 0,1 | 0,2 |
| kaolinique sableuse | | | | | | | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| mortier calcaire | 26 | 1,7 | 3,7 | 14 | 8,4 | 16,1 | 97 | 1,2 | 2,5 | 38 | 5,6 | 10,6 | 192 | 1,0 | 2,1 | 86 | 4,7 | 9,0 |
| mortier italique | | | | | | | | | | | | | 9 | 0,0 | 0,1 | 4 | 0,2 | 0,4 |
| mortier massaliète | | | | | | | | | | | | | 2 | 0,0 | 0,0 | 2 | 0,1 | 0,2 |
| mortier non calcaire | | | | | | | | | | | | | 3 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| pâte claire | 428 | 28,6 | 60,8 | 20 | 12,0 | 23,0 | 2408 | 30,2 | 61,7 | 112 | 16,5 | 31,2 | 5230 | 27,4 | 58,1 | 247 | 13,6 | 25,9 |
| rouge pompéien | 12 | 0,8 | 1,7 | 4 | 2,4 | 4,6 | 57 | 0,7 | 1,5 | 10 | 1,5 | 2,8 | 42 | 0,2 | 0,5 | 13 | 0,7 | 1,4 |
| CNT | 32 | 2,1 | 4,5 | 3 | 1,8 | 3,4 | 68 | 0,9 | 1,7 | 12 | 1,8 | 3,3 | 206 | 1,1 | 2,3 | 24 | 1,3 | 2,5 |
| CNT Alpes | 48 | 3,2 | 6,8 | 6 | 3,6 | 6,9 | 259 | 3,3 | 6,6 | 32 | 4,7 | 8,9 | 278 | 1,5 | 3,1 | 48 | 2,6 | 5,0 |
| CNT Argens | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,3 | 2 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| CNT Berre | 2 | 0,1 | 0,3 | 1 | 0,6 | 1,1 | 3 | 0,0 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,3 | 4 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| CNT claire | | | | | | | 2 | 0,0 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,3 | | | | | | |
| CNT italique | | | | | | | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| CNT massaliète | | | | | | | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,1 |
| CNT rhodanienne | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,3 | | | | | | |
| CNT romaine | 6 | 0,4 | 0,9 | 2 | 1,2 | 2,3 | 120 | 1,5 | 3,1 | 17 | 2,5 | 4,7 | 44 | 0,2 | 0,5 | 11 | 0,6 | 1,2 |
| total céramiques communes | 704 | 47,1 | 100,0 | 87 | 52,4 | 100,0 | 3905 | 49,0 | 100,0 | 359 | 52,9 | 100,0 | 8995 | 47,1 | 100,0 | 954 | 52,4 | 100,0 |
| amph africaine | 67 | 4,5 | 11,9 | 2 | 1,2 | 7,1 | 377 | 4,7 | 13,0 | 3 | 0,4 | 3,6 | 442 | 2,3 | 5,9 | 7 | 0,4 | 2,9 |
| amph bétique | 171 | 11,4 | 30,4 | 3 | 1,8 | 10,7 | 950 | 11,9 | 32,8 | 27 | 4,0 | 32,5 | 1685 | 8,8 | 22,6 | 66 | 3,6 | 27,0 |
| amph étrusque | 1 | 0,1 | 0,2 | 1 | 0,6 | 3,6 | 5 | 0,1 | 0,2 | 1 | 0,1 | 1,2 | 8 | 0,0 | 0,1 | 2 | 0,1 | 0,8 |
| amph gauloise | 206 | 13,8 | 36,7 | 8 | 4,8 | 28,6 | 1016 | 12,8 | 35,1 | 25 | 3,7 | 30,1 | 4352 | 22,8 | 58,5 | 120 | 6,6 | 49,2 |
| amph gauloise sableuse | | | | | | | | | | | | | 45 | 0,2 | 0,6 | 2 | 0,1 | 0,8 |
| amph grecque | 5 | 0,3 | 0,9 | 1 | 0,6 | 3,6 | 2 | 0,0 | 0,1 | 1 | 0,1 | 1,2 | 31 | 0,2 | 0,4 | 6 | 0,3 | 2,5 |
| amph gréco-italique | 1 | 0,1 | 0,2 | 1 | 0,6 | 3,6 | | | | | | | | | | | | |
| amph italique | 31 | 2,1 | 5,5 | 2 | 1,2 | 7,1 | 90 | 1,1 | 3,1 | 6 | 0,9 | 7,2 | 197 | 1,0 | 2,6 | 13 | 0,7 | 5,3 |
| amph levantine | | | | | | | | | | | | | 2 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,4 |
| amph lusitanienne | 1 | 0,1 | 0,2 | 1 | 0,6 | 3,6 | 1 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 1,2 | 2 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,4 |
| amph romaine latiale | | | | | | | 8 | 0,1 | 0,3 | 1 | 0,1 | 1,2 | | | | | | |
| amph massa imp | 44 | 2,9 | 7,8 | 4 | 2,4 | 14,3 | 243 | 3,1 | 8,4 | 9 | 1,3 | 10,8 | 234 | 1,2 | 3,1 | 9 | 0,5 | 3,7 |
| amph massaliète | 4 | 0,3 | 0,7 | 1 | 0,6 | 3,6 | 14 | 0,2 | 0,5 | 2 | 0,3 | 2,4 | 10 | 0,1 | 0,1 | 1 | 0,1 | 0,4 |
| amph punique | | | | | | | 4 | 0,1 | 0,1 | 1 | | 1,2 | 13 | 0,1 | 0,2 | 1 | 0,1 | 0,4 |
| amph punique ébusitaine | | | | | | | | | | | | | 1 | 0,0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 0,4 |
| amph tarraconaise | 30 | 2,0 | 5,3 | 3 | 1,8 | 10,7 | 176 | 2,2 | 6,1 | 5 | 0,7 | 6,0 | 397 | 2,1 | 5,3 | 13 | 0,7 | 5,3 |
| amph ind | 1 | 0,1 | 0,2 | 1 | 0,6 | 3,6 | 11 | 0,1 | 0,4 | 1 | 0,1 | 1,2 | 21 | 0,1 | 0,3 | 1 | 0,1 | 0,4 |
| total amphores | 562 | 37,6 | 100,0 | 28 | 16,9 | 100,0 | 2897 | 36,4 | 100,0 | 83 | 12,2 | 100,0 | 7440 | 39,0 | 100,0 | | | |

II- LA CÉRAMIQUE

28549 fragments de céramique ont été pris en compte pour l'étude (**fig. 303**). Ils se répartissent dans les 3 phases selon les proportions suivantes : AB : 1494 (5,2 %) ; C : 7966 (27,9 %) ; DE : 19089 (66,8 %). Le nombre minimum d'individus calculé s'élève à 2666 et se répartit à peu près de la même manière : AB : 166 (6,2 %) ; C : 679 (25,4 %) ; DE : 1821 (68,3 %). Les quantités sont donc très inégales d'une phase à l'autre, mais suffisamment élevées pour permettre de dégager les principales caractéristiques du faciès céramologique.

I - Céramique fine

La céramique fine représente 27 à 31,5 % du NMI des céramiques selon les phases. Elle se répartit entre productions italique (sigillée italique, céramique à glaçure plombifère), gauloise (sigillée sud-gauloise unie ou marbrée, sigillée du Centre de la Gaule, sigillée claire B), africaine (sigillée claire A), hispanique et orientale (parois fines) et enfin orientale (sigillée orientale B).

La catégorie la mieux représentée dans les trois phases est sans surprise la sigillée sud-gauloise, passant de 64 (+ 2 % de marbrée), à 70 puis 65 % du NMI des céramiques fines. Viennent ensuite les parois fines qui décroissent au fil du temps : 17, puis 9 % en phases C et DE. Il en est de même de la sigillée italique qui passe de 13 à 6, puis 1%. Les sigillées claires A et B font leur apparition en phase C (4 et 2%) et prennent de l'importance en phase DE (11 et 9 %). La céramique à glaçure plombifère, la sigillée du Centre de la Gaule et la sigillée orientale B restent anecdotiques (jusqu'à 0,5 %).

La sigillée italique, qui se rapporte aux échanges commerciaux antérieurs au milieu du I^{er} s., est constituée d'un répertoire relativement varié dans lequel aucune forme ne prédomine (**fig. 304**). Sept timbres de potiers ont été identifiés (**fig. 305**), signalant des origines diverses (Arezzo, Pise, Italie centrale ?, Lyon ?).

Prolongement naturel des importations fines italiennes dans la seconde moitié du I^{er} s. et au début du II^e s., la sigillée tardo-italique, toujours très discrète sur le littoral sud-gaulois, est attestée ici par deux

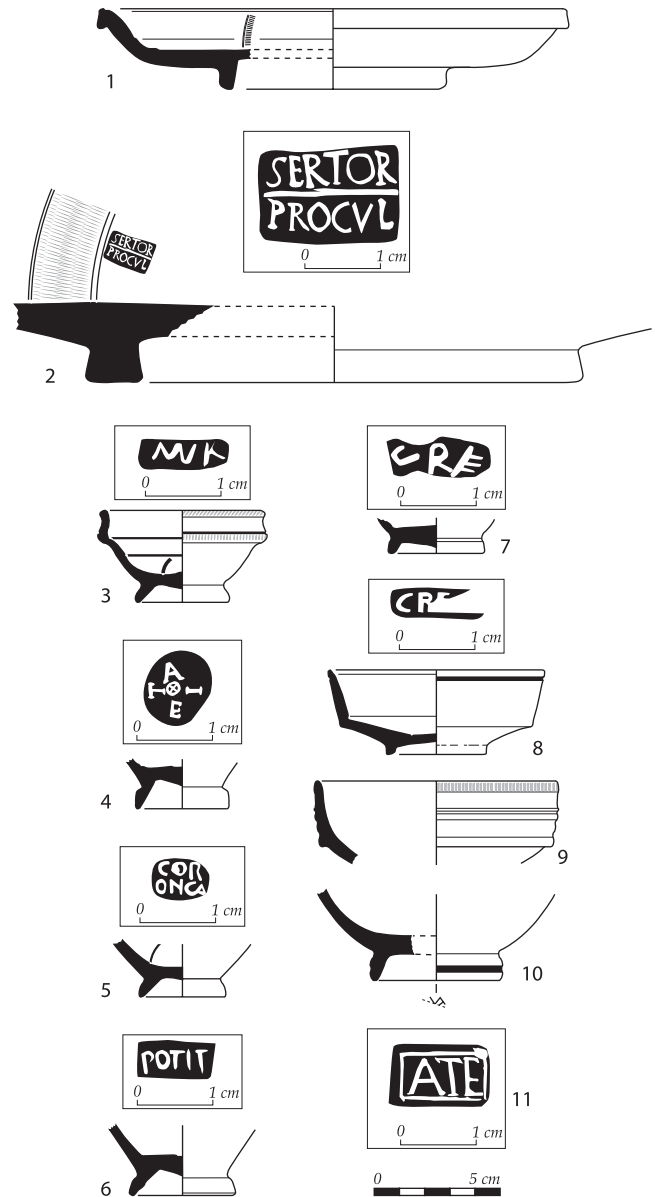


Fig. 304. Céramiques du Haut-Empire. Sigillée italique.
 1 : *Consp* 5.2 ; 2 : *Consp* 11 ; 3 : *Consp* 22 ; 4-6 : *Consp* 22.1 ;
 7 : *Consp* 23 ; 8 : *Consp* 26.1 ; 9 : *Consp* 33.5 ;
 10 : coupelle indéterminée ; 11 : ind.
 (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

individus trouvés en dehors des contextes retenus pour les comptages : une coupelle étrusque *Consp.* 44.1 (**fig. 306**, n°1) et une coupe Drag. 29 décorée sous la carène de la répétition d'un personnage tourné vers la gauche, assis sur un tabouret, et d'une feuille de palmier (**fig. 306**, n°2). Au-dessus de la carène, on reconnaît des colonnes torsadées et la partie inférieure d'un personnage drapé.

| Origine | Officine | Potier | Lecture | Référence | Chronologie | Type | Dessin |
|--------------------|-------------------|-----------------------|-----------------|-------------------|---------------|--------------|--------------|
| sigillée italique | Pise | Ateius (3) | ATE | OCK 268.98 | -5/25 | assiette ind | Fig. 304, 11 |
| sigillée italique | Arezzo/Pise/Lyon | Ateius (5) | ATEI (retro) | OCK 270.67 | -15/30 | Consp 22 | Fig. 304, 4 |
| sigillée italique | Italie centrale ? | Coroncanius | CORONCA | OCK 682.1 | 10/? | Consp. 22 | Fig. 304, 5 |
| sigillée italique | Pise/Lyon | Crestus (1) | CRE[STI] | OCK 698 | -10/30 | Consp 26.1 | Fig. 304, 8 |
| sigillée italique | ? | Murius ou Murrius | <u>MVR</u> | OCK 1197.2 | 1/? | Consp. 22 | Fig. 304, 3 |
| sigillée italique | ? | Potitus (2) | POTIT | OCK 1516.1 | 1/? | Consp 22 | Fig. 304, 6 |
| sigillée italique | Arezzo | C. Sertorius Proculus | SERTOR PROCVL | OCK 1913.10 | -15/5 | Consp. 11 | Fig. 304, 1 |
| sigillée italique | | | JR | | | Consp. 23 | Fig. 304, 7 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Abitus | ABITV | | 50-70/80 | Drag 24/25 | Fig. 307, 14 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Albanus | [OFAL]BAN[I] | Polak A24 | 70/80 | Ritt 8 | Fig. 308, 2 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | C. Salaris Aptus | .SALARI.AP T | Genin 367.4 | 40/50-70 | Drag 33 | Fig. 308, 9 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | C. Silvius Patricius | CSILVIPA[TRI] | Genin 403.1 | 70/80-100/110 | assiette ind | Fig. 307, 9 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Castus | OFCAS | Polak C77 | 60/80 | Drag 33 | Fig. 308, 7 |
| sigillée Sud-Gaule | Banassac | Cocculus i | COCCILM | HD Coccillus i 5a | 140/170 | ind | Fig. 307, 13 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Cocus | COCIOF (retro) | Polak C135 | 30/60 | Drag 33 | Fig. 308, 11 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Galbinus | GALBINIM | Polak G1 | 60/85 | Drag 27 | Fig. 307, 19 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Labio | OF.LABIONIS | Polak L1 | 55/75 | Drag 29 | Fig. 308, 12 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Luceius | OFLVCE | Genin 242.3 | 80/90-100/110 | Drag 18 | Fig. 307, 5 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Mommo | MOMO (retro) | Polak M100 | 65/85 | coupelle ind | Fig. 309, 3 |
| sigillée Sud-Gaule | Banassac | Nigrinus ii | NIGRI | HD Nigrinus ii 3a | 135/150 | Drag 27 | Fig. 307, 24 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Oclatus | OCLATVS | Polak O1 | 30/55 | assiette ind | Fig. 307, 11 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Passienus | [OF]PAS (retro) | Polak P8 | 50/70 | Drag 27 | Fig. 307, 21 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Patricius | OPATRIC | Polak P27 | 75/100 | Drag 27 | Fig. 307, 20 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Patricius | PATR[I] | Polak P37 | 70/100 | coupelle ind | Fig. 308, 4 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Protis | PROTIS | Polak P139 | 40/65 | Drag 33 | Fig. 308, 10 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Rogatus | ROGATV | Polak R8 | 40/65 | Drag 27 | Fig. 307, 22 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Rufinus ii | RVFINIM[A] | Polak R27 | 65/90 | assiette ind | Fig. 307, 7 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Rusticus | [OFL]RVST | Genin 357.6 | 15/20-70 | coupelle ind | Fig. 308, 5 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Sabinus | OFSAB[I] | Polak S9 ? | 65/90 | ind | Fig. 307, 12 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Secundus i | SECVNDI | Polak S66 | 30/50 | Haltern 5 | Fig. 307, 2 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Silvanus | SILVANVSE | Genin 399.20 | 30/60 | Drag 18 | Fig. 307, 6 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Urituarus | VRITVAR[V] | Polak U2 | 65/90 | coupelle ind | Fig. 308, 6 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Verecundus | VIIRII | Genin 436.7 | 50/60-100/110 | Drag 27 | Fig. 307, 18 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Virthus | [V]IR[TH]V | Polak V51 | 70/85 | Ritt 8 | Fig. 308, 3 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | Vitulus | VITLVS | Genin 451.1 | 30/40-70 | assiette ind | Fig. 307, 8 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | | FCA | | | Drag 24/25 | Fig. 307, 15 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | | ind | | | Drag 18 | Fig. 307, 4 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | | ind | | | Drag 27 | Fig. 307, 23 |
| sigillée Sud-Gaule | La Graufesenque | | ind | | | assiette ind | Fig. 307, 10 |

Genin = Genin 2007
 HD = Hartley, Dickinson 2008-2012
 OCK = Oxé, Comfort, Kenrick 2000
 Polak = Polak 2000

Fig. 305. Inventaire des timbres sur sigillées italiennes et sud-gauloises.

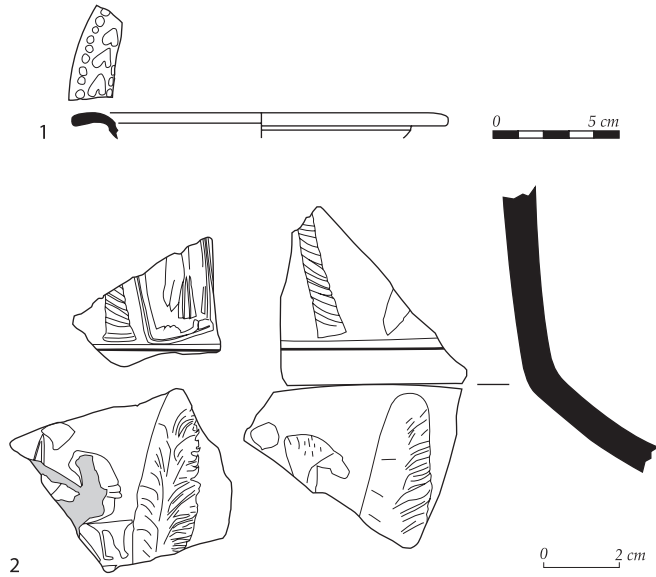


Fig. 306. Céramiques du Haut-Empire. Sigillée tardo-italique.
1 : *Consp* 44.1 ; 2 : Drag 29 (DAO Fr. Marty).

La sigillée sud-gauloise est sans conteste la catégorie de céramique fine la mieux représentée sur l'ensemble de la période (fig. 307-309). En phase AB, les formes Drag 24/25 (16% du NMI des sigillées sud-gauloises : fig. 307, n°14-17) et Drag 27 (23% : fig. 307, n°18-24) prédominent. Leur taux reste élevé durant toute l'occupation (phase C : 15 et 10 % ; phase DE : 12 et 21 %). À partir de la phase C, les formes Drag 18 (10 % : fig. 307, n°4-6) et Drag 37 (13 % : fig. 308, n°13-16 et fig. 309, n°1) s'affirment. Le service est complété par le bol Drag 33 (12 % : fig. 308, n°7-11). Ces trois derniers types se maintiennent en phase DE (respectivement 10%, 17 % et 11 %). Tous ces vases caractérisent principalement la période flavienne et la première moitié du II^e s. La sigillée marbrée (0,5 % des individus en phase DE) livre, quant à elle, 3 individus de formes Drag 22A (fig. 309, n°4) et Ritt 8 (fig. 309, n°5) de la seconde moitié du I^{er} s. Parmi les timbres (fig. 305), 27 ont été clairement identifiés, permettant notamment de repérer deux potiers originaires de Banassac – d'où provient également un fragment de Drag 37 à légende TREVERIS FELICITER (fig. 308, n°15) – au milieu de la masse des produits de la Graufesenque.

Deux coupes Drag 37 montrent une composition décorative assez bien conservée. La première (fig. 308, n°16), dont le profil peut être daté de l'époque flavienne (lèvre fine angulaire, bandeau court, pied bas

peu large, vasque basse), porte un décor où alternent les personnages de Vénus tenant un miroir et de Silène jouant de la double flûte, séparés par des ceps de vigne chargés de grappes. Cette composition est datable de la période Vespasien-Domitien et pourrait éventuellement être attribuée au décorateur Cornutus de La Graufesenque qui emploie ces poinçons¹⁸¹.

La deuxième coupe (fig. 309, n°1), peut-être plus récente mais d'époque flavienne (bandeau plus développé, pied épaissi), est décorée à l'aide de poinçons représentant un satyre¹⁸², Hercule reconnaissable à la peau du lion de Némée posée sur sa jambe¹⁸³, un lion attaquant un homme¹⁸⁴, un dauphin¹⁸⁵, Diane chasseresse accompagnée de son chien¹⁸⁶, des oiseaux et un palmier. On remarque deux extrémités de lettres d'une marque infra-décorative. La signature pourrait être celle de Senilis. En effet, elle se superpose presque exactement avec le relevé d'une marque provenant de La Graufesenque, au niveau de l'extrémité supérieure du S initial et du L¹⁸⁷. Ce décor et ces poinçons n'étaient, semble-t-il, pas connus chez Senilis. L'attribution à ce décorateur, bien qu'hypothétique, est renforcée par deux autres indices : l'ove à dard trifide et l'absence de guirlande inférieure, souvent remarquée¹⁸⁸.

Comme dans tout corpus volumineux du littoral sud-gaulois, la sigillée du Centre de la Gaule, bien qu'exceptionnelle, est représentée. On a ainsi identifié une coupelle carénée Lezoux 38 (fig. 310, n°1) de la seconde moitié du II^e s. et du premier tiers du III^e s. dans la phase DE. De la même manière, la sigillée orientale B, originaire de la région d'Éphèse, a donné trois fragments dont deux bords de plats répondant au type Hayes 60 (fig. 310, n°2-3), dans les phases C et DE¹⁸⁹.

181. Oswald 1936, n°313 et 609.

182. Oswald 1936, n°630.

183. Non répertorié par Oswald.

184. Oswald 1936, n°1493.

185. Oswald 1936, n°2389.

186. Oswald 1936, n°110.

187. Mees 1995, pl.183, n°3.

188. Je remercie Thierry Martin pour ses remarques au sujet de ce vase.

189. Sur les sigillées orientales dans le sud de la Gaule, voir Marty 2006.

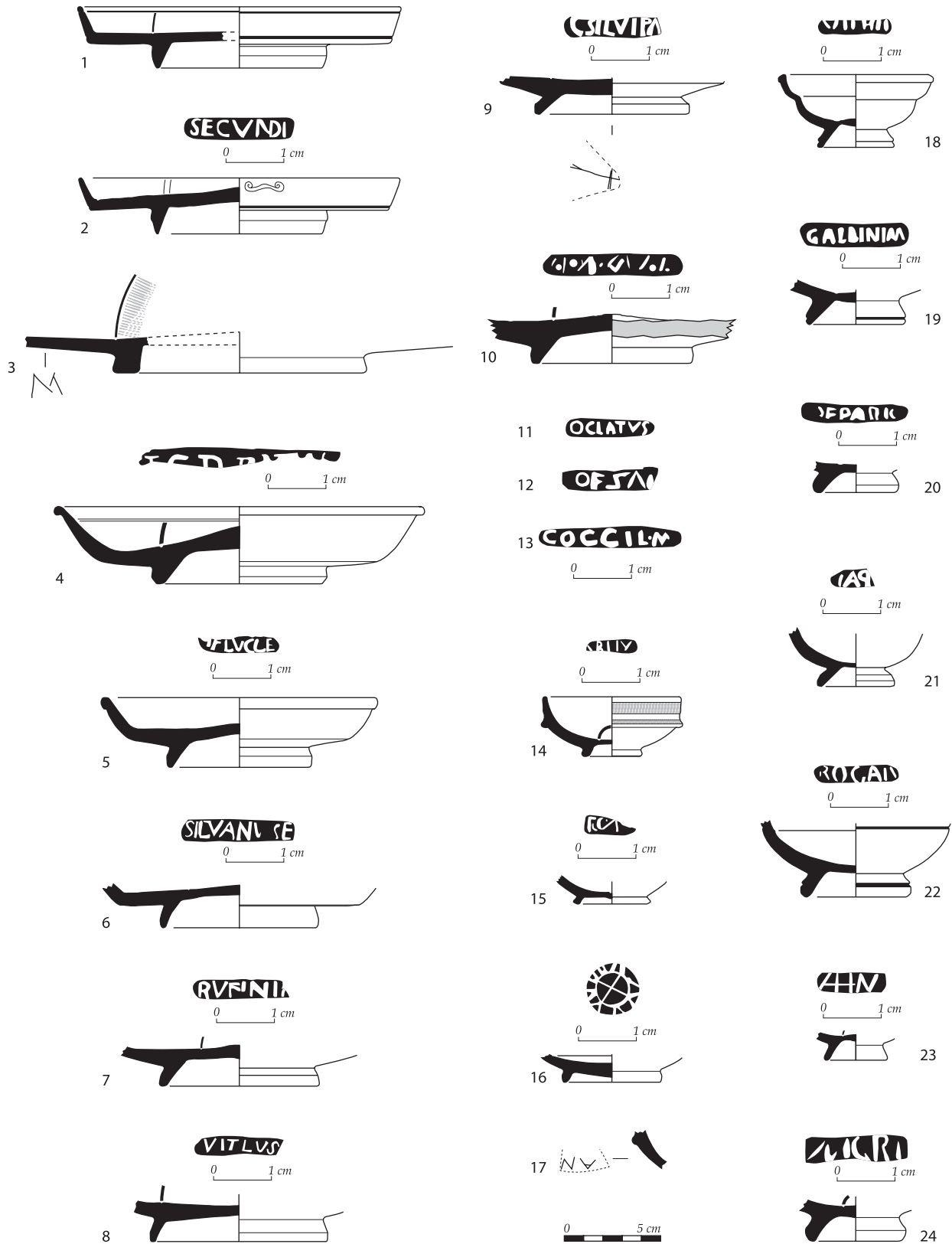


Fig. 307. Céramiques du Haut-Empire. Sigillée sud-gauloise. 1-2 : Haltern 5 ; 3 : Drag 15/17 ; 4-6 : Drag 18 ; 7-13 : assiette indéterminée ; 14-17 : Drag 24/25 ; 18-24 : Drag 27 (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

LES CÉRAMIQUES DU HAUT-EMPIRE

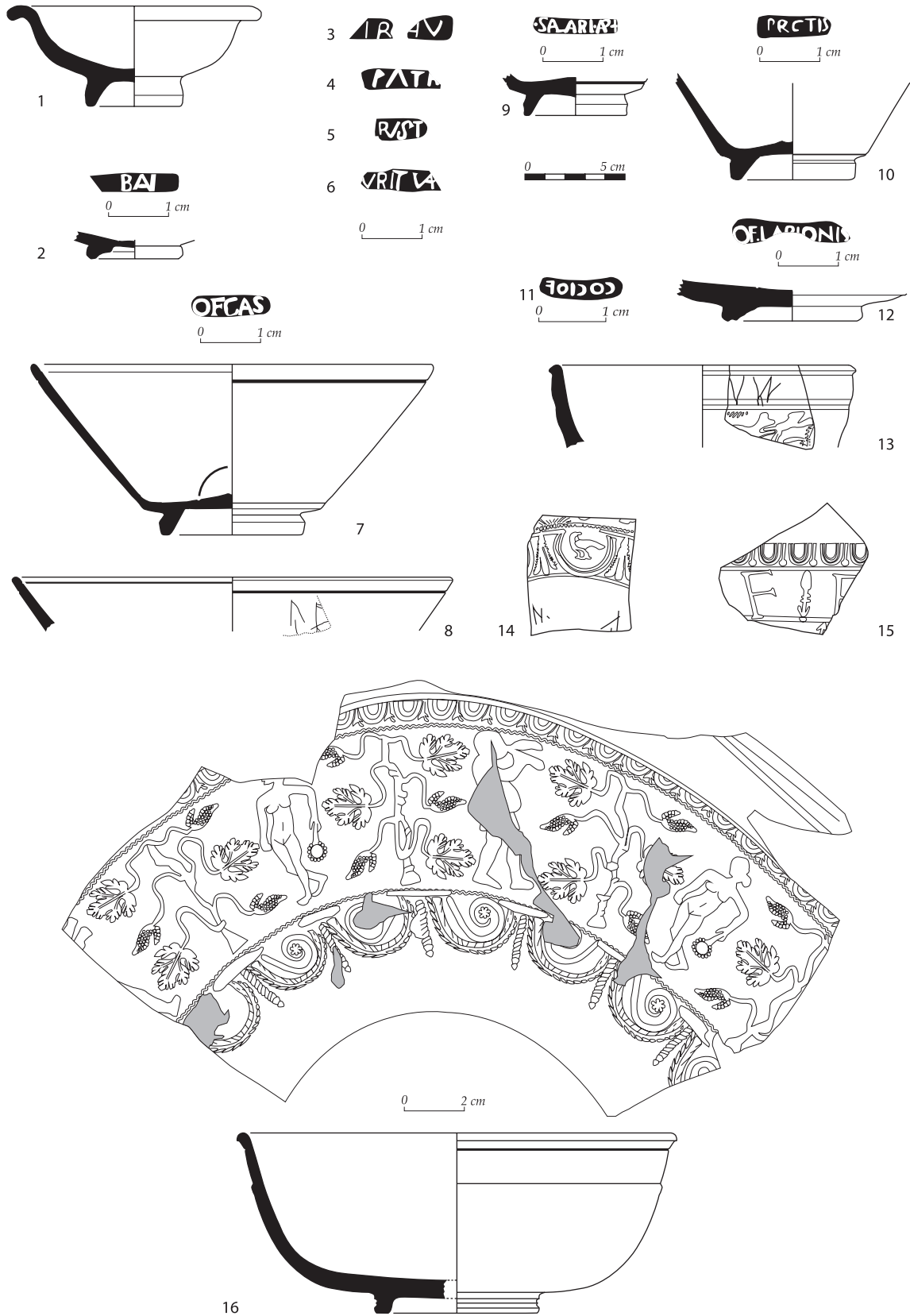


Fig. 308. Céramiques du Haut-Empire. Sigillée sud-gauloise. 1 : Drag 35 ; 2-3 : Ritt 8 ; 4-6 : coupelle indéterminée ; 7-11 : Drag 33 ; 12 : Drag 29 ; 13-16 : Drag 37 (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

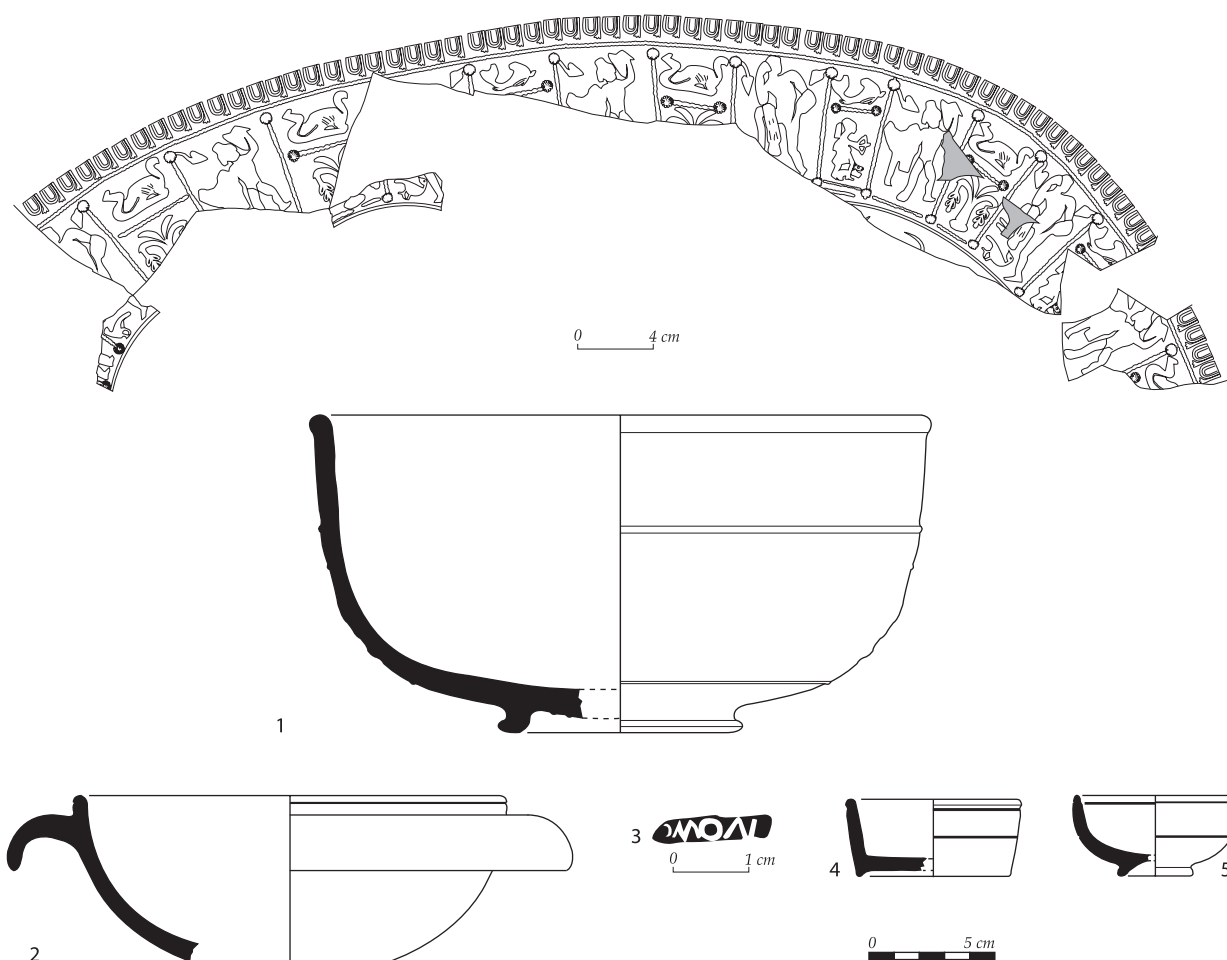


Fig. 309. Céramiques du Haut-Empire. Sigillée sud-gauloise. 1 : Drag 37 ; 2 : Curle 11 ; 3 : indéterminé. Sigillée sud-gauloise marbrée. 4 : Drag 22A ; 5 : Ritt 8 (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

La sigillée africaine claire A apparaît en phase C, probablement entre le dernier quart du I^{er} s. et le début du II^e s., avec les formes Hayes 3A (fig. 310, n°4), 3C (fig. 310, n°5), 6C, 8A et 9A. Un tesson pourrait aussi appartenir à un *guttus* Hayes 123, peu fréquent en Gaule. Le répertoire se diversifie en phase DE. Il est complété par les formes Hayes 3B et 7 (fig. 310, n°6) ainsi que par une série plus tardive composée des types Hayes 6B, 9B (fig. 310, n°7), 14A et 14B utilisés jusque dans la seconde moitié du II^e s. Au II^e s., cette vaisselle, largement représentée (11 % de la céramique fine en phase DE), complète les importations de sigillée sud-gauloise (65 %) avant de prendre progressivement le relais, accompagné de la sigillée claire B, après le milieu du II^e s.

La sigillée claire B, originaire de la moyenne vallée du Rhône, est utilisée dès la phase C en complément de la sigillée africaine claire A (fig. 310, n°8, 10-13).

Le répertoire se diversifie en phase DE avec l'arrivée de nouvelles formes (fig. 310, n°9, 14-15). Les bols Desbat 8, 12 et 19 constituent à eux trois 62 % des formes recueillies dans cette dernière phase.

Avec 0,5 % du NMI des céramiques fines, la céramique à glaçure plombifère italique livre une coupe en phase C (fig. 310, n°16) ainsi qu'une coupe (fig. 310, n°17) et un gobelet en phase DE.

La typologie des céramiques à parois fines renvoie essentiellement au I^{er} s. Les quantités décroissent avec le temps, passant de 17 % en phase AB à 9 % du NMI des céramiques fines en phases C et DE. Les gobelets de typologie hispanique, parmi lesquels dominent les formes Mayet 37 (fig. 311, n°1-3) et, dans une moindre mesure, Mayet 38 (fig. 311, n°4), sont majoritaires. Deux gobelets Mayet 10 et un gobelet Mayet 21 var., de typologie italique, sont d'origine incertaine.

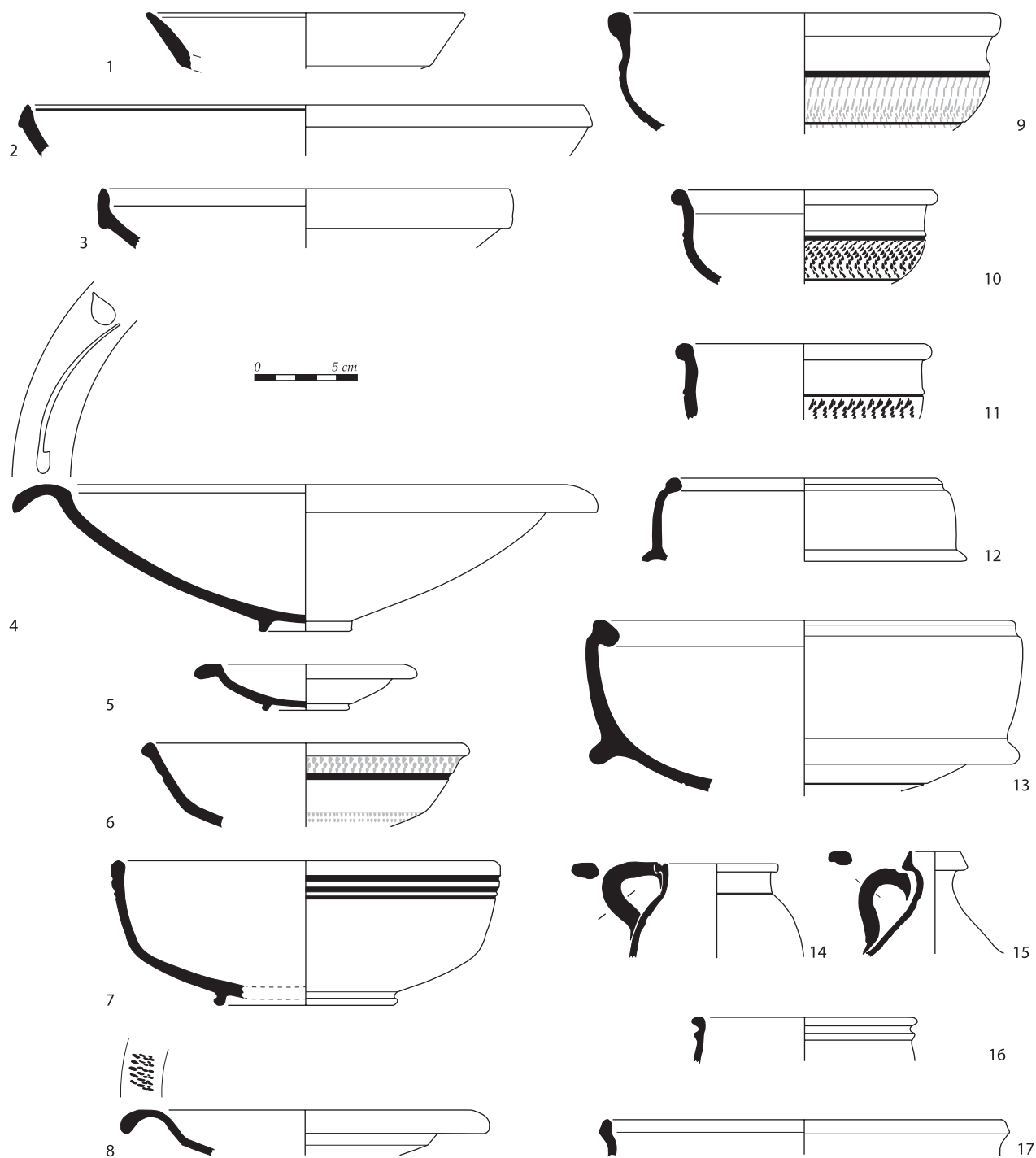


Fig. 310. Céramiques du Haut-Empire. Sigillée Centre Gaule. 1 : Lezoux 38. Sigillée orientale B. ; 2-3 : H 60. Sigillée africaine A. ; 4 : H 3A ; 5 : H 3C ; 6 : H 7 ; 7 : H 9B. Sigillée claire B. ; 8 : Desbat 1 ; 9 : Desbat 8 ; 10-11 : Desbat 12 ; 12-13 : Desbat 19 ; 14 : Desbat 66 ; 15 : Desbat 84. Céramique à glaçure plombifère. ; 16 : GLA-RO 22 ; 17 : GLA-RO 16 (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

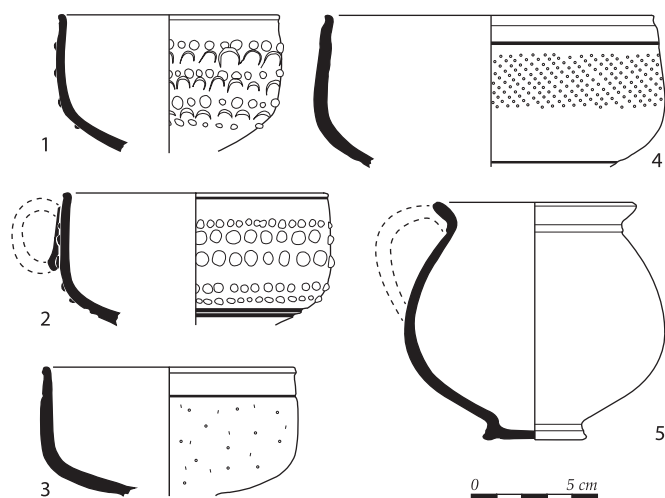


Fig. 311. Céramiques du Haut-Empire. Parois fines. 1-3 : Mayet 37 ; 4 : Mayet 38 ; 5 : Marabini 68 (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

Dès la phase C et surtout dans la phase DE, le gobelet Marabini 68 (fig. 311, n°5), dont les caractères techniques suggèrent une origine orientale, prend le relais des productions probablement hispaniques. Il atteint alors 25 % des formes identifiées, le reste du mobilier pouvant être considéré comme résiduel. On peut donc admettre que le gobelet Marabini 68 oriental conquiert le sud de la Gaule dans la seconde moitié du II^e s., cette donnée étant à verser à un dossier où règne la confusion du fait de la multiplicité des lieux de production probables¹⁹⁰.

2- Céramique commune

La céramique commune représente 52 % du NMI des céramiques dans toutes les phases. Elle se répartit entre productions régionale, de la moyenne vallée du Rhône et italique indifférenciées (pâte claire, claire engobée, mortiers à pâte calcaire et non calcaire), régionale (brune provençale, CNT d'époque romaine, CNT des Alpilles, CNT de la vallée de l'Argens), de la moyenne vallée du Rhône (kaolinitique, kaolinitique micacée, kaolinitique sableuse, commune à engobe micacé, commune oxydante micacée, CNT rhodanienne, brune rhodanienne, grise rhodanienne, celtique, claire savonneuse), de la moyenne vallée du Rhône et gardoise (grise savonneuse), de Gaule centrale (céramique à engobe blanc), hispanique (commune hispanique), italique (rouge pompéien, commune italique, mortier italique, CNT italique),

190. Pellegrino 2009.

africaine (culinaire africaine, commune africaine) et orientale (commune égéenne, commune levantine).

Ce classement montre que les productions régionales et rhodaniennes (surtout les céramiques à pâte claire et les mortiers à pâte calcaire qui constituent le plus gros volume des céramiques communes¹⁹¹) sont difficiles à dissocier à la vue de simples fragments et même souvent des formes. Il est donc impossible de quantifier précisément leur part respective dans l'approvisionnement de l'agglomération secondaire du Castellan. La diversité des catégories assurément rhodaniennes (18 % du NMI des céramiques communes en phase AB, 11 % en phase C et 14 % en phase DE) face aux céramiques typiquement provençales (9, 18 et 15 %) prouve la dynamique des échanges avec la moyenne vallée du Rhône, qui s'exprime jusque dans la vaisselle consommée à Istres. Les deux régions réunies totalisent 75 % (phase AB), 79 % (phase C) et 70% (phase DE) du NMI des céramiques communes. Les rares produits de Gaule centrale et du Gard complètent la production gauloise sans modifier de manière significative les chiffres précédents.

La vaisselle italique est bien représentée en phase AB (11 %), mais tend à se raréfier après le I^{er} s. (phase C : 6 % ; phase DE : 4 %). Ce phénomène est lié au développement des importations de céramique africaine (phase AB : 1 % ; phase C : 6 % ; phase DE : 19 %), notamment des plats et marmites à partir de l'époque flavienne et surtout du milieu du II^e s. Les céramiques en provenance d'Espagne et de Méditerranée orientale ne font pas l'objet d'un commerce régulier à destination de la Gaule puisqu'elles atteignent au maximum 1 % des céramiques communes.

2.1- Productions régionale, rhodanienne et italique indifférenciées

La céramique à pâte claire est bien évidemment la plus abondante (23 à 31 % du NMI des céramiques communes). Comme à l'accoutumée, les cruches sont toujours majoritaires (fig. 312-316). Les variantes à bord déversé simple (CL-REC 1 : fig. 312, n°5 et 7) et à bord mouluré (CL-REC 4) sont les plus nombreuses

191. Les céramiques à pâte claire italique comptabilisées avec celles d'origines régionale et rhodanienne sont suffisamment rares pour ne pas perturber les proportions attribuées à ces dernières.

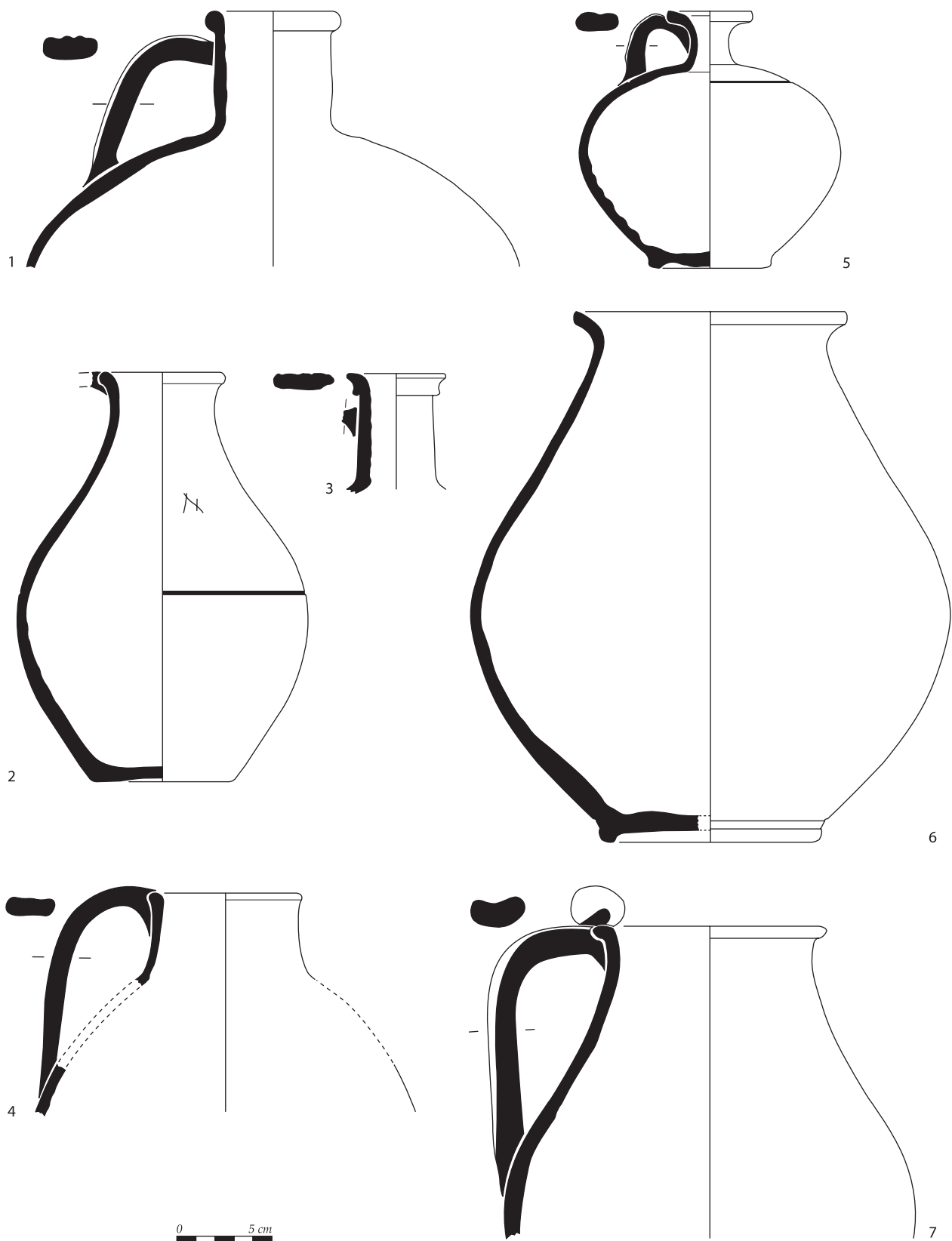


Fig. 312. Céramiques du Haut-Empire. Céramique à pâte claire. 1 : CL-REC 2 ; 2 : CL-REC 1 ; 3 : H4 n° 4 ; 4 : olpé ind. ; 5 : CL-REC 1f ; 6-7 : CL-REC 1 (DAO Fr. Marty et L. Robin).

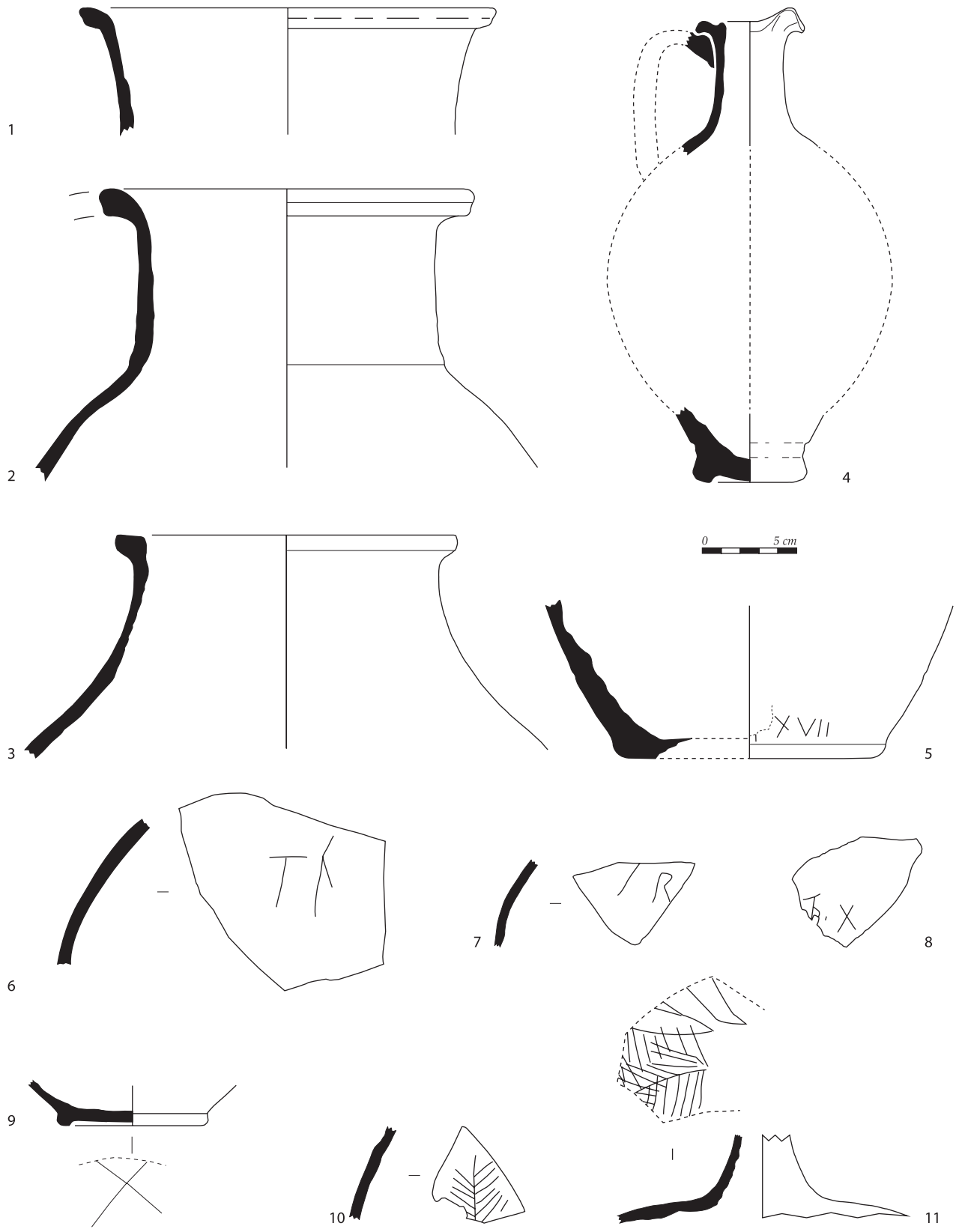


Fig. 313. Céramiques du Haut-Empire. Céramique à pâte claire. 1-3 : CL-REC 2 ; 4 : Olcese 4 ; 5-11 : cruche ind.
(DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

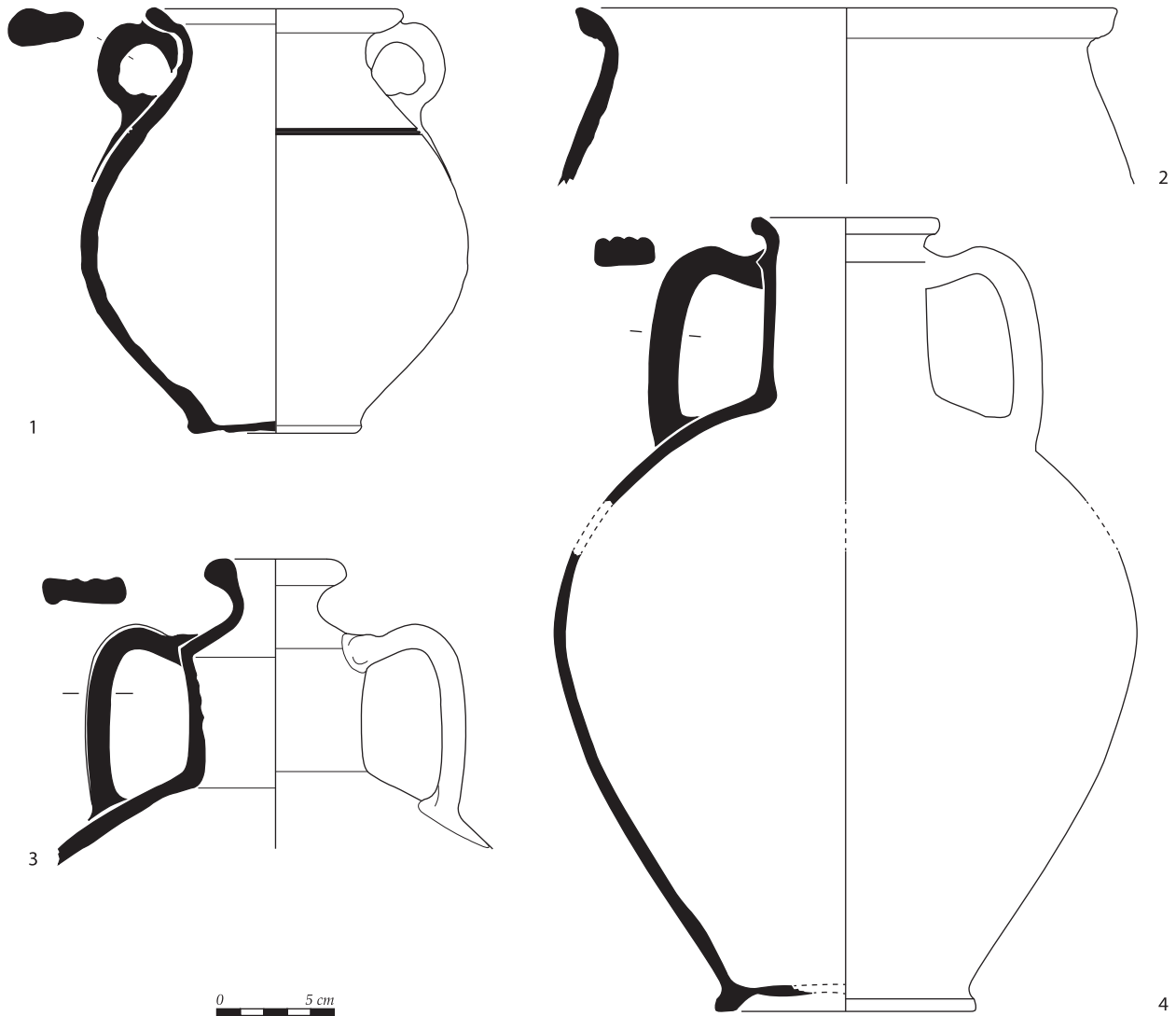


Fig. 314. Céramiques du Haut-Empire. Céramique à pâte claire. 1-2 : pot ; 3 : CL-REC 9i ; 4 : CL-REC 9f (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

en phase C. Le faciès évolue en phase DE avec une majorité de cruches à bord déversé simple (CL-REC 1 : fig. 312, n°2 et 6), à bord épaissi (CL-REC 2 : fig. 313, n°3) et à bord à gorge intérieure (CL-REC 3). À côté des produits régionaux et rhodaniens largement majoritaires, on compte aussi une olpé Olcese 4 (fig. 313, n°4) et un pot à garum Olcese *brocche tipo* 4 du Latium, ainsi qu'un pot de conserve Marty 2002 n°38-39 (non ill.) originaire d'Étrurie.

La céramique à pâte claire engobée regroupe l'ensemble de la vaisselle de table fabriquée dans les officines utilisant des argiles de composition calcaire, dont la surface est recouverte d'un engobe brun à rouge. Les vases engobés, bien qu'entretenant des relations avec la céramique à pâte claire non engobée, forment un

répertoire distinct composé de coupes (fig. 317, n°1-5), bols, cruches (fig. 317, n°6-8) et d'un brûle-parfum.

Durant toute la durée de l'occupation, l'ensemble des mortiers à bord en bandeau mouluré CL-REC 18, dans ses variantes à bord vertical CL-REC 18a (fig. 318, n°1), incliné vers l'extérieur CL-REC 18b (fig. 318, n°2) et à lèvre légèrement convergente CL-REC 18c, domine largement le répertoire des formes malgré des proportions qui vont décroissant avec le temps (76 % du NMI des mortiers à pâte calcaire identifiés en phase AB, 70 % en phase C et 56 % en phase DE). Cette diminution s'explique par le développement, surtout dans la phase DE, des mortiers à collerette CL-REC 21 (fig. 318, n°3) et de leurs variantes qui atteignent alors 28 % du NMI.

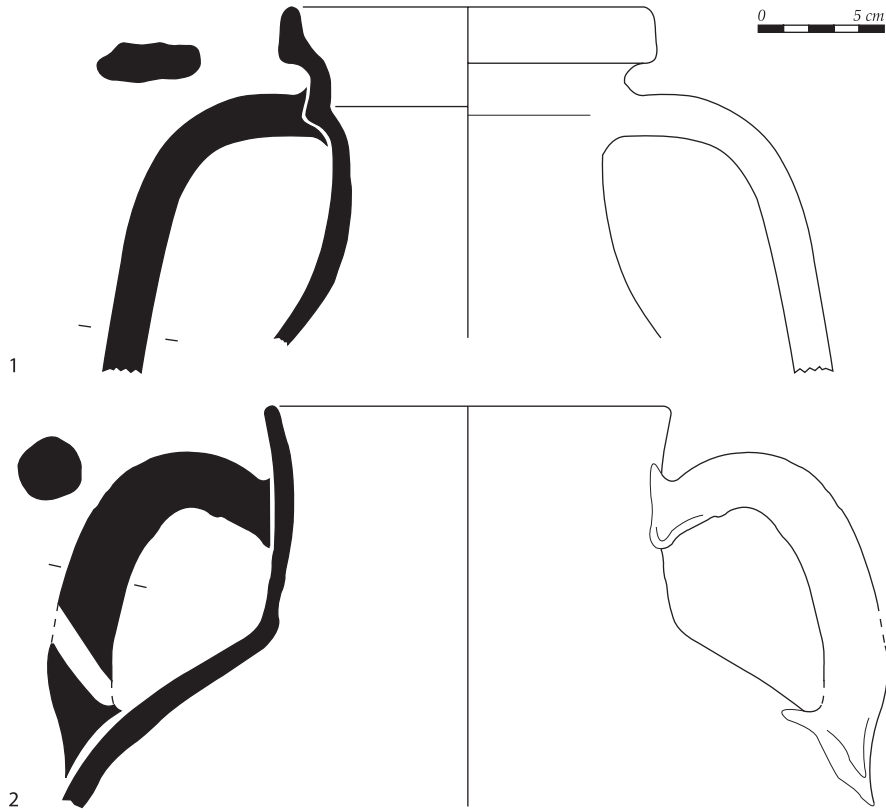


Fig. 315. Céramiques du Haut-Empire. Céramique à pâte claire. 1-2 : amphore ind.
(DAO Fr. Marty et L. Robin).

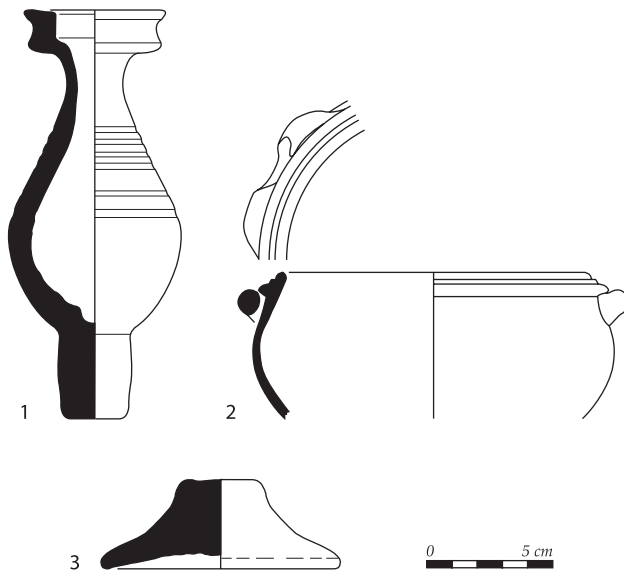


Fig. 316. Céramiques du Haut-Empire. Céramique à pâte claire.
1 : CL-REC 16f ; 2 : coupe à anses ; 3 : CL-REC 16a
(DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

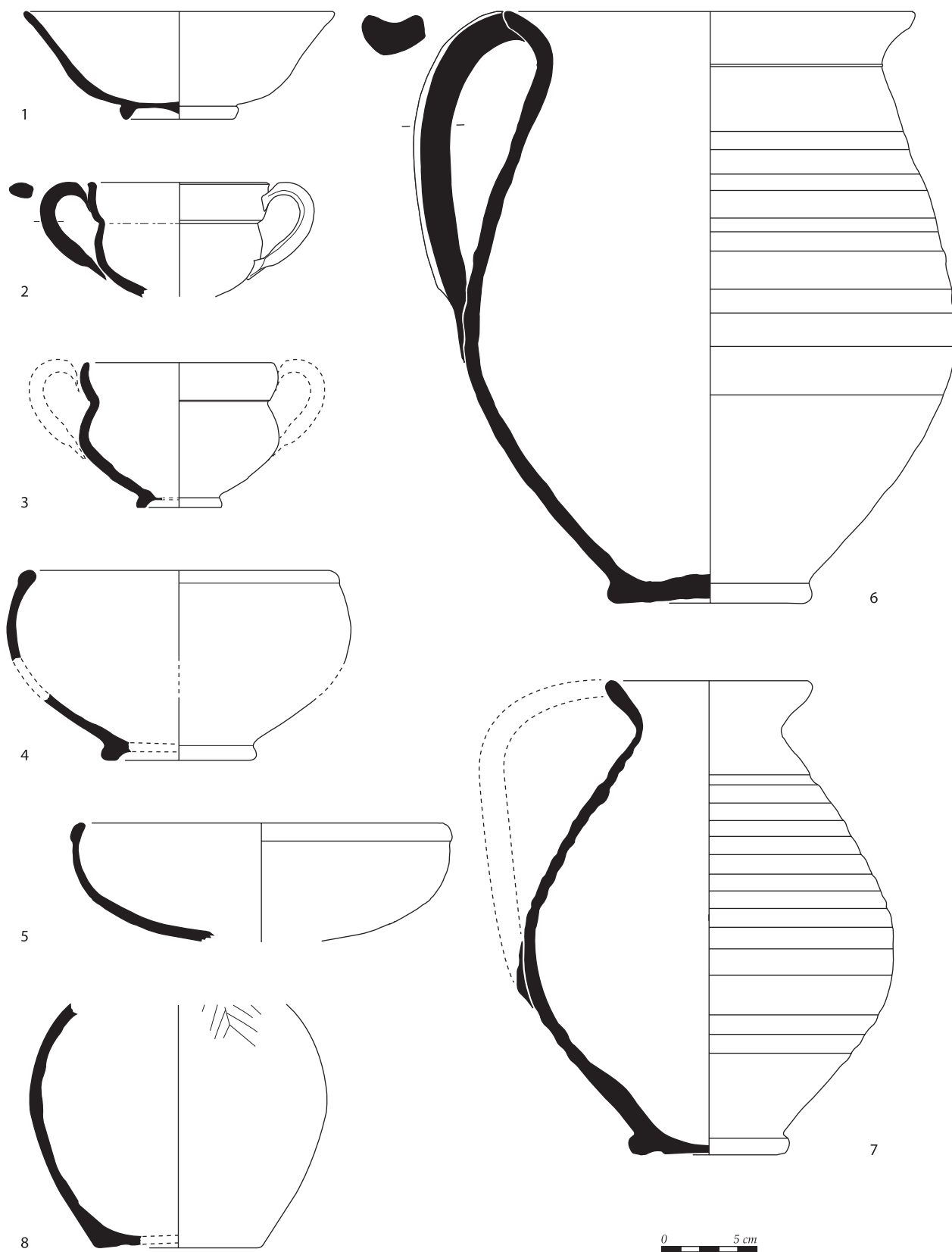


Fig. 317. Céramiques du Haut-Empire. Céramique claire engobée. 1 : DER-A 2865 ; 2-3 : Pasqualini 2 ; 4-5 : CL-ENG B2b ; 6-7 : CL-REC 1 ; 8 : cruche ind. (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

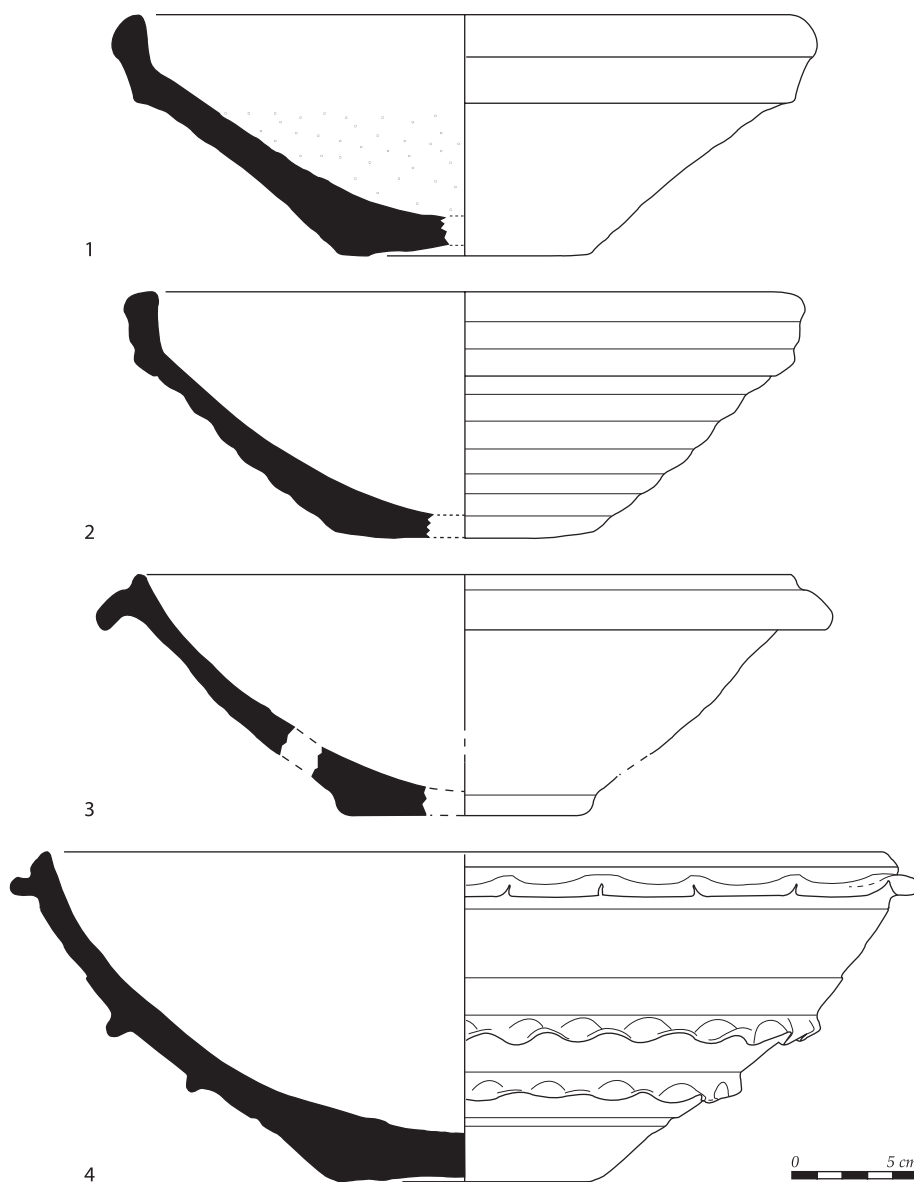


Fig. 318. Céramiques du Haut-Empire. Mortier à pâte claire calcaire. 1 : CL-REC 18a ; 2 : CL-REC 18b ; 3 : CL-REC 21 ; 4 : autre (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

Trois fragments d'un mortier à pâte non calcaire, de type indéterminé, ont été recueillis en phase DE. Seule l'utilisation d'une argile différente, rouge, justifie de le séparer des mortiers à pâte calcaire.

2.2- Productions régionales

La céramique à pâte brune provençale, bien que produite à proximité, dans la région d'Aix-Marseille, entre la seconde moitié du I^{er} s. et la fin du III^e s., est supplantée, pour la cuisson des aliments, par la céramique culinaire africaine en phases C et DE et par les céramiques non tournée des Alpilles, grise

rhodanienne et non tournée d'époque romaine en phase C. Elle représente donc 11 % du NMI des céramiques de cuisson en phase C et 17 % en phase DE. La répartition par type révèle le poids des pots (fig. 319, n°5-9 ; phase C : 81 % ; DE : 89 %), face aux marmites (fig. 319, n°3-4), jattes (fig. 319, n°1-2) et couvercle.

La céramique non tournée d'époque romaine ne livre qu'une seule forme, un pot caréné dénommé Mellinand 1b (fig. 319, n°10-13), habituellement produit entre la fin du I^{er} s. av. J.-C. et le premier tiers ou la première moitié du I^{er} s. apr. J.-C. Le taux élevé de

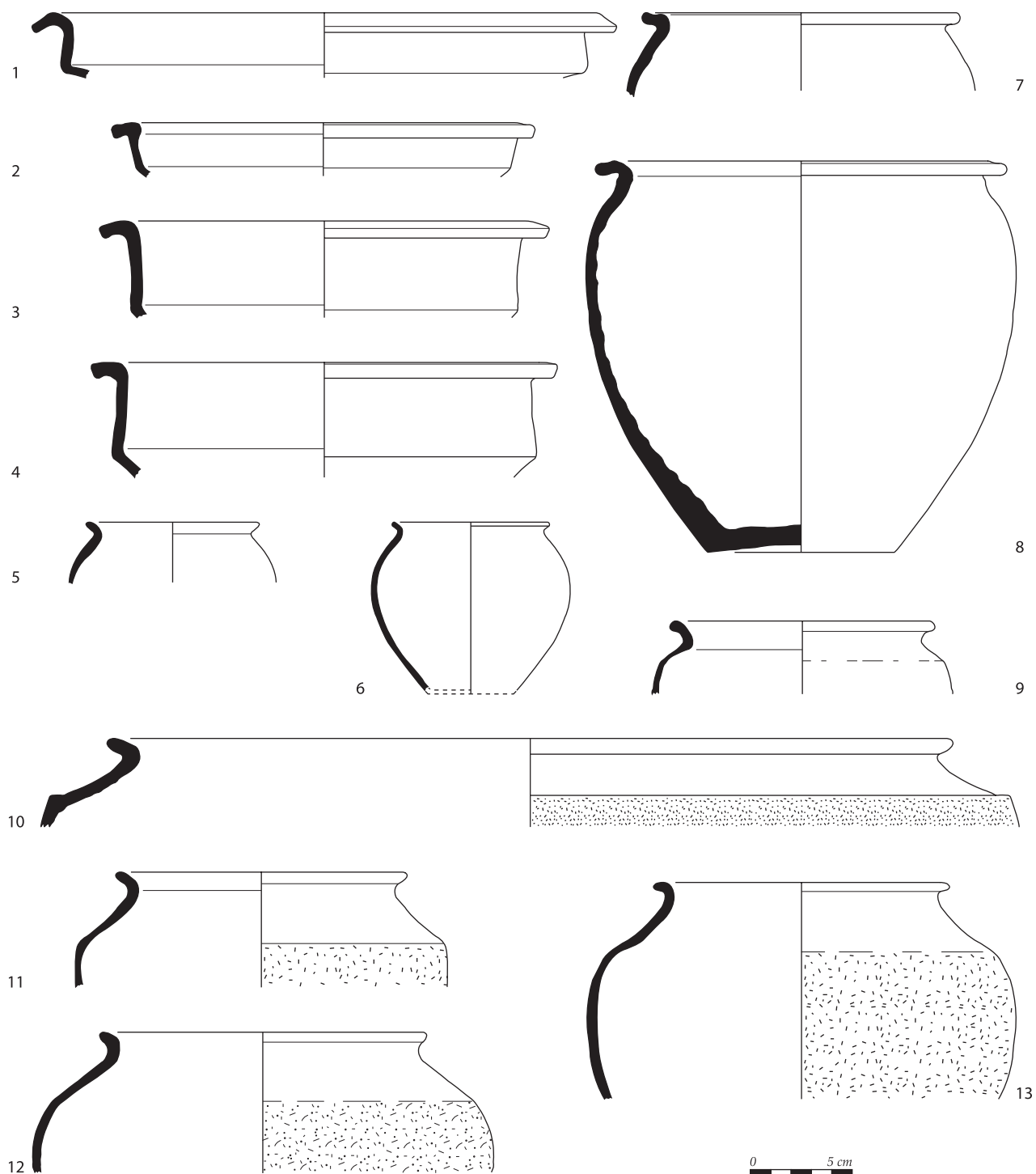


Fig. 319. Céramiques du Haut-Empire. Céramique commune brune provençale. 1 : type 4100 ; 2 : type 4110 ; 3-4 : type 4210 ; 5 : type 5200 ; 6 : type 5220 ; 7-8 : type 5310 ; 9 : type 5500. CNT d'époque romaine. 10-13 : Mellinand 1b (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

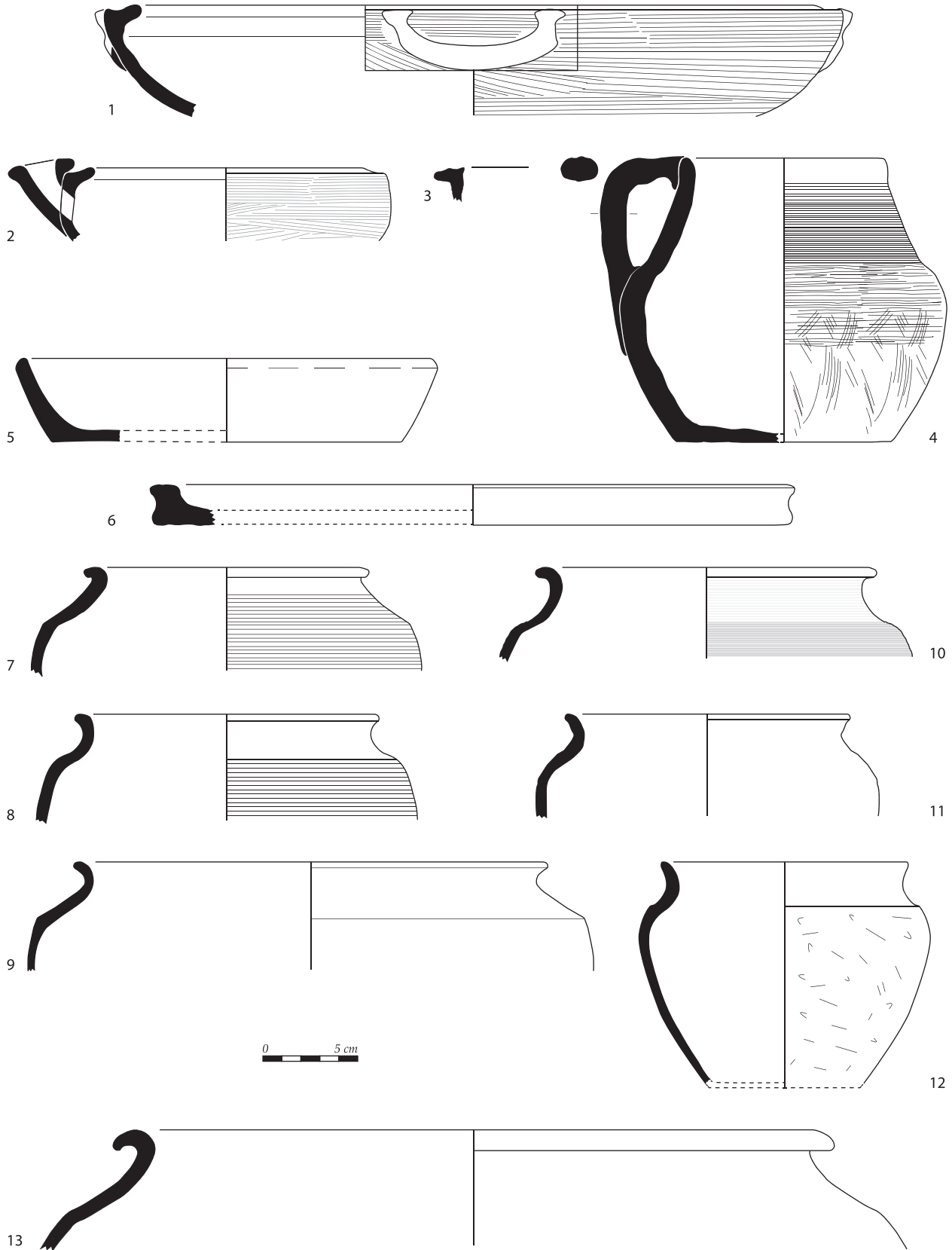


Fig. 320. Céramiques du Haut-Empire. CNT des ateliers des Alpilles. 1-2 : CNT-ALP 4d3 ; 3 : CNT-ALP 5b1 ; 4 : CNT-ALP 2b3 ; 5 : CNT-ALP 4b1 ; 6 : CNT-ALP 7.1 ; 7 : CNT-ALP 1a8 ; 8-10 : CNT-ALP 1a10 ; 11-13 : CNT-ALP 1a11 (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

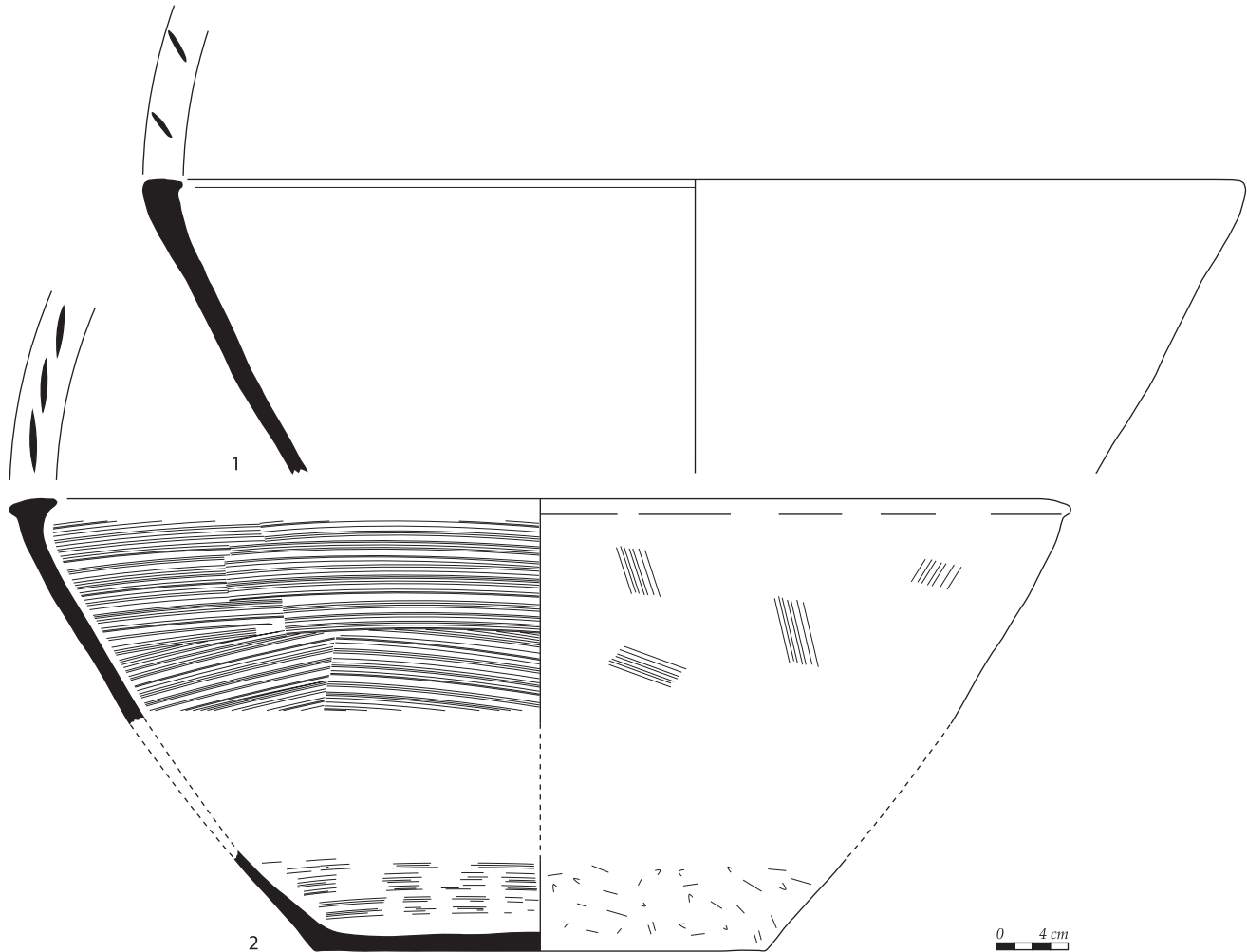


Fig. 321. Céramiques du Haut-Empire. CNT des ateliers des Alpilles. 1 : CNT-ALP 4a2 ; 2 : CNT-ALP 4a3 (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

cette catégorie céramique parmi la vaisselle de cuisson en phase C (11 %) laisse supposer que son utilisation ne faiblit pas avant le milieu du I^{er} s.

La céramique non tournée des ateliers de la région des Alpilles (fig. 320-321), produite à Orgon dès le début du I^{er} s. av. J.-C., est représentée au Castellon par l'essentiel de son répertoire morphologique. Les quantités élevées d'individus, calculées sur l'ensemble des vases de cuisson, notamment en phases AB et C (18 et 22 %), ont de quoi surprendre. Il semblerait que cette céramique soit encore largement utilisée jusqu'au milieu du I^{er} s. contrairement à ce que l'on supposait jusque-là. Cette impression est renforcée par la mise en évidence de formes tardives évoquant, par certains aspects, les céramiques grises de la moyenne vallée du Rhône. Il s'agit notamment des pots CNT-ALP 1a10 (fig. 320, n°8-10) et 1a11 (fig. 320, n°11-13) qui constituent 55 % des pots en CNT des

Alpilles retrouvés sur le site. Les détails de façonnage varient d'un vase à l'autre, l'épaule étant plus ou moins marqué, la lèvre légèrement allongée ou très courte, seulement déversée ou bien nettement repliée vers l'extérieur et la panse peignée horizontalement (type 1a10) ou bien rugosée (type 1a11). Sur certains pots, le peignage, très régulier, est visiblement réalisé à la tournette (fig. 320, n°7 et 10). Le col, habituellement lissé, est parfois lui aussi pourvu de stries de peignage très marquées (fig. 320, n°7). Une finition au tour lent est également perceptible sur un pot de grande taille (fig. 320, n°13). En effet, les parois sont irrégulières, mais l'on observe de légères stries de tournage horizontales, rectilignes. Une finition « tardive » est aussi visible sur une cruche CNT-ALP 2b3 graphiquement complète dont le col porte des stries horizontales serrées (fig. 320, n°4) alors qu'habituellement le col est simplement lissé. Cette série donne donc un aperçu intéressant des dernières productions

de CNT des ateliers des Alpilles, mieux documentées pour les phases antérieures.

Les ateliers de céramique non tournée de la vallée de l'Argens alimentent principalement la ville de Fréjus. Malgré la proximité du port, le site du Castellon n'a livré que trois tessons informes dans les phases C et DE qui démontrent, si besoin était, le caractère limité de l'aire de répartition.

2.3- Productions rhodaniennes

Représentant 3 à 5 % du NMI des céramiques communes, la céramique grise kaolinitique (**fig. 322**) est, sans surprise, essentiellement constituée de bouilloires KAOL F1 (**fig. 322, n°1**) provenant du nord du Vaucluse ou de la Drôme (78 % du NMI de la céramique grise kaolinitique en phase C ; 54 % en phase DE). Ces bouilloires, qui portent souvent encore des traces de passage sur le feu et un dépôt de tartre interne, servaient à faire bouillir l'eau de consommation pour l'assainir comme le recommande Plinie l'Ancien¹⁹².

Deux céramiques kaolinitiques de la phase DE, un pot (**fig. 322, n°4**) et un couvercle (**fig. 322, n°5**), se distinguent nettement de la catégorie précédente par une cuisson oxydante leur donnant des tons rosés et des inclusions très fines de quartz, de grains rouges et noirs ainsi que de particules de mica blanc et doré éparses. Une origine gardoise, en Uzège, n'est pas improbable.

On regroupe sous l'appellation de céramique grise savonneuse toutes les céramiques à pâte calcaire très épurée, cuites en mode B, souvent recouvertes d'un engobe gris à noir, quelle que soit leur provenance. Cette catégorie ne représente que 1 % du NMI des céramiques communes. Parmi les formes bien identifiées, on note la présence d'un gobelet caréné de type KAOL I7, de deux pots Mellinand 1a et d'un gobelet H3bis n°27193 (**fig. 322, n°6**) certainement produits dans la moyenne vallée du Rhône. Une coupe CL-ENG B1 (**fig. 322, n°7**) – caractérisée par un aspect très savonneux au toucher, un engobe noir épais,

une paroi externe facettée et un sillon concentrique à l'intérieur du fond – ainsi qu'une cruche à col étroit et lèvre triangulaire (**fig. 322, n°8**) sont, pour leur part, plutôt issus de la région nîmoise.

La céramique commune oxydante micacée (**fig. 322**) apparaît en phase C où elle représente moins de 1 % du NMI des céramiques communes. Ses proportions croissent très légèrement en phase DE (2 %), ce qui indique une consommation à partir du courant du II^e s., probablement le milieu du siècle. La forme prédominante, comme partout, est le pot COM-O-M A4 (**fig. 322, n°10**) qui atteint 86 % de l'effectif.

La céramique commune à engobe micacé, proche parente de la précédente par la technologie employée, le répertoire des formes et l'aire de diffusion, n'a donné que deux fragments de panse en phase DE.

La céramique non tournée rhodanienne, qui précède la grise rhodanienne, fournit un fragment de pot H3 n°59 (= CNT-BI 4) résiduel en phase C.

Les céramiques grises rhodaniennes (**fig. 323**) du Castellon présentent toutes les caractéristiques des produits des ateliers de la région de Vienne. Représentant un tiers des céramiques culinaires en phase AB, elles se stabilisent à 14 et 13 % du NMI en phases C et DE. Elles occupent donc une place non négligeable dans la vaisselle des habitants de l'agglomération. Tout au long de l'occupation, le pot caréné Mellinand 1a (= H3 n°99 ; **fig. 323, n°1**) prédomine largement (phase AB : 72 % ; phase C : 80 % ; phase DE : 65 %). A partir de la phase C, arrive le pot strié Mellinand 2 (= H8 n°75 ; **fig. 323, n°2-3**) qui atteint 17 % du NMI en phase DE. Cette forme, qui ne concurrence jamais vraiment la première, semble apparaître plus tardivement à Istres, dans la seconde moitié du II^e s.

La céramique brune rhodanienne regroupe des productions à pâte brune probablement produites dans la moyenne vallée du Rhône, dont l'origine exacte est encore mal assurée. Au Castellon on n'en recense que deux individus, une bouilloire H3bis n°21 en phase C et un pot SABL-OR A12 (**fig. 323, n°7**) en phase DE.

Dans la céramique de type celtique, trois « bols de Roanne » CELT 11b à décor peint effacé (**fig. 323, n°8**), probablement originaires de la région de Vienne,

192. « ... il est certain que toute eau qui a bouilli est meilleure (...) Le moyen de corriger de l'eau malsaine est de la faire bouillir jusqu'à réduction de moitié. » (*Histoire Naturelle*, XXXI, 23).

193. Classement réalisé à partir de Leblanc 2007.

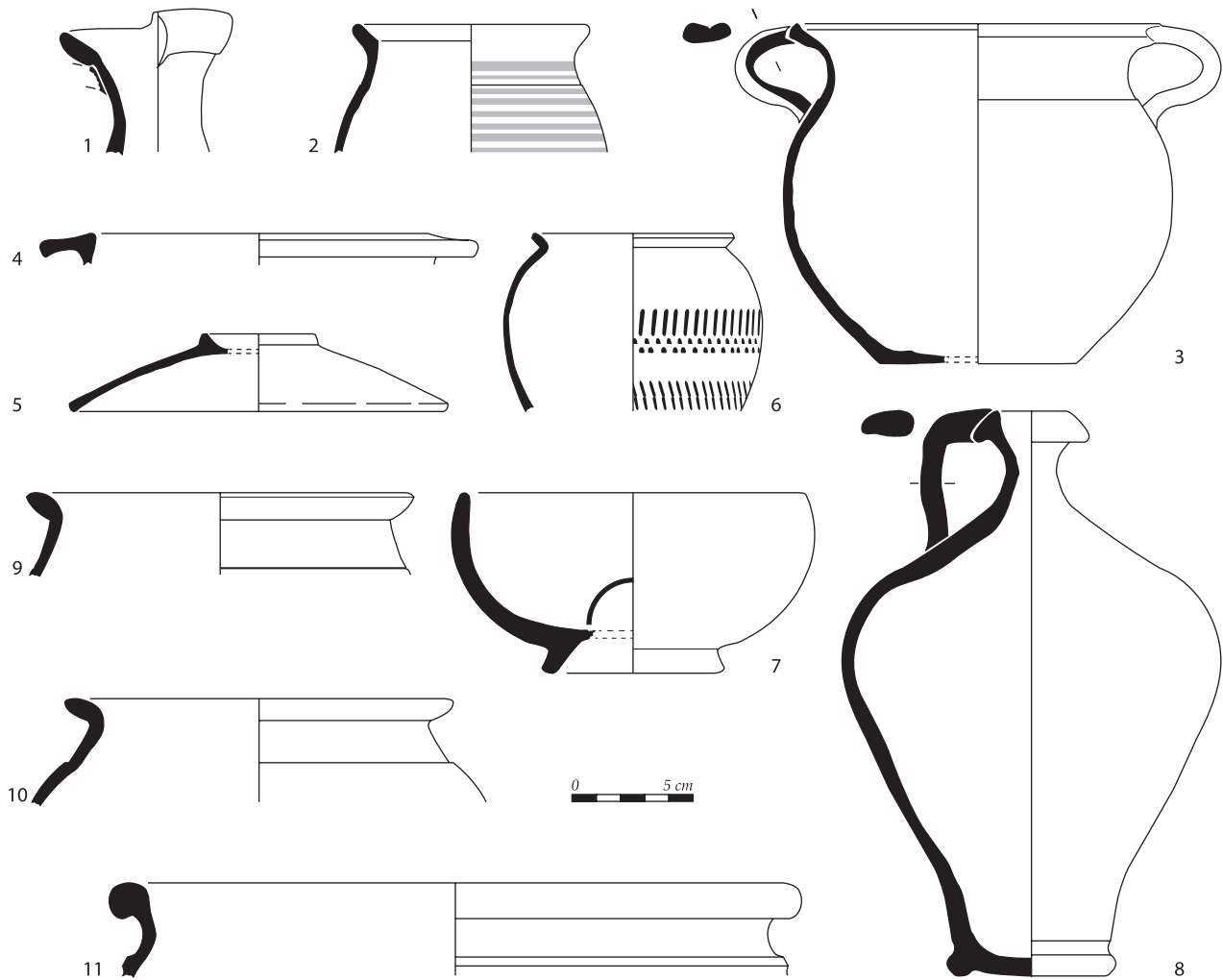


Fig. 322. Céramiques du Haut-Empire. Grise kaolinitique. 1 : KAOL F1 ; 2 : KAOL I7 ; 3 : pot. Kaolinitique micacée. 4 : pot ind. ; 5 : couvercle. Grise savonneuse. 6 : H3bis n° 27 ; 7 : CL-ENG B1 ; 8 : CL-REC 2. Commune oxydante micacée. 9 : COM-O-M A3 ; 10 : COM-O-M A4 ; 11 : COM-O-M B1 (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

paraissent résiduels en phases C et DE puisque habituellement datés de la fin du I^{er} s. av. J.-C. et de la première moitié du I^{er} s. apr. J.-C.

La céramique claire savonneuse a livré un unique bol à collerette en phase DE (fig. 323, n°9). La pâte est beige rosée claire, fine et épurée, de texture serrée. La surface, dont le traitement par polissage sur le tour a laissé des facettes apparentes, est de couleur uniformément beige clair. Comme les bols CL-ENG B1, elle présente un aspect savonneux au toucher. La collerette a été volontairement découpée, la cassure étant finement régularisée par abrasion comme le prouve un examen à la loupe binoculaire. Cette production soignée, morphologiquement inspirée de la vaisselle fine (par exemple, coupe Desbat 29 en sigillée claire B), est relativement rare dans la région. Un

exemplaire strictement identique, mais de plus grand diamètre, est issu de la fouille réalisée en 2009 sur le cours des Minimes à Aix-en-Provence, dans un niveau de la première moitié du III^e s.¹⁹⁴ Deux vases strictement identiques proviennent de la maison des Dieux Océans, à Saint-Romain-en-Gal, où ils sont datés de la seconde moitié du I^{er} s. et de la première moitié du II^e s.¹⁹⁵ O. Leblanc suggère de rechercher l'origine de cet objet dans la région d'Aoste où des vases à pâte claire et surface lissée sont fabriqués. Toutefois, des bols techniquement très proches, mais recouverts

194. Je remercie Céline Huguet et Aline Lacombe (Direction Archéologie de la ville d'Aix-en-Provence) pour leurs renseignements au sujet de ce vase.

195. Leblanc 2007, fig. 68, n°25, 78, n°22 et p. 165.

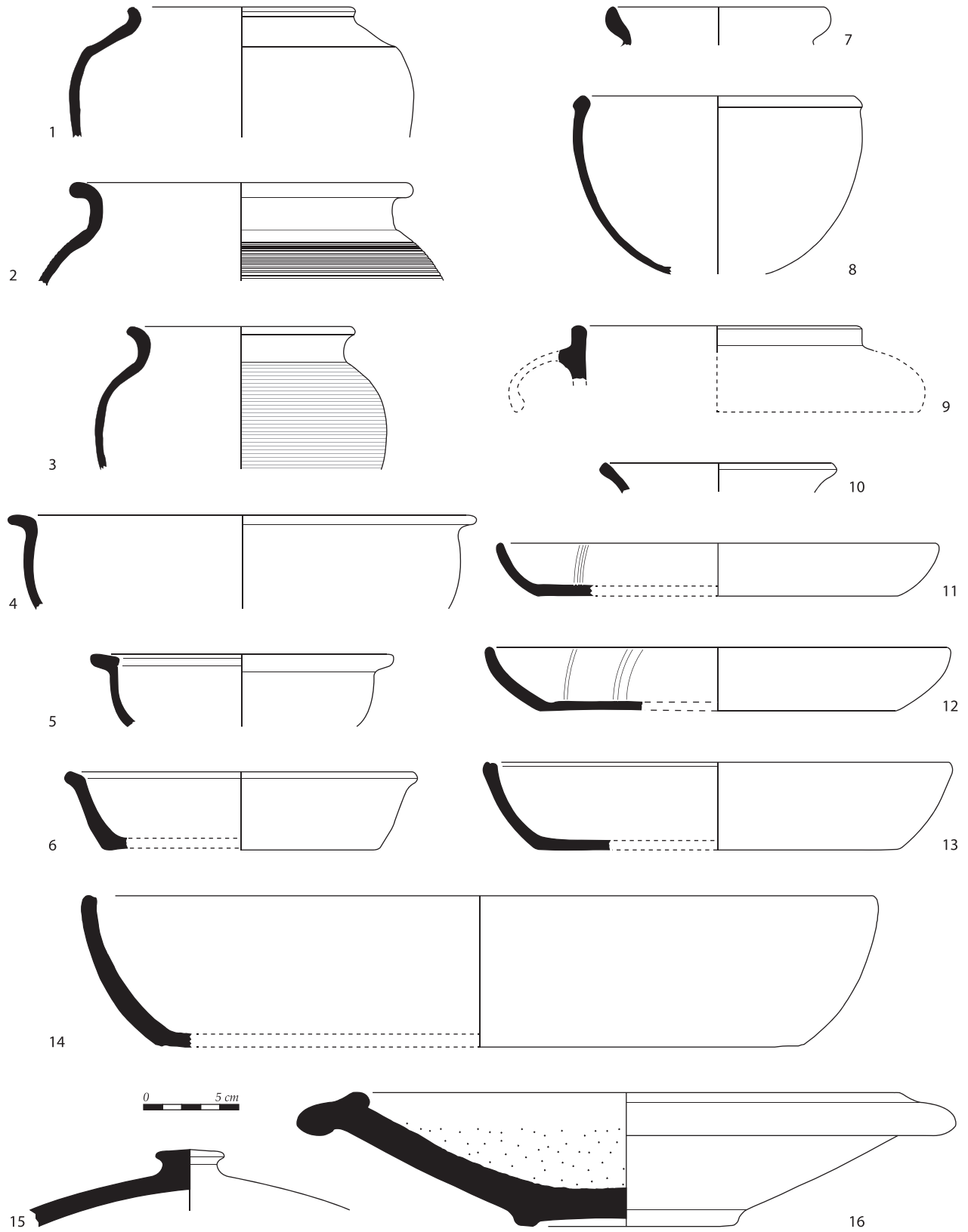


Fig. 323. Céramiques du Haut-Empire. Grise rhodanienne. 1 : Mellinand 1a ; 2-3 : Mellinand 2 ; 4 : H6 n° 68 ; 5 : marmite ind. ; 6 : H4 n° 108. Brune rhodanienne. 7 : SABL-OR A12. Céramique celtique. 8 : CELT 11b. Claire savonneuse. 9 : bol à collerette. Claire à engobe blanc. 10 : cruche. Vernis rouge pompéien. 11-12 : Goudineau 15. Culinaire italique. 13-14 : COM-IT 6c ; 15 : COM-IT 7f. Mortier italique. 16 : CL-REC 21b (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

d'un engobe, ont été produits à Autun¹⁹⁶. Aussi la possibilité d'une origine dans le val de Saône ne doit-elle pas non plus être écartée.

2.4- Autre production gauloise

Une lèvre de cruche en céramique claire à engobe blanc (fig. 323, n°10) a été découverte en phase DE. On ne sait s'il s'agit d'une production du Centre de la Gaule ou d'ateliers localisés dans le Tarn et l'Aveyron, les deux régions ayant pu exporter ce type d'objet.

2.5- Production hispanique

Quelques fragments de panses de pots attribuables à la céramique commune hispanique ont été découverts dans différents contextes des phases AB à DE. Les découvertes de Fos et d'Arles permettent de comprendre qu'ils appartiennent à des pots à corps ovoïde, col cylindrique, bord divergent et petit fond ombiliqué, utilisés comme vases échantillon d'une cargaison d'huile de Bétique en provenance de Cadix ou de Malaga ou bien, peut-être, comme pots de conserve d'une préparation alimentaire à base d'huile¹⁹⁷.

2.6- Productions italiques

Représentant 4 % du NMI des céramiques communes en phase AB, la fréquence des importations campaniennes de céramique à vernis rouge pompéien décroît nettement par la suite, devenant probablement résiduelle après le I^{er} s. La forme essentielle est le plat à cuire Goudineau 15 (fig. 323, n°11-12) ou 15/19, mais l'on dénombre aussi un plat Goudineau 4, plus ancien, du I^{er} s. av. J.-C.

Comme pour la catégorie précédente qu'elle accompagne et complète, la céramique culinaire italique représente 6 % du NMI des céramiques communes en phase AB et devient en grande partie résiduelle par la suite. La forme la plus répandue au I^{er} s. est la *patina* COM-IT 6c (fig. 323, n°13-14). Les couvercles (fig. 323, n°15), beaucoup plus nombreux, devaient servir à couvrir également les plats à vernis rouge pompéien. On doit aussi noter l'absence totale de *caccabus*.

En dehors de deux mortiers campaniens COM-IT 8e et 8f, des II^e et I^{er} s. av. J.-C., la phase DE a livré deux mortiers italiques en pâte calcaire à lèvre à collerette CL-REC 21 (= Olcese tipo 11), dont un complet de variante 21b (fig. 323, n°16), habituellement fréquent dans les trois premiers quarts du I^{er} s.

Un minuscule fragment de lèvre, résiduel en phase DE, appartient incontestablement à un gobelet à anse à poucier Bérato F921 en céramique non tournée italique. On rappellera simplement qu'il s'agit d'une production artisanale de faible ampleur, centrée sur les deuxième et troisième quarts du I^{er} s. et diffusée le long des côtes entre Pise et Narbonne. L'analyse pétrographique suggère de rechercher l'origine de l'atelier en Ligurie orientale, en Corse nord-orientale ou dans la région de Livourne. Cette dernière possibilité pourrait s'accorder avec les attestations pisanes¹⁹⁸.

2.7- Productions africaines

La céramique culinaire africaine (fig. 324) connaît un fort développement tout au long de l'occupation du site, passant de 1 % du NMI des céramiques communes en phase AB, à 6 % en phase C et 19 % en phase DE. La phase AB ne compte qu'un plat Ostia II.306 (fig. 324, n°1). En phase C, apparaissent les plats H 23A (fig. 324, n°2-3) et surtout H 23B (fig. 324, n°4-5). Constituant à eux deux 39 % de la céramique culinaire africaine, ils sont sérieusement concurrencés, dès le milieu du II^e s., par les marmites H 197 (fig. 324, n°6 ; 15 % en phase DE) puisqu'ils chutent à 25 %, mais restent le récipient africain privilégié pour la cuisson. Aux plats et marmites, sont associés des couvercles H 196 (fig. 324, n°9) comptant pour 48 % des céramiques africaines de cuisine en phase DE.

Les phases C et surtout DE ont livré quelques céramiques communes africaines (0,3 % du NMI des céramiques communes en phase DE), bien distinctes des céramiques culinaires. Trois formes fermées sont reconnues. Une cruche Bonifay 48 (fig. 324, n°11), un bord (fig. 324, n°12) et probablement un fond (fig. 324, n°13) de cruche Bonifay 51, ainsi qu'un filtre et un fond de cruche à filtre et bec tubulaire Bonifay 53 (fig. 324, n°14).

196. Mobilier observé dans les vitrines d'exposition lors du congrès de la SFECAG en 2016. Cf. Ahü-Delor, Mouton-Venault, Labaune 2016, pl. 3, J25.

197. Marty 2002a, n°37 ; Djaoui 2014.

198. Marty, Capelli, Cabella 2009.

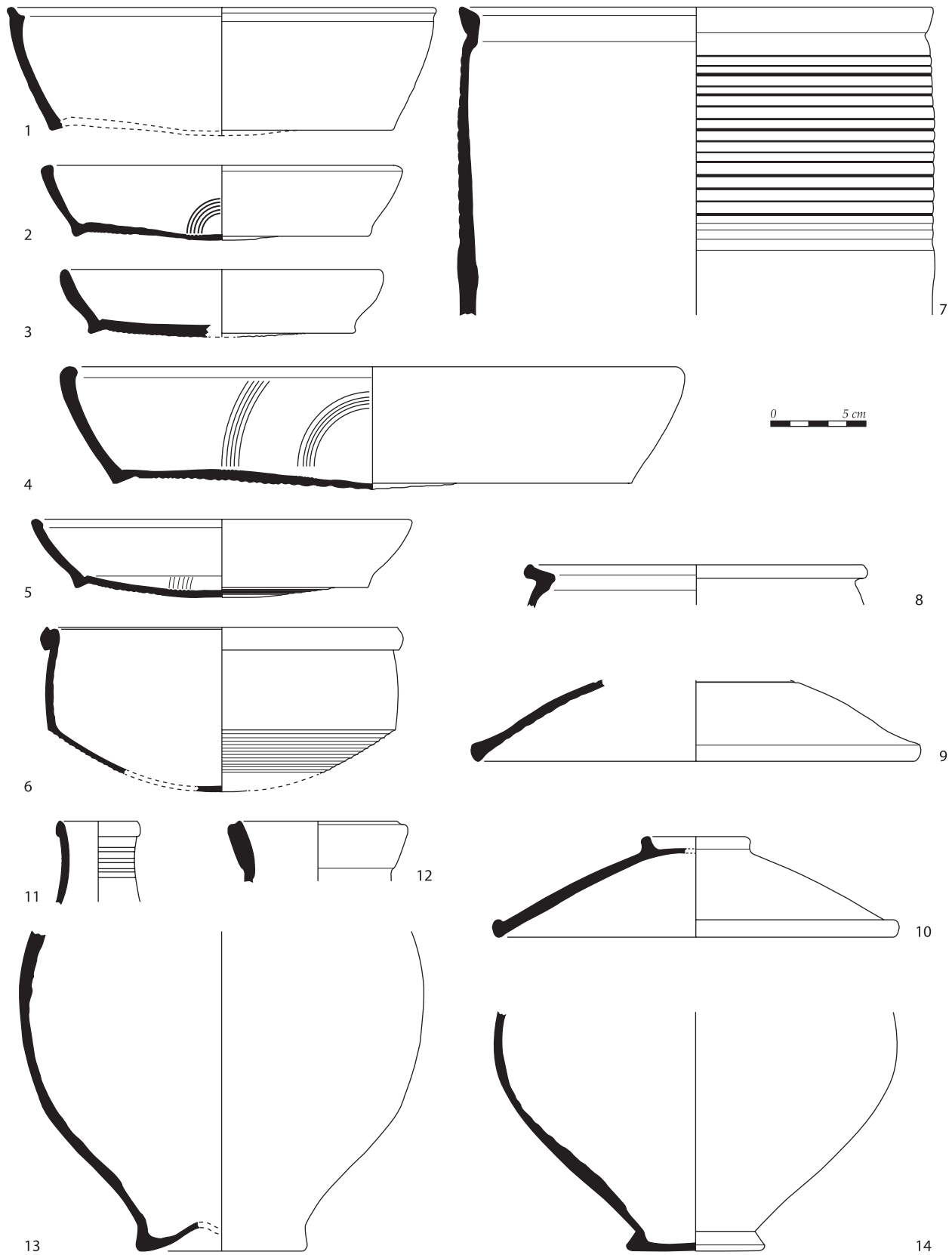


Fig. 324. Céramiques du Haut-Empire. Culinaire africaine. 1 : Ostia II.306 ; 2-3 : H 23A ; 4-5 : H 23B ; 6 : H 197 ; 7 : Ostia I.270 ; 8 : Ostia II.324 var ; 9 : H 196 ; 10 : H 185. Commune africaine. 11 : Bonifay 48 ; 12 : Bonifay 51 ; 13 : Bonifay 51 ? ; 14 : Bonifay 53 ? (DAO F. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

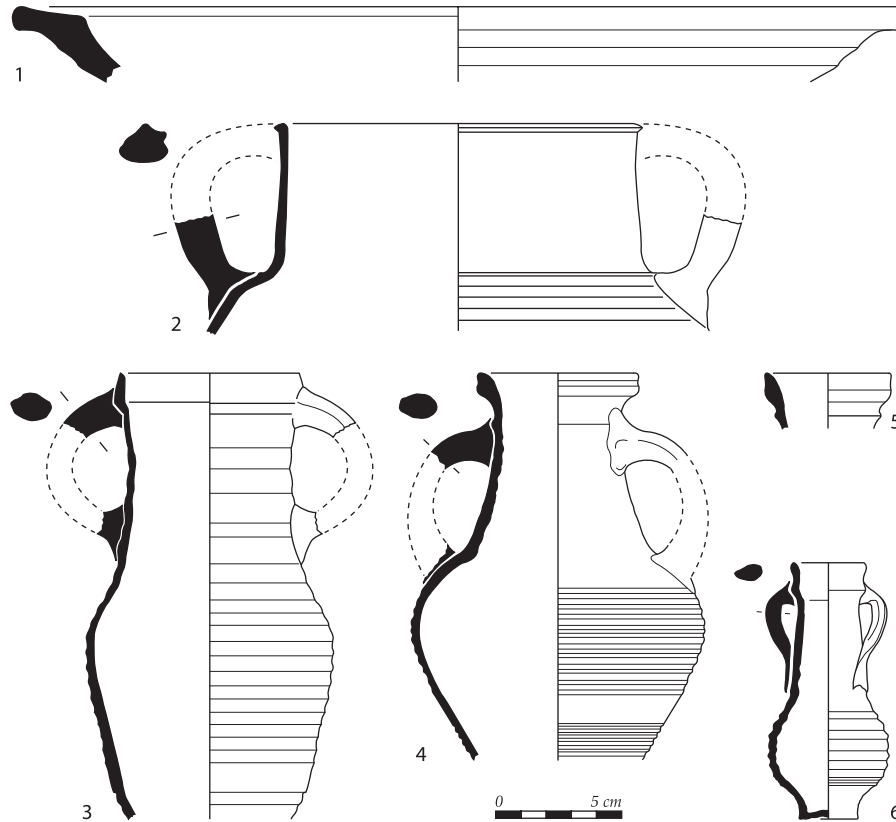


Fig. 325. Céramiques du Haut-Empire. Commune égéenne. 1 : Knossos 2. Commune levantine. 2 : marmite ; 3-4 : amphorette ; 5 : cruche ou amphorette ; 6 : balsamaire (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

2.8- Productions de Méditerranée orientale

Les céramiques de la mer Egée, toujours très discrètes, sont toutefois utilisées tout au long de l'occupation. Les formes reconnues à Fos et à Istres sont celles qui ont le plus facilement voyagé en direction des ports de Méditerranée nord-occidentale. En phase AB, il s'agit d'une marmite Agora G 194-195 et, en phase DE, d'une bouilloire Agora G 188 et d'un plat de cuisson Knossos 2 originaire de Phocée (fig. 325, n°1).

La céramique commune levantine n'apparaît qu'en phase DE, dans des proportions très modestes (0,5 % du NMI des céramiques communes), mais chacun des cinq individus est unique. Il s'agit d'une marmite (fig. 325, n°2), d'amphorettes (fig. 325, n°3-4),

d'une cruche (fig. 325, n°5) et d'un balsamaire¹⁹⁹ (fig. 325, n°6).

3- Amphores

Les amphores représentent 12 à 16 % du NMI des céramiques selon les phases. Elles se répartissent entre productions gauloise (amphore massaliète impériale, gauloise, gauloise sableuse), italique (amphore italique), ibérique (amphore de Bétique, de Lusitanie, punique ébusitaine, de Tarraconaise), africaine (amphore africaine, punique) et orientale (amphore grecque, levantine).

199. Voir l'analyse du contenu dans la deuxième partie, chapitre 3, II.

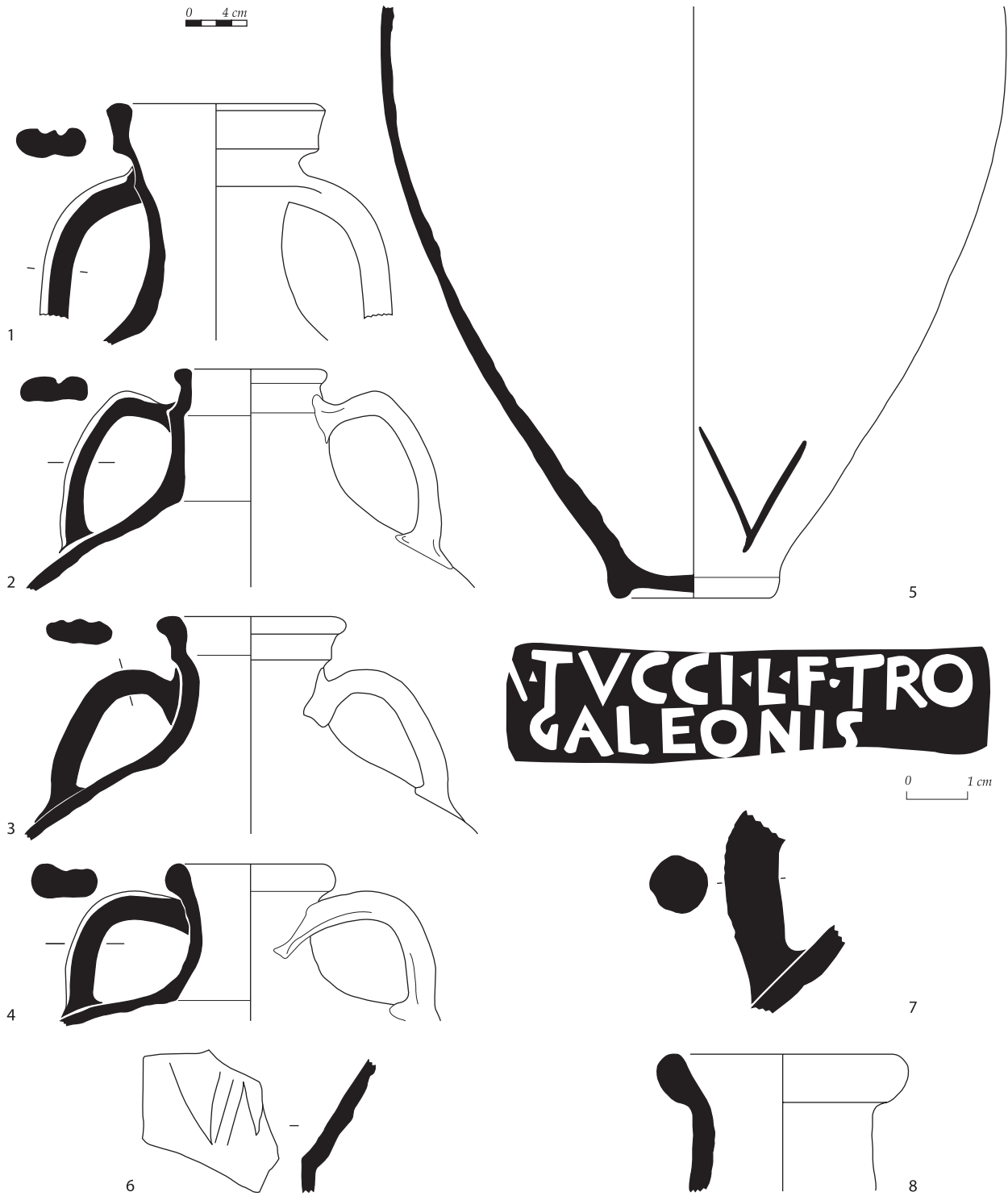


Fig. 326. Céramiques du Haut-Empire. Amphore massaliète impériale. 1 : Bertucchi 6a ; 2 : Bertucchi 6b. Amphore gauloise. 3 : G2 ; 4 : G4 ; 5 : fond plat ; 6 : Dressel 2/4. Amphore italique. 7-8 : amphore ovoïde latiale (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

Le vin en amphores massaliètes impériales (14 % du NMI des amphores en phase AB) puis gauloises (C : 30 % ; DE : 50 %) domine nettement les autres productions, tandis que la Bétique obtient le quasi monopole de la commercialisation d'huile et de salaisons de poisson en amphores (AB : 10 % ; C : 32 % ; DE : 27 %). Les autres catégories d'amphores restent très modestes, mis à part, au I^{er} s., celles contenant le vin de Tarraconaise (AB : 10 % ; C : 6 %).

3.1- Amphores d'origine gauloise

La plus grande partie des amphores massaliètes impériales (fig. 326) se rapporte au début de l'occupation du site. La forme la plus courante est l'amphore Bertucchi 6a (58 % ; fig. 326, n°1).

Dès le milieu du I^{er} s., elles sont remplacées par les amphores gauloises à pâte calcaire (fig. 326), notamment par le type G4 (fig. 326, n°4) qui supplante tous les autres au II^e s. (C : 44 % ; DE : 57 %). L'amphore G5 est assez bien représentée jusqu'au début du II^e s. (C : 28 % ; DE : 15 %), de même que l'amphore G2 (fig. 326, n°3) apparue dès la phase AB (C : 12 % ; DE : 15 %). Un graffiti (fig. 326, n°6), gravé après cuisson au-dessus de l'épaulement d'une Dressel 2/4, indique probablement, plutôt qu'un produit, le début du nom d'un propriétaire : VIN[.

3.2- Amphores de la péninsule italique

Un bord (fig. 326, n°8) et une anse (fig. 326, n°7) d'amphore ovoïde latiale, probablement à huile, ont été découverts dans le remblai d'une cave condamnée au milieu du I^{er} s. Il s'agit d'éléments résiduels de l'occupation protohistorique du site. Notre attention s'est toutefois portée sur le timbre imprimé sur l'anse : M.TVCCI.L.F.TRO / GALEONIS. Ce timbre figure, en effet, dans la cargaison de l'épave Planier 3, au large de Marseille, constituée d'amphores ovoïdes latiales, d'amphores à vin Lamboglia 2 du sud du Picenum et Dressel 1B²⁰⁰. On peut développer la lecture ainsi : *M(arci) Tucci L(uci) f(ili) Tro(mentina tribu) Galeonis*, soit Marcus Tuccius Galeo, fils de Lucius, de la tribu Tromentina. A. Tchernia²⁰¹ a démontré que ce personnage n'est autre que celui dont a hérité Cicéron en 47 av. J.-C., ce qui constitue un *terminus ante quem*

pour le timbre. La marque, largement diffusée en Méditerranée et jusqu'à Londres²⁰², est aussi répertoriée non loin de là, à Fos-sur-Mer²⁰³. La forme de l'amphore a initialement été attribuée aux ateliers de Brindes. Mais cette hypothèse a été mise en doute au profit d'une production tyrrhénienne²⁰⁴, probablement localisée dans la vallée du Liri-Garigliano, dans le sud du Latium, d'après des données onomastiques et archéologiques, bien qu'aucun atelier n'ait encore été découvert²⁰⁵.

Les amphores italiques postérieures au changement d'ère sont peu nombreuses et toutes destinées au conditionnement du vin : une Dressel 6A, une amphore « de Forlimpopoli » en phase DE et trois Dressel 2/4. Parmi ces dernières, figure une amphore à pâte rouge brique contenant des particules noires volcaniques abondantes, typiquement campanienne (fig. 327, n°1), provenant du même contexte que l'amphore ovoïde latiale, dont le mobilier renvoie au deuxième quart du I^{er} s. La forme paraît répondre au type 1 de C. Panella et M. Fano²⁰⁶. Sur le col, une estampille au cartouche rectangulaire indique une officine pour laquelle nous n'avons pas trouvé de parallèle dans la bibliographie. Le texte se développe sur trois lignes. La première et la dernière, qui se suivent, sont séparées par un nom cerclé. Un doute persiste pour la première lettre de la ligne 1, C ou P ouvert. La dernière ligne, par la disposition des lettres dans le cartouche, paraît complète. Quant à la ligne centrale, elle est formée de plusieurs lettres liées qui ont complexifié sa lecture. Toutefois, un examen attentif a permis de retenir une proposition qui semble à présent cohérente²⁰⁷. On lit donc : P (ou C) AG / RIVS / « [T]HEOP(H)IL »(VS). On obtient ainsi les *tria nomina*, au nominatif, d'un citoyen romain, *P(ublius) ou C(aius) Agrius Theophilus*, pour lequel nous n'avons pas d'autre attestation bien que le gentile soit très courant.

200. Tchernia 1969.

201. Tchernia 1969, 307-308.

202. Tchernia 1969, 299.

203. Amar, Liou 1984, 184.

204. Cipriano, Carre 1989, 74-77.

205. Scardozzi 2007.

206. Panella, Fano 1977, 149.

207. Je remercie Marie-Brigitte Carre d'avoir bien voulu se pencher sur la lecture de ce timbre et de m'avoir fourni de précieuses indications au sujet des amphores italiques.



Fig. 327. Céramiques du Haut-Empire. Amphore italique. 1 : Dressel 2/4. Amphore de Tarraconaise. 2 : Dressel 2C. Amphore punique ébusitaine. 3 : Ramon 25. Amphore de Bétique. 4 : Dr 12 ; 5 : Dr 14A ; 6 : Dr 7/11 ; 7 : Beltran 2B ; 8 : Dr 20A ; 9 : Haltern 70 (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

3.3- Amphores de la péninsule ibérique

Le vin de Tarraconaise, qui surpasse nettement en quantité celui d'Italie, mais ne rivalise jamais avec celui de Narbonnaise, est transporté dans de rares amphores Pascual 1 et une amphore Oberaden 74 au début de l'occupation du site, mais surtout dans des amphores Dressel 2/4 durant le I^{er} s. Un pied appartenant à la variante Dressel 2C (**fig. 327, n°2**), datée vers 30/50²⁰⁸, porte un timbre dont un éclat a supprimé la première lettre : [L] « AE »TI. On connaissait déjà un potier Laetus apposant un timbre assez similaire sur des amphores Pascual 1 de l'officine de Santa Caterina, à Barcelone, à la fin de l'époque augustéenne²⁰⁹. Selon S. Mauné²¹⁰, ce pérégrin semble avoir loué ses services dans d'autres ateliers de poterie dans la première moitié du I^{er} s. : Aspiran (Hérault) pour la fabrication d'amphores Pascual 1 et Dressel 2/4 ; Jonquières et Saint-Saturnin (Hérault) puis La Graufesenque (Aveyron) pour celle de sigillée. La pâte de l'amphore d'Istres, rouge foncé à grains de quartz abondants, est bien distincte de celles de la région de Barcelone²¹¹. Elle est, en revanche, caractéristique de la Léétanie orientale. Étant donné l'écart chronologique constaté entre les timbres LAETI de Barcelone et le nouveau timbre d'Istres, il paraît raisonnable de considérer que nous ayons affaire à deux homonymes ayant travaillé dans des ateliers distincts à quelques années d'intervalle. Pour en revenir au commerce du vin, l'île d'Ibiza reste discrète avec seulement une amphore Ramon 25 (**fig. 327, n°3**).

Les salaisons de poisson de Bétique (**fig. 327**) sont acheminées dans des conteneurs de formes variées parmi lesquels prédomine l'amphore Dressel 7/11. Le type, qui disparaît dans le courant de l'époque flavienne, est remplacé par l'amphore Beltran IIB (**fig. 327, n°7**), peu abondante au Castellán. Faut-il donc comprendre que les salaisons de poisson importées sont moins fréquemment consommées après la fin du I^{er} s. ?

L'huile, bien qu'en partie produite sur le site, fait aussi l'objet d'un approvisionnement en provenance

de Bétique. Les amphores, toutes de type Dressel 20 (**fig. 327, n°8**), arrivent assez régulièrement au moins jusqu'au milieu du II^e s. Des amphores Haltern 70 (**fig. 327, n°9**), provenant de la même région, transportaient vraisemblablement des olives confites²¹², au I^{er} s.

3.4- Amphores d'origine africaine

Les amphores africaines (**fig. 328**), bien que représentées par des types variés témoignant de la diversité des contenus et d'une durée d'occupation étendue dans le temps, atteignent des pourcentages, calculés sur le NMI amphorique, relativement modestes (AB : 7 % ; C : 3 % ; DE : 2 %). Parmi les formes les moins courantes, on compte deux Ostia 59, dont une complète (**fig. 328, n°3**) et un fond portant l'inscription NI ou IN, tracée avant cuisson (**fig. 328, n°2**). L'amphore complète provient d'un contexte de remblai au mobilier abondant que l'on daterait du milieu du I^{er} s. si n'était la présence d'un fragment de sigillée claire B dans l'inventaire (intrusion très probable). Ses proportions sont nettement supérieures à celles des quatre individus découverts dans les structures de bonification de l'Estagnon, à Fos-sur-Mer, vers 65/85²¹³, du module le plus courant de Pompéi²¹⁴ et de l'exemplaire figuré dans la publication des aménagements drainants de la Plate-Forme de Fréjus, vers 70/100²¹⁵. Il semble, en effet, que les amphores dont le diamètre de la lèvre est compris entre 16 et 18 cm soient antérieures au modèle classique de la forme Ostia 59. A. Contino a ainsi constaté leur présence à Rome, au Nuovo Mercato Testaccio, de l'époque de Tibère à celle des Flavien, puis leur absence des contextes plus récents²¹⁶. La forme de la lèvre permet de classer cette variante précoce dans le type 5 du Nuovo Mercato Testaccio²¹⁷. En ce qui concerne la variante classique, non attestée au Castellán, des recherches récentes situent sa région d'origine dans le nord-ouest de la Tunisie, entre Bizerte et

208. Berni Millet 2015.

209. Aguelo i Mas, Carreras Monfort, Huertas Arroyo 2006, 65.

210. Mauné 2012, 152-153.

211. Je remercie Piero Berni Millet pour les indications qu'il m'a fournies au sujet de ce pied d'amphore timbré.

212. Au sujet des conserves d'olives hispaniques arrivées en amphores à Fos, voir Marty *et al.* 2016.

213. Marty, Zaaoui 2009, fig. 14, n°5.

214. Panella 1977, pl. 66, n°32.

215. Béraud, Gébara, Pasqualini 1992, fig. 14.

216. Je remercie Alessia Contino (Centre Camille Jullian) pour ces informations et l'envoi de dessins qui confirment l'existence, au Nuovo Mercato Testaccio, de lèvres semblables à celle de l'amphore complète du Castellán.

217. Contino 2013.

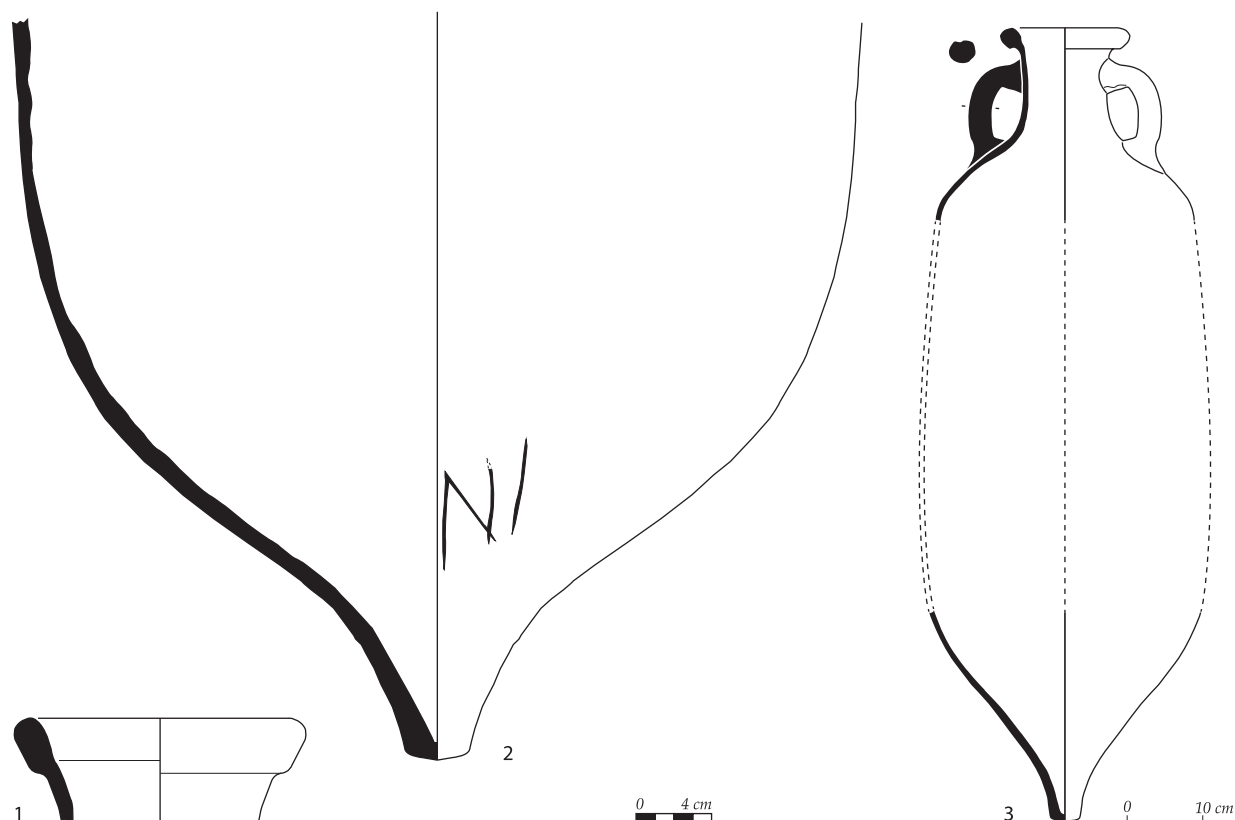


Fig. 328. Céramiques du Haut-Empire. Amphore africaine. 1 : Africaine ancienne ; 2-3 : Ostia 59 (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

Tabarka. Les inscriptions peintes semblent indiquer la conserve d'olives bien que des analyses chimiques effectuées sur des exemplaires d'Arles aient montré la présence d'huile de ben, contenu probablement exceptionnel compte tenu de sa préciosité et principalement destiné à la fabrication de parfums et de médicaments²¹⁸. Pour l'heure, on ne sait si la variante précoce provient de la même région et si son contenu est comparable ou non. Des analyses restent à faire pour le déterminer.

3.5- Amphores de Méditerranée orientale

Les amphores à vin égéo-micrasiatiques et peut-être pontiques, bien que peu nombreuses (AB : 3 % du NMI des amphores ; C : 1 % ; DE : 2 %) n'en restent pas moins bien présentes, comme ailleurs sur le littoral, dans la capitale des Gaules et sur le *limes* germanique. Elles sont de types Crétoise 1 (fig. 329, n°1), 2 et 4, Rhodienne 7 (fig. 329, n°2) ou encore Benghazi

MRA 3 (fig. 329, n°3) produit dans la région d'Éphèse. Le seul élément de forme, un pied dont la largeur avoisine les 8 cm, appartient à la variante Agora F65 du I^{er} s. Une amphore Kapitän 2 (fig. 329, n°4), presque complète (seul le fond est absent), a été retrouvée au sommet du dernier niveau d'utilisation du puits 47, daté du début du III^e s. Elle présente toutes les caractéristiques des amphores les plus anciennes : col renflé, panse courbe, épaulement arrondi, anses peu épaisses et hauteur totale inférieure à 70 cm. Son origine reste encore discutée. Des comparaisons de pâtes entre amphores orientales, effectuées par P. Reynolds²¹⁹, laissent supposer une origine pontique, peut-être en Crimée. Une production locale repérée à *Novae*, des ateliers signalés à *Romula*, en Dacie, ainsi que d'autres à Madara, en Mésie inférieure, donnent du sens à cette hypothèse²²⁰. De son côté, T. Bezczyk²²¹, identifie une production locale à

218. Bonifay *et al.* 2015 ; Djaoui, Garnier, Dodinet 2015.

219. Reynolds 2010, 90.

220. Dyczek 2010.

221. Bezczyk 2013.

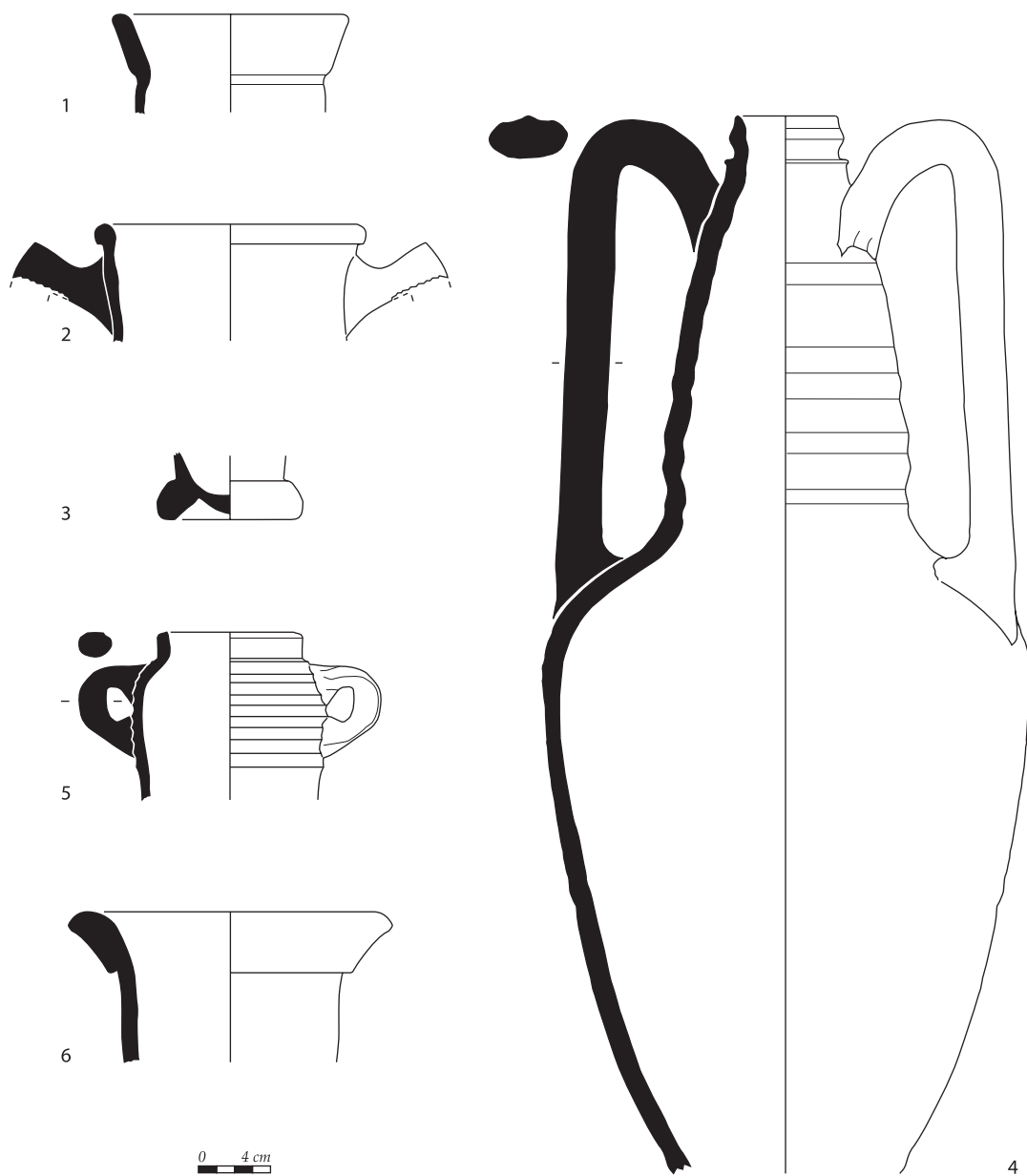


Fig. 329. Céramiques du Haut-Empire. Amphore grecque. 1 : Crétoise 1 ; 2 : Rhodienne 7 ; 3 : Benghazi MR3. Amphore pontique ?
 4 : Kapitän 2. Amphore levantine. 5 : Camulodunum 189 / Carrot 2. Amphore ind. 6 : Dressel 7/11
 (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

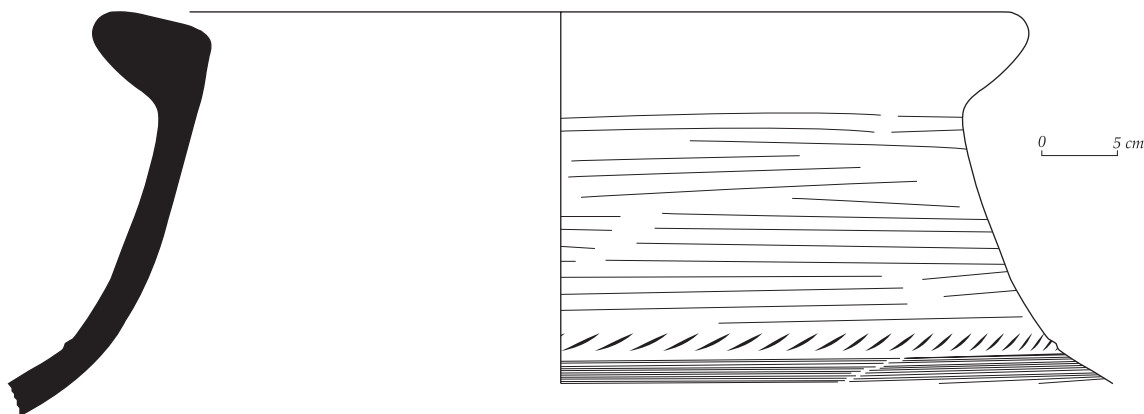


Fig. 330. Céramiques du Haut-Empire. Dolium (bd 5b) (DAO Fr. Marty).

pâte chamois, peu exportée, qui serait originaire de la vallée du Caystre et de la région d'Éphèse, d'après des analyses de pâtes. Selon l'auteur, Samos ne serait pas, non plus, à exclure. Plus récemment encore, lors du congrès « *Per terram, per mare. Production and transport of roman amphorae in the Eastern Mediterranean* (Nicosia, Chypre 2013) », A. Opait propose une probable origine chiote à partir de l'observation des amphores de la Stoa d'Attale, à Athènes, et de comparaisons avec des monnaies sur lesquelles figure une amphore²²². On le voit donc, le dossier est loin d'être clos et les lieux de production sans doute multiples. La découverte des ateliers produisant les modèles exportés en Méditerranée occidentale permettrait de mettre un terme définitif à ces hésitations scientifiques.

Deux fragments de panse de la phase DE appartiennent à une amphore levantine de type Camulodunum 189, dite « amphore carotte » en raison de sa forme évocatrice. E. Aquaron avait déjà mis au jour un exemplaire de variante Carrot 2 (fig. 329, n°5) lors de ses fouilles des années 1948-1950, au Castellon. La pâte, grise, contient un dégraissant très fin de quartz, de grains noirs et de points blancs visible à la loupe binoculaire. Les surfaces sont recouvertes d'un engobe beige. Cette amphore, que l'on supposait être levantine depuis longtemps, est au moins en partie produite à Beyrouth comme le prouve la récente découverte d'un atelier de potiers, suivie d'analyses physico-chimiques. Il s'agit d'un conteneur destiné

à l'exportation de dattes, mais aussi probablement d'autres fruits secs²²³.

3.6- Amphore d'origine indéterminée

Une lèvre d'amphore Dressel 7/11 (fig. 329, n°6) se distingue des amphores de Bétique habituellement rencontrées à Fos-sur-Mer et à Istres, notamment, par des parois relativement minces (8 mm au niveau du col) et une pâte différente. De couleur rose-orangée, elle présente une surface externe jaunâtre. Cette pâte, très épurée, contient quelques gros grains rouges visibles à l'œil nu. À la loupe binoculaire apparaissent quelques grains de quartz et de minuscules grains translucides, blancs et rouges. Si une origine africaine avait été au départ pressentie, Michel Bonifay²²⁴ n'est pas convaincu par une telle hypothèse. Les comparaisons avec les pâtes de l'atelier marocain de Dhar Aseqfane²²⁵, qui a produit des amphores Beltran 2A et Almagro 51 AB, n'autorisent aucun rapprochement. Par conséquent, l'origine exacte de cet objet nous échappe.

4- Autres céramiques

Parmi le lot des autres céramiques, figurent deux fragments de balsamaires, sept bouchons d'amphore

222. Article non publié dans les actes.

223. Carreras Montfort, Williams 2002 ; Reynolds *et al.* 2009.

224. Je remercie Michel Bonifay (Centre Camille Jullian) d'avoir examiné cet objet.

225. Je remercie Yahya Zaaraoui de m'avoir procuré des échantillons de pâte de cet atelier.

CL-REC 16b et 16c, huit bouchons taillés dans des supports céramiques différents (céramique non tournée, amphore de Bétique, amphore gauloise, *tegula*), douze pesons circulaires et un fragment de terre cuite représentant un personnage assis qui n'appellent aucun commentaire en raison d'un état de conservation médiocre ou de la banalité de tels éléments par rapport au contexte de découverte.

Sur 36 lèvres de dolium identifiées, 91 % sont épaisses (bd 5 et 8) dont 87 % avec un méplat horizontal (bd 8a, c, e, f et g) plutôt qu'intérieur (bd 5a, b [fig. 330] et c). Les types les plus abondants sont à lèvre arrondie bd 8a (25 %), à lèvre triangulaire bd 8e (22 %) et à lèvre en quart de cercle bd 8f (22 %). Les types à bord convergent bd 1a et bord divergent mince bd 4a sont anecdotiques car probablement résiduels et attribuables à la fin de l'âge du Fer.

Parmi les lampes à huile découvertes, outre celles retrouvées en contexte funéraire, on retiendra notamment pour leur iconographie les suivantes :

1 : Lampe Deneauve IVA (fig. 331, n°1). Médaillon : cavalier tourné à gauche, armé d'un glaive et d'un bouclier. Relief empâté.

2 : Lampe Deneauve IVA (fig. 331, n°2). Médaillon : masque de théâtre comique.

3 : Lampe Deneauve VA (fig. 331, n°3). Médaillon : gladiateur samnite vaincu tombant en arrière, tourné à droite, bouclier à terre. Bulles de surmoulage bien visibles.

4 : Lampe Deneauve IVA (fig. 331, n°4). Médaillon : cheval galopant vers la droite. Bulle de surmoulage.

5 : Lampe indéterminée (fig. 331, n°5). Médaillon : griffon ailé courant à droite. Bulles de surmoulage bien visibles.

6 : Lampe indéterminée (fig. 331, n°6). Médaillon : bouquetin courant à gauche.

7 : Lampe indéterminée (fig. 331, n°7). Médaillon : personnage penché en avant, vers la droite, les deux mains dans un panier. à l'arrière plan, apparaît la tête d'une chèvre. Relief empâté.

8 : Lampe indéterminée (fig. 331, n°8). Médaillon : décor incomplet. Subsistent les jambes antérieures d'un cheval harnaché tourné vers la droite, jambe avant gauche levée, portant probablement un cavalier. Bulles de surmoulage.

9 : Lampe indéterminée (fig. 331, n°9). Médaillon : scène érotique.

10 : Lampe indéterminée (fig. 331, n°10). Médaillon : masque de théâtre. Relief légèrement empâté.

11 : Lampe indéterminée (fig. 331, n°11). Médaillon : base d'un décor incomplet représentant un génie ailé jouant avec une panthère couchée sur un lit.

III- CONCLUSION

Pour la première fois dans la région de l'ouest de l'Étang de Berre, nous disposons d'un corpus céramologique du Haut-Empire quantitativement significatif autorisant des comptages et des calculs de proportions exploitables. Le découpage en phases à la chronologie relativement large et la présence d'un mobilier résiduel abondant, qui s'expliquent par une durée d'occupation de près de deux siècles et un balayage régulier des sols, atténuent légèrement la finesse des observations relatives à l'évolution des assemblages céramiques. La tendance générale ainsi esquissée devra donc être précisée par de futures recherches, notamment par l'étude de contextes géographiquement proches, à la chronologie plus serrée.

Le meilleur site de comparaison, en l'état actuel des recherches, est le port antique de Fos-sur-Mer dont les collections sous-marines anciennes, bien que considérées comme hors stratigraphie, sont suffisamment abondantes et bien conservées pour que l'on puisse disposer d'une documentation et de comptages utilisables. Ces données ont été récemment complétées par la fouille de la bonification antique de l'Estagnon. Sur ce dernier site, le taux d'amphores²²⁶ est nettement supérieur à celui du Castellon (32 % du NMI contre 12 à 16 %), ce qui pourrait s'expliquer par la spécificité du contexte étant donné que les taux relevés dans les villes portuaires de Marseille (12 % sur le secteur de l'épave de la Bourse²²⁷), Olbia (12 % en phase 4²²⁸) et Fréjus (15 %²²⁹) s'accordent avec les données istréennes. Indépendamment des quantités transportées, on remarque la prépondérance des amphores à vin (C : 59 % ; DE : 58 %). Les proportions d'amphores à huile baissent significativement entre les phases C et DE (21 à 13 %) au profit des amphores à salaisons de poisson (10 à 25 %).

226. Marty, Zaaraoui 2009, 415.

227. Bonifay, Carre, Rigoir 1998, 383-385.

228. Bats 2006, 241.

229. Excoffon, Pasqualini, Pellegrino 2011, 160.



Fig. 331. Céramiques du Haut-Empire. Lampes. 1-2 : Deneauve IVA ; 3 : Deneauve VA ; 4 : Deneauve IVA ; 5-11 : ind. (clichés Fr. Marty).

Les amphores à fruits, principalement d'olives confites, sont évidemment beaucoup moins nombreuses. Elles disparaissent probablement après l'époque flavienne (C : 9 % ; DE : 2 %).

La diversité des catégories de céramiques et la présence significative d'objets rares en Gaule méridionale (sigillée orientale B, commune africaine, commune égéenne, commune hispanique, commune levantine, CNT italique...) impliquent l'existence de liens privilégiés entre l'agglomération et le port des *Fossae Marianae*, dont on connaît l'importance stratégique dans les échanges méditerranéens et rhodaniens durant le Haut-Empire.

Des céramiques locales se cachent peut-être parmi les céramiques à pâte claire, mais l'essentiel de la vaisselle est importé. Les principaux fournisseurs sont la région, la moyenne vallée du Rhône et la Méditerranée occidentale. La vaisselle culinaire est particulièrement révélatrice de ces grands courants d'échange et de leur évolution. Cinq catégories retiennent surtout l'attention. Les pots carénés Mellinand 1b en céramique non tournée d'époque romaine constituent 11 % de la vaisselle de cuisson en phase C. Ce chiffre assez élevé indique que leur emploi ne faiblit pas avant le milieu du I^{er} s. Les céramiques non tournées des ateliers des Alpilles obtiennent des taux largement supérieurs en phase AB (18 %) et C (22%). Il est évident que cette céramique est encore largement utilisée jusqu'au milieu du I^{er} s. Le léger rajeunissement de la phase finale de cette production est aussi suggéré par la mise en évidence de formes aux caractéristiques « tardives ». On notera aussi les proportions appréciables de céramique brune provençale (C : 11 % ; DE : 17 %) qui prouvent la vitalité de sa diffusion, au moins jusqu'à l'ouest de l'Étang de Berre. Les céramiques grises rhodaniennes, bien que d'origine un peu plus lointaine, descendent facilement la vallée du Rhône. Elles sont majoritaires en phase AB (33%) et restent bien présentes en phases C (14 %) et DE (13%), l'acmé de leur consommation étant situé dans la seconde moitié du I^{er} s. Elles sont relayées, au II^e s., par les céramiques culinaires africaines qui surpassent toutes les autres dans la seconde moitié du II^e s. et au début du III^e s. (C : 15 % ; DE : 36 %). Ceci implique des transformations dans les pratiques culinaires, les pots utilisés pour la cuisson bouillie étant en grande partie remplacés par des marmites destinées à la cuisson mijotée en atmosphère close.

Chapitre 3

Catalogue du petit mobilier

(Aline Doniga, H  l  ne Guiraud)

I- DOMAINE DOMESTIQUE

Entit   : agrafe

Mati  re : plomb

Localisation : VO 230, US 10439

Dimensions : L. 8,9 cm.

Description : agrafe de r  paration en plomb retrouv  e en place sur des fragments de c  ramique de 9 mm d'  paisseur.

Fonction : vaisselle

Entit   : charni  re

Mati  re : os

Localisation : FS 42, US 10306

Description : deux fragments d'une charni  re en os. Trois rainures sont pr  sentes    une des extr  mit  s. L'objet est tr  s fragmentaire.

Fonction : meuble

Entit   : charni  re (**fig. 332, 1**)

Mati  re : os

Localisation : B  t. 12, E 43, US10386

Description : deux fragments de charni  re en os    double perforation lat  rale. Deux rainures sont pr  sentes    une des extr  mit  s. L'objet est tr  s fragmentaire.

Fonction : meuble

Entit   : charni  re

Mati  re : os

Localisation : VO 163, US 10586

Description : un petit fragment de charni  re en os    perforation lat  rale.

Fonction : meuble

Entit   : charni  re

Mati  re : os

Localisation : VO 230, US 10712

Dimensions : L. 3 cm.

Description : un fragment de charni  re en os    perforation lat  rale.

Fonction : meuble

Entit   : charni  re

Mati  re : os

Localisation : US 11000

Description : un fragment de charni  re en os.

Fonction : meuble

Entit   : charni  re (**fig. 332, 2**)

Mati  re : os

Localisation : E 18, US 11013

Dimensions : L. cons. 9,2 cm ; diam. 2,1 cm

Description : une charni  re en os    double perforation lat  rale.

Fonction : meuble

Entit   : charni  re (**fig. 332, 3**)

Mati  re : os

Localisation : E 19, US 11018

Dimensions : L. 1,9 cm ; diam. 1,9 cm.

Description : une charni  re en os    perforation lat  rale.

Fonction : meuble

Entit   : charni  re

Mati  re : os

Localisation : E 15, US 11136

Dimensions : L. 2,5 cm ; diam. 2,5 cm.

Description : plusieurs fragments d'une charni  re en os    perforation lat  rale.

Fonction : meuble

Entit   : charni  re (**fig. 332, 4**)

Mati  re : os

Localisation : B  t. 1, E 5, US 11532

Dimensions : L. 8,15 cm ; diam. 2,1 cm.

Description : un fragment de charni  re en os, orn  e de trois rainures    une des extr  mit  s.

Fonction : meuble

Entité : charnière

Matière : os

Localisation : US 14017

Dimensions : L. 2,9 cm ; diam. 2,4 cm.

Description : un fragment de charnière à perforation latérale.

Fonction : meuble

Entité : charnière (**fig. 332, 5**)

Matière : os

Localisation : US 14019

Dimensions : L. 2,5 cm ; diam. 2,4 cm

Description : une charnière en os à perforation latérale.

Fonction : meuble

Entité : couteau (**fig. 332, 6**)

Matière : os

Localisation : VO 163, US 10623

Dimensions : L. 4,6 cm ; l. 1,9 cm ; ép. 0,6 cm

Description : un plaquage en os sans décor provenant d'un couteau. Six perforations permettaient de fixer les rivets à la soie. Une dépression est présente sur l'extrémité proximale de la lame.

Fonction : instrument

Entité : couteau (**fig. 332, 7**)

Matière : fer

Localisation : E 18, US 11013

Dimensions : L. 11,3 cm ; l. max 1,8 cm ; ép. max. 0,25 cm.

Description : un couteau en fer dont la soie et la lame sont conservées. Le plaquage du manche en os ou en bois a disparu. Les rivets de fixation en alliage cuivreux ont, quant à eux, été conservés. Le manche est court (3,6 cm de long), ce qui indique plutôt un couteau d'usage quotidien. On peut restituer, grâce aux rivets sur le manche, une épaisseur de 0,6 cm.

Fonction : instrument

Entité : couteau

Matière : fer

Localisation : E 18, US 11020

Dimensions : L. cons. 3,8 cm ; l. 1,8 cm ; ép. 0,5 cm

Description : un fragment de lame provenant d'un couteau en fer.

Fonction : instrument

Entité : cruche (**fig. 332, 8**)

Matière : bronze

Localisation : Bât. 12, E 44, US 10577

Dimensions : L. cons. 5,5 cm ; l. 1,1 ; ép. 0,3 cm

Description : une anse de cruche en bronze à nervure longitudinale.

Fonction : vaisselle

Entité : cuillère (**fig. 332, 9**)

Matière : os

Localisation : US 11143

Dimensions : L. cons. 8,4 cm ; ép. moy. 0,5 cm

Description : une cuillère à coquillages en os de type A XXV, 1. Seul le départ du cuilleron est conservé.

Fonction : instrument

Entité : indéterminé

Matière : os

Localisation : Bât. 6, E 31, US 10414

Description : un petit fragment d'os provenant probablement d'une charnière.

Fonction : meuble

Entité : indéterminé

Matière : os

Localisation : US 10771

Description : un petit fragment d'os qui pourrait certainement correspondre à un fragment de charnière.

Fonction : meuble

Entité : indéterminé

Matière : os

Localisation : US 13013

Dimensions : L. 3,9 cm

Description : un petit fragment d'os scié. Il pourrait s'agir d'un fragment de charnière.

Fonction : meuble

Entité : mortier (**fig. 332, 10**)

Matière : marbre

Localisation : Bât. 16, E 55, US 13268

Dimensions : diam. max. 18 cm ; ép. max. 1 cm

Description : un fragment de mortier en marbre blanc présentant une anse en queue d'aronde.

Fonction : vaisselle

Entité : plaque (**fig. 332, 11**)

Matière : bronze

Localisation : US 10017

Dimensions : L. ; cons. 3 cm ; l. cons. 2 cm ; ép. 0,1 cm

Description : un fragment de plaque en bronze décorée, très abîmée. Il s'agit très certainement d'un élément de plaquage de coffret ou de petit meuble.

Fonction : meuble

Entité : poignée

Matière : bronze

Localisation : HS

Dimensions : diam. 2,7x1,9 cm ; ép. 0,3 cm

Description : un anneau ou poignée de coffret.

Fonction : meuble

Entité : récipient

Matière : bronze

Localisation : US 10991 (à l'ouest de MR 204)

Dimensions : ép. max. 0,6 cm

Description : un fragment d'un récipient en bronze, probablement une assiette ou un couvercle. L'objet est trop fragmentaire pour mesurer son diamètre.

Fonction : vaisselle

Entité : support de vase (**fig. 332, 12**)

Matière : bronze

Localisation : VO 240, US 10802

Dimensions : L. 5,4 cm ; l. 2 cm ; ht. 1,9 cm.

Description : un support de vase en bronze, creux, en forme de goutte, à l'origine fixé par brasure sur un support métallique.

Fonction : vaisselle

Entité : support de vase (**fig. 333, 1**)

Matière : bronze

Localisation : E 18, US 11001

Dimensions : L. 1,9 cm ; l. 1,4 cm ; ép. cons. 0,2 cm.

Description : un support de vase en bronze présentant une forme de pelte. Ce type de support est attesté sous des patères de type Tassinari H2100 (Tassinari 1993, 130).

Fonction : vaisselle

Entité : vase ? (**fig. 333, 2**)

Matière : coquille d'œuf d'autruche

Localisation : VO 2119, US 1004

Dimensions : L. 2,2 cm ; l. 2,1 cm.

Description : un fragment de coquille d'œuf d'autruche. Il s'agit probablement d'un fragment de vase façonné dans la coquille.

Fonction : vaisselle

II- DOMAINE ÉCONOMIQUE

Entité : aiguille

Matière : os

Localisation : Bât. 9, E 34, US 14020

Dimensions : L. cons. 5,7 cm ; ép. 0,6 cm.

Description : un fragment d'aiguille. Seul le fût avec le départ du chas est conservé.

Fonction : textile

Entité : aiguille (**fig. 333, 3**)

Matière : os

Localisation : Bât. 11, CV 215, US 14028

Dimensions : L. cons. 11,3 cm ; ép. 0,5 cm.

Description : un fragment d'aiguille. Seul le fût avec le départ du chas est conservé.

Fonction : textile

Entité : applique de harnais (**fig. 333, 4**)

Matière : bronze

Localisation : Bât. 16, PT 3082, US 13068

Dimensions : Diam. 0,5 cm ; ht. 0,9 cm.

Description : une petite applique de harnais en bronze. Il s'agit d'un rivet décoratif. La décoration a disparu. Toutefois, ce type de rivet possédait généralement un décor émaillé.

Fonction : transport

Entité : ciseau (**fig. 333, 5**)

Matière : fer

Localisation : Bât. 2, E 12, US 11629

Dimensions : L. cons. 20 cm ; ép. moy. 1,5 cm

Description : un ciseau en fer.

Fonction : travail du bois, de la pierre ou du fer

Entité : crochet (**fig. 333, 6**)

Matière : bronze

Localisation : VO 230, US 10439

Dimensions : L. 3,6 cm ; l. 2,8 cm ; ép. 0,4 cm

Description : un crochet en bronze. L'objet a été martelé dans sa partie supérieure, peut-être en vue d'en faire un hameçon, formant ainsi la palette qui permet de maintenir le fil.

Fonction : pêche

Entité : étiquette (**fig. 333, 7**)

Matière : bronze

Localisation : VO 230, US 10439

Dimensions : L. 12,7 cm ; l. max. 0,65 cm ; ép. 0,15 cm.



Fig. 332. 1-5 : éléments de charnières en os ; 6 : placage de manche de couteau en os ; 7 : couteau en fer ; 8 : anse de cruche en bronze ; 9 : cuillère en os ; 10 : mortier en marbre ; 11 : plaque décorée en bronze ; 12 : support de vase en bronze (clichés et DAO Fr. Marty et Al. Doniga).



Fig. 333. support de vase en bronze ; 2 : fragment de coquille d'œuf d'autruche ; 3 : aiguille en os ; 4 : applique de harnais en bronze ; 5 : ciseau en fer ; 6 : crochet en bronze ; 7 : étiquette en bronze ; 8 : gaffe en fer (clichés et DAO Fr. Marty et Al. Doniga).

Description : une étiquette en bronze. Aucune inscription n'est visible. Il s'agit d'une plaque rectangulaire terminée aux deux extrémités par une tige de section quadrangulaire qui s'enroulait autour d'un sac ou d'un flacon à marquer. Une des tiges est encore enroulée sur elle-même.

Fonction : commerce

Entité : gaffe (**fig. 333, 8**)

Matière : fer

Localisation : Bât. 12, E 44, US 10577

Dimensions : L. 12,2 cm ; l. 5,6 cm ; diam. max de la douille. 3 cm.

Description : une gaffe en fer à emmanchement à douille. La partie utile de l'objet forme un crochet dont la section mesure 0,7 cm de diamètre.

Fonction : pêche

Entité : gaffe

Matière : fer

Localisation : US 10906

Dimensions : non restauré

Description : objet incomplet identique au précédent.

Fonction : pêche

Entité : lest

Matière : plomb

Localisation : Bât. 5, E 26, US 14111

Dimensions : L. 5,7 cm ; l. 1,4 cm ; ép. 1,2 cm, poids 40,8 g

Description : un lest de filet de pêche en plomb constitué d'une plaque rectangulaire repliée sur elle-même dans le sens de la longueur.

Fonction : pêche

Entité : lest (**fig. 334, 1**)

Matière : plomb

Localisation : Bât. 11, FS 249, US 14189

Dimensions : L. 8,3 cm ; l. 1,7 cm ; ép. 1,6 cm, poids 98,8 g

Description : un lest de filet de pêche en plomb constitué d'une plaque rectangulaire repliée sur elle-même dans le sens de la longueur.

Fonction : pêche

Entité : peson

Matière : terre cuite

Localisation : VO 230, US 10373

Dimensions : diam. 10,7 cm ; ép. 3,4 cm, diam. perf. 2,3 cm ; poids 159,7 g.

Description : un peson en terre cuite de forme circulaire à perforation centrale. L'objet semble avoir été tourné et la pâte est régionale.

Fonction : textile

Entité : peson

Matière : terre cuite

Localisation : ST 211, US 10589

Dimensions : diam. 10,5 cm ; ép. 2,7 cm, diam. perf. 3 cm ; poids 123 g.

Description : un peson en terre cuite de forme circulaire à perforation centrale. L'objet semble avoir été tourné et la pâte est régionale. L'exemplaire est lacunaire.

Fonction : textile

Entité : peson

Matière : terre cuite

Localisation : VO 163, US 10770

Dimensions : diam. 15,5 cm ; ép. 3,5 cm, diam. perf. 3,6 cm ; poids 528,2 g.

Description : un peson en terre cuite de forme circulaire à perforation centrale. L'objet semble avoir été tourné et la pâte est régionale. L'exemplaire est en deux fragments.

Fonction : textile

Entité : peson

Matière : terre cuite

Localisation : US 10991 (à l'ouest de MR 204)

Dimensions : diam. 9,5 cm ; ép. 3,5 cm, diam. perf. 3,6 cm ; poids 1884,9 g.

Description : un peson en terre cuite de forme circulaire à perforation centrale. L'objet semble avoir été tourné et la pâte est régionale.

Fonction : textile

Entité : peson

Matière : terre cuite

Localisation : US 10991 (à l'ouest de MR 204)

Dimensions : ép. 2,8 cm ; poids 89,6 g.

Description : un peson en terre cuite de forme circulaire à perforation centrale. L'objet semble avoir été tourné et la pâte est régionale. L'exemplaire est lacunaire

Fonction : textile

Entité : peson

Matière : terre cuite

Localisation : US 11000

Dimensions : diam. 11,8 cm ; ép. 3,3 cm, diam. perf. 2,9 cm ; poids 216,6g.

Description : un peson en terre cuite de forme circulaire à perforation centrale. L'objet semble avoir été tourné et la pâte est régionale.

Fonction : textile

Entité : peson

Matière : terre cuite

Localisation : E 18, US 11013

Dimensions : diam. 13,3 cm ; ép. 3,6 cm, diam. perf. 3,9 cm ; poids 359 g.

Description : un peson en terre cuite de forme circulaire à perforation centrale. L'objet semble avoir été tourné et la pâte est régionale.

Fonction : textile

Entité : peson

Matière : terre cuite

Localisation : E 18, US 11013

Dimensions : diam. 11,1 cm ; ép. 3,6 cm, diam. perf. 2,8 cm ; poids 172 g.

Description : un peson en terre cuite de forme circulaire à perforation centrale. L'objet semble avoir été tourné et la pâte est régionale. L'exemplaire est très lacunaire.

Fonction : textile

Entité : peson

Matière : terre cuite

Localisation : Bât. 1, E 5, US 11560

Dimensions : diam. 14,3 cm ; ép. 4,2 cm, diam. perf. 3,5 cm ; poids 464,8 g.

Description : un peson en terre cuite de forme circulaire à perforation centrale. L'objet semble avoir été tourné et la pâte est régionale.

Fonction : textile

Entité : peson

Matière : terre cuite

Localisation : US 14017=14278

Dimensions : diam. 13,8 cm ; ép. 3,5 cm, diam. perf. 4,6 cm ; poids 344,5 g.

Description : un peson en terre cuite de forme circulaire à perforation centrale. L'objet semble avoir été tourné et la pâte est régionale.

Fonction : textile

Entité : peson (**fig. 334, 2**)

Matière : terre cuite

Localisation : VO 163, US 14021

Dimensions : diam. 11,9 cm ; ép. 3,3 cm, diam. perf. 2,1 cm ; poids 510 g.

Description : un peson en terre cuite de forme circulaire à perforation centrale. L'objet semble avoir été tourné et la pâte est régionale.

Fonction : textile

Entité : peson

Matière : terre cuite

Localisation : Bât. 11, CV 215, US 14030

Dimensions : diam. 13 cm ; ép. 3,6 cm, diam. perf. 4,3 cm ; poids 239 g.

Description : un peson en terre cuite de forme circulaire à perforation centrale. L'objet semble avoir été tourné et la pâte est régionale.

Fonction : textile

Entité : peson (**fig. 334, 3**)

Matière : terre cuite

Localisation : Bât. 9, E 35, US 14215

Dimensions : diam. 9,9 cm ; ép. 3,2 cm, diam. perf. 3,3 cm ; poids 375,9 g.

Description : un peson en terre cuite de forme circulaire à perforation centrale. L'objet semble avoir été tourné et la pâte est régionale.

Fonction : textile

Entité : plaque

Matière : plomb

Localisation : US 11173

Dimensions : L. 4,6 cm ; l. 1,4 cm ; ép. 0,1 cm.

Description : une plaque en plomb, présentant une perforation à une des extrémités. Il pourrait s'agir d'une étiquette. Aucune inscription n'est visible.

Fonction : commerce ?

Entité : poids

Matière : plomb

Localisation : HS

Dimensions : L. 3,1 cm ; l. 1,9 cm ; ht. 1,9 cm, poids 20,5 g

Description : un poids en plomb plus ou moins rectangulaire.

Fonction : commerce

Entité : poids

Matière : plomb

Localisation : Bât. 1, E 4, US 11550

Dimensions : diam. 6,1 cm ; ht. 4,8 cm ; poids 1135,4 g.

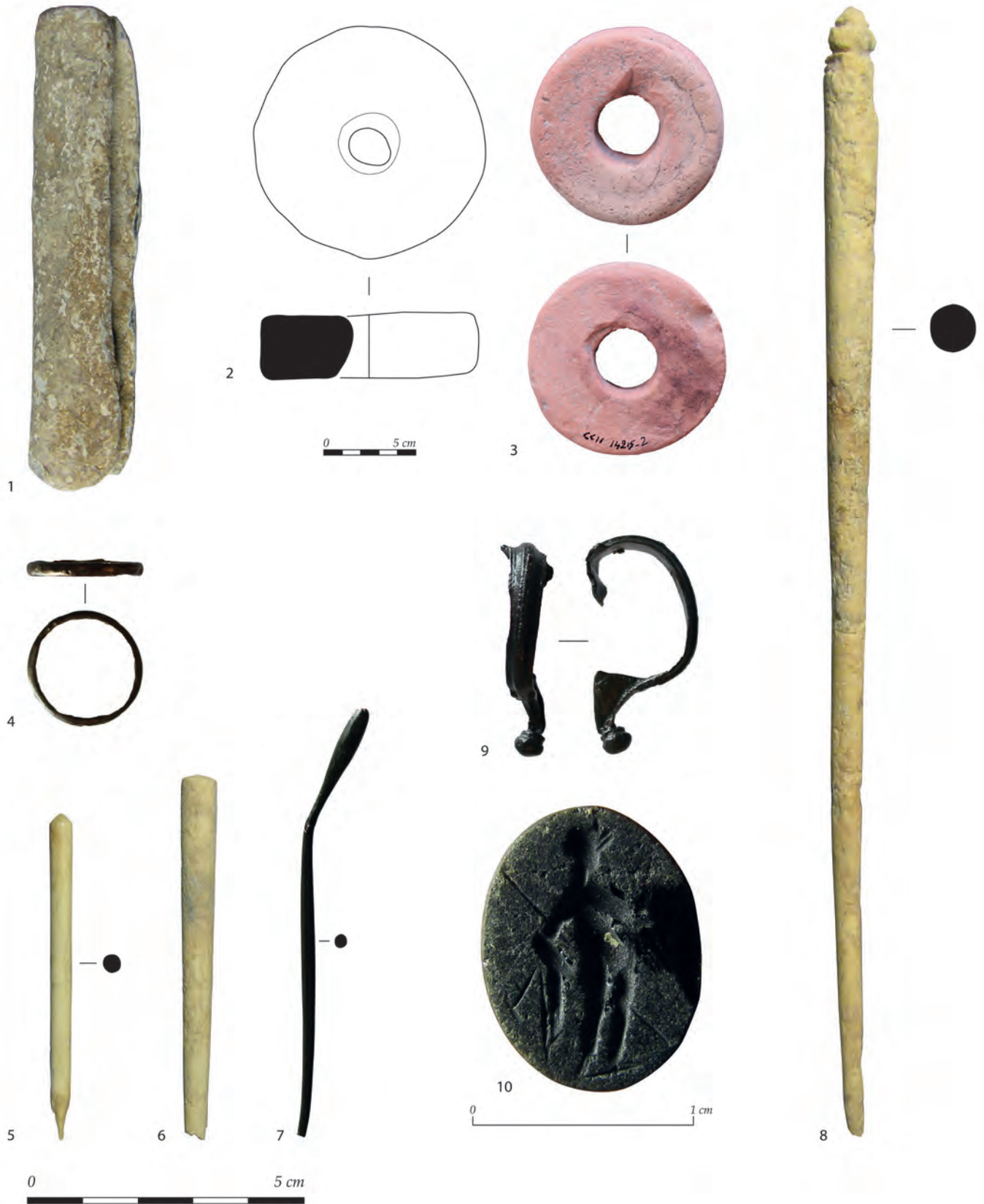


Fig. 334. 1 : Lest en plomb de filet de pêche ; 2-3 : pesons en céramique ; 4 : bague en bronze ; 5-6 et 8 : épingles en os ; 7 : épingle en bronze ; 9 : fibule en bronze de type 22b2 ; 10 : intaille en verre noir à la Vénus Victrix (clichés et DAO Fr. Marty et Al. Doniga).

Description : un poids en plomb cylindrique.
Fonction : commerce

III- DOMAINE PERSONNEL

Entité : bague (fig. 334, 4)
Matière : bronze
Localisation : Bât. 6, E 31, US 10352
Dimensions : diam. 2 cm ; ép. 0,2 ; ht. 0,25 cm.
Description : une bague en bronze constituée d'un simple anneau sans décor.
Fonction : parure

Entité : épingle (fig. 334, 5)
Matière : os
Localisation : E 22, US 10144
Dimensions : L. cons 5,8 cm ; ép. moy 0,35 cm.
Description : une épingle en os à sommet conique de type A XX, 2. L'objet semble avoir été retaillé en stylet.
Fonction : parure

Entité : épingle (fig. 334, 6)
Matière : os
Localisation : VO 163, US 10550
Dimensions : L. cons. 6,3 cm ; ép. 0,5 cm.
Description : une épingle en os de type A XX, 2. Le sommet est en calotte.
Fonction : parure

Entité : épingle (fig. 334, 7)
Matière : bronze
Localisation : US 10771
Dimensions : L. cons. 7,8 cm ; ép. 0,2 cm
Description : une épingle en bronze présentant un sommet en forme d'olive.
Fonction : parure

Entité : épingle (fig. 334, 8)
Matière : os
Localisation : Bât. 11, E 38, US 10950
Dimensions : L. 20,3 cm ; ép. moy. 0,8 cm.
Description : une épingle en os terminée par un sommet en pigne de pin. L'objet est très abîmé.
Fonction : parure

Entité : fibule
Matière : bronze
Localisation : US 10147 (coupe 8)

Dimensions : L. cons. 5,3 cm ; l. cons. 2,2 cm ; ép. 0,5 cm.

Description : une fibule en bronze très abîmée. L'ardillon et le ressort sont manquants.
Fonction : parure

Entité : fibule (fig. 334, 9)
Matière : bronze
Localisation : Bât. 6, E 31, US 10352
Dimensions : L. 3,9 cm ; l. 1,9 cm ; ép. 1 cm.
Description : une fibule en bronze de type 22b2 (type d'Aucissa). Il s'agit d'une fibule à charnière, l'ardillon est manquant. L'arc et l'ardillon forment au niveau de la tête un angle droit. L'arc décrit un demi-cercle. Le porte-ardillon triangulaire est plein et le pied de notre exemplaire est manquant. Le type est bien connu en Gaule (Feugère 1985, 317). Cet artefact se trouve très probablement en position résiduelle, puisque ce type est habituellement utilisé entre le I^{er} s. av. J.-C. et le I^{er} s. apr. J.-C.
Fonction : parure

Entité : intaille (fig. 334, 10) (notice de Hélène Guiraud)
Matière : verre noir
Localisation : E 19, US 11018
Dimensions : L. 1,25 cm ; l. 0,95 cm ; ép. 0,25 cm.
Description : Forme P1. Éclat sur le côté droit. Personnage tenant des armes. Le personnage est debout, le corps de face, la tête de profil vers la gauche. Il est nu, un pan de tissu sur son bras gauche. Une lance est disposée en oblique derrière lui et un glaive paraît sous son bras gauche. Son bras droit est tendu vers l'avant (mais un éclat sur la surface ne permet pas de voir ce qu'il tient). Sol.
Identification : L'identification du personnage est rendue plus difficile à cause de l'éclat sur le côté de la scène ; il doit cependant s'agir de Vénus Victrix. La déesse se présente plutôt de profil et elle appuie son bras gauche sur un pilier ; néanmoins le personnage semble être une femme (forme de la chevelure, absence de sexe masculin). Motif bien connu grâce aux monnaies de l'Empire ; la déesse est d'abord figurée de face (époque de César ; cf. Maaskant, 1986, 82 (plasma)), puis, dès le principat d'Auguste, à l'occasion de l'érection d'une statue à la Curie, en -29, le schéma courant se fixe, la déesse est vue de dos ; quelques variantes dans les objets (sceptre ou lance, le fourreau d'une épée à la place du casque, bouclier à droite ou à gauche ou absent) : LIMC, VIII,

s.v. « Venus », 198 (monnaie d'Octave). Schilling R., 1954. Flemberg J., 1991. Speidel M., 1984. Très souvent figurée sur les intailles : A.G.K.M.W., 2, 1467 (plasma ; avec l'inscription *VENERI VITRICI*). Voir : Henkel, 1913, 208, (n). Platz-Horster, 1987, 117 (n). Platz-Horster, 1994, 229-230 (vn, v). Platz-Horster, 1984, 4, 69 (c, cristal de roche). Krug, 1980, 9, 10, 128 (prase, vn, prase). Krug, 1995, 76 (n). Henig, 1978, 280, 284, A56 (vn, vn, c). Chaves Tristan, Casal Garcia, 1995, 67 (plasma). Sena Chiesa, 1966, 248-264 (onyx, prase, c, pierre, c, agate, c, c, n, c, c, pierre, plasma, pierre, c, j, c). Schmidt, 1971, 4 (prase). Nardelli, 2011, 89 (c). Dembski, 1969, 123-126 (vn, jr, c, n). Middleton, 1991, 64-65 (plasma, sceau). Teposu, 1960, 12 (c). Teposu, Lako, 1973, 13 (sardonix). Konuk, Arslan, 2000, 3 (c). Hamburger, 1968, 43 (turquoise). Henig, Whiting, 1987, 229-230 (c, c). Mandel, 1985, 19 (c). Guiraud, 1988, 320-327 (jr, vn, pierre, sardonix, n, n, onyx, v). Guiraud, 2008, 1207, 1208 (jr, vn). *Références bibliographiques citées ci-dessus et conventions dans Guiraud 1988 et 2008.*

Style : Bien qu'il s'agisse d'une intaille moulée dans du verre, on distingue des sillons tracés dans la pierre qui a servi au moulage. La forme simplifiée de l'anatomie, les traits aigus sur le profil, la barre que forme la ligne des épaules suggèrent un travail du II^e siècle qui s'accorde avec la stratigraphie.

Fonction : parure

Entité : palette à fard

Matière : schiste noir

Localisation : E 20, US 10080

Dimensions : L. cons. 6,4 cm ; l. cons. 4,3 cm ; ht. 0,9 cm.

Description : un fragment de palette à fard en pierre dont le profil est biseauté.

Fonction : toilette

Entité : palette à fard (**fig. 335, 1**)

Matière : schiste noir

Localisation : Bât. 6, E 31, US 10616

Dimensions : L. 6,75 cm ; l. 2,7 cm ; ht. 1 cm.

Description : une palette à fard rectangulaire en pierre. Les bords sont biseautés. La partie inférieure est légèrement creusée sur toute sa longueur. La partie supérieure présente une cupule allongée destinée au mélange des pigments.

Fonction : toilette

Entité : sonde-spatule (**fig. 335, 2**)

Matière : bronze

Localisation : US 14044

Dimensions : L. 16,5 cm ; ép. moy. 0,3 cm ; l. cuilleron 0,8 cm.

Description : une sonde-spatule en bronze. Une des extrémités est terminée par un cuilleron allongé, l'autre par une forme d'olive allongée.

Fonction : toilette

IV- DOMAINE SOCIO-CULTUREL

Entité : clochette (**fig. 335, 3**)

Matière : bronze et fer

Localisation : HS

Dimensions : L. 3,9 cm ; l. 2,8 cm ; ht. 5,1 cm

Description : une clochette en bronze de forme quadrangulaire. Des petits tenons sont présents au niveau de la base. L'anneau de suspension, également en bronze, a été coulé en même temps que la clochette. Le battant, encore conservé, est en fer. Il est composé d'une tige de section carrée dont l'extrémité est aplatée.

Fonction : religion, autre

Entité : clochette (**fig. 335, 4**)

Matière : bronze

Localisation : Bât. 7, US 10159

Dimensions : diam. 2,2 cm ; ht. 3,3 cm.

Description : une clochette en bronze de forme ovoïde. L'anneau de suspension, en bronze également, a été coulé en même temps que la clochette. Le battant est manquant.

Fonction : religion, autre

Entité : clochette (**fig. 335, 5**)

Matière : bronze

Localisation : US 14296

Dimensions : diam. 2,9 x 2,3 cm ; ht. 2,4 cm

Description : une clochette en bronze de forme circulaire. Le battant est en fer. Un fil de fer, dont les deux extrémités ont été ramenées, forme l'anneau de suspension. L'objet est abîmé.

Fonction : religion, autre

Entité : dé (**fig. 336, 1**)

Matière : os

Localisation : E 19, US 11018

Dimensions : 1,6 x 1,45 x 1,5 cm.

Description : un dé en os dont la numérotation non régulière est marquée par des ocelles.

Fonction : jeu

Entité : jeton (fig. 336, 2)

Matière : os

Localisation : PT 47, US 10769

Dimensions : diam. 1,7 cm ; ép. 0,4 m

Description : un jeton en os de type A XXXIII, 8, pointé au centre et orné de deux sillons concentriques.

Fonction : jeu

Entité : plateau de jeu (fig. 336, 3)

Matière : terre cuite

Localisation : US 10991 (à l'ouest de MR 204)

Description : cases d'un plateau de jeu incisées sur la face inférieure d'un fragment de *tegula*. 17 cases ont été conservées.

Fonction : jeu

Entité : poignard (fig. 336, 4)

Matière : bronze

Localisation : Bât. 11, FS 173, US 10896

Dimensions : L. 3,9 cm ; l. max. 0,5 cm ; ép. 0,1 cm.

Description : un poignard miniature en bronze. Un des côtés est décoré par de petites incisions marquant le milieu de la lame.

Fonction : religion

Entité : socle (fig. 336, 5)

Matière : marbre

Localisation : E 18, US 11013

Dimensions : diam. 15 cm ; ép. 2,7 cm ; diam. Perforation 1,2 cm

Description : un socle en marbre gris de forme circulaire, présentant une perforation centrale.

Fonction : religion

V- DOMAINES DIVERS ET INDÉTERMINÉS

Entité : anneau (fig. 336, 6)

Matière : bronze

Localisation : Bât. 6, E 31, US 10451

Dimensions : diam. 2,1 cm ; ép. 0,3 cm.

Description : un anneau en bronze de section circulaire.

Fonction : divers

Entité : anneau (fig. 336, 7)

Matière : bronze

Localisation : VO 163, US 10550

Dimensions : diam. 2,8 cm ; ép. 0,4 cm.

Description : un anneau en bronze de section circulaire.

Fonction : divers

Entité : anneau (fig. 336, 8)

Matière : bronze

Localisation : VO 163, US 10600

Dimensions : diam. 1,7 cm ; ép. 0,3 cm

Description : un anneau en bronze de section circulaire.

Fonction : divers

Entité : anneau (fig. 336, 9)

Matière : bronze

Localisation : E 18, US 11013

Dimensions : diam. 2,3 cm ; ép. 0,3 cm.

Description : un anneau en bronze de section circulaire.

Fonction : divers

Entité : anneau (fig. 336, 10)

Matière : bronze

Localisation : Bât. 1, E 5, US 11204

Dimensions : diam. 3,6 cm ; ép. 0,3 cm.

Description : un anneau en bronze de section circulaire.

Fonction : divers

Entité : anneau

Matière : bronze

Localisation : VO 163, US 14243

Dimensions : diam. 2,3 cm ; ép. 0,2 cm.

Description : un fragment d'anneau en bronze.

Fonction : divers

Entité : clou (fig. 336, 11)

Matière : bronze

Localisation : TR 14, US 10029

Description : un clou en bronze de type D2 (Chapon 2004).

Fonction : divers

Entité : clou (fig. 336, 12)

Matière : bronze

Localisation : ST 211, US 10357

Description : un clou en bronze de type F1, caractérisé par un revers de la tête à motifs en relief (Chapon 2004).

Fonction : divers



Fig. 335. 1 : palette à fard en schiste noir ; 2 : sonde-spatule en bronze ; 3-5 : clochettes en bronze à battant en fer (clichés et DAO Fr. Marty et Al. Doniga).



Fig. 336. 1 : dé en os ; 2 : jeton en os ; 3 : plateau de jeu gravé sur la face inférieure d'une *tegula* ; 4 : poignard miniature en bronze ; 5 : socle de statuette en marbre ; 6-10 : anneaux en bronze ; 11-13 : clous en bronze ; 14 : tige en bronze (clouterie ?) ; 15 : lame de poignard ou pointe de flèche (?) en bronze ; 16 : tige en bronze (quenouille ?) (clichés et DAO Fr. Marty et Al. Doniga).

Entité : clou (**fig. 336, 13**)

Matière : bronze

Localisation : Bât. 12, E 43, US 10386

Description : un clou en bronze de type D2 (Chapon 2004).

Fonction : divers

Entité : clou

Matière : bronze

Localisation : VO 240, US 10802

Description : une tête de clou en bronze de type D2 (Chapon 2004).

Fonction : divers

Entité : clou

Matière : bronze

Localisation : Bât. 5, US 10976

Description : une tête de clou en bronze de type D2 (Chapon 2004).

Fonction : divers

Entité : clou

Matière : bronze

Localisation : E 19, US 11018

Description : 2 clous en bronze de type D2 (Chapon 2004).

Fonction : divers

Entité : clou

Matière : bronze et fer

Localisation : E 19, US 11018

Dimensions : L. cons . 3,8 cm ; diam. tête 2,4 cm

Description : un clou dont la tête bombée est en bronze, tandis que la tige de section carrée est en fer.

Fonction : divers

Entité : clou

Matière : bronze

Localisation : VO 2192, US 11107

Description : une tête de clou en bronze de type D2 (Chapon 2004).

Fonction : divers

Entité : clou

Matière : bronze

Localisation : E 19, US 11426

Description : 2 clous en bronze de type D2 (Chapon 2004).

Fonction : divers

Entité : clou

Matière : bronze

Localisation : US 14019

Description : un clou en bronze de type D2 (Chapon 2004).

Fonction : divers

Entité : clou

Matière : bronze

Localisation : Bât. 9, E 34, US 14020

Description : un clou en bronze de type D2 (Chapon 2004).

Fonction : divers

Entité : maillon

Matière : bronze

Localisation : Bât. 12, E 44, US 10473

Description : plusieurs maillons de chaîne en bronze formés d'un fil enroulé sur lui-même.

Fonction : divers

Entité : tige (**fig. 336, 14**)

Matière : bronze

Localisation : Bât. 6, E 31, US 10605

Description : une tige en bronze de section carrée. Il s'agit très certainement d'un élément de clouterie.

Fonction : divers

Entité : tige

Matière : bronze

Localisation : Bât. 10, E 36, US 10812

Description : une tige en bronze de section carrée. Il s'agit très certainement d'un élément de clouterie.

Fonction : divers

Entité : tige

Matière : bronze

Localisation : Bât. 1, E 6, US 11184

Description : une tige en bronze de section carrée. Il s'agit très certainement d'un élément de clouterie.

Fonction : divers

Entité : tige

Matière : bronze

Localisation : Bât. 1, E 7, US 11612

Description : une tige en bronze de section carrée. Il s'agit très certainement d'un élément de clouterie.

Fonction : divers

Entité : tige
Matière : bronze
Localisation : US 13000
Description : 6 tiges en bronze de section carrée.
 Il s'agit très certainement d'éléments de clouterie.
Fonction : divers

Entité : tige
Matière : bronze
Localisation : Bât. 11, CV 215, US 14028
Description : une tige en bronze de section carrée.
 Il s'agit très certainement d'un élément de clouterie.
Fonction : divers

Entité : tige
Matière : bronze
Localisation : US 14044
Description : une tige en bronze de section carrée.
 Il s'agit très certainement d'un élément de clouterie.
Fonction : divers

Entité : indéterminé
Matière : os
Localisation : VO 163, US 10550
Description : deux fûts d'épingles ou d'aiguilles.
Fonction : indéterminé

Entité : indéterminé
Matière : os
Localisation : VO 240, US 10801
Description : un fût d'épingle ou d'aiguille en os.
Fonction : indéterminé

Entité : indéterminé (**fig. 336, 15**)
Matière : bronze
Localisation : US 11000
Dimensions : L ; cons : 5,4 cm ; l. max. 2,2 cm ;
 ép. 0,3 cm
Description : un objet indéterminé en bronze.
 Il pourrait s'agir d'un fragment de lame de poignard
 ou de pointe de flèche.
Fonction : indéterminé

Entité : indéterminé
Matière : os
Localisation : E 19, US 11018
Description : un fût d'épingle ou d'aiguille en os.
Fonction : indéterminé

Entité : indéterminé
Matière : os
Localisation : Bât. 1, E 5, FS 2198, US 11549
Description : un fût d'épingle ou d'aiguille en os.
Fonction : indéterminé

Entité : indéterminé
Matière : os
Localisation : US 13013
Description : un fût d'épingle ou d'aiguille en os.
Fonction : indéterminé

Entité : tige
Matière : bronze
Localisation : VO 240, US 10802
Dimensions : L. cons. 9,6 cm ; ép. 0,4 cm
Description : une tige en bronze de section circulaire.
 Il pourrait s'agir de la tige d'un instrument, d'une
 épingle ou encore d'une aiguille.
Fonction : indéterminé

Entité : tige (**fig. 336, 16**)
Matière : bronze
Localisation : US 14019
Dimensions : L. cons. 12,8 cm ; ép. moy. 0,5 cm
Description : une grande tige en bronze de section
 circulaire. Le fût présente des cannelures. Une des
 extrémités est terminée par une sphère légèrement
 aplatie sur le dessus. Elle est séparée du fût par un
 cordon. Il pourrait s'agir d'une quenouille.
Fonction : indéterminé

Chapitre 4

Le mobilier en verre : les éléments significatifs

(Souen Fontaine)

La fouille a livré un ensemble de fragments de vases en verre appartenant à un minimum de 90 individus environ. Vu l'état de conservation médiocre de la majeure partie des récipients et la plage chronologique large des différentes phases d'occupation du site, il n'a pas semblé opportun de conduire une étude quantitative détaillée par contexte. De ce lot pour l'essentiel très fragmentaire et finalement assez peu significatif, en terme d'information typo-chronologique, ne sont ici présentés que les quelques objets les plus parlants, soit parce qu'ils sont bien conservés, soit parce qu'ils illustrent une production particulière.

Gobelet soufflé dans un moule à décor végétal

(fig. 337, 1) : Gobelet tronconique à décor composé de points en relief et de rangs de pétales incurvés et de feuilles en forme de cœur. Registre inférieur marqué par un ressaut, marque verticale du moule bien lisible. Verre vert clair. Is. 31 / AR 33.2.

Sans qu'aucun parallèle strictement identique ne soit répertorié, ce gobelet s'inscrit dans une série de vases bien connus, produit essentiellement dans la seconde moitié du I^{er} s. On rapprochera l'exemplaire du Castellan d'une pièce remontée du dépotoir portuaire du golfe de Fos présentant un décor composé de deux rangs de pétales incurvés surmontés d'un rang de feuilles en forme de cœur²³⁰ et d'un gobelet à panse hexagonale, découvert à Pompéi, présentant la même association de pétales incurvés et feuilles en forme de cœur²³¹. On notera, par ailleurs, que deux autres gobelets soufflés à décor soufflé dans un moule, également de teinte bleutée ou bleu-vert, sont identifiés sur le site du Castellan. Tous deux sont ornés d'un classique motif d'amandes en relief.

230. Foy, Nenna 2001, n°74 ; Foy, Nenna 2003, n°74 ; Fontaine, Roussel-Ode 2010, n°20 ; Fontaine 2012, 97, GFO111.

231. Scatozza-Höricht 1991, fig. 16e, n°inv. 35096.

Assiette tronconique à large pied annulaire

(fig. 337, 2) : Forme très basse, panse tronconique, lèvre droite et épaissie, pied annulaire formé par un repli de la paraison. Verre vert clair. Is. 48-49 / AR 86-108. Issue du même contexte que le gobelet précédent.

Cette pièce s'inscrit dans un groupe de formes très commun, mais encore mal identifié dans les typologies disponibles. Ces productions sont particulièrement bien représentées sur les sites de proximité régionale, notamment dans la moyenne vallée du Rhône ainsi que dans les dépotoirs portuaires du golfe de Fos et d'Arles²³². Elles s'ancrent dans les horizons de la seconde moitié du I^{er} s. et du début du II^e s.

Coupe incolore à décor taillé

(fig. 337, 3) : Coupe hémisphérique soufflée dans un verre épais de qualité, bord coupé légèrement divergent, fond apode. Décor taillé de belle facture, constitué de deux registres de larges cupules circulaires et ovoïdes encadrées de doubles rainures sur la panse et d'une étoile sous le fond.

Cette coupe incolore, de belle facture et au décor soigné, présente les caractéristiques des productions de la seconde moitié du II^e et du III^e s. où le décor taillé en motif de profondes cupules est régulièrement employé. La pièce du Castellan provient d'un fond de fosse tardive datée de la fin du IV^e-début du V^e s. mais dont le comblement contenait un abondant mobilier antérieur.

Pot à onguent

(fig. 337, 4) : Petit pot à panse bulbeuse et à bord en colerette formé par un large repli de la paraison, légèrement pendant. Verre bleu-vert. Is. 68 / AR 113-114.

232. Fontaine 2012, 517-518, forme J7.

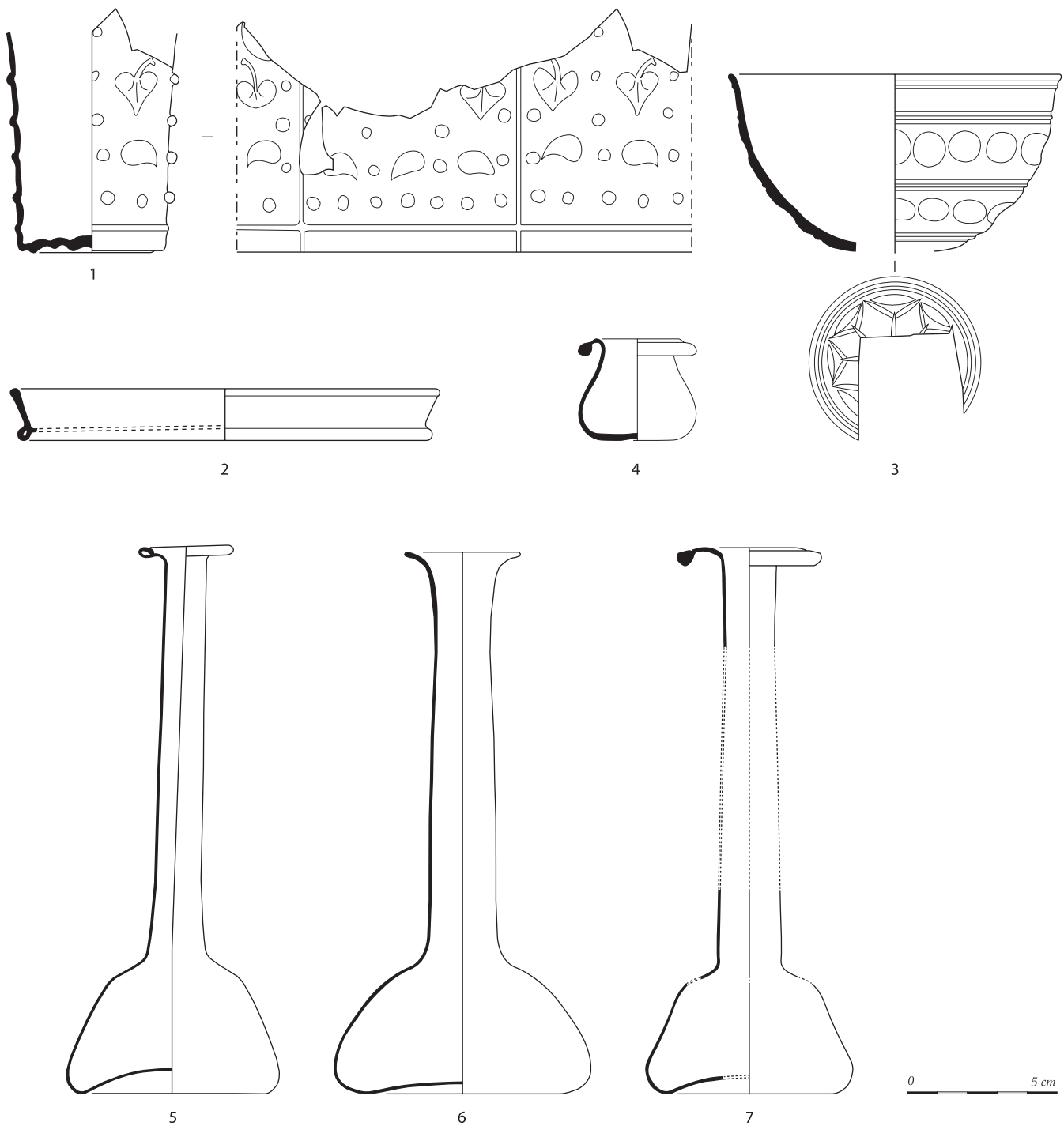


Fig. 337. Verre. 1 : gobelet ls. 31 / AR 33.2 ; 2 : assiette ls. 48-49 / AR 86-108 ; 3 : coupe ; 4 : pot à onguent ls. 68 / AR 113-114 ; 5-7 : unguentaria (DAO Fr. Marty, L. Robin et J. Tisseyre).

Ce type de petit pot, vraisemblablement destiné à contenir des produits cosmétiques ou pharmaceutiques est assez peu commun et son ancrage chronologique est mal défini. Les références recensées par B. Rütli²³³ s'échelonnent entre la période claudienne et le III^e s. L'exemplaire du Castellan provient du niveau d'abandon du puits 3082 daté du début du III^e s.

Unguentaria

(fig. 337, 5-7) : Conteneur à parfum à panse tronconique basse et long col. Fond refoulé vers l'intérieur pour les n°5 et 7. Verre vert clair.

Trois *unguentaria* ont été trouvés dans un état de conservation satisfaisant. Ces vases à parfum de grande dimension, qui succèdent aux balsamiques de plus petite taille, font partie des productions largement diffusées dans l'ensemble du monde romain au cours des II^e et III^e s. Communément présents dans les contextes funéraires, ils sont dans une moindre mesure également attestés dans les contextes domestiques et, on rappellera ici le témoignage de l'épave Saint-Gervais 3, coulée dans le fond du golfe de Fos vers 149 ou peu après, qui transportait, en complément d'une cargaison d'amphores de Bétique, au moins une douzaine d'*unguentaria* dans un panier²³⁴. Les exemplaires du Castellan proviennent d'une sépulture à inhumation et d'une fosse-bûcher datées de la seconde moitié du II^e s. Deux d'entre eux étaient disposés de part et d'autre de la tête du défunt inhumé (6 et 7). Ces trois *unguentaria* ont un profil sensiblement similaire ; le façonnage de leur bord diffère et témoigne de centres de production différents. Si le bord simplement replié du n°5 et le bord adouci du n°6 sont de facture commune, celui du n°7, doublement replié et formant une collerette, est plus caractérisé (type De Tommaso 54). Le type, bien représenté en Provence dans des contextes funéraires datés de la fin du II^e s. ou du début du III^e s., est peu diffusé dans l'intérieur de la Gaule. Une production orientale est envisagée²³⁵.

Mis à part la vaisselle, on compte, parmi les objets en verre, plusieurs jetons (fig. 338, 1-2) et perles (fig. 338, 3-4). Sous l'appellation « jeton », on réunit habituellement des pièces de verre hémisphériques et plates,

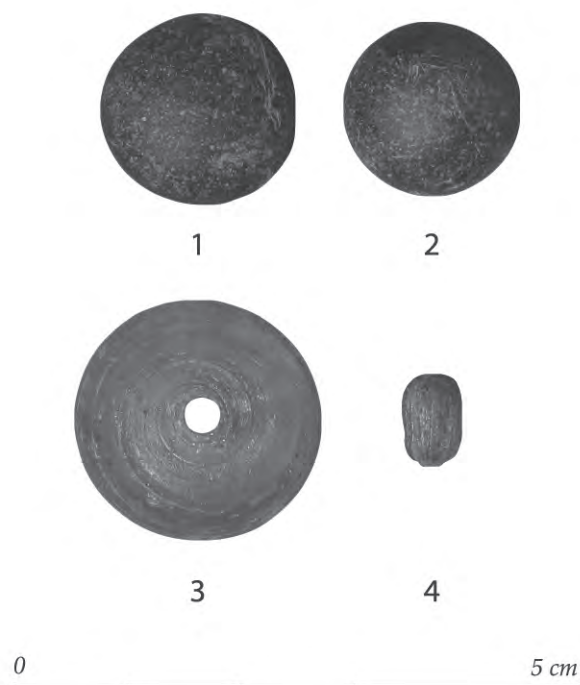


Fig. 338. Verre. 1-2 : pions ; 3-4 : perles (clichés Fr. Marty).

de petite dimension, auxquelles on attribue une fonction de pion de jeu mais qui peuvent aussi avoir été utilisées à des fins ornementales, architecturales ou mobilières, voire vestimentaires.

Parmi les objets non retenus pour cette présentation, on signalera toutefois la présence récurrente des productions les plus communes des horizons chronologiques du I^{er} s. comme les coupes moulées côtelées bleutées (18 ex.), les bouteilles carrées de type Is. 50 (6 ex.) ou les gobelets Is. 12 (4 ex.). On notera également l'existence d'un très petit fragment de coupe moulée polychrome trouvé dans un niveau de la phase C.

233. Rütli 1991, 51.

234. Liou, Gassend 1990, 217-219.

235. Foy, Nenna 2003, 270-273 ; Foy 2010, 188-197.

Chapitre 5

Étude des monnaies

(Joël Françoise)

Les fouilles ont fourni un total de trente-sept monnaies antiques²³⁶. Trente-quatre d'entre elles ont été mises au jour en stratigraphie ; une monnaie a été trouvée lors du décapage (M34) et deux monnaies sont hors stratigraphie (M2, M4). Toutes ont fait l'objet d'une restauration pour permettre l'étude scientifique.

I- RÉPARTITION DES ÉMISSIONS PAR PÉRIODE

La répartition de l'ensemble des émissions donne une idée précise de la circulation monétaire sur le site durant son occupation. Mis à part un trésor de monnaies d'argent, qui correspond à une thésaurisation d'une masse monétaire, le nombre de monnaies en circulation sur le site est peu important par rapport à la longue durée d'occupation. Vingt-cinq monnaies antiques ont été perdues pendant six siècles d'occupation, soit une moyenne de perte de quatre monnaies par siècle sur une surface d'occupation de 6566 m², ce qui semble indiquer une faible activité d'échanges économiques sur le site. Ce constat est conforté par la nature des pertes monétaires qui consistent en faibles dénominations, essentiellement des *as*. D'autre part, la perte de ces monnaies ne s'est pas faite de façon homogène sur l'ensemble de la période (fig. 339). Les monnaies julio-claudiennes sont majoritaires (44 % de l'ensemble), suivies par les monnaies pré-augustéennes qui représentent 32 %.

En prenant en considération la durée de circulation et la période estimée d'abandon de chaque monnaie, le tableau de répartition des pertes monétaires par périodes est sensiblement différent de celui des émissions (fig. 340). On constate que la première

moitié du I^{er} s. apr. J.-C. regroupe 60 % des pertes estimées. C'est la période où l'activité économique est la plus développée. On trouve ensuite la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C. et le début du III^e s. apr. J.-C. (12 % des effectifs).

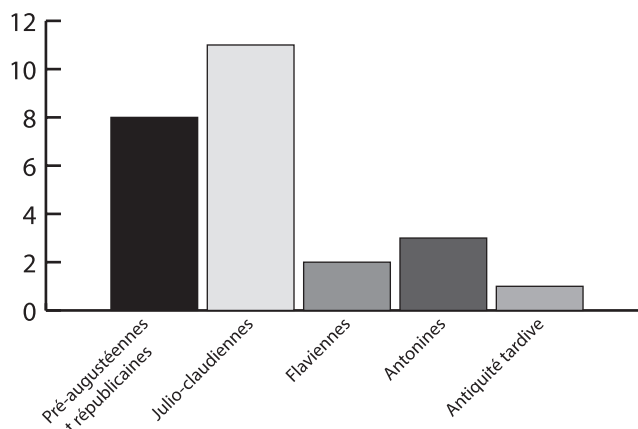


Fig. 339. Répartition des émissions monétaires par période.

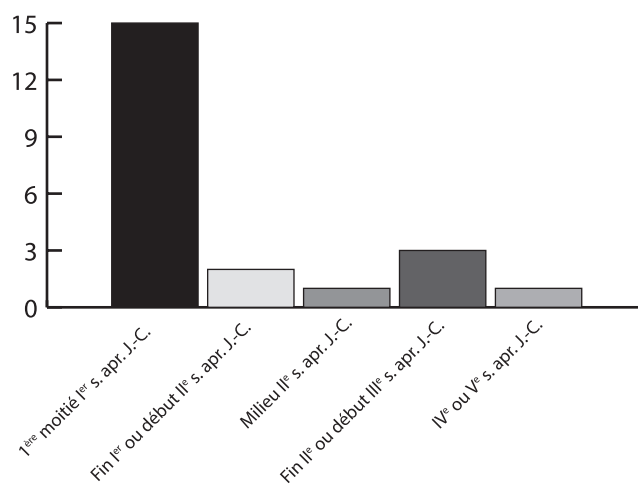


Fig. 340. Répartition des pertes monétaires par période.

236. Outre les monnaies antiques, ont été recueillis une obole coronat de Charles I^{er} d'Anjou, un double tournois et un dix centimes de Napoléon III.

1- Les monnaies de la République romaine

République : M7, M8, M9, M10, M11, M12, M18.

Les monnaies républicaines sont au nombre de sept, dont six deniers en argent et une fraction en bronze d'as républicain. La date de frappe des deniers ne renseigne pas directement sur l'occupation du site car ces monnaies étaient associées dans un trésor caché sous le seuil 168 avec des deniers augustéens. Ce dépôt monétaire fait l'objet d'une étude spécifique à la fin de ce chapitre. La date d'émission de ces deniers est comprise entre 118 av. J.-C. (M7) et 48 av. J.-C. (M12). Seul un tiers d'as républicain coupé (M18) a été retrouvé sur le site et nous apporte des éléments de datation. Cette monnaie de bronze, dont l'usure est très importante, a circulé très longtemps avant d'avoir été perdue. Les as coupés de la République romaine sont fréquents en Gaule méridionale. La division de ces grosses monnaies est due soit à un manque de monnaies divisionnaires lors des échanges économiques, soit à une impossibilité d'utiliser ces grands bronzes dans le système monétaire local qui était dominé, pour notre région, par le monnayage de Marseille et pouvait être associé à un grand bronze au taureau de la dernière série ou à un grand bronze au trépied. Ces fractions de bronzes se retrouvent aussi communément associées aux monnaies de la réforme d'Auguste comme l'équivalent d'un as et sont attestées en circulation au moins jusqu'au début du I^{er} s. apr. J.-C.²³⁷

2- Les monnaies pré-augustéennes

Marseille : M1, M2, M3, M4, M5, M6

Six monnaies pré-augustéennes ont été retrouvées. Elles proviennent toutes de l'atelier de Marseille. Il s'agit, tout d'abord, d'une drachme légère (M1) datée de 90-50 av. J.-C. Elle fait partie des dernières émissions de monnaies d'argent de la cité de Marseille avant sa conquête par Jules César. Elle est en parfait état de conservation et son degré d'usure est faible. On peut donc penser que sa perte s'est produite peu de temps après son émission, dans la deuxième moitié du I^{er} s. av. J.-C. Les cinq autres monnaies sont des petits bronzes (M2, M3, M4, M5, M6) dont la

mise en circulation est à placer au cours de la même période chronologique que la drachme précédente. En revanche, leur durée d'utilisation a pu s'étendre jusqu'au milieu du I^{er} s. apr. J.-C.²³⁸

3- Les monnaies julio-claudiennes

Auguste : M13, M14, M15, M16, M17, M19, M20, M22, M23, M24 ; Tibère : M25, M26, M27 ; Caligula : M28 ; Claude : M29 ; Anonyme : M21.

La période julio-claudienne est la mieux représentée sur le site avec treize monnaies. Les cinq deniers d'Auguste découverts (M13 à M17) font partie du trésor de 11 monnaies. Ces monnaies sont faiblement usées. On peut penser que la date de retrait de circulation ou d'enfouissement de ce lot de monnaies doit être proche de la date de frappe qui est de 4 apr. J.-C.

Le quinaire d'Auguste (M20) est une fausse monnaie. Le noyau de la monnaie est en alliage cuivreux et seule la surface est recouverte d'une pellicule d'argent. Ce quinaire, monnaie divisionnaire du denier, a été frappé en Espagne dans la colonie romaine d'Emerita par le légat romain P. Carisius entre 25 et 23 av. J.-C. à destination des légionnaires stationnés en Espagne²³⁹. Ce type de monnayage est peu courant en Gaule du Sud-Est et sa perte sur le site du Castellan est peut-être la conséquence d'un paiement sur un marché local effectué par un soldat démobilisé revenant des campagnes militaires d'Espagne. La perte de cette monnaie est à placer dans le dernier quart du I^{er} s. av. J.-C.

Un tiers de *dupondius* de l'atelier de Nîmes (M22) est très usé, avec un relief pratiquement illisible. Il n'est pas possible, vu l'état de conservation, de classer cette monnaie dans l'une des trois séries de frappes de *dupondii* de Nîmes. Sa date de mise en circulation est nécessairement comprise entre le début de la frappe de cette série vers 28/27 av. J.-C. et 10/14 apr. J.-C., date de la fermeture de l'atelier de Nîmes²⁴⁰. L'usure de cette monnaie est le signe d'une circulation longue que l'on peut faire durer jusqu'à la fin du I^{er} s. apr. J.-C.

238. Brenot, Scheers 1996, 12.

239. Giard 1976, 45-46.

240. Besombes, Barrandon 2001, 305-328.

237. Feugère, Py 2011, 435-436.

Les trois monnaies d'Auguste (M19, M23, M24), l'une provenant d'Espagne et les deux autres de l'atelier de Lyon, ont aussi une date d'abandon se situant dans la seconde moitié du I^{er} s. apr. J.-C.

Les trois monnaies de Tibère sont toutes des *as* au type d'Auguste divinisé frappés entre 31 et 37 apr. J.-C. Elles sont faiblement usées, ce qui permet de proposer une date de perte sur le site proche de la date d'émission vers le milieu du I^{er} s. apr. J.-C. Les *as* de Caligula (M28) et de Claude (M29) sont dans un assez bon état de conservation et peuvent avoir circulé jusqu'au début du II^e s. apr. J.-C. La monnaie M21 n'est pas identifiable. Il s'agit d'un tiers de monnaie découpé pour obtenir le poids d'une monnaie divisionnaire de bronze correspondant à un *quadrans*. Le *quadrans* et les monnaies coupées sont caractéristiques de la circulation monétaire de la première moitié du I^{er} s. apr. J.-C.

4- Les monnaies flaviennes

Vespasien : M30 ; Domitien : M31, M32.

Les monnaies flaviennes sont peu nombreuses. Il s'agit d'un *as* de Vespasien, d'un denier et d'un *as* de Domitien. Ces monnaies peuvent avoir circulé jusqu'à la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s. apr. J.-C.

5- Les monnaies antonines

Hadrien : M33, M36 ; Faustine I : M21 ; Commode : M35.

Comme les monnaies flaviennes, les monnaies antonines sont peu nombreuses sur le site, contrairement à la plupart des sites provençaux où ces séries monétaires sont prédominantes. Deux *as* d'Hadrien ont été trouvés. Le premier (M33) est en parfait état de conservation avec une usure de la surface peu prononcée. Sa perte peut être placée vers le milieu du II^e s. apr. J.-C. Le deuxième *as* (M36) présente les caractéristiques matérielles d'une fausse monnaie coulée dans un moule car son poids est anormalement faible pour ce type de dénomination, son épaisseur est très mince et le relief de l'image monétaire est peu prononcé. Ce type de fausses monnaies coulées se retrouve régulièrement parmi les monnaies découvertes en fouilles dans le

sud-est de la Gaule²⁴¹. Ces imitations sont datées du début du III^e s. apr. J.-C. L'*as* de Commode (M35), dont la date de fabrication est de 180-183 apr. J.-C., ne semble pas avoir beaucoup circulé contrairement à l'*as* de Faustine mère (M21) qui est très usé. La perte de ces deux monnaies peut être située à la fin du II^e s. ou au début du III^e s. apr. J.-C.

6- La monnaie de l'Antiquité tardive

La monnaie (M37) est un *nummus* non identifiable qui porte au droit un buste diadémé caractéristique des empereurs de la seconde moitié du IV^e s. apr. J.-C. ou du début du V^e s. apr. J.-C. Son faible poids indique qu'il s'agit d'une frappe tardive et l'on peut placer son abandon au début du V^e s. apr. J.-C.

II- LES MONNAIES ET LEURS CONTEXTES

I- Répartition des monnaies par zones

Les découvertes monétaires se répartissent inégalement entre la zone nord du chantier (au nord de la voie 230), la zone sud-ouest et la zone sud-est (fig. 341). La zone sud-est a livré cinq monnaies, la zone nord vingt-huit et la zone sud-ouest une seule monnaie²⁴². On constate donc une très forte disparité dans la répartition des monnaies entre les trois zones de la fouille. L'unique monnaie de la zone sud-ouest, outre la mauvaise préservation des niveaux archéologiques, pourrait indiquer que les bâtiments étaient davantage destinés au stockage qu'à l'habitation. En revanche, la zone sud-est et surtout la zone nord, avec des découvertes monétaires plus abondantes, indiquent une présence humaine avec des espaces de vie où les monnaies étaient conservées et échangées.

2- Répartition des monnaies par phases

Pour étudier les monnaies en phases, nous avons écarté celles hors stratigraphie ainsi que celles dont la

241. Excoffon 2015.

242. Il s'agit des monnaies M1, M19, M25, M26, M32 pour la zone sud-est, des monnaies M2, M5, M7 à M18, M20 à M24, M27 à M30, M33 à M37 pour la zone nord et la monnaie M4 pour la zone sud-ouest.

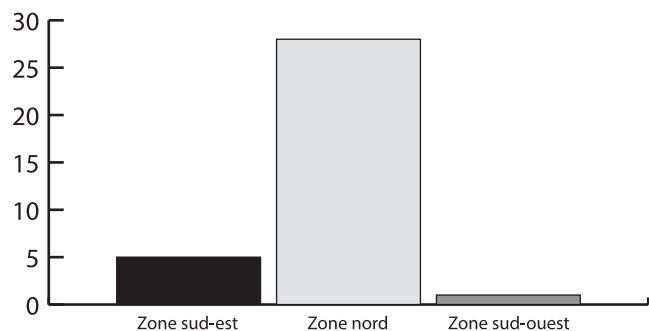


Fig. 341. Répartition des monnaies par zone.

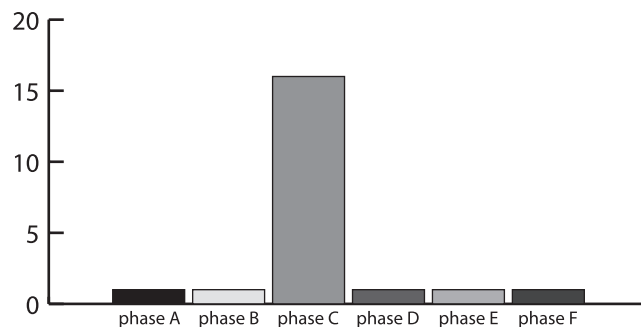


Fig. 342. Répartition des monnaies par phase.

provenance n'était pas assurée²⁴³. On constate sur le graphique que la répartition des monnaies au sein des différentes phases n'est pas homogène (fig. 342). Les phases protohistoriques n'ont pas livré de monnaies en stratigraphie. En revanche, des monnaies datées de cette période se trouvent résiduellement dans les phases postérieures, ce qui pourrait s'expliquer par l'état d'arasement des constructions et la perturbation des niveaux d'occupation par les aménagements postérieurs. On observe une très forte concentration de monnaies dans les phases correspondant à la mise en place de l'agglomération du Haut-Empire et à son utilisation. À la période d'abandon et de récupération des matériaux dans l'Antiquité tardive ne correspond qu'une monnaie.

2.1- Phase A (25/100)

La drachme de Marseille M1, très bien conservée, a été retrouvée dans le comblement d'une ornière, composé d'une couche limoneuse issue du colluvionnement des terres. Cette ornière fait partie d'un ensemble de traces constituant la voie 2192. La date proposée pour la mise en place de ce réseau de communication se situe au deuxième quart du I^{er} s. apr. J.-C. Or, cette monnaie ne peut pas avoir circulé au-delà de la deuxième moitié du I^{er} s. av. J.-C. Il pourrait donc s'agir d'une monnaie provenant de niveaux antérieurs perturbés par les aménagements du Haut-Empire ou d'une monnaie qui, par un phénomène de colluvionnement des terres et le ruissellement des

eaux aurait été apportée de l'extérieur pour se retrouver piégée dans l'ornière de la voie 2192.

2.2- Phase B (25/100)

Une monnaie (M6) a été retrouvée dans la phase B qui est la première phase de construction de bâtiments au Haut-Empire. L'US 10769 est une couche au fond du puits 47 qui date du début de son utilisation. Ce petit bronze de Marseille, qui a pu circuler jusqu'au milieu du I^{er} s. apr. J.-C., peut être associé au matériel céramique qui date le début de l'utilisation du puits.

2.3- Phase C (50/150)

La phase C correspond à la construction, dans un second temps, des principaux bâtiments de l'agglomération antique. Elle est datée par le matériel céramique retrouvé du milieu du I^{er} s. au début du II^e s. Deux monnaies (M21 et M25) ont été trouvées dans la zone sud-est et quatorze monnaies dans la zone nord. Dans la première, le tiers d'as (M21) non identifiable provient d'une fosse-bûcher funéraire (2057). Le dépôt monétaire s'est effectué dans la fosse après la crémation car la monnaie ne présente aucune trace de corrosion caractéristique d'un passage à haute température. La datation haute proposée pour cette monnaie ne remet pas en cause la chronologie fournie par les céramiques, soit la seconde moitié du II^e s. On peut envisager la récupération, pour le rite funéraire, d'une monnaie ancienne dont la valeur fiduciaire est très faible. L'utilisation de petites dénominations ou de leurs substituts faits de monnaies coupées pour le paiement de l'obole à Charon est attestée par de nombreux cas en Provence²⁴⁴.

243. Les monnaies M23 et M24 proviennent d'un remblai contemporain ; la monnaie M31 provient d'un niveau de colluvionnement et la monnaie M34 provient d'une unité stratigraphique technique de nettoyage.

244. Chapon *et al.* 2004, 109-209.

La monnaie M25 a été retrouvée dans une couche d'occupation de la cour 5 du bâtiment 1. La date de fin de circulation de l'as de Tibère est placée dans la seconde moitié du I^{er} s. apr. J.-C., ce qui est en accord avec la datation de la céramique retrouvée en association.

Quatorze monnaies proviennent de la zone nord. Trois sont isolées²⁴⁵ tandis que onze d'entre elles constituent un trésor. La monnaie M22 a été trouvée sous le seuil 32 du bâtiment 6. Il s'agit d'un tiers de dupondius de Nîmes qui peut avoir circulé jusqu'au milieu du I^{er} s. apr. J.-C. Cette datation s'accorde avec la datation proposée pour la construction du bâtiment. La position de la monnaie sous le seuil d'entrée et la faible valeur de la monnaie suggèrent qu'il pourrait s'agir d'un dépôt de fondation. La monnaie M29 provient d'une recharge du niveau de circulation de la voie 93 au niveau de l'ornière 10493. Il s'agit d'un as de Claude daté de 42-43 apr. J.-C. dont la date d'abandon se situe vers la fin du I^{er} s. ou le début du II^e s. Il était contenu dans les matériaux apportés pour charger la voie et ne permet pas de dater la réfection de celle-ci. La monnaie M27 est un as de l'empereur Tibère dont l'usure permet de placer sa perte à la fin du I^{er} s. Elle provient d'un remblai mis en place pour l'aménagement du mur 241, sous le bâtiment 10.

Dans le niveau d'aménagement du seuil 168 du bâtiment 11, a été trouvé un lot de onze monnaies d'argent. Lors de la découverte, les monnaies avaient gardé, grâce à la corrosion, la forme d'une pile de monnaies sans trace du contenant. Les monnaies étaient empilées et roulées dans un cylindre en matière périssable à base de cuir ou de textile. Il est probable que le propriétaire de ce trésor a tenté de dissimuler sa petite fortune sous le seuil de sa maison pour éviter de se la faire voler. Ce lot de monnaies est composé de six deniers républicains datés entre 118 et 48 av. J.-C. et de cinq deniers d'Auguste identiques provenant de l'atelier de Lyon et frappés entre 2 av. et 4 apr. J.-C.²⁴⁶. Les monnaies républicaines présentent des traces d'usure dues à la circulation prolongée et des contremarques (M10) signalent un contrôle régulier de leur validité par les autorités publiques. Il est courant de rencontrer des deniers républicains dans

les trésors plus tardifs et il faudra attendre les réformes monétaires du III^e s. pour voir disparaître ce type de monnayage²⁴⁷. La plus ancienne monnaie date de 118 av. J.-C. et provient de l'atelier de Narbonne tandis que la plus récente date de 4 apr. J.-C. L'amplitude chronologique entre la monnaie la plus ancienne et la plus récente est de 120 ans, ce qui exclut l'hypothèse que ce trésor ait été constitué par accumulation. De plus, la présence de cinq deniers identiques tend à prouver qu'il s'agit de la constitution d'un lot en une seule fois par ponction dans la masse monétaire en circulation. Les cinq deniers d'Auguste ne présentent pas d'usure importante et l'on peut estimer que leur retrait de la circulation monétaire s'est effectué peu de temps après leur mise sur le marché, vers la fin de la première moitié du I^{er} s. Si l'on tient compte de la datation haute proposée pour la phase C vers 50 apr. J.-C., le dépôt du trésor de deniers est contemporain de la phase de construction du bâtiment. La valeur de ce trésor de monnaies d'argent est difficile à estimer. Ces 11 deniers représentent l'équivalent de 176 as²⁴⁸, soit cinq fois plus que la valeur de l'ensemble des monnaies romaines trouvées sur le site. En revanche, si on le compare au salaire estimé d'un ouvrier du milieu du I^{er} s., qui était de un denier par jour, cette thésaurisation représente moins de quinze jours de travail. Si l'on convertit cet argent en denrées alimentaires, on peut estimer que les onze deniers représentent la vente d'environ 100 kg de blé²⁴⁹. Ce trésor serait-il le résultat de la vente d'un surplus agricole ?

2.4- Phase D (100/220)

Cette phase est marquée par des transformations de bâtiments qui sont effectuées durant le II^e s. et jusqu'au début du III^e s. Une monnaie (M20), provenant de la zone sud-est, a été retrouvée dans un niveau de sol déconnecté du bâti, posé sur le substrat. Cette monnaie peut être considérée comme résiduelle car il s'agit d'un quinaire d'Auguste qui ne pouvait plus être en circulation dans la seconde moitié du II^e s. ou au début du III^e s. Elle ne correspondait plus, de fait, à la métrologie des monnaies de cette période. Il est probable que cette monnaie soit issue des niveaux

245. Il s'agit des monnaies M22, M27 et M29.

246. Les deniers républicains portent les numéros M7 à M12 et les deniers d'Auguste ont les numéros M13 à 17.

247. Berdeaux-Le Brazidec 2004, 259-275.

248. 1 denier vaut 16 as aux I^{er} et II^e s. apr. J.-C.

249. Le *modius* (6,5 kg) de blé au milieu du I^{er} s. apr. J.-C. coûtait 12 as.

antérieurs du début de l'Empire bouleversés par les réaménagements des bâtiments.

2.5- Phase E (220/230)

La phase E correspond à la période d'abandon de l'agglomération. Une monnaie provient de cette phase. La monnaie M19 a été trouvée dans un niveau de démolition du mur 46 de l'espace 20. C'est un as d'Auguste daté de la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C. qui ne peut provenir que de niveaux antérieurs détruits lors de la démolition des bâtiments au début du III^e s.

2.6- Phase F (Antiquité tardive)

Durant l'Antiquité tardive, le site est fréquenté pour récupérer des matériaux de construction et notamment les pierres provenant des murs. Deux monnaies ont été retrouvées pour cette phase. Les monnaies M35 et M37 sont issues d'un niveau de démolition des murs 104 et 119 du bâtiment 10. L'as de Commode doit être considéré comme résiduel et provient du bouleversement des niveaux d'habitat lors de la récupération des matériaux. En revanche, le *nummus* non identifié qui date de la fin du IV^e s. ou du début du V^e s. peut être associé au matériel céramique pour dater cette phase de récupération.

III- CONCLUSION

Cet ensemble de trente-sept monnaies permet d'apporter quelques précisions chronologiques et d'esquisser un tableau de la circulation monétaire au Haut-Empire dans une agglomération secondaire de la province de Narbonnaise. La présence de monnaies antérieures à la période augustéenne confirme l'existence d'une activité humaine sur le site même si l'ensemble des constructions de piémont a disparu avec les aménagements du I^{er} s. apr. J.-C. Le pic monétaire est à placer au milieu du I^{er} s., lors de l'édification des bâtiments les mieux conservés. Cette phase est marquée aussi par la présence d'un lot de monnaies d'argent caché sous le seuil d'un des bâtiments d'habitation que l'on peut interpréter comme un trésor de ponction dans la masse monétaire en circulation. Il montre que, dans la seconde moitié du I^{er} s., les habitants de cette agglomération arrivaient à dégager suffisamment d'excédents de leur terre pour le thésauriser sous forme de deniers. Néanmoins, la faible

quantité de monnaies retrouvées sur le site indique que le nombre et la valeur des échanges économiques devaient être faibles et qu'ils étaient probablement réalisés à proximité, notamment dans le port de Fos. Les monnaies confirment aussi les datations proposées pour l'abandon du site au début du III^e s. ainsi que pour la phase de réoccupation ponctuelle à la fin du IV^e ou au début du V^e s.

IV- CATALOGUE DES MONNAIES

I- Monnaies préromaines

Fig. 343, 1

Dénomination : drachme légère

US : 11438

Métal : Ag

Autorité : Marseille

Légende Droit : B

Champ Droit : Buste d'Artémis à droite

Légende revers : ΜΑΣΣΑ

Champ revers : Lion marchant à droite

Lettres de champ revers : K

Exergue : ΠΙΕΒ

Datation : 90 - 50 av. J.-C.

Atelier : Marseille

Poids (g) : 2,30

Diamètre (mm) : 17

Bibliographie : Feugère, Py 2011, p. 87, n°DRM-55-48.

Fig. 343, 2

Dénomination : petit bronze

US : HS

Métal : Cu, Sn

Autorité : Marseille

Légende Droit : Tête laurée à droite

Légende revers : ΜΑΣΣΑ

Champ revers : Taureau passant à droite

Datation : 80 - 50 av. J.-C.

Atelier : Marseille

Poids (g) : 0,89

Diamètre (mm) : 14

Bibliographie : Feugère, Py 2011, p. 148, n°PBM-68.

Fig. 343, 3

Dénomination : petit bronze

US : 10810

Métal : Cu, Sn

Autorité : Marseille

Légende Droit : /
Champ Droit : Tête d'Apollon à droite
Légende revers : ΜΑΣΣΑ
Champ revers : Taureau cornupète à droite
Datation : 70 - 50 av. J.-C.
Atelier : Marseille
Poids (g) : 1,98
Diamètre (mm) : 14
Bibliographie : Feugère, Py 2011, p. 144, n°PBM-X.

Fig. 343, 4

Dénomination : petit bronze
US : HS
Métal : Cu, Sn
Autorité : Marseille
Légende Droit : /
Champ Droit : Tête d'Apollon à droite
Légende revers : ΜΑΣΣΑ
Champ revers : Taureau cornupète à droite
Exergue :)Π(
Datation : 70 - 50 av. J.-C.
Atelier : Marseille
Poids (g) : 1,77
Diamètre (mm) : 14
Bibliographie : Feugère, Py 2011, p. 142, n°PBM-66-X.

Fig. 343, 5

Dénomination : petit bronze
US : 13246
Métal : Cu, Sn
Autorité : Marseille
Légende Droit : /
Champ Droit : Tête laurée à droite
Légende revers : ΜΑΣΣΑ
Champ revers : Taureau passant à droite
Datation : 70 - 50 av. J.-C.
Atelier : Marseille
Poids (g) : 2,27
Diamètre (mm) : 15
Bibliographie : Feugère, Py 2011, p. 148, n°PBM-68.

Fig. 343, 6

Dénomination : petit bronze
US : 10769
Fait : PT 47
Métal : Cu, Sn
Autorité : Marseille
Champ Droit : Tête d'Apollon à droite
Légende revers : ΜΑΣΣΑ
Champ revers : Taureau cornupète à droite

Datation : 70 - 50 av. J.-C.
Atelier : Marseille
Poids (g) : 0,96
Diamètre (mm) : 13
Bibliographie : Feugère, Py 2011, p. 142, n°PBM-66-X.

2- Trésor caché sous le seuil 168

Fig. 343, 7

Dénomination : denier serratus
US : 14321
Fait : dépôt sous SE 168
Métal : Ag
Autorité : République romaine, L. LIC, CN.DOM et associés
Légende Droit : L.ΠΟΞΔΟΝΙ.CNF / L.ΠΟ epsilon à l'envers, Rho couché, ONI.C N et F collés.
Champ Droit : Tête de Rome casquée (casque phrygien ou attique)
Légende revers : CN.DOM
Champ revers : Guerrier nu dans un bige à droite, tenant un bouclier, les reines et un carnyx dans la main gauche et brandissant une lance dans la main droite
Datation : 118 av. J.-C.
Atelier : Narbonne
Poids (g) : 3,37
Diamètre (mm) : 20
Bibliographie : RRC, p. 298, n°282.4.

Fig. 343, 8

Dénomination : denier
US : 14321
Fait : dépôt sous SE 168
Métal : Ag
Autorité : République romaine, L. SATURN
Champ Droit : Tête casquée de Rome à gauche
Légende revers : Z.
Champ revers : Saturne sur un quadriges à droite, tenant les reines et une harpa de la main droite. Devant marque de contrôle.
Datation : 104 av. J.-C.
Atelier : Rome
Poids (g) : 3,46
Diamètre (mm) : 19
Bibliographie : RRC, p. 323, n°3a.

Fig. 343, 9

Dénomination : denier serratus



Fig. 343. Monnaies (clichés Fr. Marty).

US : 14321

Fait : dépôt sous SE 168

Métal : Ag

Autorité : République romaine, Q. ANTO BALB PR

Légende Droit : S.C

Champ Droit : Tête laurée de Jupiter à droite

Champ revers : Victoire sur un quadrigé, tenant les reines et une palme dans la main gauche et une couronne de la main droite.

Lettres de champ revers : M sous les chevaux

Exergue : Q.ATO.BALB.

Datation : 83 - 82 av. J.-C.

Atelier : Rome

Poids (g) : 3,01

Diamètre (mm) : 18

Bibliographie : RRC, p. 379, n°1C.

Fig. 343, 10

Dénomination : denier

US : 14321

Fait : dépôt sous SE 168

Métal : Ag

Autorité : République romaine, Paulus Lepidus

Légende Droit : PAVLVS.LEPIDVS CONCORDIA

Champ Droit : Tête de la Concorde à droite, voilée et diadémée.

Légende revers : TER

Champ revers : Trophée, à droite regardant le trophée L. Aemilius PAULLUS ; à gauche trois captifs, Persée de Macédoine et ses deux fils.

Exergue : PAVLVS

Datation : 62 av. J.-C.

Atelier : Rome

Poids (g) : 3,58

Diamètre (mm) : 19

Bibliographie : RRC, p. 441, n°415 (denier contre-marqué).

Fig. 343, 11

Dénomination : denier

US : 14321

Fait : dépôt sous SE 168

Métal : Ag

Autorité : République romaine, ALBINUS BRUTI.F

Légende Droit : PIETAS

Champ Droit : Tête de la Pietas à droite.

Légende revers : ALBINVS.BRVTI.F

Champ revers : Deux mains serrées devant un caducée.

Datation : 48 av. J.-C.

Atelier : Rome

Poids (g) : 3,27

Diamètre (mm) : 19

Bibliographie : RRC, p. 466, n°2.

Fig. 343, 12

Dénomination : denier

US : 14321

Fait : dépôt sous SE 168

Métal : Ag

Autorité : République romaine, ALBINUS BRUTI.F

Légende Droit : PIETAS

Champ Droit : Tête de la Pietas à droite.

Légende revers : ALBINVS.BRVTI.F

Champ revers : Deux mains serrées devant un caducée.

Datation : 48 av. J.-C.

Atelier : Rome

Poids (g) : 3,12

Diamètre (mm) : 18

Bibliographie : RRC, p. 46,6 n°2.

Fig. 343, 13

Dénomination : denier

US : 14321

Fait : dépôt sous SE 168

Métal : Ag

Autorité : Auguste

Légende Droit : CAESAR AVGVSTVS DIVI F PATER PATRIAE

Champ Droit : Tête laurée d'Auguste à droite.

Légende revers : AVGVSTI F COS DESIG PRINC. IVVENT

Champ revers : Caius et Lucius, princes de la Jeunesse, debout de face, drapés d'une toge, posant chacun la main sur un bouclier, une haste ; au-dessus, simpulum et lituus.

Exergue : C.L.CAESARES

Datation : 2 av. J.-C. - 4 (?) apr. J.-C.

Atelier : Lyon

Poids (g) : 3,60

Diamètre (mm) : 19

Bibliographie : Giard 1976, p. 226, n°1651.

Fig. 343, 14

Dénomination : denier

US : 14321

Fait : dépôt sous SE 168

Métal : Ag

Autorité : Auguste

Légende Droit : CAESAR AVGVSTVS DIVI F PATER PATRIAE

Champ Droit : Tête laurée d'Auguste à droite.

Légende revers : AVGVSTI F COS DESIG PRINC. IVVENT

Champ revers : Caius et Lucius, princes de la Jeunesse, debout de face, drapés d'une toge, posant chacun la main sur un bouclier, une haste ; au-dessus, simpulum et lituus.

Exergue : C.L.CAESARES

Datation : 2 av.J.-C. - 4 (?) apr. J.-C.

Atelier : Lyon

Poids (g) : 3,50

Diamètre (mm) : 18

Bibliographie : Giard 1976, p. 226, n°1651.

Fig. 343, 15

Dénomination : denier

US : 14321

Fait : dépôt sous SE 168

Métal : Ag

Autorité : Auguste

Légende Droit : CAESAR AVGVSTVS DIVI F PATER PATRIAE

Champ Droit : Tête laurée d'Auguste à droite.

Légende revers : AVGVSTI F COS DESIG PRINC. IVVENT

Champ revers : Caius et Lucius, princes de la Jeunesse, debout de face, drapés d'une toge, posant chacun la main sur un bouclier, une haste ; au-dessus, simpulum et lituus.

Exergue : C.L.CAESARES

Datation : 2 av. J.-C. - 4 (?) apr. J.-C.

Atelier : Lyon

Poids (g) : 3,47

Diamètre (mm) : 17

Bibliographie : Giard 1976, p. 226, n°1651.

Fig. 343, 16

Dénomination : denier

US : 14321

Fait : dépôt sous SE 168

Métal : Ag

Autorité : Auguste

Légende Droit : CAESAR AVGVSTVS DIVI F PATER PATRIAE

Champ Droit : Tête laurée d'Auguste à droite.

Légende revers : AVGVSTI F COS DESIG PRINC. IVVENT

Champ revers : Caius et Lucius, princes de la

Jeunesse, debout de face, drapés d'une toge, posant chacun la main sur un bouclier, une haste ; au-dessus, simpulum et lituus.

Exergue : C.L.CAESARES

Datation : 2 av. J.-C. - 4 (?) apr. J.-C.

Atelier : Lyon

Poids (g) : 3,63

Diamètre (mm) : 18

Bibliographie : Giard 1976, p. 226, n°1651.

Fig. 343, 17

Dénomination : denier

US : 14321

Fait : dépôt sous SE 168

Métal : Ag

Autorité : Auguste

Légende Droit : CAESAR AVGVSTVS DIVI F PATER PATRIAE

Champ Droit : Tête laurée d'Auguste à droite.

Légende revers : AVGVSTI F COS DESIG PRINC. IVVENT

Champ revers : Caius et Lucius, princes de la Jeunesse, debout de face, drapés d'une toge, posant chacun la main sur un bouclier, une haste ; au-dessus, simpulum et lituus.

Exergue : C.L.CAESARES

Datation : 2 av. J.-C. - 4 (?) apr. J.-C.

Atelier : Lyon

Poids (g) : 3,43

Diamètre (mm) : 18

Bibliographie : Giard 1976, p. 226, n°1651.

3- Monnaies romaines

Fig. 343, 18

Dénomination : tiers d'as

US : 10374

Métal : Cu, Sn

Autorité : République romaine

Légende Droit : /

Champ Droit : /

Légende revers : /

Champ revers : /

Datation : I^{er} siècle avant J.C.

Atelier : Rome

Poids (g) : 8,38

Diamètre (mm) : 28

Bibliographie : Feugère, Py 2011, p. 435, n°RAS-Xc.

Fig. 343, 19

Dénomination : as
US : 10040
Métal : Cu, Sn
Autorité : Auguste
Légende Droit :)MVN CALAG(/ IMP AVGVSTVS
Champ Droit : Tête nue à droite
Légende revers : C MAR M VAL PR II VIR
Champ revers : Taureau
Datation : 27 av. - 14 apr. J.-C.
Atelier : Calagurris Espagne
Poids (g) : 8,17
Diamètre (mm) : 28
Bibliographie : RPC, p. 137, n°440.

Fig. 343, 20

Dénomination : quinaire
US : 11343
Métal : Cu, Sn
Autorité : Auguste
Légende Droit : IMP CAESAR AVGVST
Champ Droit : Tête d'Auguste à gauche
Légende revers : P CARIS I LEG
Champ revers : Victoire debout à droite, couronnant un trophée.
Datation : 25 - milieu 23 av. J.-C.
Atelier : Emerita
Poids (g) : 1,83
Diamètre (mm) : 13
Bibliographie : Giard 1976, p. 164, n°1061.

Fig. 343, 21

Dénomination : tiers d'as
US : 11063
Fait : SP 2057 passe 2
Métal : Cu, Sn
Autorité : ?
Légende Droit : /
Champ Droit : /
Lettres de champ droit :
Légende revers :)PIVS(
Champ revers : /
Datation : I^{er} s. apr. J.-C. ?
Poids (g) : 2,49
Diamètre (mm) : 22

Fig. 343, 22

Dénomination : tiers de dupondius
US : 14111
Fait : dépôt sous SE 32

Métal : Cu, Sn

Autorité : Auguste

Légende Droit : IMP DIVI F.

Champ Droit : Tête d'Agrippa à gauche et d'Auguste à droite

Lettres de champ droit : P / P

Champ revers : Crocodile enchaîné à un palmier

Datation : 10 - 14 apr. J.-C.

Atelier : Nîmes

Poids (g) : 3,81

Diamètre (mm) : 25

Bibliographie : RPC, p. 154, n°525.

Fig. 343, 23

Dénomination : as

US : 10007

Métal : Cu, Sn

Autorité : Auguste

Légende Droit : CAESAR AVGVSTVS DIVI F PATER PATRIAE

Champ Droit : Tête laurée d'Auguste à droite

Légende revers : /

Champ revers : Autel de Lyon composé d'une plateforme flanquée de deux victoires qui se tiennent chacune sur une colonne ; sur le devant de la plateforme, la couronne civique entre deux branches de laurier et de deux lares ; au-dessus, des objets indéfinissables.

Datation : 10 - 14 apr. J.-C.

Atelier : Lyon

Poids (g) : 9,96

Diamètre (mm) : 23

Fig. 343, 24

Dénomination : as

US : 10007

Métal : Cu, Sn

Autorité : Auguste

Légende Droit : CAESAR AVGVSTVS DIVI F PATER PATRIAE

Champ Droit : Tête laurée d'Auguste à droite

Légende revers : ROM ET AVG

Champ revers : Autel de Lyon composé d'une plateforme flanquée de deux victoires qui se tiennent chacune sur une colonne ; sur le devant de la plateforme, la couronne civique entre deux branches de laurier et de deux lares ; au-dessus, des objets indéfinissables.

Datation : 10 - 14 apr. J.-C.

Atelier : Lyon



Fig. 344. Monnaies (clichés Fr. Marty).

Poids (g) : 10,78

Diamètre (mm) : 26

Bibliographie : Giard 1976, p. 231, n°1715.

Fig. 343, 25

Dénomination : as

US : 11518

Métal : Cu, Sn

Autorité : Tibère

Légende Droit : DIVVS AVGVSTVS PATER

Champ Droit : Tête radiée du divus Augustus à gauche

Champ revers : Autel

Lettres de champ revers : S C

Exergue : PROVIDENT

Datation : 31 - 37 apr. J.-C.

Atelier : Rome

Poids (g) : 10,62

Diamètre (mm) : 28

Bibliographie : Giard 1988, p. 54, n°131.

Fig. 343, 26

Dénomination : as

US : 11136

Métal : Cu, Sn

Autorité : Tibère

Légende Droit : DIVVS AVGVSTVS PATER

Champ Droit : Tête radiée du divus Augustus à gauche

Légende revers : S C

Champ revers : /

Datation : Vers 37 apr. J.-C.

Atelier : Rome

Poids (g) : 7,87

Diamètre (mm) : 30

Bibliographie : Giard 1988, p. 55, n°non identifiable.

Fig. 343, 27

Dénomination : as

US : 14044

Métal : Cu, Sn

Autorité : Tibère

Légende Droit : DIVVS AVGVSTVS PATER

Champ Droit : Tête radiée du divus Augustus à gauche

Légende revers : S C

Champ revers : Aigle éployé sur un globe, la tête tournée à droite.

Datation : Vers 37 apr. J.-C.

Atelier : Rome

Poids (g) : 9,61

Diamètre (mm) : 27

Bibliographie : Giard 1988, p.55, n°136.

Fig. 343, 28

Dénomination : as

US : 10802

Métal : Cu, Sn

Autorité : Caligula

Légende Droit : GERMANICVS CAESAR TI AVGVST F DIVI AVG N

Champ Droit : Tête de Germanicus à gauche

Légende revers : C.CAESAR.AVG GERMANICVS PON M TR.POT

Champ revers : S C

Datation : 37 - 38 apr. J.-C.

Atelier : Rome

Poids (g) : 9,00

Diamètre (mm) : 26

Bibliographie : Giard 1988, p. 68, n°74.

Fig. 343, 29

Dénomination : as

US : 10533

Métal : Cu, Sn

Autorité : Claude

Légende Droit : TI CLAVDIVS CAESAR AVG P M TR P IMP.P.P

Champ Droit : Tête de Claude à gauche

Légende revers : S.C

Champ revers : Minerve casquée, debout à droite, armée d'un bouclier et brandissant un javelot.

Datation : 42 - 43 apr. J.-C.

Poids (g) : 11,76

Diamètre (mm) : 28

Bibliographie : Giard 1988, p. 104, n°233.

Fig. 343, 30

Dénomination : as

US : 14314

Métal : Cu, Sn

Autorité : Vespasien

Légende Droit : IMP.CAES.VESPASIAN.AVG COS VIII P P

Champ Droit : Tête laurée de Vespasien à droite ; globe

Légende revers : /

Champ revers : Aigle éployé de face sur un globe, la tête tournée à droite.

Datation : 77 - 78 apr. J.-C.

Atelier : Lyon

Poids (g) : 8,16

Diamètre (mm) : 27

Bibliographie : Giard 1998, p. 189, n°849.

Fig. 343, 31

Dénomination : denier

US : 10192

Métal : Ag

Autorité : Domitien

Légende Droit : IMP CAES DOMITIANVS AVG P M

Champ Droit : Tête à droite de Domitien légèrement barbue et laurée

Légende revers : TR P COS VII DES VIII P P

Champ revers : autel allumé, orné d'une guirlande

Datation : 81 apr. J.-C.

Atelier : Rome

Poids (g) : 3,23

Diamètre (mm) : 17

Bibliographie : Giard 1998, p. 243, n°22.

Fig. 344, 32

Dénomination : dupondius

US : 14194

Métal : Cu, Sn

Autorité : Domitien

Légende Droit : (IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS X ou XI)

Champ Droit : Tête radiée de Domitien à droite avec l'égide.

Légende revers : (FIDES PVBLICAE)

Champ revers : Fides debout à gauche, tenant une corbeille de fruits, deux épis et un pavot.

Datation : 84 ou 85 apr. J.-C.

Atelier : Rome

Poids (g) : 6,68

Diamètre (mm) : 28

Bibliographie : Giard 1998, p. 280, n°299 ou p. 284, n°328.

Fig. 344, 33

Dénomination : dupondius

US : 10816

Métal : Cu, Sn

Autorité : Hadrien

Légende Droit : HADRIANVS AVGVSTVS

Champ Droit : Tête à droite laurée

Légende revers : COS III

Champ revers : Fides debout à droite, tenant des épis de blé dans la main droite et une corbeille de fruits dans sa main gauche levée

Lettres de champ revers : S C

Datation : 125 - 128 apr. J.-C.

Atelier : Rome

Poids (g) : 9,00

Diamètre (mm) : 25

Bibliographie : RIC, vol. II, p. 426, n°656.

Fig. 344, 34

Dénomination : as

US : HS

Métal : Cu, Sn

Autorité : Faustine I

Légende Droit : /

Champ Droit : Tête diadémée à droite

Légende revers : /

Champ revers : /

Datation : 138-161 apr. J.-C.

Atelier : Rome

Poids (g) : 7,93

Diamètre (mm) : 26

Fig. 344, 35

Dénomination : as

US : 10551

Métal : Cu, Sn

Autorité : Commode

Légende Droit : DIVVS M ANTONINVS PIVS

Champ Droit : Tête barbue à droite

Légende revers : Aigle sur un globe, tête à gauche

Lettres de champ revers : S C

Datation : 180-183 apr. J.-C.

Atelier : Rome

Poids (g) : 9,85

Diamètre (mm) : 26

Bibliographie : RIC, vol. III, p. 441, n°664.

Fig. 344, 36

Dénomination : as coulé

US : 10900

Métal : Cu, Sn

Autorité : Hadrien

Légende Droit : HADRIANVS AVGVSTVS

Champ Droit : Tête à gauche laurée

Légende revers : COS III P.P.

Champ revers : Hadrien à cheval à droite tenant une lance

Lettres de champ revers : S C

Datation : 132 - 134 apr. J.-C. pour le type, mais la date de fabrication de cette fausse monnaie est à placer au début du III^e s. apr. J.-C.

Atelier : Rome

Poids (g) : 5,97

Diamètre (mm) : 27

Bibliographie : RIC, vol. II, p. 433, n°717, pour le type monétaire.

4- Monnaie de l'Antiquité tardive

Fig. 344, 37

Dénomination : nummus

US : 10551

Métal : Cu, Sn

Autorité : ?

Légende Droit :)VS(

Champ Droit : Buste à droite diadémé et drapé

Légende revers : /

Champ revers : /

Datation : 3^e quart du IV^e s. - V^e s.

Atelier : ?

Poids (g) : 0,96

Diamètre (mm) : 13

Chapitre 6

Étude biologique et archéo-anthropologique des structures funéraires

(Gaëlle Granier, Alexia Lattard)

Trois structures à vocation funéraire ont été mises au jour : deux inhumations primaires individuelles (2160 et 2189) et une structure primaire de crémation (2057).

I- SÉPULTURE 2160

La sépulture primaire individuelle est complète, à l'exception du niveau supérieur du comblement, ôté lors du décapage de la zone. La conservation quantitative du squelette, de 81,3 % (ICA), est due à la disparition taphonomique des pièces ou parties des pièces les plus petites (phalanges, patella), les plus fragiles (sternum, scapulas) ou à l'altération par des agents exogènes (racines détruisant les os des avant bras). La conservation qualitative de la corticale reste bonne (IQO = 2,1). Il s'agit d'un sujet adulte dont la position générale est en *decubitus* dorsal, légèrement incliné sur le côté gauche dans sa partie inférieure. Les membres supérieurs sont fléchis, avant-bras ramenés en avant du thorax (membre supérieur gauche) et de l'abdomen (membre supérieur droit). Les membres inférieurs sont légèrement sur le côté gauche, le membre inférieur gauche est en extension tandis que le droit est fléchi.

La tête osseuse apparaît par sa face antéro-latérale droite : cette position est secondaire (intervenue lors de la décomposition) car l'on observe une dislocation entre C3 et C4. Le reste du rachis présente des dislocations de faible amplitude. Le volume thoracique est partiellement conservé. Les scapulas sont en pendage médial, la clavicule gauche est verticalisée. Les articulations de l'épaule et du coude gauche sont détruites, mais ces mêmes articulations, du côté droit, sont clairement rompues. Les articulations des poignets et des mains sont rompues et les pièces osseuses ont migré hors du volume initial du corps. Le bassin est mis à plat, l'articulation coxo-fémorale droite est maintenue

tandis que la gauche est rompue. Les articulations des genoux sont également déconnectées. Le pied gauche est éversé (apparaît par sa face médiale), les métatarsiens ont été contraints latéralement dans leur chute et ramenés vers l'axe médian du corps. Le pied droit apparaît par sa face latérale et ses articulations sont déconnectées.

L'éversion du pied gauche, la rupture de nombreuses articulations et la migration de pièces osseuses hors du volume initial du corps indiquent une décomposition en espace vide initial. La contrainte latérale exercée sur l'épaule et le pied gauche, à distance des parois de la fosse, indique la présence d'un contenant. L'absence d'éléments conservés de ce contenant suggère une structure en matière périssable rigide, large au vu de la position des membres supérieurs. On note la présence de nombreux clous, disposés en six lignes parallèles transversales de quatre clous chacune. Ils sont systématiquement situés à une altitude supérieure au squelette et se présentent toujours tête en haut. Si l'on ajoute à cela la présence des pierres de calage, évoquées plus haut, nous nous orientons donc préférentiellement vers un coffrage de bois installé dans la fosse pour la cuve, calé par des blocs, de forme rectangulaire. En effet, les pierres de calage ne sont pas assez hautes pour avoir reçu seules une couverture de bois. La disposition des clous suggère que cette dernière était constituée de plusieurs planches longitudinales maintenues par des modules transversaux plus petits et cloués.

L'étude biologique des restes osseux a permis de déterminer que le sujet est un adulte mature (30-59 ans) de sexe féminin. L'examen des pathologies osseuses montre en premier lieu un état dentaire altéré : on compte plusieurs pertes ante-mortem (alvéoles refermées : 26, 28, 37, 46, 48), perte accompagnée dans un cas d'un abcès (première molaire supérieure gauche), et d'une carie avancée sur la première molaire

inférieure gauche (stade 3). L'émail dentaire présente également des hypoplasies linéaires. Aucun autre marqueur de stress n'est à relever sur le squelette. On constate que les atteintes dégénératives sont peu nombreuses sur le squelette : seuls les étages thoraciques et lombaires du rachis présentent une arthrose modérée. De même, les marqueurs d'activité sont peu fréquents et circonscrits aux membres inférieurs. Les enthésopathies constatées du fémur et du tibia sont d'ailleurs plutôt corrélées à l'âge du sujet qu'à l'expression réelle d'une activité. Enfin, aucun traumatisme ou signe infectieux n'est à relever.

II- SÉPULTURE 2189

La sépulture primaire individuelle et le squelette sont complets. La conservation quantitative de ce dernier, de 82,4 % (ICA), est due à la disparition taphonomique des pièces ou parties des pièces les plus petites (phalanges, patella) ou les plus fragiles (sternum, scapulas). La conservation qualitative de la corticale reste bonne (IQO = 2,3). Les restes se rapportent à un sujet adulte déposé en *decubitus* dorsal. Les membres supérieurs sont en extension, parallèles à l'axe du corps, avant-bras en supination. Les membres inférieurs sont en extension.

La tête osseuse apparaît par sa face antéro-supérieure. Cette position est originelle car on observe un maintien des connexions cervicales. Les scapulas sont en vue antérieure et la clavicule gauche est très légèrement verticalisée. Les articulations des épaules sont quasi-strictes, celles des coudes sont maintenues. Les os des carpes sont endommagés, mais dans l'ensemble les articulations des poignets sont maintenues, ainsi que celles des mains. La partie supérieure du rachis est en connexion (des cervicales jusqu'à T10) tandis que la partie inférieure est disloquée (de T11 à L4) à cause de l'irrégularité du fond de la fosse. Le volume thoracique est conservé. Le bassin n'est pas mis à plat. Le coxal gauche est repoussé vers l'axe médian du corps à cause d'une pierre sous-jacente située entre celui-ci et l'avant-bras gauche. De ce fait aussi, l'articulation coxo-fémorale gauche est partiellement rompue, tandis que la droite est maintenue. En outre, le fait que le corps ait été placé sur cette pierre, ajouté à l'irrégularité de fond de fosse, a entraîné un devers vers le côté droit du corps (au sud). Le pied gauche apparaît ainsi par sa face latérale, tandis que le droit

apparaît par sa face médiale. Les connexions des tarses sont maintenues, celles des métatarsiens et des phalanges sont lâches.

Le maintien de la quasi-totalité des articulations, notamment labiles (mains, pieds) et des volumes thoracique et pelvien, oriente vers une décomposition en espace colmaté. Les seules articulations rompues (partie inférieure du rachis, côté gauche du bassin) le sont à cause d'une grande irrégularité du fond de fosse. Aucun élément de contrainte ne vient suggérer la présence d'un contenant, qu'il soit souple ou rigide. Nous nous orientons donc vers un espace de décomposition colmaté, dans une fosse dont la partie supérieure reçoit un aménagement en « cordon » de pierres et une couverture partielle sur sa moitié ouest qui participe peut-être de la signalisation de surface.

L'étude biologique des restes osseux a permis de déterminer que le sujet est un adulte jeune (20-29 ans) de sexe masculin. L'examen des pathologies osseuses montre de manière générale très peu d'atteintes pathologiques. En effet, aucune carie, atteinte traumatique ou infectieuse (mis à part une légère apposition périostée sur la diaphyse fémorale) ne sont à relever. De la même manière, et en relation avec l'âge du sujet, aucune atteinte dégénérative n'est à déplorer. On note seulement la présence d'hypoplasies linéaires de l'émail dentaire, tandis que les autres marqueurs de stress sont absents, et quelques atteintes des enthèses situées principalement sur le membre supérieur.

III- FOSSE-BÛCHER 2057

La fosse-bûcher est incomplète car perturbée dans son angle sud-est par l'installation postérieure d'un drain. Elle apparaît à une altitude supérieure de 5,12 m NGF. Elle est de forme rectangulaire et mesure à son sommet 1,62 m de longueur et 0,50 à 0,65 m de largeur. Il s'agit d'une fosse aux parois inclinées, créant un profil en « cuvette », sans aménagement particulier visible. Les abords immédiats de la fosse présentaient quelques inclusions de charbon et tessons de céramique, résultant probablement d'un épanchement du dépôt de crémation hors de la fosse.

Il n'existe pas de comblement de la fosse postérieur à la crémation : le résidu de crémation occupe l'ensemble du volume de la structure dont le fond est

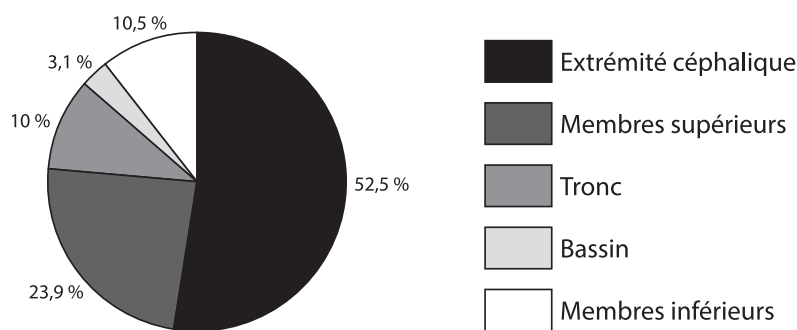


Fig. 345. Fosse-bûcher 2057. Rapport des segments anatomiques sur le poids total.

marqué, au centre, par une rubéfaction partielle de 0,60 à 0,82 m de long sur 0,32 m de large. Ce résidu apparaît dès le sommet de la fosse, entre les altitudes de 5,09 et 4,96 m. Il mesure environ 0,15 m d'épaisseur (sa fouille a nécessité trois passes de 5 centimètres) et contient les restes osseux laissés en place à l'issue de la crémation, du mobilier complet ou fragmentaire ainsi que quelques fragments d'os de faune.

Au total, 518,627 g d'ossements humains ont été recueillis par ramassage manuel sur le terrain (un amas osseux a d'ailleurs été individualisé) et par tamisage du résidu en laboratoire. Les ossements sont essentiellement de couleur blanche avec une très rare présence de coloration bleue à noire sur certains ossements. Les fragments les plus importants présentent de nombreuses déformations, ce qui suggère une température élevée et une crémation relativement homogène puisque cette couleur est généralisée dans toutes les parties de la fosse. Quelques ossements fauniques ont été également identifiés, trouvés de manière éparse sans concentration particulière.

L'examen des fragments osseux n'a pas montré la présence de doublon, suggérant la présence d'un seul individu. Les restes osseux appartiennent à un sujet biologiquement mature, mais leur fragmentation empêche de préciser le sexe et l'âge au décès de cet adulte. La masse pondérale totale laissée dans la fosse est trop faible pour représenter l'intégralité du sujet, ce qui indique un prélèvement partiel des restes osseux au terme de la crémation. La répartition pondérale par région anatomique montre une sur-représentation de l'extrémité céphalique : 52,5 % quand une répartition théorique ne représente que 20 % de l'ensemble du squelette. Si les éléments des membres

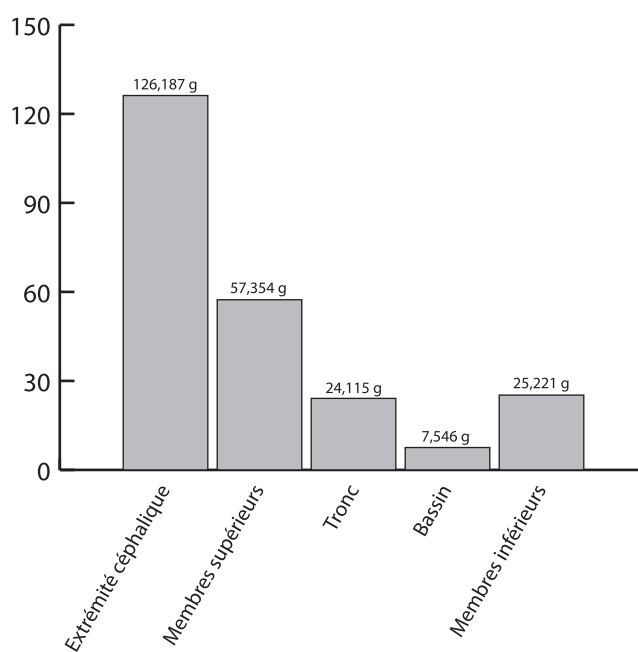


Fig. 346. Fosse-bûcher 2057. Proportion des différents segments anatomiques.

supérieurs et du tronc sont correctement représentés (respectivement 23,9 % et 10 %), on note une très nette sous-représentation de la partie inférieure du squelette. Le bassin et les membres inférieurs ne représentent en effet que 13,6 % en cumulé quand on en attendrait 45 % (fig. 345-346). Cette répartition indique donc que les éléments les plus volumineux (bassin et membre inférieur) ont été préférentiellement collectés.

La répartition des segments anatomiques dans les différents carrés de fouille (fig. 347) montre que l'extrémité céphalique est concentrée dans les carrés situés

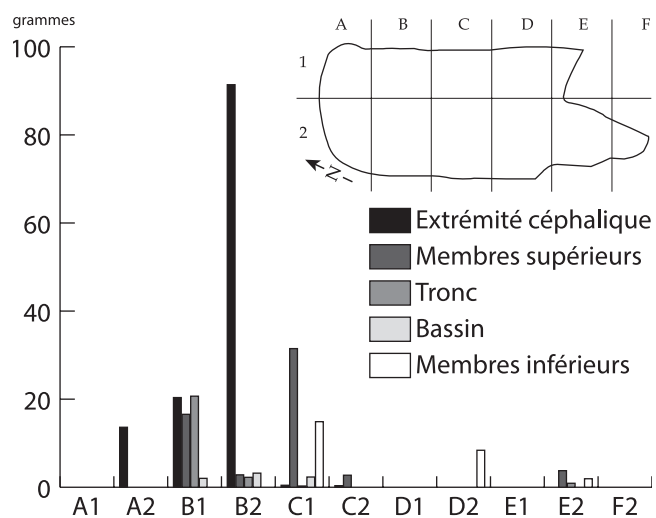


Fig. 347. Fosse-bûcher 2057. Répartition des différents segments anatomiques par carrés de fouille.

dans la partie nord de la fosse. Le tronc et les membres supérieurs sont également circonscrits dans cette extrémité nord, tandis qu'on retrouve les fragments des membres inférieurs dans la partie sud de la fosse. Cette topographie, qui respecte une logique anatomique générale, suggère que le sujet était en extension, placé tête au nord et pieds au sud. De manière générale, on constate que les restes osseux sont nombreux dans la moitié nord de la fosse, où les segments de la partie supérieure du corps sont correctement représentés et laissés en place. À l'inverse, la moitié sud du résidu contient peu d'ossements, avec des segments inférieurs sous-représentés et largement mélangés. Cette topographie du résidu indique que le prélèvement post-crématoire a eu lieu dans cette moitié sud de la fosse, collectant préférentiellement les éléments les plus volumineux, qui appartiennent logiquement au bassin et aux membres inférieurs.

Chapitre 7

Analyse anthracologique de la fosse-bûcher

(Carine Cenzon-Salvayre, Aline Durand)

Les résidus de crémation de la fosse-bûcher 2057 – datée de la seconde moitié du II^e s. – ont fait l'objet de prélèvements de charbons de bois en vue de la réalisation d'une étude anthracologique. Il s'agit d'une structure de crémation avec geste double : une partie des ossements est laissée en place après la crémation tandis qu'une autre partie est prélevée pour être déposée dans un second lieu. Par ailleurs, la structure est incomplète dans le sens où un drain a entamé son angle sud-est (carrés E1, E2, F1 et F2).

I- PROBLÉMATIQUE ET PRÉLÈVEMENTS

Dans un premier temps, l'anthraco-analyse des charbons de bois vise à définir l'usage du bois dans le cadre précis de la pratique de la crémation. Les questionnements ont concerné plus particulièrement les points suivants :

- tenter de comprendre la pratique crématoire au travers de la reconnaissance de gestes techniques ou rituels.
- appréhender les milieux forestiers dans lesquels l'homme a pu s'approvisionner et, par ce biais, essayer de distinguer le matériel ligneux ayant servi à la combustion de celui pouvant être déposé sur le bûcher dans le cadre du rituel.

Ces hypothèses de travail reposent sur un prélèvement organisé en carroyage, unités stratigraphiques et passes, permettant de replacer les essences spatialement et de comparer leur répartition avec celles du mobilier et des ossements. Ainsi une interprétation en termes de construction et conduite du bûcher funéraire peut être développée.

II- MÉTHODE

Sur le terrain, la fouille et le prélèvement ont suivi la méthode de l'anthropologie, à savoir la pose d'un carroyage et la fouille par carrés, passes (de 0,05 m) et unités stratigraphiques. Douze carrés délimitent des espaces de 0,30 m de côté : six colonnes (notées A à F) et deux lignes (1 et 2). L'analyse a respecté cette répartition par carré. L'intégralité du sédiment ainsi prélevé a été tamisée sur une colonne de tamis de mailles 4 mm à 1 mm afin d'extraire les charbons de bois qui ont été analysés en laboratoire. Au total, 380 fragments ont été observés au microscope à réflexion selon les trois plans anatomiques du bois obtenus par cassure fraîche à la main ou à l'aide d'un scalpel. La détermination des taxons a été faite en s'aidant d'ouvrages spécialisés sur l'anatomie du bois²⁵⁰ et de la collection de référence de bois actuels du Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (UMR 7298).

Lors d'une étude anthracologique en contexte de crémation, il est nécessaire d'analyser un même nombre de fragments de charbons de bois par carré afin d'offrir des comparaisons en terme de présence/absence statistiquement correctes. Nous avons établi qu'un nombre minimum de 100 charbons analysés par carré et passe (pour un échantillon mono-spécifique le nombre minimal peut être fixé à 50) autorisait une telle approche²⁵¹. Or, dans notre cas, le nombre minimum requis n'a pu être obtenu (un seul échantillon atteint les 100 fragments de charbons et un carré [B2] n'a pas fourni de matériel analysable : **fig. 348**) rendant, de fait, les comparaisons entre carrés fragiles sur le plan quantitatif. Néanmoins et malgré ce biais, les résultats demeurent interprétables en termes

250. Jacquot 1955 ; Jacquot *et al.* 1973 ; Schweingruber 1990 ; Vernet *et al.* 2001.

251. Cenzon-Salvayre 2014.

| Taxon | A1 | A2 | B1 | C1 | C2 | D1 | D2 | E2 | Total | % |
|-------------------------------|----|----|----|----|----|-----|----|----|-------|------|
| <i>Pinus halepensis</i> | 4 | | 36 | 7 | 34 | 91 | 44 | 39 | 255 | 67% |
| <i>Cupressaceae</i> | 6 | 3 | | | | | | | 9 | 2% |
| <i>Juniperus</i> | 8 | 19 | 17 | 2 | | 6 | 5 | 19 | 76 | 20% |
| <i>Olea</i> | 1 | 1 | 10 | | 4 | | | | 16 | 4% |
| <i>Quercus coccifera-ilex</i> | | | | | 3 | | | | 3 | 1% |
| Gymnosperme | | | 3 | | 1 | 1 | 2 | | 7 | 2% |
| Indéterminable | | 1 | 3 | | 5 | 2 | | 3 | 14 | 4% |
| Total | 19 | 24 | 69 | 9 | 47 | 100 | 51 | 61 | 380 | 100% |

Fig. 348. Identification des charbons de bois de la fosse-bûcher 2057.

| Échelle | Frag. |
|---|-------|
| 1: Peu de vitrification | |
| 2: Vitrification sur les parois de cellules uniquement | |
| 3: Vitrification jusqu'à fusion des cellules | 5 |
| 4: Vitrification avec fusion des cellules abondantes | 3 |
| 5: Vitrification rendant la fusion des cellules quasi exclusive sur le plan d'observation | |

Fig. 349. Présence d'éléments vitrifiés sur les fragments d'olivier de la fosse-bûcher 2057.

qualitatifs, c'est-à-dire floristiques, et en termes de répartition spatiale morphologique.

III- IDENTIFICATION TAXINOMIQUE DES CHARBONS DE BOIS ET REMARQUES ANATOMIQUES

Quatre taxons appartenant à la végétation méditerranéenne locale ont été identifiés.

***Juniperus sp.* (genévrier), famille des cupressacées :** Bois homoxylé, sans canaux résinifères. Rayons d'une hauteur moyenne de 2 à 5 cellules très rondes. Absence de trachéides transversales. Présence de ponctuations cupressoïdes dans les champs de croisement. Associée à la chênaie verte, c'est une espèce héliophile qui recherche les sols bien exposés au soleil. Il précède la venue de formations arborescentes.

***Quercus coccifera/ilex* (chênes kermès-vert), famille des fagacées :** Bois hétéroxylé à pores diffus ou semiporeux. Cernes annuels peu distincts, répartition radiale des pores, isolés et peu nombreux. Vaisseaux à parois épaisses de 50 à 100 μ de diamètre dans le bois initial diminuant progressivement de 30 à 80 μ dans le bois final ; perforations simples, grandes ponctuations inter- et radiovasculaires. Rayons ligneux homogènes, en majorité unisériés, de 4-12 cellules de hauteur, et très nombreux ; rayons ligneux plurisériés

larges d'environ 300-500 μ et hauts de 3 à 10 mm. Parenchyme axial très abondant. Les chênes méditerranéens supportent des sols secs.

***Pinus halepensis* (pin d'Alep), famille des pinacées :** Bois homoxylé présentant des canaux résinifères bordés de cellules à parois minces. Les critères de distinction des espèces sont la taille et la répartition des canaux résinifères dans le cerne annuel et la forme des ponctuations de champs de croisement, ici une à quatre ponctuations pinoïdes. Présence de trachéides transversales à paroi fines, faiblement dentées. Essence de lumière (espèce héliophile) qui supporte de forts éclaircissements et de longues périodes de sécheresse (espèce xérophile). Le Pin d'Alep constitue des bois ou pinèdes dans le midi méditerranéen, considérés comme des forêts de substitution à la forêt mixte de chêne vert et de chêne liège. Il colonise les terrains laissés déserts après la disparition ou la dégradation de la forêt sclérophylle en raison de conditions climatiques non favorables ou d'activités anthropiques. C'est une espèce pionnière et pyrophyte.

***Olea sp.* (olivier), famille des oléacées :** Bois à pores diffus, disposés en ligne radiale de 2 à 4 pores, présence de parenchyme paratrachéal et circumvasculaire très abondant. Rayons hétérogènes de 1 à 3 cellules. Espèce très thermophile, l'olivier appartient à l'étage thermoméditerranéen où il forme avec le caroubier l'assemblage *Oleo-Ceratonia*. Seule une bande

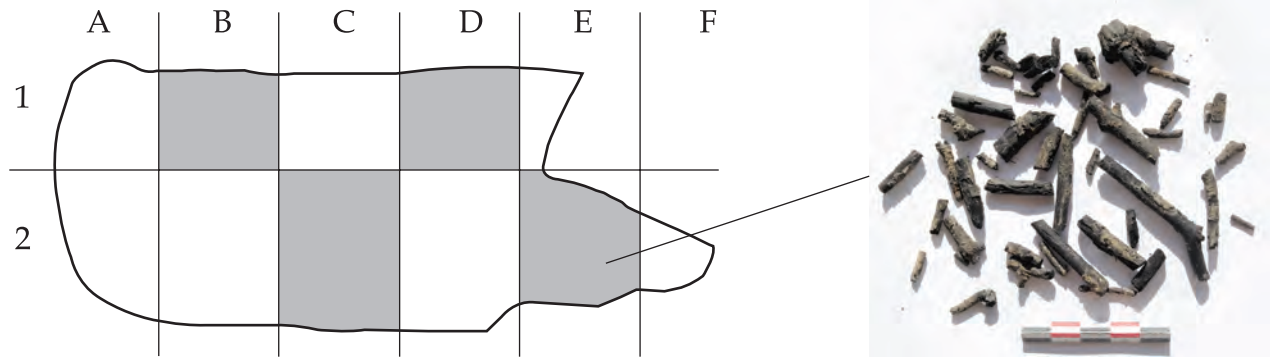


Fig. 350. Concentration des brindilles au sein de la fosse-bûcher 2057 (C. Cençon-Salvayre).

littorale extrêmement dégradée de cette formation est présente dans le midi méditerranéen sur la Côte d'Azur²⁵². Aussi l'olivier est-il cultivé dans le Midi.

Les fragments identifiés comme olivier (*Olea*) montrent des dégradations qui semblent, a priori, provenir des conditions de combustion avancées. En effet, les charbons présentent des traces de vitrification (fig. 349). Celles-ci correspondent à une fusion variable des éléments anatomiques du bois. À l'heure actuelle, les anthracologues ne savent pas interpréter correctement ce phénomène multifactoriel dans lequel les conditions de combustion jouent sans doute un rôle important²⁵³. Cependant, depuis quelques années, C. Vaschalde²⁵⁴ inclut dans ses études anthracologiques une quantification systématique de la vitrification. Pour ce faire, il a mis en place une échelle de quantification, permettant d'évaluer l'intensité de ce phénomène, à laquelle nous faisons désormais systématiquement appel dans nos analyses.

IV- INTERPRÉTATION DES DONNÉES

I- La structure du bûcher

Les éléments de construction de la structure du bûcher sont constitués pour l'essentiel de pin d'Alep (*Pinus halepensis*). Malgré l'absence d'analyse paléocologique sur ce site, nous pouvons supposer que le pin d'Alep était présent aux alentours. Associé au genévrier, il présente un faciès de végétation anthropisée

liée à la reconquête d'un sol et d'un couvert forestier. En effet, une étude réalisée sur le site voisin de l'atelier de potier de Sivier²⁵⁵ montre la présence de la chênaie sempervirente et du pin. Ces données ont été confirmées par une carotte prélevée dans l'Étang de Berre dans laquelle les pollens de pin sont majoritaires avec ceux de chênes méditerranéens²⁵⁶. En revanche, à Sivier, le genévrier est absent de l'étude, mais celle-ci ne disposait que d'un faible échantillonnage.

Le chêne sempervirent n'est présent dans la structure de crémation qu'avec une seule occurrence. Or, il semble présent de manière non négligeable sur les diagrammes palynologiques et dans les études anthracologiques précédentes. Par conséquent, à des fins crématoires, le choix s'est orienté vers une essence, le pin d'Alep, qui devait certainement présenter les qualités morphologiques satisfaisant la construction de la structure du bûcher, sous forme de bûches car les fragments ne présentent pas de courbure sous le microscope.

2- Mise à feu et conduite du bûcher

La combustion d'un corps humain nécessite un feu homogène permettant la disparition des chairs. À la suite de l'étude anthropologique, nous savons, d'après la coloration osseuse, que la combustion a été menée correctement et de manière homogène sur toute la surface du corps qui se présentait en extension. La mise à feu de la structure est un point de départ essentiel dont dépendra la combustion dans son

252. Ozenda 1975.

253. Marguerie, Hunot 2007.

254. Vaschalde 2013.

255. Marty 2003, 280.

256. Leveau *et al.* 1993, fig. 2 et 3.

ensemble. Or, en plan, la répartition des morphologies de bois laisse apparaître, dans quelques carrés de fouille, des concentrations de brindilles dont le diamètre est inférieur à 0,01 m (152 fragments au total). Il semble donc que ces brindilles aient été disposées afin de multiplier les points d'allumage au sein de la structure (fig. 350).

Ce n'est pas la première fois que tels résultats apparaissent dans les analyses anthracologiques en contexte de crémation. La nécropole de Richeaume (Puylobier, 13) est configurée de la même manière avec la présence de brindilles localisées en fond de fosse ou réparties parmi des éléments de bois plus gros²⁵⁷. Une étude menée sur des contextes urbains et ruraux du Languedoc montre aussi l'utilisation d'espèces arbustives, de branches et brindilles qui répondaient certainement aux exigences du processus de combustion²⁵⁸. Par ailleurs, lors de l'analyse, la saisonnalité a pu être déterminée pour les brindilles de pin d'Alep et de genévrier : pour 88 % d'entre elles, le dernier cerne arrête sa croissance systématiquement

en bois initial. Il s'avère donc que le petit bois récolté pour le bûcher a été coupé vers la période du printemps. Seulement 18 % des brindilles ont, semble-t-il, été coupées vers la fin de l'été. Dans ce cas-ci, il pourrait s'agir d'un ramassage opportuniste de petit bois.

3- La présence de l'olivier

Nous ne pouvons déterminer, à partir d'une observation classique au microscope, si les fragments d'olivier identifiés appartenaient à des individus cultivés ou sauvages. Cependant, le contexte d'occupation gallo-romaine plaide en faveur d'une économie rurale comprenant la culture de l'olivier. Sa présence, concentrée dans les carrés A et B au nord de la fosse, où se situaient les fragments crâniens, peut être l'indice d'un dépôt de végétaux servant de coussin ou parant le front du défunt²⁵⁹. Toutefois, on ne doit pas écarter non plus l'hypothèse d'un simple ramassage opportuniste, dans l'environnement proche, et une utilisation comme combustible.

257. Cenzon-Salvayre 2014.

258. Figueiral, Fabre, Bel 2010, 329.

259. Nous citerons, à titre anecdotique, le texte de Sénèque sur la crémation d'Hercule qui indique que « le peuplier qui orne le front d'Hercule environne partout le bûcher » (*Hercule sur l'Oeta*, Acte V, v. 1640).

Conclusion générale

(Frédéric Marty)

La fouille archéologique préventive a permis d'étudier une surface de 6566 m² au pied de la colline du Castellan, connue pour avoir été le siège d'une agglomération fortifiée des premier et second âges du Fer. Les vestiges fouillés ont été découverts dans un état de conservation variable en fonction de leur localisation sur le terrain, de leur appartenance chronologique et des types d'aménagements récents qui les recouvraient. Ainsi, si certaines phases ou certains bâtiments antiques sont complètement arasés, il a été possible, d'une manière générale, de restituer des plans d'ensemble permettant de percevoir l'organisation générale du site. On notera d'ailleurs que l'emprise du projet correspond presque exactement à la superficie totale conservée du site de piémont. Autrement dit, bien que l'érosion et l'urbanisation aient effacé une grande partie de son extension, l'occasion a été donnée de traiter la quasi totalité de la surface préservée jusque-là. Plusieurs phases d'occupation, de l'âge du Fer à l'Antiquité tardive, ont été mises en évidence.

Du V^e au début du IV^e s. av. J.-C., des habitations mitoyennes, à architecture de pierre et probablement de terre, se regroupent au pied de l'habitat perché. Si la présence de foyers maçonnés évoque des espaces domestiques, l'indigence du mobilier pose la question du caractère éventuellement saisonnier de l'usage de ces bâtiments, peut-être construits au plus près des aires d'activité. Quoi qu'il en soit, ces vestiges témoignent de la vitalité de l'occupation à cette époque, certainement stimulée par la proximité de l'oppidum de Saint-Blaise, agglomération majeure de la rive occidentale de l'Étang de Berre. Par ailleurs, ils indiquent que le site du Castellan, comme certainement la plupart des habitats de hauteur, ne regroupe pas l'intégralité des bâtiments sur le plateau sommital, mais s'étend aussi au pied de la colline. Ce phénomène, mis en évidence un peu partout dans le Midi de la Gaule, n'a jamais pu être clairement abordé sur une grande superficie. Au

Castellan, malgré une fenêtre de fouille conséquente, les aménagements sont trop mal conservés pour pouvoir donner une idée précise des modalités de l'occupation basse. On ne sait donc pas ce qui la différencierait de l'habitat perché que l'on ne connaît d'ailleurs qu'à travers le mobilier. Par conséquent, les quelques traces mises au jour constituent pour le moment les premiers vestiges en place de cette époque reconnus scientifiquement sur le site.

Une phase que l'on place aux II^e - I^{er} s. av. J.-C. n'est connue que par un lambeau de mur témoignant peut-être d'une installation de bas de pente également en relation avec l'agglomération perchée, définitivement effacée par les importants travaux de terrassement du Haut-Empire. Seul le mobilier résiduel permet de l'évoquer, notamment un boulet en basalte. Ce projectile, que l'on retrouve habituellement sur les habitats régionaux détruits militairement à la fin du III^e s., à la fin du II^e s. et au milieu du I^{er} s. av. J.-C., pose la question d'un éventuel conflit armé ayant eu lieu sur place au second âge du Fer. Cet indice doit être rapproché de la découverte ancienne d'une balle de fronde en plomb de l'armée romaine et de la fouille, en 2000, d'une maison détruite brutalement à la fin du II^e s. av. J.-C. L'hypothèse devra bien entendu être vérifiée à la lumière de fouilles archéologiques plus étendues au sommet de la colline.

La nouveauté la plus significative concerne la période du Haut-Empire. En effet, alors que l'on subodorait l'existence d'une *villa* gallo-romaine, dite *villa* de Sainte-Catherine, l'étendue de la fouille a permis de mettre clairement en évidence une agglomération secondaire rurale occupée du deuxième quart du I^{er} s. au début du III^e s. Son implantation succède à l'habitat protohistorique abandonné quelques décennies plus tôt, sans doute pour profiter de la proximité de ressources naturelles variées, mais aussi de l'existence d'un réseau de communication bien établi.

La population, constituée d'indigènes descendant peut-être en partie des derniers habitants de l'âge du Fer, regroupe des familles vivant principalement de la pêche et de l'agriculture. L'agglomération s'organise autour de quatre voies creusées dans le substrat, de direction est-ouest et se raccordant à une longue voie nord-sud, utilisées pour la circulation des chariots mais aussi pour l'évacuation des eaux de pluie. Les bâtiments, étagés après nivellement du sol en fonction de la topographie du terrain, répondent à une vocation domestique et artisanale. Ils se composent de plusieurs pièces disposées différemment d'un bâtiment à l'autre. Dans quatre cas, on observe une organisation en L donnant sur un espace ouvert. L'architecture utilise des moellons de molasse locale liés à la terre. L'emploi d'adobes dans la partie haute de l'élévation est possible dans un cas. Quelques bâtiments portent des traces d'enduit de chaux, dont un avec joints tirés au fer à l'intérieur et à l'extérieur. Une seule pièce se distingue par un décor de peintures murales. Les sols sont constitués dans un premier temps par le substrat, puis sont rénovés à l'aide de remblais damés composés de terre prélevée dans un substrat meuble riche en coquilles d'huîtres fossiles. L'approvisionnement en eau est assuré par cinq puits privés creusés dans des cours et dans un jardin.

Une économie de type rural transparait de la confrontation de différents indices. Les ressources naturelles des étangs sont exploitées à travers la pêche et la récolte des moules. L'élevage n'est pas clairement mis en évidence ; toutefois, la plaine de la Crau étant dévolue au pâturage des ovins depuis la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C., il n'est pas exclu que les habitants aient commercialisé la laine produite. La récolte de miel et de cire est peut-être plus anecdotique puisque un seul élément de ruche a été identifié. Quelques fosses suggèrent la plantation de vignes tandis que l'oléiculture devait constituer une part non négligeable des activités agricoles pratiquées au sein de l'agglomération. La transformation des aliments, notamment la boulangerie, est également mise en lumière grâce à la découverte de meules manuelles, de fragments de *molae asinariae* et d'un four. Quant à l'artisanat, il concerne essentiellement l'extraction de la pierre, visible notamment au niveau d'une carrière de dalles, la fabrication d'outils ou les petits travaux de réparation et de soudure d'objets en fer ainsi que le travail du plomb.

Aucun bâtiment ni lieu de culte public n'a été mis au jour. Les croyances se manifestent dans des pratiques rituelles se déroulant au sein de l'espace domestique dans lequel on peut trouver un autel ou des dépôts propitiatoires comparables à ceux de l'âge du Fer. Le monde des morts est aussi intimement lié au monde des vivants comme l'attestent une tombe à inhumation placée dans une cour et un petit noyau funéraire implanté en bordure d'un jardin.

On le voit donc, rien ne distingue vraiment cet habitat d'un établissement agricole ordinaire, si ce n'est le fait que les habitations soient regroupées en hameau ou village. Cependant, la mise en évidence de cette caractéristique est fondamentale puisqu'elle renouvelle complètement notre vision de l'occupation du territoire et des modes de peuplement à l'ouest de l'Étang de Berre. Après Tholon, à Martigues, site reconnu récemment comme une agglomération secondaire²⁶⁰, et maintenant le Castellon, l'organisation de l'habitat rural et la gestion du terroir prennent une nouvelle forme. Aux *villae*, établissements et bergeries viennent s'ajouter de petites agglomérations qui trouvent leur place dans le maillage territorial. La fouille extensive révèle ainsi ce que les prospections et les fouilles limitées ne permettaient pas de percevoir. Pourtant, ce schéma est très certainement généralisable. Mais les agglomérations secondaires rurales fouillées sont rares. Les mieux connues et les plus directement comparables sont celle de Berthoire, à Pignans dans le Var²⁶¹, et celle de Peyre-Plantade, à Clermont l'Hérault²⁶². Toutes deux sont situées le long d'une voie routière auprès de laquelle sont bâties des maisons de vigneron.

La confrontation des études de mobilier et de l'évolution chronologique des habitats de l'ouest de l'Étang de Berre autorise aujourd'hui à avancer de nouvelles hypothèses quant aux interactions entre les communautés. Le fait le plus marquant est la disparition du port de Fos en tant qu'avant-port d'Arles et plaque tournante du commerce méditerranéen et rhodanien vers 220/230. L'agglomération du Castellon, dont la population venait y acquérir les denrées acheminées depuis les rives de la Méditerranée contre quelques

260. Chausserie-Laprée 2017 ; Chausserie-Laprée, Rétif 2002 et 2015.

261. Borréani, Brun 1997.

262. Pomarèdes 2008.

marchandises locales (produits de la pêche, moules, laine...), est justement abandonnée à peu près à la même époque, vers 210/220, destin comparable, semble-t-il, à celui de l'agglomération de Tholon. Ces événements ont donc de fortes chances d'être liés. La population locale, privée de facilité commerciale, a pu se déplacer vers un autre pôle de peuplement plus attractif.

Malgré toutes ces nouvelles connaissances, de nombreuses questions restent en suspens. Ainsi, bien que des prospections de surface aient permis de recueillir des tessons de céramique attestant une fréquentation au sommet de la colline durant le Haut-Empire, nous ne savons absolument rien des modalités d'une éventuelle occupation de hauteur. Seules de nouvelles fouilles permettraient de comprendre si l'habitat est strictement localisé au pied de la colline ou s'il se développe également à l'emplacement de l'agglomération fortifiée protohistorique, à l'instar d'autres agglomé-

rations antiques du Midi gaulois. Par ailleurs, la relation entre l'agglomération et l'étang de l'Olivier, si elle paraît essentielle, n'en demeure pas moins obscure. En effet nous ne disposons pas encore de données paléo-environnementales les plus à même d'aider à reconstituer l'évolution du plan d'eau et donc sa géographie et ses ressources potentielles²⁶³.

La dernière phase, relativement discrète, correspond à des traces de fréquentation durant l'Antiquité tardive, attribuées à la récupération de matériaux de construction dans les ruines de l'agglomération désertée. Les céramiques recueillies directement au contact des niveaux de démolition datent cet épisode de la fin du IV^e ou du début du V^e s. Cette chronologie s'accorde avec celle de la fondation d'une agglomération perchée sur la colline de Saint-Michel²⁶⁴, distante de 2,1 km. La création de ce nouvel habitat groupé a pu être à l'origine d'une recherche de matériaux d'accès facile.

263. Une carotte sédimentaire qui serait réalisée au centre de l'étang apporterait probablement les meilleurs éléments de réponse.

264. Trément 1999, 217-219.

Bibliographie

- Achard 1787** : Cl.-Fr. Achard, *Description historique, géographique et topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comté-Venaissin, de la principauté d'Orange, du Comté de Nice, etc., pour servir de suite au Dictionnaire de la Provence*, Aix-en-Provence, t. 1, 1787, 648 p.
- Adams 1982** : J. N. Adams, *The latin sexual vocabulary*, The John Hopkins University Press, Baltimore, 1982, 280 p.
- Aguelo i Mas, Carreras Monfort, Huertas Arroyo 2006** : J. Aguelos i Mas, C. Carreras Monfort et J. Huertas Arroyo, L'ocupació altimperial del solar del mercat de Santa Caterina. Un possible centre productor ceràmic, *Quarhis*, època II, 2, 2006, 60-73.
- Ahü-Delor, Mouton-Venault, Labaune 2016** : A. Ahü-Delor, S. Mouton-Venault et Y. Labaune (dir.), *De la terre et des étoiles... Quand les potiers d'Augustodunum étaient au firmament*, ArScAn, Nanterre, 2016, 39 p.
- Allag 2008** : Cl. Allag, Ouvertures, embrasures, dans C. Balmelle, H. Eristov et Fl. Monier (éd.), *Décor et architecture en Gaule entre l'Antiquité et le haut Moyen Age. Mosaïque, peinture, stuc*, Actes du colloque international (Toulouse, 2008), (*Aquitania*, supp. 20), 2011, 567-577.
- Allag, Monier 2004** : Cl. Allag et Fl. Monier, La représentation des roches décoratives dans la peinture murale romaine, dans P. Chardron-Picault, J. Lorenz, P. Rat et G. Sauron (dir.), *Les roches décoratives dans l'architecture antique et du Haut Moyen Age*, Actes du colloque d'Autun (1999), Paris, éd. du CTHS, 2004, 355-366.
- Allason-Jones 1989** : L. Allason-Jones, *Women in Roman Britain*, British Museum Publications, Londres, 1989, 208 p.
- Amar 1977** : G. Amar, L'oppidum du Castellan à Istres, *bulletin des Amis du Vieil Istres*, 4, 1977, 45-53.
- Amar, Liou 1984** : G. Amar et B. Liou, Les estampilles sur amphores du golfe de Fos, *Archaeonautica*, 4, 1984, 145-211.
- Aquaron 1949** : E. Aquaron, *Prospections de Monsieur Eugène Aquaron au cours de l'année 1948 sur la colline du Castellan à Istres*, rapport manuscrit, SRA de PACA, 1949, 8 p.
- Aquaron 1949b** : E. Aquaron, *Rapport sur les fouilles effectuées sur la colline du Castellan à Istres pendant l'année 1949*, rapport manuscrit, archives des Amis du Vieil Istres, 1949, 2 p.
- Aquaron 1949c** : E. Aquaron, Le Castellan, Fouilles 1948-1949, *bulletin des Amis du Vieil Istres*, 2, 1949, 19-20.
- Aquaron 1950** : E. Aquaron, *Fouille archéologique de la colline du Castellan à Istres, Rapport année 1950*, rapport manuscrit, SRA de PACA, 1950, 3 p.
- Arcelin 1981** : P. Arcelin, La céramique de type celtique en Provence, *Revue Archéologique de l'Est*, 32, 1981, 33-66.
- Arcelin 1992** : P. Arcelin, Société indigène et propositions culturelles massaliotes en basse Provence occidentale, dans M. Bats, G. Bertucchi, G. Congès et H. Tréziny (éd.), *Marseille grecque et la Gaule*, Actes du Colloque International d'Histoire et d'Archéologie et du V^e Congrès archéologique de Gaule méridionale (Marseille, 1990), (*Études Massaliètes*, 3), 1992, 305-336.
- Arcelin-Pradelle 1984** : Ch. Arcelin-Pradelle, *La céramique grise monochrome en Provence*, (*Revue Archéologique de Narbonnaise*, suppl. 10), 1984, 171 p.
- Armit et al. 2014** : I. Armit, T. Horsley, C. Gaffney, Fr. Marty, N. Thomas, R. Friel et A. Hayes, Exploring urbanisation in the southern french Iron Age through integrated geophysical and topographic prospection, dans M. Fernández-Götz, H. Wendling et K. Winger (éd.), *Paths to complexity. Centralisation and urbanisation in Iron Age Europe*, Oxbow Books, Oxford, 2014, 167-178.
- Auriemma 1997** : R. Auriemma, Le anfore africane del relitto di Grado. Contributo allo studio delle prime produzioni tunisine e del commercio di salse e di

conserve di pesce, dans *Archeologia Subacquea. Studi, ricerca e documenti, II*, Università degli studi della Tuscia - Viterbo, Rome, 1997, 129-155.

Badan, Brun, Congès 1995 : O. Badan, J.-P. Brun et G. Congès, Les bergeries romaines de la Crau d'Arles. Les origines de la transhumance en Provence, *Gallia*, 52, 1995, 263-310.

Bardot-Cambot, Forest 2013 : A. Bardot-Cambot et V. Forest, Ostréiculture et mytiliculture à l'époque romaine ? Des définitions modernes à l'épreuve de l'archéologie, *Revue Archéologique*, 2013/2, 2013, 367-388.

Barruol 1969 : G. Barruol, *Les peuples préromains du Sud-Est de la Gaule. Étude de géographie historique*, (Revue Archéologique de Narbonnaise, suppl. 1), 1969, 408 p.

Bats 2006 : M. Bats (dir.), *Olbia de Provence (Hyères, Var) à l'époque romaine (I^{er} s. av. J.-C. - VII^e s. apr. J.-C.)*, (Études Massaliètes, 9), 2006, 476 p.

Béal 1983 : J.-Cl. Béal, *Catalogue des objets de tabletterie du musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon*, Centre d'Études romaines et gallo-romaines de l'Université Jean Moulin Lyon III, Nouvelle série n°1, Lyon, 421 p.

Becq, Monier 1990 : G. Becq et F. Monier, *Fréjus, place Formigé*, rapport d'étude CEPMR, 1990, inédit.

Belarte, De Chazelles 2011 : M.-C. Belarte, Cl.-A. De Chazelles, Les manifestations de pratiques rituelles en contexte domestique en Ibérie et en Gaule méditerranéenne, dans R. Roure et L. Pernet (dir.), *Des rites et des hommes. Les pratiques symboliques des Celtes, des Ibères et des Grecs en Provence, en Languedoc et en Catalogne*, (Archéologie de Montpellier Agglomération, 2), éd. Errance, 2011, 165-188.

Belarte, Py 2004 : C. Belarte et M. Py, Les décors de sol à base de coquillages du quartier 30-35 de Lattara, dans M. Py (dir.), *Le quartier 30-35 de la ville de Lattara (fin III^e - I^{er} s. av. n. è.)*. Regards sur la vie urbaine à la fin de la Protohistoire, (Lattara, 17), 2004, 385-394.

Benoit 1950 : F. Benoit, Informations archéologiques, *Gallia*, 8, 1950, 122-123.

Benoit 1954 : F. Benoit, Informations archéologiques, *Gallia*, 12, 1954, 433.

Béraud, Gébara, Pasqualini 1992 : I. Béraud, Ch. Gébara et M. Pasqualini, Découverte d'une vide sanitaire à la Plate-Forme (Fréjus), *Provence Historique*, 42, fasc. 167-168, 1992, 65-81.

Berdeaux-Le Brazidec 2004 : M.-L. Berdeaux-Le Brazidec, Un dépôt de deniers découvert dans la station routière d'Ambrussum (Villetelle, Hérault), *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 37, 2004, 259-275.

Berni Millet 2015 : P. Berni Millet, Novedades sobre la tipología de las ánforas Dressel 2-4 tarraconenses, *Archivo Español de Arqueología*, 88, 2015, 187-201.

Bertrand 2002 : I. Bertrand, Aspects d'un quartier résidentiel de Lemonum (Poitiers). L'instrumentum de la parure et des soins du corps du site du parking du Calvaire, dans R. Bedon, *amoenitas urbium : les agréments de la vie urbaine en Gaule romaine et dans les régions voisines : actes du colloque tenu les 26 et 27 mai 2000 à Limoges*, *Caesarodunum*, 35-36, 2002, 325-336.

Besombes, Barrandon 2001 : P.-A. Besombes et J.-N. Barrandon, Les dupondii de Nîmes : datation, diffusion et nature du métal utilisé, *Revue Numismatique*, 2001, 305-328.

Bessac 1996 : J.-Cl. Bessac, *La pierre en Gaule Narbonnaise et les carrières du Bois des Lens (Nîmes) : histoire, archéologie, ethnographie et techniques*, Ann Arbor, 1996, 319 p.

Bezczky 2013 : T. Bezczky, *The amphorae of Roman Ephesus*, (Forschungen in Ephesos, XV/1), Wien, 2013, 269 p.

Blaizot 2009 : Fr. Blaizot (dir.), *Pratiques et espaces funéraires de la Gaule durant l'Antiquité*, (Gallia, 66.1), 2009, 383 p.

Boissinot 2001 : Ph. Boissinot, Archéologie des vignobles antiques du sud de la Gaule, *Gallia*, 58, 2001, 45-68.

Bonifay 2004 : M. Bonifay, *Études sur la céramique romaine tardive d'Afrique*, (BAR International Series, 1301), 2004, 525 p.

Bonifay et al. 2015 : M. Bonifay, E. Botte, C. Capelli, A. Contino, D. Djaoui, C. Panella et A. Tchernia, Nouvelles hypothèses sur l'origine et le contenu des amphores africaines Ostia LIX et XXIII, *Antiquités Africaines*, 51, 2015, 189-210.

Bonifay, Carre, Rigoir 1998 : M. Bonifay, M.-Br. Carre, et Y. Rigoir (dir.), *Fouilles à Marseille. Les mobiliers (I^{er}-VII^e siècles apr. J.-C.)*, (Études Massaliètes, 5 ; Travaux du Centre Camille Jullian, 22), 1998, 433 p.

Borréani, Brun 1997 : M. Borréani et J.-P. Brun, Le vicus de Berthoire, Pignans, *Travaux du Centre Archéologique du Var*, 1996-1997, 108-111.

Bouche 1664 : H. Bouche, *La Chorographie ou description de la Provence et l'histoire chronologique du même pays*, t. 1, Aix-en-Provence, 1664, 938 p.

Bouloumié 1990 : B. Bouloumié, Saint-Blaise, dans *Voyage en Massalie. 100 ans d'archéologie en Gaule du Sud*, Catalogue d'exposition, Musées de Marseille / Edisud, 1990, 33-41.

- Brenot, Scheers 1996** : Cl. Brenot et S. Scheers, *Catalogue des monnaies massaliètes et monnaies celtiques du Musée des Beaux-Arts de Lyon*, Peeters, Louvain, 1996, 220 p.
- Brien-Poitevin 1993** : Fr. Brien-Poitevin, Études conchyliologiques de quelques sites. L'Étang de Berre et la vallée de l'Arc, dans Ph. Leveau et M. Provansal (dir.), *Archéologie et environnement : de la Sainte-Victoire aux Alpilles*, (Travaux du Centre Camille Jullian, 14), 1993, 285-300.
- Brien-Poitevin 1996** : Fr. Brien-Poitevin, Consommation des coquillages marins en Provence à l'époque romaine, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 29, 1996, 313-320.
- Brun 2005** : J.-P. Brun, *Archéologie du vin et de l'huile en Gaule romaine*, Collection des Hespérides, éd. Errance, 2005, 268 p.
- Burnett, Amandry, Ripollès (RPC) 1992** : A. Burnett, M. Amandry et P. P. Ripollès, *Roman Provincial Coinage, Vol. 1, From the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC-AD 69)*, London, British Museum Press, 1992, 727 p.
- Carreras Montfort, Williams 2002** : C. Carreras Montfort et D. F. Williams, « Carrot » amphoras : a Syrian or Palestinian connection ?, dans J. H. Humphrey (éd.), *The roman and byzantine Near East, vol. 3*, Portsmouth, Rhode island, 2002, 133-144.
- Caubet 2007** : A. Caubet, Les œufs d'autruche, dans E. Fontan et H. Le Meaux (éd.), *La Méditerranée des Phéniciens de Tyr à Carthage*, Catalogue d'exposition, Institut du Monde Arabe, École du Louvre, Paris, 2007, 225-227.
- Cenzon-Salvayre 2014** : C. Cenzon-Salvayre, *Le bûcher funéraire dans l'Antiquité : une approche archéologique, bioarchéologique et historique d'après l'étude des structures de crémation en Gaule méridionale*, Thèse de doctorat, Université du Maine, 2014, 2 vol.
- Chapon et al. 2004** : Ph. Chapon, J. Bussière, L. Delattre, M. Feugère, A. Richier, A. Roth Congès, I. Villemeur, Ph. Ecard (collab.) et D. Michel (collab.), Les nécropoles de Vernègues (B.-du-Rh.). Deux ensembles funéraires du Haut-Empire à la périphérie d'une agglomération secondaire, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 37, 2004, 109-209.
- Chausserie-Laprée 2005** : J. Chausserie-Laprée, *Martigues, terre gauloise. Entre Celtique et Méditerranée*, Collection Hauts lieux de l'histoire, Ed. Errance, Martigues, 2005, 251 p.
- Chausserie-Laprée 2011** : J. Chausserie-Laprée, Martigues et sa région. Bouches-du-Rhône, dans R. Roure et L. Pernet (dir.), *Des rites et des hommes. Les pratiques symboliques des Celtes, des Ibères et des Grecs en Provence, en Languedoc et en Catalogne*, (Archéologie de Montpellier Agglomération, 2), éd. Errance, 2011, 189-193.
- Chausserie-Laprée 2016** : J. Chausserie-Laprée, Un exceptionnel pavement de coquillages sur le site antique de *Maritima Avaticorum*, *Archéologia*, 547, octobre 2016, 12-13.
- Chausserie-Laprée 2017** : J. Chausserie-Laprée, Nouvelles recherches à Tholon sur le site de *Maritima Avaticorum*, la première Martigues, *bulletin des Amis du Vieil Istres*, 39, 2017, 207-226.
- Chausserie-Laprée, Rétif 2002** : J. Chausserie-Laprée et M. Rétif, *Villa et vicus* sur le territoire de Martigues durant le Haut-Empire, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 35, 2002, 163-194.
- Chausserie-Laprée, Rétif 2015** : J. Chausserie-Laprée et M. Rétif, La première Martigues révélée. Une fouille préventive exceptionnelle, *Archéologia*, 537, novembre 2015, 58-65.
- Chouquer, Favory 1992** : G. Chouquer et Fr. Favory, *Les arpenteurs romains. Théorie et pratique*, Errance, 1992, 183 p.
- Cipriano, Carre 1989** : M.-T. Cipriano et M.-Br. Carre, Production et typologie des amphores sur la côte adriatique de l'Italie, dans M. Lenoir, D. Manacorda et C. Panella (éd.), *Amphores romaines et histoire économique : dix ans de recherche*, Actes du colloque de Sienne (1986), (Collection de l'École Française de Rome, 114), 1989, 67-104.
- Clauzon, Ambert, Vaudour 1990** : G. Clauzon, P. Ambert et J. Vaudour, Cartographie géomorphologique de la Basse-Provence rhodanienne, *Méditerranée*, 3, 1990, 75-82.
- Collectif 2012** : *Art du jeu, jeu dans l'art : de Babylone à l'Occident médiéval*, Catalogue d'Exposition du Musée de Cluny, 28 novembre 2012 - 4 mars 2013, Paris, 2012, 160 p.
- Contino 2013** : A. Contino, Anfore africane tra I e II d.C. a Roma (Ostia 59 ; Ostia 23 ; Uzita) : rinvenimenti dall'area del Nuovo Mercato Testaccio, dans D. Bernal, L. C. Juan, M. Bustamante, J. J. Díaz et A. M. Sáez (éd.), *Hornos, Talleres y focos de producción alfarera en Hispania*, I congreso internacional de la SECAH (Cadix, 2011), (Monografías Ex Officina Hispana, 1), tome 2, 2013, 317-332.
- Coutelas 2009** : A. Coutelas (dir.), *Le mortier de chaux*, (coll. Archéologiques), Paris, Errance, 2009, 160 p.

- Crawford (RRC) 1969** : M. H. Crawford, *Roman Republican Coin Hoards*, (Special Publications, 4), London, Royal Numismatic Society, 1969, 170 p.
- Curé 2014** : A.-M. Curé, La vaisselle de la phase 271 (v. 500/475 av. n. è.) : un faciès étrusque en Languedoc oriental, dans D. Lebeaupin (dir.), *Les origines de Lattara et la présence étrusque. Les données de la zone 27*, (Lattara, 22), 2014, 211-231.
- D'Agostino, Fozzati 1997** : M. D'Agostino et L. Fozzati, Venezia : territorio sommerso e tutela, dans G. Volpe (éd.), *Atti del convegno nazionale di archeologia subacquea* (Anzio, 1996), (Bibliotheca Archaeologica, 5), Edipuglia, Bari, 1997,
- D'Anville 1760** : J.-B. Bourguignon d'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule tirée des monumens romains*, Paris, 1760, 754 p.
- Darluc 1782** : M. Darluc, *Histoire naturelle de la Provence*, t. 1, Avignon, 1782, 524 p.
- Dasen 2003** : V. Dasen, Les amulettes d'enfants dans le monde gréco-romain, *Latomus*, 62, 2, 2003, 275-289.
- Defente 1987** : D. Defente, Peintures murales romaines de Soissons, dans H. Bögli et M. Fuchs (dir.), *Aventicum 5 : Pictores per Provincias*, Actes du 3^e colloque international sur la peinture murale romaine (Avenche, 1986), (Cahiers d'Archéologie Romande, 43), Avenches, 1987, 167-180.
- Della Corte 1921** : M. Della Corte, Pompei. Scavi eseguiti da privati nel territorio pompeiano, *Notizie degli Scavi di Antichità*, 1921, 415-467.
- De Tommaso 1990** : G. De Tommaso, *Ampullae vitreae : Contenitori in vetro di unguenti e sostanze aromatiche dell'Italia Romana (I sec a.C. - III sec. d. C.)*, (Archaeologica, 94), G. Bretschneider, Rome, 1990, 133 p.
- Dieudonné-Glad et al. 2013** : N. Dieudonné-Glad, M. Feugère et M. Önal, *Zeugma V. Les objets*, (Travaux de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 64), Lyon, 2013, 439 p.
- Djaoui 2011** : D. Djaoui, Étude préliminaire du mobilier céramique et amphorique du dépotoir portuaire d'Arles-Rhône 3, dans S. Marlier (dir.), *Rapport d'opération 2011. Le chantier de fouille relevage. Le dépotoir*, Musée Départemental Arles Antique, DRASSM, 2011, vol 3/8.
- Djaoui 2014** : D. Djaoui, Découverte d'un pot mentionnant la société des DD Caecilii dans un contexte portuaire situé entre 50 - 140 apr. J.-C. (découverte subaquatique à Arles, Bouches-du-Rhône, France), dans R. Morais, A. Fernández et M.-J. Sousa (éd.), *As produções cerâmicas de imitação na Hispania*, Actes du congrès international de la SECAH (Braga, 2013), (Monografia Ex Officina Hispana, 2), 2014, 161-178.
- Djaoui, Garnier, Dodinet 2015** : D. Djaoui, N. Garnier et E. Dodinet, L'huile de ben identifiée dans quatre amphores africaines de type ostia LIX provenant d'Arles : difficultés d'interprétation, *Antiquités Africaines*, 51, 2015, 179-187.
- Dumas 2012** : C. Dumas, Nouvelles réflexions sur les objets grivois du quotidien, *Instrumentum*, 35, juin 2012, 30-32.
- Dyczek 2011** : P. Dyczek, Kapitän II amphorae from *Novae*. Between east and west, dans S. Menchelli, S. Santoro, M. Pasquinucci et G. Guiducci (éd.), *LRCW3. Late Roman Coarse Wares, Cooking Wares and Amphorae in the Mediterranean. Archeology and archaeometry. Comparison between western and eastern Mediterranean*, vol. II, (BAR International Series, 2185 (II)), 2010, 993-999.
- Excoffon 2015** : P. Excoffon (dir.), *École des Poiriers. Fréjus (Var)*, Rapport final d'opération de fouille archéologique, Ville de Fréjus, 2015, 7 vol.
- Excoffon, Pasqualini, Pellegrino 2011** : P. Excoffon, M. Pasqualini et E. Pellegrino, Importations à Fréjus d'après le mobilier issu des fouilles récentes (I^{er} s. av. J.-C. - III^e s. apr. J.-C.). Premières approches pour une étude économique, *SFECAG, Actes du Congrès d'Arles*, 2011, 159-170.
- Favory 2012** : Fr. Favory, La dure condition des agglomérations secondaires, *Les Nouvelles de l'archéologie*, 127, mars 2012, 40-44.
- Feugère 1985** : M. Feugère, *Les fibules de la Gaule Méridionale de la Conquête à la fin du V^e s. apr. J.-C.*, (Revue Archéologique de Narbonnaise, suppl. 12), 1985, 509 p.
- Feugère 2009** : M. Feugère, *Militaria*, objets en os et en métal, dans C. Goudineau et D. Brentchaloff (dir.), *Le camp de la Flotte d'Agrippa à Fréjus : les fouilles du quartier de Villeneuve (1979-1981)*, Errance, Paris, 2009, 107-177.
- Feugère, Py 2011** : M. Feugère et M. Py, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 avant notre ère)*, Ed. Monique Mergoil - BNF, Montagnac - Paris, 2011, 719 p.
- Figueiral, Fabre, Bel 2010** : I. Figueiral, L. Fabre et V. Bel. 2010, Considerations on the nature and origin of wood-fuel from gallo-roman cremations in the Languedoc region (Southern France), *Quaternaire*, 21, 3, 2010, 325-331.
- Fontaine 2012** : S. Fontaine, *Formes, usages et circulation du verre en Méditerranée nord-occidentale entre le I^{er}*

- siècle av. n.è et le I^{er} siècle de n.è : L'apport du mobilier des sites littoraux de Narbonnaise orientale. Thèse de doctorat, Aix-Marseille Université, 2 vol.
- Fontaine, Roussel-Ode 2010** : S. Fontaine et J. Roussel-Ode, Vases soufflés-moulés du Haut-Empire trouvés en Narbonnaise, dans Ch. Fontaine-Hodiamont (dir.), *D'Ennion au Val Saint-Lambert. Le verre soufflé-moulé*, Actes des 23^e Rencontres de l'AFAV (colloque international Bruxelles-Namur, octobre 2008), Bruxelles, 2010, 178-203.
- Foy 2010** : D. Foy, *Les verres antiques d'Arles. Catalogue des verres antiques du Musée départemental Arles antique*, Actes Sud - Musée départemental Arles antique, 2010, 525 p.
- Foy, Nenna 2001** : D. Foy et M.-D. Nenna, *Tout feu tout sable. Mille ans de verre antique dans le Midi de la France*, catalogue d'exposition, Musée d'Histoire de Marseille, Musées de Marseille / Edisud, 2001, 255 p.
- Foy, Nenna 2003** : D. Foy et M.-D. Nenna, Productions et importations de verre antique dans la vallée du Rhône et le Midi méditerranéen de la France (I^{er} - III^e s.), dans D. Foy et M.-D. Nenna (éd.), *Echanges et commerce du verre dans le monde antique*, Actes du colloque de l'AFAV (Aix-en-Provence et Marseille, 2001), (Monographies Instrumentum, 24), 2003, 227-296.
- Fuchs 1989** : M. Fuchs, *Peintures romaines dans les collections suisses*, (Bulletin de liaison du CEPMR, 9), Paris, CNRS, 1989, 116 p.
- Ganshof 1960** : Fr.-L. Ganshof, Les bureaux du tonlieu de Marseille et de Fos. Contribution à l'histoire des institutions financières de la monarchie franque, dans *Études historiques à la mémoire de Noël Didier*, éd. Montchrestien, Paris, 1960, 125-133.
- Gantès, Moliner 1990** : L.-Fr. Gantès et M. Moliner, *Marseille, Itinéraire d'une Mémoire. Cinq années d'archéologie municipale*, Musée d'Histoire de Marseille, 1990, 134 p.
- Garmy 2002** : P. Garmy, *Villa-vicus : une question d'espace ?*, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 35, 2002, 27-37.
- Garnier, Valamoti 2016** : N. Garnier et S. M. Valamoti, Prehistoric wine-making at Dikili Tash (Northern Greece) : intergrating residue analysis and archaeobotany, *Journal of Archaeological Science*, 74, 195-206.
- Gascou 2002** : J. Gascou, Une inscription de Martigues et le statut de Maritima Avaticorum, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 35, 2002, 195-198.
- Genin 2007** : M. Genin, *La Graufesenque (Millau, Aveyron). Vol. II. Sigillées lisses et autres productions*, Fédération Aquitania, 2007, 589 p.
- Giard 1976** : J.-B. Giard, *Bibliothèque Nationale. Monnaies de l'Empire romain. T. 1, Auguste*, Paris, BNF, 1988, 258 p.
- Giard 1988** : J.-B. Giard, *Bibliothèque Nationale. Monnaies de l'Empire romain. T. 2, De Tibère à Néron*, Paris, BNF, 1988, 183 p.
- Giard 1998** : J.-B. Giard, *Catalogue des monnaies de l'Empire romain. T. 3, Du soulèvement de 68 après J.-C. à Nerva*, Paris - Strasbourg, BNF - Poinson Numismatique, 1998, 366 p.
- Giroussens 1987** : Chr. Giroussens, La céramique sigillée de l'oppidum du Castellan à Istres, *bulletin des Amis du Vieil Istres*, 10, 1987, 35-46.
- Giroussens 1996** : Chr. Giroussens, L'étang de l'Olivier, un salin au XVI^e siècle, *bulletin des Amis du Vieil Istres*, 18, 1996, 31-42.
- Giroussens 2001** : Chr. Giroussens, Jalons pour une histoire des églises d'Istres, *bulletin des Amis du Vieil Istres*, 23, 2001, 15-39.
- Gouin 1935** : F. Gouin, *Istres... bel Istres, 12 années de gestion socialiste*, Marseille, Les Cahiers du Sud, 1935, 178 p.
- Grillet 1975** : B. Grillet, *Les femmes et les fards dans l'Antiquité*, éd. CNRS, Lyon, 1975.
- Groetembril 1993** : S. Groetembril, *Auxerre, Vaulabelle. Les peintures murales de la pièce 30*, rapport interne CEPMR/CNRS, 1993, inédit.
- Groetembril 2006** : S. Groetembril, *Martigues, site de Tholon. Rapport d'étude des peintures de l'espace 3b, US 4128*, Centre d'Étude des Peintures Murales Romaines, Soissons, 2006, 76 p.
- Guéry 1990** : R. Guéry, A propos de quelques fragments de plats rectangulaires en terre cuite découverts en Narbonnaise, *Documents d'Archéologie Méridionale*, 13, 1990, 266-271.
- Guiraud 1988** : H. Guiraud, *Intailles et camées de l'Époque romaine en Gaule (Territoire français), vol 1*, (Gallia, suppl. 48), 1988, 236 p.
- Guiraud 1989** : H. Guiraud, Bagues et anneaux à l'époque romaine, *Gallia*, 46, 1989, 173-211.
- Guiraud 2008** : H. Guiraud, *Intailles et camées de l'Époque romaine en Gaule (Territoire français), vol 2*, (Gallia, suppl. 48), 2008, 197 p.
- Hayes 2000** : J. W. Hayes, From Rome to Beirut and beyond : Asia minor and eastern mediterranean trade connections, *Rei Cretariae Fautorum Acta*, 36, 2000, 285-297.
- Jacquot 1955** : Cl. Jacquot, *Atlas d'anatomie des bois des Conifères*, Paris, Centre Technique du Bois, 1955, 133 p.

- Jacquot, Trenard, Dirol 1973** : Cl. Jacquot, Y. Trenard et D. Dirol, *Atlas d'anatomie des bois des Angiospermes (essences feuillues)*, Paris, Centre Technique du Bois, 1973, 2 vol.
- Lagrue, Prades 2011** : J.-Ph. Lagrue et V. Prades, Istres. Les Carmes, *Bilan Scientifique*, DRAC - SRA de PACA, 2011, 130-131.
- Leblanc 2007** : O. Leblanc, *Les faciès des céramiques communes de la Maison des Dieux Océan à Saint-Romain-en-Gal (Rhône) du I^{er} siècle avant J.-C. au III^e siècle après J.-C.*, (SFECAG, suppl. 3), 2007, 208 p.
- Lejeune 1988** : M. Lejeune, Compléments gallo-grecs, *Études Celtiques*, 25, 1988, 79-106.
- Leveau 1996** : Ph. Leveau, Carte archéologique, occupation des sols et géographie historique des communes des rives de l'Étang de Berre de la fin de l'âge du Bronze à la fin de l'Antiquité, dans F. Gateau, *L'Étang de Berre, Carte Archéologique de la Gaule*, 13/1, 1996, 67-97.
- Leveau 2002** : Ph. Leveau, Introduction : les incertitudes du terme *villa* et la question du *vicus* en Gaule Narbonnaise, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 35, 2002, 5-26.
- Leveau et al. 1993** : Ph. Leveau, H. Laval, J. Medus et A. D'Anna, Analyse pollinique de sites de basse Provence : commentaires et débats, dans Ph. Leveau et M. Provansal (dir.), *Archéologie et environnement : De la Sainte-Victoire aux Alpilles*, Travaux du CCJ, 14, 1993, 375-385.
- Liou, Gassend 1990** : B. Liou et J.-M. Gassend, L'épave Saint-Gervais 3 à Fos-sur-Mer (milieu du I^{er} siècle apr. J.-C.). Inscriptions peintes sur amphores de Bétique. Vestiges de la coque, *Archaeonautica*, 10, 1990, 157-264.
- Longepierre 2012** : S. Longepierre, Meules, moulins et meulières en Gaule méridionale du II^e s. av. J.-C. au VII^e s. apr. J.-C., (Monographies Instrumentum, 41), 2012, 569 p.
- Marguerie, Hunot 2007** : D. Marguerie et J.-Y. Hunot, Charcoal analysis and dendrology : data from archaeological sites in north-western France, *Journal of Archaeological Science*, 34, 9, 2007, 1417-1433.
- Mariën 1994** : M. E. Mariën, *Quatre tombes romaines du III^e siècle : Thorembais-Saint-Trond et Overhespen*, (Monographie d'Archéologie Nationale, 8), Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles, 1994, 99 p.
- Marty 1999** : Fr. Marty, Vaisselle et organisation sociale du village de La Cloche (Les Pennes-Mirabeau, B-du-Rh) au I^{er} siècle avant notre ère, *Documents d'Archéologie Méridionale*, 22, 1999, 139-220.
- Marty 2002** : Fr. Marty, Aperçu sur les céramiques à pâte claire du golfe de Fos, dans L. Rivet et M. Sciallano (textes rassemblés par), *Vivre produire et échanger : reflets méditerranéens*. Mélanges offerts à Bernard Liou (Archéologie et Histoire Romaine, 8), 2002, 201-220.
- Marty 2002b** : Fr. Marty, L'habitat de hauteur du Castellan (Istres, B.-du-Rh.) à l'âge du Fer. Étude des collections anciennes et recherches récentes, *Documents d'Archéologie Méridionale*, 25, 2002, 129-169.
- Marty 2002c** : Fr. Marty, Les fouilles archéologiques de l'année 2000 sur l'habitat gaulois du Castellan, *bulletin des Amis du Vieil Istres*, 24, 2002, 19-39.
- Marty 2003** : Fr. Marty, L'atelier de potiers gallo-romain de Sivier (Istres, B.-du-Rh.), *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 36, 2003, 259-282.
- Marty 2004** : Fr. Marty, La vaisselle de cuisson du port antique de Fos (Bouches-du-Rhône), *SFECAG, Actes du Congrès de Vallauris*, 2004, 97-128.
- Marty 2004b** : Fr. Marty, Istres, Le Castellan, *Bilan scientifique*, DRAC - SRA de PACA, 2004, 151.
- Marty 2005** : Fr. Marty, La céramique non tournée de l'âge du Fer en Provence, Mémoire de Master 2, Université de Provence, Aix-en-Provence, 2005, 4 vol.
- Marty 2006** : Fr. Marty, Sigillées orientales tardo-hellénistiques et du Haut-Empire dans le port antique de Fos (Bouches-du-Rhône), *SFECAG, Actes du Congrès de Pézenas*, 2006, 611-616.
- Marty 2007** : Fr. Marty, Les céramiques communes tardo-antiques du golfe de Fos (Bouches-du-Rhône, France), dans M. Bonifay et J.-Chr. Tréglià (éd), *LRCW2, Late Roman Coarse Wares, Cooking Wares and Amphorae in the Mediterranean. Archaeology and Archaeometry*, (BAR International Series, 1662), 2007, 293-303.
- Marty 2013** : Fr. Marty, Des champs antiques et médiévaux au chemin des Arnavaux (Istres), *bulletin des Amis du Vieil Istres*, 35, 2013, 17-26.
- Marty 2013b** : Fr. Marty, Nouvelles données sur la sépulture du sommet du Castellan, à Istres : une tombe médiévale atypique ?, *bulletin des Amis du Vieil Istres*, 35, 2013, 27-34.
- Marty 2014** : Fr. Marty, Faciès céramique de l'agglomération secondaire du chemin du Castellan (Istres, Bouches-du-Rhône) durant le Haut-Empire, *SFECAG, Actes du congrès de Chartres*, 2014, 599-640.
- Marty et al. 2016** : Fr. Marty, L. Bouby, S. Ivorra et J.-F. Terral, Conserves d'olives hispaniques en amphores, au I^{er} s., sur le site de l'Estagnon (Fos-sur-Mer, Bouches-du-Rhône, Fr.), dans D. Djaoui (textes réunis par), *Histoires matérielles : terre cuite, bois, métal*

- et autres objets. *Des pots et des potes : Mélanges offerts à Lucien Rivet*, (Archéologie et Histoire Romaine, 33), 2016, 481-487.
- Marty, Capelli, Cabella 2009** : Fr. Marty, C. Capelli et R. Cabella, Gobelets à anse à poucier en céramique non tournée de Méditerranée nord-occidentale, dans M. Pasqualini (dir.), *Les céramiques communes d'Italie et de Narbonnaise. Structures de production, typologies et contextes inédits (II^e s. av. J.-C. - III^e s. apr. J.-C.)*, Actes de la table ronde de Naples (2006), (Collection du Centre Jean Bérard, 30), Naples, 2009, 443-449.
- Marty, Perez 2015** : Fr. Marty et B. Perez, La nécropole augustéenne de la villa de Sivier (Istres, Bouches-du-Rhône), dans R. Roure (éd.), *Contacts et acculturations en Méditerranée occidentale. Hommages à Michel Bats*, Actes du colloque de Hyères (2011), (Études Massaliètes, 12 ; Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine, 15), 2015, 489-498.
- Marty, Zaaaroui 2009** : Fr. Marty et Y. Zaaaroui, Contextes céramiques du Haut-Empire de la bonification de l'Estagnon, à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), *SFECAG, Actes du Congrès de Colmar*, 2009, 397-426.
- Mattingly, Sydenham (RIC) 1926** : H. Mattingly et E. A. Sydenham, *The Roman Imperial Coinage. Vol. 2, Vespasian to Hadrian*, London, Spink and Son, 1926, 584 p.
- Mattingly, Sydenham (RIC) 1930** : H. Mattingly et E. A. Sydenham, *The Roman Imperial Coinage. Vol. 3, Antoninus Pius to Commodus*, London, Spink and Son, 1930, 514 p.
- Mauné 1998** : St. Mauné, *Les campagnes de la cité de Béziers dans l'Antiquité (partie nord-orientale) (II^e s. av. J.-C. - VI^e s. apr. J.-C.)*, (Archéologie et Histoire Romaine, 1), 1998, 532 p.
- Mauné 2012** : St. Mauné, Un timbre de Q. Iulius Theophilus sur Pascual 1 de Tarraconaise à Aspiran (Hérault). Un nouvel indice des liens économiques entre les provinces de Tarraconaise et de Narbonnaise au début du I^{er} s. apr. J.-C., *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 45, 2012, p. 143-161.
- Mees 1995** : A. Mees, *Modellsignierte Dekorationen auf südgallischer Terra Sigillata*, (Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg, 54), Stuttgart, 1995, 266 p.
- Morais 2011** : R. Morais, A rota atlântica do mel bético e os contextos de autarcia : vasa mellaria e colmeias em cerâmica, dans *La cerámica en Galicia : de los Castros a Sargadelos*, Actas del XIV congreso anual (A Coruña, 2009), Asociación de ceramología, 2011, 73-85.
- Nin 1999** : N. Nin, Les espaces domestiques en Provence durant la Protohistoire. Aménagements et pratiques rituelles du VI^e s. av. n. è. à l'époque augustéenne, *Documents d'Archéologie Méridionale*, 22, 1999, 221-278.
- Nin 2014** : N. Nin, *Aix antique, une cité en Gaule du sud*, Catalogue d'exposition, Musée Granet - Pays d'Aix, Silvana Editoriale, Milan, 2014, 279 p.
- Oswald 1936** : F. Oswald, *Index of figure-types on terra sigillata (« Samian Ware »)*, The University Press of Liverpool, Liverpool, 1936-1937, 154 p.
- Oxé, Comfort, Kenrick 2000** : A. Oxé, H. Comfort et Ph. Kenrick, *Corpus Vasorum Arretinorum. A catalogue of the signatures, shapes and chronology of italian sigillata*, Second edition, Antiquitas, Dr. Rudolf Habelt GMBH, Bonn, 2000, 554 p.
- Ozenda 1975** : P. Ozenda, Sur les étapes de la végétation dans les montagnes du bassin méditerranéen, *Documents de Cartographie Ecologique*, 16, 1975, 1-32.
- Panella 1977** : C. Panella, Anfore tripolitane a Pompei, dans M. Anecchino et al. (éd.), *L'instrumentum domesticum di Ercolano e Pompei nella prima età imperiale*, (Quaderni di Cultura Materiale, 1), L'Erma di Bretschneider, Rome, 1977, 135-149.
- Panella, Fano 1977** : C. Panella et M. Fano, Le anfore con anse bifide conservate a Pompei : contributo ad una loro classificazione, dans *Méthodes classiques et méthodes formelles dans l'étude des amphores*, Actes du colloque de Rome (1974), (Collection de l'Ecole Française de Rome, 32), 1977, 133-177.
- Papon 1776** : Abbé J.-P. Papon, *Histoire générale de la Provence*, t. 1, Paris, Moutard, 1776, 689 p.
- Pellegrino 2009** : E. Pellegrino, Les céramiques communes d'origine orientale dans le Sud de la Gaule au Haut-Empire. Le gobelet Marabini LXVIII, dans M. Pasqualini (dir.), *Les céramiques communes d'Italie et de Narbonnaise. Structures de production, typologies et contextes inédits. II^e s. av. J.-C. - III^e s. apr. J.-C.*, Actes de la table ronde de Naples (2006), (Collection du Centre Jean Bérard, 30), Naples, 2009, 251-281.
- Pelletier 1971** : R. Pelletier, Essai sur l'assemblage des charnières en os gallo-romaines, *Revue Archéologique du Centre de la France*, 10, 1971, 202-207.
- Poirier 2011** : Ph. Poirier (dir.), *Saintes (17). Clinique Richelieu - 22, rue Montlouis, Rapport de fouille d'archéologie préventive*, INRAP, 2011, 2 vol.
- Polak 2000** : M. Polak, *South gaulish terra sigillata with potters' stamps from Vechten*, (Rei Cretariae Romanae Fautorum Acta, suppl. 9), 2000, 440 p.

- Pomarèdes 2005** : H. Pomarèdes (dir.), *La Quintarié (Clermont-l'Hérault, 34). Etablissement agricole et viticulture, atelier de céramiques paléochrétiennes (DS.P) (I^{er} - VI^e s. apr. J.-C.)*, (Archéologie et Histoire Romaine, 14), Editions Monique Mergoïl, Montagnac, 2005, 193 p.
- Pomarèdes 2008** : H. Pomarèdes, Viticulture et équipements de production dans la cité de Lodève durant le Haut-Empire : apport des découvertes récentes autour de Clermont-L'Hérault, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 41, 2008, 7-41.
- Poplin 2000** : Fr. Poplin, Oeufs d'autruche décorés grecs et étrusques. Technique et diffusion, dans Fr. Blondé et A. Muller (dir.), *L'artisanat en Grèce ancienne. Les productions, les diffusions*, Actes du Colloque de Lyon (1998), Lille, 2000, 127-143.
- Reynolds 1998** : P. Reynolds, Pottery production and economic exchange in second century Berytus : some preliminary observations of ceramic trends from quantified ceramic deposits from the Aub-Leverhulme excavations in Beirut, *Berytus*, 43, 1997-1998, 35-90.
- Reynolds 2010** : P. Reynolds, Trade networks of the East, 3rd to 7th centuries : the view from Beirut (Lebanon) and Butrint (Albania) (fine wares, amphorae and kitchen wares), dans S. Menchelli, S. Santoro, M. Pasquinucci et G. Guiducci (éd.), *LRCW3. Late Roman Coarse Wares, Cooking Wares and Amphorae in the Mediterranean. Archaeology and archaeometry. Comparison between western and eastern Mediterranean*, (BAR International Series, 2185, vol. I), 2010, 89-114.
- Reynolds et al. 2009** : P. Reynolds, S. Y. Waksman, S. Lemaître, H. Curvers, M. Roumié et B. Nsouli, An early Imperial Roman pottery production site in Beirut (BEY 015) : chemical analyses and a ceramic typology, *Berytus*, 51-52, 2008-2009, 71-115.
- Rizzo 2014** : G. Rizzo, Le anfore, Ostia e i commerci mediterranei, dans C. Panella et G. Rizzo, *Ostia VI. Le terme del nuotatore*, (Studi Miscellani, 38), Rome, L'Erma di Bretschneider, 2014, 65-481.
- Rodet-Belardi, Van Ossel 2003** : I. Rodet-Belardi et P. Van Ossel, Les épingles à têtes anthropomorphes stylisées : un accessoire de la coiffure féminine de l'Antiquité, *Gallia*, 60, 2003, 319-367.
- Rostaing 1950** : Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie de la Provence depuis les origines jusqu'aux invasions barbares*, Paris, 1950, 480 p.
- Roussel 1988** : L. Roussel (dir.), *Mediolanum : une bourgade gallo-romaine. 20 ans de recherches archéologiques*, Catalogue d'exposition, Musée archéologique, Dijon, 1988, 324 p.
- Roux, Raux 1996** : J.-Cl. Roux et St. Raux, Les foyers domestiques dans l'habitat lattois du deuxième âge du Fer (IV^e - I^{er} s. av. J.-C.), dans M. Py (dir.), *Urbanisme et architecture dans la ville antique de Lattes*, (Lattara, 9), 1996, 401-432.
- Rütti 1991** : B. Rütti, *Die römischen Gläser aus Augst und Kaiseraugst*, (Forschungen in Augst, 13), 1991, 2 vol.
- Sanchez 2010** : C. Sanchez, Un œuf d'autruche au Castélou, dans C. Sanchez (coord.), *Les ports antiques de Narbonne, vol. 3, Recherche archéologiques au Grand Castélou (Narbonne, Aude), Rapport de PCR*, 2010, 176-178.
- Scardozi 2007** : G. Scardozi, Le anfore di M. Tuccius Galeo dalla valle del Liris, dans A. Nicosia et G. Ceraudo (éd.), *Ager Aquinas. Storia e archeologia nella media valle dell'antico Liris, II. Spigolature aquinanti*, Atti della giornata di studio (Aquino, 2007), Museo della Città, Aquino, 2007, 59-76.
- Scatozza-Hörich 1991** : L. A. Scatozza-Hörich, Syrian elements among the glass from Pompeii and Herculaneum, dans M. Newby et K. Painter (éd.), *Roman Glass : two centuries of art and invention*, Society of Antiquaries of London, (Occasional Paper, 13), 76-85.
- Schädler 2013** : U. Schädler, Les jeux de pions, *Archéothéma*, 31, novembre-décembre 2013, 64-65.
- Schweingruber 1990** : F. H. Schweingruber, *Anatomy of European woods*, Bern, Paul Haupt, 1990, 800 p.
- Stutzinger 1995** : D. Stutzinger, Römische Haarnalden mit Frauenbüste, *Bonner Jahrbücher*, 195, 1995, 136-208.
- Tarpin 2002** : M. Tarpin, *Vici et pagi dans l'Occident romain*, (Bulletin de l'École Française de Rome, 299), 2002, 485 p.
- Tassinari 1993** : S. Tassinari, *Il vasellame bronzeo di Pompei*, (Cataloghi, 5), Ministero per i Beni Culturali ed Ambientali. Soprintendenza Archeologica di Pompei, Rome, 2 vol.
- Tchernia 1969** : A. Tchernia, Les fouilles sous-marines de Planier (Bouches-du-Rhône), *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 113^e année, N. 2, 1969, 292-309.
- Tréglià 2005** : J.-Chr. Tréglià, Importations de céramiques communes de Mer Egée et de Constantinople en Gaule méridionale durant l'Antiquité tardive (IV^e - VII^e s.), dans J.-M. Gurt i Esparraguera, J. Buxeda i Garrigós et M.-A. Cau Ontiveros (éd.), *LRCW1, Late Roman Coarse Wares, Cooking Wares and Amphorae in the Mediterranean. Archaeology and Archaeometry*, (BAR International Series, 1340), 2005, 299-310.

- Trément 1994** : Fr. Trément, *Histoire de l'occupation du sol et évolution des paysages dans le secteur des étangs de Saint-Blaise (Bouches-du-Rhône), essai d'archéologie du paysage*, thèse de doctorat, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1994, 3 vol.
- Trément 1996** : Fr. Trément, Une perspective microrégionale autour de Saint-Blaise (Bouches-du-Rhône), dans J.-L. Fiches (éd.), *Le III^e siècle en Gaule Narbonnaise. Données régionales sur la crise de l'Empire*, Actes de la table-ronde du GDR 954 « Archéologie de l'espace rural méditerranéen dans l'Antiquité et le haut Moyen Age » (Aix-en-Provence, La Baume, 1995), APDCA, Sophia Antipolis, 1996, 217-231.
- Trément 1999** : Fr. Trément, *Archéologie d'un paysage, Les étangs de Saint-Blaise (Bouches-du-Rhône)*, (Documents d'Archéologie Française, 74), 1999, 314 p.
- Tréziny 2004** : H. Tréziny, Sources écrites grecques et latines, dans C. Landuré et M. Pasqualini (dir.), *Delta du Rhône. Camargue antique, médiévale et moderne*, (Bulletin Archéologique de Provence, suppl. 2), 2004, 93-104.
- Vaschalde 2013** : Chr. Vaschalde, *L'art de cuire la pierre en France méditerranéenne à la fin du Moyen Age. Approche interdisciplinaire d'un artisanat méconnu : la chaudière*, Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille, 2013.
- Verdin 1995** : Fl. Verdin, *Les Salyens et leurs territoires*, Thèse de doctorat, Université de Provence, Centre Camille Jullian, Aix-en-Provence, 1995, 2 vol.
- Verdin 2000** : Fl. Verdin, Saint-Pierre de Vence, à Eyguières au I^{er} s. av. J.-C. : un quartier cultuel et funéraire au voisinage des Caenicenses ?, dans Ph. Leveau et J.-P. Saquet (dir.), *Milieu et sociétés dans la vallée des Baux. Études présentées au colloque de Mouriers*, (Revue Archéologique de Narbonnaise, suppl. 31 ; Travaux du Centre Camille Jullian, 26), 2000, 183-199.
- Vernet et al. 2001** : J.-L. Vernet, P. Ogererau, I. Figueireal, C. Machado Yanes et P. Uzquiano, *Guide d'identification des charbons de bois préhistoriques et récents. Sud-ouest de l'Europe : France, Péninsule Ibérique et Iles Canaries*, Paris, CNRS, 400 p.
- Villeneuve 1824** : Comte de Villeneuve, *Statistique du département des Bouches-du-Rhône avec atlas*, tome 2, Marseille, 1824, 1212 p.

Annexes

Annexe 1 : Inventaire des scories en calotte.

| N° | US | Phase | Diamètre max., cm | Épaisseur max., cm | Poids, gr. | Complet |
|----|-------|-------|-------------------|--------------------|------------|---------|
| 1 | 10031 | 7 | 8,1 | 4 | 286,7 | Non |
| 2 | 10089 | 3 | 10,8 | 3,3 | 330,3 | Non |
| 3 | 10314 | 3D | 4 | 2 | 41,9 | Non |
| 4 | 10314 | 3D | 10 | 3,7 | 459 | Non |
| 5 | 10314 | 3D | 8,5 | 2 | 141,5 | Non |
| 6 | 10314 | 3D | 9,4 | 3 | 362,1 | Oui |
| 7 | 10329 | 3B | 11,8 | 4,1 | 462,9 | Non |
| 8 | 10329 | 3B | 8,5 | 2,3 | 170,9 | Non |
| 9 | 10329 | 3B | 7,7 | 3,4 | 243,3 | Non |
| 10 | 10329 | 3B | 7,3 | 1,9 | 61 | Non |
| 11 | 10329 | 3B | 10,5 | 1,7 | 175,5 | Non |
| 12 | 10329 | 3B | 6,1 | 2 | 80,7 | Non |
| 13 | 10329 | 3B | 8,2 | 2,7 | 174 | Non |
| 14 | 10356 | 3C | 9,3 | 5 | 430,7 | Non |
| 15 | 10608 | 3D | 13,6 | 4,1 | 912,5 | Oui |
| 16 | 10684 | 3B | 6,2 | 2,6 | 105,4 | Non |
| 17 | 10785 | 3D | 11 | 4 | 683,6 | Non |
| 18 | 10852 | 3C | 7,7 | 3 | 243,7 | Non |
| 19 | 10991 | 3D | 10,2 | 3 | 403,1 | Oui |
| 20 | 10992 | 4 | 12 | 4 | 524,5 | Non |
| 21 | 11165 | 3B | 5,8 | 2,5 | 94 | Non |
| 22 | 11165 | 3B | 8 | 2,7 | 227,2 | Non |
| 23 | 11165 | 3B | 8,3 | 2,8 | 213,4 | Non |
| 24 | 11539 | 3B | 8,1 | 2,6 | 170,6 | Non |
| 25 | 11539 | 3B | 10,3 | 4,7 | 411,4 | Non |
| 26 | 11672 | 3B | 10 | 2,6 | 229,7 | Non |
| 27 | 14009 | 3D | 8,9 | 2,8 | 428,9 | Non |
| 28 | 14009 | 3D | 9,4 | 4,6 | 401,9 | Non |
| 29 | 14017 | 3D | 13 | 3,3 | 620,8 | Oui |
| 30 | 14017 | 3D | 11 | 4 | 465,1 | Non |
| 31 | 14017 | 3D | 11 | 2,7 | 244,9 | Non |
| 32 | 14017 | 3D | 5,4 | 2,5 | 74,4 | Non |
| 33 | 14023 | 3B | 4,8 | 4 | 165,8 | Non |
| 34 | 14029 | 3C | 7,9 | 4 | 212,7 | Non |
| 35 | 14128 | 3C | 7,2 | 3,6 | 197,4 | Non |
| 36 | 14128 | 3C | 8,5 | 2,3 | 202,1 | Non |
| 37 | 14128 | 3C | 7,5 | 2,8 | 236,6 | Non |
| 38 | 14191 | 3C | 9 | 2,6 | 151,9 | Non |
| 39 | 14191 | 3C | 8 | 2 | 107,6 | Non |
| 40 | 14191 | 3C | 9 | 2,6 | 107 | Non |
| 41 | 14191 | 3C | | | 151,6 | Non |
| 42 | 14191 | 3C | 7,2 | 2,4 | 118,3 | Non |
| 43 | 14191 | 3C | 5,2 | 1,9 | 58,7 | Non |
| 44 | 14208 | 3D | 13,2 | 3,1 | 716,2 | Non |

Annexe 2 : Phase AB. Inventaire de la céramique fine.

| Catégorie | Nbre | NMI | Forme | Type | Elts | Figure |
|----------------------------|------|-----|----------|------------|--------------------|-----------------------|
| campanienne A | 8 | 1 | | | | |
| parois fines | 38 | 8 | gobelet | Mayet 35 | 1b | |
| | | | gobelet | Mayet 37 | 4b, 1d | Fig. 311, 1 |
| | | | gobelet | Mayet 38 | 2b | |
| | | | gobelet | Mayet 42 | 1b | |
| | | | gobelet | ind | 4f, 2a | |
| sigillée italique | 12 | 6 | assiette | Consp 18 | 1b | |
| | | | assiette | ind | 3f | |
| | | | coupe | Consp 33.5 | 1b | Fig. 304, 9 |
| | | | coupelle | Consp 22 | 1f | |
| | | | coupelle | Consp 24.4 | 1b | |
| sigillée Sud-Gaule | 99 | 29 | assiette | Drag 15 | 2b | |
| | | | assiette | Drag 16 | 1b | |
| | | | assiette | Drag 17a | 1b | |
| | | | assiette | Drag 17b | 1b | |
| | | | assiette | Drag 18 | 2b, 1f | |
| | | | assiette | ind | 2f | |
| | | | coupe | Drag 29 | 2d | |
| | | | coupe | Drag 37 | 1c, 2f, 1d | Fig. 309, 1 |
| | | | coupe | Vernhet E1 | 2b | |
| | | | coupelle | Drag 24/25 | 2c, 3b (graff), 3f | Fig. 307, 14 et 16-17 |
| | | | coupelle | Drag 27 | 7b | |
| | | | coupelle | Haltern 14 | 1t | |
| | | | coupelle | Ritt 5 | 1b | |
| | | | coupelle | Ritt 8 | 1b | |
| | | | coupelle | Ritt 9 | 1b | |
| sigillée Sud-Gaule marbrée | 1 | 1 | coupelle | Ritt 8 | 1b | |

Annexe 3 : Phase C. Inventaire de la céramique fine.

| Catégorie | Nbre | NMI | Forme | Type | Elts | Figure |
|--------------------------|------|-----|----------|-----------|------------------------|--------------|
| attique vernis noir | 1 | 1 | coupe | ind | 1a | |
| campanienne A | 24 | 9 | assiette | Lamb 5/7 | 2f | |
| | | | coupe | Lamb 8Bc | 3f | |
| | | | coupe | Lamb 27B | 2f | |
| | | | coupe | ind | 1f | |
| | | | coupelle | Lamb 27 | 1f | |
| campanienne B | 1 | 1 | | | | |
| Dérivée de campanienne C | 1 | 1 | plat | ind | 1f (taillé en bouchon) | |
| claire A | 84 | 9 | coupe | H 3A | 1c, 1b | Fig. 310, 4 |
| | | | coupe | H 6C | 1b | |
| | | | coupe | H 8A | 3b | |
| | | | coupe | H 9A | 1b | |
| | | | coupe | ind | 2f | |
| | | | coupelle | H 3C | 1c | |
| | | | Guttus ? | H 123 ? | 1d | |
| claire B | 23 | 6 | assiette | Desbat 1 | 2b | Fig. 310, 8 |
| | | | bol | Desbat 12 | 2b | Fig. 310, 11 |
| | | | coupe | Desbat 16 | 1b | |
| | | | coupe | Desbat 19 | 1t | |

ANNEXES

| | | | | | | |
|----------------------|-----|-----|----------|--------------|-----------------|------------------|
| | | | coupe | ind | 1f | |
| | | | ind | | 1f | |
| glaçurée romaine | 2 | 1 | coupe | GLA RO 22 | 1b | |
| | | | coupe | ind | 1f | |
| parois fines | 179 | 21 | gobelet | Marabini 68 | 1b, 1f, 1a | |
| | | | gobelet | Mayet 10 | 1b | |
| | | | gobelet | Mayet 21 var | 1b | |
| | | | gobelet | Mayet 34 | 1t | |
| | | | gobelet | Mayet 35 | 3b | |
| | | | gobelet | Mayet 37 | 3b | Fig. 311, 2 |
| | | | gobelet | Mayet 38 | 1b | |
| | | | gobelet | Mayet 42 | 1b | |
| | | | gobelet | ind | 6b, 20f, 6a | |
| sigillée italique | 38 | 13 | assiette | Consp 2 | 1b | |
| | | | assiette | Consp 10/11 | 1f | |
| | | | assiette | Consp 18.2 | 1b | |
| | | | assiette | Consp 21 | 1b | |
| | | | assiette | ind | 3f | |
| | | | calice | Consp R4.1 | 1b | |
| | | | coupelle | Consp. 22 | 1c | Fig. 304, 3 |
| | | | coupelle | Consp 22.1 | 2f | Fig. 304, 4 et 6 |
| | | | coupelle | Consp 22.5 | 1b | |
| | | | coupelle | Consp 23 | 1b, 1f | Fig. 304, 7 |
| | | | coupelle | Consp 26.1 | 1c | Fig. 304, 8 |
| | | | coupelle | ind | 1f (graff) | Fig. 304, 10 |
| | | | gobelet | Consp 38.3.1 | 1b | |
| | | | plat | ind | 1f | |
| sigillée orientale B | 1 | 1 | plat | Hayes 60 | 1b | Fig. 310, 3 |
| sigillée Sud-Gaule | 516 | 151 | assiette | Drag 15 | 4b, 1f | |
| | | | assiette | Drag 15/17 | 10b, 6f (graff) | Fig. 307, 3 |
| | | | assiette | Drag 16 | 1b | |
| | | | assiette | Drag 17 | 1f | |
| | | | assiette | Drag 17a | 2b | |
| | | | assiette | Drag 17b | 2b | |
| | | | assiette | Drag 18 | 2c, 13b, 2f | Fig. 307, 4 |
| | | | assiette | Drag 36 | 2b, 1f | |
| | | | assiette | Haltern 5 | 1c, 1b | Fig. 307, 1 |
| | | | assiette | ind | 15f | Fig. 307 8 et 11 |
| | | | bol | Drag 33 | 1c, 18b, 6f | |
| | | | bol | Ritt 5 | 2b | |
| | | | calice | Drag 11a | 1d | |
| | | | coupe | Drag 18/31 | 5b | |
| | | | coupe | Drag 29 | 3b, 3f, 6d | |
| | | | coupe | Drag 30 | 1f | |
| | | | coupe | Drag 37 | 15b, 4f, 20d | |
| | | | coupe | Hermet 24 | 2b, 1f | |
| | | | coupe | Ritt 12 | 1b | |
| | | | coupelle | Drag 24/25 | 3c, 20b, 2f | |
| | | | coupelle | Drag 27 | 1c, 15b, 9f | Fig. 307, 23 |
| | | | coupelle | Drag 35 | 1c, 7b, 3f | |
| | | | coupelle | Ritt 8 | 1c, 4b, 1f | |
| | | | coupelle | Ritt 9b | 1b | |
| | | | coupelle | ind | 2f | Fig. 308, 4 |
| | | | pot | ind | 1f | |
| | | | ind | | 1b, 7f | Fig. 309, 3 |

Annexe 4 : Phase DE. Inventaire de la céramique fine. Annexe 4a

| Catégorie | Nbre | NMI | Forme | Type | Elts | Figure |
|------------------|------|-----|-----------|-------------|----------------|-----------------|
| bucchero nero | 2 | 1 | canthare | Type 3 | 1b | |
| campanienne A | 50 | 9 | assiette | Lamb 5/7 | 1b, 1f | |
| | | | assiette | Lamb 36 | 1b | |
| | | | bol | Lamb 31 | 1b | |
| | | | coupe | lamb 8Bc | 1f | |
| | | | coupe | Lamb 27ab | 1b | |
| | | | coupe | Lamb 27B | 2b, 2f | |
| | | | coupe | Morel F2943 | 1b | |
| | | | coupelle | Lamb 34a | 1b | |
| campanienne B | 2 | 1 | | | | |
| campanienne C | 2 | 1 | | | | |
| claire A | 179 | 62 | assiette | H 3C | 10b | |
| | | | assiette | ind | 1f | |
| | | | coupe | H 14 | 2b | |
| | | | coupe | H 14A | 3b | |
| | | | coupe | H 14B | 1b | |
| | | | coupe | H 3A | 6b | |
| | | | coupe | H 3B | 1b | |
| | | | coupe | H 6B | 2b | |
| | | | coupe | H 6C | 5b | |
| | | | coupe | H 7 | 3b | Fig. 310, 6 |
| | | | coupe | H 8A | 15b | |
| | | | coupe | H 9A | 10b, 2f | |
| | | | coupe | H 9B | 1c, 2b | Fig. 310, 7 |
| | | | coupe | ind | 16f, 1d | |
| | | | cruche | ind | 1t | |
| claire B | 169 | 53 | assiette | Desbat 1 | 7b | |
| | | | assiette | Desbat 1A | 1b | |
| | | | assiette | ind | 2f | |
| | | | bol | Desbat 8 | 10b | Fig. 310, 9 |
| | | | bol | Desbat 12 | 13b, 1f | Fig. 310, 10 |
| | | | bol | Desbat 35 | 2b | |
| | | | coupe | Desbat 16 | 1t | |
| | | | coupe | Desbat 19 | 10b | Fig. 310, 12-13 |
| | | | coupe | ind | 1b, 7f, 1d | |
| | | | coupelle | ind | 1f | |
| | | | cruche | Desbat 84 | 1b | |
| | | | gobelet | Desbat 66 | 2b | Fig. 310, 14 |
| | | | pot | ind | 2b, 2f, 3a, 2d | |
| | | | ind | | 2b | |
| glacurée romaine | 9 | 2 | coupe | GLA RO 16 | 1b | Fig. 310, 17 |
| | | | gobelet | ind | 1f, 1a | |
| | | | ind | | 1f | |
| parois fines | 461 | 52 | couvercle | ind | 1b | |
| | | | gobelet | Marabini 68 | 1c, 9b, 4a | Fig. 311, 5 |
| | | | gobelet | Mayet 10 | 1a | |
| | | | gobelet | Mayet 37 | 10b | Fig. 311, 3 |
| | | | gobelet | Mayet 37A | 1b | |
| | | | gobelet | Mayet 38 | 5b | Fig. 311, 4 |
| | | | gobelet | Mayet 42 | 2b | |
| | | | gobelet | ind | 39b, 51f, 12a | |

ANNEXES

Annexe 4b

| Catégorie | Nbre | NMI | Forme | Type | Ets | Figure |
|----------------------------|--------|--------|-----------------|---------------|-----------------------------------|-----------------------|
| sigillée Centre-Gaule | 3 | 1 | coupelle | Lezoux 38 | 1b | Fig. 310, 1 |
| sigillée italique | 31 | 8 | assiette | Consp 11 | 1f | Fig. 304, 2 |
| | | | assiette | Consp 12 | 1t | |
| | | | assiette | Consp 5.2 | 1c | Fig. 304, 1 |
| | | | assiette | Consp 5.2/5.3 | 1b | |
| | | | assiette | ind | 3f | |
| | | | coupelle | Consp 15 | 1d | |
| | | | coupelle | Consp 22 | 1t | |
| | | | coupelle | Consp 22.1 | 1b | |
| | | | coupelle | Consp 24.4 | 1b | |
| | | | coupelle | Consp 31 | 1b | |
| | | | ind | | 1f, 1d | |
| sigillée orientale B | 2 | 1 | plat | H 60 | 1b | Fig. 310, 2 |
| | | | plat | ind | 1f | |
| sigillée Sud-Gaule | 1155 | 373 | assiette | Drag 15 | 1c, 9b | |
| | | | assiette | Drag 15/17 | 7b, 4f | |
| | | | assiette | Drag 16 | 1b | |
| | | | assiette | Drag 17a | 3b | |
| | | | assiette | Drag 18 | 4c, 37b, 10f | Fig. 307, 5 |
| | | | assiette | Drag 36 | 10b, 8f | |
| | | | assiette | Haltern 5 | 1c | |
| | | | assiette | Vernhet E2 | 1b | |
| | | | assiette | ind | 46f | Fig. 307, 7 et 12-13 |
| | | | bol | Drag 30 | 1b, 1d | |
| | | | bol | Drag 33 | 43b (graff), 11f | Fig. 308, 8-11 |
| | | | coupe | Curle 11a | 1b | Fig. 309, 2 |
| | | | coupe | Drag 18/31 | 6b, 1f | |
| | | | coupe | Drag 29 | 9b, 2f, 18d | Fig. 308, 12 |
| | | | coupe | Drag 36 | 1f | |
| | | | coupe | Drag 37 | 1c, 66b (graff), 18f, 56d (graff) | Fig. 308, 13-14 et 16 |
| | | | coupe | Ritt 12 | 2b | |
| | | | coupe | ind | 1f | |
| | | | coupelle | Drag 22 | 1b | |
| | | | coupelle | Drag 22a | 1b | |
| | | | coupelle | Drag 24/25 | 6c, 41b, 6f | Fig. 307, 15 |
| | | | coupelle | Drag 27 | 4c, 75b, 25f | Fig. 307, 18-22 et 24 |
| | | | coupelle | Drag 35 | 23b, 5f | |
| coupelle | Ritt 5 | 1b, 1f | | | | |
| coupelle | Ritt 8 | 4b, 7f | Fig. 308, 2-3 | | | |
| coupelle | ind | 4f | Fig. 308, 16-17 | | | |
| | | | cruche | ind | 1t | |
| | | | gobelet | Dech 67 | 2f, 2d | |
| | | | gobelet | Hermet 90 | 1f | |
| | | | gobelet | Hermet 90.5 | 1d | |
| | | | ind | | 1b, 17f (graff) | |
| sigillée Sud-Gaule marbrée | 3 | 2 | coupelle | Drag 22a | 1c | Fig. 309, 4 |
| | | | coupelle | Ritt 8 | 1c | Fig. 309, 5 |

Annexe 5 : Phase AB. Inventaire de la céramique commune.

| Catégorie | Nbre | NMI | Forme | Type | Elts | Figure |
|-------------------|-----------------|--------|----------------|----------------|------------|--------------|
| africaine cuisine | 5 | 1 | plat | Ostia II.306 | 1b | Fig. 324, 1 |
| | | | marmite | ind | 1f | |
| brune provençale | 6 | 1 | pot | Type 5000 | 1b | |
| claire engobée | 32 | 7 | coupe | DER A 2865 | 2b | |
| | | | coupe | Pasqualini 2 | 1c, 3b | |
| | | | cruche | ind | 1t (graff) | Fig. 223 |
| claire massaliète | 4 | 1 | cruche | ind | 1b | |
| com brune | 3 | 1 | brûle parfum | ind | 1b | |
| com égéenne | 1 | 1 | marmite | Agora G194-195 | 1b | |
| com hispanique | 1 | 1 | | | | |
| com italique | 17 | 6 | couvercle | COM IT 7a | 2b | |
| | | | patina | COM IT 6c | 1c, 3b, 1f | Fig. 323, 13 |
| | | | patina | ind | 1f | |
| grise monochrome | 2 | 1 | | | | |
| grise rhodanienne | 29 | 11 | bouilloire | ind | 1a | |
| | | | couvercle | H3 n°90 | 1b | |
| | | | marmite | H6 n°68 | 1b | |
| | | | pot | Mellinand 1a | 8b | |
| | | | pot | ind | 2f | |
| grise savonneuse | 3 | 1 | coupe | ind | 1f | |
| kaolinitique | 47 | 5 | bouilloire | KAOL F1 | 4b, 2f, 3a | |
| | | | pot | Mellinand 1a | 1b | |
| mortier calcaire | 26 | 14 | mortier | CL REC 18b | 2b | |
| | | | mortier | CL REC 18c | 8b | |
| | | | mortier | CL REC 19a | 1b | |
| | | | mortier | CL REC 21 | 2b | |
| | | | mortier | ind | 1b, 2f | |
| | | | | | | |
| pâte claire | 428 | 20 | cruche | CL REC 1 | 2b | |
| | | | cruche | CL REC 2 | 3b | |
| | | | cruche | CL REC 3 | 1b | |
| | | | cruche | CL REC 4 | 4b | |
| | | | cruche | CL REC 6 | 2b | |
| | | | cruche | ind | 12f, 9a | |
| | | | olpé | ind | 1a | |
| | | | pot | ind | 2b, 3f | |
| | | | pot de chambre | CL REC 25a | 1f | |
| | | | ind | | 3b, 2f | |
| | | | rouge pompéien | 12 | 4 | plat |
| plat | Goudineau 15/19 | 1c, 1b | | | | |
| CNT | 32 | 3 | coupe | CNT PROC 1400 | 1b | |
| | | | pot | ind | 1b, 2f | |
| CNT Alpilles | 48 | 6 | jatte | CNT ALP 4a1 | 1b | |
| | | | jatte | CNT ALP 4a2 | 2b | |
| | | | pot | CNT ALP 1a3 | 1b | |
| | | | pot | CNT ALP 1a11 | 1b | |
| | | | pot | ind | 1b, 1d | |
| CNT Berre | 2 | 1 | pot | CNT BER U1 | 1b, 1d | |
| CNT romaine | 6 | 2 | pot | Mellinand 1b | 1b, 2f | |

ANNEXES

Annexe 6 : Phase C. Inventaire de la céramique commune. Annexe 6a

| Catégorie | Nbre | NMI | Forme | Type | Els | Figure |
|----------------------|------|-----|------------|--------------|----------------|-------------|
| africaine cuisine | 105 | 24 | couvercle | H 196 | 9b, 3f | |
| | | | marmite | H 183 | 1b | |
| | | | marmite | H 197 | 2b, 1f | |
| | | | marmite | ind | 1b, 5f | |
| | | | plat | H 19/194 | 1b | |
| | | | plat | H 23A | 1b | |
| | | | plat | H 23B | 8b, 1f | |
| brune provençale | 69 | 16 | plat | Ostia II.306 | 1b | |
| | | | jatte | Type 4000 | 1b | |
| | | | jatte | Type 4100 | 1b | |
| | | | jatte | Type 4110 | 1b | Fig. 319, 2 |
| | | | pot | Type 5000 | 4b, 10f | |
| | | | pot | Type 5200 | 1b | |
| | | | pot | Type 5200 | 2b | |
| | | | pot | Type 5220 | 1b | Fig. 319, 6 |
| brune rhodanienne | 1 | 1 | pot | Type 5300 | 2b | |
| | | | pot | Type 5310 | 2b | Fig. 319, 7 |
| | | | pot | Type 5500 | 1b | |
| | | | bouilloire | H3bis n°21 | 1a | |
| | | | bol | CELT 11b | 2b | Fig. 323, 8 |
| | | | coupe | CL ENG B2b | 1b | Fig. 317, 5 |
| | | | coupe | DER A 2865 | 1c, 15b | Fig. 317, 1 |
| celtique | 4 | 27 | coupe | ind | 2b, 11f | |
| | | | cruche | ind | 1b, 2f | |
| | | | gobelet | Pasqualini 2 | 3b | Fig. 317, 2 |
| | | | gobelet | ind | 1f | |
| | | | pot | ind | 1b | |
| | | | ind | | 1b, 1f, 1a, 1d | |
| | | | gobelet | ind | 1b | |
| | | | gobelet | ind | | |
| claire engobée | 144 | 2 | pot | ind | 1b | |
| | | | ind | | 1b | |
| claire massaliète | 15 | 1 | gobelet | ind | 1b | |
| | | | gobelet | ind | | |
| com africaine | 4 | 1 | | | | |
| com brune | 9 | 2 | pot | ind | 1b | |
| | | | ind | | 1b | |
| com égéenne | 16 | 1 | | | | |
| com hispanique | 7 | 1 | pot | ind | 1f | |
| com ind | 2 | 1 | | | | |
| com italique | 30 | 12 | couvercle | COM IT 7 | 3b | |
| | | | couvercle | COM IT 7a | 4b | |
| | | | patina | COM IT 6c | 2c, 3b | |
| | | | patina | ind | 2f | |
| com massaliète | 1 | 1 | ind | | 1b | |
| com oxydante micacée | 22 | 2 | pot | COM O M A4 | 2b | |
| | | | pot | ind | 1f | |
| grise ind | 1 | 1 | | | | |
| grise monochrome | 4 | 1 | | | | |
| grise rhodanienne | 137 | 21 | couvercle | ind | 1b | |
| | | | plat | H4 n°108 | 1c | Fig. 323, 6 |
| | | | plat | ind | 1f | |
| | | | pot | Mellinand 1a | 17b | |
| | | | pot | Mellinand 2 | 2b, 1f, 1d | |
| | | | pot | ind | 6f | |
| | | | pot | ind | 1b | |
| grise savonneuse | 18 | 5 | cruche | ind | 1f | |
| | | | gobelet | KAOL I7 | 1b | |
| | | | pot | ind | 1f | |
| | | | ind | | 2f | |
| | | | ind | | | |
| kaolinitique | 300 | 14 | bouilloire | KAOL F1 | 11b, 7f, 9a | |
| | | | gobelet | KAOL I7 | 1b | |
| | | | pot | ind | 1c, 1b | Fig. 322, 3 |
| | | | ind | | 4f | |

Annexe 6b

| Catégorie | Nbre | NMI | Forme | Type | Elts | Figure | | | |
|------------------|--------------|-------------------------------|-----------------|--------------------|---------------|-----------------------|-----------|------------|-------------|
| mortier calcaire | 97 | 38 | mortier | CL REC 17a | 1b | | | | |
| | | | mortier | CL REC 18a | 7b | | | | |
| | | | mortier | CL REC 18b | 7b | | | | |
| | | | mortier | CL REC 18c | 1c, 11b | | | | |
| | | | mortier | CL REC 19a | 2b | | | | |
| | | | mortier | CL REC 21 | 7b | | | | |
| | | | mortier | CL REC 21a | 1b | | | | |
| | | | mortier | ind | 1b, 23f, 1a | | | | |
| | | | pâte claire | 2408 | 112 | amph | CL REC 9f | 1c, 1b | Fig. 314, 4 |
| | | | | | | amph | CL REC 9i | 1b | Fig. 314, 3 |
| amph | ind | 6b | | | | Fig. 315, 1-2 | | | |
| amphorique | ind | 1b, 1f | | | | | | | |
| coupe | ind | 2b | | | | | | | |
| couvercle | CL REC 16a | 1c | | | | Fig. 316, 3 | | | |
| couvercle | CL REC 16c | 1b | | | | | | | |
| couvercle | ind | 2f | | | | | | | |
| cruche | CL REC 1 | 10b | | | | Fig. 312, 7 | | | |
| cruche | CL REC 1f | 1c | | | | Fig. 312, 5 | | | |
| cruche | CL REC 2 | 8b | | | | Fig. 312, 1 et 313, 2 | | | |
| cruche | CL REC 2d | 1b | | | | | | | |
| cruche | CL REC 3 | 5b | | | | | | | |
| cruche | CL REC 4 | 12b | | | | | | | |
| cruche | CL REC 6 | 1b | | | | | | | |
| cruche | ind | 3b, 77f (graff), 65a | | | | Fig. 313, 5 | | | |
| gourde | CL REC 24a | 1t | | | | | | | |
| ind | | 5b, 13f, 2t (trou rép, graff) | | | | Fig. 313, 8 | | | |
| olpé | ind | 8b, 2a | | | | Fig. 312, 4 | | | |
| pot | | | | | | pot | ind | 8b, 9f, 1a | |
| | | | pot de chambre | CL REC 25a | 1b, 1f | | | | |
| rouge pompéien | 57 | 10 | plat | Goudineau 15 | 1c, 4b | | | | |
| | | | plat | ind | 10f | | | | |
| CNT | 68 | 12 | coupe | CNT PROC 1240 | 1b | | | | |
| | | | coupe | ind | 1f | | | | |
| | | | couvercle | CNT PROC 7100 | 1b | | | | |
| | | | ind | | 1f | | | | |
| | | | Lopas | CNT PROC 3530 | 1b | | | | |
| | | | pot | CNT PROC 4500 | 1d | | | | |
| | | | pot | CNT PROC 4542 | 1b | | | | |
| | | | pot | CNT PROC 5400 | 1b | | | | |
| CNT Alpilles | 259 | 32 | pot | ind | 7b, 3f, 2d | | | | |
| | | | couvercle | CNT ALP 3.2 | 1f | | | | |
| | | | couvercle | CNT ALP 3.4 | 1b | | | | |
| | | | cruche | CNT ALP 2b3 | 1c | Fig. 320, 4 | | | |
| | | | cruche | ind | 1b | | | | |
| | | | jatte | CNT ALP 4a1 | 3b | | | | |
| | | | jatte | CNT ALP 4a2 | 3b (trou rép) | | | | |
| | | | jatte | CNT ALP 4a3 | 1c, 2b | Fig. 321, 2 | | | |
| | | | jatte | CNT ALP 4d3 | 1b | Fig. 320, 1 | | | |
| | | | jatte | ind | 1f | | | | |
| | | | plat | CNT ALP 4b1 | 1c | Fig. 320, 5 | | | |
| | | | pot | CNT ALP 1a3 | 4b | | | | |
| | | | pot | CNT ALP 1a5 | 1b | | | | |
| | | | pot | CNT ALP 1a8 | 1b | | | | |
| | | | pot | CNT ALP 1a10 | 4b | | | | |
| pot | CNT ALP 1a11 | 6b, 1f | Fig. 320, 11-12 | | | | | | |
| pot | ind | 2b, 4f | | | | | | | |
| ind | | 2f | | | | | | | |
| ind | | 1f | | | | | | | |
| CNT Argens | 1 | 1 | ind | | | | | | |
| CNT Berre | 3 | 1 | | | | | | | |
| CNT claire | 2 | 1 | | | | | | | |
| CNT rhodanienne | 1 | 1 | pot | H3 n°59 = CNT-BI 4 | 1t | | | | |
| CNT romaine | 120 | 17 | pot | Mellinand 1b | 17b, 6f | Fig. 319, 11-13 | | | |

ANNEXES

Annexe 7 : Phase DE. Inventaire de la céramique commune. Annexe 7a

| Catégorie | Nbre | NMI | Forme | Type | Elts | Figure |
|-------------------|-----------|--------|----------------|------------------|--------------------|---------------|
| africaine cuisine | 796 | 185 | couvercle | H 182 | 2b | |
| | | | couvercle | H 185 | 4b, 2f | Fig. 324, 10 |
| | | | couvercle | H 196 | 89b, 11f | Fig. 324, 9 |
| | | | couvercle | ind | 1b, 1f | |
| | | | marmite | H 183 | 1b | |
| | | | marmite | H 184 | 2b | |
| | | | marmite | H 197 | 29b, 2f | Fig. 324, 6 |
| | | | marmite | Ostia I.270 | 2b | Fig. 324, 7 |
| | | | marmite | Ostia II 312 | 4b | |
| | | | marmite | Ostia II.324 var | 1b | |
| | | | marmite | Pupput 1 | 1b | |
| | | | marmite | ind | 25f | |
| | | | plat | H 23A | 2c, 9b, 2f | Fig. 324, 2-3 |
| | | | plat | H 23B | 3c, 34b, 5f | Fig. 324, 4 |
| plat | H 181 var | 1b | | | | |
| plat | ind | 3f | | | | |
| brune provençale | 429 | 89 | couvercle | Type 7110 | 1b | |
| | | | jatte | Type 3100 | 1b | |
| | | | jatte | Type 4000 | 2b, 2f | |
| | | | jatte | Type 4100 | 2b | Fig. 319, 1 |
| | | | marmite | Type 3220 | 1b | |
| | | | marmite | Type 4210 | 2b | Fig. 319, 3-4 |
| | | | pot | Type 5000 | 36b, 43f | |
| | | | pot | Type 5200 | 16b | Fig. 319, 5 |
| | | | pot | Type 5300 | 15b | |
| | | | pot | Type 5310 | 1c, 3b | Fig. 319, 8 |
| | | | pot | Type 5400 | 1b | |
| pot | Type 5500 | 5b | Fig. 319, 9 | | | |
| pot | Type 5530 | 1b | | | | |
| ind | | 2b, 1f | | | | |
| brune rhodanienne | 3 | 1 | pot | SABL-OR A12 | 1b | Fig. 323, 7 |
| celtique | 4 | 1 | bol | CELT 11b | 1b, 1f | |
| claire engobée | 310 | 46 | bol | CL ENG B13a | 1b | |
| | | | brûle parfum | ind | 1d | |
| | | | coupe | à marli | 1b | |
| | | | coupe | CL ENG B2b | 1c, 9b | Fig. 317, 4 |
| | | | coupe | CL ENG B13b | 1b | |
| | | | coupe | DER A 27ab | 2b | |
| | | | coupe | DER A 2865 | 8b | |
| | | | coupe | DER A 2942 | 1f | |
| | | | coupe | ind | 7b, 14f | |
| | | | coupelle | ind | 1f | |
| | | | cruche | CL REC 1 | 2c, 2b, 1f | Fig. 317, 6-7 |
| | | | cruche | CL REC 3 | 1b | |
| | | | cruche | ind | 7b, 4f (graff), 6a | Fig. 317, 8 |
| | | | olpé | ind | 2a | |
| ind | | 1b, 4f | | | | |
| claire massaliète | 5 | 1 | coupe | à anses | 2a | |
| claire savonneuse | 1 | 1 | mortier | collerette | 1b | Fig. 323, 9 |
| com africaine | 51 | 3 | cruche | Bonifay 48 | 1b | Fig. 324, 11 |
| | | | cruche | Bonifay 51 | 1b | Fig. 324, 12 |
| | | | cruche | Bonifay 51 ? | 1f | Fig. 324, 13 |
| | | | cruche | Bonifay 53 | 1 filtre | |
| | | | cruche | Bonifay 53 ? | 1f | Fig. 324, 14 |
| com brune | 19 | 2 | pot de chambre | CL REC 25a | 1b | |
| | | | pot | ind | 2f | |
| com égéenne | 20 | 3 | bouilloire | Agora G188 | 2f, 1a | |
| | | | plat | à marli | 1b | Fig. 325, 1 |
| com engobe micacé | 2 | 1 | | | | |
| com hispanique | 10 | 1 | | | | |
| com ibérique | 1 | 1 | | | | |
| com ind | 5 | 2 | couvercle | ind | 1f | |
| | | | pot | ind | 1b | |

| | | | | | | |
|---------------------------|----|----|------------|---------------|---------|---------------|
| com italique | 90 | 24 | couvercle | COM IT 7 | 3b | |
| | | | couvercle | COM IT 7a | 9b | |
| | | | couvercle | COM IT 7e | 1b | |
| | | | couvercle | COM IT 7f | 1f | Fig. 323, 15 |
| | | | couvercle | ind | 2b, 1f | |
| | | | cruche | ind | 1b | |
| | | | olla | Olcese tipo 2 | 1b | |
| | | | patina | COM IT 6c | 5b | |
| | | | patina | ind | 6f | |
| | | | pot | ind | 1b | |
| com levantine | 44 | 5 | amphorette | ind | 2b, 1a | Fig. 325, 3-4 |
| | | | balsamaire | 2 anses | 1c | Fig. 325, 6 |
| | | | cruche | ind | 1b | Fig. 325, 5 |
| | | | marmite | | 1b | Fig. 325, 2 |
| com massaliète | 1 | 1 | cruche | ind | 1a | |
| com oxydante micacée | 70 | 27 | marmite | COM O M B1 | 1b | Fig. 322, 11 |
| | | | pot | COM O M A2 | 1b | |
| | | | pot | COM O M A3 | 2b | Fig. 322, 9 |
| | | | pot | COM O M A4 | 23b, 2f | Fig. 322, 10 |
| | | | pot | ind | 1f | |
| engobe blanc Centre-Gaule | 1 | 1 | cruche | ind | 1b | Fig. 323, 10 |
| grise monochrome | 3 | 1 | oenochoe | Forme 8 | 1b | |
| | | | ind | | 1d | |

Annexe 7b

| Catégorie | Nbre | NMI | Forme | Type | Elts | Figure |
|-----------------------|------|-----|------------------|----------------|-----------------------|---------------|
| grise rhodanienne | 451 | 69 | bouilloire | H3bis n°21 | 1b | |
| | | | couvercle | ind | 2b | |
| | | | marmite | ind | 1b | |
| | | | plat | H4 n°108 | 1b | |
| | | | plat | H5 n°28 | 1c | |
| | | | plat | ind | 1f | |
| | | | pot | H4 n°104 | 1b | |
| | | | pot | H5 n°47 | 3b | |
| | | | pot | H8 n°70 | 3b | |
| | | | pot | Mellinand 1a | 49b | |
| | | | pot | Mellinand 2 | 13b, 2f, 4d | Fig. 323, 3 |
| | | | pot | ind | 4b, 21f, 2d | |
| grise savonneuse | 122 | 10 | ind | | 3f, 1a | |
| | | | coupe | CL ENG B1 | 1c | Fig. 322, 7 |
| | | | coupe | ind | 1b | |
| | | | cruche | CL REC 2 | 1c | Fig. 322, 8 |
| | | | cruche | ind | 3b, 5f, 1a | |
| | | | gobelet | H3bis n°27 | 1b | Fig. 322, 6 |
| ibérique peinte | 1 | 1 | pot | Mellinand 1a | 2b | |
| | | | ind | | 2f | |
| kaolinitique | 535 | 35 | sombrero de copa | IB PEINTE 2721 | 1b | |
| | | | bouilloire | KAOL I4 | 1b, 2a | |
| | | | bouilloire | KAOL F1 | 13b, 12f, 19a (graff) | Fig. 322, 1 |
| | | | couvercle | ind | 1b | |
| | | | gobelet | KAOL I7 | 3b | Fig. 322, 2 |
| | | | marmite | ind | 1b | |
| | | | pot | à anse | 1b | |
| | | | pot | Mellinand 1a | 5b | |
| kaolinitique micacée | 6 | 2 | pot | ind | 3b, 2f | |
| | | | ind | | 3f | |
| | | | pot | ind | 1b | Fig. 322, 4 |
| | | | couvercle | ind | 1c | Fig. 322, 5 |
| kaolinitique sableuse | 1 | 1 | pot | ind | 1f | |
| mortier calcaire | 192 | 86 | mortier | CL REC 17b | 1b | |
| | | | mortier | CL REC 18 | 3b | |
| | | | mortier | CL REC 18a | 4b | |
| | | | mortier | CL REC 18b | 2c, 10b | Fig. 318, 1-2 |
| | | | mortier | CL REC 18c | 31b | |

ANNEXES

| | | | | | | |
|----------------------|---|---|---------|-------------|-------------------|--------------|
| | | | mortier | CL REC 19 | 1b | |
| | | | mortier | CL REC 19c | 3b | |
| | | | mortier | CL REC 20a | 2b | |
| | | | mortier | CL REC 21 | 1c, 14b | Fig. 318, 3 |
| | | | mortier | CL REC 21a | 5b | |
| | | | mortier | CL REC 21b | 2b | |
| | | | mortier | CL REC 21e | 1b | |
| | | | mortier | CL REC 21f | 1b | |
| | | | mortier | ind | 1c, 4b, 1bec, 43f | Fig. 318, 4 |
| mortier italique | 8 | 3 | mortier | CL REC 21 | 1b, 1f | |
| | | | mortier | CL REC 21b | 1c | Fig. 323, 16 |
| | | | mortier | COM IT 8e | 1b | |
| | | | mortier | COM IT 8f | 1b | |
| | | | mortier | ind | 1f | |
| mortier massaliète | 2 | 2 | mortier | CL MAS 621 | 1b | |
| | | | mortier | CL MAS 621d | 1b | |
| mortier non calcaire | 3 | 1 | | | | |

Annexe 7c

| Catégorie | Nbre | NMI | Forme | Type | Els | Figure |
|----------------|------|-----|----------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------|
| pâte claire | 5230 | 247 | amph | ind | 6b, 1a | |
| | | | amphorisque | CL REC 16f | 1c, 2f | Fig. 316, 1 |
| | | | amphorisque | ind | 1b, 2f | Fig. 272, 2 |
| | | | biberon | ind | 2 bec | |
| | | | bol | CL ENG B2c | 1b | |
| | | | coupe | anses horizontales | 1b | Fig. 316, 2 |
| | | | coupe | CL REC 13a | 1b | |
| | | | coupe | CL REC 13b1 | 1b | |
| | | | coupe | Curle 11 | 1b | |
| | | | coupe | ind | 6b | |
| | | | coupelle | CL REC 13b2 | 1b | |
| | | | couvercle | ind | 1f | |
| | | | cruche | CL REC 1 | 2c, 37b | Fig. 312, 2 et 6 |
| | | | cruche | CL REC 1f | 1b | |
| | | | cruche | CL REC 2 | 26b | Fig. 313, 1 et 3 |
| | | | cruche | CL REC 3 | 26b | |
| | | | cruche | CL REC 4 | 7b | |
| | | | cruche | CL REC 5 | 4b | |
| | | | cruche | CL REC 6 | 6b | |
| | | | cruche | H4 n°4 | 3b | |
| | | | cruche | ind | 4b, 154f (graff), 113a, 2t (graff) | Fig. 313, 9 et 11 |
| | | | jarre | SABL OR A 13 | 1b | |
| | | | jatte | ind | 5b | |
| | | | mortier | CL REC 19a | 1b | |
| | | | olpé | CL REC 7a | 1b | |
| | | | olpé | Olcese 4 | 1b, 1f | |
| | | | olpé | ind | 6b, 3a | |
| | | | pot | 2 anses | 1c | Fig. 314, 1 |
| | | | pot | CL REC 12j | 2b | |
| | | | pot | Marty 2002 n° 38-39 | 1b | |
| | | | pot | Olcese brocche tipo 4 | 1b | |
| | | | pot | ind | 21b, 4f | Fig. 314, 2 |
| | | | pot de chambre | CL REC 25a | 4b, 4f | |
| | | | Ruche ? | | 1b | Fig. 234 |
| | | | ind | | 19b, 29f, 1a, 3t (graff) | Fig. 313, 6 |
| rouge pompéien | 42 | 13 | plat | Goudineau 4 | 1b | |
| | | | plat | Goudineau 15 | 6b | |
| | | | plat | Goudineau 19 | 3b, 1f | |
| | | | plat | ind | 13f | |
| CNT | 206 | 24 | coupe | ind | 1b | |
| | | | couvercle | CNT PROC 7000 | 2b | |

| | | | | | | |
|----------------|-----|----|-----------|---------------|---------------------|--------------|
| | | | couvercle | CNT PROC 7100 | 1b | |
| | | | couvercle | ind | 2f | |
| | | | cruche | ind | 1a | |
| | | | jatte | CNT PROC 3000 | 1b | |
| | | | jatte | CNT PROC 3012 | 1b | |
| | | | jatte | ind | 1b | |
| | | | plat | CNT PROC 3200 | 1b | |
| | | | plat | ind | 1b | |
| | | | pot | CNT PROC 4800 | 2b | |
| | | | pot | CNT PROC 5130 | 1b | |
| | | | pot | CNT PROC 5400 | 3b, 1f | |
| | | | pot | ind | 6b, 1f, 4d | |
| | | | ind | | 2b | |
| CNT Alpilles | 278 | 47 | couvercle | CNT ALP 3 | 1b | |
| | | | couvercle | CNT ALP 3.2 | 2b | |
| | | | couvercle | CNT ALP 3.4 | 1b | |
| | | | jatte | CNT ALP 4a1 | 7b | |
| | | | jatte | CNT ALP 4a2 | 2b | |
| | | | jatte | CNT ALP 4a3 | 1b | |
| | | | jatte | CNT ALP 4a4 | 1b | |
| | | | jatte | CNT ALP 4d3 | 2b | Fig. 320, 2 |
| | | | jatte | ind | 1a | |
| | | | marmite | CNT ALP 5b1 | 1b | Fig. 320, 3 |
| | | | plat | CNT ALP 7.1 | 1c | |
| | | | pot | CNT ALP 1a3 | 6b | |
| | | | pot | CNT ALP 1a5 | 3b | |
| | | | pot | CNT ALP 1a6 | 1f | |
| | | | pot | CNT ALP 1a8 | 3b | |
| | | | pot | CNT ALP 1a10 | 11b | Fig. 320, 8 |
| | | | pot | CNT ALP 1a11 | 3b | Fig. 320, 13 |
| | | | pot | ind | 1b, 7f, 1d | |
| | | | ind | | 1b | |
| CNT Berre | 2 | 1 | pot | CNT BER U1 | 1b | |
| CNT claire | 4 | 1 | | | | |
| CNT italique | 1 | 1 | gobelet | Bérato F921 | 1b | |
| CNT massaliète | 1 | 1 | | | | |
| CNT romaine | 44 | 11 | pot | Mellinand 1b | 11b, 1f, 1t (graff) | |

Annexe 8 : Phase AB. Inventaire des amphores.

| Catégorie | Nbre | NMI | Type | Els |
|---------------------|------|-----|--------------|------------|
| amph africaine | 67 | 2 | ind | 3a |
| amph bétique | 171 | 3 | Dressel 7/11 | 2b, 1f, 4a |
| | | | Dressel 20A | 1b |
| | | | Dressel 20 | 1a |
| | | | ind | 1a |
| amph étrusque | 1 | 1 | | |
| amph gauloise | 206 | 8 | G2 | 3b |
| | | | G4 | 2b |
| | | | fond plat | 8f, 6a |
| | | | ind | 1a |
| amph grecque | 5 | 1 | MR3 | 1t |
| amph gréco-italique | 1 | 1 | bd 4 | 1b |
| amph italique | 31 | 2 | Dressel 1A | 1b |
| | | | Dressel 6A | 1a |
| amph lusitanienne | 1 | 1 | | |
| amph massa imp | 44 | 4 | Bertucchi 6a | 4b |
| | | | fond plat | 3f, 1a |
| | | | ind | 1a |
| amph massaliète | 4 | 1 | bd 6 | 1b |
| amph tarraconaise | 30 | 3 | Dressel 2/4 | 1a |
| | | | Pascual 1 | 2b, 1a |
| amph ind | 1 | 1 | | |

ANNEXES

Annexe 9 : Phase C. Inventaire des amphores.

| Catégorie | Nbre | NMI | Type | Elts | Figure |
|----------------------|------|-----|--------------------|---------------------|---------------|
| amph africaine | 377 | 3 | Ostia 59 | 1c, 1f (graff) | Fig. 328, 2-3 |
| | | | africaine ancienne | 1b | Fig. 328, 1 |
| | | | ind | 1f, 5a | |
| amph bétique | 950 | 27 | Dr 7/11 B2B | 1a | |
| | | | Dressel 7/11 | 7b, 3f (graff), 11a | Fig. 327, 6 |
| | | | Dressel 20 | 1a (demi module) | |
| | | | Dressel 20 | 2f, 16a | Fig. 194 |
| | | | Dressel 20A | 12b | Fig. 327, 8 |
| | | | Dressel 20B | 1b | |
| | | | Haltern 70 | 6b, 4a | Fig. 327, 9 |
| amph étrusque | 5 | 1 | Py 3/5 | 1b | |
| | | | ind | 1a | |
| amph gauloise | 1016 | 25 | Dressel 2/4 | 1b, 1f, 3a | |
| | | | G2 | 3b | Fig. 326, 3 |
| | | | G3 | 2b | |
| | | | G4 | 11b | |
| | | | G5 | 7b | |
| | | | fond plat | 16f, 34a | |
| | | | ind | 1t (graff) | |
| amph grecque | 2 | 1 | Crétoise 1 | 1b | Fig. 329, 1 |
| amph ind | 11 | 1 | ind | 1a | |
| amph italique | 90 | 6 | Dressel 1 | 4f, 10a | |
| | | | Dressel 1 ou 2/4 | 1f | |
| | | | Dressel 1B | 2b | |
| | | | Dressel 2/4 | 2b | Fig. 327, 1 |
| | | | Lamb 2 / Dressel 6 | 2a | |
| amph romaine latiale | 8 | 1 | Ovoïde latiale | 1b, 1a | Fig. 326, 7-8 |
| amph lusitanienne | 1 | 1 | | | |
| amph massa imp | 243 | 9 | Bertucchi 6a | 3b | Fig. 326, 1 |
| | | | Bertucchi 6b | 3b | Fig. 326, 2 |
| | | | Bertucchi 7a | 1b | |
| | | | Dressel 2/4 | 1a | |
| | | | fond plat | 5f, 6a | |
| | | | ind | 1b | |
| amph massaliète | 14 | 2 | bd 3/5 | 1b | |
| | | | bd 3 | 1b | Fig. 34, 3 |
| | | | ind | 3a | |
| amph punique | 4 | 1 | | | |
| amph Tarraconaise | 176 | 5 | Dressel 2/4 | 1b, 5a | |
| | | | Oberaden 74 | 2a | |
| | | | Pascual 1 | 1b | |
| | | | ind | 4f, 1a | |

Annexe 10 : Phase DE. Inventaire des amphores.

| Catégorie | Nbre | NMI | Type | Elts | Figure |
|----------------|------|-----|----------------|------|--------|
| amph africaine | 442 | 7 | Africaine 1A | 1b | |
| | | | Africaine 2A | 1b | |
| | | | Pompéi 35 | 3a | |
| | | | Tripolitaine 1 | 1b | |
| | | | Tripolitaine 2 | 1b | |
| | | | Tripolitaine 3 | 1b | |

| | | | | | |
|-------------------------|------|-----|------------------|--------------------|-----------------------|
| | | | ind | 4f, 10a | |
| amph bétique | 1685 | 66 | Beltran 2B | 4b, 1a | Fig. 327, 7 |
| | | | Dr 7/11 B2B | 1a | |
| | | | Dressel 7/11 | 26b, 6f, 46a | |
| | | | Dressel 12 | 2b | Fig. 327, 4 |
| | | | Dressel 14A | 3b | |
| | | | Dressel 17 | 1f | |
| | | | Dressel 20 | 1b, 2f, 29a | |
| | | | Dressel 20A | 5b | |
| | | | Dressel 20B | 8b | |
| | | | demi Dressel 20C | 1b | |
| | | | Dressel 20C | 3b | |
| | | | Dressel 20E | 8b | |
| | | | Halter 70 | 4b, 5a | |
| | | | ind | 1f, 6a | |
| amph étrusque | 8 | 2 | Py 3B | 1b | |
| | | | ind | 4a | |
| amph gauloise | 4352 | 120 | Dressel 2/4 | 4f, 8a, 1t (graff) | |
| | | | G1 | 1b | |
| | | | G2 | 19b | |
| | | | G3 | 7b | |
| | | | G4 | 69b, 9f | Fig. 326, 4 |
| | | | G5 | 19b | |
| | | | G6 | 1b | |
| | | | fond plat | 102f (graff), 138a | Fig. 272, 1 et 326, 5 |
| | | | ind | 2f, 3a | |
| amph gauloise sableuse | 45 | 2 | fond plat | 2f | |
| amph grecque | 31 | 6 | Crétoise 2 | 1b | |
| | | | Crétoise 4 | 2a | |
| | | | Kapitän 2 | 1b, 1a | Fig. 329, 4 |
| | | | MR3 | 1f | Fig. 329, 3 |
| | | | Rhodienne | 1b | |
| | | | Rhodienne 7 | 1b | Fig. 329, 2 |
| | | | ind | 2a | |
| amph ind | 21 | 1 | Dressel 7/11 | 1b | Fig. 329, 6 |
| | | | ind | 1f | |
| amph italique | 197 | 13 | Dressel 1 | 1b, 5a | |
| | | | Dressel 1A | 4b | |
| | | | Dressel 1B | 3b | |
| | | | Dressel 1C | 2b | |
| | | | Dressel 2/4 | 1b | |
| | | | Dressel 6A | 1b | |
| | | | Forlimpopoli | 1a | |
| | | | ind | 3f, 2a | |
| amph levantine | 2 | 1 | Camulodunum 189 | 1t | |
| amph lusitanienne | 2 | 1 | | | |
| | | | | | |
| amph massa imp | 234 | 9 | Bertucchi 6a | 3b | |
| | | | Bertucchi 6b | 1b | |
| | | | Bertucchi 7c | 1b | |
| | | | fond plat | 8f, 6a | |
| | | | ind | 1f, 2a | |
| amph massaliète | 10 | 1 | ind | 1b, 1a | |
| amph punique | 13 | 1 | | | |
| amph punique ébusitaine | 1 | 1 | Ramon 25 | 1b | Fig. 327, 3 |
| amph tarraconaise | 397 | 13 | Dressel 2/4 | 5b, 3f, 16a | Fig. 327, 2 |
| | | | Pascual 1 | 1b | |
| | | | ind | 10f, 5a | |

ANNEXES

Annexe 11 : Phase AB. Inventaire des autres céramiques.

| Catégorie | Nbre | NMI | Forme | Type | Elts |
|------------|------|-----|------------|-------|------|
| balsamaire | 1 | 1 | balsamaire | ind | 1b |
| dolium | 60 | 4 | dolium | bd 5b | 1b |
| | | | dolium | bd 8e | 1b |
| | | | dolium | bd 8f | 2b |
| | | | dolium | ind | 1f |
| lampe | 9 | 1 | lampe | ind | 1f |

Annexe 12 : Phase C. Inventaire des autres céramiques.

| Catégorie | Nbre | NMI | Forme | Type | Elts | Figure |
|-------------------|------|-----|--------------------|---------------|------------------|-----------------------|
| bouchon d'amphore | 3 | 2 | bouchon | CL REC 16b | 2b | |
| bouchon taillé | 4 | 3 | bouchon circulaire | tegula | 1c | |
| dolium | 198 | 5 | dolium | bd 5c | 1b | |
| | | | dolium | bd 8e | 3b | |
| | | | dolium | bd 8f | 1b | |
| | | | dolium | ind | 3f | |
| lampe | 86 | 10 | lampe | Deneauve IVA | 2c | Fig. 331, 1-2 |
| | | | lampe | Deneauve VA | 1c | |
| | | | lampe | Deneauve VIIA | 2c | Fig. 258, 1 et 261, 1 |
| | | | lampe | ind | 5b, 1bec, 6f, 3d | Fig. 331, 8 et 10 |
| peson | 2 | 2 | peson | circulaire | 2 | |
| terre cuite | 1 | 1 | personnage | assis | 1t | |

Annexe 13 : Phase DE. Inventaire des autres céramiques.

| Catégorie | Nbre | NMI | Forme | Type | Elts | Figure |
|-------------------|------|-----|--------------------|---------------|----------------------|--------------|
| balsamaire | 1 | 1 | | | | |
| bouchon d'amphore | 11 | 6 | bouchon | CL REC 16b | 3b | |
| | | | bouchon | CL REC 16c | 2b | |
| | | | bouchon | ind | 1b | |
| bouchon taillé | 7 | 7 | bouchon circulaire | amph Bétique | 2 | |
| | | | bouchon circulaire | amph gauloise | 2 | |
| | | | bouchon circulaire | CNT | 1 | |
| | | | bouchon circulaire | tegula | 2 | |
| dolium | 498 | 27 | dolium | bd 1a | 1b | |
| | | | dolium | bd 4a | 2b | |
| | | | dolium | bd 5a | 1b | |
| | | | dolium | bd 5b | 1b | Fig. 330 |
| | | | dolium | bd 8a | 9b | |
| | | | dolium | bd 8c | 3b | |
| | | | dolium | bd 8e | 4b | |
| | | | dolium | bd 8f | 5b | |
| | | | dolium | bd 8g | 1b | |
| | | | dolium | ind | 4f, 1d | |
| lampe | 56 | 5 | lampe | Deneauve IVA | 1c | Fig. 331, 4 |
| | | | lampe | ind | 2b, 3bec, 5f, 1a, 1d | Fig. 331, 11 |
| peson | 11 | 10 | peson | circulaire | 6c, 4b | |
| terre cuite | 2 | 1 | moule | Lingotière | 1t (graff) | Fig. 252, 1 |

PUBLICATIONS DU CENTRE CAMILLE JULLIAN

ccj.cnrs.fr/spip.php?rubrique79

**LES REVUES ET COLLECTIONS DU CENTRE CAMILLE JULLIAN
SONT DISPONIBLES GRATUITEMENT EN LIGNE :**

REVUE ANTIQUITÉS AFRICAINES :

n°1 (1967) à 35 (1999), sur le portail Persée

<http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/revue/antaf>

COLLECTION ARCHAEO NAUTICA :

n°1 (1977) à 14 (1998), sur le portail Persée

<http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/revue/nauti>

Barrière mobile à 3 ans

COLLECTION ÉTUDES MASSALIÈTES :

n°1 (1986) à 10 (2011), sur le site du CCJ

<http://ccj.cnrs.fr/spip.php?rubrique83>

ou sur celui du Centre de Conservation du Livre à Arles

<http://www.e-corpus.org/search/search.php?search=search&page=1&q=études+massaliètes&search=Rechercher>

BIBLIOTHÈQUE D'ARCHÉOLOGIE MÉDITERRANÉENNE ET AFRICAINE (BIAMA) :

À partir de 2014 (barrière mobile à 3 ans) sur le site [Revues.org](http://www.revues.org)

LA COLLECTION BiAMA (BIBLIOTHÈQUE D'ARCHÉOLOGIE MÉDITERRANÉENNE ET AFRICAINE)

ccj.cnrs.fr/spip.php?rubrique89



Collection du Centre Camille Jullian

UMR7299 - AMU - CNRS - Ministère de la Culture et de la Communication

www.ccj.cnrs.fr

Éditions Errance | Centre Camille Jullian

En vente à : Librairie Picard & Epona - 18 rue Séguier, 75006 Paris

contact@librairie-epona.fr | www.librairie-epona.fr

Éditions Errance, éditeur du groupe Actes Sud

BP 90038 13633 Arles Cédex

<http://www.librairie-epona.fr/>

La BiAMA prend la suite des Travaux du Centre Camille Jullian

1 - *Les Alpes Occidentales à l'époque romaine, Développement urbain et exploitation des ressources des régions de montagne (Gaule Narbonnaise, Italie, provinces alpines)*. Maxence Segard, 2009, 287 p. 39 euros.

2 - *La Gaule selon Strabon : du texte à l'archéologie (Géographie livre IV). Traduction et études*. Patrick Thollard, 2009, 261 p. 39 euros.

3 - *Grecs et indigènes de la Catalogne à la mer Noire : actes des rencontres du programme européen Ramses2 (2006-2008)*. Édité par Henri Tréziny, 2010, 727 p. 39 euros.

4 - *Archéologie de la montagne européenne. Actes de la table ronde internationale de Gap (29 sept.-1^{er} oct. 2008)*. Édité par Stéfan Tzortzis et Xavier Delestre, avec la collaboration de Jennifer Greck, 2010, 333 p. 39 euros.

5 - *Apollonia du Pont (Sozopol). La nécropole de Kalfata (V^e-III^e s. av. J.-C.) - Fouilles franco-bulgares (2002-2004)*. Édité par Antoine Hermary, 2010, 432 p. 39 euros.

6 - *Recherches archéologiques au coeur de Forum Iulii - Les fouilles dans et autour du groupe cathédral de Fréjus (1979-1989)*. Lucien Rivet, 2010, 420 p. 39 euros.

7 - *Fouilles à Marseille, la ville médiévale et moderne. (Études Massaliètes 10)*. Édité par Marc Bouiron, Françoise Paone, Bernard Sillano, Colette Castrucci et Nadine Scherrer, 2011, 463 p. 39 euros.

8 - *Ville et campagne de Fréjus romaine. La fouille préventive de « Villa Romana »*. Pierre Excoffon, 2011, 305 p. 39 euros.

9 - *Batellerie gallo-romaine : pratiques régionales et influences maritimes méditerranéennes*. Édité par Giulia Boetto, Patrice Pomey et André Tchernia, 2011, 191 p. 39 euros.

- 10 - *Les amphores grecques dans le Nord de l'Italie. Échanges commerciaux entre les Apennins et les Alpes aux époques archaïque et classique.* Federica Sacchetti, 2013, 287 p. 39 euros.
- 11 - *Une nécropole du second Âge du Fer à Ambrussum, Hérault.* Bernard Dedet, 2012, 288 p. 39 euros.
- 12 - *L'enfant et la mort dans l'Antiquité. III, Le matériel associé aux tombes d'enfants, Actes de la table ronde internationale organisée à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) d'Aix-en-Provence, 20-22 janv. 2011.* Édité par Antoine Hermary et Céline Dubois, 2012. 460 p. 39 euros.
- 13 - *L'Occident grec de Marseille à Mégara Hyblaea. Hommages à Henri Tréziny.* Édité par Sophie Bouffier et Antoine Hermary, 2013, 296 p. 39 euros.
- 14 - *Les carrières de la couronne, de l'Antiquité à l'époque contemporaine.* (Études Massaliètes 11). Cécilia Pédini, 2013, 316 p. 39 euros.
- 15 - *Contacts et acculturations en Méditerranée Occidentale. Hommages à Michel Bats. Actes du colloque de Hyères, 15-18 sept. 2011.* (Études Massaliètes 12) Édité par Réjane Roure, 2015, 566 p. 55 euros.
- 16 - *Fouilles à Marseille. Objets quotidiens médiévaux et modernes.* (Études Massaliètes 13). Édité par Véronique Abel, Marc Bouiron et Florence Parent, 2014, 409 p. 39 euros.
- 17 - *Fish & Ships. Production and commerce of salsamenta during Antiquity / Production et commerce des salsamenta durant l'Antiquité. Actes de l'atelier doctoral, Rome 18-22 juin 2012.* Édité par Emmanuel Botte et Victoria Leitch, 2014, 239 p. 39 euros.
- 18 - *Signa et tituli. Monuments et espaces de représentation en Gaule Méridionale sous le regard croisé de la sculpture et de l'épigraphie.* Édité par Sandrine Augusta-Boularot et Emmanuelle Rosso, 2014, 239 p. 39 euros.
- 19 - *La Moutte d'Allemagne-en-Provence. Un castrum précoce du Moyen Age provençal.* Édité par Daniel Mouton, 2014, 172 p. 39 euros.
- 20 - *La sculpture romaine en Occident - Nouveaux regards. Actes des Rencontres autour de la sculpture romaine 2012.* Édité par Vassiliki Gaggadis-Robin et Pascale Picard, 2016, 421 p. 47 euros.
- 21 - *Aux portes de la ville - La manufacture royale des Poudres et Salpêtre de Marseille et le quartier Bernard-du-Bois. Genèse d'un quartier artisanal.* (Études Massaliètes 14). Édité par Ingrid Sénépart, 2016, 232 p. 39 euros.
- 22 - *Défendre un oppidum en Provence. Les Caisses de Jean-Jean à Mouriès (VI^e-1^{er} s. av. J.-C.).* Yves Marcadal et Jean-Louis Paillet avec la contribution d'Henry Tréziny et Alexandra Roche-Tramier, 2017, 298 p. 39 euros.

Hors collection 2011 : André Tchernia, *Les Romains et le commerce*, 2011, 439 p.

Hors collection 2013 : sous la direction de Jean Guyon et Marc Heijmans, *L'Antiquité tardive en Provence (IV^e-VI^e siècle) : naissance d'une chrétienté*, 2013, 223 p.

Achévé d'imprimer en août 2017
par l'imprimerie Standartu Spaustuve
Dépôt légal : septembre 2017